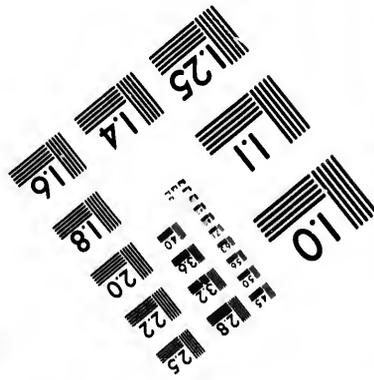
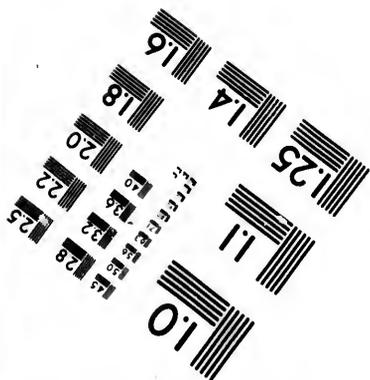
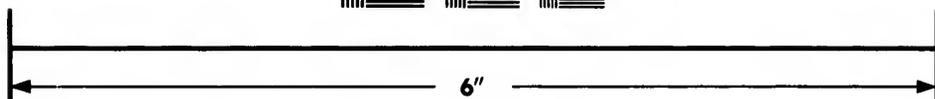
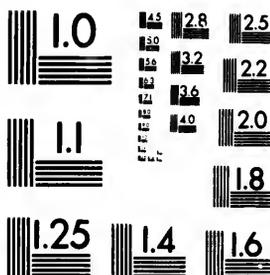


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

24
26
28
32
36
25
22
20
18

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11
10
07

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distortion. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

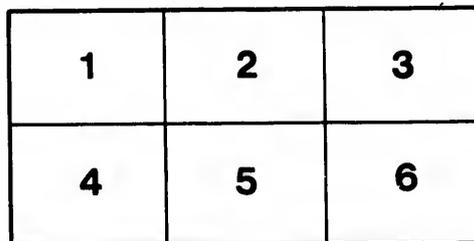
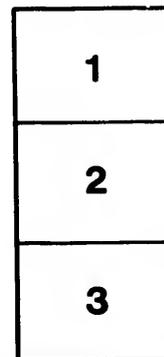
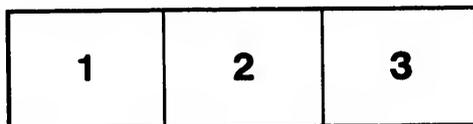
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

21

L

E

Les

Qui

243

ABRÉGÉ
DE
L'HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE,

CONTENANT

Les Événemens considérables de chaque siècle,
AVEC DES REFLEXIONS.

TOME CINQUIÈME,

*Qui renferme une partie du douzième siècle, avec
la plus grande partie du treizième.*

Nouvelle Édition revue par l'Auteur.



A COLOGNE,

Aux dépens de la Compagnie.

M. DCC. LII.

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

TABLE DES ARTICLES

du cinquième Volume.

(Suite du douzième Siècle.

ART. VII.	E GLISES d'Italie, de Sicile & d'Espagne.	1.
ART. VIII.	Schismes & hérésies.	30.
ART. IX.	Eglise & Empire d'Orient.	56.
ART. X.	Plusieurs Saints.	79.
ART. XI.	Auteurs Ecclésiastiques.	107.
ART. XII.	Conciles & Discipline	158.
ART. XIII.	Réflexions sur l'état de l'Eglise pendant le douzième siècle.	184.

TREIZIÈME SIÈCLE.

Table Chronologique pour le treizième
siècle.

ART. I.	Eglise d'Angleterre.	229.
ART. II.	Autres Eglises du Nord.	287.
ART. III.	Eglise de France.	304.
ART. IV.	Saint Louis Roi de France.	335.
ART. V.	Eglise d'Italie. Suite des Papes.	395.
ART. VI.	Eglise d'Allemagne.	448.
ART. VII.	Saint Dominique Instituteur de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Saint François Instituteur des Freres Mineurs.	489.
ART. VIII.	Eglise d'Espagne.	549.
ART. IX.	Eglise Grecque.	579.

ABRÉGÉ
DE
L'HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE.

SUITE DU DOUZIÈME SIÈCLE.

ARTICLE VII.

Eglises d'Italie, de Sicile & d'Espagne.

I.

LE Pape Pascal II qui occupoit le S. Siège au commencement du douzième siècle, étoit né en Toscane, & avoit été mis dès l'enfance à Cluni, où il avoit embrassé la vie monastique. Quand il sçut qu'on l'avoit élu Pape, il s'enfuit & se cacha, mais il fut découvert & forcé de se soumettre à la volonté de Dieu. On le revêtit de la chappe rouge, qui étoit alors un ornement particulier du Pape; car les Cardinaux ne portoient que le violet: on lui mit la tiare sur la tête, il monta à cheval, & fut conduit en chantant & avec une nombreuse suite au Palais de Latran. On lui mit alors une ceinture où pendoient sept clefs & sept

I,
Eglise d'It-
talie.
Suite des
Papes.
Pascal II.

Tome V.

A

BRÉGE.

seaux, qui marquoient les sept dons du Saint-Esprit; & on lui donna la férule ou bâton pastoral. Dès le commencement de son Pontificat, il s'opposa de tout son pouvoir aux investitures; il écrivit à ce sujet plusieurs lettres, dans lesquelles il confond perpétuellement l'autorité spirituelle, que les Rois ne prétendoient pas donner, avec les fiefs & les domaines temporels qu'ils vouloient conférer, comme relevans de leur Couronne. Le Pape Pascal favorisa la révolte du jeune Henri contre l'Empereur son pere, & excita le Comté de Flandre contre cet Empereur. Comme il ne se fioit pas trop aux Allemans, il passa en France pour y délibérer en sûreté sur les affaires de l'Eglise. Il célébra à Cluni la fête de Noël de l'an 1106, alla ensuite à Tours & à S. Denys en France, où il fut reçu avec les honneurs convenables. Mais ce qu'il y eut de fort remarquable, dit Suger qui étoit présent, c'est que, contre la coutume des Romains, le Pape ne désira ni l'or, ni l'argent, ni les pierreries de ce monastere, comme on le craignoit; il ne daigna pas même les regarder. Il se prosterna humblement devant les Reliques & pria avec larmes. Le Roi Philippe & le Prince Louis son fils vinrent trouver le Pape & se prosternèrent à ses pieds. Pascal les releva & conféra avec eux sur les affaires de l'Eglise, les priant de la protéger à l'exemple de Charlemagne & de ses prédécesseurs. Le Roi lui promit son amitié & lui offrit son Roiaume.

Nous avons vu comment le Pape Pascal; malgré toutes ses précautions contre Henri V, fut arrêté & forcé d'accorder à ce Prince les investitures; & avec quelle vivacité il fut blâmé par plusieurs personnes, qui osoient même l'ac-

cu
tro
& c
Il
la f
qui
lui
avo
avo
mo
l'Al
la d
& n
faic
mal
qui p
enfa

A
de P
semb
diacr
plu
te Ch
mere
résista
Pasc
afflic
l'Emp
couru
frapp
en fan
mena
& ceu
rent a
pane.
s'affen

cufer pour cela d'hérésie. Son repos fut ensuite troublé par une sédition qui s'éleva contre lui, & qui fut la source d'un grand nombre de maux. Il faisoit faire des préparatifs pour réduire par la force ceux qui allumoient la guerre civile, & qui vouloient mettre à Rome un Préfet malgré lui, lorsqu'il tomba malade des fatigues qu'il avoit eu à essuier. Il mourut l'an 1118 après avoir tenu le saint Siège dix-huit ans & cinq mois. Parmi ses lettres nous en avons une à l'Abbé de Cluni, où il ordonne de donner à la communion les deux espèces séparément, & non le pain trempé dans le vin, comme on faisoit à Cluni. Il excepte les enfans & les malades, qui ne pouvoient avaler le pain, ce qui prouve qu'on communioit encore les petits enfans.

II.

Après la mort du Pape Pascal, les Evêques de Porto, de Sabine, d'Albane & d'Ostie s'assemblerent avec vingt-trois Prêtres, dix-huit diacres; un grand nombre d'autres clercs, & plusieurs Sénateurs; & ils élurent Jean de Gaëte Chancelier de l'église de Rome, le nommerent Gélase, & l'intronisèrent malgré sa résistance. Il avoit toujours été attaché au Pape Pascal, & l'avoit aidé à supporter toutes les afflictions. Cencio Frangipane qui étoit pour l'Empereur, aiant appris cette élection, accourut à l'église, prit le Pape à la gorge, le frappa à coups de poing & de pied, le mit tout en sang, & le traînant par les cheveux, il le mena chez lui & l'y enchaîna. Les Cardinaux & ceux qui avoient concouru à l'élection, furent aussi maltraités par les gens de Frangipane. Au bruit de cette violence le peuple s'assembla, & obligea les Frangipanes de ren-

A ij

II.
Gélase II.
Bourdin An-
ti-Pape.
Schisme

dre le Pape. Il fut aussi-tôt couronné, mis sur un cheval blanc & mené à saint Jean de Lathan, précédé & suivi de banieres selon la coutume. Son Pontificat paroïssoit devoir être paisible; & comme il n'étoit que diacre, on se dispoïoit à l'ordonner & à le sacrer, lorsqu'on apprit que l'Empereur Henri étoit en armes à saint Pierre. Gélase se leva la nuit, & s'étant fait mettre sur un cheval malgré son grand âge & ses infirmités, se retira dans la maison d'un particulier, où il demeura caché le reste de la nuit. Ensuite il s'embarqua sur le Tibre & alla à Porto. Les Allemans qui étoient sur le rivage, tiroient sur les gens du Pape des traits empoisonnés. Un Cardinal prit le Pape sur ses épaules, & à la faveur de la nuit l'emporta dans un château. On jura alors aux Allemans que le Pape s'étoit enfui, & ils se retirerent. Mais on ramena le Pape, qui s'embarqua avec les siens, & alla à Gaëte sa patrie où il fut très-bien reçu. L'Empereur le fit prier de revenir à Rome se faire sacrer, mais Gélase ne voulut pas s'y fier. Il fut ordonné Prêtre & ensuite sacré Evêque à Gaëte, en présence d'un grand nombre d'Evêques & de Seigneurs qui lui préterent serment de fidélité.

Cependant l'Empereur Henri fit un autre Pape, & choisit Maurice Bourdin Archevêque de Brague, qui étoit né en Limousin, & qui avoit fait de grands voïages dans lesquels il s'étoit acquis beaucoup d'autorité. On donna à cet Antipape le nom de Grégoire VIII. Il passa à Rome le reste de l'année, & le jour de la Pentecôte il couronna, comme Pape, l'Empereur Henri V qui se retira ensuite en Allemagne, Bourdin envoïoit des bulles de tous côtés, &

il
tre
re
tre
il
fé
te
rag
eu
ti
fai
che
l'ap
& l
Pap
vor
tro
de
dan
cett
don
çu.
à C
rédu
un g
& le
terr
ent

C
& n
éto
reu
Cet
lou
d'un
Vic

d'Italie. XII. siècle.

5

il fut reconnu en quelques endroits. En d'autres on ne reconnoissoit ni Gélafe, ni Grégoire; mais en France & dans la plupart des autres Roiaumes, on s'attachoit à Gélafe. Quand il scût que l'Empereur s'étoit retiré, il revint secrètement à Rome & se cacha dans une petite église. Mais les Frangipanes le vinrent attaquer avec une troupe de gens armés. Il y eut un rude combat qui dura une grande partie du jour. Le Pape s'enfuit dans un état qui faisoit compassion. Son porte-croix tomba de cheval en le suivant, & une pauvre femme qui l'apperçut, le cacha jusqu'au soir avec sa croix & son cheval. On trouva dans la campagne le Pape accablé de fatigues & de tristesse. Suivons, dit-il alors à ses amis qui l'étoient venu trouver, l'exemple de nos Peres & le précepte de l'Evangile: Puisque nous ne pouvons vivre dans cette ville, allons dans une autre, & fuions cette Sodome & cette Egypte. Il s'embarqua donc & alla en Provence où il fut très-bien reçu. Il tint ensuite un Concile à Vienne, & passa à Cluni où il fut attaqué d'une pleurésie qui le réduisit à l'extrémité. Il fit sa confession devant un grand nombre de personnes, reçut le Corps & le Sang de notre Seigneur, se fit coucher à terre & expira après un an de Pontificat. Il fut enterré à Cluni.

III.

Gui Archevêque de Vienne fut élu Pape, & nommé Calliste II par les Cardinaux qui étoient à Cluni. Il étoit parent des Empereurs, & des Rois de France & d'Angleterre. Cette élection fut approuvée des Romains, qui louerent Dieu de leur avoir donné un Pape d'un si grand mérite. Il donna à l'église de Vienne qui avoit été son premier Siège, le

A iij

III.

Calliste II.
Suite du
schisme.
Fin misérable de l'Anti-Pape.

privilege d'avoir la primauté sur sept Provinces, & permit à l'Archevêque de se nommer Primat des Primats. Ce fut un simple titre sans effet, n'étant fondé que sur de fausses suppositions & sans le consentement des parties intéressées. Il alla à Rome où il fut reçu avec une joie incroyable. La milice de Rome vint jusqu'à trois journées au-devant de lui. Les enfans portoient des branches d'arbres, les rues étoient richement tapissées, les Grecs & les Latins chantoient de concert, & les Juifs même y applaudissoient. Les processions étoient si nombreuses, qu'elles durèrent depuis le matin jusqu'à quatre heures après midi. Comme il avoit besoin de troupes pour forcer l'Antipape à se soumettre, il alla en Pouille demander du secours aux Normans. Il passa à Bénévent, où il demeura long-temps sans pouvoir revenir à Rome, parce qu'il n'y avoit pas de sûreté. Les schismatiques arrétoient même ceux qui l'alloient trouver, & les tuoient ou les mutiloient. Il trouva quelque temps après le moien de retourner à Rome, où il leva une grande armée & alla attaquer l'Antipape Bourdin à Sutri. Les habitans voiant abattre leurs murailles, prirent Bourdin & le livrerent aux soldats de Calliste. Après l'avoir chargé d'injures, ils le firent monter sur un chameau à rebours, lui faisant tenir la queue au lieu de bride, & lui mirent sur le dos une peau de mouton toute sanglante, voulant par cette dérision représenter le Pape vêtu d'une chape d'écarlate, & monté sur un grand cheval. Ils firent ainsi entrer Bourdin dans Rome, pour intimider par cet exemple ceux qui oseroient à l'avenir usurper le saint Siége. Le peuple l'auroit fait mourir, si le

Pape Calliste ne l'eût délivré de leurs mains, & envoyé dans un monastere pour faire pénitence. Telle fut la triste fin de Maurice Bourdin, qui porta trois ans le nom de Pape, & qui d'ailleurs avoit plusieurs bonnes qualités. Pour conserver la mémoire de cet événement, le Pape fit faire un tableau dans une chambre du Palais de Latran, où Bourdin étoit représenté sous ses pieds.

Le Pape Calliste rétablit à Rome la paix & la sûreté publique. Il fit abattre les tours des Frangipanes, & des autres petits tyrans qui pillotent les biens de l'Eglise, & devant qu'ils Papes précédens n'osoient ouvrir la bouche. Pendant l'Avent de l'année 1124 il fut attaqué d'une fièvre qui l'emporta promptement, & fut enterré le jour de sainte Luce. Il avoit tenu le S. Siège près de six ans; & pendant ce peu de temps il rétablit la paix dans l'Eglise & dans Rome en particulier.

IV

Les Frangipanes firent élire Pape l'Evêque d'Ostie sous le nom d'Honorius II. Comme son éléction ne paroissoit pas fort canonique, sept jours après il quitta la mitre & la chape en présence des Cardinaux, qui réhabiliterent ce qui avoit été mal fait. Il fit la guerre à Roger Comte de Sicile & Duc de Pouille & de Calabre: mais comme Roger étoit plus habile guerrier que le Pape, il l'obligea de faire avec lui la paix. Il mourut l'an 1130 après cinq ans de Pontificat. Sa mort fut suivie d'un schisme funeste dont nous parlerons. Une partie des Cardinaux choisit le Cardinal de Saint Ange qui fut nommé Innocent II, & les autres élurent Pierre de Léon sous le nom d'Anaclet II. Le Pape Innocent tint le S. Siège

A iiiij

IV.

Honorius II.
Innocent II.
L'Anti-Pape
Anaclet II.
Celestin II.
Lucius II.

près de quatorze ans, & après lui Celestin II fut élevé sur le Saint Siège. Cette élection se fit paisiblement, ce qui n'étoit point arrivé depuis long-temps. Ce Pape leva l'interdit que son Prédécesseur avoit jetté sur le Roiaume de France en 1141. Son Pontificat ne fut que de cinq mois. Il eut pour successeur Lucius II, qui termina le différend qui duroit depuis si long-temps entre l'Archevêque de Tours & l'Evêque de Dol, touchant la juridiction sur les Evêques de Bretagne, que le Pape Urbain II avoit adjugée à l'Archevêque de Tours cinquante ans auparavant. Le Pape Lucius confirma ce jugement par une Bulle, dans laquelle il ordonna que l'Evêque de Dol & tous les autres Evêques de Bretagne seroient soumis à l'église de Tours comme à leur Métropole. Le Pape Lucius ne fut sur le S. Siège que onze mois, & mourut le 25 Fevrier 1145, d'un coup de pierre qu'il reçut en voulant s'opposer aux entreprises des Romains. Son successeur fut Bernard Abbé de saint Anastase à Rome, qui étoit né à Pise, étoit entré dans l'Ordre de Cîteaux, & avoit passé quelque temps à Clairvaux sous la discipline de saint Bernard. Il prit le nom d'Eugene III.

V.

Eugene III.
Lettres de S.
Bernard sur
son élection.

V.

Quand saint Bernard eut appris cette élection, il écrivit aux Evêques & aux Cardinaux en ces termes : Que Dieu vous pardonne ce que vous venez de faire. Vous avez retiré un mort du tombeau, & replongé dans les affaires un homme qui ne cherchoit qu'à s'en éloigner. A quoi avez-vous pensé, de vous jeter tout d'un coup après la mort du Pape, sur un homme rustique, & de lui ôter des mains la coignée & la bêche, pour le revêtir de pour-

pre
fem
hon
fus
dis
qui
tum
tic
sain
hon
secr
coe
pou
me
& d
ne
farc
Ber
cro
app
Ent
fion
s'êt
Pap
mo
cha
co
ell
me
da
de
de
fa
l'
fi
d
E

pre & l'élever sur la chaire Pontificale? Ne semble-t-il pas ridicule de prendre un petit homme couvert de haillons, pour être au-dessus des Princes, commander aux Evêques, disposer des Empires? Je ne suis pas sans inquiétude: je crains qu'étant modeste & accoutumé au repos, il ne s'acquitte pas des fonctions Pontificales avec toute l'autorité nécessaire. Quels doivent être les sentimens d'un homme, que l'on arrache tout d'un coup du secret de la contemplation & de la solitude du cœur, comme un enfant du sein de sa mere, pour le produire en public, & le mener comme une victime à des occupations nouvelles & désagréables? Helas! si la main de Dieu ne le soutient, il faut qu'il succombe sous ce fardeau formidable aux Anges mêmes. Saint Bernard n'écrivit pas si-tôt au Pape même, croyant qu'il lui écrivoit le premier, pour lui apprendre les circonstances de son élection. Enfin pressé par ses amis, il lui écrit à l'occasion de l'Archevêché d'Yorc dont un intrus s'étoit emparé. Mon fils Bernard, dit-il au Pape, est devenu par un changement heureux mon pere Eugene: je souhaite que l'Eglise aussi change en mieux, & que vous vous regardiez comme étant obligé de donner votre vie pour elle. Que je serois heureux, si avant que de mourir je voiois l'Eglise telle qu'elle étoit dans son premier âge, quand les Apôtres étendoient leurs filets, non pour prendre de l'or & de l'argent, mais pour prendre des ames! Le saint Abbé voulant prémunir le Pape contre l'avarice de la Cour de Rome, ajoute: Je désire ardemment que vous disiez comme celui dont vous occupez la Chaire: Que ton argent périsse avec toi. Parole admirable, parole sou-

droiante, & capable de confondre tous les ennemis de Sion. C'est ce que l'Eglise attend de vous : vous êtes établi sur les Nations & les Roiaumes pour arracher & pour détruire, pour édifier & pour planter. A la nouvelle de votre promotion, plusieurs ont dit en eux-mêmes : La coignée est maintenant à la racine des arbres, le temps de tailler la vigne est venu. Prenez donc courage, faites sentir votre pouvoir aux ennemis de la vertu : mais souvenez-vous toujours que vous êtes homme. Pensez combien de Papes vous avez vu mourir à vos yeux, & souvenez-vous que comme vous occupez leur Siège, vous les suivrez bien-tôt dans le tombeau. Dans une autre lettre au Pape Eugene, écrite peu de temps après, saint Bernard dit : Je suis importun, mais j'ai une bonne excuse. On dit que c'est moi qui suis Pape & non pas vous : ceux qui ont des affaires viennent fondre sur moi de toutes parts, & dans cette multitude d'amis, il y en a à qui je ne puis en conscience refuser mes services.

VI.
Révolte des
Romains.

Le Pape Eugene fut sacré au monastere de Farfe, craignant la fureur des Romains, qui demandoient la confirmation du Sénat nouvellement établi. Cette même crainte l'obligea de passer après son sacré dans des places fortes. Il alla ensuite à Viterbe où il fit quelque séjour. Cependant le fameux Arnaud de Bresse vint à Rome, & y échauffa la révolte qui n'étoit déjà que trop allumée. Il proposoit au peuple les exemples des anciens Romains, qui par les conseils du Sénat, la valeur & la discipline de leurs armées, avoient soumis toute la terre à leur domination. Il disoit qu'il falloit rebâtir le Capitole, & rétablir la dignité du Sénat & l'Ordre des Chevaliers.

que le gouvernement de Rome ne regardoit point le Pape, & qu'il devoit se contenter de la juridiction Ecclésiastique. Les Romains avec Jourdain leur Patrice, excités par ces discours, abolirent la dignité du Préfet de Rome, & contraignirent tous les principaux des nobles & des citoiens de se soumettre à leur Patrice. Ils abattirent non-seulement les palais de quelques laïcs distingués, mais encore les maisons des Cardinaux & des Ecclésiastiques, & firent un butin immense. Ils fortifierent l'église de S. Pierre, où à force de coups ils contraignirent les pèlerins de faire des offrandes, pour en profiter. Ils en tuerent même quelques-uns dans le vestibule de l'église parce qu'ils le refusoient.

Eugene voulant réduire les Romains rebelles, commença par excommunier leur Patrice. Il se servit ensuite des troupes des Tiburtins, & par leur moien il réduisit les Romains à lui demander la paix. Mais il ne la leur accorda qu'à condition d'abolir le Patriciat, & de reconnoître que les Sénateurs ne tenoient leur autorité que du Pape. Il rentra donc à Rome, & le peuple vint en foule au-devant de lui avec des rameaux à la main, & se prosterna à ses pieds. Toutes les compagnies marchèrent avec leurs bannières; les Juifs mêmes y vinrent avec le Livre de la Loi qu'ils portoient sur leurs épaules. Le Pape ne demeurera pas long-temps à Rome. Comme on le sollicitoit chaque jour de ruiner Tibur, il passa au-delà du Tibre, pour éviter les importunités des Romains. Ce fut pendant cette retraite (en 1146) que le Pape Eugene termina l'affaire du rétablissement de l'Evêché de Tournai. Elle avoit commencé cinquante ans



auparavant. Depuis la décision du Pape Eugene, l'Evêché de Tournai a été séparé de celui de Noion, après lui avoir été joint pendant six cens ans depuis le temps de saint Médard.

VII.
Le Pape Eugene en France.

Diverses actions de ce Pape.

Sa mort.
Anastase IV.

Enfin le Pape fatigué de toutes les séditions des Romains vint en France l'année suivante. Le Roi Louis le jeune & l'Evêque de Paris allerent au-devant de lui, & l'amenerent à l'église de Notre-Dame. Quelques jours après il voulut aller dire la Messe à sainte Genevieve. Les officiers de l'église étendirent devant l'autel un drap de soie où il se prosterna pour faire sa priere. Ensuite il entra dans la sacristie, & aussi-tôt ses officiers prirent le drap, disant qu'il leur appartenoit selon la coutume. Les Chanoines voulurent le leur arracher, & en tirant des deux côtés ils le mirent en piéces. On en vint après cela aux coups de poings & de bâtons. Le Roi lui-même voulant appaiser le tumulte, fut frappé dans la foule. Les officiers du Pape vinrent montrer leurs habits déchirés & leurs visages ensanglantés. Le Pape en demanda justice au Roi; & comme d'ailleurs la vie des chanoines de Ste. Genevieve étoit peu réguliere, on prit la résolution de les réformer. Le premier dessein fut de faire venir huit moines de Cluni de la maison de saint Martin des champs; mais à la priere des anciens chanoines, le Pape changea d'avis, & leur permit d'y mettre des chanoines réguliers tirés de S. Victor, ce qui fut exécuté par l'Abbé Suger. Odon Prieur de S. Victor fut le premier Abbé de Sainte Genevieve depuis cette réforme.

Le Pape Eugene alla quelque temps après

à Clairvaux , où il édifia toute la communauté par son humilité & sa régularité. Il portoit sur sa chair une tunique de laine , & couchoit sur la dure. Il assista au Chapitre général des Abbés de Cîteaux comme un d'entre eux. Il retourna en Italie , & mourut à Tibur l'an 1153 après avoir tenu le S. Siège huit ans & près de cinq mois. Il fut porté à Rome & entermé dans l'église de Saint Pierre. On élut pour lui succéder , Conrad Evêque de Sabine qui fut nommé Anastase IV. C'étoit un vieillard pieux & qui avoit beaucoup d'expérience dans les usages de la Cour de Rome ; mais il ne vécut que seize mois & vingt-quatre jours après son élection.

VI.

Il eut pour successeur Adrien IV qui étoit Anglois , & s'étoit élevé par son mérite. Un Cardinal aiant été blessé en passant dans une rue par quelques séditieux de la faction d'Arnaud de Bresse , le Pape Adrien mit la ville de Rome en interdit , & on y cessa les Offices divins jusqu'au Mercredi saint. Il demeura quelque temps à Benevent où Jean de Sarisberi son ami particulier & son compatriote , vint lui rendre visite & resta trois mois avec lui. Le Pape lui ouvrant son cœur , lui avoua qu'il trouvoit tant de difficultés dans la place qu'il occupoit , & qu'il voioit l'Eglise accablée de tant de maux , qu'il auroit voulu n'être jamais sorti d'Angleterre. Il demanda un jour à Jean de Sarisberi ce que l'on disoit de lui & de l'église de Rome. Jean lui répondit avec liberté : On dit que l'église de Rome ne se montre pas tant la mere des autres églises , que la marâtre. On y voit des gens qui dominant sur le Clergé , sans se

VIII.

Adrien IV.
Son entretien
avec Jean de
Sarisberi.

Fleuri liv. 70.
N. XV.

rendre l'exemple du troupeau. Ils amassent beaucoup d'or & d'argent, & des meubles précieux; ils sont avares & insensibles aux misères des pauvres; ils font des concussions sur les églises, & semblent faire consister toute leur religion à s'enrichir. Tout est vénal à Rome, sans en excepter la Justice: Les Romains imitent les démons en ce qu'ils semblent faire du bien quand ils cessent de nuire. J'en excepte néanmoins quelques-uns qui remplissent leur devoir. Le Pape même est à charge à tout le monde, & presque insupportable. On se plaint qu'il bâtit des Palais, tandis que les églises tombent en ruine; & qu'il marchè orné d'or & de pourpre, tandis que les autels sont négligés. Et vous, dit le Pape, qu'en pensez-vous? Je suis bien embarrassé, répondit Jean de Sarisberi. Je crains de passer pour flateur, si je m'oppose seul à la voix publique; & d'un autre côté, je crains de manquer au respect.

Cependant, ajouta t'il, puisque Gui Clement Cardinal de sainte Potentielle parle comme le public, je n'ose le contredire. Il soutient qu'il y a dans l'église de Rome un fonds de duplicité & d'avarice, qui est la source de tous les maux; & il le dit un jour publiquement dans l'assemblée des Cardinaux, où présidoit le saint Pape Eugene. Au reste, j'ai vu à Rome des Ecclésiastiques vertueux & ennemis de l'avarice. Puisque vous me pressez, je vous parlerai librement. Tout le monde vous donne le titre de pere: pourquoi faut-il donc que tous vos enfans vous offrent des présens? Vous êtes, saint Pere, hors du droit chemin. Donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement. Le Pape sourit, &

Ioua son ami de la liberté avec laquelle il lui parloit, lui ordonnant de lui faire part de tout le mal qu'il entendroit dire de lui. Ensuite pour justifier les contributions que l'église de Rome recevoit de tous les Roiaumes chrétiens, il alléqua la fable de l'estomac & des membres, qui se plaignoient qu'il profitoit seul de leur travail, & qui trouveroient ensuite par expérience qu'ils ne pouvoient subsister sans lui. Mais, selon la remarque judicieuse de M. Fleuri, pour faire l'application juste, il eût fallu que l'église de Rome eût répandu sur tous les autres, des biens de même nature que ceux qu'elle en recevoit. Nous avons parlé des différends du Pape Adrien avec l'Empereur Fridéric. Ce Pape mourut l'an 1159, après avoir tenu le saint Siège près de cinq ans, pendant lesquels il augmenta le patrimoine de saint Pierre de plusieurs acquisitions: mais il étoit si éloigné d'enrichir ses parens, qu'il ne laissa rien à sa mere qui vivoit encore; & elle subsista par les aumônes que lui fit l'église de Cantorberi.

VII.

Après ses funérailles les Evêques & les Cardinaux s'accorderent tous, à l'exception de trois, à choisir Roland, Cardinal & Chancelier de l'église Romaine, qui prit le nom d'Alexandre III. Cette élection fut suivie d'un schisme dont nous parlerons ailleurs; & nous rapporterons en même-temps les principaux événemens qui arriverent sous le Pontificat d'Alexandre qui fut de vingt-deux ans. Il passoit pour un des plus sçavans Papes qui eût été depuis un siècle: Aussi décida-t-il plusieurs questions très-difficiles. Persécuté par l'Empereur Fridéric en Italie, il se retira en Fran-

IX.
Alexandre
III.
Lucius III.

ce, l'asile ordinaire des Souverains Pontifes: Ce fut lui qui réserva au Pape seul la Canonization des Saints. Celle de S. Gautier Abbé de Pontoise fut faite par l'Archevêque de Rouen en 1153. Depuis Alexandre III, les Evêques n'ont plus fait usage de leur ancien droit. Ce Pape mourut l'an 1181. Son successeur fut Hubaud Evêque d'Ostie; qui étoit fort âgé & expérimenté dans les affaires. Il fut nommé Lucius III. A cette élection on commença à exécuter le Décret du Concile de Latran, qui demandoit les deux tiers des suffrages; & les Cardinaux commencerent à s'attribuer à eux seuls le droit d'élire le Pape, à l'exclusion du peuple & du reste du Clergé. Le Pape Lucius jura de ne jamais observer certaines coutumes que ses prédecesseurs avoient suivies. Les Romains en furent tellement irrités, qu'ils pillerent & brûlerent les terres du Pape; enforte qu'il fut obligé de fuir de place en place dans ses forteresses. Voiant qu'il ne pouvoit leur résister, il envoya des Nonces aux Rois & aux Seigneurs pour demander de l'argent. On aima mieux en Angleterre donner une somme considérable une fois payée, que de laisser imposer un subside dont les Papes auroient pu ensuite se faire un droit. L'argent que le Pape reçut de tous côtés, le mit en état de faire sa paix avec les Romains.

X.
Urbain III.
Gregoire
VIII.

Peu de temps après, les Romains aiant trouvé plusieurs clerics hors de la ville, leur creverent les yeux & les renvoierent au Pape qui anathématisa ceux qui avoient commis ce crime, & alla à Verone où il demeura jusqu'à sa mort. Elle arriva l'an 1185. Il avoit tenu le saint Siège quatre ans & trois mois.

Son successeur fut Hubert Crivelli Archevêque de Milan, dont le Pontificat fut d'environ deux ans, & qui fut nommé Urbain III. Ce Pape eut plusieurs différends avec l'Empereur Frideric, & le jeune Roi Henri contribua par ses violences à fomenter cette division. La paix aiant été faite entre le Pape & l'Empereur, Urbain quitta Verone & vint à Ferrare, où il apprit la perte de la Terre sainte. Comme il étoit déjà consumé de vieillesse, il tomba malade & mourut l'an 1187. On élut après lui Albert, qui fut nommé Gregoire VIII. Il étoit sçavant & éloquent, menoit une vie pure & austere, & avoit un grand zèle; mais son Pontificat ne fut que d'un mois & dix-sept jours. Dans ce peu de tems il fit tout ce qui lui fut possible, pour animer les fidèles au recouvrement de la Terre sainte. Il y avoit une ancienne inimitié entre les Pisans & les Genoïs, dont les villes étoient alors très-puissantes par terre & par mer. Le Pape Grégoire entreprit de les réconcilier, afin de les faire agir ensemble pour recouvrer la Terre sainte. Pour cet effet il se rendit à Pise, où on lui rendit de grands honneurs. Il y fit venir les principaux d'entre les Genoïs, & parla aux uns & aux autres avec tant de sagesse, qu'ils commençoient à s'adoucir & à se rapprocher; mais la fièvre le prit & il mourut en très-peu de jours.

VIII.

On élut à Pise pour lui succéder Paul Romain de naissance, & Cardinal Evêque de Palestrine, qui fut nommé Clement III, & tint le saint Siège trois ans & trois mois. Aussi-tôt après son couronnement, il envoya des députés aux Romains ses concitoïens, pour établir avec eux une paix solide. L'occasion de la dis-

XI.

Clement III.
Cels-tin III.
Innocent III.

corde étoit la ville de Tusculum à trois lieues de Rome, qui appartenoit au Pape, & à laquelle les Romains faisoient une guerre implacable pour se la soumettre, ce qui causoit une cruelle division entre eux & les Papes depuis Alexandre III. Le Sénat & le peuple Romain firent avec Clement III un traité de paix dont ils reglerent eux-mêmes les conditions. Il mourut l'an 1191, & il eut pour successeur le Cardinal Hyacinthe, sous le nom de Celestin III. Il avoit quatre-vingt-trois ans & n'étoit que diacre. L'Empereur lui donna la ville de Tusculum, qu'il livra aux Romains selon le traité de Clement III son prédécesseur. Les Romains n'y laisserent pas pierre sur pierre, & elle n'a jamais été rétablie. Les habitans se disperferent dans les lieux voisins, & quelques-uns firent des feuillées dans les ruines d'un des faubourgs, d'où est venu le nom de Frescati au bourg qui est à présent la résidence de l'Evêque. Le lendemain de son sacre, il couronna Empereur Henri VI, Roi de Germanie, avec la Reine Constance sa femme. Celestin a canonisé plusieurs Saints pendant son Pontificat. Il excommunia en 1194 Léopold Duc d'Autriche & l'Empereur Henri VI, au sujet de la prison & de la rançon de Richard Roi d'Angleterre. Deux ans après il écrivit en France contre le divorce de Philippe avec Ingeburge, & cassa la Sentence des Evêques qui avoient approuvé ce divorce dans une Assemblée de Compiègne. L'année suivante 1197, il consentit que Frédéric fils d'Henri VI fût couronné Roi de Sicile, si les Cardinaux y consentoient. On donna mille marcs d'argent au Pape pour cette permission, & autant aux Cardinaux. Celestin III chargé

d'années & accablé d'infirmités mourut l'an 1198 aiant tenu le saint Siège près de sept ans. Il avoit tâché de faire élire avant sa mort Jean de S. Paul dont il connoissoit le mérite, & qu'il avoit fait son vicaire général; mais les Cardinaux dirent que l'élection devoit être libre. Le vrai motif de leur opposition, c'est que chacun d'eux désiroit le Pontificat. A la mort de ce Pape finissent les Annales du Cardinal Baronius. Le saint Siège ne vauqua que quelques heures. On élut le Cardinal Lothaire qui n'avoit que trente-sept ans, mais qui étoit recommandable par la pureté de ses mœurs & par sa doctrine. Il fut nommé Innocent III, & tint le S. Siège dix-huit ans & six mois. Son Pontificat qui présente des événemens importans, appartient à l'Histoire du treizième siècle.

I X.

Nous croions pouvoir renfermer dans cet article ce qui regarde le Roiaume de Sicile. Roger I en avoit fait la conquête à la fin du onzième siècle. Son fils Roger II qui avoit comme son pere le titre de Comte de Sicile, fut reconnu Duc de Pouille & de Calabre, après la mort de son oncle Guillaume qui n'avoit pas laissé d'enfans, & il en conserva la possession malgré les efforts du Pape Honorius qui la lui disputoit. Quelque temps après, l'Anti-Pape Anaclet accorda à Roger le titre de Roi de Sicile, lui donna la Principauté de Capoue & la Seigneurie de Naples, à condition qu'il paieroit tous les ans au Pape une certaine somme d'argent. On croit que la Bulle d'Anaclet est le premier titre du Roiaume de Sicile. Le Roi Roger fut publiquement excommunié au Concile de Latran avec tous ses partisans, parce

XII.

Roiaume de Sicile.
Roger II.
Le Pape Innocent II devient son prisonnier.

qu'il soutenoit tous les schismatiques. Mais le Concile étoit à peine fini, que ce Prince étant parti de Sicile, arriva à Salone & parcourut la Pouille; dont presque toutes les villes se soumirent à lui. Le Pape Innocent II l'ayant appris, sortit de Rome avec les troupes qu'il put assembler, & s'avança jusques au pied du Mont-Cassin. On envoya des Députés de part & d'autre pour négocier la paix, & cependant le fils du Roi attaqua le Pape par derrière, le prit & l'amena à son pere. Alors le Roi Roger demanda la paix au Pape son prisonnier dans les termes les plus soumis; & le Pape se voyant abandonné, sans forces & sans armes, y consentit. On dressa les articles du traité, dont les principaux furent, que le Pape accordoit à Roger le Roiaume de Sicile; à un de ses fils le Duché de Pouille; & à l'autre, la Principauté de Capoue. C'est ainsi qu'il se fit confirmer le titre qu'il avoit reçu de l'Anti-Pape Anaclet. Roger fut reconnu pour Roi légitime par ceux qui le traitoient auparavant d'usurpateur & de tyran. C'est ce qui paroît par les lettres que lui écrivirent S. Bernard & Pierre Abbé de Cluni.

XIII.
L'Abbé de
Cluni Pex-
horte à atta-
quer les Grecs.

Le Roi Roger perdit vers le milieu du douzième siècle son fils aîné, après en avoir déjà perdu trois autres. C'est pourquoi il fit couronner le seul qui lui restoit, qui étoit Guillaume Prince de Capoue. Pierre de Cluni écrivit au Roi Roger une lettre de consolation sur la mort de ses fils, lui marquant qu'il a fait dire pour eux des Messes & distribuer des aumônes. Il dit ensuite qu'il est fort affligé de l'inimitié qui est entre ce Prince & le Roi d'Allemagne: mais, ajoute-t-il, ce qui nous touche le plus nous & tous les François, & ce qui nous fait

désirer que vous soyez en paix, c'est la trahison des Grecs contre nos pelerins. Allez, marchez au secours du peuple de Dieu, vengez tant d'affronts & tant de sang injustement répandu. Ces Grecs néanmoins contre lesquels l'Abbé de Cluni animoit le Roi Roger étoient Chrétiens, & ce Prince n'avoit pas besoin d'être exhorté à leur nuire; il étoit déjà leur plus grand & leur plus terrible ennemi. Il mourut l'an 1154 après avoir régné vingt-deux ans.

Son fils Guillaume qu'il avoit fait couronner, lui succéda & regna encore douze ans: il est connu sous le nom de Guillaume le mauvais. Il demanda au Pape Adrien la confirmation de son Roiaume; & ne l'ayant pas obtenue, il attaqua les terres del 'église Romaine. Le Pape l'excommunia, & l'obligea par ce moyen de proposer des conditions qui étoient très-avantageuses au Pape, mais que la plupart des Cardinaux, pleins de hauteur & de vaines espérances, ne voulurent point accepter. Le Roi Guillaume fut donc forcé de continuer la guerre; & l'année suivante il remporta sur le Pape des avantages considérables, qui le mirent en état de faire une paix fort avantageuse. Il mourut à Palerme sa Capitale l'an 1166, & laissa pour successeur son fils âgé de douze ans, nommé aussi Guillaume & depuis surnommé le Bon. Le pere en mourant laissa au Pape quarante mille sterlings, & le fils lui en envoya encore autant l'année suivante. C'étoit une monnoie d'Angleterre dès-lors très-connue.

L'Eglise de Sicile fut dans un triste état sous le jeune Roi Guillaume II, comme on le voit par les lettres de Pierre de Blois. Le pais étoit mêlé de Grecs, d'Arabes, de Lombards & de

XIV.
Guillaume
le Mauvais.
Guillaume
le Bon.

XV.
L'Eglise de
Sicile dans un
triste état.

Normans, & ceux-ci étoient les maîtres. Sous le nom du jeune Roi, c'étoit la Reine Marguerite sa mere qui gouvernoit, ou plutôt ceux qui la gouvernoient elle-même. Pierre né à Blois, dont le surnom lui demeura, fut précepteur de ce Prince, après Gautier depuis Archevêque de Palerme, qui lui avoit montré les commencemens de la Grammaire & de la versification. Pierre de Blois lui donna des connoissances plus étendues, pendant un an qu'il l'instruisit: il étoit en meme-temps le Garde de son sceau & le second de ses Ministres. Quelques courtisans en étant jaloux, le firent élire Archevêque de Naples, ville alors peu considérable, afin de l'éloigner d'auprès du Roi sous un prétexte honnête. Pierre refusa cette dignité; & voiant les troubles de Sicile, il voulut quitter le pais pour mettre sa vie en sûreté; & ni les prieres ni les promesses du Roi ne purent le retenir. Il sortit de Sicile la même année que Catane fut renversée par un tremblement de terre, c'est-à-dire l'an 1169. Gautier fut élu Archevêque de Palerme à force d'argent. La Reine voulant engager le Pape à casser cette élection, envoya à Rome sept cens onces d'or. Mais le parti de Gautier en envoya beaucoup plus, & obtint du Pape ce qu'il vouloit. Son parti disoit hautement, que dans l'état où se trouvoit la Cour de Rome, elle n'oseroit s'opposer à la volonté des Grands de Sicile, & ne refuseroit pas les sommes immenses qu'on lui offriroit pour la gagner. Guillaume le Bon mourut l'an 1189 à l'âge de trente-six ans, après en avoir regné vingt-cinq. Comme il ne laissoit point d'enfans, le Roiaume devoit appartenir à Constance sa tante, par conséquent au Roi des Romains Henri VI qui

l'ave
Com
par
me
faire
Rog
laun
T
ainé
ronn
Mai
cette
mou
seur
reur
de c
la Po
tre H
le re
duré
Rog
prit
l'Em
où i
jeun
rant
hiso
les
Alle
Pale
Rein
l'au
les
I
à P
dia
apr

l'avoit épousée à cette condition ; & tous les Comtes du Roiaume de Sicile l'avoient promis par serment. Mais après la mort de Guillaume, le Chancelier Matthieu eut le crédit de faire déclarer Roi Tancrede , fils naturel de Roger premier Roi de Sicile, aieul de Guillaume le Bon.

Tancrede perdit l'an 1193 Roger son fils aîné, qu'il avoit fait couronner Roi, & fit couronner à sa place Guillaume son second fils. Mais Tancrede ne survécut pas long-temps à cette perte. Il tomba malade d'affliction, & mourut l'année suivante laissant pour successeur Guillaume III encore enfant. L'Empereur Henri qui avoit toujours regardé Tancrede comme usurpateur, entra l'été même dans la Pouille, passa en Sicile où il se fit reconnoître Roi, & fut couronné à Palerme. Ainsi finit le regne des Normans en Sicile, après avoir duré cent ans depuis la conquête du Comte Roger, & trente-quatre depuis que Roger II prit le titre de Roi. Cette même année à Noël l'Empereur tint une Cour générale à Palerme, où il fit arrêter Sibile veuve de Tancrede le jeune, Guillaume son fils, & plusieurs autres tant Evêques que Comtes, qu'il accusoit de trahison. Il fit aveugler les uns, brûler ou pendre les autres, & en envoya d'autres en exil en Allemagne. L'Empereur revint lui-même à Palerme l'année suivante 1195, & emmena la Reine Sibile & son fils. Il les condamna l'un & l'autre à une prison perpétuelle, & fit crever les yeux au jeune Prince.

L'an 1198, l'Imperatrice Constance envoya à Rome l'Archevêque de Naples & l'Archidiacre de Syracuse, avec des magistrats, qui après une longue négociation obtinrent enfin

XVI.
Fin du regne
des Normans
en Sicile.

24 Art. VII. *Eglise*

l'investiture du Roiaume de Sicile pour elle & pour son fils. Le Pape adressa une Bulle à l'Imperatrice, qui regle ainsi la forme des élections en Sicile. Le Siège étant vacant, le Chapitre vous fera sçavoir la mort de l'Evêque: ensuite ils s'assembleront, & éliront canoniquement une personne capable. Ils publieront l'élection sans différer, & vous la dénonceront, requerant votre consentement, avant lequel l'Evêque élu ne pourra être mis sur le Siège: il ne commencera à gouverner le Diocèse, qu'après avoir été confirmé par l'autorité du saint Siège. L'imperatrice Constance mourut la même année. Se voiant à l'extrémité, elle fit un testament par lequel elle déclara le Pape Bail du Roiaume, c'est-à-dire Regent, suivant le langage du temps; ordonnant que pendant la Regence il recevroit tous les ans des revenus du Roiaume une certaine somme d'argent, & seroit de plus remboursé de tous les frais qu'il pourroit faire pour la défense du Roiaume,

X.

Alfonse VI Roi de Castille, par les libéralités duquel saint Hugues avoit bâti la magnifique église de Cluni qui subsiste encore aujourd'hui, mourut l'an 1109. Il laissa la Couronne à sa fille Urraque, qu'il avoit remariée malgré elle & malgré les Seigneurs de Castille, à Alfonso Roi d'Arragon, quoiqu'elle eût un fils nommé aussi Alfonso de son premier mariage avec Raimond de Bourgogne. Après la mort d'Alfonse VI les Seigneurs & la Princesse elle-même soutinrent que son mariage avec le Roi d'Arragon étoit nul, parce qu'ils étoient parens, descendans l'un & l'autre de Sanche le Grand, Roi de Navarre. Le Pape Pascal prit connoissance de l'affaire, & ordonna à l'Evêque

XVII.
Eglise d'Es-
pagne.

u
se
de
d'
fo
fu
qu
D
tre
VI
fo
Ra
re
an
me
avo
par
env
stil
noc
l'an
en
par
vell
ans
gne
fon
L
led
qui
gnit
de c
de F
une
au p
chev
celu

que de Compostelle d'obliger la Princesse de se séparer, sous peine d'être excommuniée & de perdre sa puissance temporelle. Alphonse d'Arragon fit sentir aux Evêques les effets de son indignation. Ceux de Burgos & de Léon furent chassés; & l'Archevêque de Toledé, quoique légat du saint Siége, fut banni de son Diocèse pendant deux ans. Alphonse prit le titre de Roi de Castille sous le nom d'Alphonse VII pendant le bas âge d'Alphonse VIII fils de son épouse Urraque & de son premier mari Raimond. Mais en 1122 ce jeune Prince fut reconnu Roi de Castille & y regna trente-cinq ans. Son beau pere se trouva ainsi réduit comme auparavant au Roiaume d'Arragon, qu'il avoit considérablement augmenté en 1118 par la prise de Sarragoce sur les Mores. Il envoya conjointement avec le Roi de Castille, des lettres de l'obediencia au Pape Innocent II, qui présidoit à un Concile de Reims l'an 1131. Les Evêques députés demanderent en même-temps du secours contre les infidèles, particulièrement contre les Marabouts, nouvelle secte de Musulmans, qui depuis quarante ans étoient venus d'Afrique s'établir en Espagne, sous la conduite de Joseph fils de Tellefin fondateur de Maroc.

L'an 1148 Raimond Archevêque de Toledé vint en France, trouver le Pape Eugene qui tenoit alors un Concile à Reims. Il se plaignit de la part du Roi de Castille son maître, de ce que le Pape avoit accordé le titre de Roi de Portugal à Alphonse Henriques, moyennant une redevance annuelle de quatre livres d'or, au préjudice de la Couronne de Castille. L'Archevêque de Toledé se plaignit aussi de ce que celui de Brague & ses suffragans, refusoient

de reconnoître sa primatie : ce qui sans doute étoit une suite de l'érection du nouveau Roiaume de Portugal. Pour satisfaire à ces plaintes, le Pape Eugene écrivit au Roi de Castille Alphonse VIII une lettre par laquelle il lui déclare, qu'il n'a jamais eu intention de diminuer en rien son autorité ni les droits de sa Couronne, & lui promet de favoriser dans son Roiaume l'expédition contre les infidèles, c'est-à-dire apparemment, d'y établir l'indulgence de la Croisade. Nous voulons, ajoute-t-il, que l'Evêque de Brague & ses suffragans obéissent à l'Archevêque de Toledé comme à leur Primat, & l'Evêque de Brague est suspens pour ce sujet. On trouve aussi une lettre du Pape Eugene, adressée au Clergé & au peuple de Toledé, où il dit avoir appris que ceux que l'on nommoit Mosarabes, suivoient dans la célébration de la messe & de l'Office divin, leurs anciens usages, différens de ceux de l'Eglise Romaine. Le Pape ordonne qu'on les oblige de se conformer au reste de l'Eglise. Ces Mosarabes étoient les anciens Chrétiens qui étoient demeurés en Espagne sous la domination des Musulmans; & l'on voit ici combien ils étoient attachés à leurs usages, malgré ce qui s'étoit passé soixante ans auparavant.

Tom. IV.

XI.

XVIII.
Ordres Militaires.
Chevaliers du Temple.
Leur Regle.

On institua en Espagne dans le douzième siècle deux Ordres militaires, celui de Calatrave & celui de S. Jacques. Mais avant que d'en parler, il est à propos d'en faire connoître un autre très-fameux, qui avoit été établi à Jerusalem l'an 1118. Quelques Chevaliers, qui avoient de la piété, voulurent se consacrer au service de la Religion, & promirent solennellement en présence du Patriarche de Jeru-

sal
dan
des
ni
na
du
plic
ren
bât
gne
gné
& le
le p
trian
miss
mins
la sū
neuf
salem
se pr
l'an
donn
charg
nom
Ell
mais
tiplic
après
Jerusa
bits b
gle.
l'Offi
mais q
ra d'y
son D
chacu
Vépre

Jerusalem, de vivre dans la continence parfaite, dans l'obéissance & la pauvreté, à l'exemple des Chanoines. Comme ils n'avoient ni église, ni demeure fixe, le Roi de Jerusalem leur donna un logement dans le Palais qu'il avoit près du Temple, d'où leur vint le nom de Templiers. Les Chanoines du Temple leur donnerent ensuite une place près de ce Palais, pour y bâtir les lieux réguliers. Le Roi & les Seigneurs, le Patriarche & les Evêques leur assignerent quelques revenus pour leur nourriture & leur vêtement. Leur première promesse, & le premier devoir qui leur fut imposé par le Patriarche & par les autres Evêques, pour la rémission de leurs péchés, fut de garder les chemins contre les voleurs, principalement pour la sûreté des pèlerins. Ils n'étoient encore que neuf, lorsque six d'entre eux partirent de Jerusalem pour aller en France. Y étant arrivés ils se présentèrent au Concile de Troies qui se tint l'an 1128. Ce Concile jugea à propos de leur donner une Regle par écrit. Saint Bernard fut chargé de la dresser, & il la fit écrire par un nommé Jean de S. Michel.

Elle est divisée en soixante & douze articles; mais plusieurs ont été ajoutés depuis la multiplication de l'Ordre, & même long-temps après. Le Pape Honorius & le Patriarche de Jerusalem leur ordonnerent de prendre des habits blancs. Voici quelques articles de leur Regle. Les Chevaliers du Temple entendront l'Office divin tout entier du jour & de la nuit: mais quand leur service militaire les empêchera d'y assister, ils réciteront treize fois l'Oraison Dominicale pour Matines, sept fois pour chacune des petites heures, & neuf fois pour Vêpres. C'est que ces Chevaliers ne sçavoient

pas lire. Ils pourront manger gras trois fois la semaine ; le Dimanche , le Mardi , & le Jeudi : les quatre autres jours ils feront maigre ; & le Vendredi ils ne mangeront ni œufs, ni laitage , comme en Carême. Il ne leur sera point permis d'aller à la chasse. Tels furent les commencemens de l'Ordre des Templiers , le premier de tous les Ordres militaires ; & c'est la première fois que l'on a entrepris d'allier la vie religieuse avec la profession des armes.

XIX.
Ordre de
Calatrave.

Environ trente ans après , un nouvel Ordre militaire s'éleva en Espagne. Le bruit s'étant répandu que les Arabes venoient attaquer avec une grande armée la petite ville de Calatrave en Castille , les Templiers craignirent de ne la pouvoir défendre , & en remirent la forteresse à Sanche III Roi de Castille. Un Abbé de l'Ordre de Cîteaux , qui étoit avec un des moines à la Cour de ce Prince , demanda au Roi cette citadelle, & l'obtint. L'Archevêque de Toledé favorisant le dessein des deux moines, fit publier que tous ceux qui iroient au secours de Calatrave , auroient le pardon de tous leurs péchés. C'est le premier exemple d'indulgence plénieré accordée par un autre Evêque que par celui de Rome. Les Arabes n'attaquerent point Calatrave , & néanmoins vingt mille hommes y vinrent pour faire de cette ville un monastere de l'Ordre de Cîteaux. Ils prirent un habit plus convenable aux exercices militaires qu'à des moines, & remporterent sur les Arabes des avantages considérables dans des courses qu'ils firent sur eux , & dans divers combats qu'ils leur livrerent. L'Ordre de Calatrave fut confirmé l'an 1163 par le Pape Alexandre III,

Douze ans après , le même Pape approuva

un
Ja
Ce
ap
de
tir
les
tie
tré
con
pou
aut
tre
se n
vre
aux
l'Or
avoi
ils d
somm

La
Pape
qui é
de C
occa
stelle
acco
da ,
avan
néan
de Br
ce. O
nes d
tant d
la ch
par l
Goth

Un autre Ordre militaire, qui est celui de S. Jacques, composé de Clercs & de Chevaliers. Ceux-ci étoient mariés, & leurs femmes étoient appellées les Sœurs de l'Ordre. Leur but étoit de combattre les Sarrasins, tant pour garantir les Chrétiens de leurs incursions, que pour les attirer eux-mêmes à la Religion Chrétienne. Ces Chevaliers avoient un Grand-Maître & plusieurs Commandeurs. Ils vivoient en commun, & n'avoient rien en propre : ils ne pouvoient retourner au siècle, ni passer à un autre Ordre sans la permission du Grand-Maître ; mais les veuves des Chevaliers pouvoient se marier. Les Clercs de l'Ordre devoient vivre en communauté, administrer les Sacremens aux Chevaliers, & instruire leurs enfans. Tout l'Ordre étoit exempt des interdits généraux, & avoit obtenu d'autres privilèges, pour lesquels ils donnoient tous les ans au Pape une certaine somme d'argent.

XX.
Ordre de S. Jacques

XII.

La dernière année du douzième siècle, le Pape Innocent III jugea un grand différend qui étoit entre l'Archevêque de Brague & celui de Compostelle. Le Pape Calliste avoit donné occasion à cette dispute, en érigeant Compostelle en Archevêché vers l'an 1123. Il lui avoit accordé la dignité de l'ancienne ville de Merida, qui étoit Métropole de toute la Luzitanie avant qu'elle eût été ruinée par les Mores ; & néanmoins il avoit confirmé à l'Archevêque de Brague les droits de Métropolitain de Galice. Or il étoit difficile de reconnoître les bornes de ces deux anciennes Provinces, après tant de révolutions arrivées en Espagne depuis la chute de l'Empire Romain, premièrement par la domination des Barbares du Nord ; Goths, Vandales, & autres ; & ensuite par celle

XXI.
Différence entre l'Archevêque de Brague & celui de Compostelle,

des Mores. Les Archevêques de Compostelle & de Brague vinrent donc à Rome au commencement du Pontificat d'Innocent III. Ils produisirent tous leurs titres, les Bulles des Papes, les Canons des Conciles d'Espagne, les anciennes divisions du païs, les histoires même profanes, & alléguèrent de part & d'autre ce qu'ils jugerent favorable à leur cause. Le Pape décida le procès par plusieurs Bulles, où l'on voit fort au long les prétentions des parties, & les preuves dont ils les appuioient : ce qui peut beaucoup servir pour l'histoire particulière des Eglises d'Espagne.

ARTICLE VIII.

Schismes & hérésies.

I.

I.
Schisme de
l'Anti-Pape
Anaclet.
Double é-
lection d'In-
nocent II, &
de Pierre de
Léon.

LE Pape Honorius II étant à la dernière extrémité, les premiers & les plus sages de l'Eglise de Rome, pour prévenir les troubles qui pourroient arriver à l'élection de son successeur, convinrent de la faire à saint Marc, étant réunis tous ensemble selon la coutume. Mais les Cardinaux qui n'avoient point quitté le Pape Honorius pendant sa maladie, avec le Chancelier Haimeri, craignant la violence des Romains, s'ils alloient à saint Marc, se hâterent de faire une élection avant que la mort du Pape fût publiée. Ils élurent donc Grégoire Cardinal de saint Ange, le nommerent Innocent II, & le revêtirent des ornemens Pontificaux. Quelque bonne que fût leur intention, ne devoient-ils pas prévoir & crain-

dre les suites d'une conduite si étrange , & d'une précipitation si contraire à toutes les règles ? Les autres ayant sçu la mort du Pape , s'assemblerent le même jour à l'heure de Tierce à saint Marc , comme on en étoit convenu , & élurent Pierre de Leon , Prêtre Cardinal , qu'ils nommerent Anaclet II. Il étoit petit-fils de Leon , Juif converti & baptisé par le Pape Leon IX qui lui donna son nom. Ce Léon étoit très-sçavant , & devint puissant à la Cour de Rome par ses grandes richesses ; mais son fils Pierre de Leon eut encore plus de crédit & de réputation que lui. Il eut plusieurs enfans , entre lesquels étoit le Cardinal dont nous parlons , que l'on nommoit proprement Pierre de Leon , parce que le nom du pere servoit alors ordinairement de surnom chez toutes les nations. Pierre vint en France & étudia à Paris. En retournant à Rome il s'arrêta à Cluni où il prit l'habit , & quelque temps après , le Pape Pascal II le rappella à Rome & le fit Cardinal. Du temps du Pape Calliste il fut envoyé Légat en France avec Grégoire , & tint des Conciles à Chartres & à Beauvais.

On compte du côté d'Innocent dix-neuf Cardinaux , qui lui rendirent tout l'honneur qu'ils purent selon la circonstance du temps. Comme Anaclet étoit le plus fort à Rome , Innocent & ceux de son parti se tetirerent dans les maisons fortifiées des Frangipanes & des Corfes , où ils se défendirent quelque temps. Anaclet avoit de grandes richesses , tant celles que son pere lui avoit laissées , que celles qu'il avoit amassées lui-même , par les exactions ordinaires dans la Cour de Rome , dans ses légations. Il gagna donc par ses largesses le peuple de Rome & la plupart des Grands ;

B iij

II.
Suites de
cette double
élection.
Raisons al-
léguées par le
parti d'Ana-
clet.

& le Pape Innocent se trouvoit assiégé avec ceux qui lui étoient attachés. Il résolut de sortir de Rome & de se retirer en France. Cependant l'Evêque de Porto, chef des Cardinaux d'Anaclet, écrivit à ceux d'Innocent, qui lui avoient écrit les premiers: Est-ce ainsi, leur dit-il, que vous avez appris à élire un Pape, dans un coin, en secret, & dans les ténèbres? N'est-il pas visible qu'on doit compter pour rien ce que vous avez fait contre les Canons; sans me consulter moi qui suis votre doien, ni vos anciens; sans nous appeler ni nous attendre, vous qui étiez nouveaux & en petit nombre? Vos freres les Cardinaux avec tout le Clergé, à la priere du peuple, & du consentement des personnes constituées en dignité, publiquement & en plein jour, ont élu unanimement le Cardinal Pierre pour être le Pape Anaclet. L'Eglise le reçoit, tout le monde le consulte & se retire content. Rentrez donc en vous-mêmes, ne faites point de schisme dans l'Eglise, & ne vous appuyez pas sur des mensonges. On sent qu'une pareille Lettre étoit capable de faire impression, & jettoit dans un fort grand embarras ceux qui n'avoient point encore pris de parti.

III.
Mouvemens
d'Anaclet
pour se faire
reconnoître,
S. Bernard se
déclare contre
lui dans le
Concile d'É-
campes.

Anaclet lui-même envoya des Lettres de tous côtés pour se faire reconnoître Pape. Son clergé écrivit aussi au Roi Lothaire. La Lettre est au nom de vingt-sept Cardinaux & des autres Evêques suffragans de Rome, des Archiprêtres & de plusieurs Abbés. Anaclet envoya un Légat en France, un à Constantinople, & un au Roi de Jérusalem. Il fut reconnu en Italie par Roger Duc de Calabre, à qui il accorda le titre de Roi de Sicile. Mais il fut excommunié par saint Hugues Evêque de Greno-

bl
gr
fu
Ev
aia
qu
qu
ca
Co
qu
po
aff
s'a
co
rap
for
mi
les
mil
for
la v
élu
être
pla
C
de l
riva
pos
Pro
le r
tion
don
den
le p
leur
pou
per

ble ; & cette excommunication, qui fut d'un grand poids à cause de l'autorité de S. Hugues, fut la dernière action remarquable de ce saint Evêque. Le Roi de France Louis le Gros ayant appris ce qui s'étoit passé à Rome, indiqua un Concile à Etampes, pour examiner lequel des deux prétendus Papes avoit été élu canoniquement. Saint Bernard fut appelé à ce Concile par le Roi & par les principaux Evêques. Il y vint en tremblant, connoissant l'importance de cette affaire. Quand le Concile fut assemblé, après le jeûne & les prières, le Roi s'assit avec les Evêques & les Seigneurs, & ils convinrent tous d'un commun accord, de s'en rapporter à l'Abbé Bernard & de s'en tenir à son avis. Le serviteur de Dieu accepta la commission par le conseil de quelques amis fidèles, mais avec beaucoup de crainte & d'humilité. Il examina avec un extrême soin la forme de l'élection, le mérite des électeurs, la vie & la réputation de celui qui avoit été élu le premier. Il déclara qu'Innocent devoit être reconnu Pape, & toute l'assemblée y applaudit.

Cependant le Pape Innocent qui étoit parti de Rome avec les Cardinaux de son parti, arriva à Pise où il fut reçu avec tout l'honneur possible. De-là il alla à Genes, & ensuite en Provence. Enfin il vint à Cluni où les moines le retinrent onze jours. L'honorable réception qu'on lui fit en ce célèbre monastere, lui donna une grande autorité dans tout l'Occident, quand on vit que les moines de Cluni le préféroient à Pierre de Leon qui avoit été leur confrere. S. Bernard alla en Angleterre pour le faire reconnoître, & il y réussit. L'Empereur Lothaire s'attacha aussi à Innocent, de

B v

I V.
Travaux de
S. Bernard
pour faire reconnoître Innocent II.

même que les Rois d'Espagne & de Jérusalem. Saint Bernard écrivoit de tous côtés pour éteindre le schisme, & détacher d'Anaclet ceux qui lui étoient favorables. C'est avec justice, disoit-il, que l'Eglise reçoit celui dont la réputation est plus entiere & l'élection plus légitime, par le nombre & le mérite de ceux qui l'ont faite. Dans une autre Lettre il parle ainsi de l'Antipape Anaclet: L'élection dont il se vante n'a que l'apparence d'une élection canonique. En effet, c'est une maxime constante dans l'Eglise, qu'après une première élection, il ne peut y en avoir une seconde. Supposé donc qu'il eût manqué quelque formalité à la première, falloit-il procéder à une autre élection sans avoir auparavant examiné la première, & l'avoir cassée juridiquement? Au reste Dieu a jugé ce différend, & il ne faut que des yeux pour connoître ce jugement. Il a été reconnu & approuvé par les Evêques les plus respectables de l'Eglise. Leur sainteté est révérée de leurs ennemis mêmes, & nous n'avons pu nous dispenser de marcher à leur suite, nous qui leur sommes si inférieurs par le rang & par le mérite. Les Evêques de Toscane, de Campanie, de Lombardie, de Germanie, des Gaules & des Espagnes, & ceux de toute l'Eglise Orientale, tous de concert ont rejeté Pierre de Leon & ont reçu Grégoire pour Pape sous le nom d'Innocent, sans être ni gagnés par argent, ni séduits par artifice, ni forcés par la crainte.

Je ne dois pas omettre ici, continue saint Bernard, les Saints qui sont morts au monde & qui ne cherchent qu'à plaire à Dieu. Les Camaldules, les solitaires de Vallombreuse, les Chartreux, les moines de Cluni & de Mar-

mo
rou
de
de
des
Inn
a-t
& p
vis
fan
par
pas
cell
fure
élec
la p
par
dina
par
droi

Il
nier
& à
cred
alla
naut
le fa
veill
fes g
de fa
Ceux
& all
teaux
blanc
la têt
d'or.

moûtier, mes confreres de Cîteaux ; enfin toutes les communautés régulières de clercs & de moines sont attachées à Innocent à la suite de leurs Evêques. Que dirai-je des Princes & des Rois de la terre ? Ne reçoivent-ils pas tous Innocent conjointement avec leurs sujets ? Y a-t-il quelque homme distingué par sa vertu & par sa réputation, qui ne soit de même avis ? Si on compare les personnes, je dirai sans médisance & sans flatterie ce que l'on dit par tout, que la réputation d'Innocent ne craint pas même les discours de ses ennemis, & que celle de l'autre n'est point à couvert de la censure même de ses amis. Si vous examinez les élections en elles-mêmes, celle d'Innocent est la plus régulière & la première. Elle a été faite par la plus saine partie des Evêques, des Cardinaux Prêtres & diacres. Le sacre a été fait par l'Evêque d'Ostie à qui il appartient de droit.

II.

Il est bon de remarquer ici de quelle manière le Pape Innocent fut reçu à S. Denys & à Clairvaux. Il arriva à saint Denys le mercredi de la semaine sainte, & l'Abbé Suger alla le recevoir en procession avec sa communauté. Le Pape officia le jeudi, le vendredi & le samedi-saint. Le jour de Pâques, après avoir veillé toute la nuit, il sortit secrètement avec ses gens, & alla à saint Denys de l'Estrée, afin de faire à saint Denys une entrée magnifique. Ceux de sa suite s'habillerent à la Romaine, & alloient à cheval deux à deux avec des manteaux. Le Pape étoit monté sur un cheval blanc, orné d'une riche housse ; il avoit sur la tête une tiare en broderie avec un cercle d'or. Les Barons vassaux de saint Denys mar-

V.
Le Pape Innocent à S. Denys.

choient à pied, & servoient d'écuers au Pape, menant son cheval par la bride : quelques-uns marchoient devant & jettoient de l'argent. La rue étoit tapissée ; les nobles venoient au-devant suivis d'un peuple innombrable. Les Juifs mêmes étoient venus de Paris pour prendre part à cette cérémonie. Ils présentèrent au Pape le Livre de la Loi en rouleau & couvert d'un beau voile. Plaise au Dieu Tout-puissant, leur dit le Pape, d'ôter le voile de vos cœurs. Il arriva à la grande église où brilloient de tous côtés l'or & les pierreries, & il célébra solennellement la Messe. Le Pape & sa suite allèrent dîner dans le cloître, qui étoit tapissé, & où l'on avoit dressé des tables. Ils mangèrent d'abord un agneau étant couchés comme les anciens : le reste du festin se fit selon l'usage du temps. Le Pape continua de visiter les églises de France, & il leur fut très à charge, parce qu'il avoit avec lui une multitude de Romains, & qu'il ne pouvoit rien tirer des revenus du S. Siège. Sa réception à Clairvaux fut différente de celle qu'il avoit eue à saint Denys.

VI.
Le Pape Innocent à Clairvaux.

Il y fut reçu avec une affection singulière ; mais avec une simplicité digne des habitans de cette sainte vallée. Les moines étoient vêtus pauvrement, portant une croix de bois, & chantoient modestement. Les Evêques & le Pape lui-même ne purent retenir leurs larmes, & tout le monde admiroit la gravité de cette communauté. Au milieu d'une fête si nouvelle, & d'une affluence si capable de causer quelque dissipation, ces saints Religieux avoient tous les yeux tournés vers la terre, sans que la curiosité les leur fit tourner ailleurs ; en sorte qu'ils ne voioient personne, dans le temps mé-

me qu'ils attiroient sur eux les regards de tout le monde. Les Romains ne virent rien dans cette église qui excitât leur cupidité. Il n'y avoit que les murailles toutes nuës, & ces admirables moines ne présentoient rien de désirable, que l'imitation de leurs vertus. La joie de cette réception fut toute sainte. On servit à manger du pain noir, des herbes, des légumes; & il ne se trouva pour le Pape que quelques petits poissons.

L'Antipape Anaclet mourut au commencement de l'année 1138, après avoir porté le nom de Pape pendant près de huit ans. Les Cardinaux de son parti élurent pour tenir sa place Grégoire, Prêtre Cardinal, qu'ils nommerent Victor. Mais deux mois après il alla se jeter aux pieds du Pape Innocent, & les clercs schismatiques suivirent son exemple. Alors Innocent reprit l'autorité toute entiere à Rome. On fit par-tout des processions solennelles; le peuple quitta les armes, pour venir écouter la parole de Dieu. Le Pape rétablit le service des églises & en répara les ruines: il rappella les exilés & repeupla les colonies désertes. Le Concile général de Latran acheva d'éteindre entierement le schisme, qui avoit donné à S. Bernard tant d'exercice, & causé à l'Eglise de si grands maux.

III.

Après la mort du Pape Adrien IV, les Evêques & les Cardinaux s'assemblerent à saint Pierre pour l'élection d'un successeur; & aiant délibéré trois jours, ils s'accorderent tous, à l'exception de trois, à choisir Roland, Cardinal & Chancelier de l'église de Rome. Il étoit né à Sienne, avoit beaucoup d'éloquence & d'érudition. Son élection fut approuvée

VII.

Mort d'Anaclet.
Fin du schisme.

VIII.

Schisme de l'Anti-Pape Victor II.
Election d'Alexandre III.
An. 1159.

par le clergé & le peuple de Rome, & on le nomma Alexandre III. Ceux qui l'avoient élu se revêtirent aussi-tôt de la chape d'écarlate qui étoit l'habit particulier du Pape, & cette cérémonie étoit l'investiture du Pontificat. Alexandre refusoit & s'enfuoit, déclarant qu'il étoit indigne de cette place; mais il fut enfin revêtu de la chape par le premier des diacres. Alors Octavien, l'un des trois Cardinaux qui n'avoient point consenti à l'élection d'Alexandre, se voyant frustré de l'espérance qu'il avoit eue d'être Pape lui-même, arracha la chape des épaules d'Alexandre & la voulut emporter; mais un Sénateur qui étoit présent, indigné de cette violence, la lui ôta des mains. Octavien fit signe qu'on lui donnât une chape rouge qu'il avoit fait apporter, & il s'en revêtit avec tant de précipitation, qu'il mit le devant derrière: ce qui fit rire tous les assistants. Aussi-tôt on ouvrit les portes de l'église, que les Sénateurs avoient fermées, & des troupes de gens armés entrèrent avec grand bruit l'épée à la main, pour prêter main forte à Octavien que son parti nommoit le Pape Victor III.

IX.
Violences
exercées par
le parti de
Victor III.

L'Empereur
Frideric veut
faire examiner
les deux
élections dans
un Concile.

Le Pape Alexandre, & les Cardinaux qui l'avoient élu, craignant la violence, se retirèrent dans la forteresse de saint Pierre, où ils demeurèrent neuf jours renfermés & gardés jour & nuit par des gens armés, du consentement de quelques Sénateurs gagnés par Octavien. Ensuite pressés par les cris du peuple, ces Sénateurs les tirèrent de la forteresse; mais ce fut pour les transférer dans une prison plus étroite, où ils furent trois jours. Toute la ville en fut émue, & le peuple obligea les Sénateurs d'en ouvrir les portes, & de mettre

en liberté Alexandre & les Cardinaux qui lui étoient attachés. Ils traverserent la ville au milieu des acclamations de joie & au son de toutes les cloches, & ils allèrent à quatre lieues de Rome. Le Pape Alexandre y fut sacré selon la coutume par l'Evêque d'Ostie, assisté de cinq autres Evêques, de plusieurs Cardinaux Prêtres & diacres, de plusieurs Abbés & d'une grande partie du peuple Romain. Octavien fut vers le même temps sacré par l'Evêque de Tusculum, accompagné de deux autres Evêques. Les deux partis écrivirent aussi - tôt à l'Empereur Frideric, qui résolut par le conseil des Seigneurs d'assembler un Concile. Il y cita Alexandre & Victor, & déclara qu'il vouloit que cette grande affaire fût terminée par un jugement ecclésiastique, sans que les séculiers en prissent connoissance.

Il envoya des députés à Anagni où étoit le Pape Alexandre, qui leur dit publiquement, Nous sommes surpris de la maniere dont l'Empereur nous traite, en convoquant un Concile sans notre participation, & nous ordonnant d'y assister. Jesus-Christ a donné à saint Pierre & par lui à l'église Romaine, le privilège de juger les causes de toutes les églises, sans jamais pouvoir être soumise au jugement de personne. La tradition & l'autorité des Peres ne nous permettent pas d'aller à sa Cour & de subir son jugement. Nous nous exposerons plutôt aux plus grands périls. Telle fut la réponse du Pape Alexandre. Néanmoins lorsque l'Antipape Eulalius fut élu l'an 418 contre le Pape Boniface, l'Empereur Honorius prit connoissance de l'affaire, fit tenir un Concile à Ravenne où il faisoit sa résidence; & ayant reconnu la vérité, il fit chasser Eulalius, & main-

X.
Alexandre
III refuse cet
examen.
Il est ex-
communié
dans le Concile
de Pavie.

tint Bonifacé sur le S. Siège. Les actes en sont conservés à Rome, & le Cardinal Baronius les a inférés dans ses Annales. Quatre-vingts ans après, le schisme de Symmaque & de Laurent fut terminé de la même manière. On convint que les deux contendans iroient à Ravenne subir le jugement du Roi Théodoric, tout Arien qu'il étoit; & ce fut lui qui décida en faveur du Pape Symmaque. Mais le Pape Alexandre III ignoroit sans doute ces faits. Si sa prétention avoit lieu, il seroit impossible de terminer un schisme, puisque chacun des contendans se disant Pape légitime, prétendrait également ne pouvoir être jugé sur la terre. Le Concile se tint à Pavie, où les Evêques attendirent quelque temps l'Empereur occupé au siège de Crémone, qu'il prit enfin & brûla l'an 1160. Il alla aussitôt après à Pavie, & exhorta les Evêques à se préparer au Concile par le jeûne & par la prière. Les ayant assemblés, & s'étant assis, il leur dit: Dieu vous a donné l'autorité de nous juger nous-mêmes, & ce n'est point à nous à vous juger en ce qui regarde la Religion. Conduisez-vous dans cette affaire, comme n'ayant à rendre compte qu'à Dieu. L'Empereur sortit aussitôt du Concile, qui étoit composé de cinquante Archevêques & Evêques, d'un grand nombre d'Abbés & de députés de divers pais. Ce Concile jugea en faveur d'Octavien, déclara nulle l'élection d'Alexandre, & l'excommunia lui & ses adhérens.

XI.
Progrès du
Schisme.
Alexandre
excommunié
l'Empereur.

L'Empereur Frideric publia ensuite en Italie & en Allemagne un Edit par lequel il ordonnoit à tous les Evêques de reconnoître le Pape Victor sous peine de bannissement perpétuel. Plusieurs choisirent l'exil plutôt que de

par
par
qui
lex
reu
des
tem
il d
à c
ain
lex
tum
viro
par
mo
mur
mur
teur
avo
Lég
publ
Roi
ble
rent
& t
che
en
L
116
de l
pe l
Pas
tion
noir
cess
Ale
setn

participer au schisme, & on mit à leur place par violence des partisans de l'Antipape, ce qui causa un grand trouble dans l'Eglise. Alexandre de son côté excommunia l'Empereur à Anagni le Jeudi - saint, étant assisté des Evêques & des Cardinaux; & en même-temps, selon la coutume de ses prédécesseurs, il déclara tous ceux qui avoient juré fidélité à ce Prince, absous de leur serment. C'est ainsi que parle l'Auteur de la vie du Pape Alexandre: mais nous avons vû que cette coutume n'a commencé qu'à Grégoire VII. environ quatre-vingts ans auparavant; & il ne paroît pas que Frideric ait été moins obéi, ni moins reconnu Empereur après cette excommunication qu'auparavant. Alexandre excommunia aussi de nouveau Octavien & ses sectateurs; & pour dissiper les mensonges qu'ils avoient répandus de tous côtés, il envoya des Légats en diverses Provinces. Il fut reconnu publiquement en France & en Angleterre. Les Rois de ces deux Roiaumes reçurent ensemble le Pape à Couci sur Loire, le conduisirent à sa tente marchant à pied à côté de lui, & tenant à droit & à gauche la bride de son cheval. Il s'arrêta quelque temps à Clermont en Auvergne, à Tours, à Paris & à Sens.

L'Antipape Victor mourut à Luques l'an 1164, & fut enterré dans un monastere hors de la ville. Les schismatiques élurent pour Pape le Cardinal Gui de Crème, sous le nom de Pascal III. L'Empereur confirma cette élection, & jura sur les Evangiles, qu'il reconnoitroit pour Pape légitime, Pascal & ses successeurs, & regarderoit comme schismatiques Alexandre & ses partisans. Il fit faire le même serment à tous les ecclésiastiques qu'il y put

XII.
Mort de
l'Anti - Pape
Victor.
Pascal III.
est élu, & con-
tinue le schis-
me.
Alexandre
retourne à
Rome, & est
forcé d'en
sortir,

engager. Pascal fut sacré par l'Evêque de Liège, & porta le nom de Pape trois ans. Alexandre pleura la mort d'Octavien, considérant la perte de son ame, & reprit sévèrement des Cardinaux qui s'en moquoient. Jean Prêtre & Cardinal qui étoit Vicairé du Pape Alexandre à Rome, ramena à son obéissance la plus grande partie du peuple Romain, employant pour cela de grandes sommes d'argent, que donnerent ceux qui étoient demeurés fidèles au Pape. Les schismatiques étoient aussi devenus plus faciles à ramener, depuis que l'Antipape Octavien étoit mort, & que le crédit de l'Empereur en Italie étoit diminué. Car les Vénitiens firent une ligue contre lui; & attirerent presque toutes les villes de Lombardie. Alexandre résolut donc de retourner à Rome. Il y arriva l'an 1165, & y fut reçu avec une grande solemnité. Il n'y fut pas long-temps paisible. L'Empereur Frideric revint en Italie l'année suivante, pour établir à Rome l'Antipape Pascal. Il se rendit maître de toutes les villes voisines; & n'ayant pu prendre Rome par force, il essaia de la gagner par argent. Les Romains voiant qu'ils ne pouvoient plus tenir contre l'Empereur, résolurent de traiter avec lui, & promirent de reconnoître Pascal pour Pape légitime.

XIII.
Mortalité
dans l'armée
de l'Empereur.

Fondation
d'Alexandrie
de la Paille.
Mort de l'anti-
pape Pas-
cal.

C'est ainsi que le parti des schismatiques triomphoit, lorsque tout d'un coup il fut humilié & déconcerté par une mortalité effroyable qui arriva dans l'armée de l'Empereur. On ne pouvoit suffire à enterrer ceux qui mourroient tous les jours. Cette maladie qui emporta un grand nombre d'Evêques & de Seigneurs schismatiques, obligea l'Empereur de se retirer de devant Rome. Il retourna en Al-

Allemagne déguisé en valet. Cette retraite de l'Empereur encouragea puissamment les villes de Lombardie liguées contre lui. Non contentes d'avoir rebâti Milan que l'Empereur avoit ruinée, elles résolurent de fonder une nouvelle ville à l'entrée du pais pour s'opposer aux premiers efforts des Allemans. Ce dessein fut promptement exécuté, & on nomma la nouvelle ville *Alexandrie*, en l'honneur du Pape. Il y eut dès la première année quinze mille habitans portant les armes; & l'année suivante, ses Consuls allèrent trouver le Pape à Benevent, & rendirent leur ville tributaire à l'Eglise Romaine. Les Allemans la nommerent par mépris *Alexandrie de la paille*; mais elle a subsisté, & est encore aujourd'hui une ville considérable dans le Duché de Milan. L'Antipape *Pascal III* qui étoit toujours à saint Pierre, mourut l'an 1198. Son parti élut à sa place *Jean Abbé de Strum*, qui avoit été nommé à l'Evêché d'Albane, & lui donna le nom de *Calliste III* qu'il porta dix ans.

L'Empereur *Frideric* aiant perdu une grande armée en Italie, & voiant que son autorité y étoit ruinée, songea sérieusement à quitter le schisme. On fit un traité dans lequel furent compris le Roi de Sicile & les Lombards. L'Empereur promit d'obéir au Pape *Alexandre III* & à ses successeurs légitimes, & renonça au schisme d'*Octavien*, de *Gui de Crème* & de *Jean de Strum*, & fut absous de l'excommunication & réuni à l'Eglise Catholique. La réconciliation entre le Pape & l'Empereur se fit à Venise, & six jours après la paix fut jurée solennellement. Les Romains presserent ensuite le Pape de revenir à Rome, & lui donnerent toutes les sûretés qu'il pouvoit désirer.

Election de
Calliste III.

XIV.
Réconciliation de l'Empereur avec Alexandre III.
Fin du schisme.
Entrée solennelle du Pape à Rome.

44 Art. VIII. *Schismes*

Le Clergé de Rome vint bien loin au-devant de lui, avec les banieres & les croix, ce qu'on n'avoit encore vu faire pour aucun Pape. Les Sénateurs & les Magistrats marchèrent au son des trompettes, les nobles & la milice étoient vêtus magnifiquement, un peuple innombrable alloit à pied avec des rameaux d'olivier en poussant des cris de joie. La foule de ceux qui vouloient baiser les pieds du Pape étoit si grande, que son cheval pouvoit à peine faire quelques pas, & sa main étoit lasse de donner des bénédictions. L'Antipape Calliste le vint trouver, confessa publiquement son péché & renonça au schisme. Le Pape Alexandre ne lui fit aucun reproche, le traita même depuis avec honneur, & le reçut à sa table. Pour remédier aux abus qui s'étoient introduits & fortifiés pendant un si long schisme, il indiqua un Concile à Rome pour l'année suivante 1179. Il mourut dans un âge avancé, après avoir tenu le S. Siège près de vingt-deux ans.

IV.

XV. Pierre de Bruis & Henri son disciple renouvelèrent dans le douzième siècle plusieurs erreurs des Manichéens, & y en ajoutèrent d'autres. Ils prêchèrent en Dauphiné, en Provence, & dans le Languedoc, & ils firent de grands maux dans toutes ces Provinces. On a vu, dit Pierre de Cluni, rebaptiser les peuples, profaner les églises, renverser les autels, brûler les croix, fouetter les Prêtres, emprisonner les moines. Il se plaint de ce que Pierre de Bruis & Henri ont été reçus dans tout le Languedoc. Il emploie sa Lettre à l'Archevêque d'Embrun, qui est très-longue, à réfuter leurs erreurs. Il les réduit à cinq

Hérésie des Manichéens qui prend une nouvelle forme.

Pierre de Bruis.

pr
tên
ven
qu
en
pag
l'E
s en
eu
La
tels
dir
la
fac
Eve
le c
cine
mon
dan
par
brûl
H
coup
aian
tout
gen
lui
aussi
voia
fut p
Ciel
il é
dem
écla
fit à
plu
par-

principales. La première, de rejeter le Bap-
tême des enfans, sous prétexte qu'ils ne peu-
vent croire ni recevoir des instructions. Sur
quoi il dit ces paroles remarquables : Depuis
environ cinq cens ans toute la Gaule, l'Es-
pagne, la Germanie, l'Italie, enfin toute
l'Europe n'a presque baptisé que des enfans. Il
s'ensuivroit donc, selon vous, qu'elle n'a pas
eu de Chrétiens, ni par conséquent d'Eglise.
La seconde erreur étoit de ne vouloir ni au-
tels, ni églises matérielles. La troisième, de
dire qu'il ne falloit pas honorer la croix, mais
la briser. La quatrième, d'enseigner que le
sacrifice de la Messe n'étoit rien, & que les
Evêques & les Prêtres ne consacroient point
le corps & le sang de Jesus-Christ. Enfin la
cinquième étoit de rejeter les prières pour les
morts. Pierre de Bruis prêcha ses erreurs pen-
dant près de vingt ans. Il fut brûlé à S. Gilles
par les Catholiques, pour le punir d'avoir
brûlé les croix.

Henri disciple de Pierre de Bruis, fit beau-
coup de mal dans le diocèse du Mans. En
ayant été chassé, il passa à Toulouse & infecta
toute la Province de ses erreurs. Le Pape Eu-
gene y envoya le Légat Alberic, qui prit avec
lui Geofroi Evêque de Chartres, & persuada
aussi à saint Bernard de l'accompagner en ce
voyage, malgré ses infirmités. Le saint Abbé
fut par-tout reçu comme un Ange envoyé du
Ciel. Comme il faisoit beaucoup de miracles,
il étoit accablé de la foule du peuple, qui
demandoit jour & nuit sa bénédiction. Le plus
éclatant de tous ses miracles est celui qu'il
fit à Sarlat. Après le Sermon on lui présenta
plusieurs pains à benir, comme on faisoit
par-tout. En les bénissant il éleva la main,

XVI.

Henri disci-
ple de Pierre
de Bruis, com-
battu par S.
Bernard.

Miracles du
saint Abbé.

46 Art. VIII. *Schismes*

fit le signe de la croix, & dit: Vous connoîtrez la vérité de ce que nous vous prêchons, & la fausseté de ce que les hérétiques vous annoncent, si vos malades guérissent, après avoir goûté de ce pain. L'Evêque de Chartres qui étoit auprès du saint Abbé, craignant qu'il ne s'avancât trop, ajouta: S'ils le prennent avec foi, ils seront guéris. Mais saint Bernard reprit: Ce n'est pas ce que je dis; mais certainement ceux qui en goûteront seront guéris, afin qu'ils sçachent que nous sommes véritablement envoïés de Dieu. Tous les malades furent guéris après avoir goûté de ce pain; & une si grande merveille se répandit par toute la Province, de sorte que le saint homme en revenant n'osa passer à Sarlat, à cause du concours prodigieux du peuple.

V.

XVII.
Albigéois.
S. Bernard en
convertit plu-
sieurs.

Les hérétiques du Périgord & du Languedoc que saint Bernard alla combattre, étoient aussi une branche de Manichéens. Ils prétendoient mener la vie des Apôtres, ne mangeoient point de chair & ne buvoient point de vin, faisoient cent génuflexions par jour & ne recevoient jamais d'argent. Ils avoient perverti un grand nombre de personnes nobles, à qui ils avoient fait quitter leurs biens; & ils avoient aussi séduit des ecclésiastiques, des moines, des religieux. Albi étoit la ville de tout le pais la plus infectée de cette hérésie, d'où vint ensuite le nom d'Albigéois à toute la secte. Le peuple alla au-devant du Légat Alberic avec des ânes & des tambours pour se moquer de lui. Mais saint Bernard qui arriva deux jours après, fut reçu avec respect. Il réfuta toutes les erreurs de ces nouveaux Manichéens, & ramena toute la multitude qu'ils avoient sé-

Quit
gran
en c
reur
fallu
avoit
gran
lettr
res d
Ve
que
Cold
été b
avoit
ferme
nich
seuls
Christ
ils au
chés
qui pa
comm
en po
somm
comm
quoiqu
& le t
d'avoit
ne con
Christ
de vér
ont pe
rassent
séquen
dinatio
ménen
ordonn

& hérésies. XII. siècle. 47

suite. Geofroi rapporte ce fait comme le plus grand miracle que l'homme de Dieu ait fait en ce voiage. Pour déraciner toutes les erreurs qui avoient cours en ce pais, il auroit fallu qu'il y fit un plus long séjour; mais il avoit trop peu de santé pour suffire à un si grand travail, & il ne pouvoit se refuser aux lettres fréquentes, par lesquelles ses chers freres de Clairvaux le pressoient de revenir.

Vers le même temps saint Bernard fut averti, que l'on avoit decouvert depuis peu près de Cologne des hérétiques, dont les chefs avoient été brûlés par le peuple malgré le clergé, & avoient souffert ce supplice avec une grande fermeté. C'étoit encore une branche de Manichéens. Ils soutenoient qu'ils étoient les seuls qui marchassent sur les traces de Jesus-Christ & des Apôtres. Vous autres, disoient-ils aux Catholiques, vous êtes tellement attachés aux biens temporels, que ceux mêmes qui passent parmi vous pour les plus parfaits, comme les moines & les Chanoines réguliers, en possèdent en commun. Pour nous, nous sommes les pauvres de Jesus-Christ, allant comme lui de ville en ville, étant persécutés, quoique nous vivions dans le jeûne, la priere & le travail. Ces hommes qui se vantoient d'avoir de si beaux dehors, enseignoient qu'on ne consacre point sur l'autel le corps de Jesus-Christ, parce qu'il n'y avoit plus, selon eux, de véritables Prêtres. Les Papes, disoient-ils, ont perdu leur pouvoir, depuis qu'ils s'embarraffent d'affaires toutes séculieres, & par conséquent ils ne donnent point une véritable ordination. Les Archevêques & les Evêques qui mènent une vie toute mondaine, ne peuvent ordonner légitimement. Ces mêmes hérési-

XVIII.
Hérétiques
à Cologne.

48 Art. VIII. Schismes

ques en anéantissant le Sacerdoce , rejettoient les Sacremens , excepté le Baptême seul : encore ne l'admettoient-ils que pour les adultes. Ils n'avoient aucune confiance dans l'intercession des Saints , & traitoient de superstitions toutes les pratiques que Jesus-Christ & les Apôtres n'ont point établies. Ils nioient qu'il y eût un purgatoire , & anéantissoient ainsi les prieres & les offrandes pour les morts. S. Bernard fit deux Sermons contre ces hérétiques , qui préparoient les voies aux prétendus Réformateurs qui devoient s'élever quelques siècles après.

VI.

XIX.
Abailard.
Sa vie & ses
erreurs.

Pierre Abailard nâquit à trois lieues de Nantes l'an 1179. Il s'appliqua de bonne heure à la dialectique , & parcourut diverses Provinces dans le dessein de s'y perfectionner. Un de ses premiers maîtres fut Roscelin de Compiègne, qui fut condamné pour avoir enseigné quelques erreurs sur le mystere de la sainte Trinité. Il vint à Paris au commencement du douzième siècle , & se mit au nombre des disciples de Guillaume de Champeaux , qui s'aperçut bien-tôt de son esprit inquiet & opiniâtre. Abailard devint ensuite maître lui-même. Il enseigna d'abord à Melun sous la protection des Seigneurs du pais. Ensuite il revint à Paris , & établit son école de dialectique au Mont-sainte-Geneviève, qui étoit encore hors de Paris. Après avoir étudié la Théologie à Laon , & en avoir été chassé à cause de sa témérité & de son orgueil , il revint à Paris où il enseigna non-seulement la dialectique comme auparavant , mais aussi la Théologie. Il attira en peu de temps un grand nombre d'écoliers par ses subtilités & sa facilité à s'ex-
primer;

primer : il s'enrichissoit, & sa réputation étoit grande ; mais cette prospérité le perdit. Comme il s'étoit appliqué à toute autre chose qu'à régler ses mœurs, il succomba à la tentation de l'orgueil ; & cet orgueil fut puni par une passion honteuse pour une fille sçavante nommée Héloïse, nièce d'un Chanoine de l'église de Paris. Il l'enleva de son consentement pendant la nuit, & l'envoia en Bretagne chez sa sœur. Il l'épousa ensuite, & l'engagea à se retirer à Argenteuil dans une Abbaie de filles où elle avoit été élevée pendant son enfance. Les parens d'Héloïse croiant qu'Abailard vouloit la faire religieuse pour se débarrasser d'elle, lui firent un traitement indigne qui l'engagea à embrasser la vie monastique ; & il persuada à Héloïse de l'imiter. Il entra à saint Denys, & elle demeura à Argenteuil où elle prit le voile, mais plutôt en héroïne païenne qu'en chrétienne pénitente. Dans le moment où elle alloit recevoir à l'autel le voile béni par l'Evêque, elle récita des vers de Lucain, dont elle faisoit l'application à ses aventures avec Abailard.

Une multitude d'écoliers vint aussi-tôt trouver Abailard, pour le prier de recommencer ses leçons. L'Abbé & les moines y consentirent, pour se débarrasser d'un homme qui reprenoit trop librement leur vie licentieuse. Ils l'envoierent donc au Prieuré de Deuil dépendant de leur monastere. Quand il y eut ouvert son école, il y vint tant d'écoliers, qu'à peine pouvoient-ils trouver des logemens & des vivres. Il en venoit de tous les pais, de Rome même. Il composa vers ce temps-là un Livre de la Trinité, qui fut condamné dans un Concile de Soissons. On l'accusoit d'enseigner qu'il

50 Art. VIII. Schismes

y a trois Dieux ; & d'autres au contraire le blâmoient de ne pas distinguer assez les Personnes de la sainte Trinité. Les termes obscurs de la dialectique , qu'il emploioit pour expliquer ce mystere , donnoient lieu à ces diverses accusations. On l'obligea de jeter lui-même son Livre dans le feu , & ensuite on l'enferma dans le monastere de saint Médard de Soissons , d'où il fut peu de temps après renvoyé à son monastere de saint Denys. Comme il témoigna être peu convaincu de la vérité de l'histoire de saint Denys composée par Hilduin , les moines lui en firent un crime. Abailard s'enfuit , & se retira dans une solitude près de Nogent sur Seine dans le Diocèse de Troies , où il bâtit de roseaux & de chaume un oratoire où il vécut quelque temps. Ses écoliers l'ayant appris , vinrent le trouver de tous côtés , & bâtirent des cabanes autour de son hermitage , lui fournissant tout ce qui lui étoit nécessaire pour sa subsistance. Alors Abailard donna à son oratoire le nom de Paraclet , parce qu'il y avoit trouvé sa consolation. Pour éviter les poursuites dont il étoit menacé , il passa en Bretagne & fut élu Abbé de S. Gildas au Diocèse de Vannes ; mais les dérèglements des moines & la barbarie du peuple l'obligerent de quitter la Bretagne & de retourner en France.

L'Abbé Suger vint à bout alors de réunir l'Abbaie d'Argenteuil à celle de saint Denys , & depuis ce temps-là elle est demeurée Prieuré dépendant de l'Abbaie de saint Denys. Les religieuses qui en furent chassées , avoient pour Prieure Héloïse , qu'Abailard mit dans sa petite maison du Paraclet. Quelques religieuses d'Argenteuil l'y suivirent. Elles y vécutent

D'abord dans une grande pauvreté ; mais Héloïse s'étant fait aimer par son esprit, sa douceur & sa patience, attira les bienfaits des Evêques & des Seigneurs voisins ; & le Paraclet devint une Abbaie de filles, qui subsiste encore. Depuis l'an 1121, qu'Abailard avoit été obligé de brûler son Livre de Théologie, il n'avoit point été inquiété sur la doctrine. L'an 1139, Guillaume de saint Thierris aiant lu deux nouveaux livres d'Abailard, & y aiant trouvé des propositions qui le choquerent, il les dénonça à saint Bernard. Le saint Docteur exhorta en particulier Abailard à rétracter ses erreurs ; & ne pouvant l'y déterminer, il le déféra au Pape Innocent II. Il l'accusoit de ne pas s'exprimer exactement sur la Trinité, & de donner atteinte à la doctrine de l'Eglise par les vaines subtilités de sa dialectique ; de relever le libere arbitre aux dépens de la grace de Jesus-Christ ; de ne pas reconnoître qu'en Jesus-Christ les deux natures ne sont qu'une seule personne ; de regarder comme une disposition naturelle la concupiscence, au lieu d'enseigner avec l'Eglise, qu'elle est mauvaise par elle-même ; de soutenir que le but de l'Incarnation du Fils de Dieu avoit été seulement de nous instruire par sa parole & par son exemple, ce qui étoit renouveler l'hérésie de Pélage ; d'avoir parlé avec peu de respect des saints Peres ; d'avoir écrit que le démon ne tenoit point l'homme sous sa puissance depuis le péché d'Adam.

On tint un Concile à Sens l'an 1140, où saint Bernard accusa Abailard, produisit ses Livres, rapporta les propositions erronées qu'il en avoit extraites, & pressa Abailard, ou de nier qu'il les eût écrites ; ou, s'il les recon-

52 Art. VIII. *Schismes.*

noissoit , de les prouver ou de les rétracter. Abailard au lieu de se défendre , en appella à Rome. Les Evêques du Concile condamnerent ses sentimens , & écrivirent au Pape pour lui demander la confirmation de ce jugement. Le Pape leur fit réponse qu'il condamnoit les propositions d'Abailard , qu'il lui imposoit un silence perpétuel , & qu'il jugeoit que les partisans de ces erreurs méritoient d'être excommuniés. Abailard composa pour se justifier une apologie , dans laquelle il défavouoit en général tout ce qu'il pouvoit avoir écrit de mauvais ; mais venant ensuite à chacun des articles condamnés , il dit qu'ils lui ont été imputés par ignorance ou par malice , quoique la plupart se trouvent encore dans ses Ouvrages. On y lit aussi les propositions contraires , parce que cet Auteur n'est pas toujours d'accord avec lui-même. Dans cette apologie , sa confession de foi est catholique sur tous les articles condamnés. Il partit ensuite pour aller à Rome pour suivre son appel ; mais étant arrivé à Cluni , il fut retenu par Pierre le Vénérable , Abbé de ce monastere. Il fit sa paix avec saint Bernard , & resta à Cluni. Etant à la fin de sa vie accablé d'infirmités , il fut envoyé au monastere de S. Marcel près de Châlons-sur-Saone , qui est dans une situation très-agréable , & il y mourut l'an 1142 , âgé de soixante-trois ans.

VII.

XX. Arnaud né à Bresse en Italie , étoit simple lecteur , & fut disciple d'Abailard. Il avoit de l'esprit , parloit aisément , & aimoit les opinions nouvelles & singulieres. Après avoir étudié long-temps en France , il retourna en Italie , où il se revêtit d'un habit religieux

pour se faire mieux écouter. Il déclamoit sans cesse contre le Pape, les Evêques, les ecclésiastiques & les moines. Il disoit qu'il n'y avoit point de salut à espérer pour les clercs qui avoient des biens en propriété, pour les Evêques qui avoient des Seigneuries, ni pour les moines qui possédoient des immeubles; que tous ces biens appartenoint au Prince; que le Clergé devoit vivre des dîmes & des oblations volontaires des fidèles, & se contenter de ce qui suffit pour une vie frugale. N'ayant aucune autorité dans l'Eglise, son devoir étoit de gémir en secret sur les maux auxquels il n'étoit pas chargé de remédier, & non pas de s'élever avec empottement contre tout ce qui lui paroissoit mauvais. On l'accusoit d'avoir des sentimens dangereux sur le saint Sacrement de l'autel & sur le Baptême des enfans. Par ses déclamations il troublait l'église de Bresse, & animoit les laïques déjà mal disposés contre le Clergé. Car, dit M. Fleuri, le faste des Evêques & des Abbés, & la vie molle & licentieuse des clercs & des moines, ne lui donnoient que trop de matière; mais il ne se renfermoit pas dans les bornes de la vérité. Ses discours firent tant d'impression, qu'à Bresse & dans plusieurs autres villes, le Clergé tomba dans le dernier mépris & devint l'objet de la raillerie publique. Ce téméraire fut accusé dans le Concile de Latran, & le Pape lui imposa silence. Il s'enfuit de Bresse, passa les Alpes & se retira à Zurich, où il recommença à dogmatiser. Saint Bernard écrivit à l'Evêque de Constance pour l'avertir de se donner de garde de cet homme dangereux, à qui sa vie très-austere donnoit du crédit pour insinuer ses erreurs & soutenir celles d'Abailard. Etant à

L. 63. n. 55.

54 Art. VIII. *Schismes*

Rome l'an 1155, il y tint publiquement des discours séditieux, étant soutenu par les Sénateurs. Il fut arrêté, & sur le jugement du Clergé, le Préfet de Rome le fit attacher à un poteau & brûler publiquement. On jeta ensuite ses cendres dans le Tibre, de peur que le peuple n'honorât ses reliques comme d'un martyr.

VIII.

XXI.
Erreurs de
Gilbert de la
Porrée.

Gilbert de la Porrée né à Poitiers, après avoir enseigné la Théologie dans cette ville, en fut élu Evêque l'an 1141. Il avoit eu pour maîtres les plus habiles Théologiens de son temps. Mais comme il est difficile, quand on veut raisonner sur les mystères, de ne pas s'égarer, il avança dans ses commentaires sur les Pseaumes, les Epîtres de saint Paul, & sur les Œuvres de Boèce, des propositions téméraires sur la Divinité. On lui reprochoit principalement d'avoir enseigné que l'essence divine n'étoit pas Dieu; que les propriétés des Personnes divines n'étoient pas les personnes mêmes; que la nature divine ne s'étoit pas incarnée; qu'il n'y avoit que les Elus qui fussent véritablement baptisés. Gilbert aiant continué d'enseigner ses erreurs dans un discours qu'il fit à son Clergé, les deux Archidiacres de son église le déférèrent au Pape Eugene. L'examen de cette affaire fut commencé à Auxerre, dans une Assemblée qui s'y tint au commencement de l'an 1147, & continué dans une autre Assemblée tenue à Paris quelques mois après. Gilbert comparut à celle-ci en présence du Pape. Saint Bernard fut le principal de ses accusateurs. Le jugement de cette contestation fut renvoyé au Concile de Reims, qui se tint vers le carême de l'année suivante.

des hérésies. XII. siècle. 35

Il étoit composé du Pape , des Cardinaux , d'Evêques de France, d'Allemagne, d'Angleterre & d'Espagne. Saint Bernard fit avouer à Gilbert qu'il enseignoit que l'essence de Dieu, sa Divinité, sa sagesse, n'est pas Dieu, & le saint Abbé attaqua fortement cette proposition. Après que l'on eût disputé long-temps, les Cardinaux qui étoient favorables à Gilbert, dirent qu'ils jugeroient cette affaire. Les Archevêques & les Evêques indignés avec raison, de ce que les Cardinaux vouloient s'attribuer à eux seuls un jugement qui devoit être commun, allèrent trouver le lendemain saint Bernard, & dressèrent avec lui une profession de foi contraire aux erreurs de Gilbert. Ils donnèrent cet Ecrit au Pape & aux Cardinaux, qui furent obligés de l'approuver: néanmoins le Pape ne confirma pas ce jugement par un Décret solennel; il se contenta de faire venir Gilbert dans l'assemblée qui se tint dans le Palais de l'Archevêque de Reims: & après l'avoir obligé de rétracter ses erreurs, il les condamna, & défendit de lire ou de copier son Livre jusqu'à ce qu'il fût corrigé. On ne fit rien contre la personne de Gilbert, qui s'en retourna dans son Diocèse réconcilié avec ses Archidiaques. Sa rétractation fut sincère; mais quelques-uns de ses disciples n'abandonnerent pas ses opinions, & continuèrent de les soutenir.

Saint Bernard combattit fortement ces nouveaux Dialecticiens, qu'il nomme hérétiques, qui prétendoient, que les attributs divins, la grandeur, la bonté, la sagesse, la justice ne font pas Dieu même; & qui en disoient même autant de la Divinité. Si elle n'est pas Dieu, dit-il, elle est donc quelque autre chose, ou elle

36 Art. IX. *Eglise & Empire*

n'est rien. Si elle est quelque autre chose, elle est moindre ou plus grande, ou égale à Dieu; & il montre l'inconvénient de toutes ces suppositions. Ensuite parlant de la grandeur de Dieu, il ajoute: Dieu n'est grand que par la grandeur qui est la même chose que lui: autrement cette grandeur seroit plus grande que Dieu. Je le dis après S. Augustin, le plus terrible marteau des hérétiques. Il marque ensuite la condamnation des erreurs de Gilbert au Concile de Reims: mais il déclare qu'il ne parle point contre sa personne, parce qu'il a humblement acquiescé au jugement des Evêques.

ARTICLE IX.

Eglise & Empire d'Orient.

I.
Hérétiques
en Orient.

Nicolas le Grammairien Patriarche de Constantinople mourut l'an 1111, après avoir tenu ce Siège vingt-sept ans, & être arrivé à une extrême vieillesse. De son temps l'Empereur Alexis fit brûler Basile, chef d'une branche de Manichéens, qui s'étendoit fort loin & faisoit de grands maux en Orient. Il fit écrire leurs erreurs par un moine nommé Eutymius, qui connoissoit parfaitement la doctrine de l'Eglise, & qui réfuta en même-temps chacune de ces erreurs par des passages des Peres. L'Empereur nomma ce Livre d'Eutymius Panoplie dogmatique, c'est-à-dire, armure complete de doctrine. Eutymius réfuta aussi les Musulmans, & montra que Mahomet n'a été promis par aucune prophétie, & qu'il

n'a
Il r
l'Al
relé
mél
des
I
toit
reun
de p
qu'il
Pap
sout
d'av
les t
avoi
fils
du F
Rom
qu'il
de M
rent
rent
ne s
che,
à Co
gné
& di
Ma
ces L
tholi
main
& pa
mon
de C
étudi
en co

n'a fait aucun miracle pour prouver sa mission. Il rapporte ses principaux dogmes tirés de l'Alcoran, dont il cite les paroles; & dont il relève les absurdités. Il le convainc d'avoir mêlé à des discours qu'il donne pour divins, des fables impertinentes.

L'Empereur Alexis aiant appris ce qui s'étoit passé entre le Pape Paschal II & l'Empereur Henri V, envoya à Rome une ambassade de personnes considérables, pour témoigner qu'il étoit sensiblement affligé de la prise du Pape & des mauvais traitemens qu'il avoit soufferts. Il louoit & remercioit les Romains d'avoir résisté à Henri; & ajoutoit, que s'il les trouvoit aussi bien disposés qu'on le lui avoit mandé, il iroit à Rome lui-même ou son fils Jean, recevoir la couronne de la main du Pape comme les anciens Empereurs. Les Romains lui manderent par ses Ambassadeurs, qu'ils étoient prêts à le recevoir; & au mois de Mai de la même année 1112, ils choisirent environ six cens hommes qu'ils envoierent à l'Empereur pour l'accompagner. On ne sçait à quel dessein Alexis fit cette démarche, & on n'en voit aucune suite. Il mourut à Constantinople l'an 1118, après avoir régné trente-sept ans, & en avoir vécu soixante & dix.

Malgré les différends qu'il eut avec les Princes Latins, il paroît avoir toujours été Catholique & en communion avec l'Eglise Romaine, par les lettres qu'il écrivit aux Papes, & par les offrandes qu'il envoioit aux différens monastères du Mont-Cassin, & même à celui de Cluni, quoique beaucoup plus éloigné. Il étudioit la Religion dans l'Écriture sainte, & en conféroit dans tous ses momens de loisir

II.
L'Empereur Alexis envoioit une ambassade à Rome.

Sa mort.

III.
Bonnes qualités de cet Empereur.

58 Art. IX. *Eglise & Empire*

avec les personnes éclairées, dont il y avoit toujours grand nombre à Constantinople. Il fit paroître pendant son règne un grand zèle pour convertir divers hérétiques, dont les erreurs avoient beaucoup de rapport à celles des Manichéens. Nous avons plusieurs Constitutions de cet Empereur touchant les matieres ecclésiastiques. Dans une de ces Constitutions il permet à ceux qui sont élus pour les Evêchés d'Orient, de garder les bénéfices qu'ils avoient. C'est que ces Evêchés avoient été dépouillés de leurs revenus par les infidèles. C'est ce qui faisoit que ceux qui en étoient pourvus, refusoient de les accepter, craignant d'y manquer de subsistance, après avoir quitté celle qui leur étoit assurée. C'est pourquoi l'Empereur leur permet de garder l'un & l'autre, en attendant le rétablissement de ces églises Orientales. La vie de cet Empereur a été écrite par sa fille Anne Comnene, épouse du César Nicéphore Bryenne, princesse sçavante, mais dont le style sent plutôt le panegyrique que l'histoire.

IV.

Regne de
Jean Comne-
ne.
Monastere de
Religieuses.

II.

Son successeur fut son fils Jean Comnene, qui régna vingt-quatre ans. L'Impératrice Irene Ducas épouse d'Alexis, fonda à Constantinople un monastere de filles auquel elle donna des Constitutions suivant l'usage des Grecs, qui accordoit ce pouvoir aux fondateurs. L'on voit dans ces Constitutions d'Irene plusieurs particularités remarquables de l'observance des religieuses Grecques. Ce monastere étoit dédié à la sainte Vierge sous le nom de pleine de graces, & devoit avoir vingt-quatre religieuses, avec permission d'en augmenter le nombre jusqu'à quarante, si les reve-

nus
gran
qui
Abb
tres
& e
ses p
la v
de l
d'en
che
dan
se le
anc
pou
autr
peu
stine
mai
l'hu
de é
sion

L'a
bass
re,
rem
étoi
men
cité
reun
gé
Un
pon
ter
doi
voit

nus augmentoient. Elles devoient être reçues gratuitement, mais on pouvoit recevoir ce qui étoit volontairement offert. La premiere Abbessé fut choisie par l'Impératrice, les autres devoient être élues par la communauté, & elles pouvoient être déposées. Les religieuses prenoient leur repos en un même dortoir à la vue les unes des autres. Elles travailloient de leurs mains, & pendant le travail l'une d'entre elles lisoit l'Écriture sainte. Les proches parentes pouvoient entrer quelquefois dans la maison: pour les hommes, la religieuse les recevoit à la porte, accompagnée d'une ancienne. Il y a plusieurs distinctions marquées pour la nourriture pendant le Carême & les autres jours de jeûne, à cause des fêtes qui se peuvent rencontrer, & qui font diminuer l'abstinence, suivant l'usage de l'Église Grecque: mais cette indulgence ne va qu'à accorder l'huile, le vin, ou du poisson. On recommande étroitement la pauvreté exacte, & l'exclusion de toute propriété.

III.

L'an 1137, l'Empereur Jean envoya des Ambassadeurs en Allemagne à l'Empereur Lothaire, pour le féliciter sur la victoire qu'il avoit remportée sur le Roi Roger. Entre ces Grecs étoit un Philosophe, qui commença à déclamer contre le S. Siège & toute l'Église d'Occident: disant, que le Pape étoit un Empereur & non pas un Evêque, & traitant le Clergé Romain d'excommuniés & d'Azymites. Un diacre nommé Pierre entreprit de lui répondre, & l'Empereur Lothaire les fit disputer devant lui. Le Grec déclara qu'il regardoit les Latins comme excommuniés pour avoir ajouté au Symbole; & il dit ensuite: Nous

V.

Dispute entre un Grec & un Latin en présence de l'Empereur Lothaire.

60 Art. IX. *Eglise & Empire*

voions maintenant l'accomplissement de ce que Dieu dit par le Prophète: Le prêtre sera comme le peuple; puisque les Evêques vont à la guerre, comme fait votre Pape Innocent. Ils assemblent des troupes, ils distribuent de l'argent, ils portent des habits de pourpre. Les Grecs en étoient d'autant plus choqués, qu'ils ne voioient rien de semblable chez eux. Après que la nuit eut terminé la dispute, le Grec en envoya la relation au Patriarche & à l'Empereur de Constantinople, & donna par écrit au diacre Pierre les autorités par lesquelles les Grecs soutenoient les mariages de leurs prêtres.

VI.
Mort de Jean
Comnene.

Cinq ou six ans après, mourut l'Empereur Jean Comnene. Aiant essayé en vain de reprendre Antioche sur les Latins, il passa l'hiver en Cilicie, où chassant un sanglier, il se blessa à la main d'une flèche empoisonnée; & le mal aiant été d'abord négligé devint mortel, parce que l'Empereur ne voulut point se faire couper le bras. Se voiant à l'extrémité, il désigna pour son successeur, Manuel le plus jeune des deux fils qui lui restoit, mais le plus capable de regner. Il communia le jour de Pâques & mourut quelques jours après, aiant régné environ vingt-cinq ans. Plusieurs années avant sa mort, aiant remporté une victoire sur les Perses, il entra en triomphe à Constantinople. Les rues étoient tapissées; son char, orné de cloux d'argent & de pierreries, étoit tiré par quatre chevaux blancs; mais l'Empereur n'y monta pas; il y fit mettre un tableau de la Vierge à laquelle il attribuoit sa victoire, & marchoit devant à pied portant une croix. Nous avons de cet Empereur une Constitution, par laquelle il est

de
ju
fo
da
dé
va
de

éta
ren
de
éto
qui
ble
Pri
de
sur
cen
Patri
reto
On
bon
un
con
décl
que
vaqu
L
nuel
sur
don
tes
bles
avoi
de t
un E

défendu aux Gouverneurs des Provinces, aux juges, aux receveurs, & à toute sorte de personnes, de rien enlever de ce qui se trouve dans l'Evêché après la mort de l'Evêque. Cette défense prouve que l'abus de piller les églises vacantes, regnoit en Orient comme en Occident.

I V.

Le nouvel Empereur Manuel Comnène étant arrivé à Constantinople, commença par remplir le Siège Patriarcal vacant par la mort de Leon. Manuel mit à sa place Michel, qui étoit bien instruit de la doctrine de l'Eglise, & qui avoit toujours mené une vie irréprochable. Ce fut lui qui couronna Manuel, & ce Prince régna environ trente-huit ans. Le jour de son couronnement il mit cent livres d'or sur l'autel, & tous les ans il en envoya deux cens au Clergé. Deux ou trois ans après, le Patriarche Michel renonça à l'Episcopat, & retourna au monastere où il avoit été élevé. On mit à sa place Cosme, qui avoit plusieurs bonnes qualités, mais qui se laissa séduire par un moine Manichéen, qu'il ne voulut jamais condamner. Il fut déposé dans un Concile & déclaré indigne de l'Episcopat, n'ayant tenu que dix mois le Siège de Constantinople, qui vauqua ensuite dix autres mois.

L'année suivante 1148, l'Empereur Manuel voulant attirer la bénédiction de Dieu sur ses armes contre Roger Roi de Sicile, donna une Bulle d'or, pour confirmer à toutes les églises la possession de leurs immeubles, & suppléer à tout ce qu'il pouvoit y avoir eu de défectueux dans leurs titres. Peu de temps après, il envoya au Pape Eugene un Evêque en qualité d'Ambassadeur, qu'il

VII.
Regne de
Manuel Comnène.

miré
ent de ce
rêtre sera
ques vont
Innocent.
tribuent de
pourpre.
choqués,
chez eux.
spute, le
riarche &
donna par
par les-
riages de

Empereur
in de re-
passa l'hi-
ier, il se
isonnée ;
gé devint
ulut point
à l'extré-
, Manuel
restoient,
ommunia
es jours a-
cing ans.
tant rem-
entra en
s étoient
d'argent
chevaux
pas ; il y
à laquelle
it devant
ons de cet
uelle il est

62 Art. IX. *Eglise & Empire*

avoit chargé d'une lettre écrite en grec. Cet Evêque proposa au Pape plusieurs objections touchant la Proceſſion du Saint-Eſprit & les Azymes. Le Pape chargea Anſelme Evêque d'Avelberg en Baſſe-Saxe, qui ſe trouvoit auprès de lui à Tuſculum, de réfuter les objections de l'Evêque Grec. Ce qui porta le Pape à donner cette commiſſion à Anſelme, c'eſt que l'Empereur Lothaire l'avoit envoyé en Ambaſſade à Jean Comnene, & qu'étant à Conſtantinople il avoit eu pluſieurs conférences publiques & particulières, au ſujet des différends qui étoient entre les Grecs & les Latins. Anſelme compoſa donc à la priere du Pape, un Ouvrage en forme de Dialogue, où il rapporta, autant que ſa mémoire lui put fournir, les conférences qu'il avoit eues avec les Grecs, mais ſans leur en imposer, comme faiſoient pluſieurs, qui leur attribuoient des ſentimens qu'ils n'avoient pas. A la tête de cet Ouvrage, Anſelme mit un petit Traité de la perpétuité & de l'uniformité de l'Egliſe, pour répondre à ceux qui étoient ſcandalifés de la multitude des Ordres religieux, qui s'introduiſoient dans l'Egliſe, & de la diverſité de leurs obſervances.

VIII.
Conférence
entre les
Grecs & les
Latins.

Voici comment Anſelme entre en matiere ſur les différends des Grecs avec les Latins: Lorsque j'étois à Conſtantinople, l'Empereur Jean & le Patriarche m'inviterent à une Conférence publique, où l'on fit venir des huiffiers pour procurer du ſilence, & des notaires pour rédiger fidèlement tout ce qui auroit été dit de part & d'autre. Il y avoit une multitude de Grecs & pluſieurs Latins qui ſe trouvoient à Conſtantinople: on avoit choiſi pour diſputer avec moi l'Archevêque de Nicomé-

di
go
ful
qu
les
Sa
coi
il
par
me
ne
Vo
dé
Ma
Sain
pas
moi
ces
ſcan
quoi
géné
du P
pour
Anſ
vé p
O
féren
parla
L'Ar
Nou
tre ſe
chale
au C
nous
voir
les E
quci

die, l'un des douze principaux docteurs qui gouvernoient les études, & qui étoient consultés sur les questions difficiles. On traita la question du Saint-Esprit. Le Grec pressé par les autorités de l'Evangile, convint que le Saint-Esprit est envoyé par le Fils, qu'il reçoit de lui, qu'il tient de lui ce qu'il dit; mais il ne vouloit pas dire qu'il procedé du Fils, parce que l'Evangile ne le dit pas formellement. Mais, répondoit Anselme, l'Evangile ne dit pas non plus expressément le contraire. Vous croiez, comme les Conciles l'ont décidé, que le Fils est Consubstantiel au Pere; que Marie est Mere de Dieu, & qu'il faut adorer le Saint-Esprit, quoique ces expressions ne soient pas dans l'Ecriture. L'Archevêque Grec témoigna être persuadé; mais il représenta que ces paroles, le Saint-Esprit procedé du Fils, scandalisoient les églises Grecques. C'est pourquoy, dit-il, il faudroit assembler un Concile général d'Occident & d'Orient par l'autorité du Pape & du consentement des Empereurs, pour décider cette question & plusieurs autres. Anselme fit le même souhait, qui fut approuvé par les acclamations de toute l'Assemblée.

On tint quelques jours après une autre Conférence dans l'église de sainte Sophie, où l'on parla de la primauté de l'église de Rome. L'Archevêque Grec dit entre autres choses: Nous ne lui refusons pas le premier rang entre ses sœurs, c'est-à-dire, les églises Patriarcales, & nous reconnoissons qu'elle préside au Concile général; mais elle s'est séparée de nous par sa hauteur, & elle a excédé son pouvoir en divisant l'Empire, & en même-temps les Eglises d'Occident & d'Orient. C'est pourquoy lorsqu'elle tient un Concile sans nous

64 Art. IX. *Eglise & Empire*

avec les Evêques d'Occident, ceux-ci doivent recevoir avec respect, & observer les Décrets qui ont été faits par leur conseil & de leur consentement. Mais pour nous, quoique nous ne soyons pas divisés de l'église Romaine par la foi, comment pouvons-nous recevoir ses Décrets qui sont faits à notre insçu ? Si le Pape prétend nous envoyer ses ordres en tonnant du haut de son trône, juger & disposer de nous & de nos églises selon son bon plaisir, nous ne serons donc plus que ses esclaves & non ses freres. Que si nous nous soumettions à un pareil joug, il n'y auroit plus que l'église de Rome qui seroit en liberté, & qui donneroit des loix à toutes les autres, sans s'assujettir à aucune. Le Pape seroit donc le seul Evêque, le seul Docteur, le seul Pasteur, qui rendroit compte à Dieu seul du troupeau qui ne seroit confié qu'à lui seul. Que s'il veut avoir des ouvriers qui travaillent avec lui dans la vigne du Seigneur, il doit conserver sa primauté sans mépriser ses freres. Nous ne trouvons dans aucun Symbole, qu'il nous soit ordonné de confesser en particulier l'église de Rome, mais une Eglise, Sainte, Catholique & Apostolique. Je révere avec vous l'église de Rome, mais je ne crois pas avec vous devoir la suivre nécessairement en tout, ni marcher après elle les yeux fermés, par-tout où elle ira, conduite par son propre esprit.

Anselme interrompit ce discours, & dit : Si vous connoissiez comme moi l'équité, la sagesse, & l'utilité de l'église de Rome, vous embrasseriez de vous-même sa communion, & lui rendriez l'obéissance. Il remarqua ensuite que le Patriarcat de Constantinople n'a-

voit
ques
du C
s'opp
té du
du P
On c
étoit
aboli
dema
croie
près l
porta
rejet
che q
Latin
rence
haite
parfa
ciden

L'E
vers l'
mariti
nir de
laume
sembl
drien
que,
des Eg
qu'ils
saint P
crifice
scanda
autres
par son
reur q

dire

ci doivent
es Décrets
& de leur
nique nous
maine par
cevoir les
çu ? Si le
res en ton-
& disposer
on plaisir ;
esclaves &
oumettions
que l'égli-
& qui don-
sans s'af-
fit donc le
eul Pasteur,
u troupeau
. Que s'il
illent avec
l doit con-
ses freres.
bole, qu'il
particulier
se, Sainte,
évere avec
e crois pas
irement en
ux fermés,
son propre
s, & dit : Si
ité, la sagef-
ome, vous
mmunion,
marqua en-
inople n'a-

d'Orient. XII. siècle. 65

voit d'autre origine, que l'entreprise des Evé-
ques du troisiéme Concile général & de ceux
du Concile de Calcédoine, à laquelle S. Leon
s'opposa vigoureusement ; & après avoir traité
du pouvoir des Apôtres & de la primauté
du Pape, on vint à la question des Azymes.
On convint que cette diversité de pratique
étoit en soi indifférente, & ne pourroit être
abolie que par un Concile universel. Anselme
demanda ensuite pourquoi les Grecs confa-
croient le vin pur, & n'y méloient l'eau qu'a-
près la consécration. L'Archevêque Grec rap-
porta plusieurs raisons de cet usage ; mais il
rejeta comme une pure calomnie, le repro-
che que l'on faisoit aux Grecs de rebaptiser les
Latins. La conclusion de cette seconde Confé-
rence, comme de la première, fut de sou-
haiter un Concile général, pour la réunion
parfaite des deux Eglises d'Orient & d'Oc-
cident.

V.

L'Empereur Manuel écrivit au Pape Adrien
vers l'an 1155, pour lui demander trois villes
maritimes dans la Pouille, offrant de lui four-
nir de l'argent & des troupes pour chasser Guil-
laume de la Sicile. Cette proposition fut vrai-
semblablement l'occasion de la lettre qu'A-
drien écrivit à Basile Archevêque de Thessalo-
que, pour l'exhorter à procurer la réunion
des Eglises. L'Archevêque répondit au Pape,
qu'ils avoient la même foi, qui étoit celle de
saint Pierre, & qu'ils offroient le même Sa-
cristice. A l'égard, dit-il, des petits sujets de
scandale, qui nous ont éloignés les uns des
autres, Votre Sainteté pourra les faire cesser
par son autorité, & avec les secours de l'Empe-
reur qui a les mêmes intentions, La même

IX.

Plusieurs au-
tres événe-
mens consi-
dérables ar-
rivés sous le
regne de Ma-
nuel.

66 Art. IX. *Eglise & Empire*

année l'Empereur Manuel fit une Constitution, par laquelle il renouvela la défense que son pere avoit faite, de prendre les biens des Evêchés vacans.

Six ou sept ans après, l'Empereur Manuel envoya en France deux Ambassadeurs avec des lettres pour le Roi Louis, à qui Manuel écrivit que sur son témoignage, il reconnoissoit Alexandre pour Pape légitime, lui rendoit le respect qui lui étoit dû, & desiroit participer à ses prieres. Ces paroles font voir que l'Empereur Grec prétendoit être dans la communion de l'Eglise de Rome. Manuel écrivit aussi au Pape en ces termes: Vous m'avez écrit que le Roi de France doit aller avec d'autres Seigneurs au secours de la Terre-sainte. Je suis prêt à leur donner passage & à leur fournir la subsistance: mais je dois avoir ma sûreté, qu'ils ne causeront aucun dommage sur mes terres, & qu'ils me rendront toutes les villes de Romanie qu'ils prendront sur les Turcs. Comme vous êtes le promoteur de cette entreprise, je desire que vous envoyiez avec eux un Cardinal, qui puisse réprimer la témérité de ceux qui feront quelque désordre, étant impossible qu'il ne se trouve quelques éourdis dans une si grande multitude.

L'année suivante l'Empereur Manuel envoya à Rome Jourdain fils de Robert Prince de Capoue, qui mit aux pieds du Pape Alexandre des présens considérables, & lui offrit du secours contre la persécution injuste de Frédéric. Il assura le Pape que Manuel vouloit réunir l'Eglise Grecque avec la Latine, autant qu'elle l'avoit été dans les premiers siècles; enforte que les Latins & les Grecs ne fussent plus qu'un seul peuple Chrétien sous

un se
l'occ
dit la
noit d
Il pr
grand
nes &
soum
mais
resse
refois
gea à
l'Evêc
& sain
La
l'Emp
toucha
la just
du pré
remen
où l'or
vice D
cette C
sent da
a que
& qu'e
Présen
sainte
broien
Vierge
sent la
brent
riste le
tre &
magne
ravant
l'on in

Constitu-
a défense
e les biens

ur Manuel
rs avec des
nuel écri-
onnoissoit
lui rendoit
roit parti-
t voir que
ns la com-
nuel écri-
Vous m'a-
t aller avec
la Terre-
passage & à
e dois avoir
un domma-
ndront tou-
endront sur
omoteur de
us envoyiez
réprimer la
e désordre,
ve quelques
ude.

Manuel en-
bert Prince
ape Alexan-
lui offrit du
juste de F. i.
nuel vouloit
Latine, au-
premiers sié-
les Grecs ne
hrétien sous

un seul Chef. Mais il demandoit que puisque l'occasion étoit si favorable, le Pape lui rendit la Couronne Impériale, qui lui appartenoit de droit, & non pas à Fridéric Allemand. Il promettoit au Pape pour cet effet de si grandes sommes d'argent, des troupes si bonnes & si nombreuses, qu'elles suffiroient pour soumettre à l'église, non-seulement Rome, mais l'Italie toute entière. Quoique ces promesses parussent difficiles à accomplir, toutefois le Pape, de l'avis des Cardinaux, jugea à propos d'envoyer à l'Empereur Manuel, l'Evêque d'Osie & le Cardinal de saint Jean & saint Paul avec le Prince Jourdain.

La même année, c'est-à-dire, l'an 1166, l'Empereur Manuel publia une Constitution touchant les fêtes auxquelles les tribunaux de la justice devoient vaquer, distinguant celles du premier ordre où ils devoient être entièrement fermés, & celles du second ordre où l'on pouvoit rendre la justice après le service Divin. Toutes les fêtes marquées dans cette Constitution, se trouvent encore à présent dans le Ménologe des Grecs; & il y en a que l'Eglise Latine ne célébroit pas alors, & qu'elle a reçues depuis, par exemple, la Présentation de la Vierge, sa Conception, sainte Anne. Mais de ce que les Grecs célébroient dès-lors la Conception de la sainte Vierge, il ne faut pas en conclure qu'ils crussent la conception immaculée, puisqu'ils célébrent aussi la conception de Saint Jean-Baptiste le vingt-trois de Septembre. Pothon prêtre & moine de l'Abbaie de Prune en Allemagne, qui écrivoit dix ou douze ans auparavant, se plaint des nouvelles dévotions que l'on introduisoit dans les monasteres, & dit:

X.
Fêtes des
Grecs.

Fleuri liv. 71.
n. XXXVI.

68 Art. IX. *Eglise & Empire*

Quelle raison nous a portés à célébrer de nouvelles fêtes, auxquelles quelques-uns ajoutent la conception de sainte Marie, qui paroît plus absurde ?

XI.
Conciles à
Constantino-
ple.

La même année l'Empereur Manuel fit tenir à Constantinople un grand Concile, qui fit neuf Canons contre ceux qui corrompoient la doctrine de l'Eglise sur l'Incarnation de Jesus-Christ. Ces Canons furent souscrits par l'Empereur, & gravés sur des pierres que l'on mit dans l'Eglise de sainte Sophie. Quelques mois après, Manuel publia une Constitution dont voici l'occasion. Un soldat avoit commis un homicide volontaire, & l'Evêque du lieu lui avoit donné l'absolution après une épreuve assez courte. L'Empereur fut indigné de voir un Evêque si relâché dans l'administration de la pénitence. Il ordonna que l'affaire seroit examinée dans un Concile. Ce Concile se tint; le coupable y fut condamné à faire la pénitence prescrite par les Canons, & l'Evêque interdit pour un temps de ses fonctions.

XII.
Fin de l'Em-
pereur Ma-
nuel.

Manuel tomba dangereusement malade l'an 1180. Théodose Patriarche de Constantinople alla le trouver aussi-tôt, & lui conseilla de mettre ordre aux affaires de l'Empire, & de chercher un homme capable de conduire son fils qu'il laissoit en bas âge. Mais l'Empereur répondit qu'il étoit assuré de ne pas mourir de cette maladie, & de vivre encore quatorze ans. C'est qu'il croioit à des astrologues, qui lui promettoient une prompte guérison & de grandes conquêtes. La maladie néanmoins augmentant toujours, il vit enfin évanouir ses espérances; & par le conseil du Patriarche, il signa un petit Ecrit contre l'astro-

logi
frap
dem
tel
& or
res.
sept
nop
à-di
sa m
des
de f
après
deur
porte
celle
été e
L'
à l'e
l'hon
moir
ôter
leur
autre
revel
nou
cas,
leurs
de so
né au
agré
fait l
vent
lieux
plac
entie
de la

logie. Ensuite s'étant trouvé plus mal, il se frappa la cuisse en jettant un grand cri, & demanda l'habit monastique. On en prit un tel qu'on le put trouver dans cette surprise, & on l'en revêtit par dessus ses habits ordinaires. Il mourut ainsi, après avoir régné trente-sept ans & demi, & fut enterré à Constantinople dans le monastere du Pantocrator, c'est-à-dire, du Tout-Puissant. L'Impératrice Irene sa mere avoit fondé ce monastere, où étoient des moines de saint Antoine jusqu'au nombre de sept cens. On y transporta peu de temps après une pierre de marbre rouge de la grandeur d'un homme, que Manuel avoit fait apporter d'Ephese, & que l'on prétendoit être celle sur laquelle le corps de Jesus-Christ avoit été embaumé à la descente de la Croix.

L'Empereur Manuel avoit lui-même fondé à l'entrée du Pont Euxin un monastere en l'honneur de saint Michel, où il rassembla les moines qu'il croioit les plus parfaits. Pour leur ôter tout sujet de dissipation, il n'avoit voulu leur donner ni terres labourables, ni vignes, ni autres immeubles, & avoit assigné tous leurs revenus sur le trésor impérial. Il avoit renouvelé une Constitution de Nicéphore Phocas, qui défendoit aux monasteres d'augmenter leurs acquisitions; & il blâmoit les fondations de son pere & de son aieul, qui avoient donné aux moines des terres fertiles & des prairies agréables. Il disoit qu'ils n'avoient pas bien fait leurs bonnes œuvres; que les moines doivent habiter des déserts, des cavernes, & des lieux écartés, & ne se pas montrer dans les places publiques, puisqu'ils avoient renoncé entierement au monde. Il se plaignoit aussi de la décadence de l'état monastique, qui ne

pire
lébrer de
-uns ajou-
qui paroît
Manuel fit
concile, qui
rompoient
ion de Je-
uscris par
es que l'on
Quelques
onstitution
avoit com-
Evêque du
après une
fut indigné
s l'admini-
na que l'as-
concile. Ce
t condamné
es Canons,
de ses fon-
malade l'an
stantinople
conseilla de
pire, & de
conduire son
ais l'Empe-
ne pas mou-
encore qua-
astrologues,
te guérison
ladie néan-
t enfin éva-
nseil du Pa-
ontre l'astro-

70 Art. IX. *Eglise & Empire*

consistoit presque plus que dans la singularité de l'habit de ceux qui l'embrassoient. Guillaume Archevêque de Tyr, qui revenant du Concile de Latran, passa à Constantinople l'hiver de la même année que l'Empereur Manuel mourut, loue extrêmement la magnificence de ce Prince, & sur-tout ses aumônes. Il dit que son ame est allée au Ciel, & que sa mémoire est en bénédiction. Ce qui montre, dit M. Fleuri, que ce Prélat, tout Latin qu'il étoit, le regardoit comme Catholique. Aussi avons-nous vu que Manuel étoit en commerce avec le Pape Alexandre; & on ne peut pas dire que de son temps le schisme des Grecs fût encore consommé. Cette remarque de M. Fleuri est très-importante.

XIII.

Regne d'Alexis le jeune.

VI.

Alexis Comnene âgé d'environ treize ans succéda à Manuel son pere, sous la conduite de sa mere Marie fille de Raimond Prince d'Antioche. Elle étoit gouvernée elle-même par Alexis Comnene, cousin du défunt Empereur & Grand Maître de la garde-robe. Il y avoit alors à Constantinople un grand nombre de Latins que l'Empereur Manuel y avoit attirés. Il leur confioit les plus grandes affaires, & répandoit sur eux ses libéralités. Les Grecs en furent jaloux, & crurent que la mort de l'Empereur étoit une occasion favorable pour satisfaire leur animosité, & pour exterminer les Latins dans tout l'Empire. Ils ne purent exécuter leur mauvais dessein, tant que l'autorité fut entre les mains d'Alexis, qui gouvernoit l'Impératrice & le jeune Empereur son fils; parce qu'Alexis se servoit aussi du conseil & du secours des Latins. Mais son orgueil & son avarice le rendirent bien-tôt

odini-
nic.
me
Ma
gé
troi
pou
avo
don
une
Con
xis,
yeux
En
troup
quer
vaiss
nant
voien
rent a
pes d'
nople
prend
vendi
à-dire
& les
dans
en ce
me le
qui fu
réfugi
les mo
plus c
Par
ere, c
Manue
des de

odieux ; & les mécontents appellerent Andronic, de la même famille des Comnènes, homme inquiet & perfide, qui sous l'Empereur Manuel avoit été en prison, & ensuite obligé d'errer dans tout l'Empire. Enfin Manuel, trois mois avant sa mort l'avoit rappelé, & pour le tenir en un exil honorable, il lui avoit donné le gouvernement du Pont. Etant donc invité par les mécontents, il vint avec une armée camper sur l'Hellepont devant Constantinople. Tout lui céda ; on prit Alexis, on le lui envoya, & il lui fit crever les yeux.

Ensuite il fit passer à Constantinople des troupes contre les Latins. Plusieurs s'embarquerent sur quarante-quatre galeres & plusieurs vaisseaux qu'ils trouverent sur le port, emmenant avec eux leurs familles & ce qu'ils pouvoient emporter. Ceux qui étoient restés furent attaqués dans leurs quartiers, par les troupes d'Andronic & par le peuple de Constantinople. Le peu de ces pauvres Latins qui purent prendre les armes, résisterent long-temps & vendirent cherement leur vie. Les autres, c'est-à-dire, les femmes, les enfans, les vieillards & les malades, furent brûlés impitoyablement dans leurs maisons, & tout le quartier réduit en cendres. Les Grecs n'épargnerent pas même les églises & les autres lieux de piété ; qui furent brûlés avec ceux qui s'y étoient réfugiés, & ils ne distinguèrent les Prêtres & les moines d'avec les laïcs, qu'en les traitant plus cruellement.

Parmi eux se trouva Jean Cardinal souldanere, que le Pape, à la priere de l'Empereur Manuel, avoit envoïé travailler à la réunion des deux Eglises. Comme il étoit dans son

XIV.
Massacre des
Latins à Constantinople.
Fureur des
Grecs,

ingularité
ent. Guil-
venant du
nople l'hi-
ur Manuel
ffice de
Il dit que
mémoire
e, dit M.
qu'il étoit,
ussi avons-
erce avec
as dire que
fut encore
Flauri est

treize ans
a conduite
nd Prince
elle-même
éfunt Em-
e-robe. Il y
rand nom-
uel y avoit
andes affai-
alités. Les
que la mort
favorable
pour exter-
pire. Ils ne
n, tant que
Alexis, qui
ne Empe-
ervoit aussi
s. Mais son
et bien-tôt

72 Art. IX. *Eglise & Empire*

logis pendant ce massacre, quelques personnes pieuses vinrent l'exhorter à se retirer. A Dieu ne plaise, dit-il, je suis ici pour l'union de l'Eglise & par l'ordre du Pape mon maître. Alors les Grecs entrèrent, & lui couperent la tête qu'ils attachèrent à la queue d'un chien, & le traînerent ainsi par les rues. Ils traînerent aussi par la ville les corps des Latins déjà morts, après les avoir déterrés; ils entrèrent dans l'hôpital de saint Jean appartenant aux Chevaliers Hospitaliers de Jérusalem, & égorgerent tous les malades qu'ils y trouverent. Les Prêtres & les moines Grecs étoient les plus ardens à exciter le massacre: ils cherchoient les Latins dans le fond de leurs maisons & dans les lieux les plus cachés, de peur que quelqu'un n'échappât, & ils les livroient aux meurtriers, à qui même ils donnoient de l'argent pour les encourager. Les plus humains vendoient aux Turcs & autres infidèles ceux qui s'étoient réfugiés chez eux, & à qui ils avoient promis de les sauver: on en comptoit plus de quatre mille, de tout âge, de tout sexe, & de toute condition, réduits ainsi en esclavage. Tel fut le traitement que firent les Grecs aux Latins établis chez eux depuis long-temps, quoique plusieurs leur eussent donné en mariage leurs filles ou leurs parentes. Ce massacre arriva au mois d'Avril 1182.

XV. Les Latins se vengent cruellement. Les Latins qui s'étoient sauvés par mer, en tirerent une cruelle vengeance. Ils s'assemblerent près de Constantinople, & s'y arrêterent quelque temps pour voir ce qui arriveroit: mais quand ils eurent appris ce qui s'étoit passé, ils partirent enflammés de colère; & faisant le tour de l'Helespont, depuis l'embouchure

l'embouchure de la mer Noire jusqu'à celle de la Méditerranée, ils descendirent dans les villes & les places, & firent main-basse sur tous les habitans. Ils attaquèrent aussi les monasteres de ces côtes & des isles voisines, tuèrent les moines & les prêtres, & brûlerent les monasteres avec ceux qui s'y étoient réfugiés. Ils en enleverent des richesses immenses, dont ils réparèrent leurs pertes. Car outre ce que les citoiens de Constantinople avoient donné depuis long-temps à ces monasteres, ils y avoient encore mis en dépôt une grande quantité d'or & d'argent, que les Latins emporterent; & ils firent les mêmes ravages aux côtes de Thessalie & des autres Provinces maritimes, pillant & brûlant les villes & les bourgades. Ils rassemblèrent aussi les galeres qu'ils trouverent en divers lieux, & armerent une flotte formidable contre les Grecs. Quelques-uns aiant horreur de prendre part à ces violences, s'embarquerent sur un vaisseau avec leurs femmes & leurs enfans, & se retirèrent en Syrie.

Cependant les principaux citoiens de Constantinople passoient le détroit pour aller saluer Andronic. Le Patriarche Théodose y alla le dernier avec les principaux du Clergé. Andronic apprenant qu'il approchoit de sa tente, alla au-devant de lui, se prosterna devant le Patriarche qui étoit à cheval, & s'étant relevé, lui baisa les pieds, l'appellant un homme de bien, un défenseur de la vérité, un autre Chrysofome pour l'éloquence. Le Patriarche voyant Andronic pour la première fois, le trouva tel que l'Empereur Manuel le lui avoit dépeint: la taille extraordinairement grande, le regard farouche, l'air d'un homme haut &

XVI.
Andronic
s'empare de
l'autorité.

person-
tirer. A
l'union
on mai-
coupe-
eue d'un
rues. Ils
s des La-
errés; ils
n appar-
de Jeru-
des qu'ils
nes Grecs
massacre:
d de leurs
achés, de
ils les li-
ne ils don-
rager. Les
s & autres
chez eux,
sauver: on
e, de tout
dition, ré-
traitement
tablis chez
e plusieurs
rs filles ou
a au mois

par mer;
e. Ils s'af-
e, & s'y ar-
ce qui ar-
pris ce qui
nés de co-
ont, depuis
mbouchure

74 Art. IX. Eglise & Empire

dissemblé, la démarche fiere, & les manieres artificieuses & affectées. Andronic entra à Constantinople, où il étoit absolument le maître aussi-bien que par-tout l'Empire. Il rendoit néanmoins tous les honneurs au jeune Alexis, qu'il fit couronner aussi-bien qu'Agnes sœur de Philippe Auguste Roi de France, avec laquelle Alexis étoit fiancé. Andronic vouloit obliger le Patriarche Théodose à exécuter ses ordres les plus injustes. Mais le Patriarche demeura inébranlable contre l'autorité d'Andronic; & voiant qu'il ne pouvoit plus faire aucun bien & que le mal devenoit incurable, il renonça au Siège de Constantinople qu'il avoit rempli pendant six ans, & se retira à l'Isle Terebinte où il s'étoit bâti un logement & un sepulchre. Andronic ravi de cette retraite, qui n'étoit pas fort conforme aux regles, mit sur le Siège de Constantinople un homme disposé à se conformer à toutes ses volontés dans l'exercice de son ministere.

XVII.
Andronic se
fait associer
à l'Empire.
Sa barbarie
à l'égard du
jeune Alexis.

Ce fut par ce nouveau Patriarche nommé Basile, qu'Andronic fit couronner l'Empereur Alexis le jour de la Pentecôte 1182; & pour témoigner plus de respect à ce jeune Prince, il le porta sur ses épaules à la grande église, en versant beaucoup de larmes. Mais quelque temps après, il le fit consentir à l'associer à l'Empire, & ils furent couronnés ensemble. Dans cette cérémonie Andronic fut nommé le premier, sous prétexte qu'il étoit indécent de mettre un enfant avant un vieillard vénérable. A la Communion, quand Andronic eut reçu le Pain céleste, il étendit les mains pour prendre le Calice, & jura par les mysteres terribles, qu'il n'acceptoit l'Empire que pour soulager Alexis. Peu de jours après, son Conseil aiant

so
au
on
co
lé
Ma
ren
ren
cati
tes
seoi
son
deu
hon
té d
tés.
aian
d'Ar
me f
suivi
voir
men
pit le
reter
phie
gran

décidé qu'il étoit dangereux pour un Etat d'avoir plusieurs maîtres, la mort d'Alexis fut résolue : on l'étrangla pendant la nuit, & on porta le corps à Andronic, qui lui donna des coups de pieds, lui fit couper la tête qu'il voulut avoir, & il fit jeter le corps au fond de la mer, enfermé dans un cercueil de plomb. Telle fut la fin de l'Empereur Alexis fils de Manuel, qui n'avoit pas encore quinze ans accomplis.

VII.

Andronic quoique fort âgé épousa Agnès sœur du Roi de France, qui avoit été fiancée au jeune Empereur Alexis, & qui avoit à peine onze ans. Il se fit ensuite absoudre dans un concile, lui & tous ses complices, d'avoir violé le serment qu'ils avoient prêté à l'Empereur Manuel, & à son fils. Les Evêques accorderent l'absolution par des décrets qu'ils publièrent ; & pour les récompenser de cette prévarication, Andronic leur accorda quelques petites graces, entre autres, la permission de s'asseoir sur des bancs que l'on plaçoit auprès de son trône. Mais comme son regne ne fut que de deux ans, ils ne jouirent pas long-temps de cet honneur. En effet Andronic s'attira une infinité d'ennemis par ses soupçons & par ses cruautés. Le plus formidable fut Isaac l'Ange, qui ayant tué celui qui vouloit l'arrêter de la part d'Andronic, se sauva dans sainte Sophie, comme faisoient ceux qui craignoient d'être poursuivis pour un meurtre. On s'assembla pour voir ce qu'il deviendroit. Le peuple émû commença à le demander pour Empereur : on rompit les prisons, on en tira ceux qu'Andronic y retenoit, & avant qu'Isaac sortit de sainte Sophie, on lui mit sur la tête la couronne du grand Constantin, qu'étoit suspendue sur l'au-

XVIII.
Regne d'Andronic.
Révolte contre lui.
Sa fin funeste.

76 Art. IX. *Eglise & Empire*

tel. Ensuite on le fit monter sur un des chevaux de l'Empereur, qui passoit par hazard, & on le promena ainsi par la ville, suivi du Patriarche Basile, que le peuple traîna malgré lui. Isaac l'Ange fut ainsi proclamé Empereur & mis en possession du Palais, que le peuple pillà sans épargner les ornemens de la chapelle Impériale, & le reliquaire où l'on prétendoit conserver la lettre de Jesus-Christ à Abgar.

Le malheureux Andronic s'enfuit par mer ; mais il fut pris, chargé de chaînes & présenté à Isaac, qui permit à tout le monde de lui faire toute sorte d'insultes. On lui donna des soufflets, on lui arracha la barbe & les cheveux, on lui cassa les dents, il fut le jouet du peuple, & sur-tout des femmes dont il avoit fait mourir les maris. Ensuite on lui coupa la main droite, & on le remit en prison, sans lui donner à boire ni à manger, ni aucun soulagement. Quelques jours après on lui arracha un oeil, on le mit sur un chameau, & on le promena dans la place publique, la tête nue & le corps couvert d'un méchant haillon. La populace lui fit sentir toute sa fureur : on lui disoit les injures les plus grossières & les plus infâmes : on lui remplissoit le nez d'ordures, on lui en couvroit le visage, on lui jettoit des pierres, & quelques-uns le perçoient avec des broches ; une femme lui jetta de l'eau bouillante sur la tête : c'étoit à qui l'outrageroit davantage. Il soutint tous ces horribles traitemens avec beaucoup de fermeté, ne disant autre chose que ces mots *Kyrie, eléison, Seigneur ayez pitié de moi. Pourquoi, disoit-il au peuple, achevez-vous de briser un roseau cassé ? Il faisoit allusion aux paroles de l'Ecriture,*

de
eù
me
per
l'o
Te
voi

II
men
lien
triar
bué à
sition
noble
droni
L'Em
qu'il r
d'autre
de vier
plé à u
fait ser
conno
une vi
noître
un hom
laisa pa
& en r
Jérusal
translat
artificie
che Gre
tinople
sulte de
ticulier
tellem
que nou

dont il étoit très-bien instruit, quoiqu'il n'en eût point fait usage pour le règlement de ses mœurs. Enfin on le mena au théâtre, où on le pendit par les pieds; ce qui donna occasion de l'outrager de nouveau jusqu'à ce qu'il expirât. Telle fut la fin misérable d'Andronic, qui n'avoit régné que deux ans.

VIII.

Isaac l'Ange en regna près de dix, & commença par reprendre les villes dont les Sicyliens s'étoient emparés. Il fit déposer le Patriarche Basile, quoiqu'il eût beaucoup contribué à le faire Empereur. La cause de sa déposition fut d'avoir permis à quelques femmes nobles de quitter l'habit monastique, qu'Andronic leur avoit fait prendre malgré elles. L'Empereur Isaac fit mettre à sa place Nicétas qu'il n'y laissa que trois ans & demi. Il n'avoit d'autres reproches à lui faire que sa trop grande vieillesse. Il donna le Siège de Constantinople à un moine nommé Léonce, après avoir fait serment devant tout le monde, qu'il ne le connoissoit point auparavant, mais que dans une vision la sainte Vierge lui avoit fait connoître son mérite. Il le représentoit comme un homme merveilleux; & néanmoins il ne le laissa pas un an sur le Siège de Constantinople; & en 1193 il y mit Dosithee Patriarche de Jérusalem. Mais comme il sçavoit que cette translation étoit contre les Canons, il consulta artificieusement Théodore Balzamon Patriarche Grec d'Antioche, qui résidoit à Constantinople, & qui étoit le plus habile Jurisconsulte de son siècle. L'Empereur le prit en particulier, & lui dit: Il est triste que l'Eglise soit tellement dépourvue d'hommes de mérite, que nous ne puissions en trouver un qui soit

IX.
Regne d'Isaac l'Ange.

78 Art. IX. *Egl. & Emp. d'Or.*

digne de remplir le Siège de Constantinople. Il y a long-tems, ajouta-t-il, que je voudrois vous y placer comme une lumière éclatante : mais je suis retenu par la sévérité des Canons contre les translations. Si par la profonde connoissance que vous avez, vous pouviez prouver que cette translation est permise, je la regarderois comme un grand avantage. Théodore répondit que la chose étoit faisable ; & en aiant conféré avec plusieurs Evêques, on ne manqua pas de décider que la translation étoit permise. L'Empereur en fit un Décret, mais ce fut Dosithee qui fut transferé de Jérusalem à Constantinople. Il fut mis sur ce Siège avec une pompe extraordinaire. Les Evêques fâchés d'avoir violé les Canons pour un si indigne sujet, déposerent Dosithee, que l'Empereur remit en possession malgré eux.

Cependant Isaac l'Ange s'attira plusieurs conjurations par sa mauvaise conduite. Son frere Alexis se fit proclamer Empereur, fit arracher les yeux à Isaac, & le mit en prison où on lui donnoit du pain par mesure. Il n'avoit pas encore quarante ans lorsque son frere lui ôta la Couronne. Il avoit fait bâtir des églises & des hôpitaux, mais aux dépens du peuple, qu'il accabloit d'impositions, & des autres églises qu'il pilloit pour orner les siennes. Alexis prit le surnom de Comnene, plus illustre que celui de l'Ange, & regna huit ans. Nous parlerons de lui dans l'histoire du treizième siècle.

S
zièr
où
d'un
très
chev
prét
par l
sçavo
trent
fait f
vaille
encor
blit l
de la
les. P
il pri
lébre
mais
meura
ensuit
célèbr
saint C
monar
étoit d
Le S
me Pr
Malac

ARTICLE X.

Plusieurs Saints.

I.

Saint Malachie étoit né de parens nobles & d'une mere très-pieuse, à la fin du onzième siècle. Il fut élevé dans la ville d'Armac, où il fit ses études, & mena sous la conduite d'un saint homme nommé Imarius une vie très-austere. Quelque temps après, Celse Archevêque d'Armac l'ordonna diacre & ensuite prêtre malgré lui; sans attendre l'âge prescrit par les Canons, qui s'observoient encore alors: sçavoir, vingt-cinq ans pour le diaconat, & trente pour la prêtrise. L'Archevêque l'ayant fait son vicaire, Malachie commença à travailler avec fruit à l'instruction de ce peuple encore barbare. Il abolit les superstitions, établit le chant des Heures Canoniales, l'usage de la confession, & fit faire des réglemens utiles. Pour s'instruire lui-même de plus en plus, il prit conseil de Malc Evêque de Lesmor, célèbre non-seulement par sa science & sa vertu, mais encore par ses miracles. Malachie demeura quelques années auprès de lui, & ayant ensuite été rappelé en Ultonie, il rétablit le célèbre monastere de Bancor, où avoit vécu saint Colomban cinq cens ans auparavant. Ce monastere avoit été ruiné par des Pirates, & étoit demeuré long-temps désert.

Le Siège Episcopal de Conoret dans la même Province d'Ultonie étant venu à vaquer, Malachie fut élu malgré lui pour le remplir.

I.
S. MALACHIE Archevêque d'Armac. Il est élevé au Sacerdoce. Ses travaux.

II.
Son Episcopat.

Triste état
du Christianisme en Ir-
lande.

Quand il voulut commencer l'exercice de ses fonctions, il trouva des barbares plus semblables à des bêtes qu'à des hommes. Ils n'étoient Chrétiens que de nom, ne contractoient point de mariages légitimes, ne se confessoient point & ne demandoient point de pénitence. Aussi personne ne songeoit à la leur imposer. Les Ecclésiastiques étoient en petit nombre, & vivoient parmi les laïcs dans l'oïveté: il n'y avoit dans les églises ni offices ni instructions. Le saint Evêque ne perdit point courage: il exhorta en public & en particulier, il visita le Diocèse, il souffrit toutes sortes de fatigues, les mépris & les mauvais traitemens; il passa des nuits en priere devant Dieu. Enfin il vainquit la dureté de ce peuple, & y établit la discipline, la fréquentation des églises, l'usage des Sacremens, les mariages légitimes.

III.
Il est élevé
sur le Siège
d'Armac, &
rétablir le
bon ordre
dans cette
église.

Quelques années après, Celse Archevêque d'Armac étant tombé malade, & se voiant près de sa fin, ordonna que l'Evêque Malachie fût son successeur, ne connoissant personne qui en fût plus digne; & il l'ordonna par l'autorité de saint Patrice, à laquelle personne en Irlande n'osoit résister. Son dessein en nommant Malachie pour lui succéder, étoit de détruire un horrible abus qui regnoit depuis long-temps dans l'église d'Armac. Le Siège en étoit devenu héréditaire, & on n'y souffroit point d'Archevêque qui ne fût d'une certaine famille, qui en étoit en possession depuis près de deux cens ans. S'il ne se trouvoit point de clercs de cette famille, on y mettoit des laïcs, & il y en avoit eu déjà huit avant Celse. De-là venoit ce relâchement de la discipline, cet oubli de la Religion, cette barbarie dans toute l'Irlande, où les Evêchés étoient changés &

m
fa
me
C'
vo

ma
éto
s'y
Ma
cett
étoi
men
renc
péra
l'égl
teurs
perm
Penc
enco
de pe
qu'un
seur
Roi,
rent p
gé de
nité,
& le b
ce no
qu'ils
nu en
se fais
où il a
Ma
berté-
duite
Siège

multipliés sans regle & sans raison, selon la fantaisie du Métropolitain; en sorte que l'on mettoit des Evêques presque en chaque église. C'étoit afin de remédier à ces maux que Celse vouloit avoir Malachie pour successeur.

Il fut élu en effet après la mort de Celse; mais un nommé Maurice, de la famille qui étoit en possession de ce Siège, s'en empara & s'y maintint par violence pendant cinq ans. Malachie profita de l'occasion pour refuser cette dignité, représentant d'ailleurs qu'il étoit lié à une autre église; mais il fut tellement pressé par tous les gens de bien, qu'il se rendit, en disant qu'il n'obéissoit que dans l'espérance du martyre, & à condition que quand l'église d'Armac seroit délivrée des usurpateurs, & que la paix y seroit affermie, on lui permettroit de retourner à son premier Siège. Pendant les deux années que Maurice vécut encore, Malachie n'entra point dans la ville, de peur de donner occasion à la mort de quelqu'un. Maurice eut soin de laisser pour successeur un de ses parens nommé Nigel; mais le Roi, les Evêques & tout le peuple fidèle, firent prendre possession à Malachie. Nigel obligé de s'enfuir, emporta les marques de la dignité, qui étoient l'Evangile de saint Patrice, & le bâton de Jesus. Les Irlandois donnoient ce nom à un bâton orné d'or & de pierreries, qu'ils croioient que Notre Seigneur avoit tenu entre ses mains. Avec ces Reliques, Nigel se faisoit respecter du peuple ignorant par-tout où il alloit.

Malachie après avoir rétabli la paix & la liberté dans l'église d'Armac, & réformé la conduite & les mœurs de ses diocésains, quitta ce Siège suivant la déclaration qu'il en avoit fai-

IV.
Il quitte le
Siège d'Ar-
mac.

Sa réputa-
tion.
Il se lie avec
S. Bernard.

te en l'acceptant, & mit à sa place Gélase, homme de mérite & digne de lui succéder. Il retourna ensuite à son ancien Diocèse, où il forma une communauté de Chanoines réguliers, avec lesquels il auroit voulu pouvoir vivre en retraite. Mais sa grande réputation ne le lui permit pas; tout le monde venoit en foule le consulter, même les plus puissans du pais; on le regardoit comme un Apôtre, & ses décisions passoient pour des oracles. Il résolut ensuite d'aller à Rome; & aiant passé en Ecolesse & en Angleterre, il vint en France & séjourna à Clairvaux, où il lia une étroite amitié avec saint Bernard. Il fut reçu très-favorablement par le Pape Innocent II, & il lui demanda avec larmes & avec instance la liberté de se retirer & de mourir à Clairvaux. Mais le Pape n'y voulut jamais consentir, jugeant avec raison, que ce saint Evêque seroit beaucoup plus utile en Irlande. Il demeura un mois entier à Rome à visiter les saints Lieux; & pendant ce temps le Pape s'informa exactement des mœurs des Irlandois, de l'état des églises, & des grandes choses que Dieu avoit faites par son ministère. Quand il fut sur son départ, le Pape le fit son Légat par toute l'Irlande, & lui donna toute sorte de marques d'estime & de confiance.

V.
Il fonde des
monasteres
en Irlande.
Ses travaux.
Ses vertus.

A son retour il séjourna encore à Clairvaux. Il fut très-affligé de n'y pouvoir demeurer; mais il y laissa quatre de ses disciples pour prendre l'esprit & la règle de cette sainte maison. Etant arrivé en Irlande, il y en envoya encore d'autres, dont il se servit quelques années après, pour fonder dans le Diocèse d'Armac l'Abbaie de Mellifont, qui produisit cinq autres monasteres dans la suite. Il tint plusieurs

Conciles en divers lieux pour rétablir la discipline, que la négligence des Evêques avoit laissé abolir. Tout ce qu'il ordonnoit étoit reçu comme venant du Ciel, & on le mettoit par écrit pour en conserver la mémoire. Ses paroles étoient soutenues par la sainteté de sa vie & par la vertu des miracles. Tout étoit édifiant en sa personne. Sa gravité étoit accompagnée d'une douceur qui lui attiroit en même-temps l'amour & la vénération. Il n'avoit rien en propre & vivoit pauvrement, afin de pouvoir assister plus abondamment les pauvres. Il visitoit très-souvent les églises & faisoit ses visites à pied. Il logeoit, autant qu'il pouvoit, dans les monasteres qu'il avoit établis, & y observoit la règle sans la moindre distinction. C'est saint Bernard qui nous apprend ces particularités de la vie du saint Evêque son ami ; & il raconte aussi en détail un grand nombre de ses miracles, des prophéties, des révélations, des punitions d'impies, des guérisons de malades, & des conversions miraculeuses : mais il avoue qu'il s'arrête plus volontiers à ce qui peut être imité, qu'à ce qui n'est qu'un objet d'admiration.

Saint Malachie désiroit depuis long-temps le pallium pour honorer son Siège. Le Pape Innocent le lui avoit promis, & il étoit affligé de ne l'avoir pas reçu de son vivant. Mais sçachant que le Pape Eugene étoit en France, il voulut profiter de l'occasion, ne doutant pas qu'il ne lui fût favorable, comme enfant de sa chere maison de Clairvaux. Il assembla donc son Concile, & après avoir traité pendant trois jours les affaires qui se présentoient, il déclara son dessein touchant le pallium : les Evêques l'approuverent, à condition qu'il

VI.
Il retourne à
Clairvaux &
y tombe ma-
lade.

l'enverroit demander par un autre. Voiant néanmoins qu'il étoit résolu d'y aller lui-même, & que d'ailleurs le voiage n'étoit pas fort long, ils n'osèrent s'y opposer. Lorsque Malachie arriva à Clairvaux, saint Bernard le reçut avec une joye incroyable. Mais le Pape étoit déjà à Rome ou près d'y arriver. Malachie s'arrêta quelque temps dans cette sainte maison pour se préparer au voiage de Rome. Quatre ou cinq jours après son arrivée, aiant célébré la Messe conventuelle le jour de saint Luc, la fièvre le prit & il se mit au lit. Toute la communauté s'empressoit à le servir, & à lui donner tous les soulagemens possibles; mais il leur disoit: Vos soins sont inutiles; je fais néanmoins pour l'amour de vous ce que vous voulez. Car il sçavoit que sa fin étoit proche, & il assûroit qu'il mourroit cette année & au jour qu'il désiroit depuis si long-temps, qui étoit celui de la commémoration des morts, aiant beaucoup de confiance aux prieres que les vivans font ce jour-là pour les morts. Il avoit aussi dit long-temps auparavant, que s'il mourroit en voiage, il vouloit mourir à Clairvaux.

VII.
Sa mort.

Il demanda l'huile sainte; & comme la communauté se préparoit à venir la lui apporter solennellement, il ne le voulut pas souffrir, mais il descendit de la chambre haute où il étoit, marchant de son pied, & il remonta de même, après avoir reçu l'Extrême-onction & le Viatique. Son visage n'étoit point changé, & on ne pouvoit croire qu'il fût si près de sa fin. Mais on changea d'avis le soir du jour de la Toussaint: on vit qu'il étoit à l'extrémité, & toute la communauté se rendit auprès de lui. Il leur donna à tous sa bénédiction par l'imposition des mains, & les recommanda à Dieu.

En
de
qu
or
ter
bé
Cit
tif
de
ple
éto
Evé

P
Vier
cond
te, q
quero
exerc
aux
couch
obtin
étoit
prière
clerg
dant l
n'a gu
procu
Pier
vie m
dre de
sagesse
charge
velle
Taran
Abbé.
tit un

Enfin il mourut la nuit même du second jour de Novembre l'an 1148, étant dans sa cinquante-quatrième année. Saint Bernard fit son oraison funébre le jour même : & quelque temps après il écrivit sa vie à la priere de l'Abbé Congan, & de toute la communauté des Cisterciens qu'il gouvernoit en Irlande. Le motif de saint Bernard en écrivant cette vie, fut de conserver la mémoire d'un si grand exemple de vertu, dans un temps où les Saints étoient si rares, particulièrement entre les Evêques.

I I.

Pierre nâquit dans un village du Diocèse de Vienne en Dauphiné l'an 1102 de parens d'une condition médiocre, mais d'une vertu éminente, qui après avoir élevé leurs enfans, s'appliquèrent entièrement aux œuvres de charité. Ils exerçoient l'hospitalité & donnoient leur lit aux étrangers & aux pauvres, tandis qu'ils couchoient eux-mêmes sur la paille. Pierre obtint de ses parens la permission d'étudier. Il étoit grave & modeste, fuioit le jeu, aimoit la priere & les bonnes lectures. Il entra dans le clergé, de même que son frere aîné ; & cependant le pere & la mere, par une conduite qui n'a guères d'imitateurs, ne voulurent point leur procurer de bénéfice.

Pierre étant âgé de vingt ans, embrassa la vie monastique à Bonnevaux Abbaie de l'Ordre de Citeaux. Il se conduisit avec tant de sagesse, que l'Abbé le fit passer par différentes charges, & dix ans après, il l'envoia à la nouvelle Abbaie de Tamiés dans le Diocèse de Tarantaise, & voulut qu'il en fût le premier Abbé. Malgré la stérilité du lieu, Pierre y bâtit un Hôpital pour les pauvres & les passans,

VII:

S. PIERRE
de Tarantaise.
Sa naissance.
Sa retraite.

avec le secours d'Amédée III Comte de Savoie, qui prenoit souvent ses conseils. Ainsi son amour pour la retraite n'empêcha pas qu'il ne fût connu dans le monde ; & le Siège de Tarantaise étant venu à vaquer, il fut élu pour le remplir.

VIII.
Son Episco-
pat.
Ses travaux.

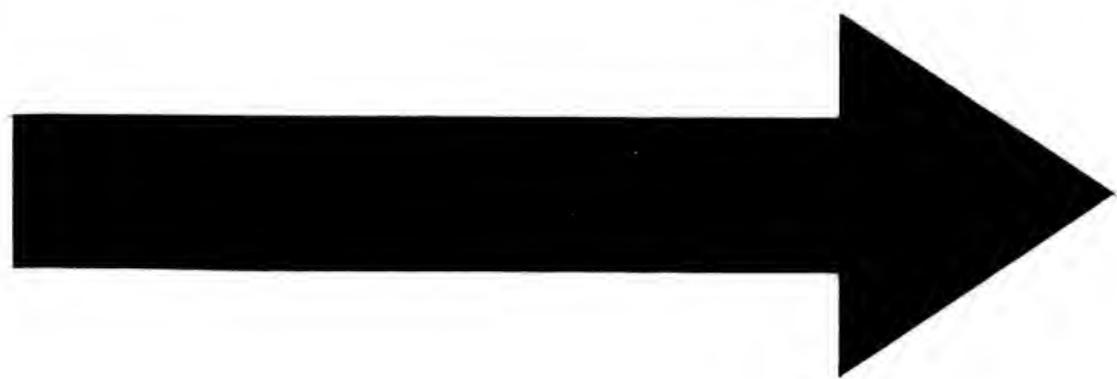
Il fut le seul qui s'opposa à ce choix, & l'on ne put vaincre sa résistance, qu'en employant l'autorité de saint Bernard & du Chapitre général de Cîteaux. Forcé d'obéir à ses Supérieurs, il fut ordonné Archevêque de Tarantaise, & gouverna cette église trente-trois ans. Sa dignité ne lui fit point changer sa manière de vivre. Son habit étoit pauvre ; & si on lui en donnoit un meilleur, il en faisoit présent aussi-tôt à celui qui n'en avoit point. Sa nourriture étoit du pain bis, & des légumes de la même marmite que l'on mettoit pour les pauvres. Il suppléoit par des prières particulières, au long Office du monastere, dont il s'affligeoit d'être privé ; & au travail des mains, par la fatigue des voïages & des fonctions épiscopales. Il passoit quelquefois des journées entières à administrer le Sacrement de Confirmation. Il prêchoit assidûment, mais laissant à d'autres les Sermons étudiés pour les auditeurs plus délicats, il s'appliquoit à instruire les simples & à les consoler, pendant qu'il reprenoit avec force & qu'il intimidoit les pécheurs. Il trouva dans son église un clergé peu réglé, les Offices divins négligés, les biens ecclésiastiques dissipés, les bâtimens à demi ruinés, & les peuples plongés dans l'ignorance. Il gagna ces derniers par ses instructions & ses aumônes ; établit la vie commune & régulière dans le clergé, fit restituer les biens ecclésiastiques, & rebâtir les églises, Mais il don-

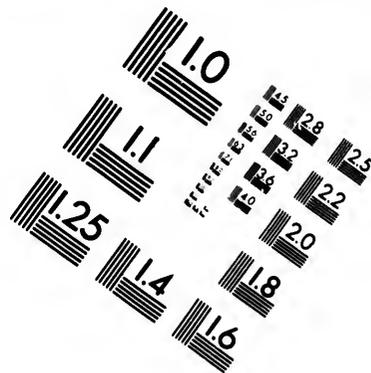
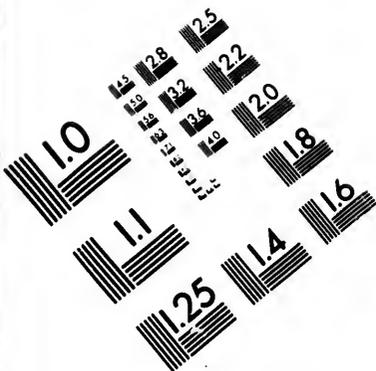
ma ses principaux soins au soulagement des pauvres & des malades. Sa maison étoit en tout temps l'asile de ceux qui souffroient, mais surtout les trois derniers mois avant la moisson, parce que c'est alors que les vivres manquent davantage dans les montagnes de la Tarentaise.

L'Auteur de sa vie, qui a été le compagnon de ses travaux & le témoin de la plûpart de ses actions depuis son Episcopat, assure que Dieu lui accorda le don des miracles, & qu'il en fit un grand nombre dans le pais de Tarentaise, & dans l'Abbaie de saint Claude de la Savoie Comté, où il alloit de temps en temps faire des retraites. Cette faveur l'épouvanta: il craignit que l'éclat & la réputation qui l'accompagnoient par-tout, ne lui causassent de la vanité. D'ailleurs il appréhendoit sans cesse de succomber sous le fardeau de l'Episcopat. C'est ce qui lui fit prendre la résolution de s'aller cacher dans la solitude. Il partit la nuit secrètement; & après bien des fatigues & des dangers, il arriva en Allemagne dans un monastere de son Ordre, où il étoit entièrement inconnu. Il y vivoit comme un simple moine, & goûtoit le repos qu'il avoit tant désiré. Mais dans le temps qu'il s'y attendoit le moins, un jeune homme de son Diocèse, qui avoit été instruit sous sa discipline, entra dans le lieu de sa retraite. Ce voyageur s'étant mis à considérer tous les freres qui sortoient de l'église pour aller au travail, reconnut son Evêque, & le fit connoître à toute la communauté. Les religieux fort surpris, se jetterent aussi-tôt à ses pieds fondant en larmes, & lui demanderent sa bénédiction.

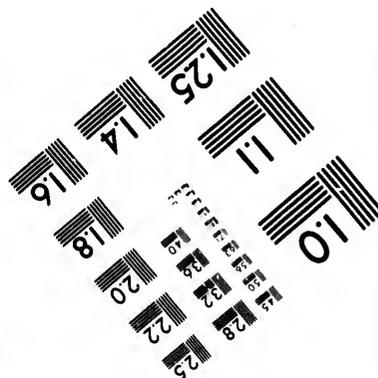
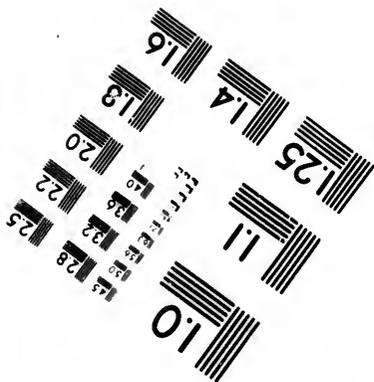
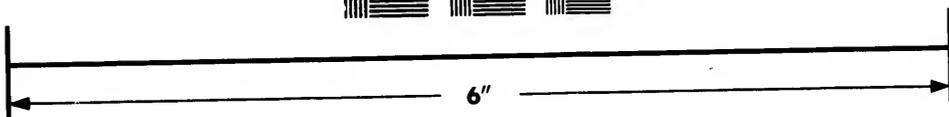
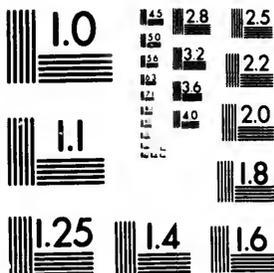
Le saint Prélat inconsolable de se voir dé-

I X.
Ses miracles.
Sa retraite.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5
2.0
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10.0
11.2
12.5
14.0
16.0
18.0
20.0
22.5
25.0

10
11
12.5
14
16
18
20
22.5
25
28
32
36
40
45
50
56
63
71
80
90
100

X.
Il retourne à
son église.
Ses dernie-
res actions.
Sa mort.

couvert, versa des torrens de larmes ; & il mé-
ditoit quelque nouvelle retraite , mais on ne
lui en laissa pas la liberté , de sorte qu'il fut
contraint de retourner à son Diocèse. Il reprit
ses fonctions , pour obéir à Dieu qui lui mar-
quoit sa volonté d'une maniere si sensible. Il
acheva pour lors de consacrer à Dieu le reste
de sa famille. Il avoit coutume de faire copier
les Livres de saint Augustin pour en faire pré-
sent à diverses églises. Il fut presque le seul
des Evêques relevans de l'Empire , qui eut le
courage de s'opposer à l'Antipape Victor , que
l'Empereur soutenoit. Le Pape Alexandre le
fit venir auprès de lui , afin qu'il prêchât pu-
bliquement contre les schismatiques. Quelque
temps après , il l'envoia en France pour tra-
vailler à réconcilier les Rois de France &
d'Angleterre. Son voiage fut accompagné de
miracles , & les deux Princes firent la paix. A
son retour il tomba malade , & fut obligé de
s'arrêter au monastere de Belleval au Diocèse
de Besançon. Il y mourut l'an 1174 âgé de
soixante & treize ans.

I I I.

XI.
S. LAURENT
de Dublin.

Son éduca-
n.

Laurent nâquit en Irlande. Son pere nom-
mé Maurice , étoit Seigneur d'une des princi-
pales Provinces de cette Isle. Laurent fut le
dernier de ses fils. On l'éleva d'une maniere
convenable à sa naissance , & il répondit par-
faitement aux soins que l'on prenoit de lui. Il
n'avoit que dix ans , lorsque son pere l'envoia
en ôtage au Roi d'Irlande , dont il étoit deve-
nu l'ennemi. Ce Prince cruel traita cet enfant
avec beaucoup d'inhumanité , & l'envoia dans
un lieu stérile & désert où il manquoit de tout.
Maurice en fut averti & vint à bout de délivrer
son fils. Voulant consacrer à Dieu un de ses

Enfans, il pria l'Evêque de Glindalac de les tirer au fort. Le jeune Laurent que Dieu avoit destiné à son service, dit aussi-tôt à son pere : Il n'est pas besoin de tirer au fort : je me consacre de tout mon cœur au service de Dieu ; je ne veux point d'autre héritage, & j'abandonne le monde à ceux qui l'aiment. Il fit des progrès étonnans dans la vertu, aussi-bien que dans les sciences; & dans un âge peu avancé on voioit en lui la sagesse des vieillards. N'ayant encore que vingt-cinq ans, il fut élu pour gouverner des religieux qui composoient le Clergé de l'église Cathédrale de Glindalac. Il s'appliqua à y maintenir une régularité exacte, & il en donna toujours l'exemple à ses religieux. Pendant les quatre premières années, il y eut dans le pais une disette extraordinaire, & Laurent n'épargna rien pour le soulagement des pauvres.

Après la mort de l'Evêque de Glindalac, tout le monde jetta les yeux sur lui. Son humilité s'en défendit; mais Dieu le réservoirit à un plus grand Siège. Ce fut celui de Dublin, qui vauqua peu de temps après. Laurent ne put éviter ce fardeau, dont le poids lui étoit si redoutable, & il fut sacré par Gélase Primat d'Irlande. Son premier soin fut de veiller sur toute sa conduite, afin d'être un parfait modèle pour le peuple que Dieu lui avoit confié. Il s'appliqua à l'instruire de tous ses devoirs. Il rétablit la régularité parmi les Chanoines de son église. Non-seulement il portoit l'habit de Chanoine régulier, mais il en menoit lui-même la vie, mangeant au réfectoire, gardant le silence dans les temps marqués, & assistant aux Offices de la nuit. Depuis qu'il eut embrassé cet institut, il ne man-

XII.
Son Episcopat.
Ses travaux.

& il mé-
is on ne
qu'il fut
Il reprit
lui mar-
nsible. Il
u le reste
re copier
aire pré-
e le seul
pri eut le
cor, que
andre le
échât pu-
Quelque
pour tra-
rance &
ppagné de
a paix. A
obligé de
u Diocèse
74 âgé de

pere nom-
des princ-
rent fut le
e maniere
ondit par-
t de lui. Il
e l'envoia
toit deve-
cet enfant
voia dans
bit de tout.
e délivrer
un de ses

gea point de viande. Il examinoit toutes ses actions avec un grand soin, & punissoit rigoureusement ses moindres fautes. Il exerçoit l'hospitalité avec magnificence, & ses libéralités envers les pauvres étoient extraordinaires. Il se retiroit souvent dans une affreuse solitude; & après y avoir contemplé la vérité, il en sortoit plein d'un zèle & d'une ardeur, toute divine, & alloit attaquer avec courage les déréglemens auxquels son peuple n'étoit que trop abandonné. Il en avoit souvent prédit la punition, & il eut la douleur d'en être témoin. La ville de Dublin fut assiégée par le Roi d'Irlande, qui fut soutenu par les troupes qu'il avoit fait venir d'Angleterre. La ville fut prise & abandonnée au pillage. On vit alors ce digne Pasteur courir de tous côtés, s'exposer à la mort pour tâcher d'en délivrer quelques-uns, consoler les affligés, soulager ceux qui étoient dans le besoin, assister les mourans, faire enterrer les morts. Quelque temps après, il fut obligé d'aller en Angleterre, où il fut bien reçu par le Roi Henri qui étoit à Cantorberi. Après avoir passé la nuit au tombeau de saint Thomas; comme il alloit à l'autel dire une Messe solennelle, un homme qui étoit fou, & qui avoit oui dire que Laurent étoit un Saint, s'imagina qu'il feroit une belle action, s'il le rendoit martyr comme saint Thomas. C'est pourquoi il lui déchargea un grand coup sur la tête. Laurent tomba au coin de l'autel. Tout le monde crut qu'il étoit blessé à mort. Mais un peu après il leva la tête, & s'étant fait apporter de l'eau, il dit l'Oraison Dominicale, fit le signe de la croix sur l'eau, & après en avoir fait laver sa plaie, il se trouva guéri & chanta la Messe.

Diverses affaires de son église l'obligèrent d'aller à Rome. Il y soutint généreusement les libertés de l'église d'Irlande ; & il se fit tellement estimer par sa sagesse , que lorsqu'il retourna en son pays , le Pape le fit son Légat dans toute l'Irlande. Il ne se servit de ce nouveau pouvoir , que pour travailler à corriger tous les abus & pour réformer le Clergé. La famine s'étant fait sentir dans toute l'Irlande , il fit des aumônes extraordinaires. Beaucoup de femmes qui ne pouvoient nourrir leurs enfans , les portoient à sa porte , assurées qu'il ne les abandonneroit pas. Laurent en prenoit soin en effet , & il en avoit quelquefois jusqu'à deux cens. La charité l'ayant obligé d'aller en Angleterre , pour tâcher de terminer un grand différend qui s'étoit élevé entre Henri II Roi d'Angleterre & le Roi d'Irlande , il passa en Normandie , où Henri s'étoit retiré parce qu'il ne vouloit point entendre parler d'accommodement ; mais à peine étoit-il entré dans cette Province , qu'il fut attaqué d'une fièvre violente. En arrivant à Eu , à la vûe de l'église de Notre-Dame , il dit : C'est ici le lieu où je dois me reposer pour toujours. Il y mourut en effet après une courte maladie l'an 1181.

IV.

Etienne nâquit dans le Limousin & reçut une éducation chrétienne. Aiant été élevé au Sacerdoce , il se crut obligé à une vie plus parfaite que celle qu'il avoit menée auparavant. Il renonça aux satisfactions les plus innocentes , & il portoit sous ses habits un rude cilice. Ses jeûnes devinrent presque continuels , & ses prieres étoient accompagnées de larmes. Il avoit reçu de Dieu le don de la parole , &

XIII.
S. ETIENNE
d'Obazine.
Ses vertus.
Sa retraite.

92 Art. X. *Plusieurs*

ses discours étoient si touchans , qu'on ne se laissoit point de l'entendre. Il étudioit avec beaucoup d'assiduité l'écriture sainte & les Ouvrages des saints Peres. Cette étude lui apprenant de plus en plus le néant des choses du monde , il résolut d'y renoncer , & d'entrer dans la carrière d'une pénitence plus rigoureuse. Un de ses amis s'unit à lui : ils donnerent l'un & l'autre aux pauvres tout ce qu'ils possédoient , & chercherent un lieu solitaire où ils pussent vivre séparés de tous les hommes. Plusieurs personnes attirées par l'odeur de la piété d'Etienne , se mirent sous sa conduite ; & avec l'approbation de l'Evêque de Limoges , ces pieux solitaires bâtirent un monastere , qui n'étoit proprement qu'un amas de cabanes. Leurs austérités étoient extraordinaires. Tout leur temps étoit partagé entre la priere , la lecture , & le travail des mains.

XIV.
Il fonde plusieurs monasteres qu'il unit à l'Ordre de Citeaux.

Comme le nombre des solitaires augmentoit tous les jours , Etienne se crut obligé d'agrandir son monastere , qu'il nomma Obazine du nom de la forêt où il étoit situé. Un grand nombre de femmes chrétiennes voulut se mettre aussi sous la conduite d'Etienne , qui fit bâtir pour elles un monastere. Leur nombre alla en peu de temps jusqu'à cent cinquante. Lorsqu'elles parloient à quelqu'un , elles ne pouvoient ni voir , ni être vues. Etienne craignant que la régularité qu'il avoit établie dans les monasteres , ne s'affoiblît après sa mort , parce qu'il n'avoit point écrit de Regle , consulta le Prieur de la Chartreuse qui étoit alors le Vénéable Guigues , sur l'institut qu'il devoit choisir ; & le Prieur lui conseilla de s'attacher à celui de Citeaux , parce que les Chartreux étoient bornés dans le nombre des

personnes qu'ils devoient recevoir. Etienne alla donc trouver le Pape Eugene qui étoit à Cîteaux, pour le prier d'unir à cet Ordre les monasteres qu'il avoit fondés. Le Pape approuva son dessein; & aiant fait appeller Rainard Abbé de Cîteaux, homme d'un mérite singulier, il lui recommanda Etienne, & lui dit de le regarder comme son fils & de l'associer à l'Ordre. Rainard le présenta aux Abbés assemblés en Chapitre général, & leur dit: Vous voyez cet Abbé de petite taille & de mauvaise mine: c'est un homme plein de l'Esprit de Dieu. Leur aiant en même-temps déclaré l'ordre du Pape, ils le reçurent tout d'une voix & unirent à Cîteaux les monasteres qu'Etienne avoit établis. Il y avoit quelque difficulté, en ce que la Maison d'Obazine avoit certaines pratiques contraires aux coutumes de Cîteaux, mais Rainard dit que ces différences s'aboliroient peu à peu. Etienne retourna plein de joie à Obazine avec deux moines prêtres & deux freres laïcs de Cîteaux, que Rainard lui avoit donnés pour l'instruire de la Regle de Cîteaux. Le changement qui fit le plus de peine à l'Abbé Etienne, fut d'accorder l'usage de la viande aux malades. Depuis cette association le monastere d'Obazine ne fit qu'augmenter, & il continua d'en produire plusieurs autres.

Etienne fut donc obligé d'augmenter les bâtimens de la maison d'Obazine; & comme l'Evêque lui permettoit d'accorder des indulgences à ceux qui feroient des offrandes à ce monastere, Etienne répondit: Nous ne voulons point introduire une coutume qui scandaliseroit les peuples, & qui nous couvriroit de confusion, en donnant des indulgences

XV.
Son déinté-
ressement.
Sa mort.

que nous n'avons pas le pouvoir d'accorder. La même chose arriva à ce saint Abbé dans un autre Diocèse, où il fonda un nouveau monastere. L'Evêque lui ayant demandé combien il souhaitoit d'indulgences pour ceux qui contribueroient aux bâtimens, il répondit : Comment pourrions-nous décharger les autres de leurs iniquités, nous qui sommes accablés du poids de nos propres péchés ? Bien loin d'attirer à son monastere les biens des riches, il donnoit aux pauvres quelquefois même ce qui étoit nécessaire à la maison. Etant allé dans un de ses monasteres pour l'élection d'un nouvel Abbé, il y tomba malade & mourut en priant avec ses freres. Ce fut l'an 1159.

V.

XVI.
LE B. PONS
de Laraze.
Ses désor-
dres.
Sa conver-
sion.

Un Gentilhomme de Languedoc donna dans le douzième siècle un exemple mémorable de pénitence. Il se nommoit Pons, & étoit Seigneur de Laraze château très-fortifié dans le Diocèse de Lodève. Il étoit distingué par sa noblesse, ses richesses, son esprit, sa valeur. Mais n'ayant d'autre règle de sa conduite que ses passions, il s'abandonna à toute sorte de dérèglements. Il étoit très-incommode à ses voisins, surprenoit les uns par ses discours artificieux, dépouilloit les autres de leurs biens par violence, & ne s'occupoit jour & nuit qu'à exercer un honteux brigandage. Il méprisoit les loix les plus sacrées, & ne parloit de la Religion qu'avec mépris. Dieu fit éclater en cet insigne pécheur les richesses inépuisables de sa grace. Il perça le cœur de Pons d'une crainte salutaire, & lui fit rompre toutes ses mauvaises habitudes. Il fit part à son épouse de la résolution qu'il prenoit, de ne s'occuper que des moïens d'expier ses pé-

chés. Elle s'en réjouit, se mit avec sa fille dans le monastere de Drinone, & Pons plaça son fils à saint Sauveur de Lodève. Ses voisins & ses amis surpris d'un tel changement, vinrent trouver Pons, qui leur parla si fortement du mépris du monde, de la vanité de ses biens, de ses honneurs & de ses plaisirs, des avantages de la pénitence, & du prix inestimable d'une sincere piété, que plusieurs en furent touchés. Six de ses amis se joignirent à lui, assurant qu'ils ne s'en sépareroient ni à la vie, ni à la mort.

Pons de Laraze prit de sages mesures pour venir à bout de restituer tous les biens qu'il avoit usurpés, & pour rendre à chacun les mêmes choses qu'il leur avoit enlevées. Il se jettoit aux pieds de tous ceux à qui il avoit fait quelque tort, leur demandoit humblement pardon, & leur remettoit ce qui leur étoit dû. Après cette action de justice, il fit des œuvres de charité, & donna aux pauvres ce qui lui restoit. Le Dimanche des Rameaux pendant que l'on faisoit la procession, il se présenta à l'Evêque de Lodève avec ses six compagnons. Il étoit en chemise & nuds pieds, avoit au cou une corde par laquelle un homme le menoit comme un criminel, en le frappant continuellement de verges, comme il le lui avoit ordonné. Il se mit à genoux, & conjura l'Evêque de faire lire devant tout le monde la confession de tous ses crimes. Il arrosoit en même-temps la terre de ses larmes; & ce spectacle pénétroit les assistans, qui admiroient ce que peut produire dans les cœurs les plus durs la grace médicinale du Sauveur, & prioient Dieu de lui donner la persévérance. Sa confession fut utile à plusieurs, qui par une mau-

XVII.

Sa pénitence;

vaife honte avoient toujours caché leurs péchés, & qui animés par son exemple, eurent recours à la pénitence.

XVIII.
Il fonde
la maison de
Salvanès.

Pons avec ses compagnons fit ensuite plusieurs pèlerinages, après lesquels il résolut de se retirer avec eux dans un désert, & d'y vivre de leur travail. Ils choisirent le lieu de Salvanès au Diocèse de Lavour; & ils commencèrent à y bâtir des cabanes de leurs propres mains & à défricher la terre. Le pais étant affligé d'une grande famine, une multitude innombrable de pauvres vint à Salvanès, parce que ces pieux Solitaires faisoient l'aumône, exerçoient l'hospitalité, & pratiquoient toutes les œuvres de miséricorde. Vendons nos biens, dit Pons, & tout ce que nous avons, pour assister nos freres, & ensuite mourir avec eux, s'il est nécessaire. Les riches touchés d'un tel exemple ouvrirent leurs greniers, & les pauvres furent secourus. L'habitation de Salvanès devint si considérable, que l'on crut pouvoir y fonder une Abbaie. On examina quel institut on choisiroit, ou celui des Chartreux, ou celui de Cîteaux, & on résolut de s'en rapporter au jugement des Chartreux. Pons alla donc à la Chartreuse consulter les saints moines de ce désert. Ils lui conseillèrent de prendre la Regle de Cîteaux préférablement à toutes les autres, & de s'adresser à l'Abbaie la plus proche: c'étoit celle de Mazan Diocèse de Viviers. Pons y alla, & donna la maison de Salvanès à l'Abbé de Mazan, qui fit faire un an de noviciat aux compagnons de Pons, leur donna l'habit & la Regle de Cîteaux & un Abbé pour les conduire. L'humilité de Pons de Laraze lui fit toujours chercher la dernière place, & il demeura entre les freres lais, afin de pourvoir plus

off
re
étr
par
voi
ans
Evé
con
& d
Nog
prou
rer C
regre
bâto
succé
allég
son A
linan
trouv
six me
les re
qu'il a
& que
pour v
Sa g
Abbaie
qu'enf

plus librement à la subsistance de la maison. Ainsi fut fondée l'Abbaie de Salvanès l'an 1136, & elle devint si célèbre, que les plus grands Princes, Thibaud Comte de Champagne, Roger Roi de Sicile, & même l'Empereur de Constantinople, voulurent lui faire des présens. Pons mourut vers le milieu du douzième siècle.

VI.

Godefroi étoit d'une famille noble, & il fut offert à Dieu dès l'âge de cinq ans au monastere du mont S. Quentin près de Peronne, pour être élevé par l'Abbé Godefroi son parrain, par les prieres duquel ses parens croioient l'avoir obtenu de Dieu. Quand il eut vingt-cinq ans, l'Abbé le fit ordonner prêtre par Ratbod Evêque de Noion. Il fut ensuite choisi par le conseil des Evêques de la Province de Reims & du Seigneur de Couci, pour être Abbé de Nogent sous Couci. Le Roi Philippe I approuva ce choix, & donna ses Lettres pour tirer Godefroi du mont S. Quentin, au grand regret de l'Abbé, qui le regardoit comme le bâton de sa vieillesse, & le destinoit à être son successeur. Godefroi fit beaucoup de résistance, alléguant sa jeunesse & son incapacité : mais son Abbé le conduisit à Laon, où l'Evêque Helinand lui donna la bénédiction abbatiale. Il trouva la communauté de Nogent réduite à six moines, & les bâtimens en ruine ; mais il les releva & établit une si exacte discipline, qu'il attira bientôt un grand nombre de sujets, & que deux Abbés quitterent leur monasteres, pour vivre sous sa conduite.

Sa grande réputation fit qu'on lui offrit des Abbaies plus considérables, qu'il refusa ; & qu'enfin on le nomma à l'Evêché d'Amiens.

XIX:
S. GODEFROU
Evêque d'Amiens.
Il est fait
Abbé,

XXI
Il est ordonné Evêque, & se retire dans

la suite dans
le désert de la
Chartreuse.

Il vouloit s'enfuir, mais on l'arrêta, & on le sacra à Reims l'an 1104. Il travailla pendant dix ans à la sanctification de son troupeau; mais ne pouvant plus supporter l'indocilité de son peuple, les violences exercées par les nobles, & les désordres dont son Diocèse étoit rempli, il résolut de tout quitter, & se retira en effet dans le désert de la Chartreuse. Guigues en étoit Prieur, & il bénit Dieu en voyant le désir qu'avoit ce saint Evêque de mener une vie pénitente. Mais il craignoit que le Pape & les Evêques de France ne trouvassent mauvais qu'il le reçût. Il lui donna néanmoins une cellule, où le saint Evêque ravi de se trouver en liberté, s'appliquoit à tous les exercices spirituels avec la même ferveur, que s'il n'eût fait que commencer de se donner à Dieu. Peu de temps après la retraite de S. Godefroi, on tint à Beauvais un concile auquel se présentèrent les députés d'Amiens, qui se plaignirent que leur Evêque les avoit abandonnés. Raoul Archevêque de Reims leur dit : Comment osez-vous vous plaindre, vous qui par votre indocilité avez chassé de son Siège, un homme orné de toute sorte de vertus ? Allez le chercher, & tâchez de le ramener avec vous. Il y vint en même-temps des députés de la part de Godefroi, avec des lettres par lesquelles il déclaroit qu'il ne sortiroit point de sa solitude; qu'il se sentoit incapable de l'Episcopat; qu'à la vérité il avoit instruit son troupeau par ses discours, mais qu'il l'avoit perdu par son mauvais exemple. A ces paroles les Evêques du concile ne purent retenir leurs larmes, en voyant combien l'humilité rendoit ce saint Evêque petit & méprisable à ses propres yeux. Ils remirent à délibérer sur cette affaire dans

TX
-non-
d'après
en b. l.

la
H
P
le
pa
na
pl
me
sift
ren
Cha
gar
son
alla
noit
yam
jeune
peine
procl
troup
seurs
na à
née à
dans
la cin
onzièr
mémo
mort.

Hilg

le concile qu'ils devoient tenir à Soissons l'année suivante 1115.

Le concile de Soissons envoya deux députés aux freres de la Chartreuse, pour les prier & leur ordonner de renvoyer au plutôt Godefroi à son église. Les Peres du concile lui écrivirent aussi à lui-même, lui représentant qu'il n'avoit pas dû quitter son troupeau pour travailler à sa perfection particuliere, & qu'on ne mettroit personne à sa place. Godefroi aiant reçu cette lettre, fut sensiblement affligé, & se jeta aux pieds des Chartreux, les priant avec larmes de ne pas souffrir qu'on l'arrachât d'avec eux. Ils pleuroient de leur côté, & tâchoient en même-temps de le consoler. Mais ne pouvant résister à l'autorité du Roi & des Evêques, ils le renvoierent en paix. Godefroi sortant de la Chartreuse, se retournoit souvent pour la regarder, les yeux baignés de larmes, déplorant son malheur de n'avoir pu y finir ses jours. Il alla d'abord à Reims, où le Légat Conon tenoit un autre concile. L'Archevêque de Reims y amena Godefroi, tellement affoibli par ses jeûnes, ses veilles & d'autres austérités, qu'à peine pouvoit-il se soutenir. Le Légat lui reprocha un peu durement d'avoir quitté son troupeau, & d'avoir préféré au salut de plusieurs son utilité particuliere. Godefroi retourna à son église; mais il mourut la même année à Soissons en allant à Reims. Il fut enterré dans l'Abbaie de saint Crespin. Il étoit dans la cinquantième année de son âge & dans la onzième de son Episcopat. L'Eglise honore sa mémoire le huitième Novembre jour de sa mort.

XXI.
Il est forcé
de remonter
sur son Siège,
Sa mort.

VII.

Hildegarde nâquit l'an 1098, de parens nobles.

XXII.
SAINTE
HILDEGARDE.

bles & vertueux qui la consacrerent à Dieu dès son enfance, parce qu'aussi-tôt qu'elle put parler, elle fit entendre soit par ses discours, soit par signes, qu'elle voioit des choses extraordinaires. A l'âge de dix-huit ans, elle fut enfermée avec une fille fort pieuse nommée Jutte, qui la forma à l'humilité & à la pratique des vertus chrétiennes, & lui apprit simplement à lire le psautier. Hildegarde avançoit en vertu, mais elle souffroit des maux de tête & d'autres infirmités presque continuelles, en sorte qu'elle étoit rarement en état de marcher. Elle vécut néanmoins quatre-vingt-deux ans. A l'âge de quarante-deux ans & sept mois, elle eut une vision, & reçut en même-temps l'intelligence des saintes Ecritures. Après plusieurs années, elle entendit une voix qui lui ordonnoit d'écrire ce qu'elle verroit & ce qu'elle entendroit : mais la modestie, si convenable à son sexe, & la crainte des discours du peuple & des jugemens téméraires la retenoient. Se sentant néanmoins pressée intérieurement d'obéir, & aiant été long-temps malade, elle découvrit sa peine à un moine qui étoit son directeur, & par lui à son Abbé.

XXIII.

Ses révélations approuvées par le Pape Eugene.

L'Abbé aiant consulté les plus éclairés de sa communauté & interrogé Hildegarde, lui ordonna d'écrire. Quand elle l'eut fait, elle se trouva guérie & se leva de son lit. Cette guérison parut à l'Abbé si miraculeuse, qu'il vint à Maience faire le rapport de ce qui s'étoit passé, à l'Archevêque & aux principaux de son Clergé, & leur montra les Ecrits d'Hildegarde. C'est ce qui donna lieu à l'Archevêque de consulter le Pape Eugene qui étoit alors à Treves. Le Pape voulant approfondir cet événement, envoya au monastere d'Hildegarde

Alberon Evêque de Verdun avec plusieurs personnes éclairées, pour examiner la chose sans bruit, & interroger cette pieuse fille. Elle leur répondit avec beaucoup de simplicité; & après que l'Evêque eut fait son rapport, le Pape se fit apporter les Ecrits d'Hildegarde, & les lut lui-même publiquement en présence de l'Archevêque, des Cardinaux & de tout le Clergé. Il raconta aussi ce que lui avoient rapporté ceux qu'il y avoit envoies, & tous les assistans en rendirent grâces à Dieu. S. Bernard étoit présent, & il rendit aussi témoignage de ce qu'il sçavoit de cette sainte fille. Car il l'avoit visitée dans un voiage qu'il avoit fait à Francfort; & il lui écrivit une lettre pour la féliciter de la grace qu'elle avoit reçue, & pour l'exhorter à y être fidèle. Le saint Abbé pria donc le Pape, & tous les assistans le prièrent avec lui, de publier une si grande faveur que Dieu avoit faite de son temps à l'Eglise, & de la confirmer par son autorité. Le Pape suivit leur conseil, & écrivit à Hildegarde, lui recommandant de conserver par l'humilité la grace qu'elle avoit reçue, & de déclarer avec prudence ce que Dieu lui découvroit. Il lui permit aussi de s'établir avec ses sœurs, après en avoir demandé permission à son Evêque, dans le lieu qui lui avoit été révélé, & d'y vivre en clôture suivant la Regie de S. Benoît. Ce lieu étoit le mont S. Rupert près de Bingue sur le Rhin, à quatre lieues au-dessous de Maience; & il étoit ainsi nommé d'un Seigneur qui vivoit au neuvième siècle, & qui est honoré comme saint le quinzième de Mai. Hildegarde s'y retira avec dix-huit filles nobles, qu'elle avoit attirées par sa réputation: & elle en fut la première Abbesse.

XXIV.
 Ses prédic-
 tions.
 Sa mort.
 Sa lettre sur
 les maux de
 l'Eglise.

Sainte Hildegarde y vécut plus de trente ans. Elle écrivit ses révélations avec un homme fidèle qui l'aïdoit à rendre ses pensées en latin, suivant les règles de la grammaire, qu'elle ignoroit absolument. Ses révélations sont recueillies en trois livres, & commencent ordinairement par quelque image sensible, qu'elle dit avoir vue, & dont elle explique les significations. Elle en tire des instructions morales exprimées d'un style vif & figuré; elle reprend les vices de son temps & exhorte fortement à la pénitence. Elle écrivit aussi plusieurs lettres pour répondre à ceux qui la consultoient. Il y en a entre autres une grande au clergé de Cologne, mêlée de plusieurs prédictions. Car on croioit qu'elle avoit le don de prophétie; & Richer moine de Senones en Lorraine, qui écrivoit quelque temps après l'établissement des freres mineurs & des freres précheurs, dit qu'elle avoit parlé des uns & des autres. Car, ajoute-t-il, elle a dit clairement, qu'il viendroit des freres portant une grande tonsure & un habit extraordinaire, qui dans le commencement seroient reçus du peuple comme Dieu même; qu'ils n'auroient rien en propre, & ne vivoient que d'aumônes, sans en rien réserver pour le lendemain; qu'ils iroient prêcher dans les villes & les villages, & seroient d'abord chéris de Dieu & des hommes; mais que tombant bientôt dans le relâchement, ils se rendroient méprisables; & leur conduite a vérifié cette prédiction. Ce sont les paroles de Richer. Sainte Hildegarde avoit aussi le don des miracles. Elle en fit un grand nombre, & l'auteur de sa vie en rapporte jusqu'à vingt. Elle mourut le dix-septième de Septembre 1178 âgée de quatre-

L
 tom
 c'ét
 tyre
 roit
 bé d
 ces i
 naug

vingts ans. Sa vie fut écrite par Thierri Abbé Bénédictin environ trente ans après sa mort, sur les Mémoires d'un nommé Godefroi, auxquels il ajouta les révélations & les miracles. L'Eglise l'honore le jour de sa mort.

Voici comment elle s'explique sur les maux de l'Eglise dans sa lettre au clergé de Treves. La loi divine, dit-elle, est maintenant oubliée & négligée par le peuple chrétien, qui ne se met plus en peine, ou de pratiquer ou d'enseigner le bien. Les Supérieurs mêmes & les Prélats aiant abandonné la justice, sont comme endormis; c'est pourquoi j'ai entendu une voix du ciel qui disoit: O fille de Sion, la couronne que vous portez sur votre tête, vous sera enlevée, & le manteau sous lequel vous étendiez vos grandes richesses, sera coupé. Votre peuple sera réduit à un petit nombre, & vous serez chassée de pais en pais. Mais j'ai vû en même-temps, qu'au milieu de toutes les prévarications, quelques-uns demeureront fidèles à Dieu & soupireront après lui, comme il arriva du temps d'Elie; & ces personnes s'acquerront beaucoup d'honneur par leur persévérance, & seront comme des holocaustes agréables à Dieu, aiant eu soin de s'éloigner du mal à l'exemple de Noé & de Loth.

VIII.

L'an 1136 on découvrit à Cologne plusieurs tombeaux avec leurs inscriptions, portant que c'étoient ceux de sainte Ursule vierge & martyre & de ses compagnes, que l'on y honoroit au moins depuis trois cens ans. Gelac Abbé de Duits ervoia les plus remarquables de ces inscriptions à Elisabeth religieuse à Schonauge, espérant qu'elle auroit à ce sujet quel-

E iij

XXV.

SAINTE ELISABETH
de Schonau-
ge.

que révélation ; car il craignoit que ceux qui avoient trouvé ces corps n'eussent fait faire ces inscriptions par le désir du gain. C'est ainsi qu'en parle Elisabeth elle-même. Elle étoit née l'an 1130, & à l'âge de dix ou douze ans, elle entra dans le monastere de Schonauge situé au diocèse de Treves. Il étoit proche d'un monastere d'hommes, fondé en 1125, & dédié à S. Florin confesseur qui vivoit à Coblents au commencement du septième siècle. Ce monastere de Benedictins eut pour premier Abbé Hildelin. Il prit le nom de Schonauge du lieu de sa situation, ainsi nommé à cause de sa belle vue ; & le monastere de filles qui fut depuis bâti tout proche, en dépendoit.

Elisabeth étant âgée de vingt-trois ans commença à avoir des extases & des visions ; ce qui lui arrivoit ordinairement les Dimanches & les Fêtes aux heures de l'office divin. Comme plusieurs personnes désiroient de sçavoir ce que Dieu lui révéloit, elle le découvrit par ordre de l'Abbé Hildelin, à un frere qu'elle avoit, nommé Ecbert chanoine de l'église de Bonn. Mais elle eut beaucoup de peine à s'y résoudre, craignant de passer dans l'esprit des uns pour une sainte, & dans l'esprit des autres pour une folle ou pour une hypocrite. Enfin appréhendant d'un autre côté de résister à la volonté de Dieu, elle racontoit à son frere ce qu'elle voioit & entendoit chaque jour ; & il l'écrivoit d'un style simple, où il ne paroît rien ajouter du sien. Il en composa quatre livres, dont le troisième, intitulé, Des voies du Seigneur, contient plusieurs exhortations utiles pour les différens états des Chrétiens. Elisabeth y fait de terribles reproches aux Prélats de son temps, qui vivoient

la plupart dans le faste & la pompe séculière, dans les richesses & les délices, oubliant leurs devoirs essentiels, & paroissant avoir oublié qu'ils étoient les Vicaires de Jesus-Christ & les successeurs des Apôtres.

Jusques-ici il n'y a point lieu de soupçonner la fidélité d'Ecbert : mais les visions contenues dans le quatrième livre forment de grandes difficultés ; car presque tout regarde sainte Ursule & ses compagnes. Elisabeth y raconte au long l'histoire de sainte Ursule, de ses compagnes & de ses compagnons ; & cette histoire est si fabuleuse, qu'il faudroit être bien peu raisonnable pour vouloir la soutenir. L'on y trouve des fautes grossières contre l'histoire, quoiqu'Elisabeth prétende corriger celle des onze mille vierges déjà écrite depuis quelque temps. Je ne vois, dit M. Fleuri, que deux manières d'expliquer ces difficultés. On peut dire qu'Elisabeth aiant lu attentivement ou entendu raconter ces histoires, s'en étoit tellement rempli l'imagination, qu'elle a cru apprendre par révélation ce que sa mémoire lui fournissoit ; & qu'Ecbert n'a pas sçu discerner ce que l'imagination échauffée de sa sœur produisoit naturellement, d'avec les révélations surnaturelles. Ou bien il faut reconnoître, comme dit le Cardinal Baronius sur un semblable sujet, que cette partie des révélations est supposée, & qu'Ecbert ou quelque autre, voulant autoriser cette histoire de sainte Ursule, l'a attribuée à Elisabeth, la faisant parler comme il a voulu. Mais il faut avouer que l'une & l'autre explication donne une grande atteinte à toutes ces révélations : car qui nous assurera que les autres soient plus fidèles ? En général il faut conve-

106 Art. X. *Plusieurs Saints.*

nir qu'on ne peut faire aucun fonds sur ces ré-
vélations de Saintes, pour établir des dogmes
théologiques ou des faits historiques, puisque
l'on trouve des révélations contradictoires; &
qu'il ne faut chercher les faits que dans les
histoires authentiques, suivant les règles de la
critique la plus judicieuse. Outre les visions
on a quinze lettres d'Elisabeth, dont la plus
considérable est à sainte Hildegarde, qu'elle
visitoit quelquefois. Elle l'écrivit vers l'an
1160 étant supérieure, ou, comme elle se
nomme, maîtresse des religieuses de Scho-
nauge. Elle s'y plaint des mauvais discours
que tenoient d'elle les religieux mêmes, &
de quelques fausses lettres que l'on faisoit cou-
rir sous son nom; & elle assure qu'elle n'a dé-
couvert les graces que Dieu lui avoit faites,
que par l'ordre exprès d'un Ange, plusieurs
fois réitéré. Elle mourut le Vendredi dix-
huitième de Juin 1165, étant dans sa trente-
sixième année; & quoiqu'elle n'ait point été
canonisée, elle a été mise dans le Martyrolo-
ge Romain en 1584, & depuis elle est hono-
rée au monastère d'hommes de Schonauge:
car celui des filles a été ruiné par les Suédois.
Ecbert frere d'Elisabeth s'y rendit moine à sa
persuasion, & en fut Abbé après Hildelin en
1167. Il a écrit contre les Cathares ou Mani-
chéens d'Allemagne, dont elle fait aussi men-
tion dans ses exhortations.



I V.
d'u
étude
dans l
étoit
sçavan
gner l
tude s
& des
mœurs
oppos
par les
secret.
tir dan
saint Q
des ch
rieur. I
saintes
nes plu
peut le
vie Car
Le P
de Cha
& Yves
résistan
Evêque
pe, dé
Ils auro
le Pape
démarch
mainten

ARTICLE XI.

Auteurs Ecclésiastiques.

IVes nâquit dans le Diocèse de Beauvais d'une famille noble. Après ses premières études & celle de la Philosophie, il fut mis dans l'Abbaye du Bec, dont le célèbre Lanfranc étoit Abbé. Ives profita tellement sous un si sçavant maître, qu'il devint capable d'enseigner lui-même la Théologie aux autres. L'étude sérieuse qu'il fit des Ouvrages des Peres & des Conciles, lui fit connoître combien les mœurs des chanoines de son temps étoient opposées à la régularité qui leur est prescrite par les saints Canons. Il en gémissoit dans le secret, lorsque Gui Evêque de Beauvais fit bâtir dans sa ville un monastere en l'honneur de saint Quentin, y attacha des revenus, & y mit des chanoines à qui il donna Ives pour supérieur. Ives y renouvela la pratique des règles saintes qui avoient été données aux chanoines plusieurs siècles auparavant, en sorte qu'on peut le regarder comme le restaurateur de la vie Canoniale.

Le Pape Urbain II déposa Geoffroi Evêque de Chartres, convaincu de plusieurs crimes, & Ives fut élu & sacré par le Pape malgré sa résistance. L'Archevêque de Sens & d'autres Evêques s'opposèrent à cette entreprise du Pape, déposerent Ives & rétablirent Geoffroi. Ils auroient dû plutôt confirmer le bien que le Pape avoit fait, & en même-temps faire les démarches que la prudence demandoit, pour maintenir leurs droits, & empêcher que les

I.
IVES de
Chartres.
Son éducation.
Il est fait
Abbé.

II.
Son Episcopat.
Ses travaux.
Sa mort.

Papes n'y donnassent atteinte. Ives aiant été ensuite rétabli, ne trouva que trop d'occasions de faire paroître son zèle parmi les défordres qui régnoient alors. Il éclata particulièrement à l'égard du Roi Philippe I, qui avoit contracté un mariage scandaleux avec Bertrade. Tandis que plusieurs Evêques flattoient le Roi dans ses déreglemens, & qu'aucun n'osoit lui montrer la loi de Dieu, Ives eut le courage de lui écrire pour lui représenter l'énormité de son crime; & il tâcha en même-temps par ses lettres d'animer le zèle du Pape & des Evêques de France. Cette conduite lui attira la haine du Roi & de Bertrade. Il y eut même à la Cour des Evêques qui eurent la bassesse de parler au Roi de leur confrere, comme d'un imprudent dont il falloit punir la hardiesse. On saisit les revenus de son Evêché, & on le tint long-temps enfermé dans un château, pour l'obliger d'approuver le mariage illégitime du Roi. Mais rien ne fut capable d'affoiblir son courage; & comme on le trouva inébranlable, on le mit en liberté. Toujours fidèle observateur des règles de l'Eglise, il parla avec zèle contre ceux qui les violent, sans même en excepter les Papes. Il gouverna son Diocèse pendant vingt-trois ans parmi des persécutions & des traverses presque continuelles. Il alla ensuite goûter le repos dont il est rare qu'un ministre du Seigneur jouisse en cette vie, lorsqu'il veut remplir ses devoirs avec fidélité. Il mourut à la fin de l'an

111.
Ses Ecrits.

1115.
Lorsqu'il gouvernoit le Chapitre de saint Quentin à Beauvais, & qu'il y enseignoit la Théologie, il composa son grand recueil de Canons, connu sous le nom de Decret. Il en

explique ainsi le dessein dans la préface. J'ai, dit-il, travaillé à rassembler en un seul corps d'ouvrage les extraits des règles de l'Eglise, tant des Lettres des Papes que des Actes des Conciles, des Traités des Peres, & des Ordonnances des Rois Catholiques, afin que ceux qui ne peuvent se procurer tous ces Ecrits, trouvent dans ce recueil ce qui peut leur être utile. Nous commençons, continue ce grand homme, par ce qui regarde la foi, qui est le fondement de la Religion chrétienne. Nous mettons ensuite sous différens titres ce qui regarde les Sacremens, la morale & la discipline, en sorte que chacun pourra trouver aisément ce qu'il voudra connoître. Tout l'Ouvrage est divisé en dix-sept parties, dont chacune contient un grand nombre d'articles, quelquefois même deux ou trois cens. L'Auteur fait usage des fausses décrétales, comme des vraies. Parmi les loix des Princes chrétiens, il rapporte les capitulaires de nos Rois, & cite le Code de Justinien & le Digeste retrouvé depuis peu. Au reste, il copie ordinairement Bouchard de Vormes, comme Bouchard lui-même avoit copié Reginon, & il conserve les mêmes fautes, sur-tout dans les titres des articles. Mais il étoit impossible alors, qu'un particulier eût en main tous les livres originaux d'où sont tirés tant de passages. Outre ce grand Ouvrage d'Ives de Chartres, on lui attribue un autre recueil de Canons nommé Panormie, dont il n'est pas aussi certain qu'il soit l'auteur. Nous avons aussi de lui vingt-quatre sermons; mais le plus précieux de ses Ouvrages sont ses lettres, qui contiennent plusieurs faits importans & plusieurs décisions sur des points de discipline ecclé-

fiastique. Il nous en reste deux cens quatre-vingt-huit. Nous allons en rapporter quelques extraits.

I V.
Quelques
extraits de ses
Lettres.

Pendant que les Légats du Pape Paschal étoient en France, il leur écrivit au sujet d'Etienne de Garlande, que le Roi Philippe avoit fait élire Evêque de Beauvais. Cette Eglise, dit-il, est si accoutumée à avoir de mauvais Pasteurs, qu'elle paroît en droit d'en élire de tels. Elle vient de prendre par la volonté du Roi & de la femme dont ce Prince est esclave, un cleric ignorant, qui n'est occupé que du jeu & de la bagatelle, & que l'Archevêque de Lyon Légat du S. Siège a autrefois chassé de l'Eglise pour sa vie dérégée. Si jamais il parvient à l'Episcopat par l'autorité du Pape, c'en est fait de l'autorité des saints Canons. Je vous en avertis, afin que vous soyez sur vos gardes : car ce mauvais sujet se hâtera d'aller à Rome ou d'y envoyer, de gagner cette Cour par des promesses & par des présens, & de surprendre le Pape par tous les artifices possibles. Nous vous disons la vérité, afin que vous puissiez prendre vos précautions, pour ne point nuire à l'autorité du saint Siège & à votre réputation. Car si dans cette occasion nous sommes trompés dans notre espérance, nous ne sçaurons plus que répondre à ceux qui parlent contre l'église de Rome.

Il parle ainsi au Pape Pascal au sujet des appellations. Je vous supplie de ne pas écouter des gens intéressés & mal-intentionnés, qui veulent faire examiner de nouveau une affaire décidée, & de ne plus permettre que je sois fatigué dans ma vieillesse par des appellations inutiles. L'opposition que nous trouvons dans la puissance supérieure affoiblit notre autori-

r
l
v
b
r
p
fi
c
re
re
le
pa
les
n'a
On
nue
I
une
env
che
rem
les c
men
ne c
soun
ses m
seillo
état d
perfo
à cau
cause
té. J
l'églie
verte
chose
en co
Le m

Ecclésiastiques. XII. siècle. III

té ; parce que nous n'osons suivre les règles de la discipline, contre ceux qui s'adressent à vous, non par la confiance qu'ils ont dans la bonté de leur cause, mais parce qu'ils espèrent en éloigner le jugement. Si vous n'apportez quelque remède à ces inconvéniens, & si vous m'exposez à la vexation des vieillards corrompus & des jeunes libertins, il ne me restera d'autre parti à prendre que de me retirer dans la solitude. Il marque dans la même lettre, qu'il avoit réglé une distribution de pain pour les chanoines de Chartres, afin de les rendre assidus à l'office ; mais que ce moyen n'avoit point produit l'effet qu'il en attendoit. On voit ici l'origine des distributions manuelles.

Il se plaint ainsi des Légats étrangers dans une autre lettre à Pascal II. Quand vous nous envoyez vos Cardinaux ; comme ils ne sont chez nous qu'en passant, bien loin de pouvoir remédier aux maux, ils ne peuvent pas même les connoître : ce qui fait dire à ceux qui aiment à médire des Supérieurs, que le S. Siège ne cherche pas l'avantage de ceux qui lui sont soumis, mais son utilité propre, ou celle de ses ministres. C'est pourquoi nous vous conseillons de faire vos Légats ceux qui sont en état de voir les maux de près. Il y a plusieurs personnes qui ne peuvent aller à Rome, soit à cause de la difficulté des chemins, soit à cause de leur pauvreté & de leur mauvaise santé. Je connois, dit-il ailleurs, la coutume de l'église de Rome, qui ne veut pas revenir ouvertement sur ses decrets ; mais quand les choses sont faites, elle les souffre par dispense en considération des personnes & des lieux. Le même Auteur condamne dans une de ses

lettres l'épreuve du Fer chaud, & dit que c'est tenter Dieu, & que par-là on a souvent absous des coupables & condamné des innocens : il la permet néanmoins au défaut des autres preuves, ainsi que le serment.

II.

V.
PIERRE le
Vénéral.
Schisme à
Cluni.

Pierre étoit de la première noblesse d'Auvergne : ses parens l'avoient offert à Dieu dès l'enfance, & saint Hugues Abbé de Cluni le reçut vers la fin de sa vie dans son monastere. Il n'avoit que trente ans lorsqu'il en fut élu Abbé. Son élection fut confirmée par le Pape; & l'Archevêque de Besançon lui donna la bénédiction Abbaticale. Il est connu sous le nom de Pierre le Vénéral, & a gouverné l'Abbaie de Cluni près de trente-cinq ans. Il y en avoit à peine trois qu'il étoit Abbé, quand il se forma dans cet Ordre un schisme scandaleux. Pons prédécesseur de Pierre, ne pouvant supporter les justes plaintes que l'on faisoit de tous côtés contre son gouvernement, avoit été à Rome donner la démission de son Abbaie au Pape, & s'étoit retiré à Jérusalem, où il se proposoit de passer le reste de ses jours. Mais s'ennuyant bien-tôt du séjour de la Palestine, il revint en France, où ses partisans voulurent le faire passer pour un saint. Il profita de l'absence de l'Abbé Pierre, pour entrer à Cluni avec quelques moines vagabonds, & quelques laïques armés. Il chassa le prieur Bernard, vieillard vénérable, & ses moines, qui se disperserent de côté & d'autre. Il se rendit maître de tout, obligea ceux qu'il y trouva par les plus fortes menaces & les plus indignes traitemens, de lui prêter serment de fidélité, & il chassa ou mit en prison ceux qui le refuserent. Il prit les croix, les

e
t
à
&
d
tr
&
de
né

fit
ch
de
ren
tôt
les
pag
cha
Car
lui
tre
voir
que
com
mén
Pap
& in
né le
pour
clési
teur
l'Ab
La s
roier
& da
Pons
sans

Ecclesiastiques. XII. siècle. 113

calices & les reliquaires, les fit fondre & en tira une somme considérable, qu'il employa à gagner les gentilshommes du voisinage, & tous ceux qu'il put attirer par l'espérance du butin. Avec leur secours il se rendit maître des châteaux & des fermes du monastere, & ravagea tout par le feu. Ce scandale dura depuis le commencement du carême de l'année 1125 jusqu'à la saint Remi.

Le Pape Honorius aiant appris ce désordre, fit excommunier Pons & ses associés par l'Archevêque de Lyon. Ensuite le Pape appella devant lui les parties pour juger leur différend. Le parti de l'Abbé Pierre obéit aussitôt; il alla lui-même à Rome, & entre tous les Prieurs de l'Ordre il choisit pour l'accompagner, Matthieu Prieur de S. Martin des champs, qui fut depuis Evêque d'Albane & Cardinal. Pons alla aussi à Rome; & le Pape lui aiant envoyé dire de se mettre en état d'être absous de son excommunication pour pouvoir comparoître en jugement, il répondit que nul homme sur la terre ne pouvoit l'excommunier; & qu'il n'y avoit que saint Pierre même qui eût ce pouvoir dans le Ciel. Le Pape fut fort irrité de cette réponse insolente & insensée; & après avoir mûrement examiné les raisons des deux parties, il déposa Pons pour toujours de toute dignité & fonction ecclésiastique, l'excommunia comme usurpateur, sacrilège, & schismatique, & rétablit l'Abbé Pierre dans l'exercice de sa charge. La sentence étant prononcée, ceux qui s'étoient séparés se réunirent à l'Abbé Pierre, & dans le moment le schisme fut éteint. Pons mourut à Rome peu de temps après, sans avoir voulu donner le moindre signe de

114 Art. XI. *Auteurs*

repentir ; & quoiqu'il eût été excommunié si canoniquement , le Pape le fit enterrer honorablement en considération du monastere de Cluni.

VI.
Premiere
Apologie de
Pierre de
Cluni.

Le relâchement introduit à Cluni avoit donné occasion à la lettre ou Apologie de saint Bernard , dont nous avons rapporté des extraits. Ce relâchement , dont sans doute la mauvaise conduite de l'Abbé Pons fut la principale cause , fit naître la grande dispute dont nous avons déjà parlé , entre les moines de Cluni & ceux de Cîteaux , touchant l'observation de la Regle de S. Benoît , dont ils faisoient profession les uns & les autres , quoique sous des habits différens & avec différentes pratiques. Pierre de Cluni fit l'apologie de son Ordre par une lettre écrite à saint Bernard , où il témoigne avoir pour lui beaucoup d'estime & d'amitié. On nous reproche , dit-il , de ne point éprouver nos moines assez long-temps : c'est que nous craignons de leur faire perdre leur vocation. On dit que nous recevons les fugitifs plus de trois fois , ce qui est contraire à la régle. C'est que nous ne mettons point de bornes à la miséricorde de Dieu. A l'égard des fourrures & de l'augmentation de la nourriture , ces pratiques , dit Pierre , sont à la discrétion du Supérieur. On se plaint de ce que nous négligeons le travail des mains. Mais la Regle ne l'ordonne que pour éviter l'oïveté , que nous évitons en remplissant notre temps par de saints exercices , la priere , la lecture , la psalmodie. Il allegue à ce sujet l'exemple de saint Maur , tiré de sa Vie apocryphe. Il ajoute que les moines , vivans d'herbes , & de légumes peu nourrissans , n'auroient pas la force de travailler à la campagne ; &

qu'
vau
& le
re,
fin
soit
arbr
V
d'Ev
men
Mar
Pap
tre
n'êtr
somm
dé d
des
cite
pour
pos
bien
préc
de la
seurs
murr
ses p
Clerg
qu'il
des r
les p
reçoï
la vie
main
On d
villag
que p
& re.

qu'il seroit indécent de voir occupés à des travaux si bas, ceux qui doivent garder la clôture & le silence, vaquer à la priere & à la lecture, & faire les fonctions ecclésiastiques; enfin il faudroit être insensé, pour dire qu'il ne soit pas meilleur de prier, que de couper un arbre.

Vous n'avez point, nous reproche-t-on, d'Evêque propre, contre l'usage non-seulement des moines, mais de tous les Chrétiens. Mais, répond l'Abbé Pierre, nous avons le Pape, le premier des Evêques, qui a gardé notre église, à la priere des fondateurs, pour n'être soumise qu'à lui seul. Au reste nous ne sommes pas les seuls à qui les Papes ont accordé de semblables privilèges, & nous en voions des exemples même dans saint Grégoire. Il cite ici les privilèges accordés aux moines, pour empêcher les Evêques de troubler le repos de leur solitude, ou de disposer de leurs biens; & il en conclut que comme les Papes précédens ont exempté en partie les moines de la dépendance des Evêques, leurs successeurs ont pu les en exempter entièrement. On murmure de ce que nous possédons des églises paroissiales, & des dîmes destinées au Clergé à cause des fonctions ecclésiastiques qu'il exerce. Mais n'est-il pas plus juste que des moines qui prient continuellement pour les péchés de ceux qui leur font des oblations, reçoivent ces offrandes, que des Clercs dont la vie est toute séculière, comme nous voions maintenant, & qui négligent le salut des ames? On dit que nous possédons des châteaux, des villages, des serfs, des péages, des tributs; & que pour défendre ces biens, nous plaidons, & rentrons dans le monde. Je réponds que

comme toute la terre est au Seigneur, nous recevons indifféremment toutes les offrandes des fidèles, soit en meubles, soit en immeubles. Nous usons de ces biens mieux que les séculiers, qui accablent leurs serfs d'exactions injustes, au lieu que nous n'en tirons que des services légitimes. Puisqu'il nous est permis de posséder ces biens, il nous est aussi permis de les défendre en justice. Pierre de Cluni finit par une réponse générale, en distinguant deux sortes de commandemens de Dieu; celui de la charité qui est éternel & immuable; & les préceptes particuliers qui peuvent changer selon les temps & les circonstances. De ce genre sont les observances monastiques, dont les Supérieurs ont droit de dispenser. Il ajoute, selon le préjugé commun, que la nature humaine est affoiblie depuis le temps de saint Benoît. Le Lecteur judicieux jugera laquelle est la plus solide, de cette Apologie de Pierre Abbé de Cluni, ou de celle de saint Bernard.

VII.
Seconde Apologie.

Pierre de Cluni écrit encore à saint Bernard une grande lettre, où il parle des différends entre Cluni & Cîteaux, avec plus de modération qu'il n'avoit fait dans sa première défense. Il marque dans celle-ci avec les expressions les plus énergiques, son affection pour saint Bernard & pour tout l'Ordre de Cîteaux, & il ajoute: Il faut que cette charité soit bien ardente, puisqu'elle n'a pu être éteinte par l'affaire des dîmes. Les Papes avoient exempté du droit de dîme les terres que cultivoient les moines de Cîteaux; & ce fut le sujet d'une grande querelle de la part des moines de Cluni. L'Abbé Pierre dit ensuite que la première source de la division,

est
fon
fain
les
gar
n'es
diff
ne c
Une
des
pui
tien
par
de s
gne
alor
Q
qu'il
Ord
feme
1132
se tr
moir
retra
gem
ensu
en p
me.
ruts
qu'il
seize
plusi
moir
raiso
L'
ter l
en la

Ecclésiastiques. XII. siècle. 117

est la diversité des coutumes entre ceux qui font profession d'observer la même Règle de saint Benoît. Il dit que comme dans l'Eglise, les diverses nations & les églises particulières gardent leurs usages différens, en tout ce qui n'est point contraire à la foi; de même les différentes pratiques de Cluni & de Cîteaux ne doivent point altérer l'union & la charité. Une autre source de division étoit la couleur des habits. Pierre dit que cela est indifférent, puisque la règle n'en parle point; mais il soutient que le noir convient mieux aux moines, par l'exemple des anciens, particulièrement de saint Martin. Il dit en passant, qu'en Espagne on portoit le deuil en noir, ce qui étoit alors particulier à ce pais.

Quoique l'Abbé Pierre défendit, autant qu'il lui étoit possible, les pratiques de son Ordre, il ne laissoit pas de s'appliquer sérieusement à en corriger les abus. Dès l'année 1132 il tint un Chapitre général à Cluni, où se trouverent deux cens Prieurs & douze cens moines. Il y augmenta le nombre des jeûnes, & retrancha les conversations, & quelques soulagemens accordés par ses prédécesseurs. Cédant ensuite aux remontrances des freres, il adoucit en plusieurs points la rigueur de cette réforme. Quatorze ans après, il recueillit les Statuts qu'il avoit faits depuis vingt-quatre ans qu'il étoit Abbé, & les rédigea en soixante & seize articles, où l'on voit la correction de plusieurs des abus que l'on reprochoit aux moines de Cluni; & sur chaque article, il rend raison du changement.

L'Abbé Pierre étant en Espagne pour visiter les maisons de son Ordre, y fit traduire en latin une réfutation des erreurs de Maho-

VIII.
Ses Statuts
pour la réforme
mo.

met composée en Arabe. Il fit ensuite traduire l'Alcoran même par un Anglois & un autre savant qu'il trouva en Espagne. Son intention étoit de suivre l'exemple des Peres, qui ne laissoient de leur temps aucune hérésie sans la combattre de tout leur pouvoir, & sans la réfuter par leurs discours & par leurs Ecrits. L'Abbé de Cluni voulut de même combattre la religion de Mahomet, qui occupoit près de la moitié du monde connu alors. Il exhorta d'abord saint Bernard à écrire sur ce sujet; & enfin voyant que personne ne le faisoit, il l'entreprit & l'exécuta lui-même en cinq livres, qui ne se trouvent plus. Ce n'est pas qu'il espérât beaucoup d'utilité de ce travail pour la conversion des Mahométans; mais il croioit qu'il serviroit du moins aux Chrétiens, pour leur faire connoître l'absurdité de cette religion, & pour préserver de la séduction ceux qui s'y trouvoient exposés.

IX.

Sa mort.
Etat de l'Ordre
de Cluni.

Ce vénérable Abbé mourut le jour de Noël de l'année 1156, que l'on comptoit alors pour le premier jour de l'année suivante. Il avoit gouverné l'Ordre de Cluni avec beaucoup de sagesse pendant trente-cinq ans, & il fut enterré au chevet de la grande église, par Henri Evêque de Vinchestre, frère d'Etienne Roi d'Angleterre, qui se retira à Cluni & y donna des sommes considérables. Du temps de l'Abbé Pierre il y avoit dans ce monastere environ quatre cens moines. L'Ordre étoit composé de plus de trois cens maisons, & il y en avoit deux mille qui en dépendoient. On en trouvoit dans les pais les plus éloignés, comme par exemple l'Abbaie qui étoit près de Jerusalem dans la vallée de Josaphat, où l'on croioit qu'étoit le sépulcre de la sainte Vierge,

&
Do
fes
teu
des
rapp
a co
ving
voit
Il y
nen
ger l
étab.
Alex
rité
nopl
des é
offre
nité c
aux R
d'Alle
même
Cela p
somm
tine.
il le f
pe, &
l'Ord
à y en
Roiau
grand
d'éten
Cluni
nent p
sibles
à des d

& un autre monastere sur le mont Thabor.

Pierre le Vénérable étoit un des plus grands Docteurs de son temps, comme il paroît par ses Ecrits contre les Juifs & contre les sectateurs de Pierre de Bruis. Il écrivit deux livres des miracles dont il avoit connoissance, où il rapporte plusieurs histoires remarquables. On a conservé ses lettres au nombre de cent quatre-vingt-quinze, distribuées en six livres, où l'on voit quelle étoit sa prudence & sa discrétion. Il y en a une adressée à l'Empereur Jean Comnene, où il le prie de favoriser & de protéger le Roi de Jerusalem, & tous les François établis en Orient. Il ajoute que l'Empereur Alexis son pere a donné au Prieuré de la Charité un monastere qui est près de Constantinople, & qui depuis trois ans a été usurpé par des étrangers: il en demande la restitution, & offre en récompense à l'Empereur la confraternité de l'Ordre, comme elle avoit été accordée aux Rois de France, d'Angleterre, d'Espagne, d'Allemagne & de Hongrie. Il écrivit pour le même sujet au Patriarche de Constantinople. Cela prouve qu'il ne croioit pas le schisme consommé entre l'Eglise Grecque & l'Eglise Latine. Dans une lettre à Roger Roi de Sicile, il le félicite de la paix qu'il a faite avec le Pape, & lui recommande l'unique monastere que l'Ordre de Cluni avoit en Sicile, l'exhortant à y en ajouter d'autres pour l'avantage de son Roiaume. Dans une autre lettre il donne de grandes louanges au Roi Roger, & le prie d'étendre ses libéralités sur le monastere de Cluni, à qui, dit-il, les autres Rois ne donnent plus comme autrefois des marques sensibles de leur amitié, & qui se trouve engagé à des dépenses immenses. Saint Bernard ne de-

X.
Ecrits de
l'Abbé Pierre.

mandoit rien de pareil dans ses lettres. Pierre le Vénéral est le dernier homme célèbre de l'Ordre de Cluni, qui tomba depuis dans une grande obscurité.

III.

Le Vénéral
Guigues
Chartreux.
Etat de l'Or-
dre des Char-
treux.

Guigues homme distingué par sa science & par sa piété, écrivit vers l'an 1128 les usages de la Chartreuse, qui avoit été fondée environ quarante-quatre ans auparavant, & dont il étoit Prieur depuis dix-huit ans. Avant que de rapporter les Constitutions de ce saint Ordre, il est bon de voir quelle odeur il répandoit dans l'Eglise. S. Bruno son illustre fondateur mourut la première année du douzième siècle. Il n'avoit songé qu'à se cacher, & avoit inspiré à ses disciples le même amour de l'obscurité & du silence. Personne n'écrivit alors sa vie ni l'histoire de son Ordre; & ce grand saint ne fut canonisé que plus de quatre cens ans après par le Pape Leon X. Voici ce qu'en dit Pierre le Vénéral, dans un ouvrage composé environ cinquante ans après. Il y a, dit-il dans la Bourgogne un Ordre Monastique, plus saint & plus régulier que beaucoup d'autres, institué de notre temps par quelques saints Docteurs; sçavoir, maître Bruno de Cologne, maître Landuin Italien, & quelques autres hommes véritablement grands & craignans Dieu. Instruits par la négligence & la tiédeur de quelques anciens moines, ils ont pris de plus grandes précautions pour eux & pour leurs disciples contre tous les artifices du démon. Contre l'orgueil & la vaine gloire, ils ont pris des habits plus pauvres & plus méprisables que ceux de tous les autres religieux. Pour couper la racine à l'avarice, ils ont borné autour de leurs cellules une certaine étendue

jou
nes
jou
vin.
gen
die,
man
tave
l'Ep
en d
moir
ment
main
y réci
la clo
tous p
quiter
jours
chant
gent a
ils ne
Dimar
gumes
vent ja
T

étendue de terre, plus ou moins grande selon la fertilité ou la stérilité des lieux ; & hors cet espace ils ne prendroient pas un pied de terre, quand on leur offriroit tout le monde. Par la même raison ils ont réglé la quantité de leurs bestiaux, bœufs, ânes, moutons, ou chèvres. Et pour n'avoir point besoin d'augmenter leur terre ou leur bétail, il ont ordonné que dans chacun de leurs monastères, il n'y auroit à perpétuité que douze moines avec le Prieur qui seroit le treizième, dix-huit freres convers, & quelques serviteurs à gages.

Pour dompter leurs corps, ils portent toujours de rudes cilices sur la chair, & leurs jeûnes sont presque continuels. Ils mangent toujours du pain de son, & trempent si fort leur vin, qu'il n'en a presque pas le goût. Ils ne mangent jamais de viande ni en santé ni en maladie ; ils n'achètent jamais de poisson. Ils ne mangent qu'une fois le jour, excepté les Octaves de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, de l'Epiphanie, & quelques autres fêtes. Ils logent en des cellules séparées comme les anciens moines d'Egypte, & s'y occupent continuellement à la lecture, à la priere & au travail des mains, principalement à écrire des livres. Ils y récitent aussi les petites heures, avertis par la cloche de l'église : mais ils s'y assemblent tous pour Vêpres & pour Matines, & s'en acquittent avec une attention merveilleuse. Les jours de fêtes auxquels ils font deux repas, ils chantent toutes les heures à l'église ; & mangent au réfectoire après Sexte & après Vêpres. Ils ne disent la messe que ces jours-là & les Dimanches. Ils font cuire eux-mêmes leurs légumes, qu'on leur donne par mesure, ne boivent jamais de vin hors les repas. C'est ainsi

que Pierre le Vénéralé décrit la vie des Chartreux, qu'il avoit, pour ainsi dire, sous ses yeux.

XII.
Recueil des
usages des
Chartreux.

Guigues adressa le recueil des usages de la Chartreuse aux Prieurs de trois autres maisons. Nous avons écrit, dit ce saint homme, les coutumes de notre maison, pour satisfaire à votre priere & aux ordres de Hugues Evêque de Grenoble, à la volonté duquel nous n'avons pu résister. Nous avons long-temps différé pour des raisons qui nous paroissent solides; mais nous avons cédé à de si vives prieres & à une si grande autorité. Il commence, comme saint Benoît dans sa Regle, par exposer ce qui regarde l'Office divin, & passe ensuite aux autres articles. Voici ce que l'on y trouve de plus remarquable. Le Prieur devoit être prêtre. Après son élection il demeurait un mois en haut avec les moines. Il descendoit ensuite dans la maison d'en-bas, & passoit une semaine avec les freres convers; mais il ne sortoit point de l'enceinte de la Chartreuse. Il établissoit un procureur dans la maison d'en bas, pour avoir soin des affaires temporelles & pour instruire les freres convers. En recevant les hôtes, on logeoit & on nourrissoit leurs personnes seulement & non leurs chevaux: la maison qui étoit pauvre, n'auroit pu soutenir cette dépense. Nous avons en horreur, ajoute le pieux Auteur, la coutume d'aller de côté & d'autre, & de quêter, & nous la regardons comme très-dangereuse. Nous voyons avec douleur qu'elle s'est établie chez plusieurs personnes, dont d'ailleurs nous estimons la vertu. Les Chartreux se contentoient de donner l'aumône, sans loger les pauvres, de peur de nuire à leur profonde solitude, & de

que
afin
de l
pou
difo
cessa
mots
moin
teur
de pa
tre pa
de la
& d'e
Les au
Depu
mang
l'anné
le jeu
mange
toit du
rareme
saigner
six fois
église,

donner un soulagement corporel aux autres, aux dépens de leur propre avantage spirituel. Les novices ne pouvoient faire profession qu'à vingt ans. Les habits étoient très-pauvres; car, dit l'Auteur, tout ce qui est à notre usage doit couter peu, & doit annoncer la pauvreté & l'humilité. On leur donnoit du parchemin & tout ce qui étoit nécessaire pour transcrire des livres. C'étoit leur occupation ordinaire, afin que ne pouvant instruire les fidèles par leurs discours, ils le fissent par les copies qu'ils faisoient des Livres saints.

Chacun apprêtoit sa nourriture, c'est pourquoy on leur donnoit les ustensiles nécessaires, afin qu'ils n'eussent aucune occasion de sortir de leurs cellules. Ils n'en sortoient en effet que pour aller à l'église, où les jours ouvriers ils ne disoient que Matines & Vêpres. S'il étoit nécessaire de parler, ils le faisoient en peu de mots, sans employer les signes, comme les moines de Cluni. Car nous croions, dit l'Auteur, que la langue commet assez de péchés de parole, sans qu'il faille encore en commettre par d'autres membres du corps. A l'égard de la nourriture, ils se contentoient de pain & d'eau le lundi, le mercredi & le vendredi. Les autres jours ils faisoient cuire des légumes. Depuis la mi-Septembre jusqu'à Pâques, ils ne mangeoient qu'une fois le jour. Le reste de l'année, ils mangeoient deux fois, le mardi, le jeudi & le samedi. Pendant l'Avent ils ne mangeoient ni œufs, ni fromage. On n'achetoit du poisson que pour les malades. Ils usoient rarement de médecine: mais ils se faisoient saigner cinq fois par an, & ne se rasoient que six fois. Ils n'avoient ni or, ni argent dans leur église, excepté un calice, & un chalumeau

pour prendre le précieux Sang. Il leur étoit défendu d'enterrer chez eux aucun autre mort que leurs freres , & de se charger d'aucun anniversaire. Le nombre des moines de la Chartreuse étoit fixé à treize , & celui des freres laïcs à seize , parce qu'ils avoient pour regle , de ne point s'engager à une plus grande dépense que le lieu ne pouvoit porter. Si nos successeurs , ajoute l'Auteur , ne pouvoient conserver même ce petit nombre, sans être réduits à l'odieuse nécessité de quêter & de courir de côté & d'autre , nous leur conseillons de diminuer plutôt leur nombre , que de s'exposer à de si grands dangers. Notre Institut se soutient par le petit nombre de ceux qui l'embrassent. Car s'il est vrai , selon la parole de notre Seigneur, que la voie qui mene à la vie est étroite & que peu la trouvent , l'Ordre religieux qui admet le moins de sujets est le meilleur , & celui qui en admet le plus est le moins estimable. Ainsi finissent les Constitutions du Vénéral Guigues , qui mourut l'an 1136 , après avoir été vingt-sept ans Prieur de cette sainte maison.

XIII.

ALGER.

I V.

Alger né à Liège se donna dès l'enfance tout entier à l'étude , sous les grands hommes dont la science & la vertu faisoient alors l'ornement de cette église. Pendant vingt ans qu'il fut attaché au service de la Cathédrale , il écrivit pour les affaires ecclésiastiques plusieurs lettres , que l'on conservoit avec grand soin ; mais elles ne sont pas venues jusques à nous , non plus que le recueil qu'il avoit fait des antiquités de l'église de Liège. L'Ouyrage qui l'a rendu célèbre , est son Traité de l'Eucharistie , contre les diverses erreurs qui s'étoient introduites sur cet auguste Sacrement. Les uns ,

le
C
rin
Je
vé
été
la
on
au
un
aut
lut
n'a
salu
nou
nou
pos
Jes
nou
crif
fois

dit-il, croient que le pain & le vin ne sont point changés, non plus que l'eau du baptême; d'autres croient l'impanation, & que Jésus-Christ est dans le pain comme le Verbe dans la chair par l'Incarnation: d'autres, que le pain & le vin sont changés en la chair & au sang non de Jésus-Christ, mais de tout homme agréable à Dieu: d'autres, que les prêtres indignes ne consacrent point: d'autres, que le Corps de Jésus-Christ ne demeure point en ce Sacrement pour ceux qui communient indignement. Alger réfute solidement toutes ces erreurs, & traite à fond toute la matière de l'Eucharistie. Nous en rapporterons un passage qui nous parroit fort important.

Si le Sacrifice, dit-il, que nous offrons tous les jours, étoit différent de celui que Jésus-Christ a offert une fois, il ne seroit point véritable, & il seroit superflu; car l'oblation que Jésus-Christ a faite de lui-même une fois, étant véritablement la vie, puisqu'elle est la vie éternelle, & qu'elle suffit elle seule pour nous la communiquer; quelle autre vie pourroit-on nous promettre, ou nous procurer par une autre oblation, s'il étoit vrai qu'il y en eût une autre? Car il faut nécessairement qu'une autre oblation nous communique un autre salut, ou qu'elle soit inutile & superflue, si elle n'a d'autre effet que de nous procurer le même salut, que l'unique oblation de Jésus-Christ nous a méritée, & qu'il est en son pouvoir de nous communiquer. Comme donc il est impossible qu'il y ait un autre salut que celui que Jésus-Christ nous a mérité en s'offrant pour nous, il est d'une évidente nécessité que le Sacrifice que Jésus-Christ a fait de lui-même une fois, & celui que nous offrons tous les jours,

soit absolument le même ; & que par ce moïen, il soit toujours également suffisant & également nécessaire, & qu'il ne soit jamais superflu. » Alger fut toute sa vie exempt d'ambition & d'avarice. Plusieurs Evêques d'Allemagne lui offrirent des revenus & des dignités considérables, à cause de la réputation qu'il avoit d'être bon Philosophe & bon Théologien : mais il préféra toujours son état médiocre. Enfin en 1121 il embrassa la vie monastique à Cluni. Il y édifia les moines par son humilité, la pureté de sa vie & la douceur de ses mœurs, & y mourut saintement l'an 1131.

V.

XIV.
HILDEBERT
Archevêque
de Tours.

Hildebert nâquit à Lavardin dans le Vendômois. Dès sa jeunesse il s'appliqua à l'étude des Lettres avec beaucoup de succès. L'un de ses maîtres fut le fameux Berenger, dont il ne suivit point les erreurs, quoiqu'il paroisse avoir toujours conservé une grande estime pour sa personne. Hoël Evêque du Mans lui donna la conduite de son Ecole & le fit son Archidiacre, & après sa mort il fut élu pour lui succéder. L'Evêque Hildebert eut beaucoup à souffrir des Rois d'Angleterre, qui prétendoient que la ville du Mans leur appartenoit. Il fut un an en prison & alla plusieurs fois en Angleterre. Fatigué de tant de traverses, il alla trouver le Pape Pascal II, & il vouloit renoncer à l'Episcopat ; mais le Pape n'y voulut pas consentir. Dans ce voiage, Hildebert fut témoin de la désolation du monastere de Lerins, qui fut pillé & brûlé par les infidèles le jour de la Pentecôte 1107. A son retour il fut encore mis en prison par le Comte du Perche. Etant enfin rentré dans les bonnes grâces du Roi d'Angleterre, il s'appliqua à réformer son

Ecclésiastiques. XII. siècle. 127

clergé qui étoit tombé dans un grand relâchement, à rebâtir & orner ses églises & sur-tout sa cathédrale. Il menoit une vie austere, aimoit le jeûne, les veilles & la priere, & faisoit d'abondantes aumônes.

L'an 1125, l'Archevêque de Tours étant mort, Hildebert comme premier suffragant, fut obligé d'aller prendre soin de cette église pendant la vacance du Siège. Il en fut élu Archevêque, par un consentement unanime du clergé & du peuple. Il avoit alors soixante-huit ans, & il n'accepta cette place qu'avec beaucoup de répugnance. Il continua de tenir des Synodes & d'instruire son clergé, comme il avoit fait étant Evêque du Mans. Il visita sa Province où il trouva tous ses suffragans soumis, excepté l'Evêque de Dol, qui se prétendoit Métropolitain. Il fut même invité par le Comte de Bretagne & des Evêques de la Province, à y venir réformer plusieurs abus. Il assembla pour cela un concile à Nantes, & en envia les décrets au Pape Honorius qui les confirma. Saint Bernard lui écrivit pour l'attacher au Pape Innocent, & sa lettre ne fut pas sans effet. Il mourut dans une heureuse vieillesse vers l'an 1134.

Les Ecrits d'Hildebert sont : ses lettres au nombre de cent trente ; cent quarante sermons ; la Vie de sainte Radegonde & celle de Hugues de Cluni ; quelques Traités de Théologie & de Morale, & un grand nombre de poésies. Il avoit aussi commencé un recueil de Canons, & quelques Auteurs lui attribuent la préface qui se trouve à la tête de celui d'Ives de Chartres.

Le Comte d'Anjou aiant fait vœu d'aller en pelerinage à saint Jacques, Hildebert lui en

F iiij

XV:
Ses Ecrits.

écrivit ainsi : Je conviens que c'est un bon dessein ; mais quand on est chargé de la conduite des autres, on ne peut quitter son emploi, que pour quelque chose de plus grand & de plus utile. Entre les talens que le Pere de famille distribue à ses serviteurs, aucun Docteur ne compte celui de courir par le monde. S. Hilarion qui demuroit près de Jerusalem, n'y alla qu'une fois, pour ne pas paroître mépriser les Lieux saints. Vous me direz peut-être : J'ai fait un vœu, & je me rends coupable si je ne l'accomplis point. Mais considérez que c'est vous qui vous êtes engagé à ce vœu, & que c'est Dieu qui vous a confié le gouvernement de votre Etat. Voiez si le fruit que vous retirerez de ce pèlerinage, pourra compenser le mal que produira votre absence. Demeurez donc dans votre Palais ; consacrez-vous au bien de vos sujets, rendez la justice, protégez les pauvres & les églises.

Dans une autre lettre il parle ainsi au Pape Honorius II. Je vous supplie de ne pas prendre en mauvaise part, ce que je vous écris par nécessité & pour la justice. Nous ne trouvons point dans les regles de l'Eglise, qu'on doive recevoir à Rome toute sorte d'appellations. Si on établit cette nouveauté, l'autorité des Evêques périra, & la discipline s'affoiblira de plus en plus. Quel sera le prêtre qui ne continuera pas sa vie scandaleuse, en se mettant à l'abri de toute poursuite par une appellation à Rome ? Les sacrilèges, les pillages, les adulteres inonderont de toutes parts, tandis que les Evêques auront la bouche fermée & les mains liées. L'Evêque de Chartres avoit interdit un prêtre, pour avoir tué d'un coup de pierre un voleur qui vouloit attenter à sa vie, Après que

ce prêtre eut été séparé sept ans du saint Autel, l'Evêque de Chartres demanda à Hildebert s'il devoit le rétablir. Hildebert répondit qu'il n'en étoit pas d'avis, quoiqu'il n'eût tué que pour défendre sa vie, & il alléqua sur ce sujet l'autorité de S. Ambroise.

Les sermons d'Hildebert contiennent plusieurs points remarquables de doctrine & de discipline. Quoiqu'il eût été disciple de Berenger, il parla très-correctement de l'Eucharistie. Nous ne devons pas douter, dit-il, que par les paroles sacrées de la bénédiction du prêtre, le pain ne soit changé au vrai corps de Notre Seigneur, en sorte que la substance du pain ne demeure point. Il se sert même du mot de Transsubstantiation; & on ne trouve personne qui l'ait employé avant lui. Sur la pénitence il dit, que l'on doit se confesser avant que de commencer le jeûne du carême, parce que c'est renverser l'ordre, que de punir les péchés avant que de les confesser. Il marque qu'on jeûnoit le jour des Morts.

Entre les Traités d'Hildebert, le plus considérable est celui qui contient en abrégé un corps entier de Théologie, & qui semble avoir servi de règle & de modèle à ceux qui ont ensuite traité cette science par méthode. Il est divisé en quarante-un chapitres; & l'Auteur y traite premièrement de la foi, puis de l'existence & de l'unité de Dieu, de la Trinité, & des principaux attributs. De-là il passe à l'Incarnation, puis aux Anges & à l'ouvrage des six jours: ensuite à la création de l'homme, à son premier état & à sa chute, & au péché en général. Enfin il vient aux Sacremens: mais la fin y manque, & nous n'avons pas ce qu'il avoit écrit des Sacremens en particulier. Ce

130 Art. XI. *Auteurs*

Traité est composé avec beaucoup de netteté & de précision, & les preuves y sont bien choisies.

XVI.
GUIBERT
 Abbé de Nogent.

VI.
 Guibert né à Beauvais d'une famille noble ; embrassa la vie monastique dans l'Abbaïe de saint Germer, & fut disciple de S. Anselme qui étoit alors Prieur du Bec, & qui prenoit plaisir à l'instruire de la maniere d'étudier l'Ecriture sainte. L'an 1104, S. Godefroi aiant été élu Evêque d'Amiens, Guibert fut fait à sa place Abbé de Nogent sous Couci dans le Diocèse de Laon. Guibert le gouverna pendant vingt ans, s'appliquant à l'étude & à la composition de divers Ouvrages, pour instruire les prédicateurs & pour réfuter les hérétiques. Le plus singulier de ses Ecrits est le Traité des Reliques des Saints, composé à l'occasion d'une dent de Notre Seigneur que les moines de saint Médard de Soissons prétendoient avoir. Il dit d'abord, que nous devons honorer les Reliques des Saints, pour imiter leurs vertus & obtenir leur protection : mais il soutient qu'il faut être assuré de la sainteté de ceux que nous honorons, & de la vérité de leurs Reliques. Il ne croit pas que les miracles seuls soient une preuve de la sainteté des personnes vivantes qui les font : sur quoi il témoigne en passant, que plusieurs croioient dès-lors que les Rois de France guérissent des écrouelles. Il rapporte plusieurs exemples de fausses Vies des Saints & de fausses reliques ; & pour montrer la retenue de l'Eglise sur les faits incertains, il dit qu'elle n'ose assurer que la sainte Vierge soit ressuscitée. Il blâme l'usage de tirer les corps saints de leur sépulture, de les transporter & diviser ; comme contraire à l'An-

tiquité, & propre à donner occasion de supposer de fausses reliques.

Il parle ensuite des prétendues reliques de Jesus-Christ, & soutient qu'il n'en faut point chercher d'autres que la sainte Eucharistie, où il nous a laissé son corps entier. Guibert s'étend là sur les preuves de la présence réelle du corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, contre Berenger & les autres hérétiques de son temps, comme il avoit déjà fait dans sa Lettre à Sigefroi, où il dit ces paroles remarquables : Si l'Eucharistie n'est qu'une ombre & une figure, nous avons passé des ombres de l'ancienne Loi, à des ombres encore plus méprisables. Enfin l'Auteur revient à son principal sujet, sçavoir la dent de Notre-Seigneur, & dit qu'il faut rejeter cette relique comme toutes les autres semblables, soutenant qu'elles sont contraires à la foi de la résurrection de Jesus-Christ, qui nous rend certains qu'il a repris son corps tout entier. D'ailleurs, ajoute-t-il, il n'est point vraisemblable que la sainte Vierge ait conservé ces sortes de choses, non plus que son lait, que l'on montroit à Laon. Ce jugement de Guibert est d'autant plus remarquable, que dans tous ses Ouvrages, & dans celui-ci même, il paroît fort crédule sur les histoires miraculeuses. Il mourut l'an 1124.

VII.

Jean de Sarisberi, ainsi nommé du Diocèse dans lequel il étoit né en Angleterre, vint dans sa jeunesse étudier à Paris vers l'an 1117. Il prit les leçons d'un grand nombre de maîtres; & pour avoir de quoi subsister, il instruisoit les enfans de quelques personnes nobles. Il passa douze ans à étudier différentes sciences. Il entra, étant encore fort jeune, dans le

XVII.
Jean de Sarisberi.

clergé de Cantorberi, & dans la suite il fut chapelain & secrétaire de l'Archevêque Thibaut. Il composa alors un grand Ouvrage, qu'il intitula Policratique, ou des amusemens des courtisans & des vestiges des Philosophes, & il l'adressa en 1159 au principal Ministre de Henri II Roi d'Angleterre, c'est-à-dire, au Chancelier Thomas Bequet. Dans cet Ouvrage Jean de Sarisberi commence par décrire & blâmer les amusemens frivoles des Grands: la chasse, le jeu, la musique, les bouffons, les astrologues, les devins. Il paroît qu'il croioit lui-même un peu trop aux illusions de ces imposteurs. Il parle fortement contre les flatteurs, & dit qu'il est non-seulement permis, mais juste de tuer un tyran, parce que celui qui ne poursuit pas l'ennemi public, péche contre soi-même & contre l'Etat. Il insiste encore à la fin de son Ouvrage sur cette dangereuse maxime, & prétend même l'appuyer sur les exemples d'Aod, de Jabel & de Judith. Il dit que le Prince reçoit de la main de l'Eglise le glaive & la puissance coactive, & qu'il n'est que le ministre du Sacerdoce, pour exercer cette partie de la puissance, qui est indigne de la main des Prêtres. Il en conclut qu'il leur est inférieur, & que le Prêtre peut ôter au Prince la puissance qu'il lui a donnée. On voit par-là le progrès qu'avoient fait les nouvelles & pernicieuses maximes de Gregoire VII.

L'Auteur parle fortement contre l'ambition de ceux qui briguoient ouvertement l'Episcopat, & contre ceux qui obtenoient des privileges, pour se soustraire à la juridiction de leurs supérieurs légitimes. Il marque que parmi les moines il y avoit un grand nombre d'hy-

poctites, & se plaint des privilèges qu'ils obtenoient de Rome. Mais il loue entre tous les autres, les Chartreux & les moines de Grandmont, à cause de leur piété & de leur déintéressement. Cet ouvrage est comme un corps de Morale & de Politique, où l'Auteur montre une vaste érudition, par les citations d'un grand nombre d'Ecrivains, dont quelques-uns ne sont pas venus jusqu'à nous. Mais cette érudition n'est pas assez digérée : il y a peu de justesse dans les raisonnemens & beaucoup d'affectation dans le style. L'Auteur ne paroît pas avoir fait attention à la différence des mœurs & des temps ; il parle de l'art & de la discipline militaire, par exemple, & de l'ordre judiciaire, comme s'il eût écrit du temps des anciens Romains, ou que le monde n'eût point changé.

Peu de tems après, Jean de Sarisberi adressa au Chancelier Thomas un autre Ouvrage, qu'il intitula Métalogique, & qui est une apologie de la bonne dialectique & de la véritable éloquence. Il témoigne que de son temps la Logique étoit fort recherchée ; mais il se plaint que peu de gens l'étudioient comme il faut, & que plusieurs y passoient leur vie sans utilité. Ils s'arrêtoient sur l'introduction de Porphyre, & enseignoient toute la Logique dans le Traité des Universaux : d'autres s'arrêtoient sur la première catégorie, & y faisoient entrer toutes les autres. Ils subtilioient sans fin sur les mots & sur les négations multipliées : ils vouloient traiter toutes les questions imaginables, même les plus inutiles, & toujours renchérir sur les docteurs précédens ; se faire admirer de leurs disciples & embarrasser leurs adversaires : ce n'étoit qu'ostenta-

tion. Il releve extrêmement l'usage des Topiques & l'étude des vérités probables : prétendant qu'il y a peu de démonstrations & de vérités certaines qui nous soient connues. L'art de démontrer, dit-il, n'est presque plus en usage parmi nous ; parce qu'il ne convient guères qu'à la Géométrie, à laquelle on s'applique peu, si ce n'est en Espagne & dans le voisinage de l'Afrique. Car ces nations étudient la Géométrie à cause de l'Astronomie ; de même que l'Egypte & quelques peuples d'Arabie. Quoiqu'il soit grand admirateur d'Aristote, il ne veut pas néanmoins qu'on le suive aveuglément, & il marque plusieurs de ses erreurs.

Nous avons parlé ailleurs d'un entretien important que Jean de Sarisberi eut avec le Pape Adrien IV. Il écrivit contre le Concile de Pavie, & se déclara pour Alexandre III. Il fut élu Evêque de Chartres, tant à cause de son mérite personnel, qu'en considération de S. Thomas de Cantorberi, qu'il avoit accompagné dans son exil, & dont il avoit toujours eu la confiance. Il ne tint ce Siége que quatre ans, & mourut l'an 1180. Outre les deux Ouvrages dont nous avons parlé, il composa la vie de S. Thomas de Cantorberi son maître, & un grand nombre de Lettres dont il nous reste plus de trois cens.

VIII.

XVIII.
Pierre Lombard Maître
des Sentences.

Pierre étoit né près de Novarre en Lombardie. Après avoir étudié à Bologne, il vint en France, étant recommandé à saint Bernard par l'Evêque Luques, qui le prioit de pourvoir à sa subsistance, pendant le peu de temps qu'il demeureroit en ce Roiaume pour ses études. S. Bernard y pourvut pendant que Pierre

fut à Reims ; & quand il vint à Paris , il le recommanda de même à Gilduin Abbé de S. Victor , supposant qu'il ne devoit pas y faire un long séjour. Mais Pierre fit un tel progrès dans les sciences , principalement dans la Théologie , qu'il devint le plus fameux Docteur de l'Ecole de Paris. Il est principalement connu sous le nom de Maître des Sentences , à cause de l'Ouvrage qu'il a composé sous ce titre , parce que c'est un recueil de passages des Peres , dont il concilie les contradictions apparentes. Cet Ouvrage de Pierre Lombard est un corps entier de Théologie , divisé en quatre livres , & chaque livre en plusieurs distinctions. Dans le premier il traite de la Trinité & ensuite des Attributs : dans le second , de la création des Anges , puis de l'Ouvrage des six jours : de la création de l'homme & de sa chute , & à cette occasion de la grace & du libre-arbitre , du péché originel & du péché actuel. Dans le troisième Livre il traite de l'Incarnation , & à l'occasion des perfections de Jesus-Christ , il parle de la foi , de l'espérance & de la charité , des dons du Saint-Esprit , & des Commandemens de Dieu. Dans le quatrième il parle des Sacremens en général & en particulier ; & sur l'Eucharistie il ne manque pas de prouver la présence réelle. A l'occasion de la Pénitence , il parle du purgatoire ; à l'occasion de l'Ordre , il traite de la simonie. Il finit par la résurrection , le jugement dernier & l'état des Bienheureux. Telle est la matiere du Livre des Sentences.

L'Auteur y raisonne peu , & y dit peu de chose de lui-même : ce n'est presque qu'un tissu de passages des Peres , particulièrement de saint Augustin. Quoique le livre soit court

s To-
réten-
de vé-
. L'art
plus en
nt gué-
'appli-
le voi-
tudient
ie ; de
es d'A-
d'Ari-
le sui-
rs de ses

tien im-
le Pape
ncile de
II. Il fut
e de son
on de S.
ccompa-
jours eu
atre ans,
& Ouvra-
sa la vie
re , & un
reste plus

Lombar-
il vint en
Bernard
de pour-
de temps
r ses étu-
ue Pierre

136 Art. XI. *Auteurs*

eu égard à ce qui en fait l'objet, il s'y trouve néanmoins plusieurs questions qui paroissent aujourd'hui peu nécessaires : comme la plupart de celles qui regardent la nature des Anges & leur péché, & qu'il ne résout que par des vraisemblances. Quand il explique l'Ouvrage des six jours, il suit les principes de la mauvaise Physique qui régnoit alors, supposant, par exemple, le firmament solide, & les petits animaux produits de corruption. Il est vrai que sur ces matieres il ne parle qu'en doutant & ne donne que des opinions. D'un autre côté il y a des matieres importantes que l'Auteur ne touche point : il ne parle point de l'Eglise, de la primauté du Pape, de l'Écriture, de la Tradition, des Conciles. En rapportant les autorités de l'Écriture, l'Auteur se fonde souvent sur des sens figurés tirés de saint Gregoire ou d'autres Peres. L'Auteur suppose ordinairement ces sens figurés comme connus & reçus de tout le monde. Dans la matiere des Sacremens, il cite les fausses Décrétales comme les autres.

On s'étonnera moins que le Maître des Sentences ait traité des questions qui nous paroissent inutiles, si l'on considère l'état des études de son temps. Depuis plus d'un siècle on étudioit avec ardeur la Philosophie d'Aristote, particulièrement sa Logique ; & l'application que quelques Docteurs voulurent faire des principes de ce Philosophe aux Mysteres de la Religion, en fit tomber plusieurs dans des erreurs : comme nous avons vû par les exemples de Roscelin, d'Abailard & de Gilbert de la Porrée. Le Maître des Sentences prit une autre route ; & sans citer Aristote ni s'abandonner au raisonnement humain, il s'appliqua à rap-

pe
da
ép
gr
ex
co
pr
Ou
cle
log
lire
Liv
dev
fait
plu
Ma
gar
qu'a
suiv
les l
Il fu
tint
saint
méd
don
en f
tren
entre
Abb
régul
de fil

Gr
saint
Chiu
charc
tant d

Ecclésiastiques. XII. siècle. 137

porter les sentimens des Peres : renfermant dans un petit volume leurs témoignages, pour épargner au lecteur la peine de feuilleter un grand nombre de livres. C'est ainsi qu'il s'en explique lui-même. Il dit que son but a été de combattre ceux qui s'attachent à soutenir leurs propres pensées au préjudice de la vérité. Son Ouvrage eut un grand succès. Pendant les siècles suivans ceux qui enseignèrent la Théologie, ne prénoient point d'autre texte pour lire & pour expliquer à leurs écoliers, que le Livre des Sentences; & l'on compte jusqu'à deux cens quarante-quatre Auteurs qui y ont fait des commentaires, entre lesquels sont les plus fameux Théologiens de chaque siècle. Le Maître des Sentences n'est pas néanmoins regardé comme infallible, & on a marqué jusqu'à vingt-six articles sur lesquels il n'est pas suivi. On a aussi de lui un Commentaire sur les Pseaumes & un sur les Epîtres de S. Paul. Il fut élu Evêque de Paris en 1159 : mais il ne tint pas ce Siège long-tems. Il fut enterré à saint Marcel près de Paris. Son successeur immédiat fut Maurice né à Sulli sur la Loire, dont il prit le nom. D'Archidiacre de Paris il en fut fait Evêque l'an 1160, & tint ce Siège trente-six ans. C'étoit le pere des pauvres; & entre les grands biens qu'il fit, il fonda quatre Abbaies dans son Diocèse: deux de Chanoines réguliers, Hérivaux & Hermieres; & deux de filles, Hiere & Gif.

I X.

Gratien étoit un Bénédictin du monastere de saint Félix de Bologne, natif de Clusum ou Chiusi en Toscane; qui, à l'imitation de Bouchard de Vormes, d'Ives de Chartres, & de tant d'autres compilateurs, fit un nouveau re-

XIX.
Gratien.
Son recueil
de Canons.

cueil de Canons , qu'il intitula : La Concorde des Canons discordans ; parce qu'il y rapporte plusieurs autorités qui paroissent opposées , & qu'il s'efforce de concilier. La matiere de ce recueil sont les Canons des Conciles anciens & nouveaux , les Décrétales des Papes , entre autres les fausses Décrétales de la compilation d'Isidore , plusieurs extraits des Peres : comme de saint Ambroise , saint Jérôme , saint Augustin , saint Gregoire , saint Isidore de Seville , Bede ; mais sous les noms des Peres , il cite souvent les Ouvrages qui leur étoient fausement attribués , comme la critique a fait voir depuis. Il rapporte aussi des loix tirées du Code & du Digeste , & des Capitulaires de nos Rois.

Gratien a divisé son Recueil en trois parties : la premiere comprend cent une distinctions. Il y parle premièrement du Droit en général & de ses parties : ensuite des Ministres de l'Eglise , depuis le Pape jusqu'aux moindres clercs. La seconde partie est divisée en trente-six Causes , qui sont autant d'espèces ou cas particuliers , sur chacun desquels il propose plusieurs questions ; & à la trente-troisième , il insere par digression sept questions sur la pénitence. La troisième partie est intitulée : De la Consécration , & traite des trois Sacremens , d'Eucharistie , de Batême & de Confirmation , & de quelques cérémonies. Dans tout l'Ouvrage l'Auteur examine par occasion quelques questions de Théologie. On dit que le Pape Eugene III l'approuva , & ordonna de l'enseigner publiquement à Bologne. Ce qui est certain , c'est que depuis on ne connut presque plus d'autre Droit canonique que celui qui étoit compris dans ce Livre ; & on le nomma simplement le Décret.

Ecclésiastiques. XII. siècle. 139

Il favorise par-tout les nouvelles prétentions de la Cour de Rome, fondées sur les faulx Décrétales, en faveur desquelles il ne manque pas de citer la Lettre du Pape Nicolas I. Après avoir rapporté plusieurs autorités des Papes mêmes, qui se reconnoissent obligés à garder les Canons & les Décrets de leurs prédécesseurs, il ajoute : A cela on répond ainsi : La sainte Eglise Romaine donne l'autorité aux Canons, mais elle n'est pas liée par les Canons, & ne s'y soumet pas elle-même. Comme Jesus-Christ qui a fait la Loi, l'a accomplie pour la sanctifier en lui-même ; & ensuite, pour montrer qu'il en étoit le maître, il s'en est dispensé & en a affranchi ses Apôtres : ainsi les Pontifes du premier Siège respectent les Canons faits par eux, ou par d'autres de leur autorité, & les observent par humilité, pour les faire observer aux autres. Mais quelquefois ils montrent, soit par leurs ordres, soit par leurs décisions, soit par leur conduite, qu'ils sont les maîtres & les auteurs de ces Décrets. Les chapitres précédens, dit Gratien, imposent donc aux autres la nécessité d'obéir : mais ils montrent que les souverains Pontifes ont l'autorité d'observer les Canons, pour faire voir qu'ils ne sont pas méprisables : à l'exemple de Jesus-Christ qui a reçu le premier les Sacramens qu'il avoit ordonnés, pour les sanctifier en sa personne. Ainsi parle Gratien, mais de son chef, & sans alléguer aucune autorité pour prouver cette doctrine inouïe jusqu'alors : & néanmoins les siècles suivans l'ont embrassée sur sa parole : tout ce qui se trouve dans son Décret a passé pour la plus pure discipline de l'Eglise, & on ne l'a point cherchée ailleurs pendant les trois siècles suivans.

X.

XX. Hugues de saint Victor étoit d'Yprés en Flandre. Il quitta son pais dès sa premiere jeunesse ; & étant venu à Paris , il se fit Chanoine régulier de saint Victor , où il enseigna long-temps , & y fut enfin Prieur. C'étoit un des plus grands Théologiens de son temps ; & quelques-uns l'ont nommé la langue de S. Augustin , parce qu'il avoit particulièrement étudié les Ouvrages de cet illustre Pere. Il a laissé un grand nombre d'Ecrits, dont la plupart sont des explications de l'Ecriture - sainte. Il s'y trouve plusieurs Traités de piété & plusieurs Sermons ; des divisions de tous les arts avec l'histoire de leur origine & leurs définitions ; un abrégé de Géographie tiré des anciens sans y rien ajouter de la moderne , comme si le monde n'eût point changé depuis plusieurs siècles ; un abrégé d'histoire universelle , qui finit pour l'Orient à Constantin & Irene , c'est-à-dire , vers l'an 800. Ces deux Ouvragus sont voir combien l'étude de l'histoire étoit alors imparfaite en France ; & on le voit encore par un abrégé d'histoire naturelle , toute remplie de fables. Le plus grand Ouvrage de Hugues est son Traité des Sacremens , où il marque que l'on donnoit encore l'Eucharistie aux enfans en les baptisant , c'est-à-dire , l'espèce du vin , qu'on leur faisoit succer au bout du doigt. Il ajoute que quelques Prêtres ignorans leur donnoient du vin commun au lieu du précieux sang ; & qu'il vaut mieux s'en passer , s'il y a du danger à le réserver , ou à le donner à l'enfant. Hugues de S. Victor mourut l'an 1142 , âgé seulement de quarante-quatre ans , & témoigna de grands sentimens de piété , particulièrement à la réception du saint Viati-

Hugues de
S. Victor.
Richard son
disciple , &
Gautier.

éto
d'A
fait
vie
teau
le fi
gag
Ter
Fris
rim
mul
de
sept
mon
siécl
qui é
prit
dont

Ecclésiastiques. XII, siècle. 141

que. Il eut pour successeur le célèbre Richard son disciple, qui nous a laissé un grand nombre d'Ouvrages de piété & d'autres Ecrits. Il mourut l'an 1178. Gautier qui lui succéda, & qui fut le sixième Prieur de l'Abbaie de S. Victor, composa aussi plusieurs Ouvrages, mais qui ne sont pas imprimés. Il y a entre autres quatre Livres qui portent ce titre : Contre les hérésies manifestes & condamnées, même dans les Conciles, que soutiennent les sophistes Abailard, Lombard, Pierre de Poitiers, & Gilbert de la Porrée. Il les nomme les quatre labyrinthes de la France, & dit qu'ils se sont égarés en suivant Aristote dans sa dialectique, & en traitant avec la légèreté scholastique les Mysteres de la Trinité & de l'Incarnation. Il les combat par l'autorité de l'Ecriture & des Peres.

Otton Evêque de Frisingue en Baviere, étoit fils de Léopold Marquis d'Autriche, & d'Agnès fille de l'Empereur Henri IV. Il avoit fait ses études à Pavie, & avoit embrassé la vie monastique à Morimont Abbaie de Cîteaux. L'Empereur Conrad son frere de mere, le fit nommer à l'Evêché de Frisingue, & l'engagea à l'accompagner dans son voiage de la Terre-sainte. Après avoir occupé le siège de Frisingue près de vingt ans, il se retira à Morimont où il mourut l'an 1158 au milieu d'une multitude d'Evêques & d'Abbés. Nous avons de lui une Histoire chronologique divisée en sept Livres, qui commence à la création du monde & qui finit au milieu du douzième siècle. L'Auteur y a ajouté un huitième Livre, qui est un Traité de la fin du monde. Il entreprit ensuite l'histoire de l'Empereur Frideric, dont il composa deux Livres.

XXI.
Otton Evê-
que de Fri-
singue.

XXII.
L'Abbé Ru-
pert.

L'Abbé Rupert, que ses Ecrits ont rendu célèbre, passa sa vie à étudier & à composer des livres, dont le premier fut celui des Offices divins écrit en 1111. Il fit ensuite des Commentaires sur l'Ecriture, suivant un dessein qu'il s'étoit proposé, de rapporter tout ce qu'elle contient aux œuvres des trois Personnes de la sainte Trinité. Il dédia ce grand Ouvrage à Cuno Abbé de Sigeberg, & depuis Evêque de Ratibonne son protecteur, qui le fit connoître à Frideric Archevêque de Cologne; & ce Prélat le fit Abbé de Duits vis-à-vis de la même ville. Quelques-uns se plaignoient que Rupert & les autres Sçavans du temps écrivoient trop; & ils disoient, comme il le rapporte lui-même: Les Ecrits des Saints nous suffisent: nous ne pouvons pas même lire tout ce qu'ils ont écrit; nous pourrions beaucoup moins lire ce que ces Docteurs inconnus & sans autorité écrivent de leur tête. On reproche en particulier à Rupert d'avoir parlé peu correctement de la sainte Eucharistie dans cet Ouvrage. Mais ailleurs il dit clairement: Croions sur la parole du Sauveur ce que nous ne voions pas, c'est-à-dire, que le pain & le vin a passé dans la vraie substance de son corps & de son sang. Il s'en explique encore en plusieurs autres endroits de ses Ouvrages. On trouve dans les Commentaires de cet Auteur sur l'Ecriture, des passages très-précieux sur la Conversion future des Juifs. L'Abbé Rupert mourut l'an 1135.

XXIII.
Autres Au-
teurs.

Robert Pullus Anglois, qui professa la Théologie en France & en Angleterre, & qui fut nommé Cardinal l'an 1144, a composé un Livre des Sentences divisé en huit parties. Il ne

rite presque aucun témoignage des Peres, & décide les questions ou par des raisonnemens ou par des passages de l'écriture. Pierre de Poitiers qui succéda à Pierre Lombard dans la chaire des Ecoles de Théologie de Paris, a fait aussi un Ouvrage des Sentences, où il ne résout les questions que par des principes de la Philosophie, & propose les vérités de la Religion par des argumens en forme & d'une maniere très-sèche. Pierre surnommé de Celles, du nom de sa premiere Abbaie, qui fut ensuite Abbé de saint Remi de Reims, & enfin Evêque de Chartres, nous a laissé plusieurs Sermons sur toutes les Fêtes de l'année, des Traités de morale & des Lettres. Brunon Evêque de Segni en Italie, est Auteur de plusieurs Ouvrages qui ont été attribués à saint Bruno, à cause de la conformité du nom. On a de lui des Discours moraux & des Commentaires sur l'écriture.

XII

Nous avons des Lettres, des Sermons & des Opuscules de Pierre de Blois. Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit ailleurs de cet Auteur ; mais nous croions devoir rapporter quelques passages de ses Ecrits, par lesquels on verra avec quelle force s'élevoient contre les abus, ceux qui étoient touchés des maux de l'Eglise. Sa Lettre au Cardinal Octavien son ami, Légat du saint Siège, commence ainsi ; O vaine gloire ! O ambition aveugle ! O faim insatiable des honneurs de la terre ! Comment a prévalu cette exécration présumption, que ce soient les plus indignes qui ambitionnent les dignités ; & que moins ils sont dignes de monter aux honneurs, plus ils se portent avec ardeur à y parvenir ? Aujourd-

XXIV.

Pierre de Blois.
Ce qu'il pensoit des maux de l'Eglise.

nt rendu
omposer
des Offi-
des Com-
n dessein
r tout ce
s Person-
rand Ou-
& depuis
r, qui le
de Colo-
uits vis-à-
ns se plai-
çavans du
nt, com-
Ecrits des
ns pas mê-
s pourrons
octeurs in-
e leur tête.
ert d'avoir
Eucharistie
dit claire-
veur ce que
que le pain
nce de son
que encore
Ouvrages.
de cet Au-
s-précieux
fs. L'Abbé

la Thé-
& qui fut
posé un Li-
rties. Il ne

d'hui ces misérables courent à la Chaire pastorale par toutes sortes de voies, ne considérant pas qu'ils se rendent plus coupables en entraînant les autres dans leur propre condamnation. Autrefois, du tems de nos anciens, les sages étoient souverainement estimés; aujourd'hui ils sont foulés aux pieds; & par un renversement inconcevable, on relève les infensés & on les comble d'honneur. Aujourd'hui on élève à la dignité Episcopale de jeunes gens efféminés. Quel est aujourd'hui l'homme qui s'excuse de porter la charge pastorale? Qui est-ce qui allégué aujourd'hui son incapacité? Qui est-ce qu'on traîne à l'Episcopat, & qui réclame contre la violence qu'on lui fait? Je vois aujourd'hui, dit encore Pierre de Blois dans une Lettre à l'Evêque de Londres, un nombre infini d'ignorans, & qui vivent d'une manière charnelle, usurper les fonctions du Sacerdoce, de sorte que la majesté du Sacrement tombe dans l'avilissement & le mépris, à cause du grand nombre de Ministres indignes. C'est à cause de cette multitude dérégulée de Prêtres, que le Sacrement vénérable de notre Rédemption est tombé dans le mépris. Ceux qui devoient être les Vicaires des Apôtres & les enfans de Pierre, sont devenus les compagnons de Judas & les avant-coureurs de l'Antichrist, *præambuli Antichristi*.

C'est à cause de nos péchés, dit-il dans un de ses Sermons, que la sainte Eglise de Jesus-Christ est dans l'opprobre. C'est ce mépris où sont tombés les Prêtres, que déplore Jérémie par ces paroles: *Comment les enfans de Sion qui étoient si éclatans & couverts de l'or le plus pur, ont-ils été traités comme des vases*

Lament.

(V. 21)

va
po
gl
de
fan
est
cre
hon
de
n'a
fert
autr
lux
men
dans
ou d
man
sur le
le Pr
Ceux
ment
soleil
puits
du m
pour
Seigne
Nous
se son
le Seig
sribue
besoin
fere. L
avoit p
du Se
dans u
sribue
més, c

vases de terre, comme l'ouvrage des mains du potier? Ceux qui devoient être des vases de gloire, sont devenus semblables à des vases de terre. Qui est-ce aujourd'hui qui obtient sans simonie un bénéfice ecclésiastique? Qui est-ce qui le sert gratuitement? Tous les Sacremens de l'Eglise ne sont-ils pas aujourd'hui honteusement trafiqués? Ce grand Sacrement de la piété, ce prix inestimable, ce prix qui n'a point de prix, est aujourd'hui vendu & offert pour le prix d'une vile obole. Outre les autres péchés & les autres excès, la peste du luxe deshonne aujourd'hui ignominieusement le Sacerdoce: soit que ce luxe consiste dans un certain air efféminé, dans des habits ou des emmeublemens précieux, ou dans des manieres mondaines, l'opprobre en retombe sur le Clergé. Il n'arrive que trop souvent que le Prêtre est plus méchant que tout son peuple. Ceux qui devoient être les lumieres du firmament, sont devenus des taches dans la lune: le soleil s'est obscurci par la fumée qui sort du puits; le sel de la terre est affadi, & la lumiere du monde s'est changée en ténèbres; & c'est pour cela, que selon la parole de Jérémie, *le Seigneur a donné sa malédiction à son Sanctuaire.* Nous voyons que les menaces des Prophètes se sont accomplies de nos jours; car vous que *le Seigneur a établis sur sa famille pour lui distribuer dans le temps la nourriture dont elle a besoin*, vous la faites périr de faim & de misere. *Les petits ont demandé du pain, & il n'y avoit personne pour leur en donner.* La parole du Seigneur est dans votre bouche comme dans une prison, & vous ne voulez point distribuer le pain de vie à ceux qui en sont affamés, contre ce qui est écrit: *Celui qui cache*

Ibid. II. 7.

Luc. XII. 42.

Lament.
IV. 4.

Proverb. XI.
26.

le bled sera maudit des peuples. C'est à cause de la négligence des Prêtres, qu'aujourd'hui une infinité d'erreurs pernicieuses fourmillent de toutes parts. C'est ce qui fait que la sainte Eglise a reçu presque par toute la terre de profondes blessures, qu'il n'y a point de baume dans Galaad, & qu'il ne s'y trouve point de Médecin. Le Sermon suivant est rempli des mêmes plaintes contre le Clergé de son temps. Aujourd'hui, dit-il, la fréquentation des Prêtres est la ruine des peuples. Il n'y a aujourd'hui personne qui avertisse, qui enseigne, qui exhorte au bien : tous les Prêtres sont des chiens muets qui ne veulent & qui ne sçau- roient aboier.

Jerem. VIII.
22.

XIII.

XXV.
Suite des
Ecrivains
Ecclesiasti-
ques.
Pierre Co-
mestor.

Pierre surnommé Comestor, c'est-à-dire, le mangeur, dédia à Guillaume Archevêque de Sens, son fameux Ouvrage intitulé : l'Hist- toire scholaistique. Il prend la qualité de Prêtre de Troies, & dit qu'il a entrepris ce travail aux vives instances de ses amis. C'est l'histoire sainte suivie depuis le commencement de la Genèse jusqu'à la fin des Actes des Apôtres, tirée du texte de l'Ecriture & des Gloses. L'Auteur dit par occasion quelque chose de l'histoire profane. Cet Ouvrage au reste n'est pas purement historique. L'Auteur mêle à l'his- toire de la création, les opinions des Thé- ologiens & des Philosophes de son temps, tou- chant le ciel empyrée, les quatre élémens, la maniere dont l'homme a été formé, & l'état du premier homme. Ainsi de temps en temps il joint à sa narration diverses explications, qu'il suppose solides sans se mettre en peine de les prouver. Il cite Platon & Aristote, Jo- sèphe l'Historien, & rapporte plusieurs Histoi-

le
c
n
6
d
re
lo
ce
Pie
ave
le l
que
vrag
Thé
dant
peu
freres
de l'E
de Pa
temps
Victo
stame
avoit
lit enc
Hu
& dem
Leon,
peneur
& lui
autorit
Esprit p
passage

res profanes, sans nommer les Auteurs. Le texte des Livres historiques de l'Écriture est rapporté dans cet Ouvrage presque tout entier. Mais l'Auteur s'écarte souvent du sens littéral, pour suivre des sens arbitraires, & donne aux noms propres de mauvaises étymologies. Il raconte plusieurs fables d'une manière fort affirmative. Cependant cet ouvrage, tout défectueux qu'il est, fut reçu avec un tel applaudissement, que pendant trois cens ans il a été regardé comme un excellent corps de Théologie Positive. On croioit qu'en possédant bien cet Ouvrage, avec le Livre des Sentences de Pierre Lombard, & le Décret de Gratien, on avoit tout ce qu'il falloit pour être habile dans le Droit Canon, dans la Théologie scholastique, & dans la Positive. Comme ces trois Ouvrages paroissoient concourir à composer une Théologie universelle, on s'est imaginé pendant long-temps par une conséquence assez peu naturelle, que ces trois Auteurs étoient frères. Pierre Comestor après avoir été Doien de l'Église de Troies, fut Chancelier de celle de Paris en 1164; & aiant gouverné quelques temps l'École de Théologie, il se retira à S. Victor & mourut en 1179, laissant par son testament aux pauvres & aux églises tout ce qu'il avoit de bien. Il fut enterré à S. Victor où on lit encore son épitaphe.

Hugues Eterien étoit de Pise en Toscane, & demouroit à Constantinople avec son frere Leon, interprète de la Cour Impériale. L'Empereur Manuel Comnene le fit venir un jour, & lui demanda si les Latins avoient quelques autorités des Peres, qui assurassent que le Saint Esprit procède du Fils. Hugues lui apporta des passages de saint Basile, de saint Athanase &

XXVI:
Hugues Eterien,

de saint Cyrille, qui prouvoient cette vérité ; & voiant que l'Empereur s'appliquoit sérieusement à l'examen de la question, il résolut de la traiter plus à fond. Il y fut encore exhorté par trois Cardinaux. Il entreprit donc de réfuter les reproches des Grecs contre les Latins sur ce sujet, tant par le raisonnement, que par les passages des Peres qu'il avoit receuillis pendant un long séjour à Constantinople. L'Ouvrage est divisé en trois Livres : la question du Saint-Esprit y est traitée fort au long & avec beaucoup de subtilité. L'auteur dans ses raisonnemens suit les principes d'Aristote : il seroit à désirer qu'il y eût plus d'ordre & de choix dans ses preuves, plus de clarté & moins d'affectation dans son style. Il adressa cet Ecrit au Pape Alexandre III par un de ses amis, & le Pape l'en remercia par une Lettre où il l'exhorte à travailler à la réunion de l'Empereur de Constantinople avec l'Eglise Romaine.

XXVII.
Pierre le
Chantre.

Pierre le Chantre, recommandable par sa science & sa vertu, a composé plusieurs Ouvrages dont il n'y a que la Somme d'imprimée. Il avoit été Chantre de l'église de Paris, & le surnom lui en est demeuré. Il se retira dans une maison de l'Ordre de Citeaux, où il mourut à la fin du douzième siècle. Quoiqu'il fût un des plus célèbres Théologiens de son temps, il donna dans une erreur au sujet de l'Eucharistie. Il croioit que la consécration des deux espèces étoit indivisible, & que le pain n'étoit changé au corps de Jesus-Christ qu'après la consécration du vin. Il paroît que l'usage n'étoit point alors d'adorer & d'élever la sainte hostie avant la consécration du calice, & M. Fleuri dit que jusques vers la fin du douzième siècle, il n'a trouvé aucun vestige de cette sainte cérémonie.

Ecclésiastiques. XII. siècle. 149

nie. Il ajoute, qu'on peut croire qu'elle a été introduite, pour empêcher qu'on ne doutât à l'avenir du changement du pain au corps de Notre Seigneur avant la consécration du vin.

XIV.

Géofroi Abbé de Vendôme nous a laissé des Lettres, des Opuscules & quelques Sermons. Sigebert moine de Gemblour a composé en prose & en vers les Vies de plusieurs Saints. Il a continué l'Ouvrage des hommes illustres de saint Jérôme & de Gennade, & la chronique de saint Jérôme depuis la fin du quatrième siècle jusqu'au commencement du douzième. Il défendit fortement les Empereurs Henri IV & Henri V contre les Papes, & on le croit Auteur de la Lettre du Clergé de Liège dont nous avons donné un extrait. Honoré Maître de l'Ecole d'Autun a fait un abrégé de l'histoire des Auteurs Ecclésiastiques de saint Jérôme & de ses continuateurs, & un Catalogue chronologique des Papes depuis saint Pierre jusqu'à Innocent II. Il a aussi composé un Traité de la Prédestination & du Libre-arbitre, une Explication du Cantique des Cantiques, & plusieurs Discours moraux. Guillaume de Champeaulx fut un des plus célèbres Docteurs du douzième siècle, & le premier qui enseigna publiquement la Théologie scholastique. Anselme Doien de l'église de Laon, qui forma tant de disciples, passe pour être Auteur en partie de la glose ordinaire sur l'écriture-sainte. Il y a eu aussi dans le douzième siècle plusieurs Auteurs d'histoires particulières. Les Croisades ont été le sujet auquel les Historiens de ce temps-là se sont le plus attachés. La plupart avoient été témoins oculaires de ce qu'ils écrivoient. Le plus connu est Guillaume Ar-

XXVIII.
Autres Auteurs.

chevêque de Tyr. Il fut employé dans les négociations que les Rois de Jérusalem eurent avec les Empereurs Grecs, & assista au troi-me Concile de Latran dont il dressa les actes.

XV.

XXIX.
L'Abbé Joa-
chim.

Joachim né en Calabre près de Cosence ; fit dans sa jeunesse le voiage de Jérusalem en habit de religieux. Etant revenu en Calabre, il fit profession dans le monastere de Curace de l'Ordre de Cîteaux. Il en fut élu Abbé, & aiant inutilement voulu se cacher, il accepta cette charge par les instances de l'Archevêque de Cosence & des personnes les plus considérables du pais. Mais comme il avoit un attrait tout singulier pour s'appliquer à la méditation & à l'explication des saintes Ecritures, il alla trouver le Pape Lucius III l'an 1182, & en obtint la permission d'expliquer l'Ecriture-sainte ; & quelque temps après il lui présenta son Ouvrage de la Concorde de l'ancien & du nouveau Testament. Il travailla aussi dès-lors à l'explication de l'Apocalypse, & continua ces Ouvrages par l'autorité du Pape. Enfin Clément III l'exhorta à les achever & à venir ensuite les lui apporter, & les soumettre à l'examen du saint Siège. Il déchargea Joachim de l'Abbaïe de Curace, & lui permit de se retirer où il voudroit pour travailler plus librement à la composition de ses Livres. Alors l'Abbé Joachim se retira avec Rainier son disciple, dans les montagnes de Calabre aux environs de Cosence en un lieu nommé Flore, où d'abord il se bâtit un oratoire & une cellule.

Le nombre de ses disciples s'étant ensuite augmenté, il y fonda vers l'an 1189 un nouveau monastere dont l'observance étoit plus

étro
Che
depr
nu
avoit
vie tr
les ex
d'An
ler d
Messi
ses ex
avoit
vertu
tie. L
à son
Proph
Dans l
qui se r
& entre
posé su
ces. Le
mauvai
hérétiq
le Dro
Dans
dre, no
Théolo
d'éclair
voit just
buée par
xécute
Livre in
il parle a
qué de c
voir qu'i
fendre u
la foi C

étroite que celle de Cîteaux, & qui devint Chef d'une Congrégation particulière. Luc, depuis Archevêque de Cosence, qui avoit connu particulièrement l'Abbé Joachim & lui avoit servi de secrétaire, dit qu'il menoit une vie très-pure, & qu'il pratiquoit avec zèle tous les exercices de la vie religieuse. Richard Roi d'Angleterre, qui avoit beaucoup entendu parler de l'Abbé Joachim, l'emmena avec lui à Messine & l'écoutoit avec plaisir, sur-tout dans ses explications de l'Apocalypse. Car cet Abbé avoit une grande réputation de science & de vertu, & passoit pour avoir le don de prophétie. Les sentimens ont été depuis fort partagés à son sujet : les uns l'ont regardé comme un Prophète, & les autres comme un visionnaire. Dans le quatrième Concile général de Latran qui se tint l'an 1215, on examina ses Ouvrages, & entre autres un petit Traité qu'il avoit composé sur la Trinité contre le Maître des Sentences. Le Concile aiant trouvé dans cet Ecrit une mauvaise proposition, la condamna comme hérétique, & la condamnation est insérée dans le Droit Canonique.

Dans le siècle dernier, un Abbé de son Ordre, nommé Grégoire de Laude, Docteur en Théologie, aiant entrepris d'écrire sa vie & d'éclaircir ses prédictions, a cru qu'il le devoit justifier de cette hérésie qui lui a été attribuée par ce Concile général de Latran : il l'exécute dans le chapitre 67 page 281 de son Livre imprimé à Naples *in-folio* en 1660, où il parle ainsi : Afin que personne ne soit choqué de ce que nous avons à dire, il faut sçavoir qu'il y a une extrême différence entre défendre une opinion condamnée & contraire à la foi Catholique, & soutenir que Joachim

Abbé de Flore, n'a point enseigné cette opinion condamnée. Le premier seroit préjudiciable à l'Eglise & à moi-même, & le second nullement. Car il y a bien de la différence entre dire que les Conciles généraux peuvent errer dans le droit, en condamnant une opinion qui ne méritoit pas d'être condamnée, & dire qu'ils peuvent errer dans le fait, en jugeant que telle ou telle proposition a été enseignée par un Auteur. L'erreur des Conciles dans le fait n'apporteroit à l'Eglise aucun préjudice; mais l'erreur d'un Concile dans le droit, seroit très-préjudiciable à l'Eglise. C'est pourquoi nous ne prétendons point défendre l'erreur attribuée à Joachim par le Concile de Latran; mais nous prétendons bien défendre l'innocence de l'Abbé Joachim, & le décharger de cette tache & de cette ignominie. Ce Livre où la distinction du fait & du droit est établie avec tant de clarté, fut déferé à l'Inquisition, & il y fut examiné avec un soin extraordinaire, sur-tout à cause des prophéties qu'il autorise. La page 281, qui renferme l'endroit que nous venons de rapporter, n'a point échappé aux Inquisiteurs: ils y ont fait une singulière attention, & n'y ont rien trouvé de répréhensible. Ils ordonnerent seulement qu'au lieu de ces mots: Nous prétendons bien défendre l'innocence de Joachim; on mettroit, Nous tâcherons de défendre, s'il se peut, l'innocence de Joachim.

XXX.

Auteurs Ecclésiastiques Grecs.
Euthymius
Zigabéus.

XVI.

L'Eglise Grecque eut aussi pendant le douzième siècle plusieurs Auteurs qui écrivoient sur la Théologie, sur le Droit canonique, sur la Morale & sur l'Histoire. L'un des plus sçavans fut un moine nommé Zigabéus. Il étoit

très
po
de
cha
ce
arm
tre
ché
Pau
Jesu
dis-
Gré
que
le p
join
que c
jours
le req
tier e
par la
d'un
par ce
Il d
dema
Jesu-
répon
& ope
l'intel
à la D
Marie
par l'i
prit, a
sont pa
thymiu
te d'ab
& mon
phétie

très-instruit de la doctrine de l'Eglise, & composa par ordre de l'Empereur une exposition de toutes les hérésies, avec la réfutation de chacune tirée des Peres. L'Empereur nomma ce Livre Panoplie dogmatique, c'est-à-dire, armure complete de doctrine. Il employa contre les Paulitiens, qui étoient de vrais Manichéens, mais qui se couvroient du nom de S. Paul & qui nioient la vérité de la chair de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, il employa, dis-je, contre eux les célèbres passages de S. Grégoire de Nyssé & de saint Jean de Damas, que nous avons rapportés ailleurs. Il dit avec le premier de ces Peres, que nos corps sont joints avec le corps immortel de Jesus-Christ: que ce corps étant un, est distribué tous les jours à une infinité de personnes; que chacun le reçoit tout entier, & qu'il demeure tout entier en soi; que le pain sanctifié est changé par la parole de Dieu, & qu'il devient tout d'un coup le corps du Verbe, étant changé par cette parole: Ceci est mon corps.

Il dit avec saint Jean de Damas, que si l'on demande comment le pain est fait le corps de Jesus-Christ & le vin son sang, il n'y a rien à répondre, sinon que le Saint-Esprit descend & opere des choses qui surpassent la raison & l'intelligence des hommes; que ce corps joint à la Divinité, est le corps même qui est né de Marie; & que le pain & le vin étant changés par l'invocation & l'avènement du Saint-Esprit, au corps & au sang de Jesus-Christ, ne sont pas deux corps, mais un même corps. Euthymius réfuta aussi les Musulmans. Il rapporte d'abord en abrégé l'histoire de Mahomet, & montre qu'il n'a été promis par aucune Prophétie, & n'a donné aucune preuve de sa pré-

tendue mission. Il rapporte ses principaux dogmes tirés de l'Alcoran, dont il cite les chapitres & les paroles, & il relève les absurdités contenues en ce Livre : comme d'avoir confondu Marie sœur de Moÿse avec Marie mere de Jesus, & d'avoir mêlé à des discours qu'il donne pour divins, plusieurs fables impertinentes.

XXXI.
Nicolas Evê-
que de Mé-
thone.

Beau passa-
ge de cet Au-
teur sur l'Eu-
charistie.

Nous avons quelques Ouvrages de Nicolas Evêque de Méthone, maintenant Modon dans la Morée. Voici comme il parle contre ceux qui doutoient de la réalité du corps & du sang de Jesus-Christ dans l'Eucharistie : Pourquoi, dit-il, attribuez-vous l'impuissance à celui qui est tout-puissant ? N'est-ce pas lui qui a fait toutes choses de rien ? Pourquoi cherchez-vous les causes & l'ordre de la nature, dans le changement du pain au corps de Jesus-Christ & du vin mêlé d'eau en son sang, puisque ce corps même est né d'une Vierge d'une maniere qui surpasse la nature, & qui est au-dessus des pensées, de la raison & de l'intelligence des hommes ? Vous ne croiez donc pas aussi sa Résurrection d'entre les morts, ni son Ascension au Ciel, ni les autres merveilles de Jesus-Christ, puisqu'elles surpassent de même & la nature & les pensées & l'intelligence. La cause de cette incrédulité est que vous ne confessez pas que Jesus-Christ est le Dieu véritable & qu'il est le Fils de Dieu ; mais que vous êtes ou Juif ou Arien dans le cœur. Il est bon de remarquer avec quelle force cet Evêque s'éleve contre les recherches inquiètes d'une raison peu soumise à la foi, & contre le téméraire dessein d'allier les Mysteres de la Religion avec notre intelligence naturelle. C'est en attaquer le fondement, que de les soumettre

Ecclésiastiques. XII. siècle. 155

à son examen : c'est les nier tous que de prétendre les expliquer par cette voie.

XVII.

Nous avons les Annales de Michel Glycas depuis le commencement du monde jusqu'à la mort d'Alexis Comnene. Zonare a aussi fait des Annales depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 1118. Constantin Manassès a laissé un abrégé historique depuis le commencement du monde jusques vers la fin du onzième siècle. Mais celui des Auteurs Grecs dont les Ecrits paroissent plus remarquables, est Théodore de Balzamon, qui a fait un recueil très-ample des Canons de l'Eglise Grecque, avec un Commentaire sur l'origine & les droits de l'Ordre monastique. Il étoit né à Constantinople : il fut Garde des loix & des chartes de sainte Sophie, & ensuite Patriarche d'Antioche. N'étant encore que Prêtre, il composa par ordre de l'Empereur & du Patriarche de Constantinople, son exposition sur le Nomocanon de Photius, qu'il nomme toujours très-saint Patriarche. Sur le texte de Photius, qui dit que Constantinople a les privilèges de l'ancienne Rome ; Théodore, pour faire voir en quoi consistent ces privilèges, rapporte tout au long la prétendue donation de Constantin comme une pièce authentique. Photius néanmoins n'en avoit pas parlé, quoiqu'elle fût connue de son temps. Théodore Balzamon a aussi commenté toutes les autres parties du Droit canonique des Grecs, sçavoir les Canons des Apôtres, ceux des sept Conciles généraux, du Concile de Carthage, c'est-à-dire, le Code des Canons de l'Eglise d'Afrique, des cinq Conciles particuliers, & des Epîtres canoniques des Peres.

XXXII.

Autres Ecrits
vains Grecs.

Ouvrages
de Théodore
Balzamon.

Ils prouvent
la consommation
du schisme des
Grecs.

Nous avons plusieurs autres Ouvrages de Théodore sur les mêmes matieres, entre lesquels est une réponse à une consultation au sujet des Patriarches. Il donne le premier rang pour l'antiquité à celui d'Antioche, parce que saint Evode fut ordonné par saint Pierre, ce qu'il suppose sans le prouver. Ensuite, continue-t-il, le même Apôtre fit saint Marc Evêque d'Alexandrie, saint Jacques de Jérusalem, & saint André de Thrace. Environ trois cens ans après, saint Silvestre fut nommé Pape de l'ancienne Rome, par Constantin qui venoit de se convertir, comme nous l'apprend l'histoire Ecclésiastique. On voit par-là combien Théodore en étoit instruit, & quelle étoit sa critique. Car il répète encore ensuite que saint Silvestre fut le premier Pontife de Rome. Il ajoute : Le Siège de l'Empire aiant été transféré de l'ancienne Rome à la nouvelle qui est Constantinople, cette ville en a eu les privilèges. Le Concile *in Trullo* a déclaré le Siège de Constantinople le second après celui de Rome, & a mis ensuite ceux d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem. C'est pourquoi, continue toujours Théodore, les Evêques de ces grands Sièges sont ainsi honorés par toute la terre jusqu'à présent. Car quoique le Pape de l'ancienne Rome ait été retranché des églises, c'est sans préjudice du bel ordre établi par les Canons. Nous ne voions point par quelle autorité, ni par quel décret avoit été fait ce prétendu retranchement; & c'est ici le premier témoignage que l'on en trouve, & la première preuve de l'entiere consommation du schisme des Grecs. Or on ne sçait point la date de cet Ecrit, & Théodore Balsamon a vécu jusqu'à la prise de Constantinople par les La-

ains
lui
jour
II
dign
foies
Croi
porte
man
d'œc
che
le dé
de la
renfe
dent,
ne se
prend
cumé
inutil
mir qu
che à
lem.
Canon
ques,
tes de
cupés.
du ma
me Ca
les inc
de pré
de pré
ils aur
pas de
autres
ble que
triarch
dépos

ains. Il ajoute peu après, que cette séparation lui déchire le cœur, & qu'il attend tous les jours la conversion du Pape.

Il s'étend sur les marques extérieures de la dignité des Patriarches; le flambeau qu'ils faisoient porter devant eux; l'habit semé de Croix, & leurs autres ornemens, dont il rapporte les significations mystérieuses. Il demande ensuite pourquoi l'on donne le titre d'œcuménique au Pape de Rome & au Patriarche de Constantinople, & dit: Mais puisque le démon de l'amour-propre a séparé le Pape de la compagnie des autres Patriarches, & l'a renfermé dans les bornes étroites de l'Occident, & que le Patriarche de Constantinople ne se pare d'aucun des privilèges du Pape, & ne prend point dans ses souscriptions le titre d'œcuménique, je laisse cette question comme inutile, & je réponds à ceux qui osent soutenir qu'on doit refuser les honneurs de Patriarche à celui d'Antioche, & à celui de Jérusalem. Car, disent-ils, il est ordonné par les Canons de ne pas même compter pour Evêques, ceux qui ne s'exposent pas à toutes sortes de périls pour se rendre à leurs Sièges occupés par les Barbares, & gagner la couronne du martyr. Il y répond par le trente-septième Canon du Concile *in Trullo*, qui porte que les incursions des Barbares ne porteront point de préjudice aux Evêques, qu'elles empêchent de prendre possession des Sièges pour lesquels ils auront été ordonnés, & qu'ils ne laisseront pas de faire valablement les ordinations & les autres fonctions Episcopales. Il est remarquable que les Grecs ne comptoient point le Patriarche d'Alexandrie entre ceux qui étoient dépossédés par les infidèles, quoique touc-

l'Égypte fût sous la puissance des Mahométans : mais seulement les Patriarches d'Antioche & de Jérusalem, dont les Sièges depuis près d'un siècle avoient été occupés par les Latins, qui leur étoient plus odieux que les Arabes ou les Turcs. Ceci semble aussi montrer que tant que les Latins furent maîtres de Jérusalem, le Patriarche Grec de cette ville demeura à Constantinople comme celui d'Antioche.

ARTICLE XI.

Conciles & Discipline.

I.

I.
Conciles de
Valence & de
Poitiers.

An 1100.

LE principal sujet du Concile de Valence fut d'examiner les plaintes des chanoines d'Autun contre leur Evêque, qu'ils accusoient d'être monté sur ce Siège par simonie, & d'en dissiper les biens. Les Légats du Pape citerent l'Evêque d'Autun au Concile qu'ils assemblerent à Valence, malgré la protestation des Chanoines, qui déclarerent qu'on ne pouvoit les traduire hors de leur Province ; & malgré l'opposition de l'Archevêque de Lyon, qui n'étoit pas content que les Légats lui ôtassent le jugement d'un Evêque de sa Province. L'affaire fut agitée, mais non terminée ; & on en remit la décision au Concile que les mêmes Légats devoient tenir à Poitiers. Cependant l'Evêque d'Autun fut déclaré suspens de toute fonction Episcopale & Sacerdotale.

L
de l'
Nov
Evêc
tres,
gea l
fut c
toral.
qui lu
à ce
C'est
du Sa
qui lu
soumi
mais l
biens
Lyon
gats,
nons a
Conci
les Ev
clercs,
xigera
défend
à qui l'
pes, d
pour l
des Al
mens f
nes ne
font fo
laïc au
noines
Evêque
tence &
ront fa
L'aff

Le Concile de Poitiers commença le jour de l'octave de saint Martin dix-huitième de Novembre. Il s'y trouva quatre-vingts, tant Evêques qu'Abbés, entre autres Ives de Chartres, comme il paroît par ses lettres. On y jugea l'affaire de Norgand Evêque d'Autun, qui fut condamné à rendre l'étole & l'anneau Pastoral. Il se retira derriere l'autel avec ceux qui lui étoient attachés; & ne voulut ni obéir à ce jugement, ni rentrer dans l'assemblée. C'est pourquoy il fut déposé de l'Episcopat & du Sacerdoce, & on excommunia tous ceux qui lui obéiroient comme Evêque. Il ne se soumit point, & garda l'étole & l'anneau; mais les chanoines se mirent en possession des biens de l'Evêché, malgré l'Archevêque de Lyon qui désapprouvoit le jugement des Légats, comme ayant été rendu contre les Canons au préjudice de son autorité. Dans ce Concile on fit seize Canons, qui portent que les Evêques seuls donneront la tonsure aux clercs, & les Abbés aux moines, & qu'on n'exigera pour cela ni ciseaux ni serviettes. On défend de même d'exiger aucun repas de ceux à qui l'on confere une prébende, ni des chappes, des tapis, des bassins, ou des serviettes, pour le sacre des Evêques ou la bénédiction des Abbés. L'Evêque seul bénira les ornemens sacerdotaux & les vases sacrés. Les moines ne porteront point de manipules, s'ils ne sont sou'diacrés. Les clercs ne recevront d'un laïc aucun bénéfice ecclésiastique. Les chanoines réguliers pourront par l'ordre de leur Evêque baptiser, prêcher, donner la pénitence & la sépulture, mais les moines ne pourront faire ces fonctions.

L'affaire la plus importante que l'on traita

au Concile de Poitiers, fut celle de Philippe Roi de France, qui, comme nous l'avons dit, avoit épousé Berrade. Après le Concile de Valence les Légats l'allèrent trouver, & firent tous leurs efforts pour l'engager à faire cesser le scandale qu'il causoit. N'ayant pu l'obtenir, ils l'excommunierent à la fin du Concile de Poitiers. Guillaume IX Duc d'Aquitaine qui y étoit présent, s'opposa tant qu'il put à cette censure, tant pour l'honneur du Roi, que pour son propre intérêt; car sa vie étoit encore plus scandaleuse. Il pria donc les Légats de n'en pas venir à cette extrémité, & plusieurs Evêques les en prièrent avec lui. Ne pouvant les toucher, il sortit du Concile avec ses gens, faisant de grandes menaces. Quelques Evêques sortirent aussi avec plusieurs clercs & un grand nombre de laïques, ce qui causa un grand tumulte. Alors les Légats, les Evêques & Abbés qui restoiēt, prononcèrent l'excommunication contre Philippe & contre Berrade. Pendant que l'on faisoit les acclamations ordinaires pour la conclusion du Concile, le tumulte augmenta; & un homme du peuple, qui étoit sur les galeries hautes de l'église, jetta une pierre pour blesser les Légats. Mais elle tomba sur un clerc, qui eut la tête cassée, & tomba sur le pavé où l'on vit couler son sang. Il s'éleva de grands cris dans l'église, & le bruit étoit encore plus grand au-dehors. Les Légats néanmoins demeurèrent fermes, & ôtèrent même leurs mitres, pour montrer qu'ils ne craignoient point les pierres qui voloient de toutes parts. Cette fermeté arrêta la fureur des séditeux. Les Comtes mêmes & les autres qui avoient insulté les Légats leur firent satisfaction. On remar-

qua en cette occasion le courage de Bernard de Tiron alors Abbé de saint Cyprien de Poitiers, & de Robert d'Arbriffelles. Cette excommunication fit une telle impression sur les esprits, que le Roi étant venu quelque temps après à Sens avec la Reine Bertrade; pendant quinze jours qu'ils y séjournèrent, on tint fermées toutes les églises de la ville, & on ne les admit à aucun acte de religion. Bertrade en étant irritée, envoya rompre la porte d'une église, & y fit dire la Messe par un de ses chapelains.

II.

Vers la fin du Carême de l'an 1102, le Pape Pascal II tint à Rome un grand Concile, où se trouverent tous les Evêques de Pouille, de Campanie, de Sicile, de Toscane, & les députés de plusieurs églises d'au-delà des monts. On y dressa cette formule de serment contre les schismatiques: J'anathématise toute hérésie & tout schisme, & je promets obéissance au Pape Pascal & à ses successeurs. On y confirma l'excommunication prononcée contre l'Empereur Henri IV par Gregoire VII & Urbain II; & Pascal la prononça lui-même le jeudi saint dans l'église de Latran, en présence d'un peuple innombrable de diverses nations. On rapporte au serment dressé dans ce Concile, une lettre du Pape Pascal à l'Archevêque de Pologne, c'est-à-dire, de Gnesne, où il blâme la répugnance que le Roi & les Seigneurs de Pologne avoient à autoriser le serment que le Pape exigeoit. Le Pape soutient dans cette lettre, que les Conciles n'ont point fait de loi pour l'église de Rome, puisque c'est elle qui donne l'autorité aux Conciles. Mais avant les fausses Décrè-

II.
Concile de
Rome.
AN 1102.

Philippe
avons dit,
concile de
, & firent
aire cesser
l'obtenir,
concile de
itaine qui
out à cette
, que pour
ncore plus
s de n'en
eurs Evê-
ouvant les
c ses gens,
iques Evê-
clercs & un
i causa un
es Evêques
nt l'excom-
ontre Ber-
acclama-
du Conci-
homme du
s hautes de
ffer les Lé-
, qui eut la
où l'on vit
ds cris dans
plus grand
s demeure-
urs mitres,
at point les
s. Cette fer-
Les Com-
ient insulté
On remar-

tales on ne connoissoit pas cette étrange maxime. On trouve la même lettre mot pour mot, mais en abrégé, adressée à l'Archevêque de Palerme.

III. La même année il y eut à Londres un Concile National, auquel saint Anselme présida. On y condamna la simonie, & on déposa plusieurs Abbés qui en furent convaincus. On défendit aux Evêques de s'habiller comme les Laïques. On ordonna à tous les clercs de porter des habits d'une même couleur. C'est que les Laïques en portoient de bigarés. On renouvela l'Ordonnance de la continence des clercs. On déclara nulle la promesse de mariage faite sans témoins. On anathématisa les jeunes gens qui commettoient des crimes infâmes, & on leur défendit la parure & les ajustemens par lesquels ils s'efforçoient de se rendre agréables.

III.

IV. Le Pape Pascal envoya pour Légat en France Richard Evêque d'Albane, pour absoudre le Roi Philippe de l'excommunication à certaines conditions. Il indiqua à Troies un Concile qui fut nombreux. On y accusa Hubert Evêque de Senlis de vendre les Ordres sacrés; mais le Concile ne jugea point la preuve suffisante, & l'accusé se purgea par serment. On y approuva l'élection que le peuple d'Amiens avoit faite de l'Abbé Godefroi pour son Evêque; & comme ce saint Abbé résistoit, le Concile le força de se rendre au désir du Clergé & du peuple d'Amiens. L'absolution du Roi fut renvoyée à un autre Concile, que le Légat Richard tint la même année à Beaugenci. Mais l'affaire ne put point encore y être décidée, & il fallut indiquer une autre assem-

& Discipline. XII. siècle. 163

blée pour dégager le Roi des liens de l'excommunication. Le Concile se tint à Paris ; & comme le Légat n'étoit plus en France, le Pape Pascal chargea Lambert Evêque d'Arras, de donner l'absolution au Roi. Quand on eut lû les lettres du Pape, on envoya demander au Roi s'il vouloit prêter serment. Il répondit qu'il vouloit satisfaire à Dieu & à l'église Romaine, à l'ordre du Pape & au conseil des Evêques. Il vint donc au Concile nus pieds & avec de grandes démonstrations d'humilité, & reçut l'absolution de l'excommunication. Il toucha ensuite les Evangiles, & promit par serment de n'avoir plus de commerce criminel avec Bertrade, & de ne la voir jamais qu'en présence de témoins non suspects. Bertrade fit le même serment, & Lambert les ayant absous, envoya au Pape la relation de ce qui s'étoit passé. Pendant que le Légat Richard étoit en France, on lui dit qu'Ives de Chartres laissoit exercer publiquement la simonie dans son église. Le Légat lui en ayant fait une forte réprimande, Ives répondit ainsi : J'ai toujours eu horreur de ce crime, & je l'ai aboli autant qu'il m'a été possible. Que s'il y a encore quelques droits que les Officiers exigent de ceux qui sont reçus chanoines, ils se défendent par l'usage de l'église de Rome, où ils disent que les ministres du Palais exigent plusieurs choses à la consécration des Evêques & des Abbés, & que l'on n'y donne rien gratuitement, non pas même la plume & le papier. A quoi je n'ai autre chose à leur répondre que cette parole de l'Evangile : Faites ce qu'ils disent, & non ce qu'ils font.

Le Pape Pascal II s'étant mis en chemin

V.
Concile de
Guastalle.
An 1106,

164 Art. XI. Conciles

pour aller en Allemagne, arriva à Florence & y tint un Concile, où l'on disputa beaucoup avec l'Evêque de cette ville, qui disoit que l'Antechrist étoit né. La nouveauté du sujet attira une si grande foule de peuple pour entendre cette dispute, & le tumulte fut tel, qu'on ne put décider la question ni terminer le Concile. Le Pape continuant son voiage vint en Lombardie, & tint un grand Concile à Guastalle sur le Pô, où l'on fit un règlement par lequel on usoit d'indulgence à l'égard de ceux qui avoient été ordonnés par les schismatiques.

VI.
Concile de
Troies.
An 1107.

Enfin le Pape vint en France & tint un Concile à Troies, pour exciter au voiage de la Terre sainte & affermir la Trêve de Dieu. On y rétablit la liberté des élections & on confirma la condamnation des investitures. Plusieurs Evêques d'Allemagne y furent suspendus de leurs fonctions pour diverses causes. Pendant ce Concile, l'église de Dol en Bretagne envoya au Pape des députés, qui en sa présence élurent pour leur Evêque Vulgrin Chancelier de l'église de Chartres; & le Pape y consentit, sans avoir égard aux répugnances de Vulgrin qui étoit présent. Ils s'en plaignit fortement à Yves son Evêque, qui en écrivit au Pape en ces termes: Quoiqu'il soit instruit & qu'il ait de bonnes mœurs, il allégué néanmoins plusieurs bonnes raisons de son incapacité, & dit qu'il est prêt à tout souffrir, plutôt que de se charger, dans un temps comme celui-ci, du fardeau de l'Episcopat. Il me semble qu'on ne doit engager personne malgré lui. Je dois m'intéresser particulièrement à son salut, puisque c'est moi qui l'ai levé des fonts du Baptême.

Passé
Henri
bla un
préver
cée. I
Abbés.
& de la
comme
& forc
nois, c
de fair
leurs s
qu'on l
ni l'Ég
préjudi
dont on
investit
présenc
cer au l
se de la
le Con
mission
Le m
même é
ont don
Evêque
putés d
vinces.
Roi He
délivres
infinité
ajouta-
& que c
mais je
la pard
éternel

& Discipline. XII. siècle. 105

IV.

Pascal aiant été contraint par l'Empereur Henri de lui accorder les investitures, assambla un Concile dans l'église de Latran, pour prévenir le schisme dont l'église étoit menacée. Il y eut environ cent Evêques, plusieurs Abbés, & une multitude innombrable de clercs & de laics. Le Pape raconta à tout le Concile, comment il avoit été pris par le Roi Henri, & forcé d'accorder les investitures. Je reconnois, dit-il, que l'Ecrit qu'on m'a contraint de faire sans le conseil de mes freres & sans leurs souscriptions, n'est pas bon, & je désire qu'on le corrige dans cette Assemblée, afin que ni l'Eglise, ni mon ame n'en souffre aucun préjudice. Il se purgea du soupçon d'hérésie, dont on accusoit ceux qui approuvoient les investitures, & il fit sa profession de foi en présence de tout le Concile. Il vouloit renoncer au Pontificat, s'en jugeant indigne à cause de la concession faite à l'Empereur: mais le Concile ne voulut point recevoir sa démission.

Le même Pape tint quatre ans après dans la même église un Concile, auquel quelques-uns ont donné le titre d'universel. Il s'y trouva des Evêques, des Abbés, des Seigneurs & des députés de divers Roiaumes & de diverses Provinces. Le Pape dit qu'il n'avoit accordé au Roi Henri le droit des investitures, qu'afin de délivrer l'Eglise & le Peuple de Dieu d'une infinité de maux. Je l'ai fait comme homme, ajouta-t-il, parce que je ne suis que poussiere & que cendre. J'avoue que j'ai fait une faute, mais je vous conjure tous de prier Dieu de me la pardonner. Je condamne à un anathème éternel ce maudit Ecrit qui a été fait dans le

VII.

I. Concile
de Latran.
An 1112.

VIII.

II. Concile
de Latran.
An 1116.

camp du Roi, & je vous prie de le condamner aussi. Tous s'écrierent : Ainsi soit-il. Brunon Evêque de Segni dit : Rendons grâces à Dieu de ce que nous avons entendu le Pape Pascal, condamner de sa propre bouche ce privilège accordé au Roi, qui contenoit une hérésie. Quelqu'un de l'Assemblée ajouta : Si ce privilège contenoit une hérésie, celui qui l'a accordé étoit donc hérétique. L'Evêque de Gaete se plaignit de ce qu'on paroïsoit accuser le Pape d'hérésie, & dit que l'Ecrit étoit mauvais, mais non hérétique. Le pape perdit patience à ce reproche d'hérésie, & dit que l'église de Rome n'avoit jamais enseigné d'hérésie, & qu'au contraire c'étoit contre elle que toutes les hérésies venoient se briser. La conclusion du Concile fut de défendre sous peine d'anathème de donner ou recevoir l'investiture.

IX. Calliste II tint un Concile à Toulouse avec
 Concile de des Evêques & des Abbés de Languedoc, de
 Toulouse. Gascogne, d'Espagne & de Bretagne. On y
 An 1119. fit dix Canons dont le troisième est le plus remarquable. Nous ordonnons, dit le Concile, que l'autorité séculière réprime ceux qui affectant une piété apparente, condamnent le Sacrement du corps & du sang de Notre-Seigneur, le Baptême des enfans, le Sacerdoce & les autres Ordres ecclésiastiques, & les mariages légitimes; & nous les chassons de l'Eglise comme hérétiques. Ces hérétiques étoient les sectateurs de Pierre de Bruis, qui, comme nous l'avons dit, étoient une secte de Manichéens, de même que ceux qui furent découverts cent ans auparavant à Toulouse

X.
 Concile de même, à Arras & à Orléans.
 Reims.
 An 1119. Le même Pape désira rétablir la paix en-

tre l'E
 à Reim
 les P
 plus c
 d'Abb
 en dig
 un trô
 glise.
 mier ra
 auprès
 tenant
 lire qua
 nistres
 tour, &
 voit du
 oraisons
 tin, ma
 est dit q
 agitée p
 leva ensi
 devoir d
 dit dans
 des trou
 l'Evêque
 laquelle
 na ordre
 quer en fi
 Le Co
 rence de
 pereur se
 cette con
 vint à Re
 cinq décr
 le second
 des Abbai
 pateurs de
 défend de

& Discipline. XII. siècle. 167

tre l'Eglise & l'Empire, indiqua un Concile à Reims où il fit venir des Evêques de toutes les Provinces d'Occident. Il s'y en trouva plus de deux cens, avec un grand nombre d'Abbés & d'autres Ecclésiastiques constitués en dignité. Après la Messe le Pape s'assit sur un trône élevé vis-à-vis de la porte de l'Eglise. Les Evêques Cardinaux étoient au premier rang. Un Cardinal diacre étoit debout auprès du Pape, revêtu d'une dalmatique, & tenant à sa main le livre des Canons, pour les lire quand il étoit nécessaire. Six autres ministres revêtus de dalmatiques étoient tout autour, & faisoient faire silence quand il s'élevoit du tumulte. Après les Litanies & les oraisons solennelles, le Pape expliqua en latin, mais d'un style simple, l'Evangile où il est dit que la barque, figure de l'Eglise, étoit agitée par les flots. Un Evêque Cardinal se leva ensuite, & fit un discours éloquent sur le devoir des Pasteurs, leur appliquant ce qui est dit dans la Genèse du soin que Jacob avoit des troupeaux de Laban. Le Pape ordonna à l'Evêque d'Ostie d'exposer toute l'affaire pour laquelle le Concile étoit assemblé, & il donna ordre à l'Evêque de Châlons de l'expliquer en françois en faveur des Laiques.

Le Concile fut interrompu par la conférence de Mouson, où l'on espéroit que l'Empereur se réconcilieroit avec le Pape; mais cette conférence fut sans effet, & le Pape revint à Reims terminer le Concile. On y fit cinq décrets: le premier contre la simonie: le second contre les investitures des Evêchés & des Abbaies: le troisiéme est contre les usurpateurs des biens de l'Eglise: le quatriéme défend de rien exiger pour le Baptême, les

saintes Huiles, la sépulture, la visite & l'onction des malades. Enfin le dernier est pour la continence des clerics. On fit aussi dans ce concile un décret pour l'observation de la Trêve de Dieu. Le dernier jour du Concile, après que l'on eut chanté l'hymne du Saint-Esprit, le Pape fit un sermon sur la charité.

D'autres Evêques parlerent aussi, & on apporta quatre cens vingt-sept cierges allumés, que l'on distribua à tous les Evêques & aux Abbés. On leur ordonna de se lever tous avec les cierges à la main, & on lut les noms de plusieurs personnes que le Pape s'étoit proposé d'excommunier solennellement, dont les deux premiers étoient l'Empereur Henri & l'Anti-Pape Bourdin. Enfin le Pape donna sa bénédiction, chacun se retira, & ainsi finit le Concile.

XI.
Synode de
Rouen.
Réglemens
de l'Ordre de
Cîteaux.

Un mois après Geoffroi Archevêque de Rouen, voulant faire exécuter les Decrets du Concile de Reims auquel il avoit assisté, assembla un synode où il défendit absolument aux Prêtres de son Diocèse tout commerce avec les femmes. Les Prêtres qui assistoient au synode murmurèrent contre cet ordre, le regardant comme un joug insupportable; & un d'entre-eux aiant voulu s'en plaindre, l'Archevêque qui étoit un Breton indiscret & emporté, le fit arrêter & mettre en prison. Les autres Prêtres voyant la maniere indigne dont on traitoit leur confrere, délibérèrent entre-eux, s'ils prendroient le parti de se défendre ou de s'enfuir. Alors le Prélat en fureur se leva de sa chaire, & appella ses gens, qui frapperent une troupe d'ecclésiastiques qui parloient ensemble. Les uns s'enfuirent avec leurs aubes, d'autres se défendirent avec les pierres

Le
Beauv
regard
que de
auparav
dembor
présent
sa vie &
que de
ouvert a
gneurs,
vie: je
véritable
des témo
un plus
prie d'ex
l'on doit
Tom

& Discipline. XII. siècle. 169

pierrès qu'ils trouverent, & avec les bancs de l'église. Les gens de l'Archevêque appellerent du secours, & il y eut dans l'église beaucoup de sang répandu. Le Roi fut informé de ce scandale; mais les affaires dont il étoit occupé l'empêcherent de faire justice. Après le Concile de Reims, le Pape Calliste confirma les réglemens de l'Ordre de Cîteaux, qui sont sans doute ceux de la célèbre Constitution nommée la Carte de charité, qui fut faite la même année 1119, & qui contient les articles fondamentaux du gouvernement de cet Ordre. Elle défend tous les privilèges contraires à l'institut, & elle ordonne que tous les Abbés viendront au Chapitre général qui se tiendra tous les ans. L'Ordre de Cîteaux est le premier qui ait établi ces Chapitres généraux, & ils ont depuis servi de modèle à tous les autres.

V.

Le Légat du Pape présida à un Concile de Beauvais, dont nous ne sçavons que ce qui regarde la canonisation de saint Arnoul Evêque de Soissons, mort environ quarante ans auparavant. Arnoul Abbé du monastere d'Oudembourg fondé par ce saint Evêque, étoit présent, & tenoit entre ses mains le livre de sa vie & les relations de ses miracles. L'Evêque de Soissons le prit, & le présenta tout ouvert aux autres Evêques, en disant: Seigneurs, voilà le livre que j'ai fait écrire de sa vie: je certifie que ce qui y est rapporté est véritable; & à l'égard des miracles, j'en ai ici des témoins dignes de foi, & il y en a encore un plus grand nombre à Soissons. Je vous prie d'examiner ce livre, pour voir ce que l'on doit faire: pour moi, s'il étoit dans mon

Tome V.

H

XII.
Concile de
Beauvais.
An 1120.

Diocèse, il y a long-temps qu'il ne seroit plus en terre. Une des manieres de canoniser alors les Saints, étoit de tirer leurs corps de terre. L'Evêque de Chartres dit alors : Je vous assure en vérité que si Dieu avoit fait un seul de ces miracles à l'invocation d'un de mes prédécesseurs, je serois publiquement honorer sa mémoire, sans consulter ni Pape, ni Légat, ni Archevêque. Quelques-uns des plus éclairés du Concile prirent le livre, & parcoururent quelques chapitres de la vie du serviteur de Dieu, & dirent aux Evêques avec beaucoup d'assurance : Il faudroit n'avoir point l'Esprit de Dieu, pour s'opposer au culte de ce saint homme. Guillaume de Champeaux Evêque de Châlons-sur-Marne, que l'historien appelle la colonne des Docteurs, dit : En vérité il est honteux que nous doutions d'une chose si claire. Il faut marquer un jour pour lever le corps de ce serviteur de Dieu & le placer honorablement. Alors on marqua à l'Abbé d'Oudembourg le jour auquel on s'assembleroit dans son monastere, pour lever solennellement le corps saint. Ce qui fut exécuté le premier de Mai de l'année suivante 1121 avec un grand concours de tous les peuples d'alentour. Telle fut la canonisation de saint Arnoul de Soissons.

VI.

XIII.
I. Concile
général de
Latran,
AN 1123.

Pendant le Carême de l'année 1123, le Pape tint à Rome un Concile, que l'on compte pour le neuvième Œcuménique, & le premier général de Latran. Il s'y trouva plus de trois cens Evêques & plus de six cens Abbés : mais il ne nous reste de ce Concile que les Canons au nombre de vingt-deux. La plupart ne font que répéter ceux des Conciles précédens. On

Le
un Con
vêques
vêques
un gra
moines
pagnols
ce Con
fut solen
Léon ex
sept Can
les mém
Le sixièm
nes régul
médecine
re le Can
faire avoc

& Discipline. XII. siècle. 171

ordonna à ceux qui avoient mis des croix sur leurs habits pour le voiage de Jérusalem ou d'Espagne, & qui les avoient quittées, de les reprendre sous peine d'excommunication. On défendit aux Abbés & aux moines d'administrer publiquement la pénitence, de visiter les malades, de faire les onctions & de chanter des Messes publiques. Pendant la tenue de ce Concile, les Evêques se plainquirent fortement des moines, en disant: Il ne leur reste qu'à nous ôter la crosse & l'anneau: ils possèdent les églises, les terres, les châteaux, les dîmes, les oblations des vivans & des morts. Adressant ensuite la parole au Pape, ils dirent: Les chanoines & les clercs sont comptés pour rien, depuis que les moines oubliant qu'ils ne doivent désirer que les biens célestes, usurent les droits des Evêques avec une ambition insupportable, au lieu de vivre dans l'humilité selon l'intention de saint Benoît.

Le Pape Innocent II convqua l'an 1131 un Concile à Reims, où il appella tous les Evêques d'Occident. Il s'y trouva treize Archevêques, deux cens soixante-trois Evêques, & un grand nombre d'Abbés, de clercs & de moines, François, Allemans, Anglois & Espagnols. Saint Bernard parut avec éclat dans ce Concile, où l'élection du Pape Innocent fut solennellement approuvée, & Pierre de Leon excommunié. On y publia aussi dix-sept Canons de discipline, qui la plupart sont les mêmes que ceux des Conciles précédens. Le sixième défend aux moines & aux chanoines réguliers, d'étudier les loix civiles & la médecine pour gagner de l'argent. Car, ajoute le Canon, c'est l'avarice qui les engage à se faire avocats, & à exercer la médecine. Un

XIV.
Concile de
Reims.
An 1131.

auteur qui vivoit dans le même-temps, parle fortement contre ces moines avocats & médecins, disant qu'ils méditoient les loix civiles, au lieu de méditer les Pseaumes; qu'ils étudioient les généalogies, qu'ils passioient les Alpes, chargés de papiers, pour aller à Rome plaider la cause d'un Prince séculier. Il est remarquable que le Concile de Reims ne défend qu'aux religieux profés d'être avocats & médecins, & qu'il le permet tacitement aux clercs séculiers. En effet, l'ignorance des laics rendoit ce mal nécessaire; puisque ces professions ne peuvent être exercées que par des gens de Lettres. Un autre Canon de ce Concile défend les fêtes où les Chevaliers s'assembloient à un jour marqué, pour faire preuve de leur force & de leur adresse, c'est-à-dire, les Tournois. La raison de les défendre est qu'on y mettoit en péril la vie des corps & des ames: c'est pourquoi on refuse la sépulture ecclésiastique à ceux qui y mourront. Mais il ne paroît point que ces défenses de l'Eglise, quoique souvent réitérées, aient eü aucun effet pour empêcher les joutes & les tournois, qui ont continué d'être fréquens pendant quatre cens ans. Un autre Canon de ce Concile prononce anathème contre celui qui aura frappé une personne consacrée à Dieu.

XV.
Concile de
Londres.
An 1138.

Dans un Concile d'Angleterre auquel le Légat Alberic présida l'an 1138, on fit dix-sept Canons, pour remédier aux plus grands abus. On défendit aussi de garder le corps de Notre-Seigneur plus de huit jours. Il ne sera porté aux malades, ajoute le Concile, que par un Prêtre, ou un diacre. En cas de nécessité il pourra être porté par toute autre per-

L
n
d
e
c
ré
ét
tre
ce
cit
cile
aut
noi
qui
hon
pre
cha
trib
l'ex
Cure
régul
avoi
pétue
enco
chée

Discipline. XII. siècle 173
sonne, mais avec un très-grand respect.

VII.

Le Pape Innocent tint à Rome l'an 1139 dans le Palais de Latran un Concile composé d'environ mille Evêques, & qui passe pour le dixième Concile général. Un auteur de ce temps-là rapportant la harangue qu'y fit le Pape, lui fait dire entre autres choses : Vous sçavez que Rome est la capitale du monde ; que l'on reçoit les dignités ecclésiastiques par la permission du Pontife Romain, comme par droit de fief, & qu'on ne peut les posséder légitimement sans sa permission. Jusques-ici nous n'avons point vû cette comparaison des dignités ecclésiastiques avec les fiefs, qui sont en effet d'une nature toute différente. Le discours du Pape tendoit principalement à la réunion de l'Eglise après le schisme : aussi étoit-ce le principal objet du Concile. On fit trente Canons qui sont presque les mêmes que ceux du Concile de Reims en 1131. On les cite plus ordinairement sous le nom du Concile de Latran, comme aiant une plus grande autorité. On y défendit de nouveau les tournois, & on menaça d'anathème les chanoines qui excludoient de l'élection de l'Evêque, les hommes religieux. Ce Canon est la première preuve que nous sçachions de l'entreprise des chanoines des églises Cathédrales, pour s'attribuer à eux seuls l'élection des Evêques, à l'exclusion non-seulement des laïcs, mais des Curés & de tout le reste du Clergé séculier & régulier. Car toutes ces personnes devoient y avoir part, selon les Canons, & selon la perpétuelle discipline de l'Eglise. On condamna encore dans ce Concile les nouveaux Manichéens : ce qui montre que ces hérétiques

XVI.
II. Concile
général de
Latran.
An 1139.

continuoient de semer leurs erreurs. On y condamna aussi celles d'Arnaud de Bresse, & l'on déposa ceux qui avoient été ordonnés par les Schismatiques. Le Pape appella par leur nom chacun des Evêques présens au Concile, ordonnés dans le schisme; & après leur avoir reproché leur faute avec indignation, il leur arracha leur crosse, leur anneau & leur pallium.

XVII.
Concile de
Reims.
An 1148.

Il se trouva au Concile de Reims, que tint le Pape Eugene III l'an 1148, des Evêques de France, d'Allemagne, d'Angleterre & d'Espagne. On y amena un Gentilhomme Breton nommé Eon de l'Etoile, qui se déchaînoit contre les ecclésiastiques & les moines, & qui publioit que c'étoit lui qui devoit juger les vivans & les morts. Il appuioit cette extravagance sur les exorcismes de l'Eglise qui finissent ainsi : *Per eum qui venturus est*, &c. On prononçoit alors ce mot *eum*, comme si l'on eût écrit *Eon*, & il abusoit de cette prononciation pour faire croire au peuple que ce seroit lui qui jugeroit les vivans & les morts. Quelque absurde que fût cette imagination, ce fanatique gagna beaucoup de monde, & l'on publioit même qu'il faisoit des prodiges. On l'interrogea dans le Concile, & il ne répondoit au Pape que des impertinences, qui le firent juger plutôt insensé qu'hérétique. On le mit en prison où il mourut peu de temps après. Quelques-uns de ses disciples furent livrés au bras séculier, & se laisserent brûler plutôt que de renoncer à leur folie. Ce Concile de Reims fit plusieurs Canons. Les Evêques & les clerics éviteront dans leurs habits la variété des couleurs & les vains ornemens. On ne mettra point dans les églises des Prêtres par commif-

Discipline. XII. siècle. 175

tion, mais chacune aura son Prêtre particulier, qui ne pourra être destitué que par le jugement canonique de l'Evêque, & on lui assignera sa subsistance convenable sur les biens de l'Eglise. Voilà les Curés titulaires clairement marqués dans ce Concile

VIII.

L'Empereur Fridéric tint une Cour plénière à Aix-la-Chapelle l'an 1165, à la prière du Roi d'Angleterre, & du consentement & par le conseil de tous les Seigneurs tant séculiers qu'ecclesiastiques. Il fit lever le corps de l'Empereur Charlemagne, pour la canonisation duquel il avoit assemblé cette Cour. Il en fit expédier une Bulle d'or, & l'on dit que Fridéric mit le corps de Charlemagne dans une châsse d'or ornée de pierreries, & que l'on commença à Aix-la-Chapelle à en faire la fête comme d'un Saint, par l'autorité de l'Archevêque de Cologne. Cent soixante-cinq ans auparavant, pendant qu'Otton III étoit à Aix-la-Chapelle, il avoit eu la curiosité de faire ouvrir le tombeau de Charlemagne, & en avoit tiré la croix d'or qui pendoit à son cou, une partie des vêtemens qui s'étoient trouvés encore entiers, & avoit remis le reste avec beaucoup de respect. Quoique le corps eût été alors trouvé sans corruption, & que l'on dit dès-lors qu'il se faisoit des miracles à son tombeau, on n'en célébra point la fête, & on continua de faire son anniversaire comme pour les autres morts. Ce n'est que depuis cette espece de canonisation, qui se fit à la sollicitation de Fridéric Barberousse, que Charlemagne a commencé d'être honoré comme saint dans quelques églises particulieres; & quoique cette canonisation fut faite par l'autorité d'un An-

XVIII.

Assemblée
d'Aix-la-
Chapelle
pour la Cano-
nisation de
Charlema-
gne.

An. 1165.

ri-Pape, les Papes légitimes ne s'y sont point opposés.

XIX.
Canonisation de saint
Bernard.
AN 1174.

L'an 1174 le Pape Alexandre III fut sollicité par plusieurs personnes considérables, de canoniser saint Bernard mort vingt ans auparavant, & dont la sainteté avoit si fort éclaté par ses vertus & par ses miracles. Il ordonna que sa fête fût célébrée publiquement le jour de sa mort, comme on le voit par quatre bulles qu'il envoya en France pour ce sujet; la première, à tous les Evêques & Abbés de France; la seconde, au Roi; la troisième, à tous les Abbés de l'Ordre de Cîteaux; & la quatrième, à l'Abbé de Clairvaux & à sa communauté.

XX.
Exemptions des moines.
AN 1175.

L'an 1175, les moines de Malmesburi aiant élu un Abbé, l'Evêque de Sarisberi dans le Diocèse duquel étoit ce monastère, lui ordonna de la part du Pape de ne recevoir d'aucun autre que de lui, la bénédiction abbatiale. L'Abbé, malgré cette défense, alla se faire bénir par un autre Evêque. Ce fut le sujet d'une grande contestation entre l'Abbé & l'Evêque. Richard Archevêque de Cantorberi exhorta les parties à la paix, & l'Evêque ne s'en éloignoit pas. Mais l'Abbé refusa tout accommodement, & dit qu'il ne devoit être jugé que par le Pape. Il ajouta avec indignation: Les Abbés sont bien lâches de ne pas anéantir la puissance des Evêques, puisque pour une once d'or par an, ils peuvent obtenir de Rome une entière liberté. L'Archevêque Richard en prit occasion d'écrire au Pape Alexandre pour se plaindre des exemptions au nom de tous les Evêques. Ce mal, dit-il, s'étend très-loin: les Abbés s'élèvent contre les Primats & les Evêques: ils ne veulent avoir personne qui réprime leurs désordres, ni qui s'oppose à leurs

désir
des n
song
n'ait
nent
que s
prend
ne ré
crainc
de leu
diacre
enfin
ter les
sinon
contre
le Pape
Evêque
Plusieur
téré, n
tions, &

Le P
maux qu
l'an 117
il appell
& les pri
plusieurs
voiage,
Cela do
cation ét
de Rome
Evêques.
l'on y fit
porte que
l'élection
assez d'ac
on recon

& Discipline. XII. siècle. 177

désirs : ce qui fait que les biens de la plupart des monasteres sont au pillage. Les Abbés ne songent qu'à faire bonne chere ; & les moines n'ayant point proprement de chef, s'abandonnent à l'oïsyveté & à de vains discours ; ensorte que si vous entendiez leurs entretiens, vous prendriez le cloître pour un marché. Si vous ne rémediez promptement à ce mal , il est à craindre que les Evêques ne se séparent aussi de leurs Archevêques , les Doiens & les Archidiaques de leurs Evêques , & qu'il n'y ait plus enfin de subordination. Qu'est-ce qu'exempter les Abbés de la juridiction des Evêques , sinon autoriser la révolte , & armer les enfans contre leurs peres ? Quelle justice y a-t-il que le Pape accorde des graces au préjudice des Evêques , en leur ôtant ce qui leur appartient ? Plusieurs maisons très-célebres par leur sainteté , n'ont jamais voulu avoir de ces exemptions , & les ont aussi-tôt rejetées.

IX.

Le Pape Alexandre voulant remédier aux maux que le schisme avoit produits , indiqua l'an 1179 un Concile général à Rome , auquel il appella tous les Evêques de l'Eglise Latine & les principaux Abbés. Comme il y en eut plusieurs à qui il étoit impossible de faire le voiage , on les en dispensa pour de l'argent. Cela donna lieu de croire que cette convocation étoit une invention intéressée de la Cour de Rome. Il y eut à ce Concile trois cens deux Evêques. Il se tint dans l'église de Latran , & l'on y fit vingt-sept canons , dont le premier porte que pour prévenir les schismes , si dans l'élection du Pape les Cardinaux ne sont point assez d'accord pour la faire avec unanimité , on reconnoitra pour Pape celui qui aura les

H v

XXI.
III. Concile
général de
Latran.

An. 1179.

deux tiers des voix. Personne ne sera élu Evêque à moins qu'il n'ait trente ans accomplis, qu'il ne soit né de légitime mariage, & qu'il ne soit recommandable par la pureté de ses mœurs & de sa doctrine. A l'égard des dignités inférieures, & de tous les bénéfices à charge d'ames, personne ne pourra en être pourvu, qu'il n'ait atteint l'âge de vingt-cinq ans. Puisque l'Apôtre se nourrissoit du travail de ses mains, afin de n'être point à charge aux fidèles, nous ne pouvons souffrir que quelques-uns de nos freres les Evêques, obligent les inférieurs par les grands frais des visites, à vendre les ornemens des églises, & à consumer en un moment ce qui auroit suffi pour les faire subsister long-temps. Si un Evêque ordonne un Prêtre ou diacre, sans lui assigner un titre fixe dont il puisse subsister, il lui donnera de quoi vivre, jusqu'à ce qu'il lui procure un revenu des biens de l'Eglise; à moins que le clerc ne puisse subsister de son patrimoine. C'est le premier canon qui parle de patrimoine au lieu de titre ecclésiastique.

On condamna dans ce Concile plusieurs abus, que les appellations si fréquentes avoient introduits. On défendit en particulier aux moines, d'interjeter appel des coups de disciplines, auxquels leurs Supérieurs les condamnoient. Le Concile défendit aussi comme de grands abus, de rien exiger pour la prise de possession des Evêques, des Abbés, des Curés & des autres ecclésiastiques; pour les sépultures, les mariages & les autres sacremens. Et il ne faut point, dit le Concile, alléguer la longue coutume, qui ne rend l'abus que plus criminel. Les Evêques firent de grandes plaintes contre les nouveaux Ordres militaires des

T
to
ch
lig
rec
vo
tio
con
qui
d'a
lié
cria
six,
quo
fiast
rero
posé
l'inf
églis
afflig
ra g
les a
il y a
cet e
d'ens
qui ex
poser
Or
l'ordr
fendit
perma
petit
excon
conda
ques,
d'avo
mierc
chant

Templiers & des Hospitaliers. On condamna tous les abus qui s'étoient glissés chez eux & chez les autres religieux. On défendit aux religieux de quelque institut qu'ils fussent, de recevoir aucun novice pour de l'argent, d'avoir aucun pécule sous peine d'excommunication. On renouvela les réglemens pour la continence des clercs, & les défenses à ceux qui sont dans les Ordres sacrés, de se charger d'affaires temporelles. On défendit la pluralité des bénéfices. Cet abus étoit devenu si criant, que quelques-uns en avoient jusqu'à six, tandis que plusieurs dignes ministres manquoient du nécessaire. Les biens que les ecclésiastiques ont acquis dans l'Eglise, lui demeureront après leur mort, soit qu'ils en aient disposé par testament ou non. Afin de pourvoir à l'instruction des pauvres clercs, en chaque église Cathédrale il y aura un maître à qui on assignera un bénéfice suffisant, & qui enseignera gratuitement : ce que l'on rétablira dans les autres églises & dans les monastères, où il y a eu autrefois quelques fonds destinés à cet effet. On n'exigera rien pour la permission d'enseigner, & on ne la refusera point à celui qui en sera capable : autrement ce seroit s'opposer à l'utilité de l'Eglise.

On renouvela la défense des tournois & l'ordre d'observer la Treve de Dieu. On défendit d'établir de nouveaux impôts sans la permission des Souverains, parce que chaque petit Seigneur s'en attribuoit l'autorité. On excommunia de nouveau les usuriers, & on condamna la dureté de quelques ecclésiastiques, qui ne permettoient pas aux lépreux d'avoir des églises particulières. C'est la première Ordonnance que l'on remarque, touchant les léproseries.

XXII.
Concile de
Vérone.
An. 1184.

Le Pape Lucius III étant à Vérone où les insultes des Romains l'avoient obligé de se retirer, y tint l'an 1184 un grand Concile auquel se trouva l'Empereur avec plusieurs Seigneurs. Le Pape y fit une Constitution où il parle ainsi : Il faut empêcher le progrès de diverses hérésies qui se répandent par-tout. C'est pourquoy en présence de notre cher fils l'Empereur Frideric, de l'avis de nos freres les Cardinaux, des Patriarches, Archevêques & Evêques, & de plusieurs Seigneurs assemblés de diverses parties du monde, nous condamnons par ce Décret toutes les hérésies, & les soumettons à un anathème perpétuel. Il est inutile de rapporter ici ce Décret qui est fort long : mais il est bon de remarquer que l'on y voit le concours des deux Puissances pour l'extirpation des hérésies. L'Eglise emploie l'excommunication & les autres censures ; l'Empereur, les Seigneurs & les Magistrats emploient les peines temporelles. On y voit aussi l'origine de l'Inquisition contre les hérétiques : en ce que l'on ordonne aux Evêques de s'informer par eux-mêmes, ou par commissaires, des personnes suspectes d'hérésie, suivant le bruit commun & les dénonciations particulieres.

XXIII.
Humiliés,
& Pauvres de
Lyon.

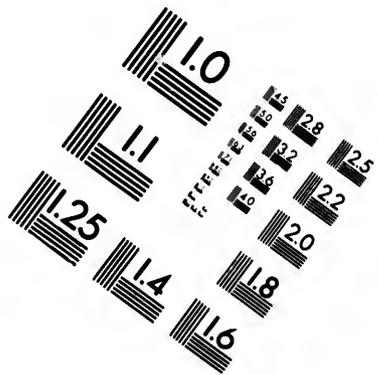
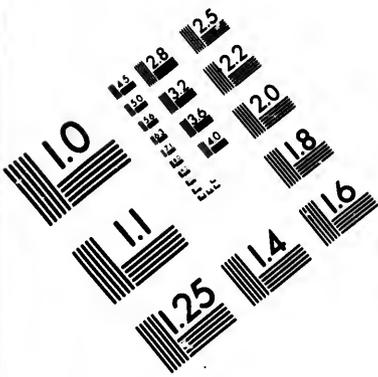
Les hérétiques dont il est parlé dans ce Décret, sont les Cathares, qu'il ne faut point distinguer des nouveaux Manichéens dont nous avons parlé. On y parle aussi des Humiliés & des pauvres de Lyon, dont il est à propos de dire un mot. Les Humiliés parurent d'abord en Lombardie. Ils vivoient en commun dans une grande pauvreté, témoignant dans tout leur extérieur & leurs discours beaucoup d'humilité. Ils vivoient du travail de leurs mains,

& ne possédoient rien en propre. Ils disoient l'Office du jour & de la nuit, & menoient une vie fort austere. Les femmes de cet institut avoient si peu de commerce avec les hommes, qu'elles ne les voioient pas même à l'église, où un mur les séparoit d'eux. Le Pape avoit approuvé cette association de personnes qui ne se distinguoient du commun des Chrétiens que par leur régularité. Il avoit même permis aux clerics & aux laics bien instruits, de prêcher non - seulement dans leurs maisons, mais même dans les places publiques & dans les églises, sans doute du consentement des Evêques. Ils avoient fait un grand nombre de conversions, & s'étoient multipliés en peu de temps : car outre ceux qui vivoient en commun, plusieurs à leur persuasion vivoient saintement dans le monde avec leurs femmes & leurs enfans. Ces Humiliés étoient formidables aux Manichéens, qu'ils confondoient publiquement. Ils découvroient leurs artifices & en convertissoient plusieurs. Ce n'est pas de ces Humiliés, qu'il faut entendre le Decret du Pape Lucius, mais de ceux qui prenant ce nom mal à propos, entreprennent sur le ministère ecclésiastique.

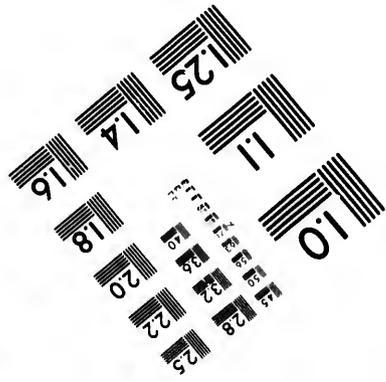
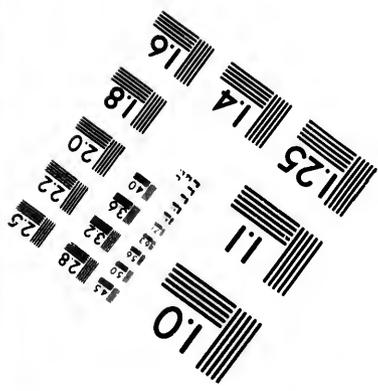
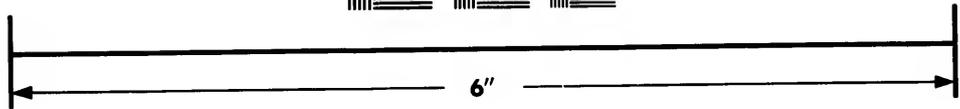
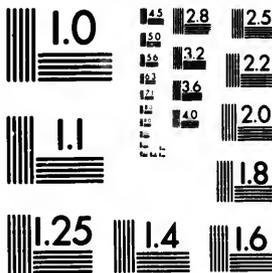
Les pauvres de Lyon sont plus connus sous le nom de Vaudois, à cause de Pierre Valdo leur maître, qui attiroit à sa suite beaucoup de pauvres à qui il distribuoit de l'argent. Il leur expliquoit le Nouveau Testament en langue vulgaire, & les exhortoit à aimer la pauvreté. Les ecclésiastiques l'accuserent de témérité, & voulurent l'empêcher d'instruire ; mais il méprisa leurs murmures, & il disoit à ses disciples, qu'on ne les persécutoit que parce que leur vie édifiante étoit une censure du déré-

*Fleuriliv. 72.
N. LV.*





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

14
16
18
20
22
25
28
32
36
40

10
12
15
18
20
25
30
36
45

ibid.

glement du Clergé. Il ne faut pas les confondre avec les Albigeois beaucoup plus anciens; & on ne voit pas, dit M. Fleuri, que les Vaudois eussent encore d'autre erreur, que l'estime de la pauvreté oisive & le mépris de l'autorité du Clergé.

XXIV.
Réunion des
Maronites.

X I.

Vers la fin du douzième siècle les Maronites, qui étoient de zélés Monothélites, se réunirent à l'Eglise Romaine. Cette nation étoit composée d'environ quarante mille ames dispersées sur le mont Liban & aux environs. Comme ils étoient gens de guerre & très-utiles aux Latins contre les infidèles, leur conversion causa beaucoup de joie. Ils embrassèrent non-seulement la Foi catholique, mais encore les traditions de l'Eglise de Rome, à laquelle ils se réunirent avec leur Patriarche & quelques-uns de leurs Evêques, qui pour se conformer aux Latins prirent des mitres, des anneaux & des crosses. Ils introduisirent aussi chez eux l'usage des cloches, que l'on n'y connoissoit pas: car les Grecs & les Orientaux ne se servent que de tables de bois sur lesquelles ils frappent pour appeller à l'office, à peu-près comme nous faisons le vendredi saint. Aussi les Orientaux en parlant de cette réunion, disent que les Maronites se rendirent francs. Au reste ils continuerent de se servir, comme ils font encore, de la langue Chaldaïque dans l'Office divin, & l'Arabe est leur langue vulgaire.

XXV.
Condamnation de la fête des fous.

Ce fut aussi à la fin du douzième siècle, que le Légat du Pape ordonna d'abolir à Paris une réjouissance profane, que l'on y faisoit tous les ans le premier jour de Janvier, & que l'on appelloit la fête des fous. On y commettoit des

cri
d'e
pla
gn
flig
un
Evê
gnie
sole
sous
l'Ev
cifo
quen
par
qui d
conc
& or
toute
Il affi
& les
nes &
la Cir
cesser
défor
dus po
qu'ils
fous d
après.

crimes, & l'on s'abandonnoit à toutes sortes d'excès. Le Légat touché de cet abus, si mal placé le jour de la Circoncision de Notre Seigneur, & dans un temps où l'on auroit dû s'affliger de la désolation de la Terre sainte, fit un Mandement qu'il adressa à Eudes de Sulhi Evêque de Paris, au Doien, & aux autres dignités du Chapitre, par lequel il défendit de solemniser à l'avenir cette prétendue fête, sous peine d'excommunication; & ordonna à l'Evêque & au Chapitre de célébrer la Circoncision avec la décence convenable. En conséquence, l'Evêque de Paris fit une Ordonnance, par laquelle il régla en détail les cérémonies qui devoient être observées à la fête de la Circoncision dans la célébration de l'Office divin, & ordonna aux chanoines de se tenir pendant toute la fête modestement dans leurs stalles. Il assigna des distributions pour les chanoines & les autres clercs qui assisteroient aux Matines & à la Messe les jours de S. Etienne & de la Circoncision, déclarant que ces distributions cesseroient, si on recommençoit les anciens désordres. On peut croire qu'ils furent suspendus pour quelque temps; mais il est certain qu'ils ne furent pas abolis, & que la fête des fous duroit encore deux cens quarante ans après.



ARTICLE XII.

Réflexions sur l'état de l'Eglise pendant le douzième siècle.

I.
Réflexions
sur l'affaire
des Investi-
tures.

IL est étonnant que l'affaire des investitures ait causé tant de troubles dans l'Eglise. Il paroît que pendant toute cette dispute, si longue & si vive, on ne s'entendoit pas assez, & que la plupart de tous les raisonnemens rouloient sur des équivoques. Les Papes & les Evêques avoient raison de soutenir la liberté des élections. Mais les Princes en donnant la crosse à l'Evêque ou à l'Abbé, supposoient toujours l'élection canonique. Ils ne prétendoient pas par cette cérémonie donner à l'Evêque la puissance spirituelle, qu'il ne devoit recevoir qu'à son sacre; mais ils vouloient seulement les mettre en possession des fiefs & des autres biens temporels qui relevoient de leur Couronne. On auroit épargné à l'Eglise une infinité de maux, si l'on eût évité les équivoques, & si cette affaire eût été mise dans un certain degré de clarté. Mais outre l'ignorance qui regnoit alors, la confusion des droits des deux Puissances, qui étoit un mal déjà ancien, empêchoit qu'on ne fixât assez nettement ce qui appartenoit à l'une & à l'autre. Il paroît que la plus forte raison qui portoit les Rois à ne vouloir pas renoncer aux Investitures, étoit la crainte que la puissance Ecclésiastique déjà si redoutable, & qui s'étoit attribué tant de droits

su
qui p
sécul
Roia
té, l
cette
appré
ment
électi
en ser
origin
arrivé
justifi

L'E
furent
faire c
pute e
étoit n
les ger
si invé
guérir
récong
Evêque
dans le
cours d
me rep
beauc
été aup
de Cant
afin de
église e
heureu
d'Yorc
qui fire
La p
Thoma
funestes

sur l'état de l'Eglise. XII. siècle. 185
qui paroissent n'appartenir qu'à la Puissance
séculière, ne voulût enfin soustraire à l'autorité
Roiiale le temporel des églises. D'un autre côté,
le Pape & les Evêques vouloient abolir
cette cérémonie des Investitures, parce qu'ils
appréhendoient avec raison, qu'insensiblement
les Princes ne se rendissent maîtres des
élections, & n'abusassent, pour mettre l'Eglise
en servitude, d'une cérémonie qui dans son
origine avoit un objet fort différent. Ce qui est
arrivé dans les siècles suivans, n'a que trop
justifié les allarmes des Papes & des Evêques.

I I.

L'Eglise d'Angleterre fut une de celles qui
furent plus troublées par la malheureuse affaire
dont nous venons de parler. Cette dispute empêcha
saint Anselme de faire ce qui étoit nécessaire
pour remédier aux maux dont les gens de bien
gémissoient. Ces maux étoient si invétés, qu'il
ne fut pas possible de les guérir, lors même
que saint Anselme se fut réconcilié avec le Roi
Henri, & que ce saint Evêque se vit appuié de
l'autorité Roiiale, dans les moiens qu'il prenoit
pour arrêter le cours des désordres. La mort de
ce grand homme replongea cette église dans des
malheurs beaucoup plus grands que ceux dont elle
avoit été auparavant affligée. Henri I laissa le
Siège de Cantorberi vacant pendant plusieurs
années, afin de profiter de ses revenus. Quand
cette église eut un Pasteur, son état ne fut pas
plus heureux. La jalousie qui divisa les Archevêques
d'Yorc & de Cantorberi, causa des troubles
qui firent un grand tort à la discipline.

La persécution qu'Henri II fit souffrir à S.
Thomas, eut des suites encore beaucoup plus
funestes. Que ne devoit-on point attendre d'un

II.
Maux de l'Eglise.
Maux en Angleterre.

III.
Persécution excitée con-

tre S. Tho-
mas de Can-
torberi.

186

Art. XII. *Réflexions*

Prélat si saint & si zélé pour les intérêts de l'Eglise ? Les gens de bien pouvoient espérer que l'Eglise d'Angleterre changeroit de face, sous l'Episcopat d'un homme qui étoit au-dessus de toutes les craintes & de toutes les espérances humaines. Mais le démon arrêta tout le bien qu'auroit fait ce saint Pasteur, en lui suscitant toutes les traverses qui l'obligèrent de se retirer en France. Cette fâcheuse affaire qui scandalisa toute l'Eglise, fit connoître les dispositions des Chrétiens d'Angleterre. Les Seigneurs irrités de se voir troublés dans leurs usurpations & leurs injustices, bien loin de prendre le parti de cet illustre persécuté, ne travaillèrent qu'à fomenter l'aversion du Roi contre lui. Les Evêques qui trouvoient dans la conduite de S. Thomas une censure de leur vie peu édifiante, furent assez lâches pour l'abandonner, & plusieurs même se joignirent à ses persécuteurs. Le Roi donna des preuves de son injustice, en confisquant les biens de tous ceux qui avoient quelque liaison avec ce saint Evêque ; de sa bassesse, en s'irritant contre ceux qui lui faisoient l'aumône & qui lui donnoient retraite ; enfin de sa fureur, en maudissant ceux qu'il avoit comblés de bienfaits, leur reprochant qu'aucun d'eux ne le délivroit de Thomas ; & faisant plusieurs plaintes, qui portèrent enfin quelques-uns de ses courtisans à assassiner un si grand homme au pied même des saints Autels.

Nous ne prétendons point au reste justifier l'attachement que saint Thomas avoit pour tous les privilèges de l'Eglise d'Angleterre. La cause pour laquelle on le fit mourir, n'étoit point aussi glorieuse que celle pour laquelle les saints défenseurs de la foi ont versé leur

sur
sang
ticle
lumi
n'éto
voit-
sur-t
lui-m
qu'il
La
le Ro
punit
Le Ro
tre lui
Alexa
lui ser
que le
risdic
Thom
l'étend
qu'He
foume
lieu à
ce? D
on vit
ple. L
Galles
tés ino
sur les
tes, &
leurs la
dans ce
le pere
pluseu
fit con
malade
ses mau
sans sa

sur l'état de l'Eglise. XII. siècle. 187

fang : cette remarque doit avoir lieu dans l'article des Maux de l'Eglise. Mais ce défaut de lumiere , qui comme nous avons dit ailleurs , n'étoit point particulier à ce saint Evêque, devoit-il lui attirer. une si cruelle persécution , sur-tout de la part d'un Prince qui se dégradâ lui-même depuis , par les basses soumissions qu'il fit à la Cour de Rome ?

La guerre civile qui s'alluma ensuite entre le Roi & ses enfans , fut regardée comme une punition divine du meurtre de saint Thomas. Le Roi voiant que les Ecoissois prenoient contre lui le parti de ses enfans , s'adressa au Pape Alexandre , & souffrit que Pierre de Blois qui lui servoit de Secrétaire , déclarât en son nom que le Roiaume d'Angleterre étoit de la juridiction du Pape. Est-il étonnant que saint Thomas de Cantorberi n'ait point assez connu l'étendue de la puissance temporelle , puisqu'Henri II lui-même en certaines occasions soumettoit au S. Siège la Couronne, & donnoit lieu à plusieurs de douter de son indépendance ? Dans la guerre civile dont nous parlons , on vit des horreurs qui paroissent sans exemple. Les Ecoissois & les peuples du pais de Galles exercerent en Angleterre des cruautés inouïes ; Ils massacroient les Prêtres jusques sur les autels , ouvroient les femmes enceintes , & en tiroient les enfans avec la pointe de leurs lances. La vengeance divine qui éclatoit dans cet événement, poursuivit jusq' à la mort le pere & les enfans. Le jeune Henri s'efforça plusieurs fois de surprendre le Roi son pere , fit contre lui la guerre en Limousin , & tomba malade de chagrin de n'avoir pu réussir dans ses mauvais desseins. Le pere donna à ses enfans sa malédiction , qu'il ne fut pas possible

I V.

Autres maux
en Angleterre
sous le Règne
d'Henri II.

de lui faire révoquer. Ces Princes paroissent mourir avec de grands sentimens de pénitence ; ce qui montre qu'au milieu des désordres qui régnoient alors , la Religion se faisoit encore respecter des méchans , & que les Chrétiens étoient très-éloignés de cette extinction de foi que nous aurons lieu de remarquer dans les siècles postérieurs.

V.
Violences exercées contre les Juifs sous le Regne de Richard.
Etat déplorable de l'Eglise d'Irlande.

Le Regne de Richard nous a présenté des objets aussi tristes & aussi affligeans que ceux dont nous venons de parler. Le jour même de son sacre , on vit Londres remplie du sang des Juifs que les Anglois massacrèrent. Le feu qui brûla leurs maisons , servit de réjouissance aux Chrétiens , qui réduisirent les Juifs à un affreux désespoir. Ils se vengerent des usures & des rapines de ce malheureux peuple , en exerçant contre lui un honteux brigandage , & en commettant les plus horribles injustices. Les Anglois se préparoient ainsi à la Croisade , & leur Roi Richard s'y dispoit de son côté , en faisant des dignités ecclésiastiques, un commerce indigne qui lui procura des sommes immenses. Ce Prince ne péchoit point par ignorance ; car il sçut bien faire aux Romains des reproches très-vifs & qui n'étoient que trop fondés , sur leur infatiable avarice.

Le Christianisme étoit en Irlande dans l'état le plus déplorable. Le Peuple étoit féroce & barbare. L'ignorance & les superstitions y régnoient paisiblement. On n'y voioit presque plus aucune trace de Religion. Le Siège d'Armac Capitale du pais , étoit occupé par une même famille depuis deux cens ans. Souvent des laïcs s'en emparoiént jusqu'à ce qu'il y eût des clercs de cette race. On multiplioit ou l'on abolissoit les Evêchés sans règle & sans

sur
raison.
connu
gion le

On
choses
mesure
abus. J.
d'affair
renouv
de tous
suites q
l'Eglise
augmen
les dém
IV. Le
cePrinc
ma de d
l'Emper
ronne I
nœuvre
tes les l
un Pape
tions , q
L'Empe
temps à
tholique
occasion
les Grec
Papes &
par les a
fort peu
L'on v
me siècle
des plus
l'Eglise ,
pellation

sur l'état de l'Eglise. XII. siècle. 189
raison. La discipline y étoit entièrement in-
connue, & les pratiques extérieures de Reli-
gion les plus essentielles étoient négligées.

III.

On traitoit dans la plupart des Conciles de
choses peu importantes, au lieu d'y prendre des
mesures efficaces pour abolir les plus grands
abus. Les Papes n'étoient presque occupés que
d'affaires temporelles. La Comtesse Matilde
renouvella la donation qu'elle leur avoit faite
de tous ses biens. Quand on fait attention aux
suites qu'ont eues les richesses temporelles de
l'Eglise, on ne peut que s'affliger de les voir
augmenter. Nous avons vu à quoi aboutirent
les démêlés des Papes avec l'Empereur Henri
IV. Le Pape Pascal favorisa & anima le fils de
ce Prince dans l'entreprise criminelle qu'il forma
de détrôner son pere, & le Légat obligea
l'Empereur à se confesser indigne de la Cou-
ronne Impériale. Combien toute cette man-
œuvre est-elle étonnante & contraire à tou-
tes les loix ! On ne pouvoit presque nommer
un Pape sans qu'il eût des factions & des sédi-
tions, qui souvent produisoient un schisme.
L'Empereur Alexis envioit de temps en
temps à Rome : il paroît même qu'il étoit Ca-
tholique. Comment ne profita-t-on pas d'une
occasion si favorable, pour tâcher de ramener
les Grecs ? Mais le soin & l'application des
Papes & des Evêques étoient comme absorbés
par les affaires temporelles, & on les voioit
fort peu occupés des vrais intérêts de l'Eglise.

L'on vit de plus en plus pendant le douzième
siècle, les suites des fausses Décrétales. Une
des plus grandes plaies qu'elles aient faites à
l'Eglise, c'est d'avoir étendu à l'infini les ap-
pellations au Pape. On n'entendoit parler que

VI.

Maux de dif-
férens genres
en Italie.

VII.

Suites funes-
tes; des faus-
ses Décréta-
les.

Appellations

à Rome multipliées.

d'appellations dans toute l'Eglise Latine. Saint Bernard qui ignoroit la fausseté de ces Décretales & de la donation de Constantin, ne laissoit pas d'être effrayé à la vue des maux que produisoient toutes ces appellations sans règle & sans mesure. La description qu'il fait des Romains de son temps est affreuse. Ce qu'il dit aussi de la Cour de Rome, nous fait voir combien ce nouveau Droit avoit été préjudiciable au S. Siège, en paroissant étendre son autorité. Ce grand homme, si ennemi de l'énigération, nous représente le Consistoire des Cardinaux, comme un Parlement ou un Tribunal souverain, occupé à juger des procès depuis le matin jusqu'au soir; & le Pape qui y présidoit, tellement accablé d'affaires, qu'à peine avoit-il un moment pour respirer. La Cour de Rome étoit pleine d'Avocats, de sollicitateurs, de plaideurs passionnés, artificieux, intéressés, cherchant à se surprendre l'un l'autre, & à s'enrichir aux dépens d'autrui. Comment un Pape chargé de tant d'affaires, pouvoit-il trouver du temps pour la priete, pour l'étude des saintes Ecritures, pour la prédication & les autres devoirs essentiels de l'Episcopat? On s'imaginoit sans doute lui procurer un grand avantage & faire valoir sa primauté. Mais il falloit donc qu'on eût entièrement perdu de vue l'histoire de l'Eglise, la conduite des plus grands Papes, & les règles observées pendant les six premiers siècles.

Ces règles défendoient que les Evêques, & sur-tout leur Chef, fussent détournés de leurs fonctions spirituelles & essentielles; & elles prescrivoient que chacun demeurât fixe dans l'Eglise où Dieu l'avoit placé, continuellement appliqué à instruire & à sanctifier son trou-

sur
peu-
biens
Pape
nir à
clercs
l'espé-
foule
vers in-
de gra-
graiffe
il seroit
quand
il don-
la sanc-
me; n
qu'ils o-
re, sui-
nard fa-
premier
plus ob-
des étra-

Le D
donné
Ecclési-
l'autorit-
trouve à
temps on
nons que
enrichi
que le P-
Ainsi il
fusa, qu-
nes. Les
tien, for-
la critiqu-
prisoient

peau. Peut-on comparer, dit M. Fleuri, à des biens si solides, le triste avantage de rendre le Pape terrible par toute la terre, & de faire venir à Rome de tous côtés les Evêques & les clercs, soit par la crainte des censures, soit par l'espérance des graces ? Il est vrai que cette foule de Prélats & d'autres étrangers que divers intérêts attiroient à Rome, y apportoit de grandes richesses, & que son peuple s'enrichissoit aux dépens de tous les autres ; mais il seroit honteux de parler d'un tel avantage, quand il s'agit de la Religion. Le Pape étoit-il donc établi à Rome pour l'enrichir ou pour la sanctifier ? Ces Papes qui enrichissoient Rome, ne la sanctifioient pas. Il semble même qu'ils désespéroient de pouvoir jamais la faire, suivant l'effroyable peinture que saint Bernard fait des Romains. C'étoit néanmoins le premier devoir d'un Pape, & il y étoit bien plus obligé, qu'à juger tant de procès entre des étrangers.

IV.

Le Décret de Gratien, dont nous avons donné une idée dans l'article des Ecrivains Ecclésiastiques, acheva d'affermir & d'étendre l'autorité des fausses Décrétales, que l'on y trouve à chaque page. Car pendant très-long-temps on ne puisa plus la connoissance des Canons que dans ce recueil. Gratien avoit même enrichi sur les fausses Décrétales, en soutenant que le Pape n'étoit point soumis aux Canons. Ainsi il se forma dans l'Eglise une idée confuse, que la puissance du Pape étoit sans bornes. Les maux que produisit le Décret de Gratien, font voir sensiblement l'importance de la critique, que la plupart des scolastiques méprisoient comme un amusement vain & frivo-

VIII.

Décret de Gratien source de plusieurs maux

le. La paresse détournoit d'une étude longue & pénible. Mais cette étude est nécessaire pour s'assurer de la vérité des faits. On ne la trouvera jamais par le seul raisonnement ; & cependant de ces faits dépend souvent toute la conduite de la vie. On est tombé dans des inconvéniens terribles , pour avoir ajouté foi à des pièces fausses. D'ailleurs on s'est accoutumé à recevoir sans discernement toutes sortes d'histoires ; & de - là sont venues tant de légendes fabuleuses , tant de faux miracles , tant de visions ridicules & de prétendues révélations.

IX.
Rigueur exercée contre les hérétiques.

De tous les changemens arrivés dans la discipline , il n'y en a aucun qui ait plus décrié l'Eglise parmi ses ennemis , que la rigueur exercée contre les hérétiques & les autres excommuniés. Quelque grand que soit le mal qu'on veut faire quitter , dit saint Augustin , & le bien qu'on veut faire embrasser , c'est un travail plus onéreux qu'utile , d'y contraindre au lieu d'instruire. Les Evêques des beaux siècles de l'Eglise ont réglé leur conduite sur cette maxime si sage. Mais on n'y faisoit plus attention dans le douzième siècle. On eut raison de condamner Arnaud de Bresse , qui révoltoit les Romains contre le Pape , soutenant en général qu'il n'étoit pas permis au Clergé de posséder ni Seigneuries ni terres , & qu'il ne devoit subsister que d'aumônes & d'offrandes volontaires. Mais ne pouvoit-on le punir autrement qu'en le faisant brûler vif ? Il ne paroît pas même qu'on se soit donné la peine de l'instruire. Nous ne voions pas dans les Auteurs du douzième siècle , ni même dans saint Bernard , qui écrivit deux Lettres à ce sujet , les raisons par lesquelles on réfutoit ses erreurs :

on

su
bn al
Conf
Mani
bigeo
nouve
d'une
autre.
n'étoi
l'instru
mal qu
grosièr
court d
cre &
plusieur
mérito
des Mag
siatique
galemen
de l'Egl
Alexis C
furent co
par le cle
Un au
l'affoiblif
ce. On in
l'on exige
& pourvu
indulgent
vec quelle
leva contr
me autrefo
s'assurer pa
version du
tences can
tisfactoires
salutaire sév
ne propofo
Ton

Sur l'état de l'Eglise. XII. siècle. 193

On alléguoit toujours la fameuse donation de Constantin. La peine ordinaire des hérétiques Manichéens, nommés Cathares, Patarins, Albigeois, étoit le feu. Ils faisoient sans cesse de nouveaux progrès; & après avoir été chassés d'une Province, ils se répandoient dans une autre. La rigueur dont on usoit à leur égard, n'étoit pas propre à les ramener. Il falloit de l'instruction & de la lumière, pour guérir un mal qui avoit sa source dans l'ignorance & la grossièreté. Mais on trouvoit qu'il étoit plus court de brûler un homme, que de le convaincre & de l'instruire. Les abominations dont plusieurs de ces hérétiques étoient coupables, méritoient sans doute l'attention & la sévérité des Magistrats: mais ce n'étoit pas aux ecclésiastiques à poursuivre leur mort. On avoit également oublié en Orient l'ancienne douceur de l'Eglise. Les Manichéens que l'Empereur Alexis Comnene découvrit à Constantinople, furent condamnés au feu par le Patriarche & par le clergé.

Un autre grand abus du douzième siècle, est l'affoiblissement de la discipline de la pénitence. On imposa des amendes pécuniaires, que l'on exigeoit avant que de donner l'absolution; & pourvu qu'elles fussent payées, on étoit fort indulgent sur tout le reste. Nous avons vu avec quelle force saint Hugues de Lincolne s'éleva contre cet abus. On ne sentoit plus comme autrefois de quelle importance il étoit de s'assurer par de longues épreuves de la conversion du cœur, qui étoit le but des pénitences canoniques. D'ailleurs les œuvres satisfactives s'éloignoient de plus en plus de la salutaire sévérité des anciens Canons, que l'on ne proposoit plus aux confesseurs que comme

X.
Changement
dans la disci-
pline de la
pénitence

des exemples propres à les diriger, & non comme des règles qu'ils étoient indispensablement obligés d'observer. On supposoit fausement que la nature étoit affoiblie, & que les corps n'avoient plus la même force pour supporter les jeûnes & les autres austérités.

XI.
 Progrès des
 nouvelles
 maximes de
 Grégoire VII.

L'ignorance des Princes Latins, qui sçavoient à peine lire, les portoit à croire tout ce que leur disoient les clercs dont ils prenoient conseil, & qui puisoient tous dans la même source, c'est-à-dire dans le Décret de Gratien. Aussi n'avons-nous vu aucun Prince, se plaindre de l'usage que l'on faisoit de la fameuse allégorie des deux glaives. Les nouvelles maximes de Grégoire VII. faisoient d'étranges progrès, comme on le voit, non-seulement par le Décret de Gratien, mais aussi par les Ecrits de Jean de Sarisberi. Une preuve que ce grand mal avoit sa source dans l'ignorance, c'est que chez les Grecs, où chacun étudioit l'Écriture, les Peres, les anciens Canons, on conservoit l'ancienne doctrine sur la distinction des deux Puissances. On n'y connoissoit point les fausses Décrétales fabriquées en Occident, & écrites en latin. L'on voioit en Orient des maux & des abus de différens genres; mais on n'y trouvoit point l'abus dont nous parlons: on y observoit l'ancienne discipline, & l'on y suivoit les Canons compris dans l'ancien Code de l'Eglise Grecque. Les Orientaux étoient même fort scandalisés, de voir les Evêques d'Occident posséder des Seigneuries; & pour les défendre, lever des troupes, les conduire en personne, & porter les armes. On ne sçauroit croire combien cette fausse maxime de la puissance de l'Eglise sur le temporel, fut pernicieuse dans ses conséquen-

XI.
 Progrès des
 nouvelles
 maximes de
 Grégoire VII.

J
 ces,
 U
 tions
 vaille
 hors,
 Pour
 troupe
 fors po
 avoir
 voisins
 liancé.
 grandes
 ques lu
 de Princ
 église, P
 téchisme
 premier
 lui, & le
 & d'affoi
 la lecture
 comme pl
 homme d
 donner. N
 craignoit
 péchat le
 nécessaires
 qu'il ne to
 Peut-étr
 ce se réserv
 déchargera
 de son État
 que ce laïc
 abandonner
 te qu'il ne
 d'un Evêqu
 tiers l'étude

V.

Un Prince est occupé à prévenir des séditions contre sa Personne & son Etat. Il travaille à le défendre contre les ennemis du dehors, & à profiter des occasions de l'agrandir. Pour cet effet il faut lever & entretenir des troupes, fortifier des places, amasser des trésors pour fournir à tant de dépenses. Il faut avoir des correspondances avec les Princes voisins, faire des traités de commerce & d'alliance. Un politique trouve ces occupations grandes & sérieuses : les fonctions ecclésiastiques lui paroissent en comparaison de celles de Prince, petites & frivoles. Chanter dans une église, pratiquer des cérémonies, faire un catéchisme, lui semblent des occupations dont le premier venu est capable. L'important, selon lui, & le solide, est de maintenir sa puissance & d'affoiblir ses ennemis. Il regarde la priere, la lecture & la méditation de l'Écriture-sainte, comme plus propres à occuper un moine qu'un homme d'Etat, & il n'a jamais de temps à y donner. Nous avons vu combien saint Bernard craignoit que l'accablement des affaires n'empêchât le Pape Eugene de faire les réflexions nécessaires sur ses devoirs & sur lui-même, & qu'il ne tombât enfin dans l'endurcissement.

Peut-être croirons-nous qu'un Evêque Prince se réservera les fonctions spirituelles, & se déchargera sur quelque laïc du gouvernement de son Etat. Mais il s'en gardera bien, de peur que ce laïc ne devienne le véritable Prince. Il abandonnera plutôt à d'autres le spirituel, parce qu'il ne craint rien d'un Grand-Vicaire, d'un Evêque suffragant. Il leur laissera volontiers l'étude de la Théologie & des Canons,

XII.

Inconvéniens terribles de la réunion de la Puissance temporelle avec la spirituelle.

Fl. IV. Disc.

la prédication, le soin des ames, dont il se fera tout au plus rendre un compte général. Nous sçavons comment sont gouvernés les Diocèses de ces Prélats si puissans d'Allemagne & de Pologne. Cet exemple montre combien les anciens étoient sages, & combien l'union de la puissance temporelle avec la spirituelle, étoit nuisible à la Religion & à l'Etat. Pour la Religion, qui est l'objet dans lequel nous nous renfermons, il est évident qu'elle étoit mieux soutenue par des Evêques purement Evêques, & uniquement occupés du spirituel, comme saint Ambroise & saint Augustin. Ils présidoient aux assemblées des fidèles, offroient le saint Sacrifice, faisoient des instructions : ils étoient les prédicateurs & les Théologiens de leurs églises. La parole de Dieu avoit tout un autre poids dans leur bouche, soutenue par l'autorité de leur place & de leurs vertus, que dans la bouche de simples Prêtres souvent étrangers ou mercénaires. La Théologie étoit traitée plus sérieusement & plus noblement par ces Pasteurs si occupés, que par des Docteurs oisifs, qui ne cherchoient qu'à subtiliser, & à renchérir les uns sur les autres par de nouvelles questions.

Les Peres n'écrivoient sur la Théologie, que quand il s'élevoit des erreurs qu'ils étoient obligés de combattre. Ils entroient, autant qu'il leur étoit possible, dans le détail de l'instruction des Cathécumenes, de la conversion des pécheurs, & de la conduite des pénitens. Ils étoient les arbitres charitables, & les médiateurs de la paix entre toutes les personnes divisées. C'étoit à eux que demandoient conseil, ceux qui vouloient avancer dans la piété, comme nous le voions dans leurs Lettres. Il est

vr.
ter
soi
enc
Ce
Jes
pau
cup
ples
de l
voul
& qu
par le
rance
que le
honne
propre
nemen
La r
Religie
distribu
tif on s'
venir pl
que sur
ce que
chés que
point, q
de moie
blesse.
nous, &
C'est do
fond, c'
bien aisé
honneur
gagner d
des deux
devoit é

Sur l'état de l'Eglise. XII. siècle. 197

vrai qu'il n'y avoit que des biens spirituels à attendre de ces saints Evêques, & qu'ils ne faisoient la fortune de personne : mais c'étoit encore un grand avantage pour la Religion. Ce n'est pas sans de puissantes raisons, que Jesus-Christ, la Sageste même, a voulu naître pauvre & privé de tous les biens qui attirent la cupidité des hommes : il falloit que ses disciples ne fussent attachés à lui que par la force de la vérité & par l'amour de la vertu. Il a voulu que ses disciples lui fussent semblables, & qu'on fût attiré à les suivre, uniquement par le désir de devenir meilleur & par l'espérance des biens éternels. Quiconque s'imagine que les temporels, quels qu'ils soient, richesses, honneurs, faveurs des Grands, sont des moïens propres à établir l'Evangile, se trompe certainement, & n'a pas l'esprit de l'Evangile.

La raison en est évidente. Si en prêchant la Religion on a des richesses ou des honneurs à distribuer, on ne peut discerner par quel motif on s'attache à la Religion ; si c'est pour devenir plus riche, ou meilleur : il est donc presque sûr qu'on ne fera que des hypocrites, parce que la plupart des hommes ne sont touchés que des intérêts temporels. Qu'on ne dise point qu'il est bon d'attirer par toutes sortes de moïens les hommes dont on connoît la faiblesse. Jesus-Christ la connoissoit mieux que nous, & n'a jamais employé de pareils moïens. C'est donc une illusion de l'amour propre. Au fond, c'est que les ministres de l'Evangile sont bien aïses de jouir de ces richesses & de ces honneurs, dont ils prétendent se servir pour gagner des âmes. Mais en général, si l'union des deux puissances étoit utile à la Religion, ce devroit être pour établir & maintenir la pure-

ré des mœurs, qui sont le fruit de la doctrine Chrétienne. Jesus-Christ n'est pas venu seulement nous enseigner des vérités spéculatives ; il est venu, comme dit saint Paul, se former un peuple saint & appliqué aux bonnes œuvres. Si c'est le but de la vraie politique & le premier devoir des Princes Chrétiens ; c'est à plus forte raison celui des Ecclésiastiques, qui par état sont obligés de travailler à la sanctification des autres. Ceux qui ont voiaagé chez les Princes Ecclésiastiques, sçavent si l'on y voit moins de vices scandaleux, si l'on y commet moins de crimes, s'il y a plus de sûreté sur les chemins & de fidélité dans le commerce ; en un mot si leurs sujets se distinguent par la pureté de leurs mœurs, de ceux des Princes séculiers.

XIII.

Maux que
sont les Légats
du Pape.

VI.

La puissance temporelle du Pape s'étant fort étendue par les conséquences tirées des fausses Décrétales, il fut obligé de commettre à d'autres ses pouvoirs. De-là vinrent les Légations, qui commencèrent dans le douzième siècle à être si fréquentes. Il y avoit des Légats nés, qui s'attribuoient cette prérogative par la dignité de leurs Sièges ; & ceux qui venoient de Rome, se nommoient *Légats à latere*, pour marquer que le Pape les envoyoit d'auprès de sa personne. Le Pape avoit plus de confiance dans ceux qu'il avoit eu long-temps auprès de lui : mais ceux qui avoient toujours été sur les lieux, étoient plus en état de juger & de terminer les affaires. On n'en recevoit point en Angleterre non plus qu'en France, qui n'eût été demandé par le Roi. Les Evêques n'aimeoient pas à se voir présider par des Evêques étrangers. Mais ce qui rendoit les Légats à

Fl. IV. Disc.
n. XI.

Su
later
l'avan
soient
les ég
il fall
Saint
gat de
les fré
rang f
Rome
à-dire
certain
Légats
voquoit
triarche
même
gnité qu
bit de
cette pe
l'habit d
Le roug
pour le r
portoiert
C'est à
attribuer
ait souffe
dire, la
& la dim
tains. Ce
la naissan
qué pend
être renve
sans conn
son en a
étrangers
ni la langu
passant,

latere plus odieux , étoit le faste , le luxe , l'avarice. Par tout où ils passôient , ils se faisoient défraier magnifiquement , & ruinoient les églises & les monasteres. Ce n'est pas tout : il falloit encore leur faire de riches présens. Saint Bernard parle avec admiration d'un Légat désintéressé. Il paroît certain que ce sont les fréquentes Légations qui ont procuré un rang si distingué aux Cardinaux de l'église de Rome : car chaque église avoit les siens , c'est-à-dire , des Prêtres & des diacres attachés à certain titres. Mais comme on voioit que ces Légats avoient dans les Conciles qu'ils convoquoient , le rang au-dessus même des Patriarches , on s'accoutuma à joindre au titre même de Cardinal Romain , l'idée d'une dignité qui ne cédoit qu'à celle du Pape. L'habit de cérémonie des Cardinaux confirme cette pensée. La chape & le chapeau étoient l'habit de voiage qui convenoit aux Légats. Le rouge étoit la couleur du Pape , & c'étoit pour le mieux représenter que les Légats la portoient.

C'est à ces légations si fréquentes, qu'il faut attribuer un des plus grands changemens qu'aient souffert la discipline de l'Eglise , c'est-à-dire , la cessation des Conciles Provinciaux , & la diminution de l'autorité des Métropolitains. Ce bel ordre si sagement établi dès la naissance de l'Eglise , & si utilement pratiqué pendant tant de siècles , devoit-il donc être renversé sans délibération , sans examen , sans connoissance de cause ? Mais quelle raison en auroit-on pu alléguer ? Des Légats étrangers , qui ne connoissoient ni les mœurs ni la langue du pais , & qui n'y étoient qu'en passant , étoient-ils plus propres que les Papes

zeurs ordinaires, à y juger les affaires & à y rétablir la discipline ? Les Evêques & les Métropolitains ignoroient tellement leurs droits, qu'ils ne se plaignoient pas de ces fréquentes Légations, & qu'ils les recherchoient eux-mêmes avec empressement. Il sembloit qu'ils ne pouvoient plus rien par eux-mêmes si l'autorité du Pape ne les soutenoit. Il en est de même à proportion des Souverains, qui étoient forcés de rendre au Pape des honneurs, dont nous avons honte maintenant. Nous ne voions encore que trop, dit M. Fleuri, les suites funestes de ces anciens désordres. Les hérésies qui déchirent l'Eglise depuis plus de deux cens ans ; l'ignorance & la superstition qui régnerent dans plusieurs pais Catholiques ; la corruptions de la Morale par de nouvelles maximes, en sont des effets trop sensibles. Il est utile de connoître la source d'où sont venus de si grands maux.

Ibid. N. XIII.

XIV.
Schismes dans
toute l'Eglise.
cc.

VII.

L'Eglise fut divisée dans le douzième siècle par des schismes qui eurent de terribles suites. L'Antipape Anaclêt avoit pour lui un parti très-nombreux : & ce ne fut qu'après plusieurs années que le Pape Innocent II fut reconnu universellement. Que de maux pendant tout ce temps-là ! Le schisme de l'Antipape Victor ne fit pas moins gémir l'Eglise. Son parti fut si considérable, qu'il fut reconnu par le Concile de Pise, qui étoit fort nombreux. Il est fort remarquable que les schismes ne sont devenus si fréquens à Rome, que depuis le prodigieux accroissement de la puissance du Pape. On ne peut dire combien ces grands schismes qui déchiroient toute l'Eglise, occasionnoient de crimes, & combien ils donnoient de mor-

tel
l'E
au
les
bien
tem
avo
nar
cenc
le tr
égli
dout
bus,
Vén
quoid
d'aill
s'emp
dence
mes c
il par
nât da
mes &
Comm
étoit l
Fontev
Nou
de l'Ég
de reli
ici on
sion de
compa
point e
de perfe
essentie
vation d
cautions

Sur l'état de l'Eglise. XII. siècle. 201
telles atteintes à la discipline.

Outre ces schismes qui partageoient toute l'Eglise, il y en eut de particuliers à Cluni & au Mont-Cassin, dont les richesses temporelles furent l'occasion. L'Ordre de Cluni étoit bien déchu de sa première ferveur. Les biens temporels qu'on y avoit reçus sans précaution, avoient infiniment nuï au spirituel. Saint Bernard leur reprochoit avec raison la magnificence des bâtimens, la délicatesse de la table, le train de leurs Abbés, la somptuosité de leurs églises & de leurs ornemens. Les prétextes dont on sert maintenant pour colorer ces abus, ne sont pas nouveaux; puisque Pierre le Vénérable les faisoit valoir de son mieux, quoiqu'il eût de très-bonnes intentions, & que d'ailleurs il aimât la régularité. On ne peut s'empêcher de remarquer beaucoup d'imprudence dans le zèle de quelques-uns des hommes célèbres du douzième siècle. Convenoit-il par exemple, que Robert d'Abrisselles menât dans des lieux écartés une troupe d'hommes & de femmes sous prétexte de pénitence? Comment personne ne fit-il sentir combien étoit bizarre le plan du gouvernement de Fontevraud?

Nous pouvons bien placer parmi les maux de l'Eglise, les Templiers, nouvelle espèce de religieux, inconnus à l'antiquité. Jusques ici on s'étoit contenté de croire la profession des armes permise aux Chrétiens, & compatible avec le salut, mais on n'avoit point encore eu la pensée d'en faire un état de perfection, & d'y joindre les trois vœux essentiels à la vie religieuse. En effet l'observation de ces vœux demande de grandes précautions, la retraite, le recuillement, la prie-

XV.
Décadence
de l'Ordre de
Cluni.

Bizarerie
du gouverne-
ment de l'Or-
dre de Fon-
tevrard.

XVI.
Ordres Mi-
litaires, nou-
veau mal. Ses
suites.

re, la méditation des vérités éternelles. Comment allier l'exercice continuel de ces saintes pratiques avec la vie militaire, toute d'action & de mouvement, où l'on est continuellement exposé aux tentations les plus dangereuses? Aussi la ferveur de ces Chevaliers ne dura pas long-temps. Nous leur avons vu faire des actions où l'on reconnoissoit plutôt des scélérats que des religieux. Cinquante ans après leur institution, ils passoient parmi les Chrétiens & les Mahométans pour les plus méchans de tous les hommes. Quelle honte pour des Chrétiens, de voir un Sultan leur reprocher leur perfidie & leur cruauté, & leur dire que la Religion de Mahomet inspire plus d'humanité & de modération à ceux qui la professent! Les autres Ordres militaires ne valaient pas mieux que les Templiers. Les Hospitaliers de Jérusalem se conduisirent si mal dès leurs commencemens, que le Patriarche alla trouver le Pape, pour se plaindre d'eux, & de l'abus énorme qu'ils faisoient des étranges privilèges qu'ils avoient reçus de Rome. Mais il ne fut pas écouté, parce que les Hospitaliers avoient pris les devans, & avoient gagné leur cause d'avance par les grands & riches présens qu'ils avoient faits.

VIII.

XVII.
Autres maux.

C'est l'ignorance & le mauvais goût qui donnerent quelque cours aux subtilités d'Abailard & de Gilbert de la Porrée, & à quelques opinions dangereuses, qui se répandirent dans ce même temps & qui ont fait depuis du progrès. La peinture que fait S. Bernard des mœurs du Clergé, & les vœux ardens qu'il adresseoit à Dieu pour la réformation de l'Eglise, peuvent nous donner une idée des

n
te
le
pr
té
ac
I
par
tion
tou
plus
d'au
plus
persé
à cou
main
enner
contre
lui for
à ce qu
pres in
Christ
été pré
plir au
éprouv
trefois
ensuite
mais la
mœurs
ni les fu
tipliés,
mot les
ce qu'ell
bilis est p
On co
& les hor
tions red

sur l'état de l'Eglise. XII siècle. 203

maux dont elle étoit affligée. Il est bon d'entendre ce grand homme, ce Saint si merveilleux, ce Docteur si éclairé & si rempli de l'Esprit de Dieu, déplorer les maux dont il étoit témoin. Personne ne fera assez téméraire, pour accuser son zele d'indiscrétion & d'amerume.

L'Eglise, dit ce Pere, est toute défigurée par les crimes qui s'y commettent. La corruption & la pourriture s'étend aujourd'hui dans tout le corps de l'Eglise; & plus elle s'étend, plus la guérison en est désespérée; & elle est d'autant plus dangereuse, qu'elle a pénétré plus avant dans les entrailles. Si c'étoit une persécution ouverte, on pourroit s'en mettre à couvert. Mais qui l'Eglise chasseroit-elle maintenant? Tous sont amis, & tous sont ennemis; tous sont pour elle, & tous sont contre elle; tous sont ses domestiques, & tous lui font la guerre; tous doivent prendre part à ce qui la touche, & tous cherchent leurs propres intérêts; ils sont les Ministres de Jesus-Christ, & ils servent l'Ante-christ. Ce qui a été prédit autrefois, nous le voions s'accomplir aujourd'hui: au milieu de la paix, nous éprouvons la guerre la plus amere: amere autrefois dans la mort des Martyrs; plus amere ensuite dans les combats contre les hérétiques; mais la plus amere de toutes, c'est dans les mœurs de ceux de sa maison. L'Eglise ne peut ni les fuir ni les chasser: ils se sont trop multipliés, le nombre en est innombrable; en un mot les plaies de l'Eglise sont incurables, parce qu'elles sont intestines: *Intestina & insanabilis est plaga Ecclesiae.*

On court de tous côtés aux saints Ordres, & les hommes prennent sans crainte des fonctions redoutables aux Anges mêmes; des hom-

XVIII.

Peinture que fait S. Bernard de l'état déplorable de l'Eglise dans le douzième siècle.

P. 1392. du I. Vol.

P. 492. 493. du même Vol.

204 Art. XII. *Réflexions*

mes en qui dominent l'avarice, l'orgueil & l'impureté. O malheur ! L'ennemi des hommes a fait voler de toutes parts les malheureux restes de cet incendie de souffre qui a consumé les villes abominables : il a couvert le corps de l'Eglise de cette cendre exécrationnelle. Hélas ! Race choisie, Sacerdoce royal, Nation sainte, Peuple conquis, qui auroit pu croire, en voyant vos commencemens si divins, en admirant la Religion Chrétienne dans sa naissance, lorsqu'elle étoit ornée de tant de grâces spirituelles, qu'un jour de si grands maux fussent se trouver en vous ? Aujourd'hui, dit ailleurs le saint Docteur, l'Eglise est remplie d'ambitieux. On ne crie plus contre les voleurs mais contre les innocens : on ne s'éleve plus contre les loups, mais contre les agneaux.

La suite de l'histoire nous apprend si les maux ont diminué depuis le temps où saint Bernard s'exprimoit.

I X.

XIX.
Cruautés exercées par les Grecs contre les Latins, & ensuite par les Latins contre les Grecs.

Rien n'égalé la cruauté que les Grecs exercèrent à l'égard des Latins qui demeuroient à Constantinople. L'esprit de schisme dont ils étoient depuis si long-tems animés, méritoit que Dieu les abandonnât à un excès de fureur, dont les infidèles auroient eu honte. Les Latins n'auroient dû opposer que la patience à la barbarie des Grecs : mais ils leur rendirent peu après la pareille, & les traitèrent avec la même inhumanité. Auroit-on jamais cru que des Chrétiens pussent prendre ainsi plaisir à s'égorger les uns les autres ? Dans les premiers siècles de l'Eglise, les mœurs des Chrétiens attiroient dans son sein les infidèles : dans le douzième, leur violence & leur corruption éloignoit du Christianisme ceux que

L'or
qu'
ber
don
par
ferm
stes
méc
que
miss
doul

Les
Rome
des r
s'acc
soit p
doien
Cour
vant c
gnifier
ce non
Papes
Italie,
comme
cent II
persécut
comme
soient p
de subsi
contrib
comme
Papes d
ces & a
guerres
mencé
aumône

l'on invitoit à l'embrasser. Nous avons vû ce qu'un Prince infidèle dit à saint Otton de Bamberg : Nous ne voulons pas d'une Religion dont des scélérats font profession. Le païen qui parloit ainsi , ne sçavoit pas que l'Eglise renfermoit dans son sein un grand nombre de Justes & de Saints ; qu'elle condamnoit tous les méchans qu'elle étoit forcée d'y porter ; & que ces méchans étoient la matiere de ses gemissemens & de ses larmes , & l'objet de sa douleur.

X.

Les Papes furent souvent obligés de quitter Rome depuis l'onzième siècle, soit à cause des révoltes des Romains, qui ne pouvoient s'accoutumer à les reconnoître pour Seigneurs, soit par le schisme des Anti-papes. Ils résidoient dans les villes voisines, & toute leur Cour les y suiivoit. Nous ne voions pas qu'avant ce temps-là on parlât de Cour, pour signifier la suite du Pape ou d'un autre Evêque : ce nom eût paru trop profane. Quelquefois les Papes ne pouvoient pas même demeurer en Italie, & alors ils se réfugioient en France, comme firent dans le douzième siècle Innocent II & Alexandre III. Car jamais les Papes persécutés n'ont trouvé d'asile plus assuré. Et comme dans cette espèce d'exil ils ne jouissoient pas de leurs revenus, ils étoient obligés de subsister par la libéralité des Rois, ou par les contributions volontaires du Clergé. Ainsi commencerent les subsides d'argent, que les Papes demanderent souvent ensuite aux Princes & aux églises, soit pour soutenir leurs guerres, soit pour d'autres causes. Aiant commencé par des secours charitables & par des aumônes, ils dégénérent en exactions for-

X X.
Subventions
pécuniaires
exigées par
les Papes.

*Fleuri IV.
Disc. N. XII.*

cées. Quelle différence entre cette conduite & celle de saint Grégoire-le-Grand, qui répandoit tant d'aumônes dans les Provinces; du Pape saint Denys, qui assistoit jusqu'en Cappadoce les églises affligées; & pour remonter encore plus haut, du Pape saint Soter, à qui saint Denys de Corinthe rend un si glorieux témoignage, des libéralités qu'il exerçoit envers les églises de la Grece! On avoit bien oublié dans le douzième siècle dont nous exposons les malheurs, la noble indépendance de la pauvreté chrétienne, & cette maxime du Sauveur, qu'on est plus heureux de donner que de recevoir.

XI

XXI.
Introduction
de la Métho-
de des Scola-
stiques.

Fl. V. Disc.

C'est dans le douzième siècle qu'on a commencé à faire usage dans l'étude de la Théologie, d'une nouvelle méthode qui est celle des Scholastiques, laquelle nous est venue des Arabes ou Musulmans. Il y a des personnes qui soutiennent que cette nouvelle méthode est préférable à celle des Peres. Mais il est difficile de se persuader que jusqu'au douzième siècle, on ait ignoré dans l'Eglise la meilleure méthode d'enseigner la doctrine chrétienne. Il est vrai que la plupart des Anciens n'ont pas entrepris de faire un corps entier de Théologie, comme ont fait Hugues de S. Victor, Hildebert de Tours, Robert Pullus, & tant d'autres à leur exemple. Mais ils n'ont pas laissé de nous donner dans quelques-uns de leurs Ouvrages, le plan entier de la Religion; comme saint Augustin, qui dans son *Enchiridion* ou Manuel, montre tout ce que l'on doit croire; & la manière de l'enseigner, dans le Livre de la Doctrine Chrétienne. Nous voyons encore l'abrégé de toute la Doctrine

J
chré
le,
rale
dans
lexar
L'
Scho
entie
mond
rent
parce
ilité
pour
devoit
contes
mes,
des par
positio
Mais la
posé po
vaife P
ctables.
& unifo
stile do
doit sur
mais cet
grace &
sont jam
du douz
leur mé
saints Pe
comme
ploioien
toucher
n'ont-il
tours in
roles; &

chrétienne, dans les Expositions du Symbole, & les Cathéchèses; & l'abrégé de la Morale, dans quelques autres Traités, comme dans le Pédagogue de saint Clément d'Alexandrie.

L'effet le plus sensible de la méthode des Scholastiques, en donnant chacun leur cours entier de Théologie, a été d'avoir rempli le monde d'une infinité de volumes, qui demeurent en repos dans les grandes Bibliothèques, parce qu'ils n'attirent les lecteurs ni par l'utilité, ni par l'agrément. Ils se sont proposé pour modèle la méthode des Géomètres: ils devoient donc établir des principes autant incontestables que leurs définitions & leurs axiomes, c'est-à-dire, en matière théologique, des passages formels de l'Écriture, ou des propositions évidentes par la lumière naturelle. Mais la plupart des Scholastiques ont souvent posé pour principes, des axiomes d'une mauvaise Philosophie, ou des autorités peu respectables. Ils ont aussi voulu imiter le stile sec & uniforme des Géomètres. Il est vrai que le stile dogmatique doit être simple, & qu'on y doit sur-tout chercher la clarté & la précision; mais cette simplicité n'est point dépourvue de grace & de noblesse: le bas & le rampant ne sont jamais bons à rien. Comment les Docteurs du douzième siècle ont-ils pu s'imaginer, que leur méthode devoit être préférée à celle des saints Peres, qui s'expliquoient naturellement, comme on fait en conversation, & qui emploioient les figures propres à persuader & à toucher ceux qui les écoutoient? Comment n'ont-ils pas compris que les figures & les tours ingénieux épargnent beaucoup de paroles; & que souvent par un mot bien placé,

on prévient ou on détourne une objection ; qui les occuperait long-tems ? Ne devoit-on compter pour rien d'éviter l'ennui & le dégoût, inséparables d'un stile sec, décharné & toujours sur un même ton ? Est-il essentiel aux études sérieuses, d'être pénibles & désagréables ; & ne devoit-on pas sentir que le point de la perfection, étoit de mêler en instruisant, l'agréable à l'utile ? C'est cette dureté du stile scholastique qui rebute tant de jeunes gens, & leur rend l'étude odieuse pour toute leur vie ; après qu'ils ont passé quelques années à écouter ce langage, & à disputer sur des questions abstraites dont ils ne voient pas l'utilité. Quelle différence entre ces Docteurs qui ont introduit dans l'Eglise la scholastique ; & les saints Peres, qui à la solidité des pensées joignoient la délicatesse des tours, & l'agrément des expressions ; qui ne proposoient jamais des questions frivoles & puériles ; mais les plus fortes objections des hérétiques de leur temps ; qui ne repaissoient point leurs disciples de doutes & d'opinions, mais de vérités certaines ; qui savoient mettre de l'onction jusques dans les matières les plus abstraites ! Qu'il est triste qu'une méthode si admirable & si digne de la Religion Chrétienne, ait été abandonnée, & qu'on lui ait préféré celle des Scolastiques ! L'époque d'un changement si remarquable est fixée au douzième siècle.

XII.

XXII. Les Croisades sont une partie considérable de l'histoire de l'Eglise pendant le douzième siècle, & sont une des principales sources du changement de la discipline. Nous en avons vu le commencement dans l'histoire du onzième siècle ; il faut maintenant en considérer

Croisades.
Elles occasionnent plusieurs maux.
Fl. Dis. VI.

le progrès. Les Papes, & ceux qui par leur ordre prêchoient la Croisade, ne cessoient de la représenter à la Noblesse & aux peuples, comme le meilleur moien d'assurer leur salut. Il faut, disoit-on, venger la cause de Jesus-Christ, & retirer d'entre les mains des infidèles, cette Terre qui est son héritage, acquis au prix de son sang, & qu'il a promis à son peuple. Il a donné sa vie pour vous; n'est-il pas juste que vous donniez la vôtre pour lui? Pouvez-vous demeurer en repos dans vos maisons, tandis que ses ennemis blasphèment son saint nom, profanent son Temple & les lieux qu'il a honorés de sa présence visible, par le culte abominable de Mahomet, & insultent aux fidèles qui n'ont pas le courage de les en chasser? Que répondrez-vous à Dieu au jour du jugement, quand il vous reprochera d'avoir préféré à sa gloire, vos plaisirs & votre commodité particulière; & d'avoir négligé un moien si facile d'expier vos péchés, & de gagner la couronne du martyr? Voilà ce que les Papes dans leurs Lettres, & les Prédicateurs dans leurs Sermons, représentoient avec les expressions les plus pathétiques.

Aujourd'hui, dit M. Fleuri, que les esprits ne sont plus échauffés sur cette matiere, & que nous la considérons de sang-froid, nous ne trouvons dans ces discours ni solidité, ni justesse de raisonnement, On vouloit venger la cause de Jesus-Christ; mais ce qui le deshonne véritablement, c'est la vie corrompue des mauvais Chrétiens, comme étoient la plupart des croisés, beaucoup plus que la profanation des créatures insensibles, des bâtimens consacrés à son nom, & des lieux qui nous rappellent la mémoire de ce qu'il a souffert pour

nous. Quelque respect qui soit dû à ces saints Lieux, sa Religion n'y est pas attachée : il nous l'a déclaré lui-même, en disant que le temps étoit venu, où Dieu ne feroit plus adoré ni à Jérusalem ni à Samarie, mais par toute la terre; en esprit & en vérité. C'est une équivoque d'appeller la Palestine, l'héritage du Seigneur & la terre promise à son peuple : ces expressions ne convenoient qu'à l'ancien Testament dans le sens littéral, & ne peuvent être appliquées au Nouveau que dans le sens figuré. L'héritage que Jesus-Christ s'est acquis par son sang, est son Eglise, rassemblée de toutes les Nations; & la terre qu'il lui a promise, est la Patrie céleste. Nous devons être disposés à donner notre vie pour lui : mais c'est en souffrant toutes sortes de persécutions, de tourmens, & la mort même, plutôt que de l'offenser & de perdre sa grace. Il ne nous a pas commandé d'exposer notre vie, en attaquant les infidèles les armes à la main.

XXIII.

On examine si les Croisades étoient justes en elles-mêmes.

Raisons de ceux qui les croient illicites.

Ces réflexions nous conduisent à l'examen de la grande question que l'on a coutume de proposer au sujet des Croisades. Ces entreprises étoient-elles légitimes, ou illégitimes? Etoient-elles conformes ou contraires à la loi de Dieu? En un mot, la guerre dans laquelle les Princes Chrétiens s'engageoient en attaquant les infidèles, étoit-elle juste ou injuste? Je n'ai ni les lumières, ni l'autorité nécessaire pour décider une question si délicate, & sur laquelle les Sçavans sont partagés. Je me contenterai d'exposer les raisons des uns & des autres, sans oser même trop insister sur celui des deux sentimens qui me paroît le mieux fondé.

Ceux qui soutiennent que l'entreprise des

Croisades
passé
fulm
à la p
sion n
de co
depu
fulma
mais
rendr
ra se
sur son
premi
tre d'u
d'une
un titre
me inju
tre eux
& des sé
mes; o
en droi
de la di
cienne u
Princes
d'attaqu
autrefois
voient-
les mém
infidèles
puis plus
mes leur
Que si
quer les
fidèles,
Christian
ceux dont
différence

Croisés étoit injuste, raisonnent ainsi : Il s'étoit passé plus de cinq cens ans , depuis que les Musulmans avoient conquis la Palestine, jusques à la premier Croisade. Quelle horrible confusion verra-t-on dans le monde , s'il est permis de contester à un Souverain un pais dont il est depuis si long-tems en possession ? Les Musulmans avoient d'abord été des usurpateurs : mais si cinq siècles ne suffisoient pas pour les rendre légitimes possesseurs, quel Prince pourra se promettre qu'on le laissera tranquille sur son Trône ? Est-il permis de remonter aux premiers tems où un peuple s'est rendu maître d'un pais , où une famille s'est emparée d'une Couronne ? Si une longue possession est un titre insuffisant pour faire regarder comme injustes les entreprises que l'on forme contre eux , il faut s'attendre à voir des troubles & des séditions s'élever dans tous les Roiaumes ; ou du moins chaque Souverain se croira en droit d'attaquer son voisin , sous prétexte de la différence de Religion , ou d'une ancienne usurpation faite par ses ancêtres. Si les Princes Chrétiens s'imaginoient être en droit d'attaquer les Musulmans, parce qu'ils avoient autrefois usurpé la Palestine ; comment ne voient-ils pas qu'on auroit pu leur opposer les mêmes raisons ; & qu'en contestant aux infidèles un pais dont ils étoient maîtres depuis plusieurs siècles , il ébranloient eux-mêmes leur propre autorité ?

Que si l'on prétend qu'il étoit permis d'attaquer les Musulmans , parce que c'étoit des infidèles , & qu'ils étoient ennemis déclarés du Christianisme , il est aisé de répondre , disent ceux dont nous exposons le sentiment , que la différence de Religion n'est pas une raison suf-

fisante pour faire la guerre. Les Chrétiens qui vivoient sous la domination des Musulmans, ne pouvoient s'accoutumer à leur obéir; ils les regardoient comme une nation maudite, & traitoient les Princes infidèles de tyrans exécrationnels. Mais comment reconnoître en cela le premier esprit du Christianisme, & cette soumission parfaite aux Empereurs païens pendant trois cens ans de persécution? Les Princes Chrétiens eux-mêmes étoient-ils en droit d'attaquer d'autres Souverains, qui ne leur faisoient aucun tort, & qui ne leur avoient donné aucun sujet de leur déclarer la guerre?

Les Croisés ne pouvoient marcher contre les Musulmans, que comme alliés des Empereurs de Constantinople: mais ces Empereurs n'avoient-ils pas fait des traités de paix avec les Princes Musulmans? & examina-t-on sérieusement en Occident, si les plaintes des Grecs contre les Musulmans étoient fondées? D'ailleurs les Empereurs de Constantinople, qui avoient d'abord demandé du secours aux Latins, n'en vouloient plus ensuite, & firent tous leurs efforts pour éloigner d'eux des troupes qui leur étoient fort à charge, qui leur faisoient beaucoup de tort, & dont ils prévoioient qu'ils avoient tout à craindre. Ce qui arriva après la quatrième Croisade, ne justifie que trop les allarmes & les inquiétudes des Grecs, & doit mettre en état de juger, si l'on peut soutenir la justice de l'entreprise des Croisés par leur union avec les Grecs, & par le désir qu'ils avoient de les secourir. Enfin, disent encore ceux qui regardent les Croisades comme illicites, y a-t-il rien qui soit plus contraire à l'esprit de la Religion Chrétienne, que les entreprises des Croisés? Les Fidèles des beaux

si
siècl
reun
l'Ev
guer
Chrè
en tu
cond
la sief
pas a
claire
plus
perpè
servi à
aband
de leur
les ex
les Cro
& des f
pline,
question
suivans
D'aut
croient
Croisad
elles-m
ment e
point ar
a cru ce
miracles
que c'éto
les Chrè
croiable
de ce gra
raculeuse
été une
affoiblir
à tombe

sur l'état de l'Eglise. XII. siècle. 213
siècles de l'Eglise n'en auroient-ils pas eu hor-
reur? Faut-il autre chose que la lecture de
l'Evangile, pour condamner severement des
guerres qui lui paroissent si contraires? Les
Chrétiens qui vouloient étendre leur Religion
en tuant, ne se rapprochoient-ils pas de la
conduite de Mahomet, qui avoit fait embrasser
la sienne par le même moien? N'enlevoient-ils
pas au Christianisme une des preuves les plus
claires de sa divinité, & un de ses titres
plus glorieux, qui est de s'étendre & de se
perpétuer par les armes spirituelles qui ont
servi à l'établir? Au reste, ajoute-t-on, Dieu en
abandonnant la plûpart des Croisés à la fureur
de leurs passions, en les laissant donner dans
les excès les plus crians, & en permettant que
les Croisades eussent un si malheureux succès,
& des suites si funestes par rapport à la disci-
pline, semble avoir assez clairement décidé la
question, & avoir appris à tous les siècles
suivans ce qu'il faut penser de ces entreprises.

D'autres personnes, aussi fort éclairées, ne
croient pas devoir absolument condamner les
Croisades, & les regarder comme étant en
elles-mêmes contraires à la Loi de Dieu. Com-
ment en effet, disent ces personnes, n'être
point arrêté par l'autorité de saint Bernard qui
a cru ces guerres légitimes, & sur-tout par les
miracles si éclatans qu'il a faits, pour prouver
que c'étoit par l'esprit de Dieu qu'il exhortoit
les Chrétiens à se croiser? Il ne paroît pas
croiable que Dieu eût autorisé la prédication
de ce grand homme par tant de guérisons mi-
raculeuses, si l'objet de cette prédication avoit
été une chose injuste en elle-même. Ce seroit
affoiblir la preuve des miracles, & s'exposer
à tomber dans de terribles inconveniens, II

XXIV.
Raisons de
ceux qui ne
regardent pas
les Croisades
comme étant
en elles-mê-
mes contrai-
res à la Loi de
Dieu.

214 Art. XII. *Réflexions*

n'est pas aisé, ajoute-t-on, de donner une réponse satisfaisante à cette difficulté tirée des miracles de saint Bernard, en regardant les Croisades comme injustes en elles-mêmes. Mais ces miracles s'accordent fort bien avec le sentiment de ceux qui croient que les Croisades étoient légitimes, en les considérant en elles-mêmes, & en les séparant de tout les vices que les hommes y mêlerent. Saint Thomas qui écrivoit dans le treizième siècle, lorsque les Croisades étoient encore fréquentes, dit qu'on ne doit pas contraindre les infidèles à embrasser la Foi, mais seulement que les Fidèles doivent, quand ils le peuvent, employer la force pour les empêcher de nuire à la Religion. C'est pour cela, continue ce saint Docteur, que les Chrétiens font souvent la guerre aux Infidèles, non pour les contraindre à croire, mais pour les contraindre à ne pas mettre d'obstacle à la Foi. Sur ce fondement, les Princes Chrétiens se sont toujours cru en droit de protéger les Chrétiens étrangers, opprimés par leurs souverains.

Il paroît que ce fut là l'objet de la première Croisade. Mais, pour nous borner à une raison qui convient également à la seconde, peut-on regarder comme une chose injuste en soi & illégitime, que des Rois Chrétiens s'unissent pour tirer des mains des infidèles, un pais sanctifié par la présence visible du Sauveur ? Peut-on dire que le desir de posséder cette terre pour la consacrer à la Religion, étoit déréglé dans ces Princes ? Il est vrai que la Palestine ne devoit point être regardée, comme remplissant les grandes promesses de l'Écriture touchant l'héritage acquis par Jésus-Christ. Il est vrai encore qu'une terre tem-

por
tab
pas
te à
par
il a
fidél
de v
saint
ces
arme
défen
espéc
nne f
dans l
Si l
te sai
doute
mirac
ait vo
au fon
qu'on y
voulu à
mission
fidèles
qu'ils se
leurs ar
en fave
excepti
Terre s
pour tou
veulent
On ne
d'une Co
un titre
entrepr
troubler

porelle n'est pas dans un sens propre le véritable héritage des Chrétiens. Mais il n'en est pas moins certain, que la piété chrétienne porte à regarder avec respect, une terre sanctifiée par la présence de Jesus-Christ, & dans laquelle il a opéré ses plus grands Mysteres. Un cœur fidèle ne sauroit se dépouiller des sentimens de vénération, qu'il a naturellement pour ces saints lieux. Etoit-il donc défendu à des Princes Chrétiens, de reprendre par la voie des armes cette Terre si privilégiée? Dieu leur défendoit-il de faire une conquête de cette espèce? Peut-on se le persuader, quand on voit une foule de miracles autoriser saint Bernard dans la prédication des Croisades?

Si le droit des Princes Chrétiens sur la Terre sainte a quelque chose de douteux, ce doute ne doit-il pas se lever par l'autorité des miracles? Il semble au contraire que Dieu ait voulu en autorisant les Croisades, (quant au fond & non par rapport à tous les abus qu'on y joignit) il semble, dis-je, qu'il ait voulu accorder aux Princes Chrétiens la permission de retirer la Judée des mains des infidèles; faire cesser par là les cruelles guerres qu'ils se faisoient les uns aux autres; tourner leurs armes vers un objet tout différent; & en faveur du quel la piété même mettoit une exception particuliere. Car la conquête de la Terre sainte ne doit pas tirer à conséquence pour toutes les autres guerres, où les Princes veulent envahir les États les uns des autres. On ne peut douter que la longue possession d'une Couronne & d'un certain pais, ne donne un titre légitime, & ne doive arrêter les entreprises des autres Princes, qui voudroient troubler l'ordre & la paix que la divine Pro-

vidence a établis. Mais encore une fois, le desir de reprendre sur les infidèles la Terre sainte, est un cas singulier, & où l'autorité des miracles jointe au zèle d'un des plus grands Docteurs de l'Eglise, nous porte à juger de l'entreprise par des vûes différentes. L'on voit par les actes qui nous restent de ces temps-là, que c'étoit par le titre particulier de Terre sanctifiée par Jesus-Christ & arrosée de son sang, que l'on vouloit rentrer en possession de la Judée. C'est cette vue, disent ceux dont nous exposons le sentiment, que Dieu n'a point condamnée & qu'il a même approuvée. Le mauvais succès des Croisades a seulement fait voir que les Chrétiens n'étoient pas dignes de chasser des saints Lieux les Musulmans, & que les lieux les plus sacrés, comme le Calvaire, le tombeau de Jesus-Christ, & les autres, sont moins profanés par des hommes étrangers à la Religion, que par les Chrétiens mêmes qui déshonorent cette Religion par leurs crimes. Ce dernier sentiment nous paroît le mieux fondé.

XXV.
Profondeur
des jugemens
de Dieu dans
cet événe-
ment.

Quelque jugement que l'on porte, & quel-
que sentiment que l'on ait sur les Croisades, on
ne peut s'empêcher d'adorer la profondeur des
jugemens de Dieu dans un événement si sur-
prenant. Qui ne se seroit attendu que la Croi-
sade prêchée par saint Bernard, auroit eu un
heureux succès, en voiant que Dieu paroîs-
soit l'autoriser par des miracles éclatans? Com-
bien saint Bernard lui-même, qui étoit si éclairé
& dans un commerce si intime avec Dieu,
fut-il étonné & affligé, lorsqu'il apprit le mal-
heureux succès d'une guerre, dans laquelle la
gloire de Jesus-Christ paroîsoit intéressée!
Plus on étudiera ce grand événement, plus on
aura

J
aura
font
bien
inco
N
davan
vûe p
si arc
mieux
specta
yeux
dans l

L'A
extrao
saint C
Lincol
toutes l
nent dé
té de la
blir la d
après av
pre maîs
rage iné
admirabl
qualités d
tout au
point fai
plus imp
souffrir,
Puissances
regardoit
magnanim
temporels
qu'on n'au
des siècles
dité auroit
Tom

sur l'état de l'Eglise. XII. siècle. 217
aura lieu d'admirer combien les voies de Dieu
sont élevées au dessus de nos pensées, & com-
bien ses vuës sont impénétrables & ses desseins
incompréhensibles.

Nous ne croions pas devoir nous étendre
davantage sur les maux de l'Eglise, dont la
vue portoit saint Bernard à former des vœux
si ardens pour sa réformation. Nous aimons
mieux tourner l'attention du Lecteur vers un
spectacle plus consolant, en mettant sous ses
yeux les biens dont l'Eglise jouissoit encore
dans le douzième siècle.

XIII.

L'Angleterre eut trois Evêques d'un mérite
extraordinaire, saint Thomas de Cantorberi,
saint Guillaume d'Yorc, & saint Hugues de
Lincolne. S. Thomas réunissoit en sa personne
toutes les vertus Episcopales dans le plus émi-
nent degré. Il étoit plein de zele pour la beau-
té de la maison de Dieu : il travailloit à réta-
blir la discipline, & à réformer tous les états,
après avoir commencé la réforme par sa pro-
pre maison. Il joignoit une fermeté & un cou-
rage inébranlable, à une piété tendre & à une
admirable simplicité. Il possédoit toutes les
qualités d'un défenseur de la Foi, & il sacrifia
tout au moindre de ses devoirs. Que n'eût
point fait ce grand Evêque pour une cause
plus importante, puisqu'il aima mieux tout
souffrir, que de céder la moindre chose aux
Puissances du siècle, dans une affaire qui ne
regardoit pas la Foi? S'il a montré tant de
magnanimité pour maintenir quelques droits
temporels de l'Eglise, & quelques immunités
qu'on n'auroit pas entrepris de défendre dans
des siècles plus éclairés; avec quelle intrépi-
dité auroit-il combattu pour conserver à l'E-

XXVI.

Biens de
l'Eglise.

Biens en
Angleterre.

218 Art. XII. *Réflexions*

glise sa doctrine & sa Foi ? Quelle leçon pour ceux qui devoient dans la suite défendre les plus précieux dogmes de la Religion & les vérités qui en sont l'ame ! S. Thomas n'étoit pas soutenu par l'importance de la cause pour laquelle il combattoit. Il croioit que ce qu'on exigeoit de lui n'étoit pas juste ; & cette seule considération lui suffit pour le porter à sacrifier sa dignité, ses biens, sa liberté & sa vie même. Combien un tel exemple est-il propre à confondre ceux à qui le moindre sacrifice paroît trop grand, quand il est question de rendre témoignage à des vérités capitales & essentielles ? Ce généreux Evêque est un parfait modèle pour ceux qui souffrent persécution pour la justice. Sa conduite pendant son exil est admirable. Etant forcé par l'injustice des hommes de renoncer à ses fonctions Pastorales, il se consacra à la pénitence, & édifia l'Eglise de France par sa piété, lorsque la violence l'eut mit hors d'état d'être utile à celle d'Angleterre par l'exercice du ministère. Heureux ceux, qui à l'exemple de ce grand homme injustement persécuté, travaillent à servir l'Eglise dans leur exil par la pénitence & par la priere, quand ils ne peuvent plus la servir dans les fonctions de leurs Ordres, qui leur sont interdites !

L'Histoire de S. Guillaume d'Yorc prouve combien on respectoit encore les Loix saintes de l'Eglise à l'égard de l'élection des Evêques. On nomma d'abord pour remplir ce Siège, Henri neveu du Roi Etienne : mais le Pape Innocent II exigea qu'il commençât par renoncer à l'Abbaie de S. Etienne de Caen dont il étoit pourvu. Dans une seconde élection le plus grand nombre des voix fut pour Guillau-

me
erra
étoit
très
qual
de v
décl
fort a
noiss
geren
Souve
électi
Bernar
de cré
malgre
électio
re. En r
événem
combien
dans le
avoient
garde d
chargeo
tout le
patience
parut une
pénitence
lecture de
pas qu'on
qui s'étoie
voulut ma
miracles u
S. Hugu
éclairée q
son temps.
cuniaires,
pêcheurs de

Sur l'état de l'Eglise. XII. siècle. 119

me, aussi neveu du Roi. Il n'étoit point étranger à l'égard de l'Eglise d'Yorc; il en étoit trésorier, & par conséquent il y étoit très-connu. Il avoit des mœurs très-pures, les qualités les plus estimables, & un grand fonds de vertu: mais parce qu'un Seigneur étoit venu déclarer en plein Chapitre, que le Roi seroit fort aisé qu'on élût Guillaume dont on connoissoit le mérite, les plus gens de bien jugerent qu'une telle démarche de la part du Souverain, donnoit atteinte à la liberté des élections. Ils firent part de leurs allarmes à S. Bernard, qui s'unit à eux; & ils eurent assez de crédit pour faire casser dans un Concile, malgré l'avis de la plûpart des Cardinaux, une élection qui ne leur paroissoit pas assez régulière. En réunissant toutes les circonstances de cet événement, peut-on s'empêcher d'admirer combien la regle étoit encore respectée dans le douzième siècle, & combien les Saints avoient encore d'autorité? Guillaume n'eut garde d'appeler d'une sentence, qui le déchargeoit d'un fardeau dont il connoissoit tout le poids & le danger. Il souffrit avec patience cette espèce de disgrâce, qui lui parut une insigne faveur: il se consacra à la pénitence, à la retraite, à la priere, à la lecture des saintes Ecritures; & il ne souffroit pas qu'on parlât mal en sa présence de ceux qui s'étoient laissés prévenir contre lui. Dieu voulut manifester par un grand nombre de miracles un si rare exemple de modération.

S. Hugues de Lincolne avoit une piété plus éclairée que la plûpart des bons Evêques de son temps. Il corrigea l'abus des amendes pécuniaires, & s'appliqua à faire imposer aux pécheurs des pénitences véritablement médicinales.

& satisfatoires. Ce saint Evêque ignoroit l'art de ménager les Grands, & il s'opposoit à toute injustice, avec une liberté qui le rendoit redoutable au Roi même. Son exemple est une preuve de ce que peut un Evêque, dont la sainteté est connue. Si tous les Prélats, disoit le Roi Richard à ses courtisans, ressembloient à celui-ci, ils nous feroient trembler. Quel aveu dans la bouche d'un Prince qui étoit si absolu ! Qu'il est propre à confondre ceux qui s'imaginent que l'éclat extérieur, qui sert à relever les Grands du siècle, peut aussi contribuer à faire respecter les Evêques !

XIV.

XXVII. Il y avoit dans l'Eglise de France plus de biens que dans aucune autre pendant le douzième siècle. Louis VI & Louis VII étoient pleins de zèle pour la gloire de Dieu, édifioient tous leurs sujets par leur piété, & emploioient leur autorité à soutenir les intérêts de l'Eglise & à protéger les gens de bien. Nous avons vu comment S. Thomas de Cantorberi fut reçu dans ce Roiaume, qu'on regardoit comme l'azile de ceux qui étoient persécutés pour la justice ; & combien Louis VII désiroit ardemment, que la Couronne de France ne perdît pas de son temps un privilège si honorable. Ces Rois véritablement Chrétiens favorisoient tous les saints établissemens, qui produisirent alors en France une espece de renouvellement. L'Ordre de Citeaux fut pour l'Eglise une source de bénédictions. On ne peut lire sans être rempli d'admiration, l'histoire des premiers habitans de ce désert. La piété que Dieu leur communiquoit avec tant d'abondance, montre bien que son bras n'étoit pas raccourci, & qu'il étoit assez puissant pour opérer

Biens dans
l'Eglise de
France.

Rois ver-
meux. Mer-
veilles que
présente la
Maison de Ci-
teaux.

da
aut
cle
lieu
son
sain
bert
sain
& fo
prit
s'affli
si pe
Fo
leur o
Chacu
vre &
dateur
seule
mille
ctifier
que rép
mens,
lui faire
de Tiro
Rome,
& son
loin de
offrit la
trait est
montre q
core se fa
sa comm
moines,
de temps
nombreux
voient da
loient de l

Sur l'état de l'Eglise. XII. siècle. 221

dans un temps si malheureux, des merveilles aussi éclatantes que celles des plus beaux siècles. Quelle consolation pour l'Eglise au milieu de ses maux, de voir se former une Maison, qui devoit être le berceau de tant de saints monasteres ! Quels hommes que S. Robert, S. Etienne, & les autres fondateurs de ce saint Ordre ! Ceux qui ont une piété tendre & solide, ne peuvent se rappeler quel fut l'esprit de Cîteaux dans son premier âge, sans s'affliger de ce qu'un si beau spectacle a duré si peu.

Fontevraud, Tiron, Savigni, furent dans leur origine des pépinières de saints pénitens. Chacun s'empressoit d'embrasser la vie pauvre & austere, à laquelle exhortoient les fondateurs de ces établissemens. Il y eut dans la seule maison de Fontevraud, jusqu'à trois mille personnes, que le seul desir de se sanctifier y avoit attirées. Ce fut la bonne odeur que répandit cet Ordre dans ses commencemens, qui engagea les Rois & les Princes à lui faire des présens considérables. Bernard de Tiron se voyant injustement condamné à Rome, eut le courage de citer le Pape Pascal & son Conseil au jugement de Dieu. Bien loin de punir cette hardiesse, le Pape lui offrit la dignité de Cardinal, qu'il refusa. Ce trait est fort honorable pour ce Pape, & montre que la vérité & la justice pouvoient encore se faire écouter à Rome. Bernard vit dans sa communauté de Tiron jusqu'à cinq cens moines, trois ans après sa fondation. En peu de temps cette maison devint chef d'une très-nombreuse Congrégation. Les moines vivoient dans une extrême pauvreté, travailloient de leurs mains en silence, & pratiquoient

XXVIII.

Plusieurs saints établissemens sur lesquels Dieu répand une abondante bénédiction.

les plus grandes austérités. L'Angleterre & l'Escoffe voulurent posséder quelques-uns de ces moines dont la vie étoit si pénitente. Les Rois les honoroient & les combloient de biens. Louis le Gros voulut que les Abbés de Tiron fussent parains de ses fils. Dès le milieu du douzième siècle on comptoit plus de deux cens maisons de cette Congrégation. S. Vital Instituteur de Savigni travailloit avec succès à la conversion des pécheurs. Il fit par-tout beaucoup de fruit. Il fonda près de trente Abbaies par les libéralités des Seigneurs, qui secondoient ses saintes entreprises. Il fit de grands miracles, & parut dans toute sa conduite animé de l'Esprit de Dieu.

XXIX.
Prémontré &
Grammont, quel
asyles de la
pénitence.

Norbert édifia l'Allemagne & la France par sa conversion éclatante, par le zèle avec lequel il prêcha par-tout la pénitence, par la fondation du saint Ordre de Prémontré, & par sa fidélité à remplir tous les devoirs de l'Episcopat; lorsqu'il y eut été élevé malgré lui. Cet homme merveilleux fut suscité de Dieu pour réveiller les Chrétiens de leur profond assoupissement: il leva l'étendart de la pénitence, sous lequel une multitude d'ecclésiastiques & de laïcs se rangerent. La solitude de Prémontré étoit un jardin délicieux, qui produisoit en abondance toutes sortes de fruits spirituels. La justice & la piété s'y étoient réfugiées, & ceux qui vouloient sincèrement travailler à leur salut, y trouvoient un azile assuré. On admiroit à Grandmont les mêmes effets de la grace. S. Etienne Instituteur de cet Ordre, vécut cinquante ans dans l'affreux desert de Muret, servant Dieu nuit & jour dans les prieres, les jeûnes & les austérités. Etant ensuite passé à Grandmont, il y forma un grand

sun
nom
te pe
la pl
conn
res, P
cles P
de leu
extrac
leur ex
pauvre
l'amou

Mai
cle, c'e
un de c
donne
pour la
schisma
par leur
les édif
Tout ce
semble e
dans ce
grace qu
a partag
glise. O
tre eux
mais il a
afin que l
de sa doc
la discrét
des dern
fausses l
& aux ern
Il a été la
bats contr

Sur l'état de l'Eglise. XII. siècle. 223

nombre de justes, qu'il conduisit à la plus haute perfection. La pauvreté étoit leur trésor, & la plus profonde retraite leurs délices. On connoît l'esprit qui animoit ces pieux solitaires, par la fraieur que leur causèrent les miracles par lesquels Dieu manifestoit la sainteté de leur illustre fondateur, & par la priere si extraordinaire qu'ils lui firent, de ne point leur enlever par ses miracles le trésor de la vie pauvre & retirée, dont il leur avoit inspiré l'amour.

XV.

Mais la grande merveille du douzième siècle, c'est S. Bernard. Cet illustre Saint a été un de ces hommes extraordinaires que Dieu donne de temps en temps à son Eglise, soit pour la défendre contre les hérétiques & les schismatiques, soit pour instruire les fidèles par leurs discours & par leurs Ecrits, soit pour les édifier par la sainteté de leurs actions. Tout cela se trouve dans saint Bernard. Il semble en effet que Dieu a voulu renfermer dans ce grand homme les divers dons de sa grace qu'il a répandus dans les autres, & qu'il a partagés entre les plus célèbres Peres de l'Eglise. On le regarde comme le dernier d'entre eux par rapport au temps où il a vécu; mais il a paru animé de l'esprit des anciens; afin que la sublimité de son génie, la solidité de sa doctrine, la sainteté de sa conduite & la discrétion de son zèle, étant plus proches des derniers siècles, fussent opposées aux fausses lumieres, aux dévotions peu réglées, & aux erreurs qui s'introduiroient après lui. Il a été la langue de l'Eglise dans ses combats contre les hérétiques; il a éteint les schis-

XXX.

Renouvellement produit par Saint Bernard.

Sublime vertu des Religieux de Clairvaux.

Ferveur des Chartreux.

224 Art. XII. *Réflexions*

mes ; il a été plein de zèle pour soutenir les droits de la Grace de Jesus-Christ. Lorsque les Evêques ont eu à soutenir la liberté de l'Eglise , ils ont eu recours à lui pour la défendre devant les Princes ; & il n'y a point eu de son temps de grande affaire , dans laquelle on ne l'ait choisi ou désiré pour conseiller ou pour arbitre. Dieu voulant employer saint Bernard dans les plus importantes entreprises , & lui donner du crédit & de l'autorité sur les Puissances ecclésiastiques & séculières , lui accorda le don des miracles dans un degré fort éminent.

Rien n'est plus capable de nous donner une idée de la sublime vertu de saint Bernard , que la perfection à laquelle il avoit conduit les religieux de Clairvaux. Cette sainte Vallée étoit l'objet de l'admiration des Anges & des hommes. Les Solitaires qui la peuploient , tenoient beaucoup plus au Ciel qu'à la terre , & faisoient reparoître les anciens prodiges de grace , qu'avoient présenté au monde les siècles les plus heureux. Quel bonheur pour l'église de France, d'avoir enfanté tant de Saints, dans un temps où la piété devenoit de jour en jour plus rare ; & d'avoir ouvert tant de surs aziles , à ceux qui s'occupoient sérieusement de leur salut , & qui vouloient se mettre à l'abri de la corruption du siècle !

Nous avons vu par les Ecrits du Vénérable Guigues , en quel état étoit l'Ordre des Chartreux : leur pauvreté , leur désintéressement , leurs mortifications , leur attention à ne point introduire chez eux des sujets foibles , leur humilité , leur amour pour la solitude ; les précautions qu'ils prenoient pour n'être connus

qu
me
ch
mo

S
terr
Roi
trer
s'att
d'O
mèn
& le
lustr
Mala
auprè
val à
il s'y
la Re
taires
miers
pour
captiv
Bole
tre de l
lemagn
Il invit
travaill
préfèra
qui par
Evêque
pieux d
vint l'A
grands f
l'Isle de
blir le C

Sur l'état de l'Eglise. XII. siècle. 225
que de Dieu seul, pour prévenir le relâchement, & empêcher que l'ambition, les richesses, l'oisiveté, & les autres pestes des monasteres ne pénétraissent dans les leurs.

XVI.

S. Gilbert de Sempringan forma en Angleterre une Congrégation qui édifia tout ce Roiaume, & il eut l'humilité de la faire entrer dans l'Ordre de Citeaux, ne voulant pas s'attribuer la qualité de Chef ou Fondateur d'Ordre. Saint Etienne d'Obasine donna le même exemple d'humilité. On ignore le pais & les commencemens de la vie d'un autre illustre solitaire, qui est saint Guillaume de Malaval. Il étoit ermite en Toscane, & se fixa auprès de Sienne lieu nommé depuis Malaval à cause de sa stérilité. Peu après sa mort, il s'y forma une Congrégation de moines sous la Regle de saint Benoît. L'Ordre des Trinitaires fut de même utile à l'Eglise; & les premiers qui y entrèrent, avoient un vrai zèle pour soulager les Chrétiens qui étoient en captivité chez les Infidèles.

Boleslas Duc de Pologne s'étant rendu maître de la Poméranie, qui est au Nord de l'Allemagne, s'appliqua à la rendre Chrétienne. Il invita les Evêques & les Prêtres voisins à travailler à cette bonne œuvre; mais chacun préférant son repos aux fatigues d'une mission qui paroïssoit si périlleuse, il trouva S. Otton Evêque de Bamberg disposé à entrer dans ses pieux desseins. Cet Evêque si accompli, devint l'Apôtre de la Poméranie, & y fit de grands fruits. Le Roi de Dannemarc attaqua l'Isle de Rugen, aussi dans le dessein d'y établir le Christianisme. Il y avoit long-temps

XXXI.

Biens de différens genres dans les différentes portions de l'Eglise.

Conquêtes que fait l'Eglise.

que dans les missions, on joignoit les armes matérielles aux spirituelles. Le Prince des Rugiens demanda le Baptême dès qu'il fut instruit de la Religion Chrétienne, & exhorta ses sujets à suivre son exemple. Il prêchoit lui-même ce peuple farouche, pour l'amener par la raison ou par les menaces à embrasser le Christianisme. De toute la nation des Slaves, les Rugiens seuls étoient demeurés jusques alors dans les ténèbres de l'Idolatrie ; leur habitation dans une Isle étant d'un accès difficile, & aiant effraïé ceux qui auroient pu y porter l'Evangile. Les Maronites dispersés sur le Mont-Liban & aux environs, se réunirent à l'Eglise Catholique, & renoncèrent au Monothélisme. Ces conquêtes que fit l'Eglise dans le douzième siècle, la dédommageoient des pertes que les schismes & les hérésies lui causèrent.

XXXII.
Saints Evêques.
Miracles.
Conciles fréquens.
Conversions éclatantes.
Ferveur de l'état monastique.

Il y avoit dans les différentes portions de l'Eglise, de saints Evêques qui s'appliquoient à réformer les abus, à corriger les désordres, & à instruire solidement les peuples. S. Norbert de Magdebourg, S. Hugues de Grenoble, S. Malachie d'Irlande, S. Anthelme de Bellai, S. Pierre de Tarantaise, S. Godefroi d'Amiens, S. Laurent de Dublin, S. Galdin de Milan, S. Ives de Chartres. Ces dignes Pasteurs menaient une vie plus capable encore que leurs discours, de faire impression sur les peuples. Dieu augmenta leur autorité par le don des miracles qu'il communiquoit à plusieurs d'entre eux. Ce don fut aussi accordé à sainte Hildegarde, à S. Homobon de Cremone, & à d'autres Saints, qui faisoient la consolation de l'Eglise dans le douzième

su
siècl
le do
ficat
mala
sées
II
les d
de ré
ble av
finime
faisoie
Il y eu
me, l
Latran
l'on y r
Dieu
firent a
L'Abbé
daine, c
gieux, à
faste & f
réforma
Laraze d
nitence,
version &
affligée p
quintaine
suivit en
mit à sain
Victor, P
déréglée.
Enfin la
saints ecc
les recher
places ; les
soient sans

sur l'état de l'Eglise. XII. siècle. 227
siècle. S. Godric ermite en Angleterre avoit le don de Prophétie , & pratiquoit des mortifications étonnantes. Il guérissoit aussi les malades , & découvroit les plus secretes pensées des cœurs.

Il se tint un très-grand nombre de Conciles dans le douzième siècle. On s'efforçoit de rétablir la discipline : on faisoit un humble aveu des maux de l'Eglise , & l'on étoit infiniment éloigné de désapprouver ceux qui en faisoient connoître la grandeur & l'étendue. Il y eut trois Conciles généraux , le neuvième , le dixième & l'onzième , tous trois de Latran. On n'y dissimuloit aucun des abus , & l'on y rappelloit toujours les saintes regles.

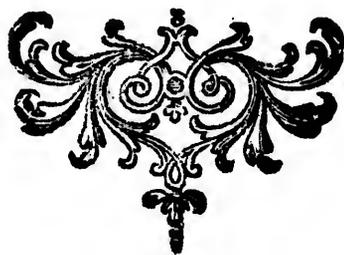
Dieu opéra des conversions éclatantes qui firent admirer la toute-puissance de sa grace. L'Abbé Suger qui avoit mené une vie mondaine , qui avoit été plus courtisan que religieux , & qui avoit scandalisé l'Eglise par son faste & sa conduite séculiere , se convertit & réforma son Abbaïe de saint Denys. Pons de Laraze donna un exemple mémorable de pénitence , & consola autant l'Eglise par sa conversion & la sainteté de sa vie , qu'il l'avoit affligée par ses désordres. Guillaume Duc d'Aquitaine céda aux menaces de S. Bernard , & suivit en tout ses conseils. Le Pape Eugene mit à sainte Geneviève des chanoines de saint Victor , pour réformer cette Abbaïe qui étoit déréglée.

Enfin la piété étoit encore en honneur. Les saints ecclésiastiques étoient respectés , & on les recherchoit pour les élever aux premières places ; les établissemens les plus utiles se faisoient sans contradiction. Les Princes & les

228 Art. XII. *Réflexions*, &c.

Seigneurs favorisoient le bien, & secundoient les serviteurs de Dieu qui entreprenoient quelque œuvre avantageuse à la Religion. Ceux qui vouloient se sauver, trouvoient de grandes facilités & de puissans moiens de salut. L'état monastique, bien loin de deshonorer l'Eglise, faisoit sa ressource & sa consolation.

Fin du douzième siècle.



TA
1200.
1201.
1202.
1203.
1204.
1205.
1206.
1207.
1208.
1209.

TABLE CHRONOLOGIQUE

Pour le treizième siècle.

1200. **C**oncile de Londre. On prêche la Croisade en Angleterre.
1201. Commencement de l'ordre du Val des écoliers.
1202. Mort de Foulques de Neuilli & de l'Abbé Joachim. Départ des Croisés François.
1203. Les Croisés prennent Constantinople. Mort d'Etienne Evêque de Tournai. Le Pape Innocent III veut se rendre arbitre souverain de tous les différends qui sont entre les Princes. Concile de Meaux.
1204. Les Croisés prennent une seconde fois Constantinople. Baudouin en est élu Empereur. Le Roi d'Arragon vient à Rome se faire couronner par le Pape.
1205. L'Empereur Baudouin est pris par le Roi des Bulgares. Réunion des Arméniens à l'Eglise Romaine. Double élection pour le Siège de Cantorberi. Naissance d'Albert le Grand.
1206. Mort de Baudouin. Henri Empereur Latin de Constantinople. Théodore Lascaris Empereur Grec.
S. Dominique commence à prêcher en France.
Conversion de saint François.
1207. Le Christianisme s'étend en Livonie.
1208. Le Pape met en interdit le Roiaume d'Angleterre.
1209. Il excommunie le Roi J
ean sans terre.

- Mort de S. Guillaume Archev. de Bourges.
1210. Le Pape Innocent III approuve la Regle de saint François.
Commencement de l'Ordre des Carmes.
Hérétiques en Languedoc & à Paris.
1211. Le Pape dépose le Roi d'Angleterre & absout ses sujets de leur serment de fidélité.
1212. Concile de Paris.
L'Empereur Otton excommunié par le Pape est abandonné de tout le monde.
Le Pape fait reconnoître Frédéric Roi des Romains.
Victoire célèbre d'Aplhonse IX sur les Mores.
1213. Mort de la B. Marie d'Oignies.
S. François fonde plusieurs monastères.
Progrès de la Foi dans le Nord.
Croisade contre les Albigeois.
Le Roi d'Angleterre se rend vassal du Pape.
Concile de Lavour.
1214. Le Pape fait lever l'interdit qu'il avoit jetté sur l'Angleterre.
1215. Concile de Montpellier.
Concile général de Latran
1216. Mort du Pape Innocent III. Honorius III est élevé sur le S. Siège.
Pierre de Courtenai est élu Empereur de Constantinople.
Mort de Jean Roi d'Angleterre. Son fils Henri III lui succède.
Le Pape Honorius approuve l'Ordre des Freres Prêcheurs.

1217

1218

1219

1220

1221

1222

1223

1224

1225

1217. L'Empereur Pierre pris par Théodore Comnene.
- 1218 Travaux de S. Dominique.
- 1219 S. François tient le premier Chapitre général des Freres Mineurs.
Martyrs de Maroc. Damiete prise par les Croisés.
1220. S. Dominique tient le premier Chapitre des Freres Prêcheurs.
Fridéric couronné Empereur par le Pape Honorius.
Robert de Courtenai Empereur de Constantinople.
1221. Tiers Ordre de S. François. Mort de S. Dominique.
Damiete reprise par les Sarrasins.
S. Engelbert Régent en Allemagne.
Naissance de S. Bonaventure.
1222. Concile d'Oxford.
Théodore Lascaris Empereur Grec meurt. Jean Ducas Vatace son gendre lui succède
1223. Mort de Philippe-Auguste. Son fils Louis VIII lui succède.
Commencement de l'Ordre de la Merci.
Genguiscan Empereur des Tartares fait des conquêtes immenses.
1224. Concile de Montpellier.
Progrès de la Religion dans la Prusse & dans la Livonie.
Différend entre le Pape & l'Empereur.
1225. Le Légat du Pape insulté à Paris. Conciles de Melun & de Bourges.
Meurtre d'Engelbert Archevêque de Cologne.

- Naissance de S. Thomas d'Aquin.
1226. Louis VIII se croise contre les Albigeois
Mort du Roi Louis VIII. Son fils Louis IX lui succède. Mort de Gengiskan Empereur des Tartares.
1227. Honorius III meurt. Grégoire IX est élevé sur le S. Siège.
Concile de Narbonne.
Conversion des Comains, peuple de Moldavie.
Le Pape excommunie l'Empereur.
1228. Canonisation de S. François.
Mort d'Etienne de Langton Archevêque de Cantorberi.
1229. L'Université sort de Paris.
Exactions de la Cour de Rome en Angleterre.
Conciles de Toulouse & de Tarragone.
1230. Paix entre l'Empereur & le Pape.
Conquêtes des Chrétiens en Espagne.
Les Chevaliers Teutoniques s'établissent dans la Prusse.
1231. Concile de Château Gontier. L'Université de Paris rétablie.
Mort de Saint Antoine de Pade.
Mort de sainte Elizabeth Reine de Hongrie.
Violences en Angleterre contre les usuriers Romains.
La Religion fait de nouveaux progrès dans le Nord.
1232. Canonisation de saint Antoine de Pade.
Négociation pour la réunion des Grecs.
1233. Le Pape entreprend de convertir les Musulmans.

Concile de Noion.

Canonisation de S. Dominique. Concile de saint Quentin.

1234. Concile de Besiers. Etablissement de l'Université de Toulouse.

Mort de S. Guillaume Pinchon Evêque de saint Briec.

S. Edme ou Edmon sacré Archevêque de Cantorberi.

Concile de Nymphée. Concile d'Arles.

Mariage de S. Louis célébré à Sens.

Le Pape Grégoire IX publie une collection de Decretales. Les Romains se révoltent contre lui.

1235. Concile de Narbonne. Inquisition en Languedoc contre les hérétiques.

Les François écrivent au Pape contre les Evêques & les Ecclésiastiques.

Robert Grosse-tête est fait Evêque de Lincolne.

1236. La B. Agnès de Boheme renonce au monde.

Les Juifs sont massacrés en divers lieux.

Concile de Tours. Mort du B. Jourdain.

1237. Otton Cardinal Légat en Angleterre. Commencement des Ermites de saint Augustin.

Réunion des Jacobites & des Nestoriens.

Concile de Londres.

1238. Conquêtes des Chrétiens en Espagne. Concile de Cognac. Réforme des moines en Angleterre.

Le Pape excommunie l'Empereur.

1239. L'Empereur Frideric fait des Ordonnances contre le Pape.
Commencement de l'Ordre des Servites.
S. Louis reçoit à Paris la sainte Couronne d'Epines.
Concile de Tours. Manichéens brûlés.
1240. Le Pape excite tous les Princes contre l'Empereur. L'Empereur fait son Apologie. Le Pape offre l'Empire aux François. Il demande le cinquième des revenus ecclésiastiques d'Angleterre.
Mort de Jacques de Vitri. Synode de Vorcheftre.
1241. Désolation de la Hongrie par les Tartares.
Mort de Grégoire IX. Celestin IV est élu, & meurt quelques mois après.
Mort de S. Edme de Cantorberi.
1242. Vacance du S. Siège pendant plus d'un an.
1243. Mort de sainte Hedvige de Pologne. Innocent IV est élevé sur le S. Siège.
1244. Il fait avec l'Empereur un Traité qui ne subsiste pas long-temps. Il demande de l'argent aux Anglois. S. Richard est fait Evêque de Chicheftre.
1245. Mort d'Alexandre de Halès.
I. Concile général de Lyon. Déposition de l'Empereur Frideric.
Mission chez les Tartares.
Canonisation de S. Edme de Cantorberi.
1246. Concile de Befiers. Inquisition.
Conciles en Catalogne.
Le Pape interdit Sanche II Roi de Portugal.

1247.

D
F

1148.

P

1249.

1250.

1251.

1252.

ph
PU

M

S. I

1253.

M

Evê

Linc

1254.

R

le d'

sur l

M

est é

1255.

C

C

Fran

Je

Théc

1256.

Tr

Pro

Augu

Plaintes contre le Pape & contre les religieux mendians.

1247. Collège des Bernardins, fondé à Paris.
Mission chez les Armeniens. Daniel Duc de Russie reconnoît l'autorité du Pape.
Croisade en Allemagne contre l'Empereur Frideric.
1148. S. Louis part pour la Terre-sainte.
Concile de Valence.
1249. S. Louis devant Damiette.
1250. Prise de ce saint Roi.
Mort de l'Empereur Frideric.
Fondation du Collège de Sorbonne.
1251. Travaux de S. Louis en Palestine.
1252. Martyre de S. Pierre de Verone.
Ferdinand Roi de Castille meurt. Alphonse X son fils lui succède, & fonde l'Université de Salamanque.
Mort de la Reine Blanche Mere de S. Louis.
1253. Mort de sainte Claire, de S. Richard Evêque de Chichestre, & de Robert de Lincoln.
1254. Retour de S. Louis en France. Concile d'Albi. Décrétale du Pape Innocent sur les études.
Mort d'Innocent IV. Alexandre IV est élu Pape.
1255. Croisade d'Allemands dans la Prusse.
Concile de Bordeaux. Inquisition en France.
Jean Vatace Empereur Grec meurt. Théodore Lascaris lui succède.
1256. Troubles dans l'Université de Paris.
Progrès de l'Ordre des Ermites de S. Augustin.

1257. Double élection pour l'Empire.
Premiers Ecrits de S. Thomas d'Aquin & de S. Bonaventure.
1258. Mort de Seval Archevêque d'Yorc.
Conciles de Ruffec & de Montpellier.
Prise de Bagdad par les Tartares. Extinction des Califes.
1259. Bulle du Pape contre les clerics concubinaires.
Les Chartreux s'établissent à Paris.
Mort de Théodore Lascaris. Michel Paléologue Empereur.
Flagellans en Italie.
1260. Carmes & Augustins à Paris. Conciles de Cologne, d'Arles, & plusieurs autres.
Albert le Grand est fait Evêque de Ratisbonne.
1261. Préparatifs contre les Tartares. Conciles en Angleterre & en Allemagne.
Mort du Pape Alexandre IV. Urbain IV est élevé sur le S. Siège.
Constantinople reprise par les Grecs.
1262. Le Pape fait prêcher en France la Croisade contre l'Empereur Grec.
1263. Conciles de Bordeaux.
1264. Institution de la fête du saint Sacrement.
Conciles de Nantes, de Paris, de Constantinople.
Mort d'Urbain IV.
1265. Clément IV élevé sur le S. Siège. Il cede le Roiaume de Sicile à Charles d'Anjou.
Croisades dans toute l'Eglise.
S. Bonaventure refuse l'Archevêché d'Yorc.

1266.

1267.

1268.

1269.

1270.

1271.

1272.

1273.

1274.

1275.

1276.

1277.

S. Thomas écrit sa Somme. Il refuse l'Archevêché de Naples.

Le Pape envoie un Légat en Danemark.

1266. Synode de Cologne pour la discipline. Le Pape fait au Roi d'Arragon des reproches sur sa conduite.
1267. Seconde Croisade de S. Louis. Décime en France.
Concile de Vienne en Autriche.
1268. Concile de Londres. Mort de Clement IV.
1269. Pragmatique de S. Louis.
Les Grecs font des démarches pour la réunion.
1270. Mort de la B. Isabelle de France, sœur de S. Louis. Départ de ce saint Roi pour la Croisade.
Mort de S. Louis. Son fils Philippe lui succède.
1271. Funérailles de S. Louis. Grégoire X est élu Pape.
1272. Mort d'Henri III Roi d'Angleterre. Son fils Edouard regne après lui.
1273. Rodolfe élu Empereur.
1274. Mort de S. Thomas d'Aquin.
II. Concile général de Lyon. Réunion des Grecs.
Mort de S. Bonaventure.
Concile de Salsbourg.
1275. Mort de S. Raimond de Pegnafort.
Bulle contre le Roi de Portugal.
Veccus Patriarche de Constantinople.
1276. Mort de Grégoire X. Innocent V, & Adrien V Papes. Concile de Bourges. Jean XXI est élevé sur le S. Siège.
1277. Mort de Jean XXI, Le Patriarche

- Veccus travaille à réunir les Grecs. Nicolas III est élu Pape.
1278. Concile de Compiègne. Le Pape envoie des Légats aux Grecs.
1279. Retraite du Patriarche Veccus. Son rappel.
Conciles en France, en Angleterre, en Hongrie.
1280. Concile de Constantinople. Mort du Pape Nicolas III. Synodes de Poitiers, de Cologne.
Mort d'Albert le Grand.
1281. Martin IV élevé sur le S. Siège.
Conciles en Angleterre, en Allemagne & en France.
1282. Vêpres Siciliennes. Conciles en France.
Mort de Michel Paléologue. Andronic Empereur. Il renonce à l'union avec les Latins.
1283. Le Pape dépose le Roi d'Arragon. Concile de Constantinople. Condamnation du Patriarche Veccus.
1284. Mort d'Alfonse le Sage.
1285. Martin IV meurt. Honorius IV est élu Pape.
Mort de Philippe le Hardi Roi de France.
Son fils Philippe le Bel lui succède.
1286. Conciles en Angleterre, en Italie, en France.
1287. Différens Concile. Mort du Pape Honorius.
1288. Nicolas IV est élevé sur le S. Siège.
Conciles d'Arles.
1289. Concordat du Roi de Portugal avec le Clergé.

1290.

1291. I

vel

1292.

1293. V

1294. C

Rel

Bon

1295. H

les

1296. C

D

Pap

ran

1297. C

Lou

S. A

1298. M

Patr

1299. Pu

Con

1300. In

Fin d

Université de Montpellier.

1290. Apostoliques condamnés. Concile en Armagnac.
Miracle du Juif des Billettes.
1291. Prise d'Acre. Perte de la Terre-Sainte.
Le Pape excite les Princes à une nouvelle Croisade.
Concile de Milan.
1292. Mort de Nicolas IV.
1293. Vacance du S. Siège.
1294. Célestin V élu Pape. Réforme des Religieux. Cession du Pape Célestin. Boniface VIII lui succède.
1295. Boniface entreprend de réconcilier les Princes par voie d'autorité.
1296. Célestin V meurt en prison.
Démêlé de Philippe le Bel avec le Pape Boniface. Mort de Guillaume Duranti Evêque de Mende.
1297. Canonisation de S. Louis. Mort de S. Louis Evêque de Touloufe. Ordre de S. Antoine.
1298. Mort de Jacques de Voragine & du Patriarche Veccus.
1299. Publication du Sexte des Décrétales.
Concile de Rouen.
1300. Institution du Jubilé.

*Fin de la Table Chronologique,
du treizième siècle.*



TREIZIEME SIECLE.

ARTICLE I.

Eglise d'Angleterre.

I.

I.
Mort du Roi
Richard.

Regne de
Jean - sans
terre.

Hubert Ar-
chevêque de
Cantorberi
est fait Chan-
celier.

LE Roi Richard fils du Roi Henri II mourut l'an 1199. Le Vicomte de Limoges aiant trouvé un trésor dans une terre de son Domaine, en envoya une grande partie à ce Prince son Souverain : mais Richard prétendit que le trésor lui appartenoit tout entier, & assiégea le Vicomte dans le Château de Chastelus, où il s'étoit retiré. En reconnoissant la place, il fut blessé d'un coup d'arbalète dont il mourut. Il pardonna à celui qui l'avoit tué, & ordonna que l'on enterrât ses entrailles à Charroux, son cœur à Rouen, & son corps à Fontevraud aux pieds du Roi son pere. Il étoit âgé de quarante-deux ans, & en avoit régné dix. Comme il n'avoit point d'enfans, son frere Jean, Comte de Mortain, succéda à la Couronne d'Angleterre. Il reçut à Rouen l'épée & la couronne comme Duc de Normandie, des mains de l'Archevêque Gautier. Il fut sacré Roi solennellement par Hubert Archevêque de Cantorberi. Le même jour de son sacre il fit cet Archevêque son Chancelier; & comme ce Prélat en témoignoit de la joie, &

Eg
se va
Gent
moi d
votre
vriez
nous a
chevê
qu'un
L'igno
des cl
Prince
Evêché
chevêq
Primat
saint Si
avoit e
d'être n
ge de g
fait dem
ne pouv
glise & d
fidérant
de cette
il écrivit
encore n
vail. Ain
me, fais
ministere
du Maine
Seigneur
ainé du R
que suivan
fils de l'air
la successio
Le Roi J
tre de son
& l'enferm
Tome

se vançoit d'avoir la confiance du Roi, un Gentilhomme lui dit: Seigneur, permettez-moi de vous dire, que si vous considérez bien votre pouvoir & votre dignité, vous ne devriez point vous imposer une telle servitude: nous avons bien vû un Chancelier devenu Archevêque, mais nous n'avons jamais oui dire qu'un Archevêque soit devenu Chancelier. L'ignorance des laïcs faisoit qu'il n'y avoit que des clercs qui pussent être Chanceliers des Princes, & souvent leur récompense étoit un Evêché. Hubert étoit alors non-seulement Archevêque de Cantorberi, & en cette qualité Primat de l'Angleterre; mais encore Légat du saint Siège & grand Justicier du Roiaume. Il avoit eu quelque envie, trois ans avant que d'être nommé Chancelier, de quitter la charge de grand Justicier, & il en avoit même fait demander la permission au Roi, disant qu'il ne pouvoit suffire au gouvernement de l'Eglise & de l'Etat. Mais ensuite le Prélat considérant les profits immenses qui lui revenoient de cette place, jugea à propos de la garder; & il écrivit au Roi, que si ses services lui étoient encore nécessaires, il ne refuseroit pas le travail. Ainsi il continua de gouverner le Roiaume, faisant peu de cas des devoirs du saint ministère. Cependant les Seigneurs d'Anjou, du Maine & de Touraine, reconnurent pour Seigneur le jeune Artus, fils de Géofroi frere aîné du Roi Jean, mort en 1186, soutenant que suivant la coutume de ces Provinces, le fils de l'aîné devoit lui succéder dans la part de la succession qu'il auroit dû avoir.

Le Roi Jean trouva moyen de se rendre maître de son neveu. Il le mena à Roen, tue son neveu. & l'enferma dans la Tour. Quelque temps ven.

II.

Le Roi Jean tue son neveu.

Ce crime est
condamné en
France.

après, il vint en bateau au pied de la Tour ; qui donnoit sur la riviere ; & aiant fait descendre Artus, il le mena à l'écart ; & le regardant d'un œil farouche, lui fit entendre que sa dernière heure étoit venue. Artus se jetta aux pieds de son oncle, pour tâcher de désarmer sa colere. Mais ce Roi barbare sans lui répondre, le perça de plusieurs coups d'épée, fit porter son corps mort à quelques lieues de-là, & le fit jeter dans la riviere. Le Roi de France Philippe-Auguste fit citer Jean comme son vassal, pour répondre à sa Cour sur ce crime ; & n'ayant point comparu, la Cour des Pairs jugea tout d'une voix, que ce que le Roi Jean avoit en-deçà de la mer appartenoit au Roi Philippe. En exécution de cet Arrêt, le Roi Philippe entra en Aquitaine, puis en Normandie & y fit plusieurs conquêtes. Le Pape Innocent III voulut se mêler de cette guerre, & envoya des Légats pour la terminer par autorité. Le Roi Philippe leur répondit qu'il n'appartenoit point au Pape de se mêler des différends des Rois, & qu'ils n'étoient point obligés de recevoir ses ordres en ce qui regardoit leurs vassaux.

II.

III.
L'Abbé Eustache prêcha la Croisade en Angleterre, & y combat quelques abus.

Eustache Abbé de saint Germer au Diocèse de Beauvais, alla en Angleterre l'an 1200 pour y prêcher la Croisade, & il le fit avec assez de succès. Il vint à bout d'abolir la mauvaise coutume qui étoit à Londres & en plusieurs autres lieux, de tenir marché les Dimanches ; & il établit que dans les églises qui en avoient le moien, il y auroit une lampe continuellement allumée devant le Saint Sacrement. Il persuada encore à plusieurs familles, d'avoir tous les jours à leur table un plat

où
pour
terre
prêch
stach
die.
terre,
empêc
che. Il
venue
pour ex
ribles,
manche
tion qu
à laquel
vint à Y
l'Archev
& les Sei
qu'Eustac
qu'on tînt
ravant. Il
teurs qui p
dans l'Ap
dragon all
de toutes f

L'an 120
beri étant
thédrale él
prieur ; &
DEUM, ils
la Chaire P
ment, qu'il
sans une per
té ; & la nut
quelques-un
faisoit pour c

où ils mettroient une partie de leur viande pour les pauvres. Quelques Evêques d'Angleterre s'étant plaint que cet étranger osât ainsi prêcher sans mission dans leurs Diocèses ; Eustache prit le parti de retourner en Normandie. Mais il revint l'année suivante en Angleterre, & recommença à prêcher par-tout, pour empêcher que l'on ne tint marché le Dimanche. Il publioit une Lettre que l'on disoit être venue du Ciel. On y faisoit parler Dieu même, pour exhorter le peuple avec des menaces terribles, à faire pénitence & à célébrer le Dimanche. On s'imaginoit que la bonne intention que l'on avoit, rendoit légitime la fiction à laquelle on avoit recours. L'Abbé Eustache vint à Yorc, où il fut reçu honorablement par l'Archevêque qui lui permit de prêcher. Le Roi & les Seigneurs s'opposèrent aux établissemens qu'Eustache vouloit faire, & ordonnèrent qu'on tint marché les dimanches comme auparavant. Il y avoit alors en Angleterre des Docteurs qui prêchoient que les mille ans marqués dans l'Apocalypse étoient accomplis, que le dragon alloit être délié, & le monde accablé de toutes sortes de malheurs.

III.

L'an 1205, Hubert Archevêque de Cantorberi étant mort, quelques moines de la Cathédrale élurent secrètement Renaud leur Soprieur ; & à minuit, aiant chanté le TE DEUM, ils le mirent sur l'autel & ensuite dans la Chaire Pontificale. Ils lui firent prêter serment, qu'il ne publieroit point son élection, sans une permission par écrit de la communauté ; & la nuit même il partit pour Rome avec quelques-uns de ses confreres. Tout cela se faisoit pour cacher l'élection au Roi, jusqu'à ce

IV.

Double élection pour le Siège de Cantorberi.

qu'ils vissent s'ils pourroient le faire confirmer à Rome. Mais à peine Renaud fut-il arrivé en Flandre qu'il déclara hautement son élection & le sujet de son voiage. Etant arrivé à Rome, il sollicita le Pape Innocent III de confirmer son élection ; mais le Pape répondit qu'il vouloit s'informer de tout ce qui s'étoit passé. Les Evêques suffragans de Cantorberi se plainquirent de ce que l'élection avoit été faite sans eux, & le Pape leur écrivit qu'ils ne devoient pas attaquer les droits de l'Eglise de Cantorberi leur mere. Comme si c'eût été un plus grand avantage pour cette église, que les Evêques fussent élus par de simples moines que par des Evêques, selon l'ancien usage de toute l'Eglise. Cependant les moines de Cantorberi furent indignés de ce que leur Soupprieur avoit publié son élection, & ils envoierent demander au Roi la permission d'élire un Archevêque. Le Roi la leur accorda volontiers, & témoigna désirer qu'ils nommassent l'Evêque de Norvic. Les moines l'élurent aussi-tôt, le firent venir, le portèrent sur le grand autel, & le mirent sur le Siège Pontifical. On voit ici que l'on observoit à Cantorberi la cérémonie de mettre sur l'autel l'Evêque élu, comme on le fait encore à Rome. Cette double élection eut de longues & fâcheuses suites. L'année suivante 1206, le Pape envoya en Angleterre un Légat, qui amassa bientôt de grandes richesses. Peu de tems après, le Pape décida le différend entre les moines de Cantorberi & les Evêques suffragans, touchant l'élection de l'Archevêque. Il déclara que les Evêques n'y avoient aucun droit, & leur imposa à cet égard un perpétuel silence. Il cassa ensuite les deux élec-

tion
les
mil
I
per
app
de l
vêqu
deux
ne d
qui a
été C
de l'
& l'a
Pape
voien
Roi &
ordon
lire ce
intimic
cut qu'
Etienn
gleterr
Roi en
nes de C
Il écriv
parloit a
& toute
combien
qu'à prés
ne plus d
connoitra
Archevêc
à le refusé
Rome y
pour rep
gleterre d

tions que les moines avoient faites, & rejetta les présens qu'on lui offroit, qui alloient à onze mille marcs d'argent.

Le Roi Jean avoit envoyé à Rome à ses dépens douze moines, à qui il avoit déclaré qu'il approuveroit celui qui'ils éliroient. Les moines de leur côté avoient promis de nommer l'Evêque de Norvic. Mais le Pape aiant cassé les deux élections, dit à ces moines d'élire Etienne de Langton. C'étoit un homme de mérite, qui avoit long-temps étudié à Paris, y avoit été Chanoine de la Cathédrale, & Chancelier de l'Université. Le Pape l'avoit attiré à Rome & l'avoit fait Cardinal. Les moines dirent au Pape qui le leur proposoit, qu'ils ne pouvoient faire d'élection sans le consentement du Roi & de leur communauté. Mais le Pape leur ordonna sous peine d'excommunication, d'élire celui qu'il leur avoit marqué. Les moines intimidés obéirent en murmurant, & il n'y eut qu'un qui résista. Le Pape sacra de sa main Etienne de Langton, & écrivit au Roi d'Angleterre pour l'exhorter à le reconnoître. Le Roi en fut indigné, & envoya chasser les moines de Cantorberi, qui passèrent en Flandres. Il écrivit ensuite au Pape une Lettre où il parloit ainsi: Je ne puis assez admirer que vous & toute la Cour de Rome, ne considériez pas combien mon amitié vous a été nécessaire jusqu'à présent, & que mon Roiaume vous donne plus de revenus que tous les autres. Je reconnoîtrai toujours l'Evêque de Norvic pour Archevêque de Cantorberi; & si vous persistez à le refuser, j'empêcherai mes sujets d'aller à Rome y porter les richesses dont j'ai besoin pour repousser mes ennemis. Y aiant en Angleterre des Evêques suffisamment instruits,

Le Pape Innocent III fait élire Etienne de Langton. Jean Roi d'Angleterre s'y oppose.

je n'irai point davantage consulter des étrangers.

VI.
Le Pape fait
jetter un in-
terdit sur
l'Angleterre.

Le Pape écrivit aux Evêques de Londres, d'Éli, & de Vorchestre, pour se plaindre de l'ingratitude du Roi; & leur ordonner d'aller le trouver, & de l'exhorter à recevoir Etienne de Langton. S'il le refuse, ajoute le Pape, vous prononcerez une sentence d'interdit général sur toute l'Angleterre. Il menaçoit le Roi d'une plus grande peine, s'il n'étoit pas touché de celle-là. Il écrivit aussi à tous les Evêques d'Angleterre & de Galles, de soutenir en cette occasion les libertés de l'église Anglicane. Les trois Evêques exécuterent la commission du Pape, allerent trouver le Roi Jean, & le prièrent avec larmes de rappeler l'Archevêque & les moines de Cantorberi, pour éviter l'interdit, & pour assurer sa puissance temporelle & son salut. Cette proposition mit le Roi en fureur; il parla très-mal du Pape & des Cardinaux, & jura que si l'on jettoit un interdit sur ses terres, il enverroit aussitôt au Pape tous les Evêques & le Clergé d'Angleterre, & confisqueroit tous leurs biens. Il ajouta, qu'il feroit arracher les yeux & couper le nez à tous les Romains qui se trouveroient dans ses États, & les renverroit à Rome, afin qu'à ces marques on les distinguât de toutes les autres nations. Enfin il commanda aux trois Evêques de se retirer promptement de sa présence, s'ils vouloient mettre leur personne en sûreté. Ils se retirèrent aussitôt; & le Carême suivant en 1208, ils mirent toute l'Angleterre en interdit, & il fut exactement observé comme le Pape l'avoit prescrit. On cessa donc toute fonction ecclésiastique: on baptisa néanmoins les enfans, & on donna le viatique aux

mour
des v
dans
des P
nonc
tres l
deça
délit
La
emba
ses, c
viateq
que le
aiant
Evêqu
le Roi
satisfa
faire p
gerent
meuré.
pas nor
de tem
en fort
ques, c
toit ex
diacre
le mit e
chape d
de nour
Le Pape
Il décl
absous d
l'avis de
qui - por
& qu'à l
un succ
ronne.

Mourans. On emportoit les corps morts hors des villes & des villages, & on les entéroit dans les fossés sans prieres & sans le ministere des Prêtres. Les trois Evêques qui avoient prononcé l'interdit, se retirerent avec deux autres Evêques, & demurerent long-temps en-deça de la mer, vivant dans toutes sortes de délices.

La rigueur de l'interdit causoit de grands embarras. Comme on ne disoit point de Messes, on n'avoit point d'hostie pour donner le viatique aux mourans; sur quoi le Pape dit, que leur foi pourroit y suppléer. Cet interdit aiant duré deux ans, Innocent III chargea les Evêques qui l'avoient prononcé, de déclarer le Roi excommunié, si dans trois mois il ne satisfaisoit à l'Eglise. Comme ils n'osèrent faire par eux-mêmes la commission, ils en chargerent ceux de leurs confreres qui étoient demeurés sur les lieux: mais ceux-ci n'osèrent pas non plus s'en acquitter. Néanmoins en peu de temps tout le monde en eut connoissance, en sorte que dans les rues & les places publiques, chacun se disoit tout bas que le Roi étoit excommunié. Le Roi fit prendre l'Archevêque de Norvic qui avoit tenu ce langage, le mit en prison chargé de fers & revêtu d'une chape de plomb, dont le poids joint au défaut de nourriture, le fit mourir en peu de jours. Le Pape alors ne garda plus aucune mesure. Il déclara tous les vassaux & les sujets du Roi absous du serment de fidélité; & ensuite, de l'avis des Cardinaux, il donna une sentence qui portoit que le Roi Jean seroit déposé, & qu'à la poursuite du Pape on lui donneroit un successeur plus digne que lui de la Couronne. Pour exécuter cette Sentence Inno-

VII.

Le Pape fait excommunié le Roi, & absout ses sujets du serment de fidélité.

cent III écrivit au Roi de France, de se charger de cette entreprise pour la rémission de ses péchés, afin qu'ayant détrôné le Roi Jean, lui & ses successeurs possédassent à perpétuité le Roiaume d'Angleterre. Il écrivit aussi à tous les Seigneurs & les Chevaliers de diverses nations, de se croiser pour déposséder le Roi d'Angleterre, & de travailler sous la conduite du Roi de France, à venger l'injure faite à l'Eglise. Le Pape déclara de plus, que quiconque contribueroit de ses biens ou autrement à la perte de ce Roi rebelle, recevrait de l'Eglise la même protection, que ceux qui visitoient le saint Sépulcre. Comme le Roi Jean s'étoit rendu odieux par ses violences & par ses débauches, plusieurs de ses sujets reçurent avec joie l'absolution que le Pape leur offroit du serment de fidélité.

VIII.
Le Pape ordonne au Roi de France de détrôner le Roi d'Angleterre.

Le Roi de France s'y prépare.

Philippe Auguste Roi de France entreprit la guerre contre le Roi Jean par ordre du Pape, & en conséquence de l'excommunication de ce Prince. Car l'an 1213, plusieurs Evêques d'Angleterre étant revenus de la Cour de Rome, tinrent conseil en France, & publièrent solennellement la sentence prononcée contre le Roi Jean, & la notifierent au Roi Philippe, aux Evêques de France, au Clergé & au peuple. Ils ordonnerent ensuite de la part du Pape au Roi & à tous les François pour la rémission de leurs péchés, d'entrer à main armée en Angleterre, de détrôner le Roi Jean, & de mettre à sa place par l'autorité du Pape, un autre qui fût digne de régner. Le Roi Philippe qui attendoit cette occasion depuis long-temps, se prépara à la guerre, & ordonna à tous ses vassaux de se rendre à Rouen avec leurs armes & leurs chevaux. Il fit aussi armer tout ce qu'il

put
tion
men
para
hon
flot
dant
tre
nom
féren
de se
sage
blé ;
se va
les S
de le
nétre
barr
mena
depu
prêt à
fer ; &
gnoit
d'Ang

Le
sespo
dolfe
vres,
un pe
té de p
le, &
metton
devant
article
Nous
Cantor

put de vaisseaux avec toutes sortes de munitions. Le Roi d'Angleterre étant averti de l'armement du Roi de France, fit de grands préparatifs de son côté, assembla soixante-mille hommes de bonnes troupes, & équipa une flotte supérieure à celle de France. Mais pendant qu'il se préparoit ainsi à se défendre contre Philippe Auguste, un soudiacre de Rome nommé Pandolfe, lui fit demander une conférence qu'il obtint, & persuada au Roi Jean de se soumettre au Pape, en lui faisant envisager tous les maux dont il alloit être accablé; l'assurant sur-tout que le Roi de France se vançoit d'avoir des lettres de presque tous les Seigneurs d'Angleterre, qui promettoient de le reconnoître. Alors le Roi Jean fut pénétré de douleur, & se trouva dans un embarras terrible, voyant les périls dont il étoit menacé de toutes parts. Il étoit excommunié depuis cinq ans, il voioit le Roi de France prêt à entrer dans son Roiaume pour l'en chasser; & s'il en venoit à une bataille, il craignoit d'être abandonné par les Seigneurs d'Angleterre, ou livré à ses ennemis.

IV.

Le Roi Jean se trouvant donc réduit au désespoir, se rendit à tout ce que voulut Pandolfe. Il eut avec lui une conférence à Douvres, où se trouverent plusieurs Seigneurs & un peuple nombreux. Ils convinrent d'un traité de paix dont le Pape avoit envoié le modèle, & où l'on faisoit dire au Roi: Nous promettons de nous soumettre aux ordres du Pape devant son Légat ou son Nonce, sur tous les articles pour lesquels il nous a excommunié. Nous restituerons à Etienne Archevêque de Cantorberi, aux Evêques bannis, & aux au-

L v

IX.

Le Roi Jean se soumet au Pape, & lui donne son Roiaume.

tres tant clerks que laïcs, intéressés dans cette affaire, tout ce qui leur a été enlevé, & nous les dédommagerons de toutes les pertes qu'ils ont souffertes. Pour cet effet aussi - tôt après l'arrivée de celui qui nous doit absoudre, nous ferons remettre huit mille livres sterlings pour partie de la restitution. S'il y a quelque difficulté sur les autres articles, nous nous en rapporterons à l'arbitrage du Pape. Cette promesse fut confirmée par le serment de plusieurs Seigneurs. Deux jours après, le Roi Jean déclara par une charte authentique, que pour l'expiation de ses péchés, il donnoit à l'église de Rome, au Pape Innocent III & à ses successeurs, le Roiaume d'Angleterre & le Roiaume d'Irlande avec tous leurs droits; qu'il ne le tiendroit plus que comme vassal du Pape: & que pour marque de sujétion, outre le denier de saint Pierre, il paieroit tous les ans au Pape mille marcs de sterlings, obligeant tous ses successeurs à maintenir cette donation sous peine d'être déchus de la Couronne. Le Roi donna cette charte à Pandolfe pour la porter à Rome; & aussi-tôt, en sa présence & devant tous les assistans, il fit hommage au Pape & serment de fidélité.

Ensuite Pandolfe passa en France chargé des Lettres du Roi Jean & des huit mille livres sterlings, pour partie de la restitution qui devoit être faite aux Prélats, auxquels il persuada de passer en Angleterre pour recevoir le reste. Puis il alla trouver le Roi de France, & l'exhorta fortement à se désister de son entreprise sur l'Angleterre; disant qu'il ne pouvoit pas attaquer ce Roiaume sans offenser le Pape, puisque le Roi Jean étoit prêt à satisfaire à Dieu & à l'Eglise, & à faire ce que le

Pap
Phil
entr
avoi
vres
visio
livre
gent
quan
livre
Al
solut
de de
refuse
foudr
des le
chevê
avec l
venir
tant e
vinrer
Roi a
leurs
d'avoi
terre.
& le p
la port
rent le
l'absol
protég
ver les
chever
promis
glise &
festin
gerent
point

Pape lui ordonneroit. A ce discours le Roi Philippe répondit fort en colere : qu'il avoit entrepris cette guerre par ordre du Pape, & avoit déjà depensé plus de soixante mille livres pour armer des vaisseaux, & faire ses provisions d'armes & de vivres. Les soixante mille livres valoient alors trente mille marcs d'argent ; qui feroient aujourd'hui un million cinquante mille livres, à compter trente - cinq livres pour un marc.

Alors le Roi Jean reprenant courage, résolut de faire la guerre au Roi Philippe, & de descendre en Poitou : mais les Seigneurs refuserent de le suivre, qu'il ne se fût fait absoudre de l'excommunication. Il envoya donc des lettres de vingt-quatre Seigneurs à l'Archevêque de Cantorberi & aux Evêques exilés avec lui, pour les assurer qu'ils pouvoient revenir en Angleterre en toute sûreté. Ainsi s'étant embarqués ils arriverent à Douvres, & vinrent trouver le Roi Jean à Vinchestre. Le Roi alla au-devant des Evêques & se jetta à leurs pieds fondant en larmes, & les pria d'avoir pitié de lui & du Roiaume d'Angleterre. Les Evêques le releverent en pleurant ; & le prenant au milieu d'eux, le menerent à la porte de l'église Cathédrale, où ils récitèrent le Pseaume *Miserere*, & lui donnerent l'absolution dans le Chapitre. Le Roi jura de protéger l'Eglise & le Clergé, de faire observer les justes loix de ses prédécesseurs, & d'achever dans peu l'entiere restitution qu'il avoit promise. Ensuite l'Archevêque le mena à l'église & célébra la Messe, qui fut suivie d'un festin, où les Evêques & les Seigneurs mangerent avec le Roi. Quoique l'interdit ne fût point encore levé, l'Archevêque permit aux

communautés régulières & aux Curés de réciter l'Office divin à voix basse dans leurs églises.

Le Roi Jean veut s'attacher au Roi de Maroc, & renoncer au christianisme

Le Pape reçoit sa donation & envoie en Angleterre un Légat qui y fait beaucoup de mal.

L'n même-temps que le Roi Jean traitoit avec le Pape, il envoya très-secretement & en grande diligence au Roi de Maroc, deux chevaliers en qui il avoit une entiere confiance. Ils lui présenterent une lettre du Roi Jean, par laquelle il lui déclaroit, que s'il vouloit le secourir, il lui soumettroit volontiers son Roiaume, pour le tenir de lui moiennant un certain tribut, & même renonceroit à la Religion Chrétienne, qu'il croioit fausse, & embrasseroit celle de Mahomet. Le Roi de Maroc, à qui la lecture des Epîtres de saint Paul avoit inspiré de l'estime & du respect pour la Religion Chrétienne, dit aux Envoies: que le Roi leur maître étoit indigne de son alliance, puisqu'il vouloit quitter une Religion si pure, qu'il n'hésiteroit pas lui-même d'embrasser, s'il avoit un choix à faire. Cependant le Pape aiant reçu les Lettres du Roi d'Angleterre que Pandolfe lui avoit envoyées, lui fit une réponse qui commence ainsi: Nous rendons graces à celui qui sçait tirer le bien du mal, de vous avoir inspiré, non-seulement de recevoir la forme de satisfaction que nous avons dressée avec beaucoup de maturité, mais encore de soumettre à l'Eglise Romaine votre personne & votre Roiaume. Car qui a pu vous y porter, sinon l'Esprit de Dieu qui souffle où il veut? Vous possédez maintenant votre Roiaume d'une maniere plus excellente qu'auparavant, puisqu'il est devenu un Roiaume Sacerdotal; suivant les paroles de l'Ecriture. Nous vous envoyons donc un Légat à latere, qui connoît nos intentions, & à qui nous avons

don
Evê
proc
que
Ang
bien
dom
asser
mag
ques
Le
nou
quel
l'Irla
dépu
marq
la do
voia
est la
natio
de. Il
cent
pour
quoie
des s
sente
donn
ceux
com
de P
glises
peu c
terre.
de ce
le Lé
Card
Cant

donné une pleine autorité. Ce Légat qui étoit Evêque de Tusculum, fut reçu par-tout en procession avec le chant & les ornemens, quoique l'interdit durât encore. Il étoit entré en Angleterre avec sept chevaux : mais il en eut bien-tôt cinquante avec un grand nombre de domestiques à sa suite. On tint à Londres une assemblée générale, où l'on parla du dédommagement que le Roi devoit donner aux Evêques, & de la levée de l'interdit.

Le Roi qui étoit présent à l'assemblée, renouvela devant le grand autel, l'acte par lequel il avoit soumis au Pape l'Angleterre & l'Irlande. Ce Prince avoit envoyé à Rome des députés, porter les lettres par lesquelles il marquoit sa soumission aux ordres du Pape, & la donation de son Roiaume. Le Pape les renvoia avec plusieurs lettres, dont la seconde est la Bulle d'acceptation solennelle de la donation des Roiaumes d'Angleterre & d'Irlande. Il y en avoit une autre par laquelle Innocent III ordonnoit au Légat Nicolas, de pourvoir aux Evêchés & aux Abbâies qui vauoient alors en Angleterre ; d'y faire élire des sujets dignes, après avoir demandé le consentement du Roi & pris son conseil ; & il lui donnoit pouvoir de contraindre par censures ceux qui s'y opposeroient. En vertu de cette commission, le Légat méprisant le conseil de l'Archevêque & des Evêques, alla aux églises vacantes, & y ordonna des personnes peu capables, selon l'ancien abus d'Angleterre. Et comme quelques-uns se plainrent de cette entreprise & en appellerent au Pape, le Légat les suspendit de leurs fonctions. Le Cardinal Etienne de Langton Archevêque de Cantorberi, voulant s'opposer au mal que fai-

soit le Légat, tint un Concile qui défendit au Légat en vertu de l'appel, d'établir des Evêques dans les églises vacantes, au préjudice de l'Archevêque à qui ce droit appartenoit : mais le Légat n'eut point égard à cet appel ; & du consentement du Roi, il envoya à Rome, où il obtint tout ce qu'il voulut, tant la donation du Roi avoit fait d'impression sur l'esprit du Pape. Le jour de saint Pierre 1214 le Légat, à la prière du Roi, leva solennellement l'interdit. Il avoit assemblé pour cette cérémonie un grand Concile à Londres dans l'église de saint Paul qui est la Cathédrale. On chanta le *Te Deum*, on sonna les cloches, & la joie fut universelle dans tout le pais. L'interdit avoit duré six ans & près de quatre mois, & avoit produit des maux sans nombre.

XI.

Guerre civile en Angleterre.

Le Pape soutient le Roi Jean.

Murmures du Peuple contre la Cour de Rome.

V.
A la fin de la même année, les Seigneurs demanderent au Roi la confirmation de leurs libertés. Ce Prince craignant ces Seigneurs, qu'il voioit disposés à lui faire la guerre pour ce sujet, leur demanda quelque temps pour délibérer sur une affaire si importante. Mais au commencement de l'année suivante 1215, il prit la croix de pèlerin, afin de se mettre en sûreté par le privilège de la croisade. Il demanda ensuite quelles étoient les libertés dans lesquelles ils vouloient être maintenus. Ils en envoierent le Mémoire au Roi, qui dit en colère : Que ne me demandent-ils aussi le Roiaume ? En même-temps il jura qu'il ne leur accorderoit jamais de telles libertés, qui le rendroient leur esclave. Sur ce refus les Seigneurs qui agissoient de concert avec l'Archevêque de Cantorberi, se choisirent un Chef, qu'ils nommerent Maréchal de l'Armée de Dieu &

de la
la que
ques-
dans I
& le R
lui res
cette e
que p
leur a
Il en f
servi d
Anglo
dont le
tions,
dans le
fut de
Les au
ne con
juste,
tit néa
reproch
ronnoit
Roi que
honteu
Il don
nir la g
à Rom
chartes
Envoié
le Roia
Siège,
exiger
tion de
avec in
laissero
donc à
il cassa

de la sainte Eglise , & commencerent à faire la guerre au Roi , attaquant & prenant quelques-uns de ses châteaux. Ils entrèrent même dans Londres , dont ils se rendirent maîtres : & le Roi se trouva tellement abandonné , qu'il lui restoit à peine quelques Chevaliers. Dans cette extrémité , il envoya dire aux Seigneurs , que pour le bien de la paix , il consentoit à leur accorder les libertés qu'ils demandoient. Il en fit dresser deux chartes , qui depuis ont servi de fondement aux libertés de la nation Angloise. Elles contenoient plusieurs articles , dont le premier étoit pour la liberté des élections , tant dans les Eglises Cathédrales que dans les conventuelles. Cet article important fut depuis confirmé par une Bulle du Pape. Les autres articles accordés par le Roi Jean , ne contiennent rien non plus qui ne paroisse juste , & contraire à divers abus. Il s'en repentit néanmoins bien-tôt , étant animé par les reproches & les railleries de ceux qui l'environnoient , & qui lui disoient qu'il n'étoit plus Roi que de nom , & qu'il s'étoit réduit à une honteuse servitude.

Il donna donc des ordres secrets pour soutenir la guerre contre les Seigneurs ; & il envoya à Rome demander au Pape la cassation des chartes qu'on l'avoit contraint de dresser. Les Envoyés du Roi firent entendre au Pape , que le Roiaume d'Angleterre appartenant au S. Siège , les Seigneurs avoient eu tort de rien exiger d'un Roi qui s'étoit mis sous la protection de l'église Romaine. Alors le Pape dit avec indignation : Par saint Pierre , nous ne laisserons pas cet attentat impuni. Il adressa donc à tous les fidèles une Bulle , par laquelle il cassa tout ce que le Roi avoit été contraint

d'accorder, & déclara excommuniés tous ceux qui ne s'y soumettroient pas. La Sentence aiant été apportée en Angletere, les habitans de Londres la mépriserent : car disoient-ils, elle a été rendue sur un faux exposé, & par conséquent elle est nulle ; d'autant plus qu'il n'appartient pas au Pape de régler les affaires temporelles. Dieu n'a donné à saint Pierre & à ses successeurs la conduite que de ce qui regardel'Eglise. Pourquoi la cupidité insatiable des Romains s'étend-elle sur nous ? Nos différends regardent-ils les Evêques qui occupent le Siège Apostolique ? Ils paroissent plutôt les successeurs de Constantin que de saint Pierre, à qui ils ne ressemblent ni par le mérite ni par les œuvres. Ces lâches Romains, ces usuriers, ces simoniaques, veulent dominer sur tout le monde par leurs excommunications. Tels estoient les murmures du peuple de Londres.

XII.

Désolation
de l'Anglo-
terre.

La Noblesse
maudit le Pa-
pe qui soute-
noit le Roi
Jean.

Mort de ce
Prince.

Cependant le Roi Jean ravageoit les Provinces septentrionales d'Angletere, prenant & ruinant les châteaux des Seigneurs, & pillant le plat pais avec des troupes composées de ses sujets de deçà la mer, qui enlevoient les bestiaux & toute sorte de butin, désoloient tout par le fer & par le feu, & commettoient des cruautés inouïes pour avoir de l'argent ; sans épargner les églises, ni les personnes sacrées à Dieu. Les Barons dépouillés de tout & outrés de douleur, maudissoient le Roi Jean comme le dernier des hommes, pour s'être rendu sujet & son Roiaume tributaire, même par écrit. Ils n'épargnoient pas le Pape dans leur désespoir, & lui disoient, comme s'il eût été présent : Vous qui devriez être le protecteur de la justice, le miroir de la piété, &

écla
pou
hom
l'An
le so
que
varie
résol
assez
& jet
Fran
vingt
bassa
fils ;
ôtage
de leu
gois,
coup
après
missai
des Ba
veller
gues,
née pr
Franç
tems d
Couro
naces
ces Me
& env
me po
valoir
Couro
Jean se
Seigne
pour l'
source

éclairer tout le monde par votre exemple, pouvez-vous approuver & protéger un tel homme? Après qu'il a épuisé les richesses de l'Angleterre & en a chassé la Noblesse, vous le soutenez, parce qu'il se soumet à vous, afin que tout vienne fondre dans le gouffre de l'avarice Romaine. Enfin les Seigneurs Anglois résolurent d'élire pour Roi, quelque Prince assez puissant pour les rétablir dans leurs biens, & jetterent les yeux sur Louis fils du Roi de France Philippe Auguste, âgé d'environ vingt-neuf ans. Ils envoierent donc des Ambassadeurs au Roi Philippe & au Prince son fils; & après que le Roi eût reçu d'eux des otages, le Prince, pour s'assurer encore plus de leur fidélité, envoya dix Seigneurs François, qui furent reçus à Londres avec beaucoup de joie. Mais environ cinq semaines après, ils furent excommuniés par les Commissaires du Pape, qui voiant la désobéissance des Barons & de la ville de Londres, renouvelerent contre eux aux approches de Pâques, les censures qu'ils avoient publiées l'année précédente, & y comprirent les Seigneurs François & leur suite. Le Pape fit en même-tems défense au Prince Louis, d'accepter la Couronne d'Angleterre: mais malgré les menaces du Pape, Louis s'assujettit les Provinces Méridionales & Orientales d'Angleterre, & envoya en même-temps des députés à Rome pour y plaider sa cause, & pour y faire valoir les droits qu'il prétendoit avoir sur la Couronne d'Angleterre. Cependant le Roi Jean se défendoit contre Louis & contre les Seigneurs Anglois, & cette guerre civile fut pour l'église & le Roiaume d'Angleterre, la source d'une infinité de malheurs. Le Roi Jean

ayant perdu son bagage & son trésor au passage d'une riviere, tomba malade de chagrin, & mourut l'an 1216, après avoir régné dix-huit ans. Il étoit alors dépouillé de presque tous ses Etats, ce qui lui confirma le surnom de Jean *sans Terre*, qui lui avoit été donné dès sa jeunesse, lorsque dans le partage que son pere Henri II fit de ses Etats entre ses enfans, il n'y eut qu'une très-petite part. Il avoit nommé pour son successeur son fils Henri III âgé de neuf ans, & l'avoit mis sous la protection du S. Siège.

VI.

XIII.
Regne de
Henri III.
Le Pape Honorius le sou-
tient contre
Louis fils de
Philippe Au-
guste.

Le Pape Honorius III qui venoit de succéder à Innocent III, soutint le jeune Henri contre Louis fils de Philippe Auguste. Mais craignant de s'attirer l'indignation du Roi de France, par la protection qu'il donnoit au jeune Roi d'Angleterre, il écrivit à l'Abbé de Cîteaux & à celui de Clairvaux, dont il savoit que le crédit étoit grand à la Cour de France. Vous irez, leur dit-il, trouver le Roi de notre part; & prosternés en terre, vous le prierez avec larmes, & le conjurerez par le sang de Jesus-Christ, tant pour sa propre gloire que pour le respect du S. Siège, de remettre aux jeunes Princes l'offense qu'il peut avoir reçue du Roi leur pere, & de procurer sincèrement le retour de son fils Louis, & la restitution de ce qu'il a pris du Roiaume d'Angleterre, pour nous délivrer lui & nous de la fâcheuse nécessité où son fils nous a mis. Vous irez aussi trouver le Prince Louis; & vous le conjurerez de même au nom de celui qui est au-dessus des Roiaumes de la terre & qui les donne à qui il lui plaît, de cesser de persécuter ces pupilles, de se vaincre lui-même, & de

sacrific
pourro
laissez
à vos e
abando
contre
santiro
voir,
Cette l
Prince
de s'em
retour
pere ne
même
res de l
Le Pri
terre po
Anglois
& les e
commu
parut à
gé reve
tous ses
indulge
le Roi
furent d
Louis fi
cation p
Lorsq
après le
sous le
Etienn
beri &
d'Oxfo
en 1222
norius e
d'une B

facrifier à Dieu & au S. Siège la honte qu'il pourroit craindre en cette occasion. Mais ne laissez pas de lui déclarer, que s'il ne se rend à vos exhortations; comme nous ne pouvons abandonner ces pupilles, nous invoquerons contre lui le ciel & la terre, & nous appesantirons sur lui notre main de tout notre pouvoir, selon qu'il nous sera inspiré d'en-haut. Cette lettre qui est de 1216 eut son effet: le Prince Louis abandonna le dessein qu'il avoit de s'emparer de la Couronne d'Angleterre, & retourna en France. Mais le Roi Philippe son pere ne voulut pas communiquer avec lui, ni même lui parler, tant il respectoit les censures de l'Eglise, dont son fils avoit été frappé. Le Prince Louis irrité, retourna en Angleterre pour secourir la ville de Lincoln que les Anglois assiégeoient. Le Légat étoit avec eux, & les encourageoit contre les François excommuniés. La veille de la bataille le Légat parut à la tête de l'armée, avec tout le clergé revêtu d'aubes, & excommunia Louis & tous ses complices, promettant au contraire indulgence pleniére à tous ceux qui servoient le Roi Henri en cette occasion. Les François furent défaits & mis en fuite. Alors le Prince Louis fit la paix, fut absous de l'excommunication par le Légat, & retourna en France.

Lorsque l'Angleterre commença à respirer, après les troubles dont elle avoit été agitée sous le regne de Jean sans terre, le Cardinal Etienne de Langton Archevêque de Cantorberi & Légat du Pape, tint un Concile près d'Oxford pour rétablir la discipline: c'étoit en 1222. Quelques années après, le Pape Honorius envoya au Roi Henri un Nonce chargé d'une Bulle où le Pape parloit ainsi: Depuis

XIV.
Le Pape
demande
deux prébendes
des en cha-
que église.

très-long-temps l'église de Rome est décriée & accusée d'avarice, à cause des présens qu'elle reçoit, & des grandes sommes d'argent que l'on y exige pour l'expédition des affaires. La cause de ce scandale est la pauvreté de l'église Romaine, qui ne pourroit soutenir sa dignité, ni même avoir la subsistance nécessaire sans le secours de ses enfans. Or nous avons trouvé par le conseil de nos freres les Cardinaux, un moien de faire cesser ce scandale, & de rendre la justice à Rome gratuitement, si vous y voulez consentir. C'est que vous nous donniez deux prébendes de toutes les églises Cathédrales, & le revenu de deux places dans chaque monastere. Cette Bulle parut proposer un remede pire que le mal, & on dit au Légat qu'on ne pouvoit lui donner de réponse, sans avoir auparavant consulté tous ceux qui étoient intéressés dans cette affaire.

V I.

X V.
Mort d'Etienne de Langton Archevêque de Cantorberi. Richard est élu pour lui succéder.

Etienne de Langton mourut l'an 1228, après avoir tenu le Siège de Cantorberi dix-huit ans. Il laissa plusieurs Ecrits, principalement des commentaires sur l'Ecriture, que l'on garde manuscrits dans les Bibliothèques d'Angleterre. Après sa mort les moines de Cantorberi élurent un d'entre eux nommé Gautier, que le Roi refusa, parce qu'il avoit une assez mauvaise réputation. Gautier alla à Rome pour faire confirmer son élection, & le Roi y envoya des Evêques pour faire connoître au Pape Grégoire IX l'indignité du sujet que les moines avoient élu. Ces Evêques sollicitoient continuellement le Pape & les Cardinaux, qui se rendoient difficiles à l'ordinaire, afin de vendre plus cher le jugement qu'ils devoient porter. Enfin les députés du Roi voulant à quel-

que p
miren
tous
lande
l'Emp
cœur
une f
moine
par pr
Cette
les En
de Ca
pouvo
Docte
Lincol
scavan
dre de
au Ro
tit à le
vit aux
il leur
tain qu
là qu'il
ment.
Pour
Roi avo
ce, qu
il dema
la dime
re la gu
le Pape
combe
avec le
comm
glise a
ques;
puissan

que prix que ce fût faire casser l'élection, promirent au Pape de la part du Roi, la dime de tous les biens meubles d'Angleterre & d'Irlande, pour l'aider à soutenir sa guerre contre l'Empereur. Le Pape qui n'avoit rien plus à cœur que cette guerre, rendit à ce prix une sentence qui cassa l'élection que les moines avoient faite, se réservant de mettre par provision un Archevêque dans cette église. Cette réserve mérite d'être remarquée. Alors les Envoies du Roi & des Evêques suffragans de Cantorberi, aiant montré au Pape leurs pouvoirs, proposerent pour Archevêque le Docteur Richard, chancelier de l'église de Lincoln, assurant que c'étoit un homme très-sçavant & très-vertueux, & capable de rendre de grands services à l'église Romaine & au Roiaume d'Angleterre. Le Pape consentit à le leur donner pour Archevêque, & écrivit aux Evêques de la Province une Bulle, où il leur ordonne de recevoir le Métropolitain qu'il leur a donné, faisant entendre par là qu'il l'avoit choisi de son propre mouvement.

Pour recueillir la dime que les Envoies du Roi avoient promise, le Pape envoya un Nonce, qui lut publiquement la lettre par laquelle il demandoit à tous les clerics & aux laïques, la dime de tous leurs biens meubles, pour faire la guerre à l'Empereur Frideric. Si, disoit le Pape dans cette lettre, l'église de Rome succombe, il faut que tous les membres périssent avec leur chef. On voit ici l'équivoque, si commune en ce temps-là, de confondre l'Eglise avec l'état temporel du Pape ou des Evêques; car l'Empereur n'attaquoit point leur puissance spirituelle. Toute l'assemblée où cet-

XVI.

La Cour de Rome exerce des exactions en Angleterre.

te lettre fut lue, s'attendoit que le Roy répondroit comme il convenoit, mais il garda le silence. Les Seigneurs & tous les laïcs refusèrent nettement de donner cette décime, ne voulant pas soumettre à l'église de Rome leurs terres & leurs biens temporels. Mais les Evêques & tout le clergé, après avoir long-temps délibéré & beaucoup murmuré, se soumirent à cette exaction de la Cour de Rome, craignant l'excommunication ou l'interdit, s'ils s'opposoient aux ordres du Pape. Ils vouloient convenir d'une somme qui ne les eût point trop incommodés; mais le Nonce vint à bout de faire paier la décime sans aucune diminution. Il montra les pouvoirs qu'il avoit d'excommunier les opposans & d'interdire leurs églises. Comme le Pape avoit besoin d'un prompt secours, le Nonce obligea les Prélats de lui avancer au plutôt l'argent, en l'empruntant ou autrement, en leur disant de le faire ensuite rembourser par les particuliers. Le Nonce comprit même dans cette décime la récolte de l'année, qui étoit encore en herbe; & il l'exigea avec tant de rigueur, que les Evêques furent obligés de vendre ou d'engager les reliquaires, les calices, & les autres vases sacrés. Le Nonce avoit avec lui des usuriers, qui sous le nom de marchands, offroient de l'argent à ceux qui étoient pressés; mais à de si gros intérêts, qu'on les chargeoit par-tout de malédictions: & depuis ce temps-là, plusieurs de ces usuriers Ultramontains s'établirent en Angleterre. Ce qui consoloit un peu les Anglois de cette exaction de la Cour de Rome, c'est que les autres Roiaumes n'en étoient pas exempts.

Deux ans après la levée de cette décime,

XVII.
Mort de

c'est-
de C
plu
Roi d
qui n
nes'ap
Le Ro
stifier
fut éco
qui ar
l'empé
plaint
rent pl
ne apr
Roi
conjur
pour e
que la C
sieurs s'
Ils se c
reconn
ches Ro
& en dor
inconnu
magazin
tains av
retirer
violence
On vend
mains,
des libér
cachés d
se plaind
que la v
mement
Roi Hen
soit de g

c'est-à-dire, l'an 1231, Richard Archevêque de Cantorberi alla à Rome proposer au Pape plusieurs Sujets de plaintes contre Henri III Roi d'Angleterre, & contre quelques Evêques qui négligeoient le soin de leur troupeau, & nes'appliquoient qu'à des affaires temporelles. Le Roi envoya aussi-tôt des clerks pour le justifier auprès du Pape : mais l'Archevêque seul fut écouté, & obtint ce qu'il voulut. Sa mort, qui arriva lorsqu'il revenoit en Angleterre, l'empêcha de réformer les abus dont il s'étoit plaint au Pape. Les moines de Cantorberi firent plusieurs élections, que le Pape cassa l'une après l'autre. Il se forma alors contre les Romains établis en Angleterre une terrible conjuration. On fit courir par-tout des lettres pour exhorter les Anglois à secouer le joug que la Cour de Rome vouloit imposer, & plusieurs s'associerent pour attaquer les Romains. Ils se couvroient le visage pour n'être point reconnus, & pilloient les greniers des plus riches Romains, vendoient le blé à bon marché, & en donnoient gratuitement aux pauvres. Ces inconnus vuidèrent en peu de temps tous les magazins sur lesquels les Usuriers Ultramontains avoient compté faire de gros profits, & se retirèrent ensuite avec beaucoup d'argent. Ces violences s'étendirent dans toute l'Angleterre. On vendoit presque pour rien les blés des Romains, & on en faisoit aux pauvres de grandes libéralités. Les clerks de Rome se tenoient cachés dans des monasteres, & n'osoient même se plaindre, aimant mieux perdre les biens que la vie. Le Pape Gregoire IX fut extrêmement irrité de cette violence, & écrivit au Roi Henri des lettres fort vives, où il lui faisoit de grands reproches de ce qu'il souffroit

l'Archevêque
Richard.
Les Romains
maltraités en
Angleterre.

ces désordres, sans en punir sévèrement les auteurs ; & le menaçoit d'excommunication, & le Roiaume d'interdit, s'il n'y apportoit un remede prompt & efficace. Le Roi fit faire des informations, qui ne paroissent point avoir eu de suite.

VII.

XVIII.
S. Edmond
Archevêque
de Cantorber-
u

Le Siège de Cantorberi aiant été vacant pendant deux ans, le Pape qui avoit déjà cassé trois électious faites par les moines, leur permit enfin d'élire pour Archevêque le Docteur Edmond, chanoine & trésorier de Sarisberi, & lui envoya même le pallium, afin qu'il entrât plutôôt en exercice de ses fonctions. Edmond étoit né près d'Oxford de parens vertueux. Edouard son pere, qui étoit marchand, se retira dans un monastere du consentement de sa femme Mabile qui prit soin de l'éducation de leurs enfans dont Edmond étoit l'aîné. Elle l'accoutuma dès l'enfance à jeûner au pain & à l'eau les vendredis ; & l'envoiant étudier à Paris, elle lui donna deux cilices, pour en user deux ou trois fois la semaine : elle lui recommanda aussi de dire le pseautier tout entier les Dimanches & les fêtes avant que de manger. Par le conseil d'un Prêtre, il fit vœu de virginité devant une image de la sainte Vierge, & l'observa fidèlement. Ses sœurs voulant être religieuses, Edmond s'adressa à une communauté, où on refusa de les recevoir, à moins qu'il ne donnât une certaine somme d'argent. Edmond choqué de cette proposition se retira, craignant qu'il n'y eût de la simonie. Il apprit en même-temps qu'il y avoit un monastere fort pauvre, où l'on observoit une grande régularité : il alla trouver la Prieure, qui reçut ses sœurs sans rien demander. Edmond les y fit

entrer,

entre
Paris
profes
enter
fice c
de ce
six an
quer à
davan
assisto
de fair
peu d'
de pré
deux in
que plu
fiècle
Quand
ta ses a
offrit pl
avoir qu
leçons
bremen
gnité de
obtint d
au jugem
prêcher
sa subsist
il voulut
étoit le I
de Cantor
élu pour
point acc
lui comm
se rendit
obligé so
sacré par
du Roi H

Tom

entrer, & alla ensuite avec son frere étudier à Paris. Il fit bientôt de grands progrès, & devint professeur d'humanités & de philosophie. Il entendoit tous les jours la Messe & disoit l'Office canonial, chose rare parmi les professeurs de ce temps-là. Après avoir enseigné pendant six ans les arts libéraux, il résolut de s'appliquer à la Théologie. Alors il vacqua encore davantage au saint exercice de la priere, & il assistoit toutes les nuits à matines dans l'église de saint Merri, près de laquelle il logeoit. En peu d'années il devint capable d'enseigner & de prêcher avec succès; & il s'acquitta de ces deux importantes fonctions avec tant de zèle, que plusieurs de ses disciples renoncèrent au siècle & embrasserent la vie monastique. Quand il eut été ordonné Prêtre il augmenta ses austérités & ses prieres. Quoiqu'on lui offrit plusieurs bénéfices, il n'en voulut jamais avoir qu'un seul. Enfin pour se décharger des leçons de théologie, & s'appliquer plus librement à la prédication, il accepta la dignité de trésorier dans l'église de Sarisberi: & obtint dispense du Pape, pour ne point assister au jugement des procès. Le Pape le chargea de prêcher la croisade, & lui permit de recevoir sa subsistance des Eglises où il prêcheroit; mais il voulut toujours prêcher gratuitement. Tel étoit le Docteur Edmond, quand les députés de Cantorberi vinrent lui apprendre, qu'il étoit élu pour remplir ce grand Siège. Il ne vouloit point accepter, quoique l'Eveque de Sarisberi lui commandât sérieusement d'obéir; & il ne se rendit que quand on lui déclara qu'il y étoit obligé sous peine de péché mortel. Il fut donc sacré par l'Eveque de Londres, en présence du Roi Henri & de treize Evêques; & le jour

même de son sacre, il célébra la Messe avec le Pallium, que le Pape avoit eu la précaution de lui envoyer. Ce fut en 1234.

VIII.

XIX.
Le Pape en-
voie un Légat
en Angleter-
re.

Trois ans après le Roi Henri pria le Pape Gregoire IX par une lettre secrète, d'envoyer en Angleterre un Légat. Le Pape reçut avec joie la proposition, & envoya Otton Cardinal diacre, dont il étendit la légation sur le païs de Galles, d'Irlande & d'Ecoffe. Plusieurs Seigneurs furent indignés de voir le Roi si servilement dévoué à la Cour de Rome. Ce Prince, disoient-ils, renverse tout & ne tient point ses promesses. Il a fait venir à notre insçu ce Légat, qui va changer toute la face du Roiaume. On disoit aussi que l'Archevêque Edmond avoit fait au Roi des reproches sur sa conduite, particulièrement sur la demande du Légat; parce qu'il prévoioit que cet Envoié du Pape nuiroit beaucoup au bien public & à sa dignité. Le Légat fit son entrée en Angleterre avec beaucoup de pompe & d'appareil. Les Evêques & les plus considérables du clergé allerent au-devant de lui jusqu'à la mer; quelques-uns même s'avancerent dans des barques, & lui firent de très-riches présens. Plusieurs Evêques lui avoient envoyé jusqu'à Paris leurs députés, qui lui présenterent des piéces d'écarlate & des vases précieux, en quoi ils furent blâmés de toutes les personnes sensées.

Otton n'accepta pas tout ce qu'on lui offrit à son arrivée; & ce refus, si contraire à la coutume des Romains, modéra l'indignation qu'on avoit conçue contre lui. Mais il s'empara de tous les revenus des bénéfices vancans, & les distribua à ceux qui l'accompagnoient. Le Roi alla le recevoir au bord de

la
co
me
un
des
de
qui
voit
posé
sent
dant
ches
prix
fions
tre,
lui en
ges de
vin.
Le
Seign
Alexa
appell
gat; &
rends.
se suiv
faires
mais le
viens
Roiaum
y va bi
oui dire
prédece
que je
vive ce
terre. A
me vou
homme

la mer, s'inclina jusqu'à ses genoux, & le conduisit avec honneur au-dedans du Roiaume. Les Evêques & les Abbés le reçurent avec un profond respect, en procession & au son des cloches. Malgré ces marques extérieures de vénération, on maudissoit en secret le Roi qui avoit fait venir ce Légat. On l'accusoit d'avoir eu la lâcheté de dire qu'il ne pouvoit disposer de rien dans son Roiaume, sans le consentement du Pape ou de son Légat. Cependant on apportoit toujours à ce Légat de riches présens, de la vaisselle, des habits de prix, des fourrures, de l'argent, des provisions de bouche. Le seul Evêque de Vinchestre, sachant qu'il devoit passer à Londres, lui envoya cinquante bœufs gras, cent charges de pur froment, & huit muids d'excellent vin.

Le Légat se trouva à une assemblée des Seigneurs que le Roi avoit convoquée à Yorc. Alexandre Roi d'Ecosse y vint aussi, y étant appelé par le Roi d'Angleterre & par le Légat; & les deux-Rois terminèrent leurs différends. Le Légat voulut ensuite entrer en Ecosse suivant sa commission, pour y regler les affaires ecclésiastiques comme en Angleterre; mais le Roi d'Ecosse lui dit: Je ne me souviens point d'avoir vu de Légat dans mon Roiaume, & sa présence est fort inutile, tout y va bien, graces à Dieu. Je n'ai pas même ouï dire qu'il en soit venu du temps de mes prédécesseurs, & je ne le souffrirai point, tant que je serai dans mon bon sens. C'étoit une vive censure de la conduite du Roi d'Angleterre. Au reste, ajouta le Roi d'Ecosse, comme vous avez la réputation d'être un saint homme, je ne vous empêcherai pas de venir

XX.

Le Roi d'Ecosse empêcha le Légat de passer dans son Roiaume pour y exercer sa juridiction.

Tumulte à Oxford, qui oblige le Légat de s'enfuir.

voir mon Roiaume. Mais si vous y entrez, je vous conseille d'être bien sur vos gardes, de peur qu'il ne vous arrive quelque accident; car les habitans sont des hommes cruels & barbares, que je ne pourrois moi-même retenir, s'ils vouloient vous insulter. Ce discours du Roi Alexandre ôta au Légat l'envie d'aller en Ecosse, & il ne quitta plus le Roi d'Angleterre, qui lui étoit soumis en tout.

Il fut reçu très-honorablement à Oxford. Les écoliers de l'Université de cette ville lui envoierent avant le dîner un présent honnête pour sa table, & vinrent ensuite pour le saluer. Mais le portier, qui étoit un Italien, leur refusa l'entrée en les chargeant d'injures. Les écoliers forcerent la porte, & les Romains voulant les repousser, il y eut une espece de combat à coups de poing & de bâton. Le maître d'hôtel étoit le frere du Légat, qui lui avoit donné cet emploi, parce qu'il craignoit d'être empoisonné. Etant dans la cuisine pour donner ses ordres, il vit un pauvre prêtre Hibernois à la porte, qui attendoit quelques restes de ce qui seroit desservi, & le maître d'hôtel eut la bassesse & l'inhumanité de lui jeter au visage de l'eau bouillante. Alors un clerc Anglois s'écria : Quelle indignité ! Pouvons-nous le souffrir ? En même-temps il banda un arc, tira une flèche, & en perça le frere du Légat, qui tomba mort. Le Légat effrayé se réfugia dans la tour de l'église revêtu d'une chape de chanoine, & ferma les portes sur lui ; mais la nuit aiant fait finir le combat, il alla en diligence trouver le Roi son protecteur.

Cependant les écoliers en fureur le cherchoient par-tout en criant : Où est-il cet usu-

rien
féd
nos
par
Roi
trou
qui
écol
Lég
en in
P'Un
ques
cette
teren
ses d
avoie
bien
sembl
lerent
assez
sans m
lui de
accor
il leva
tourne
Pape ;
ce qu'
La Ne
du Ro
Prince
Evêqu
Otton
& sain
confir
né la C
tisoit,
baptém

rier, ce simoniaque insatiable d'argent, qui séduit le Roi, qui enrichit des étrangers de nos dépouilles? Ces cris qu'il entendoit en partant, lui firent précipiter sa course. Le Roi touché des plaintes du Légat, envoya des troupes à Oxford pour délivrer les Romains, qui se tenoient cachés, & pour prendre les écoliers, dont trente furent mis en prison. Le Légat mit en même-temps la ville d'Oxford en interdit, & suspendit tous les exercices de l'Université. Il assembla ensuite tous les Evêques d'Angleterre, pour avoir satisfaction de cette insulte; mais les Evêques lui représentèrent que la querelle avoit commencé par ses domestiques; & qu'au reste les écoliers avoient été les plus maltraités. Ils voulurent bien néanmoins lui faire satisfaction. Ils s'assemblerent pour cet effet à saint Paul, allèrent à pied au logis du Légat, qui en étoit assez éloigné, & se présentèrent devant lui sans manteaux, sans ceintures & nuds pieds, lui demandant humblement pardon. Il le leur accorda & rétablit l'Université d'Oxford dont il leva l'interdit. Le Légat voulut ensuite retourner à Rome, & en obtint la permission du Pape; mais le Roi Henri la fit révoquer, parce qu'il croioit ne pouvoir pas vivre sans lui. La Noblesse étoit indignée de cette conduite du Roi. Quelque tems après, il nâquit à ce Prince un fils qu'il fit nommer Edouard. Un Evêque fit sur lui les exorcismes; le Légat Otton le baptisa, quoiqu'il ne fût que diacre, & saint Edmond Archevêque de Cantorberi le confirma. Il est remarquable que l'on ait donné la Confirmation à un enfant que l'on baptisoit, & que l'on ait divisé les cérémonies du baptême.

XXI:
Le Pape exige le cinquième des revenus ecclésiastiques d'Angleterre.

L'année suivante 1240, le Légat fit publier en Angleterre un Mandement, par lequel il déclaroit absous de leur vœu ceux qui avoient promis de se croiser, à condition qu'ils lui remettroient la somme qu'ils auroient employée pour faire ce voiage. Cette nouvelle exaction causa un grand scandale parmi le peuple. Tous les Evêques, les principaux Abbés, & plusieurs Seigneurs, s'assemblerent pour entendre les ordres du Pape. Le Légat Otton leur fit un long sermon, qu'il conclut en disant, que le Pape pour se défendre contre l'Empereur, avoit besoin de la cinquième partie de tous les revenus ecclésiastiques. Toute l'assemblée fut indignée d'une proposition si révoltante; mais personne n'osa résister ouvertement, & l'on se contenta de demander du temps pour y penser. Richard, frere du Roi, & plusieurs autres Seigneurs déclarerent qu'ils alloient partir pour la Terre sainte. Les Prélats fondant en larmes dirent au Prince Richard: Pourquoi, Seigneur, nous abandonnez-vous, & nous laissez-vous ainsi en proie aux étrangers? Ce Prince répondit: Quand je ne serois pas croisé, je m'en irois fort loin, pour n'être pas témoin de la désolation de ce Roiaume, & des maux dont je le vois accablé. S. Edmond fut le premier qui consentit à la levée du cinquième des revenus ecclésiastiques, il paia pour sa part huit cens marcs d'argent aux collecteurs du Pape, & les autres Prélats suivirent son exemple. Le saint Archevêque ne s'étoit rendu si facile, que dans l'espérance de procurer à l'église d'Angleterre un grand bien, qui étoit la liberté des élections. Il s'étoit plaint au Pape Grégoire IX par des lettres

Pou
Mai
Le l
mén
ber
mier
vés d
qu'à
du P
Ang
main
prom
autan
glete
contr
Le
Mand
me. S
cable
nous
dons
trepr
gnati
adref
Voie
plutô
tes d
un de
en pr
fus,
aiant
Léga
ment
modé
corde
ploie
Chrè

touchantes, de ce qu'on y donnoit atteinte. Mais ses justes remontrances furent sans effet. Le Pape peu de temps après, lui ordonna de même qu'aux Evêques de Lincoln & de Sarisberi, de pourvoir trois cens Romains des premiers bénéfices vacans, sous peine d'être privés du droit de conférer aucun bénéfice, jusqu'à ce que ce nombre fût rempli. Cet ordre du Pape parut fort étrange, & l'on disoit en Angleterre, que le Pape avoit fait avec les Romains une convention par laquelle il leur avoit promis pour leurs enfans ou pour leurs parens, autant qu'ils voudroient de bénéfices en Angleterre, à condition qu'ils se ligueroient contre l'Empereur.

Les Abbés allèrent se plaindre au Roi du Mandement si injuste qui étoit venu de Rome. Seigneur, lui dirent-ils, le Pape nous accable chaque jour de nouvelles impositions, & nous laisse à peine respirer. Nous vous demandons votre protection contre de pareilles entreprises. Le Roi jeta sur eux un regard d'indignation, leur parla d'un ton menaçant; & adressant la parole au Légat qui étoit présent: Voyez, dit-il, ces misérables, qui murmurent plutôt que de se soumettre à vos volontés. Faites d'eux ce qu'il vous plaira: je vous prête un de mes plus forts châteaux pour les y mettre en prison. Les pauvres Abbés se retirèrent confus, & disposés à obéir au Légat. Les Evêques ayant été assemblés à ce sujet en présence du Légat, n'osèrent pas le contredire ouvertement, mais ils proposèrent leurs raisons avec modestie, & demeurèrent fermes à ne rien accorder. Nous ne devons pas, dirent-ils, employer nos revenus à faire répandre le sang des Chrétiens; car le Mandement du Pape porte

XXII.
Plaintes du
Clergé d'An-
gleterre con-
tre les exac-
tions du Pa-
pe

que c'est pour faire la guerre à l'Empereur. D'ailleurs quand nous avons donné les décimes au Pape, il nous a fait protester qu'on ne feroit plus de semblable exaction, beaucoup moins un impôt aussi exorbitant que le cinquième. Enfin le Roi est menacé d'avoir à soutenir la guerre; & il seroit fâcheux d'appauvrir davantage le Roiaume, déjà affoibli par le départ de la Noblesse, qui en partant pour la croisade a emporté des sommes considérables. Le Légat n'obtenant rien des Evêques, s'adressa aux Curés, & leur fit des menaces & des promesses. Mais ils s'en tinrent à la réponse des Evêques; & ajouterent que comme l'église Romaine a son patrimoine dont le Pape a l'administration, ainsi les autres églises ont le leur qui n'est en aucune sorte tributaire de l'église Romaine. La puissance de lier & de délier donnée à S. Pierre, ne s'étend point à faire des exactions. Les revenus des églises sont destinés à entretenir les bâtimens, à faire subsister ses ministres, à nourrir les pauvres; on ne doit point les appliquer à d'autres usages. Cette contribution, ajoutoit ces curés, donne lieu à de nouveaux murmures contre l'église Romaine. Car on dit publiquement: On a déjà fait de pareilles exactions, qui ont épuisé le Clergé; & aussi-tôt que l'argent a été extorqué, le Pape & l'Empereur se sont accordés, sans qu'on ait rendu un denier: au contraire s'il restoit quelque chose à paier, on ne l'exigeoit pas avec moins de rigueur. Le Légat voyant la fermeté de ces Evêques & de ces curés, s'efforça de les diviser. Il leur fit parler par le Roi, qui en gagna plusieurs par l'espérance de plus grandes dignités, en sorte que la plupart se soumirent à la nouvelle imposition.

S
mau
affli
don
Pape
duit
que
pou
rels.
proc
d'ex
nie.
na à
se re
cèle
son p
saint
dans
quelc
romb
épuis
tion
d'An
de ru
decim
chan
die au
Notre
avec
vous
vous
terre.
rut co
me de
corps
Soissi
se fit p

d'Angleterre. XIII. siècle. 273

S. Edmond étoit sensiblement touché des maux dont il voioit l'Eglise d'Angleterre affligée de jour en jour. La condescendance dont il avoit usé, en consentant à donner au Pape tout ce qu'il avoit demandé, n'avoit produit que de mauvais effets : l'Eglise n'en étoit que plus opprimée ; étant en même-temps dépouillée de ses libertés, & de ses biens temporels. Le saint Archevêque fit au Roi des reproches, d'avoir permis au Légat du Pape d'exercer en Angleterre une espèce de tyrannie. Enfin accablé de douleur, il se condamna à un exil volontaire, passa en France, & se retira dans l'abbaye de Pontigni au Diocèse d'Auxerre, à l'exemple de saint Thomas son prédécesseur. Il s'y appliqua à la lecture des saintes Ecritures, & vécut dans les jeûnes & dans la priere. Il copioit des livres, & alloit quelquefois prêcher dans les lieux voisins. Il tomba bientôt dangereusement malade étant épuisé de mortifications, & consumé d'affliction des mauvaises nouvelles qu'il apprenoit d'Angleterre, où le Légat du Pape achevoit de ruiner la discipline. Par le conseil des médecins, il fut transporté à Soissi monastere de chanoines réguliers près de Provins. Sa maladie augmentant, il se fit apporter le Corps de Notre Seigneur, étendit les mains, & lui dit avec une grande confiance : Seigneur, c'est en vous que j'ai cru, c'est vous que j'ai prêché, & vous savez que je n'ai cherché que vous sur la terre. Après avoir reçu le saint Viatique, il parut comblé de joie. Enfin il mourut le seizième de Novembre de l'an 1241. On ouvrit son corps : on laissa son cœur & ses entrailles à Soissi, & on porta son corps à Pontigni. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau. Il est

XXVII.

Fin de S. Edmond de Cantorbéri.

connu dans le pais sous le nom de S. Edme , & sa mémoire y est en une singuliere vénération. Nous avons de lui un *Traité de piété* intitulé le *Miroir de l'Eglise* , qu'il composa pour l'éducation des moines de Pontigni. Quatre ans après , il fut canonisé par le Pape Innocent IV. La Bulle de sa canonisation contient un abrégé de ses vertus & de ses miracles. Le Roi saint Louis , la Reine sa mere , & une multitude de personnes de distinction assistèrent à la levée de son corps. S. Richard son disciple , aussi-tôt après la mort de son maître , alla à Pontigni , d'où étant passé à Orléans , il bâtit en cette ville une chapelle sous son nom en 1243 avec la permission de l'Evêque du lieu , Bernard de Sulli , deux années avant sa canonisation.

X.

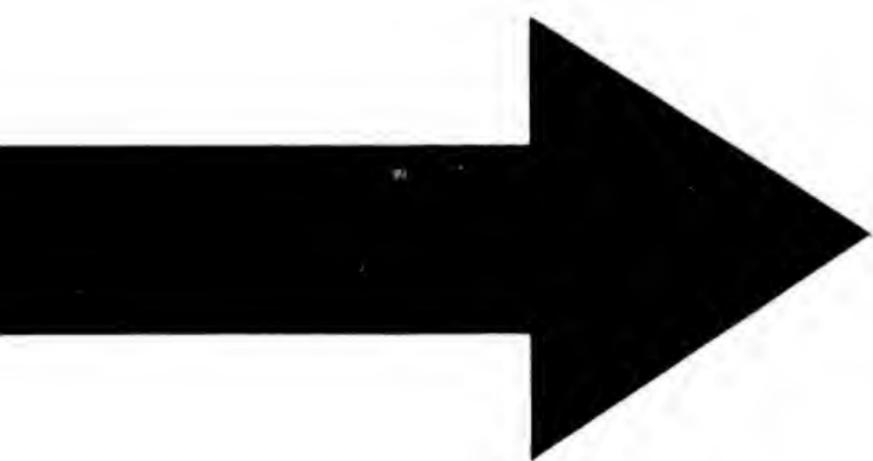
XXIV.
S. Richard
Evêque de
Chichestre.
Sa sublime
vertu.

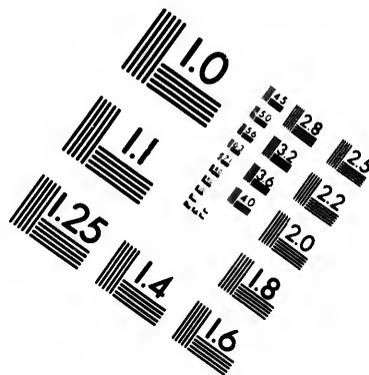
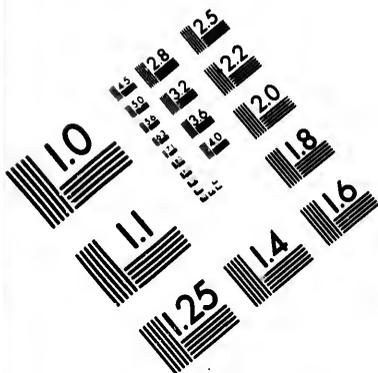
Le Roi Henri engagea les moines de Cantorberi à élire pour successeur de saint Edmond , Boniface oncle de la Reine Eleonore son Epouse. Ils n'étoient pas persuadés de sa science , de sa vertu , & de sa capacité pour remplir ce grand Siège ; mais ils savoient que le Roi obtiendrait aisément du Pape la cassation de toute élection qui ne lui seroit pas agréable. Ce Prince qui par son dévouement à la Cour de Rome en obtenoit tout ce qu'il vouloit , troubla souvent les élections , & persécuta plusieurs bons Evêques qui ne lui étoient pas agréables. L'un des plus célèbres fut saint Richard de Chichestre , dont nous avons parlé plus haut. Il étoit né à la fin du douzième siècle dans le Diocèse de Vorcheffre. Il alla d'abord étudier à Oxford , & ensuite à Paris , où vivant dans une grande pauvreté , il fit de grands progrès dans les scienc

ces.
cand
suite
lier
con
égli
Rich
d'hu
Edm
le di
que
Pape
les e
va q
sité
le Ro
de de
par
logen
Inno
les t
saint
très-a
il s'ét
sento
lui ré
vions
Chris
vres
qu'on
rir ce
lat m
te son
lices
point
une
Cant

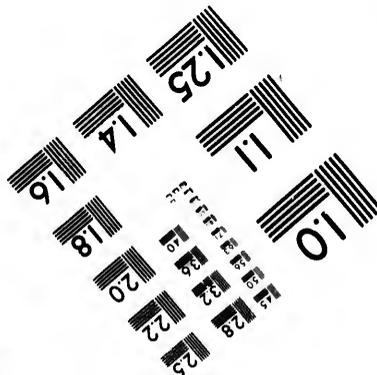
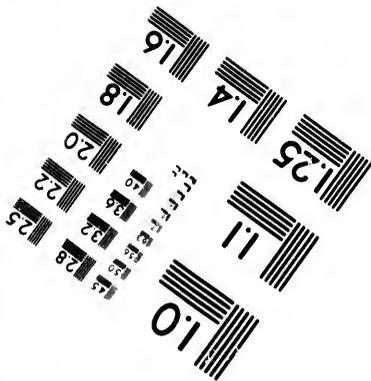
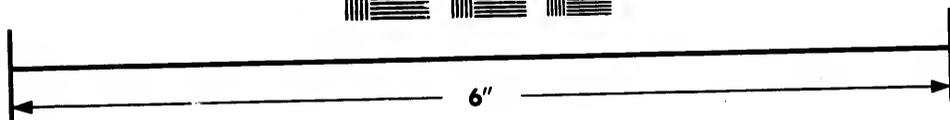
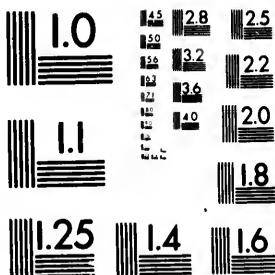
tes. Il passa en Italie, où il étudia le Droit canonique pendant sept ans, & retourna ensuite en Angleterre, où il fut fait Chancelier de l'Université d'Oxford. S. Edmond qui connoissoit son mérite, voulut l'attacher à son église, & le fit Chancelier de Cantoberi. Richard remplit cette charge avec beaucoup d'humilité & de désintéressement. Il suivit S. Edmond à Pontigni, & fut toujours son fidèle disciple. Aiant été élu canoniquement Evêque de Chichestre, & sacré à Lyon par le Pape Innocent IV, il éprouva en Angleterre les effets de l'injustice du Roi Henri, qui avoit vu que les officiers de ce Prince avoient dissipé tous les revenus de son Evêché. Le Roi même avoit fait défendre à tout le monde de lui rien prêter. Il fut réduit à subsister par la charité de ceux qui vouloient bien le loger & le nourrir. Deux ans après, le Pape Innocent obligea le Roi de rendre à Richard les terres de l'église de Chichestre. Alors le saint Evêque commença à faire des aumônes très-abondantes; & comme son frere sur lequel il s'étoit déchargé de son temporel, lui représentoit que son revenu n'y pouvoit suffire, il lui répondit : Est-il juste que nous servions de vaisselle d'argent, tandis que Jesus-Christ souffre la faim dans la personne des pauvres ? Je n'ai besoin que de vaisselle de terre : qu'on vende jusqu'à mon cheval, pour secourir ceux qui sont dans la misere. Ce saint Prélat menoit une vie très-austere, pratiquoit toute sorte de bonnes œuvres, & trouvoit ses délices dans l'exercice de la priere. Il ne donnoit point de bénéfices à ses parens. Il résista avec une fermeté invincible à l'Archevêque de Cantoberi, & au Roi même, qui le sollici-







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

13 28
19 32 25
22
20
8

11
10
71

toit en faveur d'un curé scandaleux. Il rompoit assiduellement à son peuple le pain de la divine parole : il entendoit des confessions, consolait & encourageoit les pénitens , & donnoit de sages conseils à tous ceux qui s'adressoient à lui. Sa mort arriva l'an 1253 à Douvres où le Pape l'avoit chargé d'aller prêcher la croisade. Il avoit voulu être logé dans l'Hôpital de cette ville. Il étoit dans la cinquante-sixième année de son âge. Son corps fut reporté à Chichestre , & il se fit à son tombeau plusieurs miracles. Neuf ans après, le Pape Urbain IV le mit dans le catalogue des Saints ; & l'Eglise honore sa mémoire le troisième Avril , qui est le jour de sa mort.

X I.

XXV.
Robert Evê-
que de Lin-
coln.

Robert Grosse-tête Evêque de Lincoln mourut la même année que saint Richard. Il étoit savant , menoit une vie irréprochable , & avoit un zèle ardent pour la pureté des mœurs & de la discipline : mais quelques personnes, qui ne considéroient point assez les effets que ce zèle peut produire dans un saint Pasteur, l'accusoient de ne point garder assez de modération dans ses discours. Aiant reçu un ordre du Pape Innocent IV qui ne lui paroissoit pas juste , il écrivit ainsi aux Evêques qui le lui avoient adressé : Sçachez que j'obéis avec respect aux Mandemens apostoliques, mais je m'oppose pour l'honneur du S. Siège à tous les Mandemens qui ne méritent pas ce nom. Un Décret n'est point apostolique , à moins qu'il ne s'accorde avec la doctrine des Apôtres & de Jesus-Christ. Or le Décret que j'ai reçu y est entièrement contraire. Il renferme la clause, *non-obstant*, qui est un renversement de la discipline. Cet Evêque veut dire qu'

n'y
au F
loix
res à
a po
dre
leur
gear
temp
que
nent
trier
chen
reçu
ils s
Paste
de J
donc
un cr
fer m
L
il vo
par l
lui a
estim
rent
de dé
cet E
vanc
cond
mém
meill
mira
bouc
sincé
y'ait
ni m

n'y a plus de règle certaine, s'il est permis au Pape d'annuler par cette clause toutes les loix ou les conventions particulieres contraires à ses volontés. De plus, continue-t-il, il n'y a point de plus grand péché que celui de perdre les ames, en les privant des services qu'on leur doit en qualité de Pasteur, & en ne songeant qu'à tirer du troupeau les commodités temporelles. Comme la cause du mal est pire que l'effet, il est évident que ceux qui donnent à l'Eglise de mauvais Pasteurs & des meurtriers des ames, sont pires qu'eux, & approchent de l'Ante-christ; d'autant plus qu'ayant reçu dans l'Eglise une plus grande puissance, ils sont plus obligés d'en bannir les mauvais Pasteurs. Le S. Siège qui n'a reçu sa puissance de Jesus-Christ que pour l'édification, ne peut donc rien ordonner ni rien faire qui tende à un crime si énorme: autrement ce seroit abuser manifestement de sa puissance.

Le Pape fut fort irrité de cette lettre, & il vouloit faire punir l'Evêque de Lincoln par le Roi d'Angleterre. Mais les Cardinaux lui ayant représenté que ce Prélat étoit très-estimé en France & en Angleterre, lui parlerent ainsi: Saint Pere, il ne conviendroit point de décerner quelque chose de fâcheux contre cet Evêque; car, pour dire la vérité, il n'avance rien que de vrai: nous ne saurions le condamner. C'est un Prélat très-Catholique, & même très-saint; plus religieux que nous, meilleur que nous, & qui mène une vie admirable. Cet aveu est remarquable dans la bouche des Cardinaux, & il fait honneur à leur sincérité. Ils ajouterent: On ne croit pas qu'il y ait parmi les Evêques un plus grand homme, ni même aucun qui puisse lui être comparé.

Il passe pour habile philosophe ; il fait parfaitement bien le latin & le grec ; il est zélé pour la justice ; il est grand prédicateur ; c'est un homme fort chaste , & ennemi déclaré des simoniaques. Ils conseillèrent donc au Pape de dissimuler la chose , pour ne point exciter de tumulte.

XXVI.

Peinture que
fait Robert
de Lincoln
des maux de
l'Eglise.

Matthieu Paris rapporte que cet Evêque étant allé à Rome , pour poursuivre l'appellation que des Templiers & Hospitaliers qui se prétendoient exempts , avoient interjetées au Pape des censures qu'il avoit portées contre eux , & dont ils se firent relever à Rome à force d'argent ; il rapporte , dis-je , que ce Prélat sortant de l'appartement du Pape , avoit dit tout haut , & de maniere que le Pape pouvoit l'entendre : O argent , argent ! que ne pouvez-vous pas , sur-tout à la Cour de Rome ? Il avoit composé un discours contre les abus qui étoient dans l'Eglise , & principalement à la Cour de Rome , & il fit présenter ce discours à Innocent IV qui étoit à Lyon. Il fut lu en présence de ce Pape & des Cardinaux , & il contient des choses très-fortes sur l'état général de l'Eglise ; d'autres qui font beaucoup de honte à la Cour Romaine ; & d'autres enfin où il paroît avoir en vue des temps postérieurs , dont il décrit la désolation d'une maniere très-surprenante. Après avoir montré que l'Eglise avoit fait autrefois de grands progrès , & s'étoit conservée pure & sans tache par les soins des bons Pasteurs , il ajoute : Mais , ô malheur ! cette grande étendue de l'Eglise , qui a tant couré de peines & de travaux , est presque resserrée en un espace très-borné. Les infidèles se sont emparé de la plus grande partie de la terre , & l'ont par conséquent séparé

de
po
me
ve
me
ap
pon
par
fort
xen
lem
serv
sain
très-
un d
C
Chr
Mal
des
J'ai
ne tr
perso
malh
Pâste
steurs
la Fo
dues
par l
tion
Relig
l'héré
Puniv
des v
font d
leurs.
tion ;
quelle
tion ,

de Jesus-Christ. Le schisme a encore ôté une portion considérable de la partie qui est demeurée chrétienne. L'hérésie a fait un nouveau retranchement à la portion que le schisme n'a point emportée : & ce qui est demeuré après toutes ces séparations, est comme incorporé avec le démon , & séparé de Jesus-Christ par les sept péchés capitaux. Ces expressions fortes & générales , dont on trouve tant d'exemples dans les saints Peres, n'attaquent nullement les prérogatives de l'Eglise, qui conserve toujours & en tout temps la vérité & la sainteté dans son sein. Robert de Lincoln étoit très-éloigné de donner la moindre atteinte à un dogme aussi inébranlable.

Ce Prélat continue : C'est ce que Jesus-Christ déplorait par la voix de son Prophète : *Malheur à moi, parce que je suis réduit à cueillir des raisins après que la vendange a été faite. J'ai désiré en vain quelques bonnes grappes : on ne trouve plus de saints sur la terre, il n'y a personne qui ait le cœur droit.* La cause de ce malheur de l'Eglise, c'est le défaut de bons Pasteurs. De même que c'est par les bons Pasteurs & par la multiplication des Justes, que la Foi & la Religion chrétienne se sont étendues dans tout le monde; de même aussi c'est par les mauvais Pasteurs & par la multiplication des méchans, que l'on a vu la Foi & la Religion s'éteindre en divers pais; le schisme, l'hérésie & la corruption des mœurs ravager l'univers. Les Pasteurs sont des Antechrists, des voleurs, des meurtriers des ames, & ils font de la maison de priere une caverne de voleurs. Ils ajoutent prévarication sur prévarication; de sorte que le Seigneur ne fait plus en quelle partie du corps les frapper. Leur ambition, leur cupidité, leur avarice vont toujours

croissant. C'est pour cela qu'ils tuent ce qu'il y a de plus gras dans le troupeau; qu'ils emportent la chair & la peau des brebis; qu'ils répandent leur sang & même brisent leurs os. Ils sont horribles aux yeux de Dieu & des Anges, parce qu'ils sont la cause que le saint Nom de Dieu est blasphémé parmi les nations: & comme ce seroit à eux à donner l'exemple aux laïques & à les instruire, il est évident que ce sont eux qui sont la source de tous les maux.

Les Pasteurs, dit toujours Robert de Lincoln, sont par état le soleil qui doit éclairer le monde; mais au lieu de répandre la lumière, ils introduisent par-tout l'ignorance & les ténèbres, & attirent évidemment par-là la ruine du monde entier. Or quelle est la cause première, l'origine & la source d'un si grand mal? Je frémis de tous mes membres, & je pâlis en le disant; mais je n'ose pourtant pas le taire, pour ne point éprouver le malheur dont parle le Prophète: *Malheur à moi, parce que je me suis vu.* La cause, la source & l'origine de ce mal, c'est la Cour de Rome; non-seulement parce qu'elle ne remédie point à ces maux & ne s'élève point contre ces abominations; mais plus encore parce que par ses dispenses, ses provisions & ses collations de bénéfices à charge d'ames, elle met en place des Pasteurs tels que je viens de les dépeindre. Pour quelque avantage temporel, elle livre à la fureur des bêtes féroces & à la mort éternelle, des millions d'ames pour lesquelles le Fils de Dieu a souffert l'opprobre de la Croix. Il faut obéir en toutes choses à ceux qui sont assis sur le S. Siège; mais c'est lorsqu'ils nous parlent comme Jesus-Christ. Que si quelqu'un d'entre eux, ce qu'à Dieu ne plaise, ordonne

quel
volc
cas,
Paste
repr
L
l'Egl
réelle
temp
périr
la po
plaisé
qui y
mond
en or
Loi d
Dieu
dans l
attach
voular
& ceu
mand
de Die
rent. e
parent
un des
cle, &
nous l
pe Inn
Cardin
Rob
dont il
ses cler
disoit e
par l'a
Christ
ames :

quelque chose de contraire à la Loi & à la volonté de Jesus-Christ; celui qui obéit en ces cas, s'éloigne manifestement du souverain Pasteur, & du Pape lui-même en tant qu'il représente la personne de Jesus-Christ.

Lorsqu'il arrive que le grand nombre dans l'Eglise lui obéit en cela, c'est alors qu'arrive réellement la révolte & l'apostasie, & que le temps où doit paroître l'homme de péché qui périra misérablement, est pour ainsi dire à la porte. Mais à Dieu ne plaise, à Dieu ne plaise encore une fois, que le S. Siège & ceux qui y président, & aux ordres desquels tout le monde obéit, soient la cause de cette apostasie, en ordonnant quelque chose de contraire à la Loi divine, & à la volonté de Jesus-Christ. A Dieu ne plaise aussi, que se trouvant un jour dans l'Eglise des personnes connues pour être attachées inviolablement à la vérité, & ne voulant rien faire qui la blesse, le S. Siège & ceux qui y présideront alors, en leur commandant quelque chose d'opposé à la volonté de Dieu, soient la cause d'un schisme apparent. *Causa sint discessionis aut schismatis apparentis.* Ainsi parloit des maux de l'Eglise un des plus grands Evêques du treizième siècle, & cela dans un discours, qui, comme nous l'avons dit plus haut, fut présenté au Pape Innocent IV; & lû devant lui & devant les Cardinaux.

Robert de Lincoln, pendant la maladie dont il mourut, faisoit venir quelques-uns de ses clercs pour s'entretenir avec eux; & il leur disoit en parlant de la perte des ames, causée par l'avarice de la Cour de Rome: Jesus-Christ est venu au monde pour gagner des ames: ainsi celui qui ne craint point de les

perdre, mérite le nom d'Ante-Christ. Quoique plusieurs Papes, ajoutoit-il, aient déjà fort affligé l'Eglise, celui-ci l'a réduite à une plus grande servitude, principalement par les usuriers qu'il a introduits en Angleterre, & qui sont pires que les Juifs. Il mesure l'indulgence selon l'argent qu'on donne pour la Croisade. Il s'étendoit ensuite sur les vices de la Cour de Rome, particulièrement l'avarice & l'impureté; & ajoutoit, que pour tout engoulir, elle s'attribuoit les biens de ceux qui mouroient sans testament; & qu'afin de piller plus librement, elle faisoit part au Roi de ses rapines. L'Evêque de Lincoln se plaignoit encore que le Pape emploioit au recouvrement de ses exactions les religieux mendiants, abusant de leur vœu d'obéissance pour les faire rentrer dans le monde qu'ils avoient quitté: Qu'il les envoioit en Angleterre avec de grands pouvoirs comme des Légats travestis, n'e pouvant y envoyer des Légats en forme & à découvert, si le Roi ne les demandoit. Telles étoient les plaintes de cet Evêque; & il faut avouer qu'elles n'étoient que trop bien fondées, comme il paroît par les Ecrits du temps, & même par les Lettres des Papes. Il mourut en odeur de sainteté, & le bruit se répandit qu'il s'étoit fait des miracles à sa mort.

XII.

XXVII.
Seval Arche-
vêque d'Yorc
persécuté par
le Pape.

Deux ans après en 1255 mourut Vautier Archevêque d'Yorc, qui avoit tenu ce Siège près de quarante ans. Le Roi Henri retarda autant qu'il put l'élection du successeur, & il disoit: Je n'ai jamais été maître de cet Archevêché; il faut faire en sorte qu'il ne m'échappe pas sitôt. Enfin les chanoines élurent tout d'une voix le Docteur Seval. Doien de la même

égli
été
Peu
vinre
dre I
Le n
put à
rent
la pr
furen
le R
Doie
étoit
fatigu
vaux,
fin ap
Doier
moier
gent
pouv
Pape
quelle
les m
liens,
nier d
& en
mider
val la
l'exer
plus o
en pu
dictio
vêque
soulev
& tou
larme
juge,

église, & homme d'un rare mérite, qui avoit été disciple de saint Edmond de Cantorberi. Peu de temps après son sacre, trois inconnus vinrent installer par l'autorité du Pape Alexandre IV, l'un d'entre eux dans la place de Doïen. Le nouvel Archevêque s'opposa autant qu'il put à cette violence; & tous les chanoines furent indignés de voir usurper par un inconnu la première dignité de cette église. Mais ils furent retenus par la crainte du Pape, auquel le Roi étoit absolument dévoué. Le nouveau Doïen retourna à la Cour de Rome d'où il étoit venu, fit interdire l'Archevêque, & le fatigua par beaucoup de dépenses & de travaux, que le Prélat supporta patiemment. Enfin après bien des contestations, le prétendu Doïen qui étoit Romain, renonça à son droit moyennant une pension de cent marcs d'argent sur l'église d'Yorc, jusqu'à ce qu'il fût pourvu d'un meilleur bénéfice. L'an 1257, le Pape Alexandre choqué de la fermeté avec laquelle l'Archevêque Seval refusoit de conférer les meilleurs bénéfices de son église à des Italiens, indignes & inconnus, le fit excommunier dans toute l'Angleterre au son des cloches & en faisant éteindre les cierges, pour l'intimider par une censure si infamante. Mais Seval la supporta avec patience, se consolant par l'exemple de saint Edmond son maître. Aussi plus on prononçoit contre lui de malédictions en public, plus le peuple lui donnoit de bénédictions en secret. L'année suivante cet Archevêque se voyant dangereusement malade, se souleva sur son lit; puis joignant les mains, & tournant vers le Ciel son visage baigné de larmes, il dit: Seigneur Jesus-Christ, juste juge, vous savez combien le Pape m'a mal-

traité, parce que je n'ai pas voulu admettre des personnes indignes & qui ne savoient pas l'Anglois, pour gouverner des églises que vous m'avez confiées : j'appelle le Pape à votre jugement incorruptible, & je prens à témoin le ciel & la terre, combien la persécution qu'il m'a fait souffrir est injuste. Dans cette amertume de cœur il écrivit au Pape Alexandre comme avoit fait Robert Grosse-tête Evêque de Lincoln, le priant de modérer sa conduite tyrannique, & d'imiter l'humilité de ses saints prédécesseurs. Mais le Pape aiant reçu sa lettre, n'en conçut que du mépris & de l'indignation, comme avoit fait Innocent IV de celle de l'Evêque de Lincoln.

XIII.

XXVIII. L'an 1272, les bourgeois de Norvic aiant Mort du Roi Henri III. eu une querelle avec les moines, brûlerent l'église Cathédrale, & emporterent les livres, l'argenterie, & tout ce que le feu avoit épargné, jusqu'au ciboire d'or suspendu devant le grand autel. Le Roi Henri indigné de cette insolence, alla lui-même à Norvic, fit pendre les plus coupables, & condamna la communauté des bourgeois à rebâtir l'église. Il vouloit retourner à Londres: mais étant arrivé à l'Abbaie du Roi S. Edmond, il tomba malade & n'en releva point. Les Seigneurs & les Evêques du pais vinrent pour assister à sa mort. Il se confessa avec de grands sentimens de pénitence, reçut le Viatique & l'Extrême-Onction, & mourut âgé de soixante-cinq ans, dont il avoit régné cinquante-six. Son corps fut apporté à Londres & entermé solennellement. Les Ecrivains du temps louent la piété de ce Prince, & disent qu'il entendoit tous les jours trois Messes hautes & plusieurs Messes basses;

&
qu
ser
ven
que
de
vu
esse
No
Cou
té d
qu'i
lenc
vais
qui
A
Cha
fére
le no
marc
à Ox
Phil
Etan
Droi
Univ
venu
son C
puret
en lu
tégrit
de les
vres
Roi il
logie
veaux
très-f
puret

& que S. Louis lui aiant dit à cette occasion, qu'il valoit mieux entendre plus souvent des sermons, il répondit; J'aime mieux voir souvent mon ami, que d'entendre parler de lui, quelque bien qu'on en dise. On loue la pureté de ses mœurs & sa patience. Mais nous avons vu combien il s'en falloit qu'il n'eût les vertus essentielles à un Roi, la justice & la fermeté. Nous avons vu son lâche dévouement à la Cour de Rome, qui étoit la source d'un infinité de maux dans son Roiaume; les persécutions qu'il fit souffrir à de saints Evêques, & les violences dont il usa pour en faire élire de mauvais; enfin la foiblesse de son gouvernement, qui lui attira la haine de ses sujets.

Après la mort du Roi Henri, Thomas de Chanteloup son Chancelier quitta la Cour & se retira. Il étoit né en Angleterre d'une famille noble, & dès son enfance il avoit donné des marques d'une grande piété. Il étudia d'abord à Oxford & ensuite à Paris, où il apprit la Philosophie, & reçut le degré de maître ès-arts. Etant revenu à Oxford, il fut reçu Docteur en Droit canon, & devint Chancelier de cette Université. Ce fut alors que sa réputation étant venue jusqu'au Roi, ce Prince l'engagea à être son Chancelier. Il conserva dans cette place la pureté de mœurs qu'on avoit toujours admirée en lui, & rendit la justice avec une grande intégrité, ne craignant point les Grands à cause de leur crédit, & ne méprisant point les pauvres à cause de leur foiblesse. A la mort du Roi il retourna à Oxford, & y étudia la Théologie. Cependant il faisoit toujours de nouveaux progrès dans la vertu, menoit une vie très-sobre, & conservoit avec un soin infini la pureté du corps & du cœur. L'Eglise d'Her-

XXIX.
S. THOMAS
Evêque
d'Hereford.

ford le choisit pour Pasteur en 1275. Son Episcopat fut très-court, & il mourut au retour d'un voiage qu'il fit à Rome pour maintenir quelques droits de son église. Il fut canonisé peu de temps après sa mort.

XIV.

XXX.
Regne d'E-
douard.

Le successeur du Roi Henri fut son fils Edouard. Ce jeune Prince avoit été engagé à se croiser, par le Roi Saint Louis, qui le pria de l'accompagner dans son voiage de la Terre-Sainte, & lui prêta pour les frais trente mille marcs d'argent. Il fit la guerre en Palestine plutôt en barbare qu'en Chrétien. Nous aurons occasion d'en parler dans l'article des Croisades. A son retour il passa par la Sicile, où il apprit la mort du Roi son pere. Il revint aussitôt, & fut reconnu Roi par les Seigneurs & par les Evêques. Il ne tarda point à former des entreprises sur la liberté ecclésiastique, ce qui lui attira de justes reproches de la part du Pape Nicolas IV. Ce Prince, sous prétexte de la Croisade, chargea d'impositions le Clergé d'Angleterre, & fit sentir les effets de sa colere à ceux qui n'approuvoient point ses ordres injustes. Comme la plus grande partie de son règne appartient à l'histoire du quatorzième siècle, nous n'en dirons ici rien davantage.



L
gres
de R
cent
enco
sécut
stiani
de V
des C
Livor
& nor
vos pe
dre le
à tous
la con
de Li
dans
ecclési
lés pou
ou par
voiage
prêché
tre les
Riga i
Christ
épée &
nomm

ARTICLE II.

Autres Eglises du Nord.

I.

LA Religion chrétienne fit au commencement du treizième siècle de grands progrès en Livonie, sous Albert troisième Evêque de Riga successeur de Berthold. Le Pape Innocent III aiant appris que les paiens, qui étoient encore en très-grand nombre dans ce pais, persécutoient ceux qui avoient embrassé le Christianisme, écrivit à tous les fidèles de Saxe, de Vestphalie & de Sclavie, d'aller au secours des Chrétiens, qui souffroient persécution en Livonie. Nous vous exhortons, leur dit-il, & nous vous enjoignons pour la rémission de vos péchés, de prendre les armes pour défendre les Chrétiens de Livonie. Nous accordons à tous ceux qui ont fait vœu de venir à Rome, la commutation de leur vœu en ce voiage de Livonie. Le Pape sachant qu'il y avoit dans la Basse-Saxe plusieurs personnes tant ecclésiastiques que laïques, qui s'étoient croisées pour la Terre-Sainte, & qui par pauvreté ou par infirmité ne pouvoient faire un si grand voiage, les envoya en Livonie, les Clercs pour prêcher la Foi, les laïques pour combattre contre les infidèles. L'an 1205, Albert Evêque de Riga institua l'Ordre Militaire des Freres de Christ, qui portoient sous leurs manteaux une épée & une croix par-dessus, ce qui les fit aussi nommer les Freres de l'épée. L'objet de leur

I.
L'Eglise de
Livonie.

288 Art. II. *Autres Eglises*

institution étoit de défendre les nouveaux Chrétiens, & l'Evêque leur donna la troisiéme partie des biens de l'église de Riga. La plupart des peuples de Livonie se convertirent alors à la Foi, & le Pape Innocent en reçut la relation de l'Archevêque de Lunden en Dannemarc, qu'il avoit fait son Légat pour travailler à la conversion des infidèles. Et comme il y avoit parmi les missionnaires des moines, des chanoines réguliers, & des religieux de différens Ordres, le Pape leur ordonna de prendre tous le même habit, de peur que les infidèles auxquels ils prêchoient, ne fussent choqués de les voir si diversément habillés.

II.

II.
Mission en
Prusse.

Chrétien & Philippe moines de Citeaux, prêchoient la Foi en Prusse avec quelques-uns de leurs confreres, & ils avoient baptisé quelques grands Seigneurs du pais. C'est pourquoi le Pape les recommanda à l'Archevêque de Gnesne, & lui ordonna de prendre soin de ces moines & de ceux qu'ils convertiroient, jusqu'à ce que le nombre des fidèles fût assez grand en ce pais pour y établir un Evêque. Quoique la mission de Chrétien & de Philippe produisit de grands fruits, les moines de Citeaux établis parmi ce peuple, les traitoient d'Acephales, & refusoient de leur donner l'hospitalité & les autres secours nécessaires, ce qui avoit obligé quelques-uns de ces missionnaires de se retirer. Le Pape en étant averti, écrivit à l'Archevêque de Gnesne en qui il avoit confiance, d'examiner ces missionnaires, & de recommander par écrit aux Abbés de Citeaux & aux autres fidèles de Poméranie & de Pologne, ceux qu'il reconnoîtroit agir par un vrai motif de charité. En même-temps le Pape

Pap
Por
d'eu
que
leur
doie
étoit
de se
à mi
dans
Gnes
sures
Le
la nou
exhor
gans,
à seco
sans a
des Pr
pais,
sent tra
Pour d
contre
horta l
pour la
sés n'êt
vœu, d'
veaux C
protecti
d'ériger
écrivit a
rieurs d
engager
les Evêqu
Il écrivit
hortant à
avoient
To

Pape écrit aux Seigneurs de Pologne & de Poméranie, se plaignant de quelques-uns d'eux, qui aussi-tôt qu'ils apprenoient que quelques païens de Prusse avoient reçu le baptême, leur imposoient des charges serviles, & rendoient leur condition pire que lorsqu'ils étoient païens, ce qui en empêchoit plusieurs de se convertir. Le Pape exhorte ces Seigneurs à mieux traiter ces néophytes encore foibles dans la Foi, & ordonne à l'Archevêque de Gnesne de réprimer ces vexations par les censures ecclésiastiques.

Le Pape Honorius III s'appliqua à soutenir la nouvelle église de Prusse & de Livonie. Il exhorta l'Archevêque de Maience & ses suffragans, & la plûpart des Evêques d'Allemagne, à seconder le zèle du moine Chrétien, qui sans avoir de Siège fixe, fut ordonné Evêque des Prussiens. On établit des écoles dans ce pais, pour y former des jeunes gens qui pussent travailler ensuite à convertir la nation. Pour défendre ceux qui étoient déjà Chrétiens contre la persécution des infidèles, le Pape exhorta les Allemans qui n'étoient pas croisés pour la Terre-Sainte, ou ceux qui étant croisés n'étoient point en état d'accomplir leur vœu, d'aller dans le Nord au secours des nouveaux Chrétiens. Honorius prit aussi sous sa protection l'Evêque de Livonie, & lui permit d'ériger une Métropole dans la province. Il écrivit aux Abbés de Citeaux & aux Supérieurs des autres Ordres religieux, pour les engager à envoyer en Livonie les moines que les Evêques missionnaires leur demanderoient. Il écrivit aussi aux Prussiens convertis, les exhortant à être reconnoissans de la grace qu'ils avoient reçue, & à demeurer fermes dans la

290 Art. II. *Autres Eglises*

Foi. Aiant appris en même-temps que les croisés avoient remporté une victoire considérable sur les paiens de Prusse, il les exhorta à n'en pas devenir plus fiers, mais à donner les captifs à l'Evêque du pais, afin qu'il pût travailler à les faire Chrétiens; & il chargea l'Evêque de Breslau d'examiner lequel étoit plus utile, ou que le Duc de Pologne allât à la Terre-Sainte, ou qu'il demeurât dans le pais pour faire la guerre aux paiens de Prusse. L'an 1222, il exhorta les Saxons à prendre les armes contre les paiens de Livonie, leur promettant pour cette guerre l'indulgence de la Terre-Sainte. Mais il fit de grands reproches aux Templiers, qui maltraitoient les Livoniens convertis, & ordonna d'abolir absolument à l'égard de ces nouveaux Chrétiens le jugement du fer chaud. Il ordonna aussi de s'opposer à quelques Russes, qui s'efforçoient d'introduire le Rit grec en cette Province. A la fin de l'année 1224, Guillaume Evêque de Modene s'offrit de lui-même pour aller prêcher la Foi en Prusse, en Livonie, en Curlande, & dans les pais voisins; & le Pape Honorius l'y envoya en qualité de Légat, le recommandant aux Evêques & au peuple du pais.

III.
Persecution
 en Prusse.
 Etablissement des
 Chevaliers
 Teutoniques
 dans ce pais.

L'Evêque Chrétien travailloit toujours de son côté à la conversion des infidèles, avec le secours de quelques Freres-Prêcheurs. Après que les Prussiens idolâtres eurent été quelque tems en paix avec les nouveaux convertis, ils leur firent une cruelle guerre dans la Province de Masovie, où commandoit le Duc Conrad. Et comme il ne s'opposa pas à leurs premières violences, ils passerent plus avant, & firent de grands ravages en Pologne. Ils brûloient les maisons, tuoient les hommes, &

e
 I
 q
 na
 cr
 fa
 ste
 ufa
 effa
 inf
 un
 de
 mar
 ne é
 valie
 qu'il
 voia
 d'ap
 que,
 valem
 Il
 ques &
 qui l'a
 les Ch
 bles a
 d'Alle
 pe en
 secours
 donc u
 l'Ordre
 bératio
 IX & d
 de Mas
 na lieu
 tonique
 rables.
 tre les p

emménoient captifs les femmes & les enfans. Ils détruisirent ainsi par le feu deux cens cinquante paroisses, outre les chapelles & les monasteres d'hommes & de femmes. Ils massacroient les prêtres & les clercs jusques dans le sanctuaire, fouloient aux pieds les saints Mysteres, & emploioient les vases sacrés à des usages profanes. Le Duc Conrad aiant en vain essayé d'appaiser ces barbares par des présens, institua par le conseil de l'Evêque Chrétien, un Ordre militaire à l'exemple des Chevaliers de Christ de Livonie, & leur fit porter un manteau blanc chargé d'une épée rouge & d'une étoile. Le Duc étort convenu avec ces Chevaliers, de partager également les conquêtes qu'ils feroient sur les infidèles : mais Conrad voiant que ce secours étoit trop foible, résolut d'appeller les Chevaliers de l'Ordre Teutonique, qui étoient en grande réputation pour leur valeur, leur puissance & leurs richesses.

Il communiqua sa pensée à quelques Evêques & aux personnes nobles de sa dépendance, qui l'approuverent unanimement, ajoutant que les Chevaliers Teutoniques étoient fort agréables au Pape, à l'Empereur & aux Princes d'Allemagne : ce qui faisoit espérer que le Pape en leur faveur feroit passer des Croisés au secours de la Prusse. Le Duc Conrad envoya donc une ambassade solennelle au Maître de l'Ordre Teutonique, qui après plusieurs délibérations, & par le conseil du Pape Grégoire IX & de l'Empereur Frideric, accorda au Duc de Masovie ce qu'il désiroit. C'est ce qui donna lieu à l'établissement des Chevaliers Teutoniques en Prusse, qui eut des suites considérables. Pour les seconder dans la guerre contre les paiens, le Pape écrivit à tous les fidé-

292 Art. II. *Autres Eglises*

les des Provinces de Magdebourg & de Brême, à ceux de Pologne, de Poméranie, de Moravie & de Gothie, pour les exhorter à prendre les armes contre eux suivant les conseils des Chevaliers Teutoniques. Le Pape écrivit en même-temps aux Freres-Prêcheurs, pour les animer à cette mission : & au Duc de Masovie, pour le louer de les avoir appellés dans ses Etats.

III.

IV.
Conversion
des Curlan-
dois.
Suite de la
persecution
dans la Prus-
se.

Les Curlandois furent du nombre de ceux qui se convertirent alors, & leur Roi fit avec le Pénitencier du Légat un Traité conçu en ces termes : Les paiens ont consenti à embrasser la Religion chrétienne, nous ont donné des otages, & ont promis d'obéir en tout aux ordres du Pape; & Nous agissant de leur part, sommes convenus des conditions suivantes: Ils recevront incessamment des Prêtres que nous leur enverrons : ils leur donneront honnêtement les choses nécessaires, écouteront leurs instructions avec soumission, & les défendront des ennemis comme leurs propres personnes. Tous, hommes, femmes & enfans, recevront incessamment le Baptême, & observeront les autres cérémonies des Chrétiens. Cette clause est bien éloignée de l'ancienne discipline, qui ne permettoit de baptiser qu'après de si longues épreuves les Cathécumenes de la même nation & des mêmes mœurs, à plus forte raison des étrangers & des barbares. Le traité continue : Ils recevront avec respect & dévotion, comme leur pere & leur Seigneur, l'Evêque qui leur sera donné par le Pape, & lui obéiront en tout comme les autres Chrétiens. Ils lui paieront tous les ans les droits que paient les peuples de Gothlande, Mais ils ne seront

foi
no
le t
ron
pai
que
fent
met
le j
par
C
Evê
Prusi
avoie
leur f
glises
d'aut
divin
lettre
de vir
core e
les je
trava
filles a
couron
rir les
uns en
fant co
liers T
défense
seuls po
vit en c
se : No
commu
Bohem
afin qu'
nément

soumis ni au Dannemarc ni à la Suede : car nous leur avons accordé une liberté perpétuelle tant qu'ils n'apostasieront point. Ils marcheront aux entreprises qui se feront contre les paiens, tant pour la défense de la Chrétienté que pour la propagation de la Foi. Ils se présenteront au Pape dans deux ans, & se soumettront en tout à ses ordres. Ce traité fut fait le jour des Innocens de l'an 1230, & confirmé par le Pape Grégoire XI l'an 1232.

Cependant le Pape apprit par les lettres des Evêques de Masovie & de Breslau, que les Prussiens, tant anciens paiens qu'apostats, avoient brûlé plus de dix mille villages de leur frontiere, avec quantité de cloîtres & d'églises, en sorte que les fidèles n'avoient plus d'autres lieux où ils pussent célébrer l'Office divin, que les bois où ils étoient retirés. Ces lettres ajoutaient : Les Prussiens ont tué plus de vingt mille Chrétiens, & en tiennent encore esclaves plus de cinq mille : ils font périr les jeunes hommes qu'ils prennent, par des travaux continuels & excessifs; ils sacrifient les filles aux démons par le feu, après les avoir couronnées de fleurs par dérision. Ils font mourir les vieillards, & tuent aussi les enfans, les uns en les embrochant, d'autres en les écrasant contre des arbres. Or quoique les Chevaliers Teutoniques aient entrepris en Prusse la défense de la Foi, néanmoins ils ne suffissent pas seuls pour la soutenir. Sur cet avis le Pape écrivit en ces termes aux Prélats voisins de la Prusse : Nous vous prions & vous enjoignons de commuer les vœux des Croisés du Roiaume de Boheme, & de les envoyer contre ces infidèles, afin qu'ils ne puissent se vanter d'avoir impunément attaqué le nom de Jesus-Christ.

294 Art. II. *Autres Eglises*

V.
 Progrès de
 la Religion
 dans la Prusse.

L'an 1236, les Chevaliers de Christ & les Croisés furent défaits en Livonie par les infidèles, qui en firent un grand carnage. C'est ce qui engagea le Pape Grégoire IX à unir l'Ordre des Chevaliers de Christ aux Chevaliers Teutoniques, espérant par cette union soumettre plus facilement les infidèles. Le Pape écrivit en même-temps à son Légat en Livonie, de rendre le Roi de Dannemarc favorable aux Chevaliers Teutoniques, lorsqu'ils viendroient s'établir dans ses Etats. Mais peu d'années après, ces Chevaliers donnerent à l'Evêque de Prusse, un juste sujet de faire au Pape de grandes plaintes contre eux. Ils détournoient les naturels du pais d'embrasser la Foi chrétienne, afin d'exercer sur eux une domination plus dure : ils traitoient si cruellement les nouveaux Chrétiens, que plusieurs retournoient à leur ancienne superstition. Quoique les Chevaliers eussent reçu de l'Evêque de grandes terres & d'autres bienfaits, & qu'ils eussent juré de lui conserver ses droits, ils ne laissoient pas de les lui disputer, & d'usurper ses revenus ; & ils avoient tué un noble Prussien qui lui avoit été donné en ôtage, parce qu'il ne vouloit pas leur paier une certaine somme d'argent. C'est ce qui paroît par une Lettre du Pape, qui ordonnoit à ces Chevaliers religieux de faire satisfaction à l'Evêque de Prusse. L'an 1243, le Légat Guillaume étant auprès du Pape Innocent IV l'instruisit du progrès que la Religion avoit fait, par les conquêtes des Chevaliers Teutoniques dans la Prusse, & le Pape lui donna commission de la partager en plusieurs Diocèses & d'en marquer les bornes. Ce Légat divisa donc tout le pais en quatre Evêchés, Chrétien, qui travailloit

dépu
 cette
 & y
 leur f
 Les p
 fonda
 mona
 ordon
 de son
 Pégli

Le
 de l'O
 de fair
 de Da
 Rosch
 grand
 ion Ch
 il n'en
 temen
 Roiaur
 tiré da
 donc a
 ment
 temps
 étoit co
 accusé.
 simple
 xite sar
 La m
 son per
 toit pas
 demand
 pour Le
 dene,
 Prusse.
 par le

depuis trente ans à la conversion des païens de cette Province, choisit le Diocèse de Culme & y mourut peu de temps après. Son successeur fut Henri de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Les premiers Evêques de Prusse procurerent la fondation de plusieurs églises & de plusieurs monasteres, qui sont encore célèbres. Le Pape ordonna que chaque Evêque reçût le temporel de son église de la main du Légat au nom de l'église de Rome.

IV.

Le Pape donna l'an 1246 à un religieux de l'Ordre des Freres Mineurs, la commission de faire des informations contre des Evêques de Dannemarc. Le premier étoit celui de Roschild, de qui le Roi Eric fit au Pape de grandes plaintes. Il lui disoit que l'ayant fait son Chancelier & lui ayant donné sa confiance, il n'en avoit reçu que des sujets de mécontentement; & que le Prélat, après avoir pillé le Roiaume & conspiré contre sa vie, s'étoit retiré dans un pais éloigné. Le Pape ordonna donc aux Freres Mineurs de s'informer exactement de ces faits, & d'examiner en même temps si un autre Evêque qu'il lui nommoit, étoit coupable de plusieurs crimes dont il étoit accusé. Ce pouvoir donné par le Pape à un simple Frere Mineur contre des Evêques, mérite sans doute d'être remarqué.

La même année 1246 Haquin succéda à son pere Roi de Norvége. Mais comme il n'étoit pas né de légitime mariage, il crut devoir demander dispense au Pape, qui lui envoya pour Légat Guillaume ancien Evêque de Modene, employé alors dans les missions de la Prusse. Sa Légation s'étendoit aussi en Suède; car le Pape l'avoit chargé d'exciter tous ces

VI.
Eglises de
Dannemarc
& de Norvege.

296 Art. II. *Autres Eglises*

Roiaumes contre l'Empereur Frideric, & d'en tirer de l'argent pour lui faire la guerre. Le Pape dans la Lettre adressée au Roi Haquin, dit, qu'usant de la plénitude de sa puissance, il lui accorde dispense pour être élevé à la dignité Roiale, & la transmettre à ses enfans légitimes malgré le vice de sa naissance. En effet Haquin fut couronné solennellement par le Légat l'an 1247 le jour de saint Olaf Roi de Norvège & Martyr. Le Roi donna ensuite au Pape quinze mille marcs de sterlins; & le Légat, outre les riches présens qu'il reçut, leva cinq cens marcs sur les églises du Roiaume. Aussi le Roi Haquin s'étant croisé, obtint du Pape pour les frais de son voyage, le tiers des revenus ecclésiastiques de Norvège. Saint Louis aiant appris que le Roi Haquin s'étoit croisé, lui écrivit une lettre pleine d'amitié, le priant qu'ils fissent ensemble le voyage, afin que ce Prince, qui étoit puissant sur mer, gouvernât toute la flotte. Saint Louis chargea de cette négociation le moine Anglois Matthieu Paris, qui a écrit l'histoire de son temps. Le Roi Haquin aiant lû la lettre de saint Louis, dit à Matthieu, en qui il avoit confiance: Je rends beaucoup de graces à ce pieux Roi, mais je connois un peu le naturel des François: mes gens sont impétueux & ne peuvent rien souffrir. S'ils prennent querelle avec une nation hautaine, nous en souffrirons l'un & l'autre un dommage irréparable: c'est pourquoi il vaut mieux que nous allions chacun à part. Il demanda seulement la permission d'aborder aux ports de France en cas de besoin, & d'y prendre des vivres; ce que S. Louis lui accorda de bonne grace. Ce Roi de Norvège, dit Matthieu Paris, est un homme sage, modeste & bien instruit.

Le
 une r
 vèque
 Suède
 régno
 toien
 Roi &
 Guilla
 lant ab
 ordon
 n'avoit
 roit au
 qui au
 lection
 cant. I
 Légat,
 aucune
 Suède
 lité,
 qu'ils n
 gneurs.
 L'ann
 Prusse
 Prince
 dre le t
 dresser
 ction. M
 Pape In
 Nous av
 Dieu vo
 rer, vou
 titude de
 ment sou
 & tous v
 condesc
 droit & a

Le Pape Innocent IV reçut trois ans après, une requête de l'Archevêque d'Upsal, des Evêques ses suffragans, & de tout le clergé de Suède, portant, que selon un ancien abus qui régnoit dans ce Roiaume, les Evêques n'étoient établis que par la puissance séculiere du Roi & des Seigneurs. La requête ajoutoit, que Guillaume ancien Evêque de Modene, voulant abolir cet abus pendant sa légation, avoit ordonné que dans les églises Cathédrales qui n'avoient point encore de Chapitre, il y auroit au moins cinq Chanoines avec un Chef qui auroit une dignité, lesquels feroient l'élection d'un Evêque pour remplir le Siège vacant. Le Pape confirma cette Ordonnance du Légat, défendant à tout séculier d'y donner aucune atteinte, ni d'exiger des Evêques de Suède aucun hommage ou serment de fidélité, attendu que les Evêques soutenoient qu'ils ne tenoient aucun fief du Roi ni des Seigneurs.

VIII.
Eglises de
Suède & de
Lithuanie.

L'année suivante 1251, les Chevaliers de Prusse aiant reçu quelques terres de Mindof Prince de Lithuanie, lui conseillèrent de prendre le titre de Roi, & pour cet effet de s'adresser au Pape & de se mettre sous sa protection. Mindof envoya donc une ambassade au Pape Innocent, qui lui écrivit en ces termes : Nous avons appris avec beaucoup de joie, que Dieu vous aiant fait la grace de vous éclairer, vous avez reçu le Baptême avec une multitude de païens, & que vous avez entièrement soumis votre personne, votre Roiaume, & tous vos biens au S. Siège. C'est pourquoy condescendant à vos desirs, nous recevons au droit & à la propriété de saint Pierre, le Roiaume

298 Art. II. *Autres Eglises*

me de Lithuanie & toutes les terres que vous avez déjà retirées d'entre les mains des infidèles, ou que vous en pourrez retirer à l'avenir, & nous vous prenons sous la protection du S. Siège, avec votre femme, vos enfans & votre famille. Le Pape écrivit en même-temps à Henri Evêque de Culme, lui donnant commission de couronner Roi Mindof, & d'ordonner un Evêque pour la Lithuanie; après que le Roi y auroit fondé & doté suffisamment une église Cathédrale: à condition que le nouvel Evêque ne seroit soumis qu'au Pape, & lui seroit serment aussi-tôt après son ordination. Le Pape écrivit aussi à l'Evêque de Rigga & à deux autres du voisinage, d'aider le nouveau Roi à convertir les Lithuaniens. Deux ans se passerent sans que l'Evêché fût érigé; & l'an 1253 le Pape en donna de nouveau la commission à l'Archevêque de Livonie & de Prusse, qui avant que de recevoir la Lettre du Pape, ordonna Evêque de Lithuanie un Prêtre de l'Ordre Teutonique nommé Christien, & reçut de lui le serment de fidélité en son nom & en celui de son église: ce que le Pape trouva fort mauvais. Il déclara nul le serment, & prétendit que la Lithuanie appartenant à S. Pierre en propriété, son Evêque ne devoit dépendre que du S. Siège.

Le Pape accorda à Mindof Roi de Lithuanie, le pouvoir de faire couronner Roi son fils par tel Evêque Latin qu'il lui plairoit, & lui donna toutes les terres qu'il pourroit conquérir sur les païens de Russie. Mais Mindof tourna ses armes contre les Chrétiens, brûla la ville de Lublin en Pologne, & emmena plusieurs esclaves en Lithuanie. Aussi sa prétendue conversion n'avoit rien de solide, & ses

fucc
tren
soit
avoi
ge e
juge
Riga
choi
Pape
Bulle
Métri
Peu d
Arch
un no
voisin
d'une
Relig

Vers
armée
tiens c
car Ro
debou
de Co
ce voi
l'Alle
sion, n
brûler
dées.
rent de
tous ce
rent à
autres
Chefs
une vil
un sièg
bons.

Successieurs demeurèrent paiens encore cent trente ans. Comme la Religion chrétienne faisoit du progrès en Livonie, le Pape Innocent avoit permis à l'Archevêque de fixer son Siège en telle Cathédrale de sa dépendance qu'il jugeroit à propos : c'est pourquoi le Siège de Riga étant venu à vacquer, l'Archevêque choisit cette église pour sa Métropole ; & le Pape Alexandre IV confirma ce choix par une Bulle de l'an 1255. Riga fut donc dès-lors la Métropole de Livonie, d'Estonie & de Prusse. Peu de temps après, le Pape ordonna à cet Archevêque d'établir, s'il le jugeoit à propos, un nouvel Evêché en faveur des peuples du voisinage, que deux freres pleins de zèle & d'une famille noble, avoient attirés à la Religion Chrétienne.

V I.

Vers le temps dont nous parlons, une grande armée de Croisés vint au secours des Chrétiens de Prusse. Elle étoit conduite par Ottocar Roi de Bohême, avec le Marquis de Brandebourg & le Duc d'Autriche. L'Archevêque de Cologne & l'Evêque d'Olmuts furent de ce voiage. Le nombre des Croisés de toute l'Allemagne qui marcherent en cette occasion, montoit à soixante mille combattans. Ils brûlerent & saccagerent les terres des infidèles. Après un combat où les Prussiens furent défaits, le Roi Ottocar donna la vie à tous ceux qui se firent baptiser, ou qui revinrent à l'église après avoir apostasié : tous les autres furent passés au fil de l'épée. Les deux Chefs des Prussiens s'étoient enfermés dans une ville, où il leur étoit impossible de soutenir un siège, parce qu'ils manquoient de provisions. Ils demanderent donc conseil aux

VIII.
Croisade
dans le Nord.
Eglise de
Silésie.

habitans qui dirent qu'ils aimoient mieux embrasser la Religion Chrétienne, que de perdre leurs biens & de périr avec leurs enfans. Les deux Chefs y consentirent, & résolurent de se faire aussi eux-mêmes Chrétiens. Ils envoierent aussi-tôt des députés au Roi Ottocar, offrant de se rendre le lendemain à discrétion. Le Roi les reçut, & dès le matin les deux Capitaines des Prussiens furent baptisés par l'Evêque d'Olmuts. On peut juger de la solidité de pareilles conversions, & du changement que produisoit le Baptême dans des hommes qui y apportoient de telles dispositions. Mais il faut se souvenir qu'on étoit alors dans le treizième siècle. Le Roi fut parrain de l'un des deux Capitaines; le Marquis de Brandebourg le fut de l'autre, & ils leur donnerent chacun leur nom. Le Roi les revêtit l'un & l'autre d'une robe de soie blanche mêlée d'or, & les appella ses amis. Ensuite les païens de ce lieu & même ceux de toute la Prusse, s'empresserent de recevoir le Baptême. Le Roi aiant poussé ses conquêtes jusqu'à la mer Baltique, donna les ordres nécessaires pour y bâtir une ville. Ses ordres furent exécutés par les Chevaliers Teutoniques, & la ville fut nommée Conigsberg, c'est-à-dire, Mont-Royal. Brunon Evêque d'Olmuts fonda aussi une ville avec la permission du Roi. Ce Prélat enrichit extrêmement son église, lui acquit plusieurs terres, & fortifia quelques places. Il fit des fondations dans les églises, & érigea plusieurs fiefs. Il marchoit accompagné d'un grand nombre de Chevaliers, au lieu que ses prédécesseurs n'avoient à leur suite qu'un petit nombre d'ecclésiastiques. Voilà ce qu'un goût dépravé faisoit alors louer dans les Evêques.

L
léfie
lau.
de C
Déd
de c
mon
ecclé
ques
les e
noit.
qu'il
mit a
plain
l'Arc
las,
véque
qui le
leur a
soit p
mettr
que a
doit:
en int
lessa
tranc
qu'on
que le
l'Evê
deux
blâme
foible
son ég

Les
fréque
par un

L'an 1257 Boleslas-le-Chauve Duc de Silésie, tenoit en prison Thomas Evêque de Breslau. Comme ce Prélat étoit allé au monastere de Gorca dans son Diocèse, pour y faire la Dédicace d'une église, Boleslas accompagné de quelques Allemans entra la nuit dans le monastere, prit l'Evêque dans son lit, deux ecclésiastiques & quelques-uns de ses domestiques, emporta ce qu'ils avoient avec eux, & les enferma dans un château qui lui appartenoit. L'Evêque fut enlevé presque nud, quoiqu'il fit un très-grand froid, & ensuite on le mit aux fers. Le Chapitre de Breslau porta ses plaintes au Pape Alexandre, qui ordonna à l'Archevêque de Gnesne d'admonester Boleslas, & de l'exhorter à mettre en liberté l'Evêque & les autres prisonniers, à restituer ce qui leur avoit été pris, & à réparer l'injure qui leur avoit été faite; ajoutant que s'il n'obéissoit pas, il falloit le dénoncer excommunié & mettre en interdit son Domaine. L'Archevêque avoit déjà fait ce que le Pape lui commandoit: car il avoit assemblé ses suffragans & mis en interdit le Diocèse de Breslau. Comme Boleslas ne paroissoit point touché des remontrances qu'on lui faisoit, le Pape ordonna qu'on prêchât la croisade contre lui. Mais lorsque les Evêques se dispoient à cette guerre, l'Evêque de Breslau racheta sa liberté avec deux mille marcs d'argent. Ses Confreres l'en blâmerent, l'accusant d'avoir abandonné par foiblesse la justice de sa cause & les droits de son église.

VII.

Les violences contre les Evêques étoient fréquentes en Dannemarc, comme il paroît par un Concile dont les Décrets furent con-

IX.

Violence
contre les
Evêques en
Dannemarc.

firmés par le Pape Alexandre IV. En voici la préface. L'Eglise de Dannemarc est si cruellement persécutée par les Seigneurs, que quand les Evêques veulent prendre sa défense, ils ne craignent pas de les menacer d'une maniere insolente, même en présence du Roi. Le Clergé ne peut attendre aucun secours de la Puissance séculiere; & l'orgueil des Seigneurs n'étant point retenu par la crainte du Roi, peut les porter à faire toute sorte de maux. C'est pourquoi le Concile a ordonné, que si un Evêque est pris ou mutilé de quelques membres, ou si on lui fait en sa personne quelque autre injure atroce dans l'étendue du Roiaume de Dannemarc par l'ordre ou le consentement du Roi, tout le Roiaume sera interdit. La patience eût été peut-être un meilleur remède contre ces violences. Quelque temps après, le Roi Eric IV envoya au Pape Urbain IV une ambassade, avec des lettres par lesquelles il le prioit instamment de délivrer son Roiaume de quelques Evêques dont il faisoit de grandes plaintes. Le Pape envoya en Dannemarc un Légat pour appaiser ces divisions. Ce Légat tint un Concile à Lubec, excommunia le Roi & la Reine sa mere avec leurs adhérens, & passa en Suède. Mais huit ans après, ce différend fut terminé. Clément IV écrivit au Roi Eric, que s'il continuoit de violer la liberté ecclésiastique, & de persécuter quelques Prélats & d'autres ecclésiastiques, il l'excommunieroit, mettroit son Roiaume en interdit, & dégageroit ses sujets du serment de fidélité; qu'ainsi il n'avoit d'autre parti à prendre que d'obéir humblement au Légat. Ces menaces appuyées des remontrances du Légat, eurent leur effet. Le Roi écrivit au Pape, qu'il se soumettoit à ses or-

dres,
del'a
En
l'Arc
questi
conju
l'an. r
mort.
fut ar
d'inte
donné
voia e
casson
il lui r
seils,
Lunde
que vo
fadeur
de l'é
puissio
paix.
étoit g
mais il
d'une
lui por
me, o
bassade
ma de
minée
excom
neufm
& mit
faire e
écrivit
qu'il é
que, l
dre fa

dres, & qu'il acceptoit toutes les conditions de l'accommodement qu'il lui proposoit.

En 1294 on mit en prison un neveu de l'Archevêque de Lunden, & il avoua dans la question qu'on lui fit souffrir, qu'il étoit un des conjurés qui avoient assassiné le Roi Eric VII l'an 1286. Après cet aveu, il fut exécuté à mort, & son oncle l'Archevêque de Lunden fut arrêté & mis en prison, comme aiant été d'intelligence avec les Conjurés, & leur aiant donné du secours. Le Pape Boniface VIII envoya en Dannemarc un Archiprêtre de Carcassone, avec une lettre au Roi Eric VIII, où il lui reproche d'avoir suivi de mauvais conseils, en faisant emprisonner l'Archevêque de Lunden. Nous voulons, ajoûtoit Boniface, que vous nous envoiiez au plutôt des Ambassadeurs, capables de nous instruire pleinement de l'état de votre Roiaume, afin que nous puissions travailler efficacement à y rétablir la paix. Cependant l'Archevêque de Lunden étoit gardé dans une tour les fers aux pieds; mais il vint à bout d'en sortir par le moyen d'une lime & d'une échelle de cordes, qu'on lui porta enfermées dans un pain. Il alla à Rome, où le Roi de Dannemarc envoya des Ambassadeurs selon la volonté du Pape, qui nomma des Commissaires. L'affaire aiant été examinée long-temps & à grand frais, Boniface excommunia le Roi, le condamna à quarante-neufmille marcs d'argent envers l'Archevêque, & mit le Roiaume en interdit. On envoya pour faire exécuter cette sentence, un Nonce, qui écrivit au Roi pour lui apprendre la somme qu'il étoit condamné de paier à l'Archevêque, le menaçant, s'il ne satisfaisoit, de perdre sa Couronne, qui seroit donnée à un au-

X.
Démélé en-
tre le Pape
Boniface VIII
& un Roi de
Dannemarc.

tre. On tint des conférences à Copenhague ; pour concerter un accommodement , mais le Nonce ne leva point l'interdit, quoique le Roi promît de satisfaire l'Archevêque. L'affaire étoit en cet état l'an 1300.

ARTICLE III.

Eglise de France.

I.

I.
Regne de
Philippe-Auguste.

Evénemens
les plus remarquables,
& qui ont le plus de rapport à la Religion.

LA dernière année du douzième siècle, le Pape Innocent III envoya en France des Légats pour engager Philippe Auguste à se réconcilier sincèrement avec la Reine Ingeburge. Le Roi aiant juré qu'il ne quitteroit plus Ingeburge sans un jugement de l'Eglise, Octavien Chef de la Légation leva l'interdit qui avoit duré huit mois : on sonna les cloches, & la joie fut extrême parmi le peuple. Le Roi éloigna de lui Agnès, qui mourut peu de tems après à Poissi ; & sa mort fut regardée comme une punition divine. Cependant le Roi ne pouvant se résoudre à bien traiter Ingeburge, représenta au Légat qu'elle ne pouvoit être sa femme légitime à cause de la parenté, & demanda que le mariage fût déclaré nul. Le Légat donna un délai de six mois, après lesquels l'affaire fut examinée dans un Concile tenu à Soissons, où se trouva d'un côté le Roi avec la plupart des Evêques & des Seigneurs du Roiaume ; & de l'autre, la Reine Ingeburge accompagnée de quelques Evêques & de plusieurs personnes illustres, envoyés par son frè-

re C
dée
les
tive
mer
& m
me r
paré
pris
le C
Châ
forti
que r
confé
voioi
d'agi
sa dij
du Pa
mais
niere
affaire
Si nou
point
ral, o
putati
le mo
au da
Roi se
Ingeb
ans ; &
univer
L'an
Flandr
ton, &
Roi d'
de Ferr
pont de

re Canut Roi de Dannemarc. La cause fut plaidée contradictoirement ; & le Roi voyant que les Légats étoient prêts à prononcer définitivement en faveur du mariage, partit secrètement de grand matin emmenant Ingeburge, & manda aux Evêques, qu'il la regardoit comme sa femme, & ne vouloit point en être séparé. Les Cardinaux & les Evêques fort surpris furent obligés de se retirer, & ainsi finit le Concile. Mais le Roi enferma Ingeburge au Château d'Etampes, sans permettre qu'elle en sortît, ni que personne y entrât pour la voir que rarement. Le Pape ne cessa point de la consoler par ses lettres & par ceux qu'il envoioit la visiter, & continua en même-temps d'agir auprès du Roi pour la faire traiter selon sa dignité. Ce Prince fit tous ses efforts auprès du Pape pour faire déclarer nul son mariage, mais il ne put jamais l'obtenir. Dans la dernière lettre que le Pape écrivit au Roi sur cette affaire, on trouve ces paroles remarquables : Si nous voulions décider quelque chose sur ce point sans la délibération d'un Concile général, outre l'offense de Dieu & la mauvaise réputation que nous pourrions nous attirer dans le monde, peut-être nous exposerions-nous au danger de perdre notre dignité. Enfin le Roi se rendit, & fit revenir l'an 1213 la Reine Ingeburge, dont il étoit séparé depuis seize ans ; & cette réconciliation causa une joie universelle à tout le Roiaume.

L'année suivante le Roi fit la guerre en Flandre au Comte Ferrand, à l'Empereur Otton, & au Comte de Sarisberi frere naturel du Roi d'Angleterre, qui étoit venu au secours de Ferrand. Les armées s'étant rencontrées au pont de Boyines près de Tournai, le Roi Phi-

lippe parla ainsi à ses troupes : Toute notre espérance est en Dieu : le Roi Otton & son armée sont excommuniés par le Pape : ce sont les ennemis & les destructeurs de l'Eglise ; & l'argent dont on les paie , est le fruit des larmes des pauvres , & du pillage des églises & du Clergé. Pour nous, nous sommes Chrétiens , & nous jouissons de la communion & de la paix de la sainte Eglise. Quoique pécheurs , nous lui sommes unis de sentimens , & nous défendons selon notre pouvoir les libertés du Clergé. C'est pourquoi nous devons attendre avec confiance de la miséricorde de Dieu, qu'il nous fera triompher de nos ennemis. Après que le Roi eut ainsi parlé , les troupes lui demandèrent sa bénédiction, & aussi-tôt on sonna la charge. Un peu derriere le Roi étoit le moine Rigord , qui a écrit cette histoire , & avec lui un autre clerc , lesquels aiant oui sonner les trompettes , chanterent les pseaumes 143 , 67 , & 20 , les interrompant souvent par leurs larmes. La bataille fut donnée le vingt-septième de Juillet de l'an 1214 , & la victoire demeura entiere au Roi Philippe. L'Empereur Otton s'enfuit : le Comte de Flandre & le Comte de Sarisberi furent pris. Dans le même temps Jean Roi d'Angleterre avoit fait une descente en Poitou , & il assiégeoit le château de la Roche-au-Moine en Anjou : mais Louis fils de Philippe l'obligea à lever le siège & à se retirer. Le Roi Philippe pour témoigner à Dieu sa reconnoissance de ces heureux succès, fonda près de Senlis l'Abbaie de la Victoire , où il mit des Chanoines réguliers de la Congrégation de S. Victor de Paris.

Ce Prince fut attaqué l'an 1222 d'une fièvre quarte qui lui dura près d'un an , & qui ensuite

devint c
maladie
sa consc
il donno
avoit fait
mille liv
me sa ch
ques aut
étoit des
mourut à
Son corn
Denys. I
vêques &
blés à Pa
Pape qui
Reims ,
funéraille
tre ; & le
moines ,
ble , leur
ficiant.

Saint G
fut un des
France pe
de la fam
vé dans l
de ses on
qui il pass
grande in
Étant ent
que , il fu
se de Soi
Mais bier
s'éloigner
dans la so
s'étant mi

devint continue. Dès le commencement de sa maladie, il témoigna vouloir mettre ordre à sa conscience ; & fit son testament, par lequel il donnoit pour réparer les torts qu'il pouvoit avoir faits, cinquante mille livres Paris, & dix mille livres à la Reine Ingeburge, qu'il nomme sa chere épouse. Il faisoit encore quelques autres legs, dont le plus considérable étoit destiné au secours de la Terre-Sainte. Il mourut à Mantes au mois de Juillet 1223. Son corps fut porté à Paris, & de-là à Saint-Denys. Il y eut à ses funérailles deux Archevêques & vingt-un Evêques, qui étoient assemblés à Paris pour un Concile. Le Légat du Pape qui s'y trouva, & l'Archevêque de Reims, célébrèrent ensemble la Messe des funérailles à deux autels proches l'un de l'autre ; & les autres Evêques, le clergé & les moines, dont la multitude étoit innombrable, leur répondoient comme à un seul Officiant.

II.

Saint Guillaume Archevêque de Bourges ; fut un des plus grands ornemens de l'Eglise de France pendant le treizième siècle. Il étoit de la famille des Comtes de Nevers. Il fut élevé dans la piété & l'étude des Lettres par un de ses oncles Archidiacre de Soissons, chez qui il passa le temps de sa jeunesse, dans une grande innocence & simplicité de mœurs. Étant entré assez jeune dans l'état ecclésiastique, il fut premièrement Chanoine de l'église de Soissons, & ensuite de celle de Paris. Mais bien-tôt après, il prit la résolution de s'éloigner absolument du monde, & se retira dans la solitude de Grandmont. La division s'étant mise dans cet Ordre, Guillaume passa

II.

S. GUILLAUME Archevêque de Bourges.
Son éducation.
Sa retraite.

dans celui de Cîteaux, qui répandoit alors une odeur merveilleuse de sainteté dans toute l'Eglise. Il choisit pour le lieu de sa retraite, l'Abbaie de Pontigni, où après avoir donné dans l'état de simple religieux l'exemple de toutes les vertus chrétiennes & monastiques, il en fut fait Prieur. Ensuite il fut élu Abbé de Fontaine-Jean au Diocèse de Sens, & enfin Abbé de Chailli dans celui de Senlis. On ne le distinguoit des autres religieux que par sa profonde humilité, son exacte vigilance sur lui-même, la mortification générale de ses sens & de ses passions, & sur-tout par une douceur & une gaieté, qui rendoient en lui la vertu aimable au milieu des plus rigoureuses austérités.

III.
Son éléction
à l'Archevê-
ché de Bour-
ges.

Il s'étoit flatté en venant à Chailli, de l'espérance d'y goûter jusqu'à la mort les douceurs de la retraite & du silence; mais Dieu l'en tira après un séjour de quatorze ans, pour le mettre au nombre des premiers Pasteurs de son Eglise. Henri de Sully Archevêque de Bourges étant mort, le Clergé de cette église, qui se trouva partagé pour l'élection d'un successeur, députa vers Eudes Evêque de Paris frere du dernier Archevêque de Bourges, pour le prier de venir l'aider dans une affaire si importante. Quand il fut arrivé à Bourges, on convint après une longue délibération, de prendre quelque Abbé de l'Ordre de Cîteaux. On en proposa trois, dont étoit Guillaume Abbé de Chailli, & on se rapporta à l'Evêque de Paris du choix de l'un des trois. Comme il étoit tard, il demanda du temps jusqu'au lendemain. Cependant il passa la nuit en prières, & le lendemain matin étant allé dire la Messe, il mit sous la nappe de l'autel trois billets ca-

chetés.
bés. I
en sci
proste
beauc
qu'il a
qui se
le non
bord c
au lieu
grand
deman
pour A
retenir
même
lieu de
celui si
tous en
laume f
Cette é
1199.
Cet
telle, &
Mais le
arrivere
cuter, l'
ment de
laume n
sans les
de l'Abb
temps,
prendre
quitta de
larmes,
me un h
cette égl
gèle, la

cheretés, où étoient écrits les noms des trois Abbés. Il étoit assisté de deux hommes éminens en science & en vertu, avec lesquels il se prosterna après la Messe, & pria Dieu avec beaucoup de larmes de faire connoître celui qu'il avoit choisi. Puis il tira le premier billet qui se présenta, & l'ayant ouvert, il y trouva le nom de l'Abbé Guillaume. Il ne le dit d'abord qu'à ses deux assistans. Comme il alloit au lieu où le Clergé étoit assemblé, le plus grand nombre vint au-devant de lui, en lui demandant instamment l'Abbé Guillaume pour Archevêque. L'Evêque de Paris ne put retenir ses larmes, voyant que c'étoit Dieu lui-même qui faisoit ce choix. Il entra dans le lieu de l'assemblée, & après qu'il eut déclaré celui sur qui le sort étoit tombé, ils allèrent tous ensemble à l'Eglise Cathédrale, où Guillaume fut proclamé Archevêque de Bourges. Cette élection se fit vers la fin de l'année 1199.

Cette nouvelle accabla Guillaume de tristesse, & il avoit dessein de prendre la fuite. Mais les députés de l'église de Bourges, qui arrivèrent dans le temps qu'il vouloit l'exécuter, l'en empêchèrent, & le prièrent instamment de consentir à être leur Pasteur. Guillaume n'auroit jamais cédé à leurs instances, sans les ordres formels du Légat du Pape & de l'Abbé de Cîteaux, qu'il reçut en même temps, & qui ne lui laisserent d'autre parti à prendre que celui d'accepter l'Episcopat. Il quitta donc sa chère solitude avec beaucoup de larmes, & alla à Bourges, où il fut reçu comme un homme envoyé du Ciel. Il gouverna cette église avec la vigilance, la charité, le zèle, la douceur, la prudence & la fermeté

IV.

Son Episcopat.

d'un vrai Pasteur du troupeau de Jesus-Christ. Il eut à combattre non-seulement les difficultés ordinaires de tous les temps, mais encore les préjugés & les coutumes de son siècle, peu conformes à l'esprit de Jesus-Christ & de l'Eglise. C'étoit un usage établi de son temps dans l'église de France, d'obliger les excommuniés de paier une amende quand on leur donnoit l'absolution, après même qu'ils avoient subi les peines prescrites par les loix de l'Eglise. Le motif étoit de les préserver des rechutes, au moins par une raison d'intérêt. Cette coutume déplaisoit à ce saint Archevêque : & néanmoins il se trouvoit des hommes de grand nom qui lui conseilloyent de la suivre, & de donner aux pauvres l'argent qui viendroit de ces amendes, s'il ne vouloit pas en profiter. Il trouva un milieu, pour ne pas suivre cette coutume, & pour ne pas condamner ouvertement ceux qui la suivoient. Quand il donnoit l'absolution aux excommuniés, il leur faisoit donner caution de paier l'amende; & pour les retenir dans le devoir, il les menaçoit souvent de l'exiger; mais il ne l'exigeoit jamais.

On lui conseilloyoit encore de poursuivre par les armes, les méchans que la crainte des censures de l'Eglise ne pouvoit arrêter : on lui disoit que c'étoit le seul moien de procurer la paix à l'Eglise, & on alléguoit la coutume & l'exemple de ses prédécesseurs. Le saint Evêque prit du temps pour délibérer & pour prier Dieu sur ce sujet : mais il ne put jamais se résoudre à répandre du sang, à ravager des terres & enlever le butin. Il se contentoit de parler en particulier aux pécheurs endurcis, de leur faire de fortes réprimandes, de les es-

fraie
fer ;
Il en
ceux
ment
horre
L'E
chevo
nie l'a
dans s
vre al
bleme
l'Extr
se fit a
avec p
au-dev
pria lo
croix :
nuir sui
lut anti
me de d
de la cro
prononc
ne put c
lui aian
terre. O
dessus, n
tement.
C'étoit le
glise hon
pulture à
tiré : ma
rent jama
Il fut ent
Etienne d
Geraud
miracles

traier par les menaces des supplices de l'enfer ; & de son côté il jeûnoit & prioit pour eux. Il en gagna plusieurs par cette conduite ; & ceux qui demeurèrent dans leur endurcissement , étoient regardés par les autres avec horreur.

L'Eglise de Bourges ne posséda ce saint Archevêque que huit ans. La veille de l'Epiphanie l'an 1209 , il prêcha pour la dernière fois dans son église Métropolitaine. Il avoit la fièvre alors , & cette action l'augmenta considérablement. Le neuvième de Janvier il demanda l'Extrême-Onction , & après l'avoir reçue , il se fit apporter le Viatique. Pour le recevoir avec plus de respect , il se leva de son lit , alla au-devant , se mit à genoux fondant en larmes , pria long-tems prostré , les bras étendus en croix : puis il reçut le Corps du Sauveur. La nuit suivante , sentant sa fin approcher , il voulut anticiper les Nocturnes , qu'il avoit coutume de dire à minuit : mais aiant fait le signe de la croix sur ses lèvres & sur sa poitrine , & prononcé à peine les deux premiers mots , il ne put continuer. Ceux qui étoient auprès de lui aiant achevé , il fit signe qu'on le mit à terre. On étendit de la cendre & on le coucha dessus , revêtu d'un cilice , qu'il portoit secrètement. Un moment après il rendit l'esprit. C'étoit le dixième de Janvier , jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Il avoit choisi sa sépulture à l'Abbaie de Chailli d'où il avoit été tiré : mais son Clergé ni son peuple ne voulurent jamais souffrir qu'on transportât son corps. Il fut enterré dans l'église Cathédrale de saint Etienne de Bourges.

Geraud son successeur , voyant les fréquens miracles qui se faisoient au tombeau de saint

V.
Sa mort.

VI.
Sa canonisation.

Guillaume, sollicita sa canonisation pendant plusieurs années. Il envoya plusieurs fois pour cet effet des députés au Pape Innocent III, & après sa mort au Pape Honorius, qui chargea Guillaume de Seignelai Evêque d'Auxerre & deux Abbés de l'Ordre de Citeaux, de faire des informations juridiques sur la vie & les miracles de l'Archevêque Guillaume. Le Pape aiant reçu & examiné les informations des trois Commissaires, tint un Consistoire public, où il appella tous les Evêques qui se trouverent à Rome, & il y fit lire les informations. Il ordonna ensuite qu'on mit l'Archevêque Guillaume au nombre des Saints, & qu'on célébra sa fête le jour de sa mort. La Bulle est de l'an 1218. L'Archeveque Geraud qui avoit été à Rome pour suivre cette affaire, étant revenu à Bourges, assembla les Evêques ses suffragans avec les Abbés & le Clergé, leva de terre le corps de saint Guillaume, & le transféra dans une châsse d'or & d'argent. Dans le seizième siècle les Calvinistes eurent la fureur de bruler les précieux restes de ce saint corps, & de jeter les cendres au vent.

III.

VII.
Etienne Evê-
que de Tour-
nai.

Ses com-
mencemens.

Il est fait
Abbé de l'abbaye
de Genevié-
re.

L'église de France perdit encore au commencement du treizième siècle, un des ses plus illustres Evêques en la personne d'Etienne Evêque de Tournai. Il nâquit l'an 1135 à Orléans, où il fit ses premières études à l'Ecole de la Cathédrale, qu'il continua ensuite dans celle de Chartres. Il devint un des plus savans hommes de son temps. Il écrivoit très-facilement en prose & en vers, suivant le goût de son siècle, où l'on aimoit les rimes & les jeux de mots. Il embrassa la vie des Chanoines réguliers, selon la réforme de S. Victor établie

ét.
ma
pe
bre
Ab
nev
qu'
les i
fron
écol
viév
vage
ils a
mais
l'égli
tous l
me le
stere,
biens
avoit
qu'il l'
re imp
parrain
fut élu
verna c
Dès l
apprit c
Cambr
voit pas
s'en jus
exposé a
ment de
l'Office
diocésai
qu'il m'a
puis par
les autre

établie à saint Euvere d'Orléans : & S. Thomas de Cantorberi aiant connu son mérite pendant qu'il étoit en France , le mit au nombre de ses plus intimes amis. Etienne fut élu Abbé de saint Euverte, & ensuite de sainte Geneviève de Paris. Outre les écoles extérieures qu'il y trouva , il en établit d'intérieures pour les Religieux, afin qu'ils n'eussent point occasions de se dissiper par le commerce avec les écoliers du dehors. L'Abbaie de sainte Geneviève n'étoit pas encore bien rétablie des ravages que les Normans y avoient faits, quand ils assiégèrent Paris trois cens ans auparavant: mais Etienne la répara entièrement; il bâtit l'église telle que nous la voions encore, & tous les lieux réguliers; en sorte qu'il est comme le second Fondateur de ce célèbre monastere, dont il augmenta considérablement les biens temporels. Le Roi Philippe Auguste avoit une telle estime pour l'Abbé Etienne, qu'il l'envoia au Pape pour négocier une affaire importante, & le prit en 1187 pour un des parrains de Louis son fils & son successeur. Il fut élu Evêque de Tournai l'an 1292, & gouverna cette église onze ans.

Dès le commencement de son Episcopat, il apprit que le Docteur Bertier, Archidiacre de Cambrai son ancien ami, disoit qu'il ne fa-voit pas soutenir la dignité Episcopale. Pour s'en justifier, il lui écrivit une lettre, où il expose ainsi sa maniere de vivre. Je fors rarement de la ville: j'assiste autant que je puis à l'Office divin avec les autres: j'annonce à mes diocésains la parole de Dieu, selon le talent qu'il m'a donné, & je combats autant que je puis par mes discours la nouvelle hérésie & les autres erreurs semblables. C'est le Mani-

VII
Son Episco-
pat.

chéisme, qui étoit répandu en Flandre comme ailleurs. Il continue ; Je donne gratuitement les Sacremens que j'ai reçus gratuitement, & je déteste la simonie. Je donne conseil à ceux qui viennent se confesser à moi : je remédie à leurs maux par la pénitence, & je console les affligés autant que Dieu le permet. A mes heures de loisir, je lis & médite l'Écriture-Sainte. J'exerce volontiers l'hospitalité envers les gens de bien. Je ne mange ni seul ni en secret, mais j'évite la superfluité & la curiosité. Je ne donne point le patrimoine de Jesus-Christ aux mondains & aux bouffons. Telle est ma conduite extérieure; pour le reste, c'est à Dieu à en juger. L'Évêque Etienne eut beaucoup à souffrir à l'occasion de l'interdit qu'il jeta sur son Diocèse, par un excès de déférence pour le Légat du Pape qui le lui avoit commandé. Etienne en fit voir les horribles inconvéniens : mais on ne répondit à ses raisons, qu'en l'accusant de foiblesse & de pusillanimité.

Dans une Lettre qu'il écrivit au Pape Innocent III il se plaint ainsi des études de son temps. L'étude des saintes Lettres est tombée chez nous. On compose de nouvelles Sommes & de nouveaux Traités de Théologie, comme si les Ouvrages des saints Peres ne suffisoient pas. On introduit la mauvaise coutume de disputer publiquement sur tous les Mysteres. A l'égard du droit Canonique, on débite un recueil immense de Décrétales sous le nom du Pape Alexandre, & on rejette les anciens Canons. Ce volume nouveau est lu publiquement dans les Ecoles, & exposé en vente dans les boutiques. Quant aux arts libéraux; de jeunes gens qui ne savent pas encore les apprendre,

IX.
Des plaintes
contre les
études de son
temps.
Sa fin.

s'
po
liv
fo
cor
mo
ces
plur
Lett

C
nai,
sacré
à Lyc
douzi
d'heur
& des
sage d
œuvres
la Cha
fession,
crites p
les autr
trois fo
nence l
table un
sur lequ
Plusieur
ja grand
lui Prieu
avec bea
sieurs pe
en grand
Cepen
& après d
sujets, q
proposere

s'attribuent impudemment le titre des maîtres pour les enseigner ; & laissant les règles & les livres authentiques , ils ne s'occupent qu'à des sophismes & des disputes de mots , qui sont comme des toiles d'araignées pour prendre des mouches. C'est à vous , saint Pere , à corriger ces abus. Etienne mourut l'an 1203. Il a laissé plusieurs Ecrits , dont les principaux sont ses Lettres au nombre de 287.

IV.

Cinq ans après la mort d'Etienne de Tournai , le Bienheureux Etienne de Châtillon fut sacré Evêque de Die en Dauphiné. Il étoit né à Lyon de parens nobles , vers le milieu du douzième siècle. Dès son enfance il montra d'heureuses dispositions à la piété & à l'étude ; & dès sa jeunesse il renonça absolument à l'usage de la viande , & s'appliqua aux bonnes œuvres. A l'âge de vingt-six ans il entra dans la Chartreuse des Portes ; & y aiant fait profession , il ne se contenta pas des austérités prescrites par les constitutions ; mais au lieu que les autres ne jeûnoient au pain & à l'eau que trois fois la semaine , il observoit cette abstinence presque tous les jours , mettant sur sa table un pain d'un côté , & de l'autre un livre , sur lequel il jettoit les yeux de temps en temps. Plusieurs années après , sa réputation étant déjà grande , même au dehors , il fut élu malgré lui Prieur de sa communauté , qu'il gouverna avec beaucoup de sagesse ; & il convertit plusieurs personnes entre les hôtes qui venoient en grand nombre à cette maison.

Cependant le Siège de Die vint à vaquer ; & après que l'on eut proposé plusieurs autres sujets , quelques Chanoines en petit nombre proposerent le Prieur de la Chartreuse des

X.

Le Bienheureux Etienne Evêque de Die.

Il se fait Chartreux.

XI.

Il est élu Evêque. Sa mort.

Portes. Tous convinrent de l'élire ; mais sachant combien il seroit difficile de le tirer de son désert , ils envoierent à Rome pour obtenir la confirmation du Pape Innocent III , qui l'accorda volontiers , & ordonna à Etienne d'accepter. Les Chanoines allerent ensuite trouver le Prieur de la grande Chartreuse , qui ayant vû les Lettres du Pape , fit chercher Etienne qui s'étoit caché , & l'obligea à se charger du pesant fardeau qui lui étoit imposé. Il fut donc mené à Vienne Métropole de Die , & sacré Evêque en 1208. Il remplit exactement tous les devoirs d'un saint Pasteur ; & de temps en temps , pour se reposer de ses travaux , il alloit s'enfermer dans la Chartreuse des Portes , & y vivoit comme un simple moine , sans aucune autre distinction que l'anneau Pastoral. Il mourut l'an 1213 étant âgé de 58 ans ; & l'on dit qu'il fit plusieurs miracles après sa mort , comme il en avoit fait pendant sa vie,

V.

XII.
La Bienheureuse Marie d'Oignies.

La même année mourut la Bienheureuse Marie d'Oignies , qui avoit donné à l'Eglise de grands exemples de vertu. Elle étoit née à Nivelles , qui étoit alors du Diocèse de Liège , & qui est maintenant de celui de Namur. Elle fut mariée très-jeune , & dès-lors elle préféra à tout , le saint exercice de la priere , & pratiquoit des mortifications excessives. Elle persuada à son mari tout jeune qu'il étoit , de tendre avec elle à la perfection , & de vivre dans la continence. Ils se consacrerent même pendant quelque temps au service des lépreux , en un lieu nommé Villembroc près de Nivelles : ce qui leur attira le mépris de leurs parens. Marie observoit un jeûne presque continuel , &

P
P
tr
au
fa
pr
qu
ma
tra
nit
vét
den
plus
à N
Sam
régu
ques
après
qu'il
Fo
son D
cèse d
sonne
ples d
de ce
guede
mes d
magin
dans
lieux d
la pure
leurs m
riches.
qui s'ap
re ces v
résolut
occupé

passa une fois sans manger, les dix jours de l'Ascension à la Pentecôte, sans qu'elle s'en trouvât plus foible pour le travail des mains, auquel elle s'appliquoit assidûment. Car elle savoit que c'est la pénitence imposée à nos premiers parens, & que l'Apôtre a dit : Celui qui ne veut pas travailler, ne doit pas non plus manger. Aiant donc quitté tous ses biens, elle travailloit pour abattre son corps par la pénitence, pour se procurer la nourriture & le vêtement, & pour faire l'aumône. Après avoir demeuré long-tems à Villembroc; ne pouvant plus souffrir le concours de ceux qui venoient à Nivelles la visiter, elle passa à Oignies sur la Sambre, où étoit un Monastere de Chanoines réguliers fondé depuis peu. Le fameux Jacques de Vitri vint l'y trouver peu de temps après qu'elle s'y fut établie, & elle lui prédit qu'il seroit Evêque dans la Terre-Sainte.

Foulques Evêque de Toulouse chassé de son Diocèse par les hérétiques, vint au Diocèse de Liège, attiré par la réputation des personnes qui y servoient Dieu, & par les exemples de vertu qu'il avoit vus dans les croisés de ce pais-là, qui portoient les armes en Languedoc. Il admiroit sur-tout de saintes femmes dont la piété l'édifia tellement, qu'il s'imaginoit avoir quitté l'Egypte & être venu dans la Terre-promise. Il voioit en divers lieux des troupes de vierges qui vivoient dans la pureté & l'humilité, subsistant du travail de leurs mains, quoique leurs parens fussent très-riches. Il voioit des femmes consacrées à Dieu, qui s'appliquoient avec un grand zèle à instruire ces vierges & à les soutenir dans leur sainte résolution. Il admiroit plusieurs veuves, plus occupées du soin de plaire à Dieu, qu'elles ne

XIII.
Vertu sublime de plusieurs femmes du Diocèse de Liège.

l'avoient été de plaire à leurs maris ; qui vivoient dans les jeûnes , les veilles , les prieres , le travail & les œuvres de charité. Enfin il bénissoit Dieu en voiant des femmes mariées , qui élevoient leurs enfans dans la crainte de Dieu , & qui au milieu des soins & des embarras inséparables de leur état , pratiquoient l'Evangile & menoient une vie très-parfaite.

Ces femmes vraiment chrétiennes souffroient patiemment les railleriés impertinentes & les calomnies des hommes mondains & corrompus , qui ne pouvant leur nuire autrement , s'en mocquoient & leur donnoient des noms particuliers. Mais on vit une preuve illustre de leur vertu au pillage de Liége , fait par ordre du Duc de Brabant en 1212. Car celles qui ne purent se sauver dans les églises , se jetterent dans la riviète ou dans les cloaques pour sauver leur honneur : & Dieu ne permit pas qu'aucune y périt , quoiqu'elles fussent en grand nombre. Outre ces vertus , on admiroit en ces saintes femmes les dons surnaturels. Quelques-unes connoissoient les péchés les plus secrets , & excitoient les pécheurs à s'en confesser : d'autres avoient des extases & des ravissmens. Jacques de Vitri rapporte des exemples de toutes ces merveilles , & en prend à témoin l'Evêque de Toulouse. Ce fut à la priere de ce Prélat , qu'il écrivit la vie de Marie d'Oignies la plus illustre de toutes , & les circonstances de sa mort , qui arriva la trente-sixième année de son âge. On lui attribue plusieurs miracles faits pendant sa vie & après sa mort , & elle est honorée depuis plusieurs siècles dans le pays
 ● **omme Bienheureuse :**

A
 fils
 six a
 che
 quan
 vit
 mor
 les v
 au S
 autr
 Prin
 pte à
 vous
 les h
 gion
 votr
 pour
 purg
 les an
 effort
 certe
 qu'ell
 crain
 & affe
 une b
 qu'air
 ébran
 cite c
 Le
 l'anné
 de ce
 terres
 Poitou
 pose q
 de l'ég
 vient d
 Pape ,

Après la mort du Roi Philippe Auguste, son fils aîné Louis VIII lui succéda âgé de trente-six ans. Il fut sacré à Reims avec la Reine Blanche son épouse l'an 1223, & regna trois ans & quatre mois. Le Pape Honorius III lui écrivit d'abord une lettre de condoléance sur la mort de son pere, dont il l'exhorte à imiter les vertus, particulièrement son attachement au Saint Siège. Ensuite il lui en écrivit une autre qui porte en substance : Comme les Princes Chrétiens sont obligés de rendre compte à Dieu de la défense de l'Eglise leur mere, vous devez être sensiblement affligé, de voir les hérétiques attaquer insolentement la Religion dans l'Albigeois qui est de l'étendue de votre Roiaume ; & s'il est de votre devoir de poursuivre les voleurs, à plus forte raison de purger votre Etat de ceux qui veulent ravir les ames. Nous voions avec douleur, que les efforts que l'on a faits jusques-ici pour détruire cette hérésie, sont devenus presque inutiles ; qu'elle s'étend de plus en plus ; & qu'il est à craindre qu'elle n'infecte votre Roiaume fondé & affermi dans la Foi plus que les autres, par une bénédiction particuliere de Dieu ; & qu'ainsi la principale partie de l'Eglise étant ébranlée, une nouvelle persécution ne s'excite contre l'Eglise entiere.

Le Pape Honorius écrivit encore au Roi l'année suivante, pour lui faire des reproches de ce qu'il faisoit marcher ses troupes sur les terres qui restoient au Roi d'Angleterre en Poitou. Le Roi dans sa réponse au Pape suppose que le Roiaume d'Angleterre est un fief de l'église Romaine, & il se plaint de ce qu'il vient des troupes d'un Roiaume qui relève du Pape, pour attaquer celui de France. Malgré

XIV.
Regne de
Louis VIII
pere de saint
Louis.

XV.
Croisade en
France.
Fin de Louis
VIII.

les remontrances & les prieres du Pape Honorius, le Roi Louis entra en Poitou, prit Niort & saint Jean d'Angeli, & assiégea la Rochelle. Cependant à Paris on fit pour l'heureux succès de ses armes, des processions solennelles depuis l'église de Notre-Dame jusqu'à l'Abbaie de saint Antoine des Champs. À une de ces processions assisterent trois Reines, Ingeburge veuve du Roi Philippe Auguste, Blanche femme du Roi, & Berengere Reine de Jérusalem mere de Blanche. Le Pape voulant arrêter les progrès du Roi Louis en Poitou, lui envoya un Légat qui vint à bout de faire tourner ses armes contre les Albigeois, en lui promettant toutes les terres de Raimond Comte de Toulouse, qui avoit été excommunié. Le Roi reçut donc la croix de la main du Légat; & presque tous les Evêques & les Barons de son Roiaume se croiserent avec lui pour aller exterminer les Albigeois. Le Légat touché de ce zèle du Roi & des Seigneurs, envoya des Prédicateurs dans les Provinces du Roiaume, pour exhorter à la croisade contre ces hérétiques, avec indulgence plenièrè, & dispense de toutes sortes de vœux, hors celui du voiage de Jérusalem. Il ajouta, du consentement de quelques Evêques, qu'en faveur de cette entreprise, il promettoit au Roi cent mille livres par an cinq ans durant, de la décime qui se levoit sur le Clergé, & que si elle n'y suffisoit pas, on y suppléeroit du trésor de l'Eglise. C'est que la décime se levoit au nom du Pape, qui l'appliquoit comme il jugeoit à propos.

Le Roi marcha donc contre les Albigeois, étant accompagné du Légat du Pape, qui ne le quittoit point. Les Consuls des villes & des

vill
all
for
fut
éto
dur
les
d'A
les P
fait
plai
justi
un S
te R
Con
instan
tes l
Foi,
se tro
Com
n'a pu
lui &
Telle
trepri
peret
texte
Franc
voien
cause
Pen
fut gra
crois
tant de
siégés
résolut
qu'il n
sion.

villages qui étoient au Comte de Toulouſe , alloient au-devant du Roi pour lui rendre les fortereſſes , & lui donnoient des ôtages. Il ne fut arrêté que par Avignon ; & comme elle étoit très-fortifiée & bien défendue , le ſiége dura plus de deux mois. Cette croiſade contre les Albigeois , donna l'allarme à Henri Roi d'Angleterre. En effet on diſoit chez lui , que les Prélats & les Seigneurs de France l'avoient fait plutôt par la crainte du Roi & par complaiſance pour le Légat , que par zèle pour la juſtice. Que c'étoit un abus criant , d'attaquer un Seigneur Chrétien , c'eſt-à-dire , le Comte Raimond , puisqu'il étoit notoire qu'au Concile tenu depuis peu à Bourges , il avoit inſtamment prié le Légat de venir dans toutes les villes de ſes États ſ'informer de leur Foi , promettant de punir ceux de ſes ſujets qui ſe trouveroient infectés de l'héréſie : & ce Comte , diſoit-on , tout Catholique qu'il eſt , n'a pu trouver grace , qu'en renonçant pour lui & pour les ſiens à l'héritage de ſes peres. Telles étoient les plaintes des Anglois. L'entreprife du Roi Louis fut ſuſpecte auſſi à l'Empereur Frideric , qui craignoit que ſous prétexte d'exterminer les hérétiques , le Roi de France ne ſe rendit maître des terres qui relevoient de l'Empire en Provence & ailleurs , à cauſe de l'ancien Roiaume d'Arles.

Pendant le ſiége d'Avignon , la mortalité fut grande dans la ville ; & dans l'armée des croiſés il mourut environ deux mille hommes , tant de bleſſures que de maladies. Enfin les aſſiégés voiant la perſévérance du Roi , & la réſolution où il étoit de ne ſe point retirer qu'il n'eût pris la ville , ſe rendirent à compoſition. Par ordre du Roi & du Légat , on abattit

dans la ville trois cens maisons qui avoient des tours : on combla les fossés, & on rasa les murailles. Le Roi s'avança dans le Languedoc où toutes les villes, les châteaux & les forteresses jusqu'à quatre lieues de Toulouse, se rendirent à lui. A son retour en France, il fut attaqué d'une maladie qui l'obligea de s'arrêter à Montpensier en Auvergne, & il y mourut le huitième de Novembre 1226 âgé de trente-neuf ans. Entre les vertus de ce Prince, on remarque la chasteté conjugale. Il eut onze enfans de la Reine Blanche, qu'il avoit épousée l'an 1200. Il y en eut six qui lui survécurent, savoir, Louis, Robert, Jean, Alphonse, Charles, & une fille nommée Isabelle. Le corps de Louis VIII fut porté à saint Denys, & enterré auprès du Roi Philippe son pere. Il avoit fait l'année précédente son testament, dans lequel après avoir réglé l'appanage de trois de ses fils, il ordonne que le quatrième soit cleric. Il fait quantité de legs pieux, & nomme pour exécuteurs de son testament les Evêques de Chartres, de Paris & de Senlis, & l'Abbé de saint Victor. Louis IX son fils aîné, distingué par le titre de Saint, lui succéda & régna près de 44 ans. Nous en parlerons dans un article particulier.

VII.

Un des moiens dont Dieu s'est servi dans les derniers temps pour conserver la saine doctrine dans son Eglise, a été l'institution des Universités, qui ne prirent ce nom qu'au commencement du treizième siècle, quoique quelques-unes fussent déjà presque formées, sous le simple nom d'Ecole. Celle de Paris étoit célèbre dès la fin du dixième siècle ; & sans doute le séjour de nos Rois, qui en firent

XVI.
Etablisse-
ment des Uni-
versités.

alors
attir
te E
men
me
ense
lum
l'avo
Livr
dit a
re L
anci
font
ma U
les le
me v
& tou
aller
ment
surés
l'occu
vaux
Etudi
avec
doien
paisé
terre
lie, &
L'é
tres &
produ
que la
reté ;
la vue
étoit
facile
la doc

alors leur capitale, ne contribua pas peu à y attirer de bons Maîtres. La réputation de cette Ecole augmenta considérablement au commencement du douzième siècle, sous Guillaume de Champeaux & sous ses disciples, qui enseignèrent à saint Victor. Mais la grande lumière de l'Ecole de Paris, fut, comme nous l'avons vu, Pierre Lombard si connu par son Livre des Sentences. Le fameux Gratien rendit aussi illustre l'Ecole de Bologne, que Pierre Lombard celle de Paris. Aussi les deux plus anciennes Universités que nous connoissons, sont celles de Paris & de Bologne. On les nomma Universités d'études, pour montrer qu'elles les renfermoient toutes, & qu'en une même ville on enseignoit tous les arts libéraux & toutes les sciences, qu'il falloit auparavant aller apprendre en divers lieux. Cet établissement fut très-utile à l'Eglise. Les docteurs assurés de trouver dans une certaine ville, de l'occupation avec la récompense de leurs travaux, venoient volontiers s'y établir; & les Etudiants assurés d'y trouver de bons Maîtres avec toutes les commodités de la vie, s'y rendoient en foule de toutes parts, même des pays éloignés: ainsi on venoit à Paris d'Angleterre, d'Allemagne, de tout le Nord, d'Italie, & d'Espagne.

L'émulation faisoit étudier à l'envi les Maîtres & les disciples; & le plus grand bien que produisoit cette émulation dans les études, c'est que la doctrine se conservoit mieux dans sa pureté; car entre plusieurs docteurs enseignans à la vue les uns des autres, la moindre nouveauté étoit bien-tôt relevée. On conservoit aussi plus facilement l'uniformité, soit pour le fond de la doctrine, soit pour la maniere d'enseigner.

Tant d'écoliers de divers pais, y répandoient ensuite ce qu'ils avoient puisé dans les mêmes sources; & devenus maîtres à leur tour, ils enseignoient chacun chez eux ce qu'ils avoient appris à Paris. La police des Universités avoit encore ses avantages. Il ne dépendoit plus comme auparavant de chaque particulier, d'enseigner quand il s'en croioit capable: il falloit être reçu Maître ès-arts ou Docteur dans les Facultés supérieures; & ces titres ne s'accordoient que par degrés, après des examens rigoureux & de longues épreuves. Tout le corps étoit garant de la capacité des Maîtres, & avoit droit de corriger celui d'entre eux qui s'écartoit de son devoir. L'an 1215 le Légat Robert de Courçon fit un reglement, suivant lequel il falloit pour enseigner les arts à Paris, être âgé de vingt & un ans, & les avoir étudiés au moins six ans: pour enseigner la Théologie, il falloit l'avoir étudiée huit ans & en avoir trente-cinq.

VIII.

XVIII.
Etablissement des
Colléges.

L'institution des Colléges commença vers le milieu du treizième siècle. Ce fut un bon moyen pour contenir dans le devoir les écoliers qui y étoient renfermés. Les religieux furent les premiers qui fondèrent de ces maisons, pour loger ensemble leurs confrères étudiants, & les séparer du commerce des séculiers. Ainsi outre les freres Prêcheurs & les freres Mineurs, dont les premières maisons à Paris sont les Colléges de tout leur Ordre, on y fonda pour les moines ceux des Bernardins, de Cluni & de Marmoutier. Celui de Sorbonne fut un des premiers destiné à des clercs séculiers; & ensuite la plupart des Evêques en fondèrent pour les pauvres étudiants de leurs Diocèses, Par-là

ils
ga
qu
ne
d'a
bli
no
qu
bo
for
mu
he
plu
eux
dev
En
lice
pro
glie
& d
vit
Un
M
& d
étu
A
l'é
cess
à bi
qu'
que
& d
tiqu
deu
ren
dan
tra

ils s'acquittoient en quelque maniere de l'obligation d'instruire & de former leur clergé, qui est un de leurs principaux devoirs: sur-tout ne pouvant espérer de leur donner chez eux d'aussi bons maîtres que dans les Ecoles publiques. La discipline des Colléges tendoit non-seulement à l'instruction des Écoliers qu'on y entretenoit, & que nous appellons boursiers, mais à regler leurs mœurs & à les former à la vie cléricalle. Ils vivoient en commun, célébroient l'Office divin, avoient leurs heures réglées d'études & de récréations, & plusieurs précepteurs ou régens veilloient sur eux pour les conduire & les contenir dans le devoir: c'étoit comme de petits séminaires. Enfin cette institution, & tout le reste de la police des Universités fut si généralement approuvée, que dans tous les pais qu'occupoit l'Église latine, on suivit l'exemple de la France & de l'Italie; & depuis le treizième siècle on vit paroître de jour en jour de nouvelles Universités.

Mais en augmentant le nombre des étudiants & des maîtres, on ne perfectionna pas les études que l'on embrassoit avec tant d'ardeur.

Au lieu de se renfermer uniquement dans l'étude des vérités révélées, de rappeler sans cesse les esprits au goût primitif, qui consistoit à bien connoître le dépôt sacré, à se persuader qu'on ne doit jamais rien chercher au-delà, que ce sacré dépôt est renfermé dans l'Écriture & dans la Tradition, que la science ecclésiastique consiste par conséquent à bien étudier ces deux sources, à bien connoître ce qu'elles renferment; au lieu, dis-je, de faire revivre dans toute sa force ce goût si excellent, on traitoit les questions théologiques selon la mé-

XVIII.
Défaut des
études.

thode des Philosophes. Les principes d'Aristote furent regardés comme d'une si grande importance, qu'on les citoit & on les faisoit valoir sans cesse. Une infinité de questions abstraites, inutiles, dangereuses même, occupoient les esprits; & la méthode sèche & pointilleuse des argumentations ôtoit à la doctrine de l'Eglise cette noblesse, cette majesté, cette onction qui doivent l'accompagner par-tout. On supposoit qu'avant de s'appliquer à la Théologie, il falloit avoir appris les arts libéraux, c'est-à-dire, au moins la grammaire, la rhétorique, la logique, & toutes les autres parties de la philosophie; & de-là nous est venu ce cours réglé d'études qui subsiste encore. L'on ne peut douter qu'il ne soit très-utile, quand il est bien fait: ce que nous remarquons seulement, c'est que cette étude des sciences humaines n'est pas absolument nécessaire, pour être vraiment habile dans la science ecclésiastique. On ne les demandoit pas aux Evêques mêmes dans les plus beaux siècles de l'Eglise. La méditation continuelle de l'Ecriture-Sainte & la lecture des Auteurs Ecclésiastiques suffisoient pour former un bon Pasteur.

XXIX.
Mœurs des
Etudiants.

M. Fleuri.

Les mœurs des étudiants étoient encore bien moins réglées que les études. Ils étoient tous les jours aux mains entre eux & avec les bourgeois de la ville; leurs premiers privilèges eurent pour objet d'ôter aux Juges séculiers la connoissance de leurs crimes. Le Pape fut obligé d'accorder à l'Abbé de saint Victor, le pouvoir de les absoudre de l'excommunication prononcée contre ceux qui frappent les clercs. Leurs querelles commençoient ordinairement à l'occasion du vin & de la débau-

che,
nier
pein
ocula
ils ét
à go
conf
défor
que
incon
une
gens
n'éto
leurs
déjà
lang
paren
gneu
pour
une
basse
étoie
opini
moin
& ce
allon
quer
Paris
siècle

L'a
quag
se pr
alors
que t
où ils
vin.

che, & alloient jusqu'aux meurtres & aux dernières violences. Nous n'osons rapporter la peinture que fait Jacques de Vitri témoin oculaire, des mœurs de ces étudians. Cependant ils étoient tous clercs, & destinés à servir ou à gouverner les églises. Il faut avouer que la constitution des Universités contribuoit à ces désordres : car quoiqu'elle eût les avantages que nous avons marqués, elle avoit aussi ses inconvéniens. Il étoit difficile de contenir par une exacte discipline cette multitude de jeunes gens, dans l'âge le plus bouillant; car alors ce n'étoient pas des enfans qui étudioient. D'ailleurs ils étoient rassemblés de divers pais, & déjà divisés par la diversité des nations, des langues, des inclinations, éloignés de leurs parens, de leurs Evêques, de leurs Seigneurs. Ils n'avoient pas le même respect pour des maîtres étrangers à qui ils donnoient une récompense, & qui souvent étoient de basse naissance. Enfin les maîtres mêmes étoient divisés, & par la diversité de leurs opinions, & par la jalousie de ceux qui étoient moins suivis contre ceux qui l'étoient plus; & ces divisions passoient aux disciples. Nous allons rapporter l'histoire de la plus vive querelle qui ait été entre les écoliers de Paris & les bourgeois pendant le treizième siècle.

IX.

L'an 1229 le lundi & le mardi de la Quinquagésime, quelques écoliers clercs allèrent se promener au fauxbourg saint Marceau, alors séparé de la ville. Après avoir joué quelque temps, ils s'arrêterent dans une hôtellerie où ils eurent une dispute fort vive sur le prix du vin. Ils maltraiterent l'hôte, que les gens du

XX.

Vive querelle entre les écoliers de Paris & les bourgeois.

quartier délivrèrent d'entre leurs mains. Comme les clercs qui avoient le plus résisté furent blessés & mis en sang, leurs compagnons résolurent d'en tirer vengeance, & le lendemain ils allèrent au fauxbourg saint Marceau exercer toute sorte de violences. Le Doien du Chapitre de saint Marcel en porta sa plainte au Légat du Pape & à l'Evêque de Paris, qui allèrent ensemble trouver la Reine Blanche alors Régente, la priant de réprimer ce désordre. Elle commanda au Prevôt de Paris & à quelques-uns de ses gens d'aller promptement punir les auteurs de cette violence, sans épargner personne. Etant sortis, ils trouverent hors des murs de la ville quantité de clercs qui se divertissoient, mais qui n'avoient point eu de part à la querelle ni aux désordres qui l'avoient suivie. Les archers du Prevôt se jetterent sur eux; quoiqu'ils fussent sans armes, en blessèrent, en dépouillerent & en tuerent quelques-uns: les autres s'enfuirent & se cachèrent dans les vignes & dans les carrieres.

XXI.
L'Université
sort de Paris.

Alors les Professeurs de l'Université suspendirent toutes les leçons & les disputes, & vinrent en corps trouver la Reine & le Légat, demandant justice, & représentant qu'il n'étoit pas raisonnable que la faute de quelques écoliers méprisables, portât préjudice à toute l'Université, mais qu'il falloit se contenter de punir les coupables. L'Université n'ayant pas eu satisfaction de la Reine, ni du Légat, ni de l'Evêque de Paris, tous les maîtres & les écoliers se dispersèrent; en sorte qu'il ne demeura pas à Paris un seul Docteur considérable. La plus grande partie se retira à Angers, quelques-uns à Orléans; & l'on croit que ce fut l'origine de ces deux Universités. D'autres al-

lere
ques
pais
où
leur
fir,
A
form
trait
Mar
d'ex
justi
ris.
Rein
ter f
avoit
Pape
Evêq
ce qu
de la
celie
pein
tre à
sâch
s'op
men
poin
teurs
d'en
C
l'Evê
tre l
eux
veni
suiva
Poit
nam

lerent à Reims, plusieurs à Toulouse, quelques-uns en Espagne, en Italie, & en d'autres pais étrangers : d'autres enfin en Angleterre, où le Roi Henri III les invita à venir tous, leur offrant telle ville qu'ils voudroient choisir, & toute liberté & sûreté.

Aussi-tôt que le Pape Grégoire IX fut informé du désordre arrivé à Paris, & de la retraite des étudiants, il chargea les Evêques du Mans & de Senlis & l'Archidiacre de Châlons, d'exhorter le jeune Roi Louis à faire rendre justice à l'Université, & à la rappeler à Paris. Il écrivit en même-temps au Roi & à la Reine Blanche sa mere, pour les prier d'écouter favorablement les trois commissaires qu'il avoit nommés, & de suivre leurs conseils. Le Pape écrivit aussi à Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris, le reprenant vivement de ce qu'il avoit abandonné l'Université, au lieu de la protéger. En effet l'Evêque, le Chancelier, & le Chapitre de Paris souffroient avec peine les bornes que l'Université vouloit mettre à leur juridiction ; & n'auroient point été fâchés qu'elle fût transférée ailleurs : aussi s'opposèrent-ils long-temps à son rétablissement. Le Pape voiant que l'affaire n'avançoit point, écrivit l'année suivante 1230 aux Docteurs de Paris de lui en envoyer quelques-uns d'entre eux, pour y travailler efficacement.

Cependant le Cardinal Romain Légat & l'Evêque de Paris publioient des censures contre les absens, & le Roi donnoit aussi contre eux des Déclarations, pour les engager à revenir. Les Docteurs que l'Université envoia suivant l'ordre du Pape, furent Geofroi de Poitiers & Guillaume d'Auxerre, qui lui demandèrent un reglement pour leur servir de

XXXI.

Le Pape travaille au rétablissement de l'Université,

loi après leur rétablissement, & de préservatif contre des inconvéniens pareils à ceux qui les avoient obligés de se retirer. Ils soutinrent si bien les intérêts de l'Université, qu'ils obtinrent du Pape une Bulle telle qu'ils la souhai-toient. Elle contient le réglemeut qu'ils avoient demandé, & porte entre autres choses, que si on faisoit aux maîtres ou aux écoliers quelque tort considérable, & que dans quinze jours on ne leur donnât point satisfaction, il leur seroit permis de suspendre les leçons, jus-qu'à ce qu'ils l'eussent obtenue.

XXIII.
Regle im-
portante que
donné le Pa-
pe Grégoire
aux Profes-
seurs de l'U-
niversité.

Le Pape à la fin de cette Bulle défendit qu'on se servit de la physique d'Aristote. Trois ans auparavant il avoit écrit aux professeurs de Pa-ris, pour leur faire des reproches de ce que quelques-uns d'entre eux, enflés de leur vaine science, introduisoient une méthode nouvelle & toute profane, expliquant l'Écriture-Sainte par la doctrine des philosophes, au lieu de ne suivre dans leurs explications que la Tra-dition des saints Peres. Il leur ordonnoit de re-jeter cette science mondaine, & d'enseigner la Théologie dans sa pureté; sans altérer la pa-role de Dieu par les inventions des philoso- phes. La lettre qui contient cette regle impor- tante est de 1228. La Bulle de 1231 qui ren-ferme le réglemeut que l'Université avoit demandé, rappelle la même regle en ces ter- mes: Les maîtres & les écoliers de Théolo- gie ne se piqueront point d'être philosophes; & ne traiteront dans les écoles que les ques- tions qui peuvent être décidées par les livres théologiques & les Ecrits des saints Peres. Le Pape Grégoire IX après avoir donné la Bul- le favorable à l'Université, écrivit au jeune Roi Louis une lettre où il dit: Il est impor-

tant
que l
me a
curio
nous
à l'e
sité é
avoit
recon

Pe
les Fr
casio
seren
l'Uni
& se
Théo
sité fu
eux u
versité
d'une
ne vo
sité a
qu'à c
viole
une c
que l
Théo
elle fi
laque
droie
obser
Dom
si on
versité
corps
dans

tant pour votre honneur & pour votre salut que les études soient rétablies à Paris comme auparavant, & que vous favorisiez l'exécution de notre reglement. C'est pourquoy nous vous prions de protéger les étudiants à l'exemple de vos ancêtres. L'Université étant satisfaite du reglement que le Pape avoit donné en sa faveur, rentra à Paris & y recommença ses leçons.

X.

Pendant qu'elles avoient été interrompues, les Freres Prêcheurs voulant profiter de l'occasion, qui leur paroissoit favorable, s'adresserent à l'Evêque de Paris & au Chancelier de l'Université, pour se faire recevoir Docteurs, & se mirent en possession d'une chaire de Théologie. Il s'y maintinrent après que l'Université fut rétablie, & même ils en érigerent chez eux une seconde quelque temps après. L'Université défendit à tous les réguliers d'avoir plus d'une chaire de Théologie. Les Dominicains ne voulurent point obéir à ce décret. L'Université aiant encore cessé ses leçons en 1253, jusqu'à ce qu'on lui eût fait raison de nouvelles violences commises envers ses écoliers, ce fut une occasion aux Dominicains de demander que l'Université leur accordât deux chaires de Théologie. L'Université le refusa, & quand elle fut tranquille, elle fit une conclusion par laquelle elle obligeoit tous ceux qui prendroient le bonnet de Docteur, de jurer qu'ils observeroient le Statut qu'elle avoit fait. Les Dominicains refuserent de prêter ce serment, si on ne leur accordoit deux chaires. L'Université pour les punir les retrancha de son corps, par un décret solennel qui fut publié dans tous les Colléges. Aussi-tôt les Domini-

XXIV;

Différend
entre l'Uni-
versité & les
Freres Prê-
cheurs.

cains eurent recours au Pape Innocent IV & obtinrent de lui une commission adressée à l'Evêque d'Evreux pour les rétablir dans l'Université. L'Evêque d'Evreux délégua un chanoine de Paris nommé Luc pour exécuter cette commission. Ce chanoine suspendit tous les membres de l'Université de leurs fonctions. L'Université fit publier son décret, & écrivit l'an 1253 une lettre circulaire à tous les Evêques du Roiaume, pour les engager à la secourir dans l'oppression où elle étoit.

L'an 1254, le Pape Innocent IV aiant par une Décrétale restreint la prétention des réguliers, en leur défendant de recevoir les Dimanches & les Fêtes des Paroissiens dans leurs églises, de leur administrer le Sacrement de Pénitence sans la permission des curés, de prêcher dans leurs églises pendant le temps de l'Office paroissial, ni d'aller prêcher dans les paroisses s'ils n'y étoient appelés par les curés, ni de faire aucune fonction hiérarchique malgré les Ordinaires; quoiqu'il n'eût rien prononcé touchant l'affaire de l'Université de Paris, ce Décret rendit les Dominicains plus modérés à poursuivre leurs prétentions. Mais Innocent IV étant mort le treizième Décembre de cette année 1254, son successeur Alexandre IV révoqua la Décrétale d'Innocent, & donna une Bulle qui commence par ces mots: *Quasi lignum vite*, par laquelle il ordonne aux Académiciens de Paris de recevoir les Dominicains. Il donna commission aux Evêques d'Orléans & d'Auxerre de faire exécuter cette Bulle. Ces deux Evêques procédèrent contre les séculiers de l'Université, qui sortirent des Colléges & se plaignirent au Pape de l'injustice qu'on leur faisoit. Les Domini-

sain
cutio
Doct
tre le
Mine
féren
IV fu
par se
la plu
récon
furen
un D
qu'ils
les ac
rut le
donne
Prêch
contre
lité y

Av
a pou
glise d
Prélat
en la
que d
disting
qualit
grand
moins
ginité
livrée
dantes
avoir
celui
vres e
fice ca

ains obtinrent de nouvelles Bulles pour l'exécution de la première. Malgré ces Bulles, les Docteurs séculiers ne voulurent point admettre les Freres Prêcheurs, ni même les Freres Mineurs, avec qui ils avoient eu un grand différend dont nous parlerons ailleurs. Alexandre IV fulmina de nouvelles Bulles, & fit tant par ses menaces & ses censures, qu'il obligea la plupart des membres de l'Université de se réconcilier avec les religieux mendiants, qui furent admis dans le corps de l'Université par un Décret du 21 Février 1259, à condition qu'ils auroient toujours le dernier rang dans les actes & dans les assemblées. Ce Pape mourut le 24 de Juin de l'an 1261, après avoir donné plus de quarante Bulles pour les Freres Prêcheurs contre l'Université de Paris, ou contre ses membres. Après sa mort la tranquillité y fut rétablie

XI.

Avant que de retourner cet article, qui a pour objet les principaux événemens de l'église de France, nous dirons un mot d'un saint Prélat, que la Province de Tours possédoit en la personne de Guillaume Pinchon Evêque de saint Briec. Il étoit d'une naissance distinguée par sa noblesse, & avoit toutes les qualités extérieures qui exposent aux plus grandes tentations. Il vécut toujours néanmoins dans une grande pureté, & garda la virginité malgré les violentes attaques qui furent livrées à sa vertu. Ses aumônes étoient abondantes; & dans une année de disette, après avoir donné tout son blé, il emprunta encore celui des chanoines, afin de mettre les pauvres en état d'attendre la moisson. Outre l'Office canonial, il disoit tous les jours le pseau-

XXV.
S. GUILLAUME
Pinchon.

334 Art. III. *Eglise de France.*

tier, mortifioit son corps, & couchoit souvent sur la terre nue. Pendant la guerre entre les François & les Bretons, la ville de saint Briec étant attaquée, le saint Evêque alloit dans les rues pour consoler les habitans ; il se jeta même souvent au milieu des ennemis, pour arrêter le pillage & les meurtres au péril de sa vie. Si quelquefois il se croioit obligé d'excommunier les pécheurs, il le faisoit avec une extrême douleur & en répandant beaucoup de larmes. Il s'opposa avec une grande fermeté aux entreprises de la Noblesse de Bretagne sur les droits & la liberté de l'Eglise : en sorte qu'il fut obligé de sortir de la Province, & de se retirer auprès de l'Evêque de Poitiers, qui à cause de ses infirmités continuelles ne pouvoit exercer ses fonctions. L'Evêque de saint Briec lui servit de vicaire, ou plutôt de suffragant pendant quelques années : faisant les ordinations, les dédicaces d'églises, les consécrations d'autels, donnant la Confirmation, & remplissant tous les devoirs du ministère Episcopal, d'une manière qui lui attiroit l'estime & l'affection de tout le monde. L'orage étant passé, il retourna à son Diocèse & y mourut l'an 1234.



L
cinqu
à Poit
nent ;
à la N
dans
étoit f
vons c
d'un g
pable
na des
l'an 12
la min
Roiaur
re en é
inspira
vertu,
paroles
merois
trône
mortel
ter les
qu'il ap
en gra
Chréti
manch
sons, p

ARTICLE IV.

Saint Louis Roi de France.

I.

Louis neuvième du nom & le quarante-troisième Roi de France, naquit le vingt-cinquième d'Avril de l'an 1213. Il fut baptisé à Poissi comme tous les historiens en conviennent ; mais il y a lieu de croire qu'il naquit à la Neuville en-Hez, village du Beauvoisis, dans un vieux dhâteau qui ne subsiste plus. Il étoit fils de Louis huitième, comme nous l'avons dit, & de Blanche de Castille, Princesse d'un grand courage, d'un grand esprit, & capable de bien conduire un Etat. Elle en donna des preuves lorsque Louis VIII étant mort l'an 1226, elle fut obligée de prendre pendant la minorité du Roi son fils la conduite du Rojaume, que ce jeune Prince n'étoit pas encore en état de gouverner. Dès l'enfance elle lui inspira le goût de la piété & l'amour de la vertu, & elle lui répétoit souvent ces belles paroles, si dignes d'une mere chrétienne : J'aime mieux, mon fils, vous voir privé du trône & de la vie, que souillé d'aucun péché mortel. Le jeune Louis prenoit plaisir à écouter les instructions de sa mere, & ce fut ainsi qu'il apprit d'elle à régner non-seulement en grand Roi, mais aussi en Roi vraiment Chrétien. Il fut sacré à Reims le premier Dimanche de l'Avent 1226 par l'Evêque de Soissons, parce que le Siège de Reims étoit vacant

I.
Sa naissance.
Son éducation.

depuis trois semaines par la mort de Guillaume de Joinville. Le Chapitre avoit élu Pierre Pont Evêque de Liège, qui avoit persévéramment refusé d'accepter. Les Historiens de ce temps-là remarquent, qu'il étoit inoui que quelqu'un eût refusé l'Archevêché de Reims.

La Reine Blanche ne pouvant suffire seule à l'éducation du jeune Roi, mit auprès de lui des hommes d'une sagesse consommée, & insensibles à l'ambition. Louis formé par des maîtres solidement vertueux, apprit de bonne heure que tout est grand dans le Christianisme, & infiniment au-dessus de tout ce qu'on estime le plus dans le monde. Réduisant cette science divine en pratique, on le vit dès l'âge de vingt ans, aussi sérieux & aussi appliqué à ses devoirs, que s'il n'eût point eu de passions; aussi pieux & aussi vertueux, que si la piété & la vertu fussent nées avec lui. Simple dans ses habits, il ne chercha pas à éblouir son peuple par un dehors fastueux, mais à s'en faire aimer. Ami de la vérité, il ne connoissoit point ces ruses & ces déguisemens qu'on nomme politique à la Cour; & il aimoit mieux perdre quelque chose pour ne point blesser la vérité, que de gagner beaucoup par le moindre mensonge. C'est ainsi qu'on forma le cœur de ce jeune Prince. A l'égard de son esprit, on le cultiva autant qu'on le put, dans un siècle où le goût des bonnes études étoit perdu. Il possédoit assez la langue latine pour entendre l'Écriture-Sainte & les Ecrits des Peres de l'Eglise, qu'il lisoit avec goût, & qu'il aimoit à faire lire à ceux qui l'approchoient.

mar
née
ven
me
une
pou
gion
dans
& les
na la
Sens
un re
rappo
la Ré
à cett
La pi
ceux
tre la
simple
ce qu'
Elle a
me pl
il étoit
qu'il g
une fe
rir. Le
tinenc
rême,
les, &
doit au
munio
rien pa
six fils
très-ve
saint R

Comme le bien de l'état exigeoit qu'il se mariât, il fit demander Marguerite fille aînée de Raimond Berenger Comte de Provinces & comme ils étoient parent au quatrième degré, il envoya prier le Pape d'accorder une dispense, parce que ce mariage étoit utile pour conferver en Provence la paix & la Religion Catholique. Car ce Prince avoit en vue dans tout ce qu'il faisoit, la gloire de Dieu & les avantages de la Religion. Le Pape donna la dispense, & le mariage fut célébré à Sens l'an 1234. Quelque-temps auparavant, un religieux ayant entendu dire, sur de faux rapports, que le Roi n'étoit pas chaste, & que la Reine Blanche ne l'ignoroit pas, en parla à cette Princesse & lui en témoigna sa surprise. La pieuse Reine ne s'emporta point contre ceux qui répandoient ces calomnies, ni contre la crédulité du religieux : mais elle lui dit simplement, qu'on l'avoit trompé, & que tout ce qu'on lui avoit dit étoit absolument faux. Elle ajouta : Il n'y a aucune créature que j'aime plus que le Roi mon fils : si néanmoins il étoit malade à la mort, & qu'on m'assurât qu'il guériroit en péchant une seule fois avec une femme, j'aimerois mieux le laisser mourir. Le Roi depuis son mariage, garda la continence pendant tout l'Avent & tout le Carême, certains jours de la semaine, les vigiles, & les jours de grandes fêtes, & il la gardoit aussi plusieurs jours avant & après la communion. Aussi Dieu bénit ce mariage si chrétien par une heureuse fécondité, & il en sortit six fils & cinq filles. La Reine Marguerite étoit très-vertueuse, & marchoit sur les traces du saint Roi son époux. Elle étoit de tous les

II.
Son mariage.
Sa piété dans
cet état.
Vertu de la
Reine Mar-
guerite.

exercices de piété auxquels Louis s'appliquoit, & entroit volontiers dans toutes ses vues. Elle avoit toujours eu une si grande modestie, qu'elle n'avoit jamais pu souffrir la moindre parole malhonnête. Un gentilhomme aiant osé lui présenter un poëme, où il étoit parlé d'intrigues pareilles à celles qui font la matiere de la plupart des romans, elle le fit reléguer aux Isles d'Ieres, & ne consentit à la révocation de l'ordre, que quand elle le crut assez puni. Ce n'est pas qu'elle fût d'un caractère dur, mais elle vouloit montrer combien on doit se trouver offensé de tout ce qui blesse la pudeur. Quelle leçon pour ceux qui ont en main l'autorité publique ! Quelle doit être leur vigilance, pour arrêter le cours de tant de misérables livres, capables de corrompre l'esprit & le cœur ! Leur sévérité sur ce point capital, doit égaler le zèle avec lequel ils sont obligés de faciliter tous les moïens de répandre les Ouvrages propres à inspirer une haute estime de la pureté des mœurs, une grande idée de la vertu, & un profond respect pour la Religion. Si ce doit être là l'objet de la vigilance des Magistrats, combien doit-il être encore davantage celui du zèle & de l'attention des Pasteurs ?

Cinq ou six ans après le mariage de saint Louis, le Pape Grégoire IX lui écrivit une Lettre, qu'il le pria de faire lire devant tous les Seigneurs de France, & qui portoit en substance : Sachez que nous avons condamné & déposé de la dignité Impériale Fridéric qui prend le titre d'Empereur ; & que nous avons choisi pour mettre à sa place, le Comte Robert votre frere, à qui non-seulement l'Eglise Romaine, mais l'Eglise Universelle a résolu

III.
Il refuse
l'Empire que
le Pape lui
offre pour un
de ses freres.

de
blin
pre
offe
fit o
pù o
poin
proc
devr
par
éclair
pend
qu'ils
avoit
aussi
fance
supéri
d'eux
Saint
pérec
s'en ra
dont
ne no
jours
voisin
des fa
bien l'
tholiqu
ment
Terre-
mer &
de le
en son
exposé
re à F
toujour
mes &

de donner toutes sortes de secours pour l'établir & le maintenir. Recevez donc avec empressement une si haute dignité qui vous est offerte. Le Roi par le conseil des Seigneurs fit cette réponse : Comment le Pape a-t-il pu oser déposer un si grand Prince, qui n'a point été convaincu des crimes qu'on lui reproche? S'il avoit mérité d'être déposé, il ne le devoit être que par un Concile général. Ces paroles font voir combien les Rois les plus éclairés, étoient alors peu instruits de l'indépendance absolue de leurs Couronnes, puisqu'ils s'imaginoient que l'Eglise Universelle avoit le droit de les en priver. Elles prouvent aussi que quelque grande que fût alors la puissance des Papes, personne ne doutoit de la supériorité des Conciles généraux au-dessus d'eux.

Saint Louis continue : On reproche à l'Empereur de grands crimes ; mais on ne doit pas s'en rapporter aux accusations de ses ennemis, dont on sait que le Pape est le plus ardent. Il ne nous a jamais fait aucun tort ; il s'est toujours conduit à notre égard comme un bon voisin. Nous ne le croions coupable d'aucune des fautes qu'on lui reproche : il gouverne bien l'Empire, & il est attaché à la Foi Catholique. Nous savons encore qu'il a fidèlement fait le service de Jesus-Christ dans la Terre-Sainte, s'exposant aux dangers de la mer & de la guerre ; & que le Pape, au lieu de le protéger, s'est efforcé de le dépouiller en son absence. Nous ne voulons pas nous exposer à de grands périls, en faisant la guerre à Frideric, Prince si puissant, & qui sera toujours soutenu contre nous par tant de Rois & par la justice de sa cause. Qu'importe

aux Romains que nous prodiguions notre sang, pourvu que nous contentions leurs passions ? Si le Pape par nous ou par d'autres soumet Frédéric, il en deviendra infiniment fier, & foulera aux pieds tous les Princes. Il est constant que les offres qu'il nous fait, viennent plutôt de sa haine contre l'Empereur, que de l'affection qu'il a pour nous. Nous enverrons néanmoins à l'Empereur des Ambassadeurs, qui s'informeront exactement de ses sentimens touchant la Foi Catholique, & nous en ferons le rapport. S'ils le trouvent orthodoxe ; pourquoi l'attaquerions-nous ? S'il est dans l'erreur ; nous le poursuivrons avec zele, comme nous ferons à l'égard de tout autre & du Pape lui-même.

Les Ambassadeurs de France allerent donc trouver l'Empereur Frédéric, & lui dirent ce que contenoit la Lettre du Pape. Il en fut étonné, & répondit qu'il étoit Chrétien & Catholique, & croioit tous les articles de Foi. Il ajouta : A Dieu ne plaise que je m'écarte de la Foi de mes peres & de mes illustres prédécesseurs : mais je prie Dieu de me rendre justice de celui qui me calomnie ainsi par toute la terre. L'Empereur en parlant de la sorte, étendoit les mains au ciel & versoit des larmes. Puis se tournant vers les Ambassadeurs, il leur dit : Mes amis & mes chers voisins, quoi que dise mon ennemi, j'ai la même croiance que les autres Chrétiens ; & si vous me faites la guerre, ne vous étonnez pas si je me défends. J'espere en Dieu protecteur des innocens. Il fait que le Pape ne s'éleve contre moi, que pour favoriser mes sujets rebelles. Mais je vous rends graces, de ce qu'avant que d'accepter ses offres, vous avez voulu vous as-

sur
fac
ta
me
no
vie
fus
Rob
ils
l'Er
de S
le C

L
ligu
de H
Com
Loui
fit pa
& à l
Henr
de la
le fa
se ét
posit
vant
le Ro
d'une
te dy
dang
due,
fictio
core
pere
gion.
accou
du de

surer de la vérité par ma réponse. Les Ambassadeurs répondirent : Dieu nous garde d'attaquer aucun Prince Chrétien sans cause légitime. Ce n'est point l'ambition qui nous touche : nous estimons le Roi notre maître qui parvient à la Couronne par sa naissance , au-dessus de tout Prince électif : il suffit au Comte Robert d'être frere d'un si grand Roi. Ainsi ils se retirèrent avec les bonnes graces de l'Empereur. Robert étoit l'aîné des trois freres de S. Louis, qui lui avoit donné pour partage le Comté d'Artois,

III.

L'an 1242, le Comte de la Marche fit une ligue avec le Roi d'Angleterre contre le Roi de France pour recouvrer le Poitou, & le Comte de Toulouse y entra. Mais le Roi saint Louis eut tout l'avantage en cette guerre. Il fit paroître sa valeur au combat de Taillebourg & à la bataille de Saintes, mit en fuite le Roi Henri, & pardonna généreusement au Comte de la Marche, quoique la Comtesse eût voulu le faire empoisonner. Le Comte de Toulouse étonné des succès du Roi, lui fit des propositions de paix, qui fut conclue l'année suivante à Lorris en Gatinois. Deux ans après le Roi saint Louis tomba malade à Pontoise, d'une grosse fièvre accompagnée d'une violente dysenterie, & on jugea qu'il étoit en grand danger. La nouvelle s'en étant bientôt répandue, jetta les François dans une extrême affliction : car ce Prince, quoiqu'il n'eût pas encore trente ans, étoit déjà regardé comme le pere du peuple & le défenseur de la Religion. Plusieurs Prélats & plusieurs Seigneurs accoururent à Pontoise : & après avoir attendu deux jours, voyant que la maladie du Roi

IV.

Sa valeur à Taillebourg & à Saintes. Il tombe dangereusement malade.

augmentoît, ils envoient à toutes les églises Cathédrales, afin que l'on fit pour lui des aumônes, des prières & des processions. Comme les médecins désespéroient de sa vie, le Roi & la Reine sa mere prièrent Eudes Abbé de saint Denys, de tirer les corps des saints Martyrs de leur caveau, & de les exposer : car le Roi avoit une grande confiance en leur intercession. L'Abbé alla donc la veille de Noël faire orner l'église comme aux fêtes les plus solennelles; & le peuple de Paris l'ayant appris, s'y rendit en foule. L'exposition des corps saints se fit le lendemain, en présence des Evêques de Noyon & de Meaux. On mit les châsses sur l'autel; ensuite on les porta en procession dans l'église & le cloître, marchant nuds pieds, en répandant beaucoup de larmes : & dès ce même jour le Roi commença à se mieux porter.

V.
Il se croise
pour la Ter-
re-Sainte,

Il avoit été à l'extrémité; & même une des Dames qui le gardoient, le croiant mort, lui voulut couvrir le visage d'un drap : mais une autre Dame qui étoit de l'autre côté du lit, ne voulut point souffrir qu'on l'ensevelît, disant qu'il étoit encore en vie : & dans ce moment la parole lui revint. On l'avoit crû mort jusques à Lyon. Le Pape Innocent IV qui y étoit alors, en fut sensiblement affligé. La connoissance étant revenue au Roi, il fit venir l'Evêque de Paris, & le pria de lui mettre sur l'épaule la croix de pèlerin pour le voiage d'outre-mer. Les deux Reines sa mere & sa femme, le prioient d'attendre qu'il fût entièrement rétabli, & qu'alors il feroit ce qu'il lui plairoit : mais il déclara qu'il ne prendroit aucune nourriture, qu'on ne lui eût donné la croix; & l'Evêque de Paris n'osant le refuser, la lui attacha fondant en larmes, auf-

fi-bi
tres
l'ac
rôt
d'ou
dans
vigo
ses,
L'
n'ap
quél
deric
prit
pria
pas
cent
Roi
dré
de la
Card
tioch
ques.
Reine
des
d'Ar
jou.
trouv
gon
gne,
tres
l'enc
en re
conte
tre le
tout
che :
tassen

si-bien que l'Evêque de Meaux & tous les autres qui étoient présens. Il remit à deux ans l'accomplissement de son vœu ; mais aussitôt qu'il fut guéri, il écrivit aux Chrétiens d'outre-mer pour les encourager, leur mandant qu'il étoit croisé, & qu'ils défendissent vigoureusement leurs villes & leurs fortresses, jusqu'à ce qu'il allât à leurs secours.

L'année suivante 1245, Saint Louis qui n'approuvoit pas la sentence de déposition que le Pape venoit de prononcer contre Frédéric dans un Concile tenu à Lyon, entreprit de les réconcilier ; & dans cette vue, il pria le Pape de venir à Cluni, ne voulant pas qu'il entrât plus avant en France. Innocent IV s'y rendit à la mi-Novembre, & le Roi quinze jours après. Le jour de S. André le Pape célébra la Messe au grand autel de la grande église de Cluni, avec douze Cardinaux, les deux Patriarches Latins d'Antioche & de Constantinople, & plusieurs Evêques. Saint Louis étoit accompagné de la Reine Blanche sa mere, d'Isabelle sa sœur, & des trois Princes ses freres, Robert Comte d'Artois, Alphonse de Poitiers & Charles d'Anjou. Baudouin Empereur de Constantinople s'y trouva aussi, de même que l'Infant d'Arragon & l'Infant de Castille, le Duc de Bourgogne, le Comte de Ponthieu, & plusieurs autres Seigneurs. Ils logerent la plupart dans l'enceinte du monastere, sans que les moines en reçussent aucune incommodité, tant il contenoit de bâtimens. Les conférences entre le Pape & le Roi furent très-sécretes, & tout se passa entre eux deux & la Reine Blanche : mais personne ne doutoit qu'ils ne traitassent de la paix entre le Pape & l'Empereur.

VI.

Il entreprend de réconcilier Innocent IV avec l'Empereur Frédéric.

Ses voïages à Cluni.

Car le Roi aiant résolu d'aller à la Croisade ; ses troupes sans cette paix ne pouvoient passer en sûreté, ni par mer, ni par les terres de l'Empereur ; & quand le passage eût été libre, il ne convenoit pas d'aller faire la guerre dans la Terre-Sainte, laissant dans la Chrétienté une division si dangereuse.

Avant que le Pape retourât à Lyon, l'Abbé de Cluni obtint de lui la permission de lever une décime sur tout l'Ordre pendant une année, pour se dédommager, tant des grands présens qu'il lui avoit faits à son arrivée à Lyon, que de l'hospitalité qu'il lui avoit donnée pendant près d'un mois, le défraiant magnifiquement lui & toute sa suite. Mais il devoit revenir au Pape trois mille marcs d'argent de cette décime. Le Roi saint Louis revint à Paris vers la fête de Noël. Et comme les Princes avoient coutume aux grandes fêtes de donner à leurs officiers des habits que l'on appelloit les robes neuves ; le Roi fit faire des chapes, qui étoient les manteaux de ce temps là, d'un drap très-fin : mais il fit coudre pendant la nuit sur les épaules, des croix d'une broderie délicate d'or & de soie, & ordonna que les Gentils-hommes revêtus de ces chapes, vinssent à la Messe avec lui avant le jour. Quand le jour fut venu, chacun fut agréablement surpris de voir la croix sur l'épaule de son voisin ; & ils ne crurent pas devoir se défendre de la croisade, où le Roi les avoit engagés par cet innocent artifice.

Quelques mois après, saint Louis retourna à Cluni conférer avec le Pape, comme ils en étoient convenus. L'Empereur Fridéric, humilié par les conjurations formées contre lui en Allemagne & en Italie, donna pou-

vo
pe,
mar
Pap
reun
éco
tou
séri
Rec
bon
la t
Roi
néa
qu'I
les f
dix
ques
cim

O
Roi
fait
Blan
emp
l'en
dan
tier
com
ziér
Den
nier
qui
il pr
tre.
de l
Sain
re-S

voir au saint Roi de traiter sa paix avec le Pape, comme médiateur, aux conditions qu'il lui marquoit. Saint Louis faisant valoir auprès du Pape la soumission & les promesses de l'Empereur, & le Pape Innocent IV ne voulant rien écouter : Ne faut-il pas, dit le Roi ; tendre toujours les bras à celui qui nous demande miséricorde, comme nous l'ordonne l'Évangile ? Recevez un Prince qui s'humilie, & imitez la bonté de celui dont vous êtes le vicaire sur la terre. Le pape persista dans son refus, & le Roi se retira indigné de sa dureté. Il paroît néanmoins que ce fut dans cette entrevue, qu'Innocent IV accorda à saint Louis pour les frais de son voyage dans la Terre-Sainte, la dixième partie de tous les revenus ecclésiastiques de son Royaume ; & il obtint plusieurs décimes semblables pendant son règne.

IV.

On étoit fort affligé en France de voir le Roi déterminé à exécuter le vœu qu'il avoit fait d'aller dans la Terre-Sainte. La Reine Blanche sa mere & les Seigneurs François emploioient les plus puissans motifs, pour l'engager à commuer un vœu, qu'il avoit fait dans un temps où il ne jouissoit pas d'une entière liberté. Mais il persista à vouloir l'accomplir, & le jour du départ fut fixé au douzième de Juin 1248. Ce jour-là il alla à Saint-Denys prendre l'Oriflamme, qui étoit la bannière de l'Abbaie, la gibeciere & le bourdon, qui étoient les marques de pèlerin : ensuite il prit congé de la communauté dans le chapitre. Il revint à Paris, où plusieurs processions de la ville l'accompagnèrent jusqu'à l'Abbaie Saint-Antoine ; & de-là il partit pour la Terre-Sainte, suivi du Légat du Pape, de deux

VII.

Son départ pour la Terre-Sainte. Modestie de ses habits.

de ses freres & d'un grand nombre d'Evêques & de Seigneurs. Le troisieme frere du Roi étoit aussi croisé, mais il demeura encore cette année en France avec la Reine Blanche pour garder le Roiaume : la Reine Marguerite suivit le Roi son époux. Depuis ce temps-là S. Louis ne porta plus que des habits très-modestes. Il renonça aux couleurs brillantes, aux étoffes & aux fourrures précieuses : il ne porta plus ni verd ni écarlate ; ses habits étoient de camelot noir ou bleu. Il ne voulut plus de dorure à ses éperons, ni aux brides de ses chevaux, dont les selles furent aussi sans ornement. Comme les pauvres avoient coutume de profiter des restes de sa garde-robe, il fixa à son aumônier une somme pour les dédommager de cette diminution, ne voulant pas que sa modestie leur fût préjudiciable.

¶ III.
Il fait de
nouvelles in-
stances au-
près du Pape
en faveur de
Frideric.

Aiant traversé la Bourgogne il vint à Lyon, où il vit encore le Pape, & le pria instamment d'écouter favorablement Frideric, que les mauvais succès avoient humilié, & qui demandoit pardon. Recevez-le donc, ajoutoit le Roi, avec une bonté paternelle, quand ce ne seroit que pour me procurer plus de sûreté en mon voiage. Le Roi voiant sur le visage du Pape un air négatif, se retira triste, & dit : Je crains que bien-tôt après mon départ, votre dureté n'attire au Roiaume de France les attaques des ennemis. Si l'affaire de la Terre-Sainte est retardée, ce sera sur votre compte; pour moi, je conserverai mon Roiaume comme la prunelle de l'œil, puisque de sa conservation dépend la vôtre & celle de toute la Chrétienté. Le pape répondit : Je défendrai la France tant que je vivrai contre le schismatique Frideric, contre le Roi d'Angleterre mon vassal, &

contre tous les autres ennemis. Le Roi un peu appaisé repliqua : Sur cette promesse, je vous laisse donc le soin de mon Roiaume. En effet le Pape envoya exprès deux Nonces en Angleterre, pour défendre au Roi Henri III d'attaquer aucune des dépendances de la France. Avant que de quitter le Pape, le Roi lui fit sa confession après s'y être bien disposé, & aiant reçu l'absolution & sa bénédiction, il continua son voiage.

Quand le Roi approcha d'Avignon, les François insultèrent les habitans, les appellant Albigeois, traîtres & empoisonneurs. Ceux-ci surprirent dans des défilés quelques François, qu'ils tuerent après les avoir dépouillés. Quelques Seigneurs proposerent au Roi d'assiéger la ville, ou de leur permettre de le faire pour venger la mort de son pere qui y avoit été empoisonné. Le Roi répondit, qu'il n'alloit venger ni les injures de son pere ni les siennes, mais celles de Jesus-Christ, & passa outre. Le temps du passage presse, disoit-il : ne nous laissons pas tromper par le démon, qui y veut mettre des obstacles. Il arriva à Aigues-mortes, où il s'embarqua le vingt-cinquième d'Août. La navigation fut heureuse ; il arriva suivant son dessein à l'Isle de Chypre le dix-septième de Septembre, & prit terre au port de Limeffon.

Il y fut reçu par Henri de Lusignan Roi du pais, auquel le Pape Innocent avoit aussi donné le Roiaume de Jérusalem, le regardant comme vaquant par la condamnation de Frideric & de Conrard son fils. S. Louis par le conseil de ses Barons & de ceux du Roiaume de Chypre, résolut de passer l'hyver dans cette Isle, ne pouvant arriver assez-tôt en Egypte,

IX.
Il arrive dans
l'Isle de Chy-
pre

parce que ses vaisseaux & ses galeres n'étoient pas encore arrivés. Il avoit résolu de porter la guerre en Egypte, pour attaquer dans son propre pais le Sultan, qui étoit maître de la Terre Sainte, comme on avoit fait trente ans auparavant. Le Roi de Chypre avec presque toute la Noblesse & les Prélats de ce Roiaume se croiserent, & le terme du départ de toute l'armée fut fixé au printemps de l'année suivante. Le Roi pendant son séjour en Chypre termina plusieurs différends entre les Seigneurs croisés, qu'il étoit toujours difficile de contenir, étant indépendans les uns des autres & peu soumis à leur Souverain. L'Archevêque Latin de Nicosie capitale de l'Isle avoit un différend avec les Gentils-hommes du pais, pour lequel ils étoient presque tous excommuniés. Le Légat se rendit médiateur entre les parties, les accommoda, & fit absoudre les Gentils-hommes. L'Archevêque Grec étoit banni depuis longtemps, comme schismatique & désobéissant à l'Archevêque Latin; mais il revint alors, & se soumit avec les autres Grecs qui avoient été excommuniés, & le Légat leur donna l'absolution.

X. Saint Louis s'embarqua le treizième de Mai
 Son arrivée de l'an 1249 pour aller attaquer Damiette,
 à Damiette. & après avoir été retenu quelque temps par les vents contraires, il arriva devant cette ville le quatrième de Juin. Dès qu'on l'eut apperçu, tous les Seigneurs se rassemblèrent auprès du Roi, qui commença à les encourager en ces termes: Mes amis, nous serons invincibles, si la charité nous rend inséparables. Ce n'est pas sans une Providence singulière que nous nous trouvons ici. Abordons hardiment, quelque grande que soit la résistance de nos ennemis.

Ne
 suis
 ra e
 d'un
 ble.
 tyrs
 glori
 tout
 te. I
 Die
 Il a
 lui é
 gloi
 dans
 avan
 tres
 min
 vif
 barb
 L
 n'est
 ter l
 res é
 déco
 Roi
 qui
 pas
 terre
 ta l
 cha
 riva
 tire
 la m
 de
 mie
 Chr
 poss

Ne considérez point ici ma personne. Je ne suis qu'un homme, dont Dieu quand il lui plaira emportera la vie d'un souffle comme celle d'un autre. Tout événement nous est favorable. Si nous succombons, nous sommes Martyrs : Si nous sommes vainqueurs, Dieu en sera glorifié, & la réputation de la France & de toute la Chrétienté en deviendra plus éclatante. Il y auroit de l'extravagance à penser que Dieu qui prévoit tout, m'eût envoyé ici en vain. Il a quelque grand dessein : combattons pour lui & il triomphera pour nous, non pour notre gloire, mais pour la sienne. Louis étoit alors dans sa trente-cinquième année ; d'une taille si avantageuse, qu'il paroissoit au-dessus des autres depuis les épaules. Il avoit très-bonne mine, sur-tout étant armé, & néanmoins le visage doux & affable, les cheveux blonds, la barbe rasée, suivant l'usage du temps.

La descente fut résolue ; mais comme la mer n'est pas profonde en ce rivage, il fallut quitter les grands vaisseaux & entrer dans les galères & les barques. Le Légat, avec sa croix à découvert, étoit dans la même barque que le Roi, & cette barque étoit précédée de celle qui portoit l'Oriflamme. Comme on ne trouva pas encore assez d'eau pour arriver jusqu'à terre même dans ces bâtimens plats, le Roi sauta le premier dans la mer tout armé, & marcha dans l'eau jusqu'aux épaules, quoique le rivage fût bordé d'ennemis qui ne cessèrent de tirer. L'Armée chrétienne, qui se jeta dans la mer après le Roi, les repoussa & les obligea de se retirer. Ils abandonnerent même Damiette pendant la nuit ; & le lendemain les Chrétiens la trouverent vuide & en prirent possession. Le Légat avec le Patriarche de Je-

XI.
Il prend Da-
miette.

rufalem, les Evêques qui étoient présens & un nombreux clergé, le Roi S. Louis avec ses officiers, y entrèrent en procession nuds pieds, en présence du Roi de Chypre, & de quantité de Seigneurs & d'autres personnes. Le Légat commença par purifier la Mosquée, où il célébra ensuite solennellement la Messe.

V.

XII.
Mort de Raimond dernier Comte de Toulouse.

Alfonse Comte de Poitiers frere du Roi qui l'avoit laissé en France, se préparoit à lui amener du secours. Il se mit en chemin avec Jeanne son épouse, & se rendit à Aigues-mortes, où Raimond Comte de Toulouse pere de cette Princesse vint les trouver peu de temps après. A son retour d'Aigues-mortes, Raimond fut attaqué de la fièvre à Millau en Rouergue, & s'avança jusqu'à un village près de Rodés. Durant Evêque d'Albi vint le voir aussi-tôt, & lui donna la communion, qu'il reçut avec de grands témoignages d'humilité. Lorsque le Saint Sacrement entra dans la maison, il se leva de son lit, quoiqu'il fût très-foible, alla au-devant jusqu'au milieu du logis, & communia à genoux. Quatre autres Evêques se rendirent auprès de lui, avec des Seigneurs. Il se fit reporter à Millau, & y fit son testament, par lequel il choisit sa sépulture à Fontevraud. Il ordonna la restitution de tous les biens qu'il avoit mal acquis, & laissa de grands legs à divers monasteres. Après avoir reçu l'extrême-onction, il mourut le vingt-septième de Septembre 1249 âgé de cinquante ans. En lui finit la Race des Comtes de Toulouse; & le Comté passa au frere du Roi, Alfonse Comte de Poitiers. L'extinction de cette puissante famille fut regardée comme une punition divine de la protection qu'elle

avo
Da
tién
le C
mar
Fra
pro
par
gué
une
mar
leur
un A
ils p
cam
Rob
tre l
fans
Mair
forç
en c
hiso
a bie
cond
ligie
fices
tion
Le
indi
d'A
trou
tant
revi
dan
rire

S. Louis. XIII. siècle. 351
avoit donnée à l'hérésie des Albigeois.

VI.

Après que le Comte de Poitiers fut arrivé à Damiette, le Roi S. Louis en partit le vingtième de Novembre 1249 pour aller attaquer le Caire, & marcha contre l'armée des Musulmans campée au lieu nommé la Massoure. Les François y vinrent; mais ils ne purent en approcher à cause d'un canal tiré du Nil, qui séparoit les deux armées. Comme il n'étoit pas guéable, les François commencèrent à faire une chaussée pour le traverser; mais les Musulmans leur résistèrent vigoureusement, ruinant leurs travaux & brûlant leurs machines. Enfin un Arabe aiant enseigné un gué aux François, ils passèrent le bras du Nil, entrèrent dans le camp des ennemis, & en tuèrent plusieurs. Robert Comte d'Artois passa plus avant, contre l'ordre formel du Roi son frere, & voulut sans délai attaquer la Massoure. Comme le Maître du Temple, plus expérimenté, s'efforçoit de le retenir, le jeune Prince lui dit en colere: Voilà l'esprit séditieux & la trahison des Templiers & des Hospitaliers. On a bien raison de dire que tout l'Orient seroit conquis il y a long-temps, si ces prétendus Religieux ne nous en empêchoient par leurs artifices. Ils craignent de voir finir leur domination, si ce pais étoit soumis aux Chrétiens. Le Maître du Temple & celui de l'Hôpital, indignés de ces reproches, suivirent le Comte d'Artois & entrèrent dans la Massoure, qu'ils trouverent ouverte. Mais les Musulmans s'étant apperçus du petit nombre des François, revinrent sur leurs pas & les envelopperent dans cette place; ensorte que la plupart y périrent, entre autres le Comte d'Artois, avec

XIII.

S. Louis

est pris par les
Sarrasins.

plusieurs Chevaliers des Ordres militaires.

Quelques jours après, le Sultan Moadam, qui venoit d'être reconnu par toute l'Egypte, arriva à la Massoure, & sa présence releva le courage des Musulmans. Au contraire, l'armée des Chrétiens déperissoit de jour en jour, par les maladies que la disette des vivres & l'abstinence du Carême augmentoit encore. Ne pouvant donc plus subsister dans leur camp, ils prirent le chemin de Damiette. Comme ils étoient en marche, les Musulmans les attaqueroient de toutes leurs forces, & les François malgré leur petit nombre, & la foiblesse à laquelle la maladie les avoit réduits, ne laisserent pas de faire une vigoureuse résistance. L'Evêque de Soissons alla se jeter au milieu des ennemis, qui le tuerent sur le champ. Le Roi saint Louis malade comme les autres, étoit sans armes monté sur un petit cheval, & il ne lui restoit qu'un seul Chevalier, qui après l'avoir défendu long-tems, l'engagea à s'arrêter à une petite ville nommée Charmasac, où on le trouva si mal, qu'on ne croioit pas qu'il pût passer la journée. Les ennemis y étant entrés, il se rendit prisonnier avec les François qui s'y trouverent, & ensuite ses deux freres, Alphonse Comte de Poitiers & Charles Comte d'Anjou, & enfin tout ce qui restoit de l'armée. Le Légat se sauva par le Nil à Damiette, où il porta la nouvelle de cette défaite à la Reine.

XIV.
Sa patience
& sa piété
dans sa captivité.

Le Roi saint Louis qui étoit toujours malade, fut mené à la Massoure, & mis aux fers; mais les Arabes le guériront promptement par une boisson propre à sa maladie. Il demeura un mois en prison, pendant lequel il ne cessa point de réciter tous les jours l'Office divin,

selon
cheu
l'Offi
& la l
qu'ils
mans
pris,
son b
patien
son &
ferme
sonna
comm
nous
étions

Qu
tan lux
flamm
res, q
qu'il le
compt
cette v
toit po
Mais
posséd
lui de
qu'elle
places
aux C
tan le
tourm
deux p
Il se co
menac
pouvo
Aiant
niers c

selon l'usage de Paris , avec deux freres Prêcheurs. Ils disoient aux heures convenables l'Office du jour & de plus celui de la Vierge , & la Messe entiere , mais sans consacrer ; ce qu'ils faisoient même en présence des Mufulmans qui gardoient le Roi. Après qu'il eut été pris , ils lui avoient apporté comme en présent son breviaire & son missel. Ils admirerent sa patience à souffrir les incommodités de sa prison & leurs insultes ; son égalité d'ame , & sa fermeté à refuser ce qu'il ne croioit pas raisonnable , & ils disoient : Nous te regardions comme notre prisonnier & notre esclave , & tu nous traites étant aux fers , comme si nous étions tes prisonniers.

Quelques jours après qu'il fut pris , le Sultan lui fit proposer une trêve , demandant instamment avec des menaces & des paroles dures , qu'il lui fit rendre au plutô^t Damiette , & qu'il le dédommageât des frais de la guerre , à compter du jour que les Chrétiens avoient pris cette ville. Le Roi sachant que Damiette n'étoit point en état de se défendre , y consentit. Mais à l'égard des places que les Chrétiens possédoient encore en Palestine , & dont on lui demandoit aussi la restitution , il déclara qu'elles ne dépendoient pas de lui ; puisque ces places appartenoient à divers Seigneurs , ou aux Chevaliers des Ordres militaires. Le Sultan le menaça de le mettre aux bernicles , tourment cruel , où un homme attaché entre deux pièces de bois , avoit tous les os brisés. Il se contenta de dire à ceux qui lui firent cette menace , qu'il étoit leur prisonnier , & qu'ils pouvoient faire de lui ce qu'ils vouloient. Aiant appris que plusieurs Seigneurs prisonniers comme lui , traitoient de leur rançon ;

& craignant que quelques-uns ne pussent la donner assez forte, il défendit ces traités particuliers, & déclara qu'il vouloit paier pour tous comme en effet il l'exécuta.

XV.
Traité pour
la liberté.

Le Sultan voiant qu'il ne le pouvoit vaincre par menaces, envoya lui demander quelle somme d'argent il vouloit donner, outre la restitution de Damiette. Le Roi répondit, que si le Sultan vouloit fixer une rançon raisonnable, il manderoit à la Reine de la paier. Le Sultan demanda cinq cens mille livres monnoie de France, qui vaudroient aujourd'hui quatre millions. Le Roi dit qu'il paieroit volontiers les cinq cens mille livres pour la rançon de ses gens, & rendroit Damiette pour sa personne, dont la liberté ne devoit pas être mise à prix d'argent. Le Sultan aiant sçu la réponse du Roi, dit: Par ma loi, le François est franc & libéral, de n'avoir point marchandé sur une si grande somme: allez lui dire que je lui donne sur sa rançon cent mille livres, & qu'il n'en paiera que quatre cens mille. Le Traité fut donc conclu à ces conditions: qu'il y auroit trêve pour dix ans entre les deux nations: que le Sultan mettroit en liberté le Roi Louis, & tous les Chrétiens qui avoient été pris depuis son arrivée en Egypte: que les Chrétiens garderoient toutes les terres qu'ils possédoient dans le Roiaume de Jérusalem à l'arrivée de Louis, avec leurs dépendances. Louis de son côté promettoit de rendre Damiette au Sultan, & de lui paier la rançon dont on étoit convenu, avec une somme pour son dédommagement. Il devoit aussi mettre en liberté tous les Sarrasins pris en Egypte par les Chrétiens depuis son arrivée.

Ce Traité aiant été ainsi conclu & juré de

part
avec
dre p
Seign
ré fan
table
Sultan
mier,
Alors
qui or
Aussi
vinres
furieu
tu pou
mourir
rien ;
pour l
ou je t
dit, q
délé.
baissé
en le f
vous é
dépen
vous s
Ma
pour
par le
propo
cas qu
réputé
Dieu
che f
rejeta
on lui
la tête
feront

part & d'autre, le Sultan Moadam marcha avec ses troupes vers Damiette, pour en prendre possession ; mais les principaux Emirs ou Seigneurs, irrités de ce qu'il avoit fait ce Traité sans eux, le tuèrent comme il sortoit de table après son dîné. En lui finit la race des Sultans Aioubites, dont Saladin fut le premier, & qui avoit duré quatre-vingts-deux ans. Alors commença le règne des Mammelucs, qui originairement étoient des esclaves Turcs. Aussi-tôt que Moadam fut mort, les Emirs vinrent à la tente de saint Louis comme des furieux. Un d'eux lui dit : Que me donneras-tu pour avoir tué ton ennemi, qui t'eût fait mourir, s'il eût vécu ? Le Roi ne répondit rien ; & l'Emir lui présentant l'épée comme pour le frapper, ajouta : Fais-moi Chevalier, ou je te tue. Le Roi, sans s'émouvoir répondit, que jamais il ne feroit Chevalier un infidèle. Enfin tous ces furieux s'apaisèrent : ils baissèrent la tête & les yeux, & dirent au Roi, en le saluant : Ne craignez rien, Seigneur, vous êtes en sûreté. Faites promptement ce qui dépend de vous suivant les conventions, & vous ferez bien-tôt délivré.

Mais y eut de la difficulté sur les sermens pour la confirmation du Traité. Les Emirs, par le conseil de quelques Chrétiens apostats, proposèrent cette formule de serment : qu'en cas qu'il ne tint pas les conventions, il seroit réputé parjure, comme celui qui renonce à Dieu & à son Baptême, & qui par mépris crache sur la Croix & la foule aux pieds. Louis rejetta cette formule de serment ; & comme on lui dit que les Emirs lui seroient couper la tête & à ses gens, le saint Roi répondit : Ils feront ce qu'ils voudront ; mais j'aime mieux

XVI.

Il refuse de faire un serment qu'il ne croioit pas permis.

mourir bon Chrétien, que d'encourir l'indignation de Dieu & de ses Saints. Les Emirs étant ensuite entrés, un d'eux dit que c'étoit le Patriarche de Jérusalem qui donnoit ce conseil au Roi : que si on le vouloit croire, il feroit bien jurer le Roi, en coupant la tête au Patriarche, & la faisant voler sur les genoux du Roi. Ce Prélat étoit Robert, auparavant Evêque de Nantes, & depuis dix ans Patriarche de Jérusalem. Il étoit venu pour aider le Roi à faire le Traité, & c'étoit un vieillard de quatre-vingts ans. Les Emirs le prirent & le lièrent devant le Roi à un poteau, les mains derrière le dos, si serrées qu'elles devinrent grosse comme la tête, & que le sang en sortoit. Il crioit : Jurez, Sire, je me charge de ce péché, puisque vous êtes disposé à accomplir votre promesse. Je ne sçai, ajoute Joinville, si le serment fut fait, mais enfin les Emirs furent contents.

Le Roi exécuta la convention : il rendit Damiette le jour marqué, & paia les deux cens mille livres du premier paiement. Comme il manquoit trente mille livres pour achever la somme, il la demanda à emprunter au Commandeur du Temple, qui d'abord la refusa, sous prétexte qu'il ne pouvoit disposer des deniers de l'Ordre sans violer son vœu. Mais Joinville par ordre du Roi rompit à coups de coignée le coffre qu'on ne lui vouloit pas ouvrir, & on tira l'argent nécessaire. Le Roi fut ensuite averti que les Musulmans s'étoient trompés à leur désavantage, d'une somme de dix mille livres; il s'en fâcha sérieusement & les fit paier avant que de partir. Il quitta ainsi l'Egypte avec ses deux freres Alphonse & Charles, & plusieurs autres Seigneurs & Cheva-

liers
reste
cens

L
avec
de la
vant
core
Egyp
chin
tout
rinre
deurs
de p
rendi
meub
avoie
les m
niers
metta
ils s'e
gion
autres
résolu
les pri
vaife
tion.
quelq
grand
tantôt
ceux
depuis
dépen
dans l
pé & S
La

S. Louis. XIII. siècle. 357

liers, laissant des Commissaires pour retirer le reste des prisonniers & paier les autres deux cens mille livres.

VII.

Le Roi arriva au port d'Acre, où il fut reçu avec de grandes réjouissances par les habitans de la ville, & les processions vinrent au-devant de lui jusqu'à la mer. De-là il envoya encore des Ambassadeurs & des vaisseaux en Egypte, pour ramener les prisonniers, les machines, les armes, les tentes, les chevaux, & tout ce qu'ils y avoient laissé. Les Emirs retinrent long-temps au Caire ces Ambassadeurs, leur donnant de belles espérances: mais de plus de douze mille prisonniers, ils n'en rendirent que quatre cens, & rien de tous les meubles. Dès leur entrée à Damiette, ils avoient égorgé tous les malades & brulé toutes les machines. Ils choisirent entre les prisonniers les jeunes gens les mieux faits, & leur mettant sur le cou le tranchant de leurs épées, ils s'efforçoient de leur faire professer la religion de Mahomet: plusieurs apostasièrent, les autres souffrirent le martyre. Saint Louis avoit résolu de revenir en France, supposant que les prisonniers seroient délivrés; mais la mauvaise foi des Emirs lui fit changer de résolution. Ils lui renvoioient de tems en tems quelques prisonniers, mais il en délivra un grand nombre de son argent; tantôt six cens, tantôt sept cens à la fois: enfin il retira tous ceux qui avoient été faits captifs en Egypte depuis vingt ans. Il fit réparer & fortifier à ses dépens les places que les Chrétiens tenoient dans le pais, entre autres Césarée, Acre, Joppé & Sidon.

XVII.
Mauvaise foi
des Sarrafsns.
Ils font plu-
sieurs Mar-
tyrs.

VIII.

La veille de l'Annonciation 24 Mars Piété de saint Louis.

358 Art. IV. S. Louis.

1251, le Roi alla à Nazareth. De si loin qu'il aperçut ce saint Lieu, il descendit de cheval & se mit à genoux; ensuite il fit à pied le reste du chemin, quoiqu'il fût très-fatigué & qu'il eût ce jour-là jeûné au pain & à l'eau. Il y fit chanter solennellement Vêpres, Matines & la Messe. Le Légat Eudes de Château-Roux la célébra, & fit un Sermon édifiant. Le Roi avoit toujours des ornemens précieux de diverses couleurs selon les solemnités, & en prenoit un soin particulier. De Nazareth il alla à Césarée, où il demeura le reste de l'année 1251, & une partie de la suivante, occupé principalement à la faire fortifier.

XIX.
Plaintes en
France contre le Pape.

De Césarée saint Louis écrivit à la Reine Blanche sa mere, à ses freres qu'il avoit renvoyés en France, & à tous ses sujets, leur demandant un prompt secours d'hommes, de vivres & d'argent. La Reine aiant reçu la lettre, assembla tous les Nobles du Roiaume pour les consulter sur cela. Ils se plainquirent hautement de la conduite du Pape Innocent IV, qui faisoit prêcher en France une Croisade contre Conrad fils de l'Empereur Frideric, avec une indulgence plus grande que celle de la Terre-Sainte; car elle devoit s'étendre au pere & à la mere du Croisé. Les François disoient donc à cette occasion: Le Pape fait prêcher une nouvelle Croisade contre des Chrétiens, pour étendre sa domination; & oublie le Roi notre Maître, qui souffre tant pour la Religion. La Reine Blanche touchée de cette remontrance, ordonna la saisie des terres de tous ces nouveaux Croisés, en disant: Que le Pape entretienne ceux qui vont à son service, & qu'ils partent pour ne plus revenir. Les Seigneurs en usèrent de même à l'égard des Croisés de

leurs terres ; ce qui fit tomber cette Croisade. Ils firent aussi de fortes réprimandes aux freres Prêcheurs & aux freres Mineurs qui l'avoient prêchée. Nous vous bâtitons, disoient-ils, des maisons & des églises ; nous vous nourrissions & nous vous entretenons. Quel bien vous fait le Pape, dont vous prenez si fort les intérêts ? Il ne vous fait que les receveurs de ses impôts, & vous rend odieux à vos bienfaiteurs. Ces Religieux s'excusoient sur l'obéissance qu'ils lui avoient promise.

VIII.

Saint Louis alla de Césarée à Jasse, où il demeura quelque temps pour la fortifier. Il avoit un extrême désir d'aller à Jérusalem, mais les Seigneurs du pais le détournèrent de ce pèlerinage, en lui disant : Vous êtes le plus grand Roi des Chrétiens : si vous faites votre pèlerinage à Jérusalem sans la délivrer, tous les autres Rois qui feront le même voiage, se croiront dispensés de leur vœu, en se contentant à votre exemple d'un simple voiage de dévotion. Ce fut à Jasse que saint Louis apprit la mort de la Reine Blanche sa mere, arrivée le premier de Décembre 1252. Etant tombée malade à Melun, elle se fit porter à Paris, où elle manda l'Abbesse de Maubuisson, monastere de l'Ordre de Cîteaux qu'elle avoit fondé près de Pontoise : la Reine reçut l'habit & fit profession entre ses mains. Après sa mort on la revêtit des habits roiaux par-dessus celui de Religieuse, & on lui mit la couronne sur la tête par-dessus son voile : on la porta ainsi à Maubuisson, où elle avoit choisi sa sépulture, & elle fut extrêmement regretée de toute la France. La nouvelle en étant venue en Palestine, le Légat Eudes de Château-

XX.

Comment
S. Louis re-
çoit la nou-
velle de la
mort de la
Reine blan-
che sa mere,

roux qui la reçut le premier, prit avec lui Gilles archevêque de Tyr, Garde du sceau du Roi, & Geoffroi de Beaulieu son Confesseur de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Le Légat dit au Roi qu'il vouloit lui parler en secret dans sa chambre en présence des deux autres, & le Roi comprit à son visage sérieux qu'il lui apportoit quelque triste nouvelle.

Il les fit passer de sa chambre dans sa Chapelle, où il s'assit devant l'autel & eux avec lui. Alors le Légat représenta au Roi les graces que Dieu lui avoit faites depuis son enfance, entre autres de lui avoir donné une mere qui l'avoit élevé si chrétiennement, & qui avoit gouverné son Roiaume avec tant de sagesse. Enfin il ajouta qu'elle étoit morte, ne pouvant plus retenir ses sanglots & ses pleurs. Alors le Roi jetta un grand cri; & fondant en larmes, il se mit à genoux devant l'autel, & joignant les mains, il dit avec de grands sentimens de piété: Je vous rends graces, Seigneur, de m'avoir prêté une si bonne mere: vous l'avez retirée quand il vous a plu. Il est vrai que je l'aimois plus qu'aucune créature mortelle, comme elle le méritoit bien: mais puisque c'est votre bon plaisir, que votre nom soit béni à jamais. Ensuite le Légat aiant fait une courte priere pour la Reine, le Roi dit qu'il vouloit demeurer seul dans sa chapelle, & retint seulement son Confesseur, qui lui représenta modestement qu'il avoit assez donné à la nature, & qu'il étoit temps d'écouter la raison éclairée par la Foi. Aussi-tôt le Roi se leva & passa dans son oratoire, où il avoit coutume de dire ses heures: là il récita avec son Confesseur, tout l'office des Morts, c'est-à-dire, les Vêpres & les Vigiles à neuf leçons; & le
Confesseur

Confesseur admira que malgré la douleur dont il étoit pénétré, il ne fit pas la moindre faute en récitant un si long Office. Il fit dire pour la Reine sa mere un grand nombre de Messes, ordonna des prieres dans les monasteres; & il entendoit tous les jours une Messe particuliere à son intention. Il garda la chambre deux jours, sans parler à personne. Outre les prieres qu'il fit faire en Palestine pour sa mere, il envoya en France la charge d'un cheval de pierrieres pour distribuer aux Eglises, demandant des prieres pour elle & pour lui.

Six mois avant la mort de cette Princesse; le Pape Innocent IV écrivit aux Evêques, aux Abbés & à tous les ecclésiastiques du Roiaume, pour abolir une coutume ancienne mais barbare, d'obliger les ecclésiastiques de prouver par le duel, le droit qu'ils avoient sur les serfs des églises, quand ces serfs vouloient reconnoître d'autres Seigneurs. Le Pape défendit d'en user ainsi à l'avenir. Il confirma aussi l'excommunication que le Légat Eudes de Châteauroux avoit prononcée contre les Chrétiens qui faisoient battre monnoie à Acre & à Tripoli, & y faisoient graver le nom de Mahomet & l'année depuis l'Hegire. C'est une abomination, disoit le Pape, de perpétuer la mémoire d'un nom si odieux. Néanmoins depuis près de mille ans, les Chrétiens Orientaux comptoient les années depuis le règne de Dioclétien; & dans les livres des Machabées, les années sont comptées depuis la conquête d'Alexandre. Car enfin les légendes des monnoies doivent être entendues des peuples avec lesquels on commerce.

Saint Louis aiant achevé les fortifications de

Tome V.

Q

XXI.

Horrible
abus aboli en
France.

XXII.

Charité avec

laquelle S.
Louis fait en-
terrer les
morts.

Jaffe, résolu de fortifier aussi Saïette, c'est-à-dire Sidon. En y arrivant, il apprit que les corps d'environ trois mille Chrétiens, tués par les Sarrafins depuis trois ou quatre jours, étoient demeurés dans la pleine sans sépulture. Il y alla avant que de manger, & fit bénir par le Légat Eudes de Châteauroux un cimetière sur le lieu, & y fit porter ces corps, travaillant lui-même de ses mains à les mettre dans des sacs, sans être rebuté par l'horrible infection qui en sortoit. Le Roi continua ce travail pendant cinq jours, sans témoigner la moindre répugnance. Le matin après la Messe il alloit sur le lieu, & disoit à ses Chevaliers : Venez, enterrons les Martyrs de Jesus-Christ, qui ont plus souffert que nous pour lui. Il leur fit faire des funérailles solennelles.

XXIII.
Il se dispose
à retourner
en France.

Il demeura le reste de l'année occupé à fortifier Sidon, & cependant il lui vint de France divers avis, que depuis la mort de la Reine sa mere, le Roiaume étoit en grand danger : c'est ce qui le fit penser sérieusement à son retour. Il appella le Légat qui étoit avec lui, & après l'avoir engagé à ordonner des prières pour connoître la volonté de Dieu, il résolut de faire les préparatifs de son voyage. La résolution étant prise, le Légat pria un jour le Sire de Joinville de venir avec lui à son logis ; & l'ayant fait entrer dans sa garde-robe, il lui prit les mains, & lui dit en versant des larmes : Je rends grâces à Dieu de ce qu'il vous a délivré de tant de périls : mais en même-temps je suis pénétré de douleur d'être obligé de quitter votre bonne & sainte compagnie, pour retourner à la Cour de Rome avec des gens qui ne vous ressemblent pas. Le dessein du départ du Roi étant devenu public, le patriarche de Jérusalem & les Barons du pais vinrent le

remercier de tous les biens qu'il avoit faits à la Terre-Sainte.

Ce saint Roi eut la consolation d'avoir procuré pendant son séjour dans la Palestine, la conversion de plusieurs Sarrafins. Ils étoient touchés de sa merveilleuse patience dans l'adversité, & de sa constance à exécuter ses résolutions. Ils voioient la fermeté de sa Foi, & l'amour qu'il avoit pour la Religion Chrétienne, qui lui avoit fait quitter les délices de son Roiaume, pour s'exposer à tant de périls. Ils s'adrescoient donc à lui, & il les recevoit à bras ouverts, & les faisoit instruire avec soin par les freres Prêcheurs & les freres Mineurs, qui leur montroient le foible de la Religion de Mahomet, & la vérité du Christianisme. Ils recevoient le Baptême, & le Roi leur donnoit de quoi subsister; il en emmena plusieurs en France avec leurs femmes & leurs enfans: il en envoya quelques-uns devant, & leur assigna à tous des pensions pendant leur vie. Il fit aussi acheter plusieurs esclaves tant Mahométans que païens, & en prit le même soin. De-là viennent apparemment tant de familles qui portent le nom de Sarrafin.

IX.

Louis partit enfin du port d'Acre le vendredi 24 d'Avril 1254 chargé des bénédictions de tout le peuple, de la Noblesse & des Prélats, qui le conduisirent jusqu'à son vaisseau. Il laissa le Légat avec un secours considérable d'argent & de troupes, & obtint de lui la permission d'avoir dans son vaisseau le saint Sacrement, pour donner la communion tant aux malades, qu'à lui & aux siens quand on le jugeroit à propos. Le Roi fit mettre le saint Sacrement dans le lieu le plus convenable;

Q ij

XXIV.
Son zèle pour la conversion des Infidèles.

XXV.
Son retour en France. Comment il sanctifie son voiage.

où il fit dresser une riche tente d'étoffe d'or & de soie avec un autel, devant lequel il entendoit tous les jours l'Office divin célébré solennellement, c'est-à-dire, toutes les heures, & la Messe, excepté le canon : mais quoiqu'on ne consacra pas, le Prêtre & ses ministres ne laissoient pas d'être vêtus d'ornemens selon l'Office du jour.

Saint Louis s'étant embarqué pour son retour, demeura sur mer deux mois & demi, pendant lesquels il donna de nouvelles marques de sa piété & de sa charité pour le prochain. Il ordonna que dans le vaisseau on prêchât la parole de Dieu trois fois la semaine ; & quand la mer étoit calme, il vouloit qu'il y eût une instruction particulière pour les matelots, sur les principaux articles de la Foi & sur les plus importantes maximes de la morale chrétienne. Il voulut aussi qu'ils se confessassent tous à des Prêtres choisis avec soin, & qui lui paroissent les plus capables de toucher & d'éclairer ces gens grossiers. Ce saint Roi leur fit lui-même sur ce sujet une exhortation tendre, leur représentant entre autres choses, le danger de mort auquel ils étoient continuellement exposés. Si, ajoutoit-il, pendant qu'un de vous se confesse, le vaisseau a besoin de son service, je veux bien moi-même y mettre la main, soit pour tirer un cable, soit pour quelque autre manœuvre. Saint Louis avoit encore grand soin des malades, & leur procuroit les secours corporels & spirituels qui dépendoient de lui.

Enfin saint Louis arriva en Provence avec toute sa flotte, & descendit au port d'Hierès le onzième de Juillet 1254. Il y entendit parler d'un frere Mineur nommé Hugues, qui pré-

XXVI.
son arrivée
en Provence.

choit dans le pais avec tant de réputation , qu'une foule de peuplé le suivoit à pied. Le Roi le fit prêcher devant lui ; & son premier Sermon fut contre les religieux qu'il voioit en grand nombre à la suite du Roi. Il disoit qu'ils étoient hors de la voie du salut , parce qu'un religieux ne peut conserver l'innocence hors de son cloître , de même qu'un poisson ne sauroit vivre hors de l'eau. La bonne chere qu'ils font à la Cour , ajoutoit-il , est une tentation continuelle contre l'austérité de leur profession. Il s'adressa ensuite au Roi & l'instruisit de ses devoirs. Saint Louis fit plusieurs fois prier ce bon religieux de demeurer avec lui tandis qu'il séjourneroit en Provence , mais il n'y fut qu'un jour & se retira. Il mourut depuis à Marfeille en odeur de sainteté.

D'Hieres le Roi vint à Aix en Provence , pour aller à la sainte Baume , où l'on croioit avoir le corps de sainte Magdeleine , & où l'on disoit même qu'elle avoit vécu long-tems dans la solitude. C'est ce que dit le Sire de Joinville qui accompagnoit saint Louis dans ce voiage , & c'est le premier témoignage que l'on trouve pour cette opinion, que sainte Madeleine soit en Provence. Le Roi revint par le Languedoc & l'Auvergne , & étant arrivé à Paris, il alla à saint Denys le Dimanche treizième de Septembre , & y offrit des étoffes de soie en actions de graces. Mais il demeura Croisé , pour montrer qu'il ne croioit pas avoir accompli son vœu , & qu'il en avoit seulement suspendu l'exécution pour un temps.

X.

Saint Louis depuis son retour en France , remplit tous ses devoirs avec une nouvelle ferveur , & fit paroître dans toutes ses actions ,

XXVII.
Son arrivée
à Paris.

XXVIII.
S. LOUIS
fait de nou-

366 Art. IV. *Saint Louis.*

veaux progrès dans la piété.

Son zèle pour répandre la lumière dans son Roiaume,

une piété encore plus éminente que celle que l'on avoit admirée en lui auparavant, en sorte que la conduite de ce grand Roi étoit une preuve sensible, que les plus parfaits peuvent faire toujours de nouveaux progrès dans la vertu. Il devint plus humble & plus modeste en tout ce qui regardoit sa personne; il rendit plus exactement la justice à ses sujets, & fut plus charitable envers tous les affligés. Dans son voyage d'outre-mer, il avoit oui dire qu'un grand Sultan faisoit rechercher avec soin tous les livres qui pourroient être nécessaires aux Philosophes Musulmans, les faisoit écrire à ses dépens & ferrer dans sa Bibliothèque, afin que tous les hommes de Lettres pussent en prendre communication quand ils en auroient besoin. Le saint Roi fut touché de voir que les infidèles avoient plus de zèle pour leurs erreurs, que les Chrétiens pour la vraie Religion. Il résolut donc à son retour en France, de faire transcrire à ses dépens tous les livres ecclésiastiques authentiques & utiles, qu'il pourroit trouver dans les Bibliothèques de diverses Abbayes, afin que lui tout le premier, les gens de Lettres, & les religieux qui avoient accès auprès de lui, y pussent étudier, tant pour leur utilité propre que pour l'édification du prochain.

Il exécuta fidèlement cette résolution, & fit bâtir exprès un lieu commode & sûr au trésor de sa chapelle à Paris, où il amassa avec soin plusieurs exemplaires de S. Augustin, de S. Ambroise, de S. Jérôme, de S. Grégoire & des autres Docteurs Catholiques, dans lesquels il étudioit volontiers quand il en avoit le loisir, & qu'il prêtoit facilement aux autres pour s'en servir. Il aimoit mieux faire écrire

S. Louis. XIII. siècle. 367

les livres de nouveau, que de les acheter tout écrits; parce que, disoit-il, c'est le moien d'en augmenter le nombre. Des livres qu'il avoit ainsi amassés dans sa Bibliothèque à Paris, il en laissa par son testament une partie aux freres Mineurs, une autre aux freres Prêcheurs, & le reste aux moines de Roiaumont. Quand il étudioit en présence de ceux qui n'entendoient point les livres qu'il lisoit, il les leur expliquoit, les traduisant de latin en François avec beaucoup d'exactitude & de justesse. Il lisoit plus volontiers les Ouvrages des saints Peres, que ceux des nouveaux Docteurs.

Saint Louis avoit une affection singuliere pour les deux Ordres mendians des freres Prêcheurs & des freres Mineurs, & disoit que s'il pouvoit se partager en deux, il donneroit une partie de sa personne à chacun de ces deux Ordres. Il avoit résolu, quand son fils aîné seroit en âge, de lui céder la Couronne, & d'embrasser l'un de ces deux Instituts, après avoir obtenu le consentement de la Reine son épouse. Il lui découvrit secrètement sa pensée, lui faisant promettre de n'en parler à personne: mais elle ne voulut y consentir en aucune maniere, & lui alléqua des raisons très-solides pour l'en détourner. Il demeura donc dans le monde; mais il travailla de plus en plus à s'en détacher, & à faire sans cesse de nouveaux progrès dans l'humilité & la crainte de Dieu. Il exhortoit toujours ses enfans à mépriser le monde, & il auroit désiré qu'ils se fussent consacrés à Dieu dans la retraite; mais Dieu en disposa autrement, & ils furent tous mariés.

L'an 1258, la paix entre la France & l'An-

Q iiij

XXIX.

Son affection pour les Religieux.

XXX.

Son amour pour la paix.

gleterre fut conclue à Paris. Par ce Traité le Roi Henri III renonça à ses prétentions sur la Normandie, l'Anjou, le Maine, le Poitou & la Touraine. Saint Louis de son côté lui laissa tout le Duché d'Aquitaine, à condition que le Roi d'Angleterre lui en feroit hommage. Le Conseil de S. Louis s'opposoit fortement au Traité, & lui disoit: Sire, nous sommes très-étonnés que vous vouliez laisser au Roi d'Angleterre une si grande partie de votre Roiaume, que vous & vos prédécesseurs avez acquise sur lui par sa faute, & dont il ne vous saura point de gré. Le saint Roi répondit: Je fais bien que le Roi d'Angleterre & son prédécesseur ont justement perdu les terres que je tiens, & que je ne suis point obligé à cette restitution. Je ne la fais que pour le bien de la paix, & pour entretenir l'amitié & l'union entre nous & nos enfans qui sont cousins-germains: enfin je rendrai ce Prince mon vassal, & il me rendra hommage; ce qu'il n'a jamais fait. S. Louis avoit la conscience très-délicate sur l'article du bien d'autrui. Il recherchoit avec soin ce qui pouvoit avoir été usurpé par ses prédécesseurs, & il avoit établi pour cet effet des Commissaires dans les Provinces.

XXXI.

Il transige avec le Roi d'Arragon sur leurs prétentions réciproques.

Mariage de son fils aîné.

Il y avoit aussi entre la France & l'Arragon d'anciennes contestations que S. Louis termina cette même année 1258. La Catalogne étoit originairement un fief de la Couronne de France, & les Rois d'Arragon avoient acquis des droits sur plusieurs terres en-deçà des Pyrénées. Pour finir ces contestations, les deux Rois prirent des arbitres: S. Louis choisit Hebert Doien de Baieux; Jacques Roi d'Arragon choisit Guillaume de Monragrin Sacristain de Gironne. Le Traité fut conclu trois ans après.

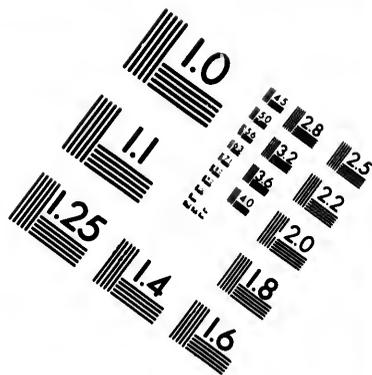
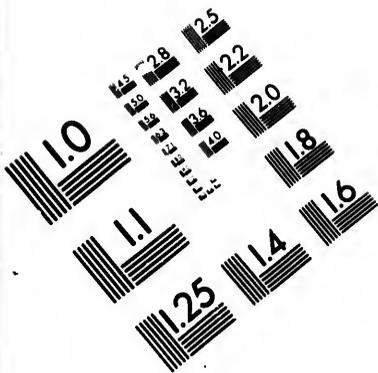
S. Louis. XIII. siècle. 369

En général S. Louis se donnoit beaucoup de peine pour procurer la paix, particulièrement entre ses sujets & les grands Seigneurs de son Roiaume : les étrangers mêmes le prenoient pour arbitre, tant sa sagesse & sa justice étoient universellement reconnues. En même-temps que les deux Rois transigerent sur leurs prétentions réciproques, on traita du mariage de Philippe fils aîné de S. Louis, avec Isabelle fille du Roi d'Arragon, & il fut célébré à Clermont en Auvergne l'an 1262.

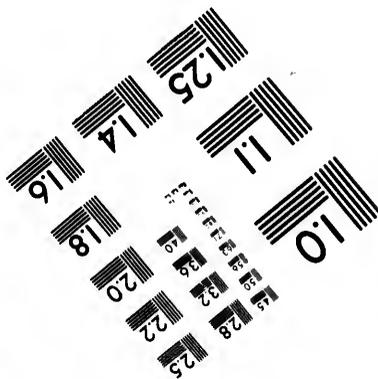
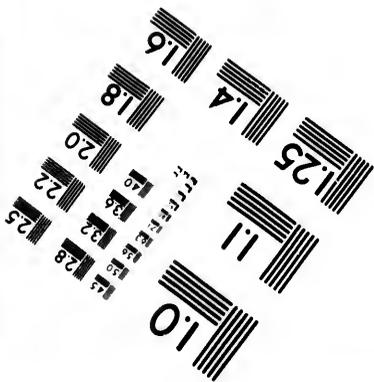
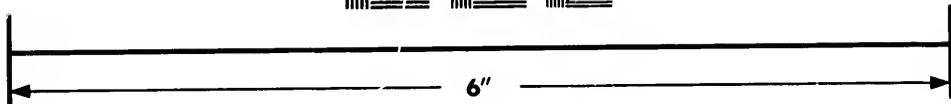
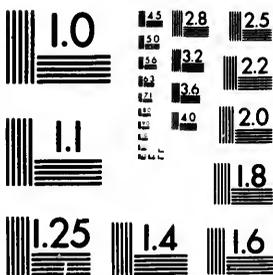
L'année suivante le Pape Urbain IV écrivit à S. Louis une lettre pleine de lamentation, au sujet de la destruction de plusieurs saints lieux, que la mauvaise conduite des Templiers & des Hospitaliers avoit attirée, en refusant de rendre au Sultan d'Egypte quelques esclaves, comme ils en étoient convenus. Le Pape conclut sa lettre, en exhortant S. Louis à envoyer un prompt secours à la Terre-Sainte, & pour cet effet il envoya en France un Légat. Il y eut à ce sujet une assemblée du Clergé où l'on ordonna ce qui suit. Le Légat remit au Roi les lettres dont il est porteur, & qu'il a fait lire, touchant la levée du centième des revenus ecclésiastiques pour le secours de la Terre-Sainte. Les Prélats accordent ce centième, non en vertu de la lettre du Pape, mais volontairement & de leur bon gré. On peut rapporter à cette assemblée du Clergé une remontrance que tous les Prélats firent à saint Louis. L'Evêque d'Auxerre portant la parole, dit au Roi : Sire, tous ces Prélats me chargent de vous dire que vous laissez perdre la Religion. Le Roi effrayé d'une telle proposition, fit le signe de la croix, & dit : Evêque, dites-moi comment cela se fait. Sire, reprit

XXII.
Saint Louis
rejette une
demande in-
juste du Cler-
gé.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 28 2.5
1.8 32 2.2
2.0 36 1.8

1.5 28 2.5
1.8 32 2.2
2.0 36 1.8

l'Evêque, c'est qu'on méprise les excommunications. Nous vous prions tout d'une voix pour l'amour de Dieu, & parce que c'est votre devoir, de commander à tous vos Officiers de Justice, de contraindre par saisie de ses biens celui qui aura été excommunié, à se faire absoudre. Le Roi répondit, que très-volontiers il donneroit cet ordre à l'égard de ceux que les Juges trouveroient avoir fait tort à l'Eglise ou à leur prochain. Mais, reprit l'Evêque, il ne leur appartient pas de connoître de nos affaires. Le Roi répliqua, qu'il ne le feroit que de la maniere qu'il venoit de leur dire. Car, ajouta-t-il, il feroit contre la raison que je contraindisse à se faire absoudre, ceux à qui les ecclésiastiques eux-mêmes feroient tort. Je m'exposerois à offenser Dieu & mes sujets. Les Prélats n'eurent rien à répliquer à cette réponse du Roi. C'est ainsi que ce saint Roi prenoit la défense de ses sujets contre les excommunications injustes, étant persuadé que la Puissance temporelle a droit de s'opposer à l'abus que les Pasteurs peuvent faire de la Puissance spirituelle.

XI.

XXXIII.
Il pacifie
l'Angleterre.

Urbain IV écrivit la même année 1263 à saint Louis, afin de l'engager à employer sa médiation pour appaiser la guerre civile qui affligeoit l'Angleterre. S. Louis s'y employa si efficacement, que le Roi Henri de son côté, & les Seigneurs du leur, le choisirent pour arbitre. Le compromis portoit, que le Roi Louis prononceroit la sentence cinq mois après; mais il n'attendit pas ce terme. Il fit venir les parties à Amiens, où le Roi Henri se rendit en personne avec plusieurs Seigneurs. Saint Louis écouta & examina avec soin ce qui

fut
ton
aup
dés
cet
& p
l'av
nes
ren
caf
& l
gés
te,
réta
Cet
me
stre
& c
étra
- I
just
ordi
l'on
ven
quan
par
ensu
Met
cent
soit
tous
parl
Roi
part
les e
à rec
me l

fut proposé de part & d'autre, principalement touchant un réglemeut fait à Oxford cinq ans auparavant. Il trouva qu'on y avoit beaucoup dérogé au droit & à la dignité Roiale, & que cette convention avoit eu de fâcheuses suites, & pouvoit en avoir encore de plus funestes à l'avenir. Aiant donc pris conseil des personnes les plus éclairées & les plus équitables, il rendit sa sentence arbitrale, par laquelle il cassa le réglemeut d'Oxford: déclarant le Roi & les Barons d'Angleterre quittes & déchargés de tout ce qu'ils avoient promis par cet acte, & ordonnant que toutes choses seroient rétablies en l'état où elles étoient auparavant. Cette sentence fut prononcée le vingt-troisième de Janvier 1264; & l'on voit ici un illustre exemple de la haute réputation de justice & de sagesse que le saint Roi avoit chez les étrangers.

Il avoit grand soin de faire administrer la justice à son peuple; & outre les Jurisdiccions ordinaires, il faisoit tenir près de lui celle que l'on appelloit les Plais de la Porte, d'où sont venues les Requêtes du Palais. C'étoit trois ou quatre Seigneurs qui faisoient cette fonction par son ordre, & ils lui en rendoient compte ensuite. Souvent en été après avoir entendu la Messe, il alloit se promener au bois de Vincennes, s'asseioit au pied d'un chêne, & faisoit asseoir ces Seigneurs auprès de lui: alors tous ceux qui avoient affaire à lui, venoient lui parler, sans que personne les en empêchât. Le Roi demandoit tout haut, si quelqu'un avoit partie, & appelloit quelques Seigneurs pour les expédier: mais s'il trouvoit quelque chose à redire aux plaidoiers des Avocats, lui-même les reprenoit avec bonté. Il tenoit quel-

XXXIV.

Avec quel soin & quelle bonté il rend la justice à ses sujets.

quelques fois ces audiences au jardin de son Palais à Paris, où est à présent la place Dauphine. Joinville qui rapporte tout ceci, étoit souvent de ces Juges de la Porte.

XII.

XXV.
Il se croise
pour la se-
conde fois.

Saint Louis résolut d'entreprendre à la fin de sa vie quelque chose de grand pour le service de Dieu, & d'aller encore au secours de la Terre-Sainte. Dès-lors il commença à retrancher tout ce qu'il pouvoit des dépenses de sa maison. Tout le monde en étoit surpris, parce que le Roi ne faisoit part à personne de son dessein. Il ne voulut néanmoins rien faire sans conseil, & il consulta secrètement le Pape Clément IV, qui ne le décida qu'après y avoir long-temps pensé. Il convoqua un Parlement à Paris pour la mi-Carême de l'an 1267, & y appella tous les Prélats & les Seigneurs du Roiaume, sans que personne en scût le sujet. Le Parlement étant assemblé & le Légat présent, le Roi exhorta à la Croisade avec beaucoup de zèle : & après son discours, le Roi prit la croix ; & ses trois fils, Philippe, Jean Tristan & Pierre, suivirent son exemple : le quatrième nommé Robert n'avoit guères que dix ans. Les principaux Seigneurs qui se croiserent, furent Alphonse frere du Roi, Comte de Poitiers & de Toulouse ; Thibault, Roi de Navarre & Comte de Champagne, gendre du Roi ; Robert Comte d'Artois ; Gui Comte de Flandre ; Jean, fils du Comte de Bretagne.

XXXVI.
Plaintes du
Clergé de
France con-
tre le Pape.

Plusieurs blâmerent ceux qui avoient conseillé à saint Louis de se croiser, considérant sur-tout qu'il étoit si foible, qu'il ne pouvoit porter d'armure ni être long-temps à cheval. Mais le Pape Clément aiant appris qu'il s'é-

toi
mé
Cro
Cé
avo
rev
s'ou
gn
que
virtu
ma
me
Ro
plo
fiast
Les
Cle
com
Pap
tion
s'y
tre
trib
succ
les,
que
mer
aier
pas
S. A
Pap
mer
vivo
enc
Mai
rés
une

toit croisé; lui écrivit pour l'en féliciter; & en même - temps il donna la Légation pour la Croisade à Simon de Brie, Cardinal de Sainte Cécile, & le chargea de lever la décime qu'il avoit accordée au Roi pour trois ans sur tous les revenus ecclésiastiques. Le Clergé de France s'opposa fortement à cette décime, & se plaignit hautement des diverses exactions par lesquelles l'église Gallicane étoit réduite en servitude. Il attribuoit la perte de Jérusalem à la malédiction attachée aux décimes, & le schisme des Grecs aux exactions de la Cour de Rome: enfin il trouvoit mauvais qu'on employât avec tant de rigueur les censures ecclésiastiques pour faire paier ce nouveau tribut. Les députés ajoutèrent de vive voix, que le Clergé de France aimoit mieux souffrir les excommunications, que d'obéir à cet ordre du Pape: étant fermement persuadé que les exactions ne cesseroient que quand on cesseroit de s'y soumettre. Le Pape répondit par une lettre, où il dit: C'est une grande témérité d'attribuer à la levée des décimes, les mauvais succès des armes chrétiennes contre les infidèles, puisque Dieu permet souvent en cette vie que les justes souffrent des afflictions, seulement pour exercer leur vertu, sans qu'ils les aient méritées. (Le Pape Clément IV n'avoit pas puisé cette doctrine dans les Ouvrages de S. Augustin.) Quant au schisme des Grecs, le Pape l'attribue à Photius, qui en est effectivement regardé comme le premier auteur, & qui vivoit dans un temps où on ne se plaignoit pas encore des exactions de la Cour de Rome. Mais vers le milieu du douzième siècle, Nechirés Archevêque de Nicomédie alléguoit pour une des causes du schisme, la hauteur & l'es-

prit de domination des Romains, & Germain Patriarche de Constantinople dans sa lettre au Pape Grégoire IX dit expressément : Plusieurs personnes puissantes vous obéiroient, s'ils ne craignoient les exactions & les redevances qui ne vous sont point dûes. Le Pape Clément continue : Vous ne devez pas croire que nous manquions de moiens pour punir la désobéissance de ceux qui méprisent insolemment les censures : nous pouvons les priver de leurs bénéfices ; & les rendre incapables d'en avoir d'autres, les déposer, les dégrader, & faire exécuter nos ordres en implorant le bras séculier. Mais vous devriez mourir de honte, de retarder par votre opposition le secours de la Terre-Sainte dans l'extrémité où elle est réduite, tandis que votre Roi & tant de Seigneurs François s'y préparent si généreusement : vous qui auriez dû les prévenir & leur montrer l'exemple. Il conclut en leur ordonnant de payer la décime, sans avoir aucun égard à leurs oppositions.

XIII.

XXXVII.
Exercices de
piété de saint
Louis.

Cependant le Roi S. Louis alla à l'Abbaté de Vezelai au diocèse d'Autun, où il assista à la translation des Reliques de Ste Marie Magdeleine, que l'on croioit y avoir depuis plusieurs siècles : ce qui prouve qu'il n'étoit pas persuadé qu'elles fussent à la sainte Baume en Provence, quoiqu'il y eût été treize ans auparavant. Au voyage de Vezelai, il fut accompagné par le Légat Simon de Brie : ils assisterent ensemble à la translation des Reliques, qui furent mises dans une châsse d'argent ; ils retinrent l'un & l'autre quelques parties de ces Reliques, & donnerent des attestations authentiques de cette translation. Le saint Roi se préparoit à son

voit
de p
ici
de l
Cha
che
can
le ch
il se
lain
mon
sole
deu
à tro
mon
noit
Aia
mur
& d
quab
temp
parl
Pe
pou
sa ch
en re
daig
sées
dem
les m
com
assez
foibl
aux p
mati
tin.
voul

voiage en continuant ses exercices ordinaires de piété, que nous croions devoir rapporter ici, suivant le récit de son confesseur Geoffroi de Beaulieu, & de son chapelain Guillaume de Chartres, tous deux de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Il entendoit tous les jours tout l'Office canonial, même les heures de la Vierge avec le chant; & lorsqu'il étoit en voiage à cheval, il se contentoit de le réciter avec son chapelain. Il disoit aussi tous les jours l'Office des morts à neuf leçons, même aux fêtes les plus solennelles. Il ne manquoit guères à entendre deux messes chaque jour, & souvent il assistoit à trois ou quatre. Il aimoit à entendre des sermons, & quand ils lui plaisoient, il les retenoit & savoit bien les répéter aux autres. Aiant appris que quelques Seigneurs murmuroient de ce qu'il entendoit tant de messes & de sermons, il dit ces paroles remarquables: Si je passois deux fois autant de temps au jeu ou à la chasse, personne n'en parleroit.

Pendant quelque temps il se leva à minuit, pour assister aux matines que l'on chantoit dans sa chapelle, & avoir ensuite le loisir de prier en repos devant son lit. Car, disoit-il, si Dieu daigne me donner alors quelques bonnes pensées, je ne crains point d'être interrompu. Il demouroit ainsi en prieres autant de temps que les matines avoient duré dans l'église. Mais comme les affaires l'obligeoient de se lever assez matin, & que les veilles pouvoient l'affoiblir beaucoup, il se rendit aux conseils & aux prieres des personnes sages, & remit les matines & ses autres prieres de la nuit au matin. Pendant que l'on chantoit l'Office, il ne vouloit point qu'on lui parlât; à moins que

ce ne fût pour quelque chose de fort pressé & qui pouvoit se dire en peu de mots. Tous les jours après son souper, il faisoit chanter solennellement complies dans sa chapelle, & à la fin l'antienne particuliere de la Vierge. Il se retiroit ensuite dans sa chambre, où un Prêtre venoit faire l'aspersion de l'eau benite tout au tour, & particulièrement sur le lit. Aiant vu chez quelques religieux, qu'à la Messe, à ces paroles du Symbole **ET IL S'EST FAIT HOMME**, le chœur s'inclinoit profondément, cet usage lui plut tellement, qu'il l'introduisit dans sa chapelle & dans plusieurs autres églises, avec la genuflexion au lieu de la simple inclination. Il imita de même ce qui se pratiquoit en quelques monasteres à la lecture de la Passion pendant la Semaine-sainte, de se prosterner & demeurer quelque tems en prieres, lorsqu'on lit que Jesus-Christ expira; & de-là nous viennent ces deux pieuses coutumes. Il rappella l'usage de benir les images des Saints, avant que de les exposer à la vénération publique.

XXXVIII.
Les mortifications.

Son abstinence étoit grande. Toute l'année il jeûnoit le vendredi, & ne mangeoit point de viande le mercredi; il s'en abstint aussi le Lundi pendant quelque temps: mais on lui conseilla de cesser à cause de la foiblesse de sa santé. Les vendredis du Carême & de l'Avent, il ne mangeoit ni fruit ni poisson. Il mettoit beaucoup d'eau dans son vin. Il jeûnoit au pain & à l'eau le Vendredi saint & plusieurs autres jours de l'année. Il se confessoit tous les vendredis dans un lieu très-secret, disposé exprès en chacune de ses maisons. Quand il étoit assis pour se confesser, suivant l'usage du temps, s'il vouloit qu'une porte

ou un
ptem
ne à
& me
toujo
fesser
au fo
toit
noit
enfan
conf
& l'a
toujo
chois
prioir
gner
verro
voit l
patie
Aven
ge; n
conf
table
V
dredi
com
bre;
le p
mir,
pieds
rues
sur le
les.ég
donn
logis
doit l
à l'O

ou une fenêtre fût fermée, il se levoit promptement & la fermoit, pour en épargner la peine à son confesseur, disant : Vous êtes le pere & moi le fils. Après sa confession, il recevoit toujours la discipline de la main de son confesseur, avec cinq chainettes de fer attachées au fond d'une petite boëte d'ivoire, qu'il portoit dans une bourse à sa ceinture ; & il donnoit quelquefois de semblables boëtes à ses enfans & à ses amis particuliers. Il avoit deux confesseurs, un de l'Ordre des Freres Mineurs, & l'autre des Freres Prêcheurs, afin d'en avoir toujours un de prêt. Outre ses confesseurs, il choissoit encore quelques personnes qu'il prioit de lui rapporter fidelement sans l'épargner, ce qu'ils entendoient dire, ou ce qu'ils verroient en lui de répréhensible, & il recevoit leurs avis avec beaucoup de douceur & de patience. Il portoit le cilice les vendredis en Avent & en Carême & aux vigiles de la Vierge ; mais il le quitta enfin par le conseil de son confesseur, avouant qu'il l'incommodoit notablement.

Voici comme il passoit tous les ans le Vendredi saint. Après avoir assisté aux matines commencées à minuit, il revenoit à sa chambre ; où seul avec un chapelain il récitoit tout le pŕeautier. Ensuite sans se recoucher ni dormir, il sortoit vers le lever du soleil, nuds pieds & humblement vêtu : il alloit par les rues de la ville où il se rencontroit, marchant sur les pierres & dans la boue : il entroit dans les églises & y prioit, suivi d'un aumônier qui donnoit à tous les pauvres. Il revenoit à son logis très-fatigué, & un peu après il entendoit le sermon de la Passion. Ensuite il assistoit à l'Office, qu'il faisoit célébrer solennelle-

ment ; & quand le moment d'adorer la Croix étoit venu , il se levoit de sa place nuë tête & nuds pieds, pauvrement vêtu, & venoit de loin à genoux fuivi de ses enfans , avec des marques d'une telle humilité , que les assistans en étoient touchés jusqu'aux larmes. Le service étant fini , il se mettoit à table & faisoit son petit repas de pain & d'eau. C'est ainsi qu'il passoit ce saint jour.

XXXIX. Il lavoit les pieds aux pauvres le Jeudi saint, Sa charité & exhortoit les autres à le faire , comme Joinville le témoigne de lui - même. Mais de ses aumônes. ville le saint Roi lavoit les pieds à trois pauvres vieillards tous les samedis , leur donnoit de l'argent , & leur servoit lui-même à manger. Si son peu de santé ne lui permettoit pas de s'en acquitter, il le faisoit faire par son confesseur en présence de l'aumônier. Ses aumônes étoient immenses : tous les jours en quelque endroit qu'il fût, plus de six-vingts pauvres étoient nourris chez lui , de pain , de vin & de viande. On en augmentoit le nombre en Carême , en Avont , & aux autres jours consacrés à la pénitence. Le Roi les servoit souvent de sa main , & à quelques vigiles solennelles il en servoit ainsi deux cens avant que de manger. Tous les jours à dîner & à souper il faisoit manger près de lui trois pauvres vieillards , & leur envoioit des mets de sa table. Il donnoit abondamment aux pauvres maisons religieuses d'hommes & de filles , & aux Hôpitaux. Tous les ans au commencement de l'hiver , il envoioit une certaine somme aux Freres Mineurs & aux Freres Prêcheurs de Paris , & disoit : O que cette aumône est bien employée pour tant de freres qui viennent de tout leur cœur à ces couvents pour étudier les saintes

Lettr
par t
salut
Il
com
plu
Frere
Il au
Paris
gne
ving
cens
Dieu
en d
ques
ses a
qu'il
j'ai
mond
ses e
chose
magn
maï
res de
autres
avec
de se
Sa
lut po
Roiat
lui la
une
le no
six a
préla
des
droit

S. Louis. XIII. siècle. 379

Lettres, & répandre ensuite ce qu'ils ont appris, par tout le monde pour la gloire de Dieu & le salut des ames !

Il fonda un grand nombre de monasteres, comme Roiaumont de l'Ordre de Cîteaux ; plusieurs maisons de Freres Prêcheurs & de Freres Mineurs en divers lieux du Roiaume. Il augmenta les revenus de l'Hôtel-Dieu de Paris, & fonda ceux de Pontoise, de Compiègne & de Vernon. Il fonda aussi les Quinzevingts de Paris, où il assembla plus de trois cens cinquante aveugles ; il retira aux Filles-Dieu plusieurs femmes de mauvaise vie, ou en danger de se perdre. Sachant que quelques personnes de sa maison murmuroient de ses abondantes aumônes, il leur disoit : Puisqu'il faut quelquefois faire trop de dépense, j'aime mieux la faire pour Dieu que pour le monde & la vanité ; & compenser les dépenses excessives qu'on ne peut éviter pour les choses temporelles. Il ne laissoit pas d'être magnifique, soit dans l'état ordinaire de sa maison, soit dans les occasions extraordinaires des Cours Royales, des Parlemens & des autres assemblées : en sorte qu'il étoit servi avec plus d'abondance & de dignité qu'aucun de ses prédécesseurs.

Saint Louis se préparant à son voiage, voulut pourvoir à la tranquillité de l'église de son Roiaume pendant son absence, & attirer sur lui la protection de Dieu. C'est pourquoi il fit une Ordonnance très-célèbre, connue sous le nom de Pragmatique-Sanction, & divisée en six articles, qui portent : I. Les églises, les prélats, les patrons & les collateurs ordinaires des bénéfices, jouiront pleinement de leur droit, & on conservera à chacun sa juridiction.

XL.
Pragmatique
de ce saint
Roi.

II. Les églises Cathédrales & autres auront la liberté entière des élections. III. Nous voulons que la simonie, ce crime si pernicieux à l'Église, soit entièrement bannie de notre Roiaume. IV. Les promotions, collations, provisions & dispositions des prélatures, dignités, & autres bénéfices ou offices ecclésiastiques, quels qu'ils soient, se feront suivant la disposition du Droit commun, des Conciles & des institutions des anciens Peres. V. Nous renouvelons & approuvons les libertés, franchises, prérogatives & privilèges accordés par les Rois nos prédécesseurs & par Nous aux églises, monasteres, autres lieux de piété, aussi-bien qu'aux personnes ecclésiastiques. VI. Nous ne voulons aucunement qu'on leve ou qu'on recueille les exactions pécuniaires & les charges très-pesantes, que la Cour de Rome a imposées ou pourroit imposer à l'église de notre Roiaume, & par lesquelles il est misérablement appauvri, si ce n'est pour une cause raisonnable & très-urgente, ou pour une inévitable nécessité, & du consentement libre & exprès de Nous & de l'église. Cette Ordonnance est de l'an 1269 ayant Pâques.

XIV.

XLI. Avant que de partir pour la Terre-Sainte, le saint Roi assista aux funérailles d'Isabelle de France sa sœur unique, qui étoit digne d'un tel frere. Elle résolut dès sa jeunesse de se consacrer à Dieu, & refusa le mariage avec Conrad fils de l'Empereur Frideric II qui lui fut proposé & conseillé par le Roi son frere, & même par le Pape Innocent IV. Elle donnoit la plus grande partie de son temps à la priere & à la lecture de l'Écriture-sainte, qu'elle lisoit en latin : car elle l'enten-

La bienheureuse Isabelle de France.

doit si
lettres
son non
noit so
qu'on n
voit vi
pratique
& gar
quand
ses aum

Aian
doutoi
son de
secrete
qui éto
pour l'
Elle fo
de Pari
trerent
& la Re
plusieur
saint Bo
maison
elle s'y
profess
tement
te-cinc
dans du
re, qu
porte,
lonnes
petit di
commu
fut écri
bessé d
priere
sainte,

devoit si bien, que souvent elle corrigeoit les lettres que les chapelains avoient écrites en son nom, suivant l'usage du temps. Elle jeûnoit souvent, & prenoit si peu de nourriture, qu'on ne comprenoit pas comment elle pouvoit vivre. Elle se confessoit tous les jours, pratiquoit des mortifications extraordinaires, & gardoit un grand silence. Elle nourrissoit quantité de pauvres, & les servoit de ses mains; ses aumônes étoient immenses.

Aiant résolu de faire une fondation, elle doutoit si elle fonderoit un hôpital ou une maison de l'Ordre de sainte Claire. Elle consulta secrètement le Chancelier de l'église de Paris, qui étoit alors son confesseur, & il la décida pour l'établissement d'une maison religieuse. Elle fonda donc l'Abbaïe de Longchamp près de Paris au couchant, où les religieuses entrèrent en clôture la veille de saint Jean 1261, & la Règle qu'on leur donna fut examinée par plusieurs docteurs de l'Ordre, entre autres par saint Bonaventure. La Princesse donna à cette maison le nom de l'humilité de Notre-Dame: elle s'y renferma elle-même, mais sans faire profession ni prendre l'habit, & y mourut saintement le 22 de Février 1270 âgée de quarante-cinq ans. Elle voulut être enterrée au-dedans du monastere; & le Roi Louis son frere, qui étoit présent, se tint lui-même à la porte, pour empêcher d'entrer toutes les personnes qui n'étoient pas nécessaires. Il fit un petit discours plein d'onction pour consoler la communauté de cette perte. La vie d'Isabelle fut écrite par Agnès d'Harcourt troisième Abbessse de ce monastere; & elle l'écrivit à la priere du Roi Charles de Sicile frere de la sainte, auprès de laquelle elle avoit vécu. Elle

raconte quarante miracles opérés par son intercession. Dans le seizième siècle Léon X permit de l'honorer à Longchamp comme Bienheureuse.

XV.

XLII.
Testament
de S. Louis.

Dans le même mois de Février 1270, saint Louis fit son testament, qui ne contient presque que des legs pieux. Il donne ses livres aux Freres Prêcheurs & aux Freres Mineurs de Paris, à l'Abbaie de Roiaumont, & aux Freres Prêcheurs de Compiègne. Il donne de certaines sommes d'argent à un très-grand nombre de monasteres & d'hôpitaux, & entre les Couvents de Paris il nomme les Carmes & les Ermites de saint Augustin. Il donne aussi aux pauvres écoliers de saint Thomas du Louvre, de saint Honoré & des Bons enfans. Il laisse de quoi acheter des calices & des ornemens aux pauvres églises de ses domaines. Il ordonne la continuation des pensions aux infidèles dont il avoit procuré la conversion. Il nomma pour Régens du Roiaume, Mathieu Abbé de saint Denys & Simon de Clermont Seigneur de Néelle.

XLIII.
Son départ
pour l'Afri-
que.

Au mois de Mars suivant saint Louis se rendit à saint Denys, où il reçut la gibbiciere & le bourdon de pèlerin, de la main du Légat Raoul Evêque d'Albane. Il y prit aussi l'oriflamme de dessus l'autel; ensuite il entra au chapitre du monastere, s'assit sur le dernier des six degrés du siège abbatial, & se recommanda lui & ses enfans aux prieres de la communauté. Le lendemain il alla nuds pieds de son Palais à Notre-Dame, prendre congé de l'église de Paris. S'étant mis en chemin il passa à Cluni la fête de Pâques: ensuite par Lyon, Vienne & Beaucaire, il vint au port

d'Aig
Crois
te, q
qu'à l
qui de
tir il
Seign
d'arré
cher
de de
phém
Edits
gue p
occaf
avec
nir le
Roiau
avoir
point
on mi
heures
tempé
on ch
mardi
ri en
douce
avec
parce
ennen
rent le
il dit
Chrét
Au
des C
quinz
après
cienn

d'Aigues-mortes, où étoit le rendez-vous des Croisés. Il célébra à saint Gilles la Pentecôte, qui fut le premier de Juin, & attendit jusqu'à la fin du mois les vaisseaux des Genoïs, qui devoient le transporter. Avant que de partir il écrivit à l'Abbé de saint Denys & au Seigneur de Néelle, pour leur recommander d'arrêter le cours des péchés scandaleux, de tâcher de découvrir & de détruire tous les lieux de débauche, & de punir sévèrement les blasphémateurs. Il avoit donné contre eux des Edits rigoureux, les condamnant à avoir la langue percée d'un fer chaud, & il disoit à cette occasion : Je souffrirois moi-même ce supplice avec joie, si je pouvois par ce moien bannir les juremens & les blasphêmes de mon Roiaume. Le mardi premier de Juillet, après avoir entendu la messe, il s'embarqua dès la pointe du jour à Aigues-mortes. Le lendemain on mit à la voile, & la navigation fut d'abord heureuse : mais ensuite il s'éleva une furieuse tempête. C'est pourquoi le jour étant venu on chanta quatre Messes sans consécration. Le mardi suivant ils vinrent à la vue de Cagliari en Sardaigne, où ils se fournirent d'eau douce qui leur manquoit, & de vivres ; mais avec beaucoup de peine & très-cherement, parce que la ville appartenoit aux Pisans ennemis des Genoïs. Les François excitèrent le Roi à les punir en ruinant la place ; mais il dit qu'il n'étoit pas venu faire la guerre aux Chrétiens.

Au port de Cagliari se rassembla la flotte des Croisés. L'armée chrétienne en partit le quinziesme de Juillet, & arriva deux jours après au port de Tunis près des ruines de l'ancienne Carthage. Saint Louis espéroit que le

XLIV.

Il va d'abord à Tunis.

Il tombe malade.

Roi de Tunis se convertiroit, & il avoit un extrême desir de voir le Christianisme rétabli dans cette côte d'Afrique, où il avoit été autrefois si florissant. Il étoit persuadé aussi que la conquête de Tunis faciliteroit le recouvrement de la Terre-Sainte; & c'est ce qui le déterminâ à aller d'abord à Tunis. La descente se fit sans résistance, & l'armée du Roi étant campée, il y eut plusieurs escarmouches avec les Sarrazins.

Cependant les maladies qui avoient commencé dans l'armée françoise avant le débarquement, augmentoient de jour en jour. C'étoit principalement des fièvres aiguës, & des dysenteries causées par la mauvaise nourriture, le manque d'eau douce, l'intemperie de l'air, la chaleur du climat & de la saison. Jean Tristan Comte de Nevers, un des fils du Roi, mourut le troisième d'Août, & le Légat Raoul quatre jours après. Philippe fils aîné du Roi avoit la fièvre quarte: le Roi lui-même fût attaqué de la dysenterie & d'une fièvre continuë. Il étoit déjà très-mal, quand il reçut des Ambassadeurs de l'Empereur de Constantinople, qui le prioient de détourner le Roi de Sicile son frere de faire la guerre aux Grecs. Louis leur témoigna son inclination pour la paix, & promit, s'il vivoit, d'y concourir de tout son pouvoir, les priant cependant d'attendre en repos: mais il mourut le lendemain, & les Ambassadeurs s'en retournerent sans rien faire.

XVI.

XLV.
Instruction
de S. Louis
à son fils.

Saint Louis se voiant à l'extrémité, donna à Philippe son fils aîné une instruction écrite de sa main où il parloit ainsi: Mon cher fils, la première chose que je vous recommande,

m
ca
vé
dé
foi
péc
adv
de
rite
vou
en r
faite
cœur
on n
contr
& ver
que v
de m
prend
aux O
de cōr
& de c
la con
Soie
fligés:
cœur c
voir en
bien, s
à enten
particul
tez tou
ne ne s
fence at
pour me
qu'on bl
sans en
souvent
To

mande, c'est d'aimer Dieu de tout votre cœur : car sans cet amour personne ne peut être sauvé. Gardez-vous bien de rien faire qui lui déplaise ; vous devriez plutôt souffrir toute sorte de tourmens, que de commettre un seul péché mortel. Si Dieu vous envoie quelque adversité, souffrez-la avec patience & action de grâces ; & pensez que vous l'avez bien méritée, & qu'elle tournera à votre avantage. S'il vous envoie de la prospérité, aiez soin de lui en rendre de publiques actions de grâces, & faites euforte qu'elle ne vous enfle point le cœur, & ne tourne point à votre perte ; car on ne doit pas employer les dons de Dieu contre lui. Choisissez des Confesseurs savans & vertueux, qui sachent vous instruire de ce que vous devez faire ou éviter, & donnez leur de même qu'à vos amis la liberté de vous reprendre & de vous avertir. Assistez avec piété aux Offices de l'Eglise, sans causer ni regarder de côté & d'autre : mais priez Dieu de bouche & de cœur, particulièrement à la Messe après la consécration.

Soiez la consolation des pauvres & des affligés : aiez un grand fonds de douceur & un cœur compatissant. Prenez bien garde de n'avoir en votre compagnie, que des gens de bien, soit ecclésiastiques soit séculiers. Aimez à entendre la parole de Dieu en public & en particulier. Attachez-vous à tout bien, détestez tout mal en qui que ce soit. Que personne ne soit assez hardi pour dire en votre présence aucune parole qui porte au péché, ou pour médire du prochain. Ne souffrez pas qu'on blasphème contre Dieu ou ses Saints, sans en faire aussitôt justice. Remerciez Dieu souvent des bienfaits que vous avez reçus de

lui, afin qu'il vous en accorde de nouveaux. Soiez inflexible pour la justice, & rendez-la à vos sujets sans vous en écarter ni à droite ni à gauche. Soutenez le parti du pauvre; & si quelqu'un a des intérêts contraires aux vôtres, déclarez-vous pour lui contre vous-même jusqu'à ce que vous connoissiez la vérité: car vos conseillers en deviendront plus hardis à rendre justice.

Appliquez-vous sérieusement à faire vivre en paix vos sujets. Aimez les ecclésiastiques, & gardez la paix avec eux autant que vous pourrez. Faites du bien aux religieux selon votre pouvoir, sur-tout à ceux qui sont plus vertueux & plus utiles à l'Eglise. Donnez les bénéfices à ceux qui en sont les plus dignes & qui n'en ont point déjà, & consultez les gens de bien sur cette dispensation. N'entreprenez jamais la guerre sans une grande délibération, principalement contre des Chrétiens. Aiez soin d'avoir de bons officiers de justice, & informez-vous souvent de quelle maniere ils se conduisent, eux & les gens de votre maison. Travaillez à arrêter le cours des désordres; opposez-vous sur-tout au péché contraire à la pureté, & aux faux sermens, & détruisez les hérésies de tout votre pouvoir. Veillez afin que la dépense de votre maison soit renfermée dans les bornes convenables. Je vous prie, mon cher fils, de faire prier pour mon ame après ma mort dans tout le Roiaume de France, & de m'accorder une part spéciale dans tout le bien que vous ferez. Enfin je vous donne toutes les bénédictions qu'un pere peut donner à son fils. Que Dieu vous préserve de tout mal, & vous fasse la grace d'accomplir toujours sa sainte volonté, afin que nous puissions après

ce
Anfill
mé
sur
con
tro
ries
dép
de f
l'ex
cher

L

reçu
de p
lorsq
abatt
chos
sur se
son
qu'il
tout l
de la
comm
prit si
me-C
& les
dernie
de la p
parler
ceux d
che: l
ment d
qui po
Frere

cette vie le louer ensemble pendant l'éternité.

Amen.

Le Roi donna une pareille instruction à sa fille Isabelle Reine de Navarre. Il y répète les mêmes préceptes, insistant particulièrement sur la nécessité de l'amour de Dieu. Il lui recommande d'obéir à son mari, de n'avoir point trop d'habits à la fois, ni de bijoux & de pierres, mais de faire des aumônes au lieu de ces dépenses: de n'employer pas trop de temps ni de soin à se parer, de ne point donner dans l'excès des ornemens; mais plutôt d'en retrancher tous les jours quelque chose.

XVII.

La maladie continuant d'augmenter, Louis reçut les Sacremens avec de grands sentimens de piété. Son confesseur le trouva à genoux, lorsqu'il lui apporta le saint Viatique. Son abattement ne lui permit pas de faire autre chose, dans le désir qu'il auroit eu d'aller sur ses genoux jusqu'à la porte au-devant de son Sauveur; se souvenant de la coutume qu'il avoit toujours eue en santé, de traverser tout le chœur de l'église sur ses genoux, lorsque de la nef où étoit sa place, il alloit à la sainte communion. Il avoit encore une liberté d'esprit si entière, que lorsqu'on lui donna l'Extrême-Onction, il disoit les versets des psaumes & les noms des Saints aux litanies. Dans ses derniers momens, il n'étoit plus occupé que de la propagation de la Foi. Ne pouvant plus parler que très-bas & avec peine, il disoit à ceux qui approchoient leur oreille de sa bouche: Pour l'amour de Dieu cherchons comment on pourroit prêcher la Foi à Tunis. O qui pourroit-on y envoyer? Et il nommoit un Frere Prêcher qui y avoit été autrefois, & qui

XLVI:
Mort de ce
saint Roi

étoit connu du Roi de Tunis. Quoique les forces lui manquaient peu à peu, il ne cessoit point de nommer autant qu'il pouvoit les Saints en qui il avoit plus de confiance, principalement saint Denys & sainte Geneviève; & quand il se sentit près de sa fin, il se fit mettre sur un petit lit couvert de cendre, où les bras croisés sur la poitrine & les yeux élevés au Ciel, il rendit l'esprit sur les trois heures après midi, le lundi vingt-cinquième d'Août 1270, aiant vécu cinquante-cinq ans & régné près de quarante-quatre.

XLVII.
Ses funé-
railles,

A peine avoit-il expiré, que Charles Roi de Sicile son frere arriva au camp, & rassura par sa présence & sa fermeté l'armée défolée. Le corps du saint Roi fut démembré pour le faire bouillir, séparer les chairs & conserver les os, suivant l'usage du temps. Le Roi Charles demanda le cœur, les entrailles & les chairs, qu'il fit depuis enterrer dans l'Abbaie de Montreal près de Palerme. Les ossemens furent mis dans une caisse pour être reportés en France. Tous les Seigneurs firent serment au nouveau Roi de France Philippe, à qui on donna depuis le surnom de Hardi: il avoit vingt-cinq ans, & en regna quinze.

Le Roi Philippe étant arrivé à Paris, fit porter à Notre-Dame les cercueils qu'il avoit apportés avec lui, qui renfermoient les ossemens du Roi son pere, du Comte de Nevers son frere, & de la Reine Isabelle sa femme, morte à Cosence en Calabre. On passa toute la nuit à chanter l'Office pour eux à plusieurs chœurs successivement, avec un grand luminaire. Le lendemain vendredi d'avant la Pentecôte, vingt-deuxième de Mai 1271, on porta les cercueils à saint Denys. Les processions de tous

le
su
&
II
su
pr
fa
pa
&
ar
à c
de
cal
les
cau
pré
don
dié
Roi
Bar
que
d'é
por
lébr
lem
Lou
Aug
tom
d'un
Il se
sieur
par c
T
gea
crete
form
Pape

les religieux de Paris marchoient devant, ensuite le Roi avec grand nombre de Seigneurs & de Prélats, & une grande foule de peuple. Ils marchoient tous à piéd, & le Roi portoit sur ses épaules le cercueil qui renfermoit les précieux ossemens de son pere. Les moines de saint-Denys vinrent au-devant jusqu'à mille pas en chantant, revêtus de chappes de soie & chacun un cierge à la main. Mais quand on arriva à l'église, on trouva les portes fermées à cause de l'Archevêque de Sens & de l'Evêque de Paris, qui étoient présens, revêtus pontificalement : car les moines craignoient que si les Prélats entroient avec leurs habits Pontificaux, ils n'en tirassent des conséquences au préjudice de leur entiere exemption. Il fallut donc qu'ils allassent hors les bornes de la juridiction de l'Abbaie quitter ces ornemens : le Roi cependant attendoit dehors avec tous les Barons & les Prélats. Il est bon de se souvenir que Matthieu Abbé de saint-Denys venoit d'être Régent du Roiaume. Enfin on ouvrit les portes, le convoi entra dans l'église, on célébra l'Office des morts, ensuite la Messe solennelle. L'on mit les ossemens du Roi saint Louis près de Louis son pere, & de Philippe-Auguste son aieul. On les mit d'abord dans un tombeau de pierre ; mais on les couvrit depuis d'une tombe richement ornée d'or & d'argent. Il se fit aussi-tôt au tombeau du saint Roi plusieurs miracles, qui furent écrits fidèlement par ordre de l'Abbé de S. Denys.

Trois ans après sa mort, Grégoire X chargea le Légat Simon de Brie, de s'informer secrètement des miracles du saint Roi. Cette information n'arriva à Rome qu'après la mort du Pape Grégoire, & l'affaire demeura en sus-

XLVIII.
Sa Canonisation.

pens par le peu de durée des quatre Papes suivans. Elle fut reprise par le Cardinal Simon de Brie qui devint Pape sous le nom de Martin IV, & qui étant Légat en France avoit été chargé de faire l'information des miracles du saint Roi. Comme la plûpart des Evêques de France lui demandoient la canonisation de saint Louis, le Pape chargea l'Archevêque de Rouen, l'Evêque d'Auxerre & celui de Spolète, d'informer de nouveau de sa vie & de ses miracles. Les commissaires furent long-temps à faire leurs informations. Entre autres témoins, ils manderent le Sire de Joinville, & le retinrent deux jours pour apprendre de lui ce qu'il savoit de la vie du saint Roi. Ils vérifièrent jusqu'à soixante-trois miracles, & en envoient les preuves à Rome, où pendant cinq ans il y eut toujours quelques personnes chargées de solliciter cette affaire de la part du Roi, des Prélats & des Seigneurs de France.

Le Pape Martin donna l'affaire à examiner à trois Cardinaux : mais il mourut avant qu'ils en eussent fait leur rapport ; & Honorius IV son successeur mourut aussi avant qu'on eût achevé de la discuter. Nicolas IV nomma trois nouveaux commissaires pour cet examen, parce que les premiers étoient morts. Enfin Boniface VIII aiant chargé ces mêmes commissaires & plusieurs autres Cardinaux, d'examiner de nouveau plusieurs miracles, & leur aiant fait donner à chacun leurs avis par écrit afin qu'ils opinassent plus librement, il décida que le Roi Louis devoit être mis au nombre des Saints. Il prononça sur ce sujet deux sermons, où il fit un abrégé de l'histoire des procédures faites depuis vingt-quatre ans. L'affaire, dit-il, a été examinée tant de fois, qu'il

trou
âne
fatic
publ
les E
la vi
il y
ving

A
gneu
men
puis
ans
ques
les,
auro
plus
qui
Édo
riva
quan
qu'il
les
enga
Fran
cont
sa flo
son a
pour
rable
duire
re d
tion
Roi
F
ue N

trouve sur elle seule plus d'écritures, qu'un âne n'en pourroit porter. La Bulle de canonisation est du onzième d'Août 1297, & elle fut publiée le même jour. Elle est adressée à tous les Evêques de France, & contient en abrégé la vie du saint Roi & plusieurs de ses miracles, il y est ordonné que sa fête sera célébrée le vingt-cinquième d'Août jour de sa mort.

XVIII.

Après la mort de ce saint Roi, tous les Seigneurs, comme nous l'avons dit, firent serment à son fils Philippe, à qui on donna depuis le surnom de Hardi. Il avoit vingt-cinq ans & en régna quinze. Il y eut encore quelques combats entre les François & les Infidèles, où les François eurent l'avantage, & ils auroient pu prendre Tunis: mais ils jugerent plus à propos de faire une trêve de dix ans, qui fut conclue le trentième d'Octobre. Edouard fils aîné du Roi d'Angleterre, qui arriva en même-tems avec Edmond son frere & quantité de Noblesse, fut fort mécontent lorsqu'il apprit le Traité que venoient de faire les François; & il fit tous ses efforts pour les engager à aller dans la Palestine. Mais les François répondirent qu'ils ne pouvoient contrevenir à leur Traité. Philippe partit avec sa flote pour retourner en France, parce que son armée étoit trop affoiblie par les maladies, pour former une nouvelle entreprise considérable, & qu'il n'y avoit plus de Légat pour conduire la Croisade; mais ce qui contribua encore davantage à lui faire prendre cette résolution furent les lettres des deux Régens du Roiaume qui le pressoient de revenir. La flote

François arriva à Trapani le vingt-unième de Novembre, & y fut battue d'une furieuse

XLIX.

Regne de
Philippe 1^e
Hardi fils de
S. Louis.

tempête, qui fit périr plusieurs vaisseaux & environ quatre mille personnes. Les Anglois regarderent cet accident comme une punition divine, de n'avoir pas continué leur voiage vers la Terre-Sainte. Le Roi Philippe fut obligé de demeurer quinze jours à Trapani, à cause de la maladie de Thibaud Roi de Navarre son beau-frere, qui y mourut le quatrième de Décembre. Le Roi continua son voiage par terre, passa le Fare de Messine & traversa l'Italie. Etant à Rome, il fit ses prieres aux tombeaux des Apôtres, & vint à Viterbe où résidoit la Cour de Rome, c'est-à-dire, les Cardinaux pendant la vacance du S. Siège. Comme ils ne pouvoient s'accorder pour l'élection, le Gouverneur de la ville pour les y contraindre, les tenoit enfermés dans un Palais. Le Roi leur rendit visite, & leur donna avec respect le baiser de paix. Il étoit accompagné du Roi de Sicile son oncle & de plusieurs Seigneurs, & tous prièrent instamment les Cardinaux de donner promptement un Chef à l'Eglise, comme le Roi Philippe le manda aux deux Régens de son Roiaume. Il partit de Rome & passa par la Toscane, la Lombardie & la Savoie, & arriva heureusement à Paris. Pendant qu'il étoit à Viterbe, Henri neveu du Roi d'Angleterre, & fils de Richard élu Roi des Romains, y étoit aussi. Gui de Montfort s'y trouva en même-temps; & comme il croioit que c'étoit par le conseil d'Henri, que son pere avoit été tué pendant la guerre civile, il voulut en tirer vengeance. Il le surprit donc dans une église lorsqu'il entendoit la Messe, & le tua à coups de couteau sans respect ni pour la sainteté du lieu, ni pour le temps du Carême, ni pour la croix de pèlerin qu'il por-

to
T
de

d'
ro
de
let
V
Ph
qui
le
ce
po
des
dan
du
du
elle
mar
ne
uni
ce,
les
serv
rem
béné
succ
la r
men
succ
lui p
ront
fom
com
nant

le Hardi. XIII. siècle. 1393
toit. Le meurtrier se sauva chez le Comte de
Toscane son beau-pere ; mais cette affaire eut
des suites.

XIX.

Le Pape Martin IV aiant déposé Pierre Roi
d'Arragon , se crut en droit de donner sa Cou-
ronne à qui il voudroit. Il choisit Philippe Roi
de France , & envoya le Cardinal Jean Cho-
let pour en faire un Traité avec ce Prince.
Voici la substance du Traité. Le Roi de France
Philippe choisira un de ses fils , autre que celui
qui lui succédera au Roiaume de France , &
le Légat au nom du Pape conférera au Prin-
ce le Roiaume d'Arragon , pour en prendre
possession & en jouir pleinement , lui & ses
descendans à perpétuité. La Bulle exprime
dans un grand détail , comment la succession
du Roiaume devoit être réglée entre les enfans
du nouveau Roi , mâles ou femelles , & à qui
elle devoit passer en cas que sa postérité vint à
manquer. Il est dit que le Roiaume d'Arragon
ne sera jamais soumis à un autre Roiaume , ni
uni en la même personne avec ceux de Fran-
ce , de Castille, de Léon ou d'Angleterre : que
les droits & les libertés de l'Eglise seront con-
servés dans le Roiaume d'Arragon , particulié-
rement pour les élections & les provisions aux
bénéfices. Le Roi de France & son fils ni leurs
successeurs ne feront jamais aucun Traité pour
la restitution de l'Arragon sans le consente-
ment du Pape. Enfin le nouveau Roi & ses
successeurs se reconnoîtront vassaux du Pape ,
lui prêteront serment de fidélité , & lui paie-
ront tous les ans à la saint Pierre une certaine
somme d'argent. La Bulle qui contient cette
commission du Légat , est de 1283. Il est éton-
nant que les Rois & leur Conseil ne vissent pas

L.
Le Pape don-
ne au Roi de
France le
Roiaume
d'Arragon.

qu'en acceptant ainsi des Roiaumes de la main du Pape, ils autorisoient sa prétention de pouvoir les déposer eux-mêmes. Deux ans après vers la Pentecôte, le Roi Philippe assembla près de Toulouſe une grande armée pour marcher à la conquête du Roiaume d'Arragon, aiant avec lui le Cardinal Jean Cholet Légat du S. Siège. Outre les décimes de France, le Pape Martin avoit accordé au Roi en faveur de cette entreprise, celles des Diocèses de Liège, de Metz, de Verdun, & de Basle. L'armée de France entra en Catalogne le vingtième de Juin, & les croisés dont elle étoit composée ne commettoient pas moins de désordres que d'autres troupes. Ils profanoient les églises par l'effusion du sang & par les plus grandes impuretés. Ils brisoient même les cloches pour en vendre la matiere. C'est ainsi qu'ils se conduisirent pendant toute la campagne, prétendant toutefois gagner l'indulgence de la Croisade, pour laquelle ils avoient une telle dévotion, que ceux qui ne pouvoient tirer de flèches ou employer d'autres armes, prenoient des pierres & disoient: Je jette cette pierre contre Pierre d'Arragon pour gagner l'indulgence.

Ll.
L'armée
Françoise affligée de divers maux.
Mort du Roi
Philipp
Hardi.

Le Roi Philippe assiégea Gironne, la veille de saint Pierre, & se logea chez les Freres Mineurs avec le Légat Jean Cholet. Pendant ce siège les François ruinerent hors de la ville l'église de saint Félix, & couperent en petites parties les Reliques de plusieurs Saints, entre autres le corps de saint Narcisse regardé comme Patron de Gironne. Les Catalans attribuerent à une punition divine de ces profanations & de ces crimes, les maux dont l'armée Françoise fut affligée. Premièrement une multitude

innombrable de mouches attaquèrent leurs chevaux, & par leurs piquûres vénimeuses en firent périr un grand nombre : leurs corps avec ceux des hommes tués par les ennemis, étant promptement corrompus par les chaleurs, causèrent une infection insupportable, & ensuite des maladies, dont moururent plusieurs Seigneurs & une grande partie des troupes. C'est pourquoi après la prise de Gironne qui se rendit le septième de Septembre, le Roi ne songea plus qu'à se retirer : mais dans cette marche, il fut attaqué de la même maladie que ses troupes, & devint si foible, que ne pouvant plus se tenir à cheval, on le portoit à bras sur un lit. Il arriva ainsi à Perpignan, où il mourut le vingt-troisième de Septembre, âgé de quarante ans, après en avoir régné quinze. Son fils aîné Philippe IV nommé le Bel lui succéda à l'âge de dix-sept ans, & en régna vingt-neuf. Nous parlerons de ce Prince dans l'histoire du quatorzième siècle.

ARTICLE V.

Eglise d'Italie. Suite des Papes.

I.

Innocent III, qui fut élevé sur le S. Siège à la fin du douzième siècle l'an 1198, l'occupa pendant les seize premières années du treizième. Son Pontificat est important, & mérite d'être considéré avec soin. Il s'appeloit auparavant le Cardinal Lothaire, & n'avoit que trente-sept ans lorsqu'il fut élu Pape :

Rvj

F.
Eglises d'Italie.
Pontificat
d'Innocent
III.
Son éléction.
Son sacre.

mais on le choisit en considération de ses bonnes mœurs & de ses talens, & malgré sa résistance & ses larmes. Il avoit d'abord étudié à Paris, ensuite à Bologne, & s'étoit distingué en Philosophie & en Théologie, des jeunes gens de son âge. Dès le lendemain de son élection il écrivit une lettre à tous les Evêques, pour leur en faire part & leur demander le secours de leurs prières. Comme il n'étoit que diacre, il fut d'abord ordonné Prêtre, & ensuite sacré Evêque dans l'église de saint Pierre de Rome. Le lendemain de son sacre, il reçut le serment de fidélité du Préfet de Rome, à qui il donna par un manteau l'investiture de sa charge : au lieu que jusques-là le Préfet la tenoit de l'Empereur, & lui faisoit serment de fidélité.

II.
Ses soins
pour rendre
la justice.

Le premier soin d'Innocent fut de recouvrer les domaines que l'église de Rome avoit eus en Italie, & d'en chasser ceux qui les avoient usurpés. Pour cet effet le Pape envoya plusieurs Nonces dans les Provinces, & visita en personne le Duché de Spolète & la Toscane : ce voyage dura depuis la saint Pierre jusqu'à la Toussaint. Il employa même les armes contre quelques villes rebelles : mais il témoignoit ne pas aimer ces sortes d'affaires si dissipantes. Entre tous les défords qui régnoient alors à la Cour de Rome, il haïssoit principalement la vénalité : il travailla à déraciner ce vice, qui rendoit depuis long-temps cette Cour si odieuse. Trois fois la semaine il tenoit le Consistoire public, dont l'usage étoit presque aboli : il y écoutoit les plaintes de toutes les parties, renvoioit à d'autres Juges les moindres affaires, & examinait par lui-même les plus importantes. Tout le monde admiroit la

sage
cet
ven
afin
ses
son
mûn
de s
Rom
In
rer c
pas l
me,
quel
C'est
il do
tres à
que p
temp
tième
Card
& l'ex
cond
d'un
laire
gneur
gletes
te pa
qu'on
que,
Il n
qu'a f
toutes
auron
point
Grégo
grand

sageſſe & la pénétration avec laquelle il faiſoit cet examen ; & les plus ſavans Jurisconſultes venoient à Rome ſeulement pour l'entendre, afin de ſe former dans ſes Conſiſtoires. Dans ſes jugemens il n'avoit aucun égard aux perſonnes, & il ne les prononçoit qu'après une mûre délibération. C'eſt ce qui lui attira tant & de ſi grandes cauſes ; & l'on n'avoit rien vû à Rome de ſemblable depuis très-long-tems.

Innocent III deſiroit ardemment de procurer du ſecours à la Terre-ſainte, & n'ignoroit pas le reproche qu'on faiſoit à l'églife de Rome, d'impoſer aux autres des fardeaux auxquels elle ne touchoit pas du bout du doigt. C'eſt pourquoi il choiſit deux Cardinaux à qui il donna la croix, afin qu'ils invitaffent les autres à la Croiſade par leur exemple, auſſi-bien que par leurs paroles. Il ordonna en même-tems que tout le Clergé paieroit le quarantième de ſes revenus, mais il ſe taxa lui & les Cardinaux au dixième. Il fit faire un navire, & l'envoia chargé de vivres à Meſſine, ſous la conduite d'un Templier, d'un Hoſpitalier & d'un Moine. Il publia auſſi une Lettre circulaire adreſſée à tous les Evêques, aux Seigneurs, au clergé, au peuple de France, d'Angleterre, de Hongrie & de Sicile, où il exhorte pathétiquement à la Croiſade, ordonne qu'on ſe tienne prêt pour un tems qu'il marque, & promet de grandes indulgences.

Il n'eſt pas poſſible de rapporter ici tout ce qu'a fait ce Pape, parce qu'il ſ'eſt mêlé de toutes les affaires de ſon tems, & que nous aurons occaſion d'en parler ailleurs. Il n'y a point eu de Pape qui ait mieux reſſemblé à Grégoire VII. Il avoit beaucoup d'eſprit, un grand courage, d'autres qualités eſtimables.

III.
Il excite à la
Croiſade.

IV.
Ce Pape avoit
les vertus &
les défauts de
Grégoire VII.

Il étoit ennemi des désordres, & se propofoit pour fin dans ses actions la réformation de l'Eglise universelle. En un mot, il avoit les vertus de Grégoire VII, mais il avoit aussi ses défauts. Il a étendu au-delà de toutes bornes son autorité ; il s'est conduit en Monarque souverain dans l'Eglise : il a mis en pratique toutes les nouvelles maximes des fausses Décrétales & de Gratien, & n'a été effraïé ni des suites ni des conséquences de ces maximes, qu'il suivoit à la rigueur. Il se faisoit, pour ainsi dire, un jeu de prononcer des excommunications & de mettre tout un pais en interdit : en sorte que pour le crime d'un particulier, les Catholiques d'un Roiaume entier étoient privés de tout exercice de Religion. Il traitoit tous les Evêques comme ses vicaires, & exigeoit d'eux une obéissance aveugle. Sous prétexte que toute paix entre les Princes Chrétiens est confirmée par serment, & que toute guerre injuste est un grand péché, de même que le violement du serment, il s'imaginait devoir juger des intérêts des Couronnes, parce que dans leurs démêlés, il y avoit des torts & des péchés, qui de droit sont soumis à la Jurisdiction ecclésiastique.

V.
Sa fin.
Ses Ecrits.

Il avoit un zèle ardent pour la Croisade, & la prescrivait à tout le monde sans distinction. Il imposoit les pénitences les plus singulieres, comme d'aller mendier pendant plusieurs années, d'aller nuds pieds en caleçon, & de se faire donner la discipline par tout le monde, de réciter chaque jour des centaines de *Pater*. Comme ce Pape avoit extrêmement à cœur le secours de la Terre-Sainte, il vouloit faire la paix entre les Pisans, les Genoïs & les Lombards. Aiant appris le passage du Prince Louis

en
un
Pro
fou
mo
Lo
cré
très
Lou
qu'i
atta
pro
vint
jour
van
ensu
Juill
huit
Cath
font
nées
lui p
& au
core
de la
calit
Il
tôt q
Un d
cour
d'ég
veill
res il
que
que
Mat
conn

en Angleterre, il en fut inconsolable, & il fit un Sermon où il prit pour texte ces paroles du Prophète Ezéchiel : Glaive, Glaive, fors du fourreau & aiguises-toi pour tuer. Dans ce Sermon il excommunia solennellement le Prince Louis & ses gens : puis aiant fait venir des Secrétaires, il commença à dicter des sentences très-dures contre Philippe Auguste pere de Louis, & contre son Roiaume. Dans le temps qu'il étoit tout occupé de ces pensées, il fut attaqué d'une fièvre tierce, dont il guérit promptement : mais bien-tôt après il lui survint une fièvre violente qu'il garda plusieurs jours, continuant de manger beaucoup, suivant sa coutume. Enfin il tomba en paralysie, ensuite en léthargie, & mourut le seizième de Juillet 1216, après avoir tenu le S. Siège dix-huit ans & demi. Il fut enterré dans l'église Cathédrale de Pérouse. Outre ses Lettres qui sont en très-grand nombre, distribuées par années à peu près selon leurs dates, il reste de lui plusieurs Ecrits, Sermons, Traités de piété & autres, dont quelques-uns ne sont pas encore imprimés. Il est Auteur de la belle prose de la Pentecôte *Veni, Sancte Spiritus, & emitte coelitus*, &c.

Il faut juger de ce Pape par ses actions, plutôt que par les discours des Auteurs du temps. Un d'eux dit que c'étoit un homme d'un grand courage & d'une rare sagesse: qui n'avoit point d'égal en son temps, & qui fit des choses merveilleuses. Un autre dit qu'en plusieurs affaires il parut attaché à une rigueur excessive, & que par cette raison sa mort causa plus de joie que de tristesse à ceux qui lui étoient soumis. Matthieu Paris dit que Jean Roi d'Angleterre connoissoit ce Pape pour le plus ambitieux &

VI.

Sa réputation.

le plus superbe de tous les hommes: qu'il étoit infatiable d'argent, & capable de tous les crimes pour en avoir. Sainte Lutgarde religieuse de l'Ordre de Cisteaux en Brabant, racontoit qu'aussi-tôt après la mort du Pape Innocent III, elle l'avoit vu environné d'une grande flamme; & que lui aiant demandé pourquoi il étoit ainsi tourmenté, il répondit: C'est pour trois causes, qui m'auroient même fait condamner au feu éternel, si je ne m'étois repenti à l'extrémité de ma vie par l'intercession de la Mere de Dieu, à laquelle j'ai fondé un monastere; mais je serai cruellement tourmenté jusqu'au jour du Jugement. Thomas de Cantinpré qui raconte ce fait, ajoûte qu'il avoit appris de Lutgarde les trois causes des souffrances de ce Pape, mais que par respect pour lui, il n'avoit pas voulu les rapporter. Quoi qu'il en soit de cette vision, ce récit montre que des personnes très-pieuses étoient persuadées qu'Innocent III avoit fait de grandes fautes.

II.

VII.
Pontificat
d'Honorius
III.

Le S. Siège ne vauqua qu'un jour, & le dix-huitième de Juillet les Cardinaux s'étant assemblés, élurent Pape Cencio Savelli Romain, qui étoit Cardinal Prêtre. Il avoit été Camerier de l'église de Rome; & comme en cette qualité il avoit l'intendance des revenus de cette église, il entreprit d'en faire sur les anciens mémoires un registre plus exact que l'on n'en avoit fait jusqu'alors. Il intitula cet Ouvrage: Le livre des cens de l'église de Rome. Il composa aussi un Ordre ou Cérémonial Romain, qui est imprimé. Cencio prit le nom d'Honorius III, & tint le S. Siège près d'onze ans. Dès le lendemain de son sacre il écrivit au Roi de Jerusalem une lettre, où il lui ap-

pr
son
dé
ma
la
ces
ten
mê
de
une
l'on
de
dan
dre
com
mier
dans
dix-
fain

Le
pour
bré
prit,
Hug
Grog
vant
desce
che
étoit
mém
Droit
plaire
& pro
quels
cura
de son

prend la mort du Pape son prédécesseur, & son élection. Il ajoute: Que cette perte ne vous décourage pas: je lui suis inférieur en mérite, mais je ne lui cède pas en zèle pour délivrer la Terre-sainte. Honorius marcha sur les traces d'Innocent III, & soutint les mêmes prétentions. Mais il n'avoit ni le même feu, ni la même capacité, & par conséquent il ne fit pas de si grandes fautes: car quand on marche dans une route opposée à celle de l'Antiquité, plus l'on va vite & plus l'on s'égaré. Il est inutile de répéter ici ce que nous disons de ce Pape dans les différentes articles. Il approuva l'Ordre de S. Dominique par deux Bulles dès le commencement de son pontificat. C'est le premier Pape qui ait accordé des Indulgences dans la canonisation des Saints. Il mourut le dix-huitième de Mars 1227, & fut enterré à sainte Marie Majeure.

III.

Le lendemain les Cardinaux s'assemblerent pour lui donner un successeur; & aiant célébré selon la coutume une Messe du Saint-Esprit, ils élurent tout d'une voix le Cardinal Hugolin Evêque d'Ostie, qui prit le nom de Grégoire IX, & fut couronné le Dimanche suivant vingt-unième de Mars. Son pere, qui descendoit des Comtes de Seigni, étoit proche parent du Pape Innocent III. Grégoire étoit bienfait, avoit beaucoup d'esprit & de mémoire, favoit fort bien le Droit civil & le Droit canonique, & menoit une vie exemplaire. Il fut ami particulier de S. François, & protecteur des Freres Mineurs, pour lesquels il fonda plusieurs monasteres. Il en procura aussi à d'autres religieux. Les circonstances de son couronnement sont remarquables: on

VIII.
Pontificat
de Grégoire
IX.
Son couron-
nement.

n'avoit encore rien vu en ce genre, qui pût être comparé à la pompe & à la magnificence qui parut en cette occasion. Après avoir dit la Messe, il alla au Palais de Latran tout couvert d'or & de pierreries. Le jour de Pâques onzième d'Avril, il célébra la Messe solennellement à sainte Marie Majeure, & revint la couronne en tête. Le lundi aiant dit la Messe à saint Pierre, il revint portant deux couronnes, monté sur un cheval richement caparçonné, environné des Cardinaux vêtus de pourpre, & d'un Clergé nombreux. Les rues étoient tendues des plus riches tapisseries, & parfumées de divers aromates : le peuple chantoit à haute voix, *Kyrie, eleison*, & des cantiques de joies accompagnés du son des trompettes. Les Juges & les Officiers avoient des habits couverts d'or & des chappes de soie : les Grecs & les Juifs chantoient les louanges du Pape, chacun dans leur langue : un peuple innombrable marchoit devant, portant des palmes & des fleurs : le premier Sénateur & le Préfet de Rome étoient à pied aux côtés du Pape, tenant les rênes de son cheval ; & c'est ainsi qu'il fut conduit au Palais de Latran.

Grégoire IX tint le S. Siège quatorze ans & cinq mois. Aussi-tôt après son élection, il en fit part selon la coutume à tous les Evêques, & se recommanda à leurs prieres. Dans la même lettre il leur ordonne de presser les Croisés de marcher à la Terre-sainte, en les menaçant des censures ecclésiastiques. Il donna aux Freres Prêcheurs de grands privilèges, par une Bulle adressée à tous les Evêques. Il écrivit à l'Empereur Frideric, pour l'exhorter à s'embarquer pour la Croisade, comme ce Prince s'y étoit engagé. Sa lettre commence ainsi :

IX:
Son goût &
son style.

Le S.
un C
pour
de l'
raiso
natur
préhe
fester
tingu
une v
pouve
conve
gue,
étend
rieuse
facile
renfer
longu
cette l
quel é
toient
ses.
L'E
ne put
qu'il a
crut qu
séquen
source
goire
cet Em
magne
gea l'I
jamais
grand
lemag
questio
pris le

Le Seigneur vous a mis en ce monde comme un Chérubin armé d'un glaive tournoiant, pour montrer à ceux qui s'égarerent le chemin de l'arbre de vie. Car considérant en vous la raison illuminée par le don de l'intelligence naturelle, & l'imagination nette pour la compréhension des choses sensibles, on voit manifestement en vous une vertu motrice, pour distinguer le convenable de ce qui ne l'est pas; & une vertu compréhensible, par laquelle vous pouvez facilement obtenir ce qui est licite & convenable. Toute la lettre, qui est assez longue, est de ce style singulier, & le Pape s'y étend beaucoup sur les significations mystérieuses des ornemens impériaux. Il n'est pas facile d'entendre les prétendus mystères que renfermoient ces ornemens, même après la longue explication qu'en donne le Pape dans cette lettre. On peut juger par cet exemple, quel étoit le goût & le génie de ceux qui traitoient ainsi alors les affaires les plus sérieuses.

L'Empereur Frideric étant tombé malade, ne put passer à la Terre-sainte dans le temps qu'il avoit fait vœu d'y aller. Grégoire IX crut que cette maladie étoit feinte, & en conséquence excommunia ce Prince. Telle fut la source du différend si fameux qui fut entre Grégoire IX & Frideric II, qui attira la ruine de cet Empereur & de sa maison, réduisit l'Allemagne à une anarchie de trente ans, & plongea l'Italie dans des maux dont elle ne s'est jamais bien relevée. Nous parlerons de ce grand différend dans l'article de l'église d'Allemagne, où par conséquent il sera beaucoup question de Grégoire IX. Ce Pape aiant appris le triste état de la Terre-sainte, demanda

X.
Son diffé-
rend avec
l'Empereur
Frideric.

instamment du secours à toute la Chrétienté, autorisa la rupture de la trêve avec les Sarrasins, & continua de fulminer contre l'Empereur les Bulles les plus terribles. Frideric n'y eut aucun égard, & il excita le peuple Romain contre le Pape, qui sortit de Rome, parce qu'il voioit bien qu'il n'y seroit pas en sûreté.

Grégoire voiant que le glaive spirituel n'avançoit pas assez ses affaires, eut recours au matériel, & leva des troupes contre l'Empereur. Nous avons vu combien ce Pape fit d'exactions en Angleterre, & comment son Légat accompagné d'usuriers ultramontains, s'attira la malédiction publique. Ce Pape dans toutes ses Bulles employoit l'équivoque, si commune alors, de confondre l'Eglise avec l'Etat temporel du Pape ou des Evêques. Les autres Roiaumes ne furent pas exempts de ces exactions, & Grégoire IX. vouloit même que les Evêques allassent à son secours en personne. Il ne se contenta pas d'excommunier l'Empereur, il alla jusqu'à absoudre tous ses sujets du serment de fidélité, parce que, disoit-il, personne ne doit fidélité à celui qui s'oppose à Dieu & à ses Saints. Maxime nouvelle & erronée, qui autorisoit les révoltes les plus criminelles.

XI.
Diverses ac-
tions de ce
Pape.

Dans le temps que la guerre étoit plus animée entre le Pape & l'Empereur, ils firent la paix ensemble. Mais cette paix n'empêcha pas Frideric de fomenter par des largesses, l'indisposition des Romains contre le Pape, qui aiant été forcé de sortir encore de Rome, fut dans la nécessité d'implorer le secours de Frideric lui-même & de tous les Evêques. Il écrivit aussi aux Grecs, pour les engager à se soumettre à lui & à se réunir. Il envoya aux Prin-

ces M
Relig
mena
stai'
dans
guère
donne
même
nouve
Cette
le Pap
dit por
fant d
venge
saint
la Cou
ment f
qui pa
vers le
d'élire
rien. C
Italie,
Prêche
d'espér
quoit,
âgé de

Les
de gran
feur. Il
qui prit
nes mo
& il mo
Pierre
empois
aussi-tôt
pagni.

ces Musulmans de longues instructions sur la Religion Chrétienne, dans lesquelles il les menaçoit, s'ils ne se convertissoient, de soustraire à leur autorité les Chrétiens qui étoient dans leurs Etats. Cette menace ne s'accorde guères avec la doctrine des Apôtres, qui ordonnent aux Chrétiens d'obéir aux Princes, même infidèles. Grégoire IX se brouilla de nouveau avec l'Empereur, & l'excommunia. Cette funeste division troubla toute l'église: le Pape employant tout ce qu'il avoit de crédit pour perdre l'Empereur, & l'Empereur faisant de son côté les derniers efforts pour se venger du Pape. Grégoire IX écrivit au Roi saint Louis encore fort jeune, pour lui offrir la Couronne Impériale. Nous avons vû comment fut accueillie en France une proposition qui paroissoit si flatteuse. Le Pape se tourna vers les Princes d'Allemagne, leur enjoignant d'élire un autre Empereur, mais il n'y gagna rien. Cependant Frideric poulsait la guerre en Italie, & il chassa de ses Etats tous les Freres Prêcheurs & Mineurs. Le Pape n'avoit plus d'espérance que dans le Concile qu'il convoquoit, lorsqu'il mourut le vingtième d'Août âgé de près de cent ans.

IV.

Les Cardinaux divisés d'intérêts trouverent de grandes difficultés à lui donner un successeur. Il convinrent enfin du Cardinal Geoffroi qui prit le nom de Célestin IV. Il étoit de bonnes mœurs & savant, mais vieux & infirme, & il mourut environ quinze jours après à saint Pierre de Rome. On soupçonna qu'il avoit été empoisonné. Il fut enterré à saint Pierre, & aussi-tôt quelques Cardinaux s'enfuirent à Avignon. Ensuite le S. Siège vacua un an & près

XII.

Célestin IV.
Longue vacance du S.
Siège.

de huit mois, par la division qui étoit entre eux, & qui les exposoit aux insultes des autres. Il en restoit six ou sept à Rome : quelques-uns étoient morts, d'autres malades, d'autres demeuroient cachés dans leurs pais avec leurs amis & leurs parens ; & il y avoit entre eux tous une grande division de sentimens. La Cour de Rome étoit désolée & tombée dans un grand mépris. L'Empereur Frederic y envoya l'Archevêque de Bari pour négocier la paix ; mais ce fut inutilement : & peu de tems après, il vint lui-même contre Rome avec une grande armée. Il ravagea les environs, & retourna ensuite dans son Roiaume.

XIII.
Vifs reproches de l'Empereur & du Roi de France aux Cardinaux.

L'Empereur écrivit à peu près dans le même tems aux Cardinaux pour leur reprocher leur division, & le retardement de l'élection d'un Pape. Vous n'avez point, leur dit-il, d'attention aux choses spirituelles, mais seulement à celles de ce monde que vous avez devant les yeux. Chacun de vous désire ardemment le Pontificat, & ne suit que sa passion, sans avoir égard au mérite. Vous poussez la jalousie jusqu'à souhaiter la mort l'un de l'autre, bien loin de contribuer à le faire Pape. Faites donc cesser entre vous les factions, accordez-vous pour donner un Chef à l'Eglise, & un meilleur exemple à vos inférieurs. La vacance du Siège continuant, l'Empereur écrivit aux Cardinaux une lettre plus véhémement, où il leur fait beaucoup de reproches, & parle ainsi : Tout le monde dit, que ce n'est point Jesus-Christ auteur de la paix, qui est au milieu de vous : mais Satan pere du mensonge & de la division : que chacun aspirant à la Chair, ne peut consentir qu'un autre y monte : ainsi elle

dern
porte
jours
lettre
leur
horte
pereu
voulo
Le S
pereu
la fa
ment
Prélan
qui l'e
1242.
vanço
par la
campa
menc
il entr
Rome
meme
mains
l'Emp
gue va
s'en p
lemen
mens,
& cach
égard
* du sièg
de l'ég
Suivan
sa sold
mée, a
rent cr
qui éto

devenue vuide & méprisée, & on ne vous apporte plus de présens, quoique vous soyez toujours prêts à les recevoir. On trouve aussi une lettre du Roi de France aux Cardinaux, où il leur fait des reproches semblables : & les exhorte à ne point craindre la violence de l'Empereur, qui par une entreprise illicite, semble vouloir joindre le Sacerdoce à l'Empire.

Le S. Siège étoit toujours vacant, & l'Empereur savoit que les Cardinaux en rejetoient la faute sur lui, & lui demandoient instamment la liberté de leurs confreres & des autres Prélats qu'il retenoit prisonniers. C'est ce qui l'obligea de les délivrer pour la plupart en 1242. Mais voiant que l'élection du Pape n'avançoit pas davantage, il résollut de la presser par la terreur de ses armes. Il se mit donc en campagne avec une grande armée au commencement de 1243. Et quittant la Pouille, il entra dans la terre de Labour, marcha vers Rome, fit le dégat tout à l'entour, & assiégea meme une grande partie de la ville. Les Romains s'en plainquirent, & représenterent à l'Empereur, qu'ils étoient innocens de la longue vacance du S. Siège, & qu'il ne devoit s'en prendre qu'aux Cardinaux, qui non-seulement étoient divisés d'intérêts & de sentimens, mais encore dispersés en divers lieux & cachés en plusieurs villes. L'Empereur aiant égard à cette remontrance, retira ses troupes du siège, & leur ordonna de ravager les terres de l'église & des Cardinaux, & non les autres. Suivant cet ordre, les Sarrafins qu'il avoit à sa solde, & les mauvais Chrétiens de son armée, attaquèrent la ville d'Albane & la pillèrent cruellement, sans épargner les églises, qui étoient au nombre de cent cinquante. Ils

emportoient les ornemens, les calices, les livres, & tout ce dont ils croioient pouvoir profiter : & ils réduisoient les habitans à la dernière misere.

Les Cardinaux voiant les autres terres de l'Eglise menacées d'une pareille désolation, prièrent l'Empereur de faire cesser ces ravages, promettant d'élire un Pape au plutôt. Frideric leur accorda ce qu'ils demandoient. Il délivra même le Cardinal Jacques Evêque de Palestrine, qu'il tenoit en prison, & le renvoia à ses confreres avec honneur : enfin il retira ses troupes & retourna à son Roiaume. Les François pressoient aussi l'élection du Pape, & ils envoierent une ambassade à la Cour de Rome, exhortant les Cardinaux à la faire sans délai. Autrement, ajoutoient-ils, nous chercherons les moiens de suppléer à votre négligence, & de nous donner un Pape en-deçà les monts, à qui nous obéirons. Matthieu Paris qui rapporte ce fait, ajoute que les François faisoient hardiment cette menace, par la confiance qu'ils avoient en leur ancien privilège accordé par saint Clément à saint Denys, en lui donnant l'Apostolat sur les peuples d'Occident. Nous n'avons point vû ailleurs ce prétendu privilège.

V.

Enfin les Cardinaux s'accorderent à élire un Pape le jour de la saint Jean vingt-quatrième de Juin 1243. Ce fut Sinibale de Fiesque Génois, de la maison des Comtes de Lavagne; Cardinal Prêtre. Il fut élu à Anagni d'un commun consentement, nommé Innocent IV, & sacré le vingt-neuvième du même mois fête de saint Pierre & saint Paul. Le S. Siège avoit vaqué un an & près de huit mois, & Innocent le

XV.
Pontificat
d'Innocent
IV.

le
au
me
il p
de
xié
ma
ces
tio
celu
cess
fern
vû d
O
com
perer
pre à
Mais
fut fo
dit p
dinal
fit fai
action
Amba
où l'E
de la
ancie
l'hon
çut ce
pour
envoi
sans e
deman
avoir
vint à
honne
traita

le tint onze ans & demi. D'abord il donna part aux Evêques de son élection suivant la coutume, se recommandant à leurs prières : comme il paroît par la lettre adressée à l'Archevêque de Reims & à ses suffragans , & datée du deuxième de Juillet. Elle finit par cette clause remarquable : Au reste parce que les porteurs de ces sortes de lettres font quelquefois des exactions , nous vous défendons de rien donner à celui-ci , sinon la nourriture & les secours nécessaires en cas de maladie , parce qu'il a fait serment de ne rien prendre , & qu'on a pourvu d'ailleurs aux frais de son voiage.

On avoit élu Pape le Cardinal Sinibale ; comme celui qui étoit le plus aimé de l'Empereur Frideric , & par conséquent le plus propre à le reconcilier avec la Cour de Rome. Mais quand on lui en porta la nouvelle , on fut fort surpris de voir qu'il en étoit affligé. Il dit pour raison , qu'il prévoioit que d'un Cardinal ami , il deviendrait un Pape ennemi. Il fit faire par-tout son Roiaume des prières en action de grâces , & ensuite il lui envoya des Ambassadeurs. Ils étoient porteurs d'une lettre , où l'Empereur reconnoît que le Pape est issu de la première noblesse de l'Empire & son ancien ami , & lui offre toute sa puissance pour l'honneur & la liberté de l'Eglise. Le Pape reçut cette ambassade très-favorablement ; & pour négocier la paix avec l'Empereur , il lui envoya trois Nonces : mais la négociation fut sans effet , parce que l'Empereur proposa des demandes auxquelles le Pape ne voulut point avoir égard. Innocent IV. quitta Anagni & vint à Rome , où il fut reçu avec de grands honneurs par le Sénat & par le peuple. On traita de nouveau de la paix , & l'on fit un

Traité, dont les conditions furent jurées publiquement à Rome par les Commissaires de l'Empereur. Mais ce Prince se repentit bientôt des engagements qu'il venoit de prendre, & refusa d'exécuter ce que ses Agens avoient promis.

XVI,
Le Pape
rompt avec
l'Empereur,
& se retire à
Genes.

Quelques mois après, le Pape qui vouloit, s'il étoit possible, faire la paix avec l'Empereur, partit de Rome pour s'approcher du lieu où il étoit. Mais ce Prince lui manda qu'il n'exécuteroit rien de tout ce dont on étoit convenu, s'il ne recevoit auparavant les lettres de son absolution. Le Pape répondit que cette proposition n'étoit pas raisonnable; ainsi ils rompirent ensemble. Le Pape résolut de se retirer secrètement, & il ne communiqua son dessein à personne, de peur que l'Empereur n'y mit des obstacles. La veille de saint Pierre, il apprit que trois cens Chevaliers Toscans devoient venir la nuit suivante pour le prendre. Il en parut fort allarmé; & vers le milieu de la nuit, il quitta les marques de sa dignité, s'arma légèrement, monta sur un excellent coureur, & partit sans que personne s'en aperçût. Il poussa si vivement son cheval, qu'avant six heures du matin il avoit déjà fait onze lieues. Vingt-trois galeres étoient venues de Genes au-devant du Pape à Civita-Vecchia, ce qui faisoit juger qu'il avoit formé de loin ce projet. Ces galeres étoient commandées par l'Amiral de Genes & par les premiers de la ville, qui tous se vantoient d'être parens ou alliés du Pape. Après une navigation de quelques jours assez pénible, ils arriverent à Genes pleins de joie, & y furent reçus au son des cloches & des instrumens de musique. Le Pape se trouvoit ainsi à quinze journées de Ro-

me, dans la ville de sa naissance, au milieu de ses parens & de ses amis.

L'Empereur Frideric aiant appris sa fuite, en fut extrêmement irrité contre ceux qu'il avoit mis à la garde des ports & des villes de son obéissance : & il fit garder étroitement les avenues de Genes, sur-tout du côté de la France, de peur qu'on n'apportât de l'argent au Pape. En effet Innocent IV avoit déjà envoyé en Angleterre un homme de confiance, avec un grand nombre de Bulles qui avoient pour but de tirer de l'argent, Le Chapitre général de l'Ordre de Citéaux se tenoit alors. Le Pape aiant sçu auparavant que saint Louis y devoit aller, écrivit au Chapitre une lettre étudiée & composée avec art. Il prioit instamment tous les Abbés qui s'y trouveroient, de conjurer le Roi à genoux & à mains jointes, que suivant l'ancienne coutume de France, il prit la protection du Pape contre Frideric, qu'il nommoit fils de Satan, & que s'il étoit nécessaire, il reçût le Pape dans son Roiaume.

Saint Louis vint en effet au Chapitre de Citéaux se recommander aux prieres des moines. Il étoit accompagné de la Reine Blanche sa mere, à qui le Pape avoit accordé la permission d'entrer avec douze femmes dans les maisons de l'Ordre de Citéaux, pour y faire ses prieres, Le Roi avoit encore à sa suite deux de ses freres, avec six des plus grands Seigneurs de France. Quand ils furent près de l'église de Citéaux, ils descendirent de cheval par respect, & marcherent jusqu'à l'église en ordre & priant Dieu. Tous les Abbés & la communauté qui étoit de cinq cent moines, vinrent au-devant en procession, pour recevoir plus dignement le Roi qui venoit pour la

XVII:
Il demande
de l'argent
aux Anglois
& fait de-
mander du
secours au
Roi S. Louis
pendant qu'il
est à Citéaux.

premiere fois à leur monastere. Le Roi s'assit dans le Chapitre au milieu des Abbés & des Seigneurs, mettant par respect sa mere au-dessus de lui; & alors tous les Abbés & les moines à genoux, les mains jointes & les larmes aux yeux, lui firent la priere que le Pape leur avoit prescrite. Le Roi se mit aussi à genoux devant eux, & leur dit qu'autant que son honneur le permettroit, il défendroît l'église contre les insultes de l'Empereur Frideric, & recevroit volontiers le Pape pendant son exil, si les Barons le lui conseilloient: parce qu'un Roi de France ne pouvoit se dispenser de suivre leur avis. Les Abbés rendirent au Roi de grandes actions de graces, & lui accorderent une participation spéciale à leurs bonnes œuvres. L'Empereur Frideric avoit aussi à ce Chapitre ses Ambassadeurs, pour s'opposer à la demande du Pape.

XVIII.
On refuse de recevoir le Pape en France, en Aragon & en Angleterre.

Saint Louis assembla donc les Seigneurs de son Roiaume pour prendre leur avis sur ce sujet. Pendant qu'ils étoient assemblés, le Pape envoya demander permission de venir à Reims, dont le Siège étoit alors vacant. Sur la proposition du Pape, les Barons de France répondirent qu'ils ne souffriroient point qu'il vint s'établir dans le Roiaume. Ils craignoient que sa présence ne nuisît à la dignité Roiale, & trouvoient trop de différence entre leur jeune Roi & un homme consommé dans les affaires; enfin ils savoient que la Cour de Rome étoit à charge à ses hôtes. Le Roi répondit donc au Pape conformément à l'avis des Seigneurs: mais dans les termes les plus honnêtes. Le Pape envoya aussi au Roi d'Aragon demander la permission de venir dans ses Etats, & il fut refusé de même.

Quant au Roi d'Angleterre, le Pape se con-

tenta de lui faire écrire par quelques Cardinaux, comme de leur propre mouvement en ces termes : Nous vous donnons en amis, un conseil utile & honorable. C'est d'envoyer au Pape une ambassade, pour le prier de vouloir bien honorer de sa présence le Roiaume d'Angleterre, auquel il a un droit particulier, & nous ferons notre possible pour le faire condescendre à votre priere. Ce seroit pour vous une gloire immortelle, que le souverain Pontife vint en personne en Angleterre, ce qui n'est jamais arrivé que nous sachions : & nous nous souvenons avec plaisir de lui avoir oui dire, qu'il verroit volontiers les délices de Oueftminster (maison de plaisance du Roi) & les richesses de Londres. Le Roi d'Angleterre reçut agréablement cette proposition, & il auroit facilement donné dans le piège, si des personnes sages ne l'en avoient détourné, en disant : C'est déjà trop que nous soions infectés des usures & des simonies des Romains, sans que le Pape vienne ici lui-même piller les biens de l'Eglise & du Roiaume.

Innocent IV ne trouvant point d'azile chez ces Princes, se détermina à venir à Lyon, ville neutre alors & dont l'Archevêque étoit Seigneur. Il partit donc de Gènes, où il ne se croioit pas trop en sûreté, & passa par la Savoye. Le Comte de Savoye étoit Amé IV, & Thomas son frere escorta le Pape jusqu'à Lyon. Ce fut la qu'Innocent IV assembla un Concile général dont nous parlerons ailleurs, & qui se tint à la fin de Juin 1245. Dans ce Concile le Pape déposa l'Empereur Frideric, & fit publier par tout la sentence de déposition. Quatre mois avant la tenue du Concile, à l'entrée du Carême, le Pape fit renouvelles

XIX.

Le Pape se retire à Lyon & il y dépose l'Empereur.

par toute la France l'excommnunication contre l'Empereur , à cause de quelques nouvelles entreprises de ce Prince sur les terres des parens de ce Pape , & sur celles de quelques ecclésiastiques. Un Curé de Paris , qui aimoit l'Empereur & haïssoit la Cour de Rome , aiant reçu l'ordre de publier cette excommunication , dit publiquement dans sa Paroisse un jour solennel : J'ai ordre de dénoncer excommunié l'Empereur Frideric. Je n'en fais pas la cause : mais je fais qu'il y a un grand différend entre le Pape & lui. J'ignore qui a tort , qui a raison : mais autant que j'en ai le pouvoir , j'excommunie celui des deux qui fait le tort , & j'absous celui qui le souffre. Cette raillerie vint jusqu'aux oreilles de l'Empereur , qui envoya des présens au Cuté : mais le Pape punit son indiscretion.

XX .
Il reçoit de
grands présens.

Le Pape se plaignoit à ses confidens que l'église Romaine étoit accablée de dettes , & il faisoit entendre qu'il avoit besoin de beaucoup d'argent. Cette plainte s'étant répandue dans le public , plusieurs riches Prélats vinrent le trouver , lui témoignèrent qu'il compatissoient à ses peines & à ses périls , & le féliciterent d'avoir évité le piège de l'Empereur , & de s'être approché de ses enfans qui lui étoient dévoués. En même-temps ils lui offrirent des présens considérables , des chevaux . de la vaisselle , des habits , des meubles précieux , de l'or & de l'argent. Hugues Abbé de Cluni lui donna une grande somme d'argent , qu'il tira de son monastere & des Prieurés qui en dépendent ; & le Pape de son côté lui donna l'Evêché de Langres , qui vaquoit depuis plusieurs années. L'Archevêque de Rouen voulant faire aussi de grands présens au Pape , s'endetta considérablement lui & son église ; & le Pape le fit aussi-

tôt Cardinal Evêque d'Albane, & donna l'Archevêché de Rouen à Eudes Clément Abbé de saint Denys en France, qui lui avoit fait aussi de riches présens. Le Pape procura vers le même temps l'Archevêché de Lyon à Philippe de Savoye déjà élu Evêque de Valence; mais avec une dispense singuliere. Car quoique Philippe n'eût pas même reçu les Ordres sacrés, il lui conserva les révenus de l'Evêché de Valence avec ceux de l'Archevêché de Lyon, la Prévôté de Bruges, & plusieurs autres riches bénéfices qu'il avoit en Flandre & en Angleterre. Ce Prince qui étoit très-bienfait & fort instruit dans l'art de la guerre, commandoit des troupes du Pape, & il fut chargé de la garde du Concile de Lyon.

Après que le Pape Innocent eut déposé l'Empereur, il s'efforça d'indisposer tous les Souverains contre lui. Il écrivit même au Sultan d'Egypte, pour lui persuader de renoncer à l'alliance qu'il avoit avec Frideric. Le Sultan lui répondit ainsi : Nous avons reçu vos lettres & écouté votre envoié. Il nous a parlé de Jesus-Christ, que nous connoissons mieux que vous, & que nous honorons plus que vous ne faites. Quant à ce que vous dites que vous désirez procurer la paix entre tous les peuples, nous ne le souhaitons pas moins de notre côté; mais vous savez qu'entre nous & l'Empereur, il y a une alliance & une amitié réciproque dès le temps du Sultan notre pere, à qui je prie Dieu de donner sa gloire. C'est pourquoi il ne nous est pas permis de faire aucun traité avec les Chrétiens sans le consentement de ce Prince. L'Envoié que nous avons à sa Cour ira vous trouver & conférera avec vous : nous agirons en conséquence de ce qu'il nous mar-

XXI.

Il écrit par tout contre l'Empereur. Réponse que lui fait le Sultan.

Craintes & larmes du Pape.

quera, aiant en vue l'utilité publique, & ce qui peut nous acquérir du mérite devant Dieu.

On prit à Lyon l'an 1247 quelques Chevaliers Italiens, qui assurèrent qu'environ quarante autres très-braves avoient résolu de tuer le Pape; & que quand même Frideric seroit mort, rien ne seroit capable de les empêcher de mettre le Pape en pièces, croiant en cela faire une œuvre agréable à Dieu & aux hommes. Depuis ce temps-là le Pape se tint caché dans sa chambre, étant gardé jour & nuit par cinquante hommes armés; & il n'osoit sortir de son Palais, pas même pour aller à l'église dire la Messe. L'année suivante il eut un nouveau sujet d'affliction, en apprenant comment avoit été traité Marcellin Evêque d'Arezzo.

XXII.
L'Evêque
d'Arezzo é-
xécuté à
mort.

Ce Prélat étoit d'une famille très-noble, & avoit été d'abord Evêque d'Ascoli, d'où le Pape Grégoire IX le transféra à Arezzo en 1237. Il étoit chef d'un parti opposé à l'Empereur, & il y attiroit le plus de monde qu'il pouvoit par ses exhortations & par ses largesses. Aiant été chassé d'Arezzo, il se retira à Rome, où Innocent IV lui donna le commandement d'une armée; car cet Evêque étoit plus guerrier qu'ecclésiastique. Après avoir remporté plusieurs avantages sur l'armée de Frideric, il fut pris & mis en prison; & l'Empereur trois mois après le condamna à être pendu. Les Officiers de l'Empereur aiant reçu cet ordre, presserent Marcellin d'excommunier publiquement le Pape & de jurer fidélité à Frideric: lui promettant à cette condition l'impunité & de grandes richesses. Mais le Prélat réitéra l'excommunication contre l'Empereur, qu'il avoit déjà prononcée plusieurs fois; puis sachant

qu'on l'alloit mener au supplice, il reçut les Sacremens. Il s'attendoit à être noyé, mais comme il vit qu'on l'alloit pendre, il chanta *Te Deum & Gloria in excelsis*. Les Sarraïns qui servoient d'exécuteurs lui lierent les mains, l'attachèrent à la queue d'un cheval, & le traînerent ainsi par le milieu de la ville aux fourches patibulaires. Cependant il confessoit publiquement ses fautes aux Freres Mineurs qui l'assistoient des deux côtés, & déclaroit qu'il pardonnoit de bon cœur à tous ses ennemis. Il fut pendu le premier Dimanche de Carême de l'an 1248, & son corps fut gardé au gibet pendant trois jours. Les Freres Mineurs le déroberent & lui donnerent la sépulture : mais il fut déterré, traîné dans la boue, & remis au gibet, jusqu'à ce qu'il vînt un ordre particulier de l'Empereur pour l'en ôter. Le Cardinal Rainier écrivit sur ce sujet une lettre pathétique, qu'il conclut en exhortant les Fideles à préférer la Croisade contre Frideric à celle de la Terre-Sainte, pour obvier au mal le plus pressant. Matthieu Paris dit que cette lettre auroit excité contre Frideric l'indignation publique, si les partisans du Pape ne l'avoient attirée sur eux par leur avarice, leur simonie, leurs usures & leurs autres vices.

Après la mort de Frideric qui arriva au mois de Décembre 1250, le Pape demeura encore quelque temps à Lyon, & il en partit au mois d'Avril 1251, après y avoir passé six ans & quatre mois. Il étoit accompagné de plusieurs Cardinaux, d'un grand nombre de personnes nobles, & de Philippe de Savoie nommé à l'Archevêché de Lyon, qui étoit à la tête d'une nombreuse escorte de gens armés pour le garantir des insultes du parti de Frideric.

§ v.

XXIII.
Mort d'Innocent IV.

Après avoir évité plusieurs périls, il arriva à Gênes sa patrie, où tous les Grands de Lombardie qui suivoient son parti vinrent le saluer. De Gênes il alla à Milan, où il fut reçu honorablement, & où il demeura deux mois. L'an 1254 il mourut à Naples, & fut enterré dans l'église cathédrale de cette ville. On dit que ce fut lui qui établit l'usage des chapeaux rouges pour les Cardinaux, comme pour les avertir qu'ils doivent toujours être prêts à répandre leur sang pour la défense de la Foi.

VI.

XXIV.
Pontificat
d'Alexandre
IV.

Estime que
ce Pape avoit
pour Saint
Louis.

Le S. Siège ne vaqua que dix-sept jours. Le Cardinal Rainald Evêque d'Osie fut élu & prit le nom d'Alexandre IV. Il étoit neveu de Grégoire IX. Il avoit des qualités estimables, mais il passoit pour trop facile à écouter les flatteurs. Ses premiers soins furent d'arrêter les progrès de Mainfroi fils naturel de Frideric, & qui avoit donné de l'exercice à Innocent IV son prédécesseur. Alexandre fut très-favorable aux religieux mendiants, & dès les premiers jours de son Pontificat, il révoqua la Bulle par laquelle Innocent IV avoit restreint leurs privilèges. Il accorda à saint Louis quelques grâces qu'il lui avoit demandées, comme il paroît par deux Bulles dans lesquelles il fait son éloge. Quoique, dit-il, le Roïaume de France soit au-dessus des autres par sa noblesse, Louis le relève encore davantage par l'éclat de ses vertus. Quoiqu'il s'applique avec soin au gouvernement de son Roïaume, il regarde l'affaire de son salut comme la principale, & méprise ce qui ne sert qu'au corps, pour ne songer qu'à orner & embellir son ame. Le Pape lui accorde que ni lui ni les Rois ses successeurs, ne pourront être excommuniés sans

un
auf
pri
qui
ans
pro
des
de f
res
frir
gle
gea
gier
na e
froi
noir
Sain
rent
quel
ses.
com
d'Y
bén
& in
d'att
de q
ce d
ses e
pou
ne e
L'
fi pu
xan
de,
laire
frag

un ordre particulier du S. Siège. Il accorde aussi dix jours d'indulgence à tous ceux qui prieront Dieu pour le Roi pendant sa vie, & qui continueront de prier pour lui pendant dix ans après sa mort. La facilité avec laquelle on prononçoit les censures, obligeoit de prendre des précautions pour s'en garantir.

Alexandre IV étoit principalement occupé de sa guerre contre Mainfroi, dont les affaires prospéroient de jour en jour. Il envoya offrir la Couronne de Sicile à Henri Roi d'Angleterre pour Edmond son second fils. Il chargea son chapelain de lever une décime en Angleterre, en Ecosse & en Irlande, & lui ordonna ensuite de prêcher la Croisade contre Mainfroi, en accordant l'indulgence que l'on donnoit à ceux qui se croisoient pour la Terre-Sainte. Les Evêques d'Angleterre s'assemblerent à l'occasion de cette entreprise, pour laquelle le Pape demandoit des sommes immenses. Nous avons vu avec quelle injustice fut excommunié par ce Pape, Seval Archevêque d'Yorc, qui refusoit de conférer les meilleurs bénéfices de son église à des Italiens inconnus & indignes. Le Pape étoit accablé de soins & d'affaires temporelles. L'an 1275 il fut obligé de quitter Rome pour se garantir de la violence du peuple. Les séditieux se moquèrent de ses excommunications, & menaçoient de le poursuivre avec ses Cardinaux jusqu'à leur ruine entiere.

L'incontinence étoit devenue si commune & si publique dans le Clergé, que le Pape Alexandre crut y devoir chercher quelque remède, & pour cet effet il écrivit une lettre circulaire adressée aux Archevêques & à leurs suffragans, aux Abbés & aux Supérieurs ecclé-

XXV.

Embarras que lui causent les affaires temporelles.

XXVI.

Sa lettre contre les désordres du Clergé.

fiastiques. D'abord il leur parle fortement du compte terrible qu'ils rendront à Dieu des ames dont ils ont la conduite : ensuite il représente vivement la grandeur du scandale que donnent les clercs qui entretiennent publiquement des concubines au mépris des canons, & n'ont pas honte d'exercer avec des mains impures les fonctions sacrées de leur ministère. Il marque les reproches qu'ils s'attirent de la part des hérétiques, l'oppression de l'Eglise par les Seigneurs, & le mépris des peuples. Il exhorte les Prélats à faire cesser ce désordre par leur vie exemplaire & en procédant contre les coupables : & il déclare que leurs poursuites ne seront point retardées par l'appel, & que les lettres Apostoliques obtenues par les coupables au préjudice de ces poursuites, seront nulles. Cette Lettre est belle, mais de tels maux demandent des remèdes plus efficaces que des exhortations.

VII.

XXVII.
Flagellans
en Italie.

Il arriva en Italie vers l'an 1259 un événement fort singulier & tout-à-fait extraordinaire. Les Nobles & le peuple, les vieillards & les jeunes gens jusqu'aux enfans de cinq ans, paroissant pénétrés de douleur à la vue des crimes dont l'Italie étoit inondée, alloient dans les villes par les rues étant nuds jusqu'à la ceinture. Ils marchaient deux à deux en procession tenant à la main chacun un fouet de courroies, & versant beaucoup de larmes. Ils s'en frappaient si rudement les épaules, qu'ils se mettoient tout en sang, implorant la miséricorde de Dieu & le secours de la sainte Vierge. Ils marchaient même la nuit tenant des cierges allumés & par un hiver très-rude : on en voioit des centaines, des milliers & jusqu'à

dix mille , précédés par des Prêtres avec les croix & les bannières ; ils accouroient aux églises & se prosternoient devant les autels. Ils faisoient la même chose dans les bourgs & les villages, enforte que les montagnes & les plaines retentissoient de leurs cris. On n'entendoit plus que ces tristes voix , au lieu des instrumens de musique & des chansons déshonnêtes. Les femmes, & même les Dames de qualité & les filles les plus délicates , prirent part à cette dévotion.

Alors la plupart des ennemis se réconcilièrent : les usuriers & les voleurs s'empressoient de restituer les biens mal acquis : tous les autres pécheurs confessoient leurs crimes & s'en corrigeoient. On ouvroit les prisons, on délivroit les captifs, on rappelloit les exilés : on faisoit autant de bonnes œuvres que si l'on eût craint de voir tomber le feu du Ciel, la terre s'ouvrir, ou quelque autre effet semblable de la justice divine. On ne savoit quelle étoit la cause de ce mouvement si subit de pénitence. Car ce n'étoit ni l'éloquence d'aucun prédicateur, ni l'autorité d'aucune personne, qui l'eût excité : les simples avoient commencé, & les autres les avoient suivis. Cette pénitence s'étendit en Allemagne, en Pologne & en plusieurs autres pays. Les pénitens alloient la tête & le visage couverts pour n'être pas reconnus : depuis la ceinture ils avoient un vêtement qui descendoit jusqu'aux pieds. Ils se flagelloient deux fois le jour pendant trente-trois jours, en l'honneur des années que l'on croit que Jesus-Christ a vécu sur la terre, & chantoient certains cantiques sur sa mort & sur sa passion. Cette étrange dévotion dégénéra bientôt en superstition.

Ces flagellans devinrent suspects à Mainfroi, même avant qu'on les accusât d'aucune erreur. Il craignit que cette multitude de gens attroupés, ne fit quelque entreprise contre son autorité, & défendit sous peine de mort cette espèce de pénitence dans toute l'étendue de son Roiaume, dans la Marche d'Ancône & la Toscane. A son imitation le Marquis Palavicin fit la même défense à Crémone, à Bresse, à Milan, & par-tout où s'étendoit sa puissance. Henri Duc de Baviere & quelques Evêques d'Allemagne rejeterent ces flagellans avec mépris : l'Evêque de Cracovie les chassa ; les menaçant de prison s'ils ne se retiroient promptement. L'Archevêque de Gnesne & les autres Evêques de Pologne aiant découvert leurs erreurs, firent défendre qu'on suivît cette secte : ainsi elle fut bientôt dissipée.

VIII.

XXVIII.
Mort du Pape
Alexandre IV.
Pontificat
d'Urbain IV.

Le pape Alexandre se retira à Viterbe l'an 1257 n'osant plus demeurer à Rome. Il passa ensuite à Anagni, & enfin retourna à Viterbe où il mourut l'an 1261, après un Pontificat de six ans & demi, dont il en avoit passé quatre hors de Rome. Il fut enterré dans l'église Cathédrale de Viterbe, & le S. Siège vauqua trois mois. Il n'y avoit à Viterbe que huit Cardinaux, qui se trouverent tellement divisés, qu'ils ne purent convenir de nommer aucun de leur corps, & s'accorderent enfin à élire Pape Jacques Pantaleon Patriarche de Jerusalem, qui se trouvoit à Viterbe pour solliciter une affaire de son église. Il étoit de Troies en Champagne, & fils d'un savetier. Etant venu fort jeune étudier à Paris, il s'appliqua au Droit canon & ensuite à la Théologie. Il devint fameux prédicateur, fut pourvu de l'Archidia-

con
dun
tion
il p
pro
fair
Il é
né s
don
étoit
en fi
De c
Arch
Evêc
canc
xand
del'a
où il
stie.
viett
mais
il se
rut l
Pape
na av
par d
diacr

Ap
qua q
bine
terre
des B
mit e
Rome
avoit
dégui

coné de Liège, & ensuite de l'Evêché de Verdun. Il s'étoit distingué dans plusieurs Légations du Nord. Aiant été élu Pape à Viterbe, il prit le nom d'Urbain IV. Aussi-tôt après sa promotion, il écrivit aux Evêques pour leur en faire part & se recommander à leurs prières. Il écrivit en particulier à S. Louis dont il étoit né sujet, & à Philippe son fils aîné, & il leur donna des indulgences. Comme les Cardinaux étoient réduits à un petit nombre, Urbain IV en fit quatorze, dont deux furent depuis Papes. De cette promotion étoit aussi Henri de Suse Archevêque d'Embrun, qui devint Cardinal Evêque d'Ostie. Il étoit grand jurisconsulte & canoniste, & avoit composé par ordre d'Alexandre IV une Somme ou Recueil de l'un & de l'autre Droit. Il est fameux dans les Ecoles, où il est connu sous le nom de Cardinal d'Ostie. Urbain IV avoit demeuré deux ans à Orviette, d'où la plûpart de ses lettres sont datées: mais les habitans s'étant déclarés contre lui, il se fit porter en litiere à Perouse où il mourut le deuxième d'Octobre 1264, n'ayant été Pape que trois ans. On remarque qu'il pardonna avec bonté une injure qui lui avoit été faite par des gentils-hommes lorsqu'il étoit Archidiacre de Liège.

IX.

Après la mort d'Urbain IV le S. Siège vacqua quatre mois. Le Cardinal Evêque de Sabine qu'Urbain avoit envoyé Légat en Angleterre, n'ayant pu y entrer à cause de la révolte des Barons & des Evêques contre leur Roi, se mit en chemin pour retourner à la Cour de Rome. Mais pendant le voiage il apprit qu'il avoit été élu Pape à Perouse, & il s'y rendit déguisé en frere mendiant, pour éviter les em-

XXIX.
Pontificat
de Clément
IV.

buscades de Mainfroi. Etant arrivé il fit tous ses efforts pour éviter le Pontificat : mais enfin il l'accepta , & prit le nom de Clément IV , parce qu'il étoit né le jour de saint Clément , & avoit reçu de Dieu plusieurs graces singulières ce même jour. On voit ses sentimens sur sa nouvelle dignité , dans les réponses qu'il fit aux Princes qui l'en félicitoient , & encore mieux dans la lettre à Pierre le gros son neveu, où il parle ainsi :

XXX.
Lettre édi-
fiante de ce
Pape,

Plusieurs se réjouissent de notre promotion ; mais nous n'y trouvons qu'un sujet de crainte & de larmes , parce que nous sentons le poids immense d'une pareille charge. Notre élévation ne doit servir qu'à vous rendre plus humble. Nous ne voulons point que ni vous , ni votre frere , ni aucun de nos parens viennent nous trouver sans notre ordre particulier : autrement ils s'en retourneroient confus , & frustrés de leurs espérances. Ne cherchez pas à marier votre sœur plus avantageusement à cause de nous : car nous ne pourrions l'approuver ni rien faire en sa faveur. Néanmoins si elle épouse le fils d'un simple chevalier, nous donnerons trois cens tournois d'argent. C'étiot environs cent cinquante livres de notre monnoie. Le Pape continue : Si vous voulez monter plus haut , n'espérez pas un denier de nous. Nous ne voulons point que notre élévation porte aucun de nos parens à s'enfler d'orgueil : il faut que Mabille & Cécile prennent les maris qu'elles auroient , si nous étions dans la simple cléricature. Dites à Gilie, qu'elle ne change point de situation, mais qu'elle demeure à Susé , qu'elle garde toute la modestie possible dans ses habits , & qu'elle ne se charge de recommandations pour personne ; elles se-

roie.
& n
prés
veut
rouf
Féli
L
à l'a
plus
posa
Com
Lou
Roia
1268
tre a
conf
vent
fier l
long
couch
ling
Vite
l'on
de sa
non
de tr
assoc
Vien
mun
auto
cord
qu'il
cette
toute

Le
yant

roient inutiles à celui pour qui on les feroit, & nuisibles à elle-même. Si on lui offre des présens à ce sujet, qu'elle les refuse, si elle veut avoir nos bonnes graces. Donnée à Perouse le jour de sainte Perpétue & de sainte Félicité.

Le Pape Clément donna ses premiers soins à l'affaire du Roiaume de Sicile, comme la plus pressante pour la Cour de Rome, & il disposa de cette Couronne en faveur de Charles Comte d'Anjou & de Provence frere de saint Louis, qui reçut à Rome l'investiture de ce Roiaume. Clément IV mourut à Viterbe l'an 1268, après avoir tenu le S. Siège près de quatre ans. Il étoit fort prudent, excellent Jurisconsulte, habile prédicateur, & prêchoit souvent à Viterbe, même étant Pape, pour fortifier le peuple dans la Foi Catholique. Pendant long-temps il ne mangea point de viande, coucha sur un lit très-dur, & ne porta point de linge : sa vie étoit très-pure. Il fut enterré à Viterbe dans l'église des Freres-Prêcheurs, où l'on voit encore son tombeau, orné de l'image de sainte Hedvige de Pologne, qu'il avoit canonisée. Après sa mort le S. Siège vqua près de trois ans. De son temps plusieurs personnes associées à Rome en l'honneur de la sainte Vierge, s'engagerent à se confesser & à communier trois fois l'année, & le Pape Clément autorisa cette dévotion par une Bulle ; leur accordant cent jours d'indulgence à chaque fois qu'ils recevroient les Sacremens. On dit que cette confrerie fut la premiere & le modèle de toutes les autres.

X.

Les Cardinaux qui étoient à Viterbe ne pouvant s'accorder dans l'élection d'un Pape, se

XXXI.

Sa mort.

Longue vacance du S. Siège.

XXXII.

Pontificat de Grégoire.

déterminerent enfin à faire un compromis entre les mains de six d'entre eux, auxquels ils donnerent le pouvoir d'élire un Pape; & ces six élurent tout d'une voix Thibault Archidiacre de Liège, qui étoit alors à Acre, étant allé par dévotion visiter les lieux saints. Il y reçut la nouvelle qu'il avoit été élu Pape. On lui écrivit aussi-tôt pour le conjurer de venir incessamment. La nouvelle de son élection causa beaucoup de joie aux Chrétiens de la Terre-Sainte, espérant qu'il les secourroit puissamment. Dans le serment qu'il fit à Acre étant prêt à partir, il employa les paroles du psaume 136, pour témoigner qu'il n'oublieroit jamais Jerusalem. Il prit le nom de Grégoire X. S'étant embarqué, il alla à Viterbe, où étoit la Cour de Rome. Sans se donner le temps de se reposer après un si grand voiage, il travailla uniquement pendant huit jours à prendre des moyens pour secourir promptement la Terre-Sainte, qu'il avoit laissée dans l'état le plus déplorable.

Grégoire fut sacré à Rome le vingt-septième de Mars 1272. Il écrivit aussi-tôt après à tous les Evêques pour la convocation d'un Concile général. Il en marquoit principalement trois causes, le schisme des Grecs; le mauvais état de la Terre-Sainte, dont il avoit été témoin oculaire; les vices & les erreurs qui se multiplioient dans l'Eglise. Il vint à Lyon l'an 1273, accompagné de S. Bonaventure qu'il avoit élevé à la dignité de Cardinal. Nous parlerons ailleurs du Concile qu'il y tint. Après son retour en Italie, il fit différens voiajes. On remarque qu'en passant à côté de Florence, il ne voulut point entrer dans cette ville, parce qu'il l'avoit interdite & en avoit excommunié

tous
les pl
va da
ville.
donn
il fut
& en
ze &
ba ma
1276
ques
d'Acre
le pa
thédr

Le
Cardi
l'Ord
que d
passa
ronné
il y t
cinq
Adrie
lui ét
ction
fussiez
Pape
be, il
sans a
Prêtre
Freres
beau
loit d
Conc
donné
dinau

tous les habitans. Comme la riviere enflée par les pluies ne se pouvoit passer à gué, il se trouva dans la nécessité de traverser un pont de la ville. Alors il leva les censures, & en passant il donna au peuple des bénédictions. Mais quand il fut hors de la ville, il l'interdit de nouveau & en excommunia les habitans. Il alla à Arezze & y passa les fêtes de Noël : mais il y tomba malade & mourut le douzième de Janvier 1276, aiant tenu le S. Siège quatre ans & quelques mois. Il fut enterré dans la Cathédrale d'Arezze, & on l'honore comme saint dans le pais. On donna son nom à la nouvelle Cathédrale qui fut bâtie dans le siècle suivant.

X I.

Le S. Siège ne vaqua que dix jours, & les Cardinaux élurent Pierre de Tarantaise de l'Ordre des Freres Prêcheurs, Cardinal Evêque d'Ostie, qui prit le nom d'Innocent V. Il passa aussi-tôt d'Arezze à Rome, où il fut couronné, & alla loger au Palais de Latran. Mais il y tomba malade aussi-tôt, & mourut après cinq mois de Pontificat. Son successeur fut Adrien V. Il étoit déjà malade; & ses parens lui étant venu faire compliment sur son éléction, il leur dit : J'aimerois mieux que vous fussiez venus voir un Cardinal en santé qu'un Pape moribond. Aiant passé de Rome à Viterbe, il y mourut un mois après son éléction, sans avoir été sacré Evêque ni même ordonné Prêtre. Il fut enterré à Viterbe dans l'église des Freres Mineurs, où l'on voit encore son tombeau : le S. Siège vaqua un mois. On vouloit obliger les Cardinaux de s'enfermer en Conclave, comme Grégoire X l'avoit ordonné par une Constitution. Mais les Cardinaux disoient que cette Constitution de

XXXIII.
Innocent V.
Adrien V.
Jean XXI.

Conclave avoit été suspendue par le Pape Adrien. Les citoiens de Viterbe n'eurent aucun égard à cette raison des Cardinaux, & les forcèrent de s'enfermer en Conclave, & de procéder à l'élection. Ils élurent Pierre Julien Portugais, Cardinal Evêque de Tusculum, qui prit le nom de Jean XXI. On ne devoit le compter que le vingtième; mais quelques-uns comptoient pour pape Jean fils de Robert, qui fut élu sans être sacré à la fin du dixième siècle. Pierre Julien étoit né à Lisbonne, & avoit étudié toute sorte de sciences, ce qui le faisoit nommer cleric universel selon le style du temps. Il passoit sur-tout pour fort habile dans la médecine, & il en a laissé un Traité sous le titre de Trésor des pauvres, qui est imprimé. Il favorisoit les pauvres étudiants, & leur donnoit des bénéfices. Il révoqua la Constitution de Grégoire X touchant l'élection du Pape. Elle portoit que dix jours après la mort du Pape, les Cardinaux s'assembleroient pour élire son successeur; qu'ils seroient renfermés dans le Conclave, jusqu'à ce que l'élection fût faite; que si l'élection n'étoit pas faite dans les trois premiers jours, les cinq jours suivans ils se contenteroient d'un seul plat; & qu'après ces cinq jours on ne leur donneroit plus que du pain, du vin & de l'eau, jusqu'à ce que l'élection fût faite. Jean XXI ne faisoit pas difficulté de dire qu'il comptoit vivre fort longtemps: cependant comme il étoit dans une chambre neuve qu'il avoit fait faire pour lui près du Palais de Viterbe, le bâtiment tomba, & il mourut six jours après des blessures dont il fut couvert. C'étoit le seizième de Mai jour de la Pentecôte 1277. Il avoit tenu huit mois le S. Siège, qui en vaqua six. On

l'acc
parol

Le v
ma P
des U
On d
senté
Pape.
d'Yon
bien-
grand
& la
moit
me en
enrich
rables
le prin
quatre
Il par
un ex
me trè
ment c
xième
de troi
six mo
assemb

Ils s
nal de
été ch
Martin
ce. Il
rer fon
de cel
ie nom
que de
pe de

l'accuse d'avoir été très-peu discret dans ses paroles.

XII.

Le vingt-cinquième de Novembre, on nomma Pape, Jean Gaetar Romain de la famille des Ursins, qui prit le nom de Nicolas III. On dit que saint François à qui on l'avoit présenté étant enfant, prédit qu'il seroit un jour Pape. Il eut des bénéfices dans les églises d'Yorc, de Laon & de Soissons. Il étoit fort bien-fait, & on admiroit en même-temps sa grande modestie. On louoit aussi sa prudence & la sagesse de ses réponses. Mais on le blâmoit d'aimer trop ses parens, & d'avoir même employé des moiens peu légitimes pour les enrichir, & leur procurer des alliances honorables. Ce Pape forma de grands projets, dont le principal étoit de partager tout l'Empire en quatre Roiaumes, mais la mort les fit avorter. Il paroissoit devoir vivre long-temps, aiant un excellent tempérament & gardant un régime très-exact. Néanmoins il mourut subitement d'une attaque d'apoplexie le vingt-deuxième d'Août 1280, aiant tenu le S. Siège près de trois ans; & après sa mort le S. Siège vacqua six mois, par la mésintelligence des Cardinaux assemblés à Viterbe.

Ils s'accorderent enfin à élire Simon Cardinal de sainte Cécile. Il étoit François, & avoit été chanoine & trésorier de l'église de saint Martin de Tours, & deux fois Légat en France. Il résista à son élection jusqu'à faire déchirer son manteau, quand on voulut le revêtir de celui de Pape. Aiant enfin accepté, il prit le nom de Martin, en l'honneur du saint Evêque de Tours: mais quoiqu'il fût le second Pape de ce nom, on le nomme Martin IV, en

XXXIV:
Nicolas III.

XXXV:
Martin IV.

confondant apparemment les deux Marins avec les deux Martins. Il se fit nommer Sénateur de Rome, c'est-à-dire, premier Magistrat, & le peuple lui donna plein pouvoir de gouverner par lui ou par un autre, & de disposer des revenus appartenans à la ville ou à la communauté du peuple Romain. Comme les Papes depuis deux siècles au moins, se prétendoient Seigneurs temporels de Rome, il est étonnant que Martin IV se soit soumis à cette élection : car il n'y a point d'exemple que jamais un Prince Souverain ait reçu de ses sujets une simple Magistrature dans sa ville capitale. Une des premières actions de Martin IV fut d'excommunier l'Empereur Michel Paléologue qui s'étoit donné beaucoup de peine pour la réunion des Grecs & des Latins. Ce fut à la sollicitation de Charles Roi de Sicile, que le Pape prononça cette étrange excommunication.

XXXVI.
Vêpres Sici-
liennes.

L'an 1281, on vit éclater en Sicile une terrible conjuration contre le Roi Charles d'Anjou frere de saint Louis, à qui le Pape Clément IV avoit donné le Roiaume de Sicile. Tous les Seigneurs & les chefs du complot s'étant rendus à Palerme pour y célébrer la fête de Pâques, tout d'un coup les Siciliens coururent aux armes, en criant : Meurent les François. Tous ceux qui se trouverent à Palerme furent tués dans les maisons & dans les églises : on ouvrit même le ventre des femmes enceintes, pour faire périr leur fruit. Après cette exécution, les Seigneurs partirent de Palerme, & en firent faire de semblables chacun dans leurs terres, enforte que par toute la Sicile on égorga les François. On appelle ce massacre les Vêpres Siciliennes, parce que, selon quelques Auteurs

le f
ner
pri
& l
ler
la d
me-
don
& d
C
Sici
publ
par l
dant
léolo
Pier
le R
du R
jets
après
terril
ses qu
inven
tion
Les d
par le
mais
gieux
point
terdis
suspe
lui av
d'Arr
nois,
Le Pa
com
il ne

le signal qu'on avoit donné étoit quand on sonneroit les Vêpres. Le Roi Charles en aiant appris la nouvelle, alla trouver le Pape Martin & les Cardinaux, qui l'exhorterent à travailler incessamment à regagner la Sicile, soit par la douceur, soit par la force. Le Pape en même-temps publia une Bulle, par laquelle il ordonne aux révoltés de rentrer dans leur devoir & de se soumettre au Roi Charles.

Cependant Pierre Roi d'Arragon vint en Sicile se faire couronner Roi. Le Pape Martin publia aussi-tôt contre lui une grande Bulle, par laquelle il le dénonce excommunié, étendant les censures sur l'Empereur Michel Paléologue, comme suspect d'avoir aidé le Roi Pierre à envahir la Sicile. Il menace même le Roi Pierre, s'il ne se retire, de le priver du Roiaume d'Arragon, & d'absoudre ses sujets du serment de fidélité. Quelque temps après il exécuta cette menace par une Bulle terrible, dans laquelle on mit toutes les clauses que la subtilité des canonistes Romains put inventer, pour fortifier la sentence de déposition : mais la difficulté fut de la faire exécuter. Les censures furent méprisées, non-seulement par le Roi, les Seigneurs & les autres laïques, mais par les Evêques, le clergé & les religieux de tous les Ordres, qui ne se crurent point excommuniés & ne garderent point l'interdit. Le Roi Pierre en appella à un Pape non suspect; & pour se moquer de la défense qui lui avoit été faite de prendre le titre de Roi d'Arragon, il se qualifioit Chevalier Arragonnois, pere de deux Rois & Maître de la mer. Le Pape l'aïant appris en fut indigné : mais comme les peines spirituelles étoient épuisées, il ne restoit plus que la force des armes à em-

plioier. Ce fut aussi le moien dont le Pape fit usage, à la sollicitation du Cardinal Cholet son Légat en France, qui avoit été d'abord chanoine de Beauvais, & qui fonda depuis le Collège qui porte son nom à Paris. Le Pape donna le Roiaume d'Arragon à Philippe le Hardi Roi de France, qui eut la simplicité de l'accepter pour son second fils. Pour en faciliter la conquête, le Pape fit prêcher une croisade, mais tous ces mouvemens furent sans effet.

XXXVIII.
Mort de Charles Roi de Sicile, & du Pape Martin IV.

Charles Roi de Sicile qui avoit été longtemps la terreur des Grecs, menoit une vie triste & languissante, sur-tout depuis qu'il eut appris que son fils aîné Charles le Boiteux, avoit été fait prisonnier du Roi d'Arragon. Il mourut au commencement de l'an 1285. En recevant le Viatique il témoigna de grands sentimens de pénitence, & dit à Jesus-Christ: Sire Dieu, comme je crois fermement que vous êtes mon Sauveur, je vous prie d'avoir pitié de mon ame. Pardonnez-moi mes péchés, puisque je n'ai entrepris la conquête du Roiaume de Sicile, que dans la vue de servir la sainte Eglise. Il avoit vécu soixante-cinq ans, & en avoit régné dix-neuf. Il fut enterré à Naples; & quelques années après, son fils Charles fut délivré de prison & devint Roi de Sicile. Le Pape Martin IV mourut quelques mois après le Roi Charles, aiant tenu le S. Siége quatre ans.

XXXIX.
Honorius IV.
Nicolas IV.

XIII.
Les Cardinaux élurent aussi-tôt Jacques Savelli noble Romain, qui prit le nom d'Honorius IV. Il avoit étudié plusieurs années dans l'Université de Paris, avoit été chanoine de Châlons-sur-Marne, & fait Cardinal diacre

d
i
m
q
S
le
Sa
Pé
plu
fix
se r
d'un
non
enfin
con
Card
che
dre d
puis p
mouv
re-Sa
furent
1292.
vagua
la div
eut al
casion
au cor
eut po
toiens

La
ce du
les plu
ter les
Cardin
qu'il av

diacre par le Pape Urbain IV. Il étoit si incommodé de la goutte aux pieds & aux mains, qu'il ne pouvoit célébrer la Messe qu'avec certains instrumens. Il ne tint le S. Siège que deux ans, & mourut à Rome dans le Palais qu'il avoit fait bâtir près de sainte Sabine. Les Cardinaux s'y étant enfermés pour l'élection, l'air s'y trouva si mal-sain, que plusieurs tomberent malades, & il en mourut six ou sept. Tous les autres se retirèrent. Ils se rassemblèrent l'hiver suivant, & élurent tout d'une voix l'Evêque de Palestrine; mais il renonça deux fois à son élection. Il y consentit enfin, & prit le nom de Nicolas IV par reconnaissance pour Nicolas III qui l'avoit fait Cardinal. Il étoit né à Ascoli dans la Marche d'Ancone, & avoit été Général de l'Ordre des Freres Mineurs, à qui il accorda depuis plusieurs privilèges. Il se donna de grands mouvemens pour le recouvrement de la Terre-Sainte; mais tous les projets de Croisade furent arrêtés par sa mort, qui arriva l'an 1292. Il avoit tenu quatre ans le S. Siège, qui vaqua deux ans & trois mois après sa mort, par la division qui étoit entre les Cardinaux. Il y eut alors à Rome une violente sédition à l'occasion des Sénateurs, qu'il fallut renouveler au commencement de l'année 1293. Il n'y en eut point à Rome pendant six mois, & les citoyens se firent une cruelle guerre.

XIV.

La vue des maux qu'une longue vacance du Saint Siège occasionnoit, porta enfin les plus sages d'entre les Cardinaux à exhorter les autres à procéder à une élection. Le Cardinal Latin Evêque d'Ostie leur déclara qu'il avoit été révélé à un saint homme, que

Tome V

T

XL.
Célestin
Ses comm.
cemens.
Sa retz

pe fit
et son
d cha-
puis le
e Pape
ppe le
cité de
en faci-
ner une
furent

é long-
une vie
qu'il eut
Boiteux,
gon. Il
1285. En
e grands
s-Christ:
ment que
e d'avoir
mes pé-
quête du
de servir
aute-cinq
ut enterré
, son fils
evint Roi
t quelques
tenu le S.

acques Sa-
om d'Ho-
nnées dans
chanoine
Cardinal
diacre

s'ils ne se hâtoient d'élire un Pape, Dieu feroit éclatter les effets de sa juste colere. Benoît Caietan dit en souriant : N'est-ce point frere Pierre de Mouron, à qui cette révélation a été faite ? Latin répondit : C'est lui-même. Il m'a écrit qu'étant la nuit en priere, Dieu lui avoit ordonné de nous en avertir. Alors quelques autres Cardinaux releverent l'austérité, les vertus & les miracles de Pierre de Mouron. Quelqu'un proposa de le faire Pape, & on raisonna beaucoup sur cette proposition qui d'abord paroissoit ridicule. Le Cardinal Latin voyant les esprits bien disposés, donna le premier sa voix à Pierre de Mouron, & six autres le suivirent. Enfin tous les suffrages des onze Cardinaux concoururent à cette élection qui se fit à Pérouse. Pierre étoit né l'an 1215 dans la Pouille. Son pere se nommoit Anglier ; sa mere Marie, gens obscurs selon le monde, mais vertueux. Ils eurent douze fils, dont ils souhaitoient que quelqu'un se consacrat au service de Dieu. Pierre rémoigna dès l'enfance tant d'inclination pour la vertu, que sa mere demeurée veuve, le fit étudier : & comme il avoit un grand attrait pour la solitude, il se retira d'abord à une église de saint Nicolas près du château de Sangre, ensuite à un ermitage de la montagne voisine, & enfin à une grotte d'une autre montagne, où il trouva une grande roche sous laquelle il creusa un peu, ensorte qu'il s'y logea, mais si à l'étroit, qu'à peine s'y pouvoit-il tenir debout, ou s'étendre pour se coucher ; & cependant il y demeura trois ans. Comme tout le monde lui conseilloit de se faire prêtre, par un excès de simplicité & par ignorance des régles de l'Eglise, il alla à Ro-

me
 mo
 cop
 trou
 dem
 C
 litain
 lenc
 la m
 gran
 pas à
 amis
 pagn
 demer
 ensuit
 autan
 qu'il é
 clinati
 mais q
 rendoi
 de Ma
 S. Espr
 pressen
 ainsi q
 mence
 tres cir
 effet trè
 pensées
 des révé
 traordin
 Ses di
 de saint
 mation
 Urhain
 désert d
 re leur I
 la Régle

me, & y reçut la prêtrise; ensuite il vint au mont de Mouron près de Sulmone, ville épiscopale de l'Abruzze ultérieure; & y aiant trouvé une grotte à son gré, il s'y arrêta & y demeura cinq ans.

Comme il ne trouva pas ce lieu assez solitaire, parce qu'on avoit défriché les bois d'alentour, il passa au mont de Magelle près de la même ville de Sulmone, où il trouva une grande grotte qui lui plût beaucoup, mais non pas à deux compagnons qu'il avoit, ni à ses amis: c'est pourquoi il demeura seul. Ses compagnons néanmoins qui l'aimoient, vinrent y demeurer quelques jours après, & il lui vint ensuite plusieurs autres disciples. Il refusoit autant qu'il pouvoit de les recevoir, disant qu'il étoit un homme simple, & que son inclination étoit de demeurer toujours seul; mais quelquefois vaincu par la charité, il se rendoit à leur desir. On bâtit ensuite en ce lieu de Magelle, un bel oratoire en l'honneur du S. Esprit, & on y venoit avec un grand empressement, même des pais éloignés. C'est ainsi que Pierre raconte lui-même les commencemens de sa vie, mais avec plusieurs autres circonstances, qui font voir qu'il étoit en effet très-simple, & qu'il prenoit aisément ses pensées pour des inspirations, ses songes pour des révélations, & tout ce qui lui paroïssoit extraordinaire pour des miracles.

Ses disciples ensuite embrassèrent la Règle de saint Benoît, comme le prouve la confirmation de leur Institut, accordée par le Pape Urhain IV l'an 1263, en faveur des freres du désert du Saint-Esprit de Magelle. Mais Pierre leur Instituteur ajoutoit aux observations de la Règle plusieurs austérités. Il étoit reclus

XII.
Ses austérités.
Il institue
l'Ordre des
Célestins

dans une cellule particuliere si bien fermée ; que celui qui lui répondoit à la Messe, le servoit par la fenêtre. Pendant certain temps il gardoit absolument le silence : il couchoit sur la terre nue, ou sur des planches, avec une pierre ou un billot de bois pour chevet ; il portoit une ceinture chargée de chaînes de fer & une chemise de mailles sur la chair. Il jeûnoit tous les jours, excepté le Dimanche ; & les mardis & vendredis, il ne prenoit qu'un peu de pain & d'eau. Il passoit souvent les nuits à réciter des psaumes sans dormir ; & pour éviter l'oïveté il faisoit de ses mains des cilices qu'il donnoit. Aiant appris qu'au Concile de Lyon on devoit supprimer les nouveaux Ordres religieux, il prit avec lui deux de ses freres, & se mit en chemin au mois de Novembre. Etant arrivé à Lyon, il logea dans une maison où sont à présent les religieux de son Ordre, & qui étoit alors aux Templiers. Le Pape Grégoire X le reçut avec honneur, quoiqu'il fût mal vêtu, & que tout son extérieur n'eût rien que de méprisable ; & lui accorda la confirmation de son Institut par une Bulle de 1274, adressée au Prieur & aux freres du Saint-Esprit de Magelle. Le Pape les prend sous sa protection, & ordonne que l'observance qui y est établie selon la Règle de saint Benoît, y sera gardée inviolablement à perpétuité. Il leur confirme la possession de tous leurs biens, dont il fait le dénombrement, & leur donne plusieurs privilèges.

XLII.

Il est élu Pape & prend le nom de Celestin. V.

Pierre de Mouron leur Instituteur étoit sur une montagne haute & escarpée près de Sulmone, enfermé dans une petite cellule, lorsque les Cardinaux lui écrivirent pour le prier d'accepter le Pontificat, Ils lui envoyèrent cinq

députés qui monterent par un chemin très-rude, & arriverent enfin à la cellule du bon ermite, qui ne parloit que par une fenêtre grillée. Ce fut ainsi qu'il leur donna audience. A travers cette grille ils virent un vieillard d'environ soixante & douze ans, pâle & desséché par les jeûnes & les austérités. Sa barbe étoit hérissée, & ses yeux enflés de larmes, qu'il avoit répandues à cette surprenante nouvelle, dont il étoit encore tout effraïé. Les députés se prosternerent devant lui, & il se prosterna de son côté. L'Archevêque de Lyon l'un des députés lui apprit les circonstances de son élection, & le conjura d'accepter, & de faire cesser les troubles dont l'Eglise étoit agitée. Pierre répondit : Une si étonnante nouvelle me met dans un grand embarras. Il faut consulter Dieu : priez-le aussi de votre côté.

Alors il prit par sa fenêtre le Décret d'élection ; & s'étant encore prosterné, il pria quelque temps. Il dit ensuite : J'accepte le Pontificat, & je consens à l'élection : je me soumets, craignant de résister à la volonté de Dieu, & de laisser plus long-temps l'Eglise dans le triste état où elle se trouve. Aussi-tôt les députés lui baisèrent les pieds & rendirent grâces à Dieu. La nouvelle de cet événement s'étant répandue, on accourut de tous côtés voir le nouveau Pape. Il y vint des Evêques, des Ecclésiastiques, des Religieux, des Seigneurs. Charles Martel Roi titulaire de Hongrie vint à ce spectacle comme les autres, & son pere Charles le Boiteux Roi de Sicile, vint le lendemain trouver le nouveau Pape à l'Abbaïe du Saint-Esprit, où il s'étoit rendu pendant la nuit.

Pierre de Mouron aiant renoncé dès sa jeu-

nelle à toutes les espérances du siècle, n'avoit étudié ni le Droit, ni les autres sciences; & il avoit formé dans le même esprit les moines de sa nouvelle Congrégation, qui étoient de bonnes gens rustiques & sans étude. Il se défit des Cardinaux & de tout le Clergé séculier, & il se livra à des Jurisconsultes laïques, qui étoient habiles dans les affaires civiles, mais peu instruits des matieres ecclésiastiques, qui leur étoient nouvelles. Il écrivit aux Cardinaux à Perouse, qu'il lui étoit impossible de les y aller trouver, & de faire un si grand voiage dans les chaleurs de l'été, lui qui étoit avancé en âge & accoutumé au froid des montagnes. Il étoit environ à vingt lieues de Perouse. Il prioit donc les Cardinaux de venir jusques à la ville de l'Aquila, où il se rendit aussi-tôt. Cette ville étoit encore peu habitée, n'ayant été fondée qu'environ quarante ans auparavant par l'Empereur Frideric II. Le Pape y entra monté sur un âne, dont la bride étoit tenue à droite & à gauche par les deux Rois Charles le pere & le fils. Il reçut une lettre des Cardinaux qui le prioient de venir les trouver; mais le Pape persista à vouloir être sacré à l'Aquila, & il prit le nom de Célestin.

XLIII.
Son caractère.
Son défaut de
conduite.

Quoiqu'il eût assez de discernement & de bon sens, son défaut d'expérience le rendoit timide & plein d'incertitudes. Il parloit peu & toujours en Italien. Il fit peu de temps après son sacre, une promotion de douze Cardinaux, sept François & cinq Italiens. Il fit faire dans son Palais une petite cellule de bois, où il se retiroit de temps en temps pour méditer & prier avec plus de recueillement. La pro-

motion qu'il venoit de faire déplut à la plûpart des Cardinaux. Ils étoient choqués qu'on leur donnât des confreres inconnus, comme étoient la plûpart des François, & ils étoient persuadés qu'il ne l'avoit fait qu'à la persuasion du Roi Charles de Sicile. Il eut encore pour ce Prince la complaisance d'aller s'établir à Naples, où Charles faisoit sa résidence. Il sembloit que ce bon Pape ne comprît pas qu'étant Evêque de Rome, il étoit obligé d'en prendre soin par lui-même. Etant encore à l'Aquila, il donna une Bulle en faveur de la nouvelle Congrégation de moines qu'il avoit formée, & il accumula en leur faveur toute sorte de privilèges, qui ont été depuis restreints par diverses Constitutions des Papes. C'est cette Congrégation qui a pris le nom de Célestins, à cause de son Fondateur. Il vouloit y réduire tout l'Ordre de saint Benoît, & avoit fait quitter aux religieux du Mont-Cassin l'habit noir qu'ils portoient, pour prendre celui de son nouvel Institut, qui étoit gris & d'une étoffe très-grosliere. Mais cette espèce de réforme ne dura pas plus que son Pontificat. Célestin avoit des intentions pures; mais la simplicité dans laquelle il avoit passé sa vie, le déaut d'expérience, la foiblesse de l'âge, lui firent commettre bien des fautes par les artifices de ses officiers & des autres auxquels il s'étoit livré. On trouvoit quelquefois les mêmes graces accordées à trois ou quatre personnes, & les Bulles scellées en blanc : on trouvoit aussi des bénéfices donnés avant qu'ils fussent vacans. Enfin les Cardinaux furent indignés de ce qu'il renouvela l'ordonnance du Conclave, publiée vingt ans auparavant par Grégoire X. On trouvoit l'église & la ville de Rome en

danger sous un tel gouvernement, & on lui infinua qu'il devoit renoncer à sa dignité, & qu'il ne pouvoit demeurer Pape en sûreté de conscience.

XLIV.
Il pense à
renoncer au
Pontificat.

Célestin fut touché de ce conseil : il s'enferma dans sa cellule ; & considérant combien il étoit déchu de la perfection dont il croioit approcher auparavant, il disoit en versant des larmes : On dit que j'ai tout pouvoir en ce monde sur les ames : pourquoi ne puis-je donc pas assurer le salut de la mienne ? Dieu ne m'a-t-il élevé que pour me précipiter ? Je vois les Cardinaux divisés contre moi de tous côtés. Ne vaut-il pas mieux rompre mes liens, & laisser le S. Siège à quelqu'un qui ait l'esprit de gouvernement ? Il étoit seulement en peine de savoir s'il lui étoit permis de quitter sa place pour retourner en solitude. Dans ce doute il eut recours à un petit livre qu'il consultoit dans son désert, pour suppléer à la science qui lui manquoit, & qui contenoit en abrégé les maximes du Droit. Ce livre le confirma dans la résolution de quitter, de même que le conseil de quelques personnes auxquelles il s'adressa. Les moines de sa nouvelle Congrégation qui étoient toujours auprès de lui, aiant sçu qu'il vouloit renoncer au Pontificat, firent tous leurs efforts pour le détourner de cette résolution. Mais il assembla les Cardinaux, & leur représenta comme il avoit passé sa vie dans le repos & la pauvreté, & les douceurs qu'il avoit goûtées dans la retraite. Il ajouta ensuite avec larmes : Mon âge, mes manieres, la grossièreté de mon langage, mon peu d'esprit, le défaut de prudence & d'expérience, me font craindre le danger auquel je suis exposé sur le S. Siège. C'est

pe
pa
ti
av
en
les
&
m
&
qu
à
pu
tea
ne
que
éta
cha
Pap
dése
l'ou
Mo
pou
d'un
ma
du
peup
folat
remo
expr
donn
Card
cano
felle
reten
thieu
tous

pourquoi je vous prie de me dire s'il ne sera pas utile à l'Eglise, que je renonce à un métier que je ne fais pas. Les Cardinaux après y avoir bien pensé, lui conseillèrent d'éprouver encore pendant quelque temps, en évitant les mauvais conseils qui nuisoient aux affaires & à sa réputation. Ils lui conseillèrent en même-temps d'ordonner des prières publiques & des processions, pour demander à Dieu qu'il fit connoître ce qui seroit le plus utile à son Eglise. On fit donc une procession depuis la grande église de Naples jusqu'au château du Roi Charles.

Tout le monde le supplia à haute voix de ne point renoncer à sa dignité; mais quelques jours après, il tint un Consistoire, où étant assis avec les Cardinaux, revêtu de la chape d'écarlate & des autres ornemens de Pape, il tira un papier fermé, & après avoir défendu aux Cardinaux de l'interrompre, il l'ouvrit & le lut. Voici ce qu'il contenoit: Moi Célestin Pape, cinquième du nom, pour causes légitimes, d'humilité, de desir d'une meilleure vie, de la crainte de blesser ma conscience, de la foiblesse de mon corps, du défaut de science, & de la malignité du peuple; & pour retrouver le repos & la consolation de ma vie passée, je quitte volontairement & librement la Papauté, & je renonce expressément à cette charge & à cette dignité: donnant dès-à-présent au sacré Collège des Cardinaux, la pleine & libre faculté d'élire canoniquement un Pasteur à l'Eglise Universelle. A cette lettre les Cardinaux ne purent retenir leurs soupirs & leurs larmes, & Matthieu Rossi le plus ancien diacre, par ordre de tous, dit à Célestin: Saint Pere, s'il n'est pas

X L V.
Son acte de
démision.

possible de vous faire changer de résolution, faites une Constitution, qui porte expressément que tout Pape peut renoncer à sa dignité, & que le Collège des Cardinaux peut accepter sa démission. Célestin l'accorda : Rossi dicta la Constitution, & elle fut depuis insérée au sexte des Décrétales. Alors Célestin sortit du Consistoire; & les Cardinaux, après en avoir délibéré, admirent sa résignation; & l'ayant fait rentrer, l'exhorterent à demeurer tranquille & à prier pour le peuple qu'il laissoit sans Pasteur. Mais l'état où ils le virent, leur fit de nouveau répandre des larmes; car il avoit quitté toutes les marques de sa dignité, & avoit repris l'habit de simple moine. Il avoit tenu le S. Siège cinq mois depuis son élection, & depuis son sacre trois mois & demi.

XV.

XLVI. Les Cardinaux élurent ensuite à la pluralité
Élection de des voix le Cardinal Benoît Caietan, qui prit
Boniface le nom de Boniface VIII. Il étoit né à Ana-
VIII. gni, & s'étoit appliqué dès sa jeunesse à l'étu-
 de du Droit civil & canonique. Il fut cha-
 noine de Paris & de Lyon, & exerça à Rome
 la fonction de Notaire du Pape. Il commen-
 ça son Pontificat par la révocation des graces
 accordées par Célestin, de la simplicité du-
 quel on avoit abusé. Ensuite il se mit en che-
 min pour aller à Rome, malgré la rigueur
 de la saison : car c'étoit au commencement de
 Janvier 1295. Il fut sacré solennellement, &
 ensuite couronné à la porte de l'église de saint
 Pierre, de la couronne que l'on croit alors
 avoir été donnée à saint Silvestre par Con-
 stantin. Ensuite le Pape alla à cheval à saint
 Jean de Latran, accompagné des Rois de Si-

cile & de Hongrie, qui tenoient chacun la bride de son cheval, l'un à droite & l'autre à gauche. Les mêmes Princes le servirent à table au festin solennel, aiant la couronne sur la tête. Boniface avant son sacre fit serment sur l'autel de saint Pierre, de conserver la Foi & la discipline de l'Eglise, & particulièrement de défendre les huit Conciles généraux.

Cependant Boniface veilloit avec une attention particuliere sur la conduite de Pierre de Mouron son prédécesseur, craignant qu'on n'abusât de sa simplicité, pour lui persuader de reprendre la dignité qu'il avoit quittée, ou qu'on ne le reconnût Pape malgré lui. Boniface voulut donc le mener avec lui à Rome. Il l'avoit envoyé devant avec quelques personnes pour l'accompagner & l'observer. Mais il apprit avec étonnement, qu'il s'étoit échappé pendant la nuit. Il fit courir après lui, & on le trouva, quoiqu'il se fût déguisé. En l'arrêtant, on le traita avec beaucoup de respect; car le peuple le regardoit comme un saint, coupoit des morceaux de son habit, & arrachoit même le poil de son âne comme si c'eût été des reliques. Le Pape Boniface le reçut avec beaucoup d'honnêteté, & le fit convenir de demeurer au château de Fumone en Campanie. Mais bien-tôt après il le fit enfermer dans une tour très-forte de ce château, & donna ordre qu'il fût gardé jour & nuit par six chevaliers & trente soldats. On lui fournissoit abondamment les choses nécessaires, dont il usoit très-sobrement, gardant son ancienne abstinence; mais on ne le laissoit voir à personne. Il demanda deux freres de son Ordre pour célébrer

XLVII.

Fuite de Célestin. Sa prison. Sa mort.

avec eux l'Office divin ; & on les lui accorda : mais ils ne pouvoient souffrir plus long-tems cette prison qui étoit très-étroite : on les en tiroit malades , & d'autres leur succédoient. Il souffroit toutes les incommodités de sa prison & les mauvais traitemens de ses gardes , sans donner aucun signe d'impatience. Après qu'il eut été dix mois dans cette prison, le jour de la Pentecôte 1296 aiant dit la Messe , il fit appeller les Chevaliers qui le gardoient , & leur dit qu'il mourroit avant le Dimanche suivant. En effet il fut attaqué le jour même d'une fièvre violente : il demanda l'Extrême-Onction ; & l'ayant reçue , il se fit mettre sur une planche , couverte d'un méchant tapis ; & le samedi dix-neuvième du mois , comme il achevoit de dire Vepres avec ses religieux , il rendit l'esprit. Un Cardinal envoyé par Boniface assista à ses funérailles , & Boniface même célébra pour lui à Rome une Messe solennelle.

XLVIII.
Démêlés du
Pape Boniface
avec les
Cardinaux
Colannes.

Ce Pape est fameux par ses démêlés avec Philippe-le-Bel Roi de France. Il en eut aussi de considérables avec les Cardinaux Colannes. Ils lui firent signifier un acte où ils lui parloient ainsi : Nous ne vous croions point Pape légitime , & nous le dénonçons au sacré Collège des Cardinaux. Car des personnes d'une grande autorité doutent que la renonciation du Pape Célestin de sainte mémoire ait été canonique. Dans une affaire si importante nous désirons l'éclaircissement de la vérité. C'est pourquoi nous demandons instamment qu'on assemble un Concile général, pour décider si la renonciation & l'élection faite en conséquence sont canoniques. Nous demandons qu'en attendant vous vous absteniez de

tou
dou
fac
une
fit a
avo
lestr
cett
fada
que
ain
ter
ses
leur
ma
Pale
abat
ction
avo
trom
de se
& à p
gnan
rent
uns
d'aut
vent
Card
tant

L
me
ma
gagn
leurs
avo
exan

toute fonction pastorale. L'acte est daté du douzième de Mai 1297. Le même jour Boniface publia de son côté contre les Colonnes, une Bulle par laquelle il les excommunioit. Il fit aussi abattre les Palais & les maisons qu'ils avoient dans Rome ; & pour les chasser de Palestrine & des autres places qui appartenoient à cette puissante famille, il fit prêcher la Croisade contre eux, avec la même indulgence que pour la Terre-Sainte. Le Pape assembla ainsi une armée, & força les Colonnes de traiter d'accommodement. Ils vinrent se jeter à ses pieds & lui demandèrent miséricorde. Il leur pardonna & leva l'excommunication : mais il voulut qu'ils lui rendissent la ville de Palestrine ; & quand il en fut le maître, il la fit abattre & ruiner entièrement. Cette destruction de Palestrine se fit contre le traité qu'il avoit fait avec les Colonnes, qui se voiant trompés, se révolterent de nouveau. Le Pape de son côté recommença à les excommunier & à procéder contre eux : c'est pourquoi craignant pour leur vie ou leur liberté, ils quittèrent le voisinage de Rome, & se retirèrent : les uns en Sicile, les autres en France, ou en d'autres lieux, se cachant & changeant souvent de demeure, principalement les deux Cardinaux ; & ils demeurèrent ainsi en exil tant que Boniface vécut.

XVI.

L'an 1299, il se répandit un bruit à Rome que l'année suivante 1300 tous les Romains qui visiteroient l'église de saint Pierre, gagneroient une indulgence plénière de tous leurs péchés, & que chaque centième année avoit ce privilège. Le Pape Boniface VIII fit examiner si cette prétention étoit fondée ; mais

XLIV.

Institution du Jubilé au commencement de chaque siècle.

on ne trouva rien de clair pour l'autoriser. Le premier jour de Janvier se passa presque entier sans qu'on vît rien d'extraordinaire : mais le soir , jusques à minuit , il y eut à saint Pierre un concours prodigieux de peuple , qui s'empressoit d'y venir , comme si l'indulgence devoit finir avec cette journée. Ce concours dura près de deux mois : les uns disant que le premier jour de la centième année on gagnoit l'indulgence pléniere ; les autres , que c'étoit seulement une indulgence de cent ans. Le Pape qui résidoit au Palais de Latran , observoit attentivement cette dévotion du peuple & la favorisoit. Il fit venir devant lui un vieillard , qui disoit avoir cent sept ans , & qui soutenoit que son pere étoit venu à Rome à l'autre centième année pour y gagner l'indulgence. On avoit en France la même opinion de l'indulgence qu'on gagnoit à Rome , comme témoignoiient deux hommes du Diocèse de Beauvais , âgés de plus de cent ans ; & plusieurs Italiens parloient de même.

Après ces informations , Boniface fit dresser une Bulle de l'avis des Cardinaux , dans laquelle il parle ainsi : Afin que saint Pierre & saint Paul soient plus honorés & leurs églises plus fréquentées , nous accordons indulgence pléniere à tous ceux qui aiant un véritable repentir de leurs péchés , & les aiant confessés , visiteront avec respect lesdites églises durant la présente année 1300 , & toutes les centièmes années suivantes. Ceux qui voudront participer à cette indulgence , s'ils demeurent à Rome , visiteront ces églises pendant trente jours ; s'ils sont dehors , ils les visiteront pendant quinze jours. Il est bon de remarquer qu'il n'est parlé dans cette Bulle ni de Jubilé , ni de

l'ex
reç
pre
site
pre
Sic
d'E
Ho
dix
soie
voi
por
voi
ann
que
vue
con
leri
min
à l'e
Rom
leur
N
Pap
ziér

l'exemple de l'ancienne Loi. Cette Bulle fut reçue avec une extrême joie. Les Romains les premiers, sans distinction d'âge & de sexe, visiterent les églises pendant le nombre de jours prescrits. Ensuite on y vint de toute l'Italie, de Sicile, de Sardaigne, de Corse, de France, d'Espagne, d'Angleterre, d'Allemagne, de Hongrie. Les vieillards même de soixante & dix ans y venoient, & les infirmes s'y faisoient porter. On remarqua entre autre un Savoiard âgé de plus de cent ans, que ses parens portoient, & qui prétendoit se souvenir d'avoir assisté à la cérémonie de l'autre centième année. L'historien Florentin Jean Villani dit que la plus grande merveille qu'on ait jamais vue, fut que pendant toute l'année, il y eut continuellement à Rome deux cens mille pèlerins, sans compter ceux qui étoient en chemin. Il ajoute que leurs offrandes procurerent à l'église un trésor considérable, & que les Romains s'enrichirent tous par le débit de leurs denrées.

Nous aurons occasion de parler encore du Pape Boniface VIII dans l'histoire du quatorzième siècle.



ARTICLE VI.

Eglise d'Allemagne.

I.

I.
Eglise d'Al-
lemagne.

Lettres du
Pape Inno-
cent III au
sujet de l'éle-
ction de Phi-
lippe de Suau-
be.

A La fin du douzième siècle, l'Allemagne étoit divisée entre les deux Princes qui prétendoient à l'Empire, Philippe de Suabe & Otton de Saxe. Le Pape Innocent III se déclara l'an 1200 en faveur d'Otton. Il écrivit sur ce sujet plusieurs lettres fort remarquables. Dans une réponse qu'il donna en plein Consistoire aux Ambassadeurs de Philippe, il entreprit de montrer par plusieurs autorités de l'écriture l'excellence du Sacerdoce au-dessus de la Roiauté, mais sans distinguer la Puissance temporelle de la spirituelle. Au contraire il attribue au Sacerdoce la Puissance temporelle, en disant: Chaque Roi a son Roiaume; mais Pierre a la prééminence sur tous, étant le Vicaire de celui à qui appartient tout le monde & ceux qui l'habitent. Dans le peuple de Dieu le Sacerdoce a été établi par l'ordonnance divine, mais la Roiauté a été extorquée par les hommes. Il conclut en disant que dans la question présente, on auroit dû d'abord recourir au S. Siège, auquel cette affaire appartient principalement & finalement: principalement, parce qu'il a transféré l'Empire d'Orient en Occident, finalement, parce qu'il donne la Couronne Impériale. On voit ici la suite des nouvelles maximes de Grégoire VII.

don
der
de
que
l'éle
de l
& c
de S
des
null
nié.
con
tum
veur
con
ne I
aprè
Par l
a do
vous
que
neun
E
mag
Ott
ceux
Lég
natic
alors
à C
main
orde
stie
pou
jusqu
don

Le Pape dit dans la réponse décisive qu'il donna, qu'il y a trois Rois élus; le jeune Frideric, Philippe, & Otton. Il examine le droit de chacun en suivant la méthode des scholastiques: mais la substance de son discours est, que l'élection de Frideric est nulle par l'incapacité de la personne; c'étoit un enfant de deux ans, & qui n'étoit point encore baptisé. Philippe de Suaube a été élu par le plus grand nombre des Princes de l'Empire; mais son élection est nulle, dit le Pape, parce qu'il étoit excommunié. D'ailleurs, ajouté-t-il, ce seroit armer contre l'Eglise cette famille de Suaube accoutumée à la persécuter. Il décide donc en faveur d'Otton de Saxe, & dit qu'il faut le reconnoître pour Roi, & l'appeller à la Couronne Impériale. Le Pape écrivit quelques mois après à Otton une lettre qu'il conclut ainsi: Par l'autorité que le Dieu Tout-puissant nous a donnée dans la personne de saint Pierre, nous vous recevons pour Roi, & nous ordonnons que désormais on vous en rende tous les honneurs.

En même-temps le Pape envoya en Allemagne un Légat, qui déclara publiquement Otton Roi des Romains, excommuniant tous ceux qui refuseroient de le reconnoître. Ce Légat se nommoit Guiparé, étoit François de nation, avoit été Abbé de C teaux, & étoit alors Cardinal Evêque de Palestriné. Ce fut à Cologne qu'il déclara Otton Roi des Romains. Pendant son séjour en cette ville, il ordonna que quand on leve la sainte Hostie à la Messe, on sonneroit une clochette pour avertir tout le peuple de se prosterner jusqu'après la consécration du Calice. Il ordonna encore que quand on porteroit le saint

II.
Innocent III
se déclare
pour Otton
de Saxe.

Viatique aux malades, quelqu'un marcheroit devant le Prêtre, & sonneroit une clochette pour avertir le peuple d'adorer Jesus-Christ dans les rues & dans les maisons. De-là sont venues ces deux pieuses coutumes. Le même Légat étant à Liège, fit un régleme[n]t pour obliger les chanoines à résider, à assister assidue[m]ent à l'Office, à manger au réfectoire, & à ne jamais coucher hors du dortoir sans la permission du Doien.

II.

III.
Plaintes des
Seigneurs &
des Evêques
d'Allemagne
contre le Pa-
pe.

Les Princes du parti de Philippe de Suaubé écrivirent au Pape une lettre, qui porte le nom des deux Archevêques de Magdebourg & de Brême, de onze Evêques, de trois Abbés, du Roi de Bohême, & de deux autres Seigneurs. Nous ne pouvons comprendre, disent-ils, que le renversement de la justice vienne de Rome, où par institution divine est le chef de la Religion. Il est incroyable que l'Evêque de Palestrine, qui se dit votre Légat, ait agi par votre ordre & du consentement des Cardinaux, en ce qui regarde l'élection du Roi des Romains. En effet, qui a jamais oui parler d'une pareille audace? Où avez-vous lu que vos prédécesseurs se soient mêlés de l'élection des Rois des Romains, soit comme Electeurs, soit comme juges de la validité de l'élection? Jesus-Christ a distingué les fonctions des deux Puissances; ensorte que celui qui est au service de Dieu ne s'engage point dans les affaires temporelles, & que celui qui est chargé de ces affaires, ne préside point aux choses divines. Nous vous déclarons que nous avons donné nos suffrages au Seigneur Philippe pour l'élire Roi des Romains, après lui avoir fait promettre qu'il se rendra agréable

à Dieu & à vous par son respect filial & sa protection.

Le Pape Innocent répondit aux Princes d'Allemagne par une grande lettre, dont voici les principaux traits : Nous reconnoissons que vous avez droit d'élire Roi celui qui doit être Empereur : mais ce droit vous est venu du S. Siège, qui a transféré l'Empire Romain des Grecs aux Germains dans la personne de Charlemagne. Les Princes Electeurs doivent reconnoître que nous avons droit d'examiner la personne de celui qui est élu pour Roi, puisque c'est nous qui le sacrons & couronnons Empereur. Car c'est une règle générale, que l'examen de la personne appartient à celui qui lui impose les mains. Ici le Pape semble confondre l'imposition des mains Sacramentelle, essentielle au Sacerdoce, avec le sacre des Rois, qui n'est qu'une simple cérémonie introduite par le Roi Pepin au milieu du huitième siècle, & dont le pouvoir des Souverains est absolument indépendant. Le Pape Innocent termine sa lettre en exhortant à abandonner le Duc de Suaube, & à reconnoître le Roi Otton. Le Roi de France Philippe-Auguste se plaignit aussi de la protection que le Pape donnoit à Otton, qui avoit toujours été ennemi de la France, lui & toute sa famille. Le Pape dans sa réponse s'efforça de justifier sa conduite, & exhorta le Roi à faire alliance avec Otton.

Malgré les efforts du Pape Innocent III Philippe de Suaube l'emportoit sur Otton. Il attira à son parti Adolphe Archevêque de Cologne, par qui Otton avoit été couronné. Il tint une assemblée générale à Aix-la-Chapelle le jour de l'Epiphanie 1205 ; & pour montrer

IV.
Réponse du
Pape.

V.
Suites funes-
tes de cette
division.

qu'il laissoit aux Princes de l'Empire la liberté de l'élection, il ôta sa couronne; mais ils l'élurent de nouveau Roi des Romains, & l'Archevêque de Cologne le sacra avec la Reine Marie son épouse. Dès que le Pape eut appris cette nouvelle, il fit dénoncer Adolphe excommunié. L'Archevêque de Maïence & l'Evêque de Cambrai furent chargés de cette commission, & s'en acquitterent en présence de tout le Clergé & du peuple, dans l'église Métropolitaine de S. Pierre de Cologne. Les commissaires du Pape déposèrent ensuite Adolphe de l'Episcopat, en présence du Roi Otton, de plusieurs Seigneurs, du Clergé & du peuple dans l'église de Cologne, & en même-temps ils firent élire un autre Archevêque. Ce fut Brunon Prevôt de Bonn. Cette élection excita une guerre violente en plusieurs endroits du Diocèse entre les deux Archevêques & leurs partisans. Ce n'étoit que pillages & incendies. Le Roi Philippe de Suaube vint avec une grande armée attaquer la ville de Cologne. N'ayant pu la prendre, il se retira, & assiégea Nuis, qu'il prit par composition pour Adolphe. Le Pape fit publier à Cologne des lettres d'excommunication contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques. Mais ils n'en furent que plus irrités contre le Clergé, dont ils pillèrent les terres & saisirent pendant deux ans tous les revenus. L'on fut réduit à vendre le trésor & l'argenterie des églises.

III.

VI.
Mort de Philippe de Suaube.

Otton couronné Empereur.

L'an 1206, le Roi Philippe fit des courses dans tout le Diocèse de Cologne, qui se soumit à lui. Otton de Saxe lui livra bataille, accompagné de Brunon qui venoit d'être sacré Archevêque; mais il fut battu & réduit à s'enfuir,

& l'Archevêque Brunon pris & présenté au Roi Philippe, qui le fit charger de chaînes & l'emmena avec lui. La ville de Cologne se rendit à Philippe, & Otton s'étant embarqué passa en Angletèrre auprès du Roi Jean son oncle. Quelque temps après il retourna en Allemagne, où les Légats du Pape travaillerent à faire la paix entre lui & Philippe. La négociation étoit fort avancée, lorsque Philippe fut tué dans son lit par le Comte Palatin de Baviere. Alors Otton de Saxe n'ayant plus de compétiteur, fut reconnu de tout le monde pour Roi des Romains dans une Diète, ou assemblée des Seigneurs de l'Empire, qui se tint à Francfort la même année 1208, & qui fut la plus nombreuse qu'on eût vue depuis long-temps. Il songea ensuite à se faire couronner Empereur, & envoya des députés au Pape, pour traiter avec lui des conditions de son couronnement. Dès que l'on fut convenu de tout, Otton vint à Rome où il fut sacré & couronné par le Pape, après avoir promis avec serment d'être le défenseur des églises, & principalement du patrimoine de saint Pierre. Il y eut en cette occasion une querelle fort vive entre les Allemans & les Romains: on en vint aux mains, plusieurs Allemans furent tués, & l'Empereur prétendit avoir perdu onze cens chevaux.

En même-temps les Magistrats des villes d'Italie firent entendre à l'Empereur, qu'on avoit usé de surprise quand on lui avoit fait promettre de rendre les terres de la Comtesse Mathilde, & que le Pape Grégoire VII & ses successeurs avoient abusé de la foiblesse & du grand âge de cette Princesse, pour se faire donner ses domaines. Ainsi Otton refusa de

VI.
Le Pape
treprend c
déposer l'Em
pereur Ot-
ton.

les rendre, comme il l'avoit promis, & attaquâ les terres du Roi de Sicile, prétendant que la Pouille appartenoit à l'Empire. Le Pape Innocent III le fit avertir de tenir sa parole; mais ses avertissemens furent inutiles. Les affaires s'aigrirent à un tel point, que le Pape excommunia l'Empereur dès l'année 1210. Comme Otton n'en étoit que plus animé contre le Pape, & arrêtoit ceux qui vouloient aller à Rome pour quelque affaire que ce fût, le Pape déclara tous ses sujets absous du serment de fidélité, défendant sous peine d'excommunication de le reconnoître pour Empereur. Tel fut le fruit de tant de mouvemens, que le Pape s'étoit donnés pendant dix ans pour faire arriver ce Prince à l'Empire. Otton ne se contenta pas d'être Empereur; mais il vouloit encore ôter le Roiaume de Sicile au jeune Frideric fils de l'Empereur Henri IV. Le Pape voulant s'opposer efficacement aux desseins de l'Empereur, fit solliciter les Seigneurs d'Allemagne de l'abandonner, & d'élire Empereur Frideric Roi de Sicile. Sigefroi Archevêque de Maience & Légat du Pape excommunia de nouveau l'Empereur Otton, & envoya des lettres à tous les Evêques, leur ordonnant d'en faire autant. C'est ce qui engagea le frere de l'Empereur, le Duc de Brabant & d'autres Seigneurs, à brûler & à piller tout le plat pais du Diocèse de Maience.

VIII.
suites fune-
res de cette
entreprise du
Pape.
Fin de l'Em-
pereur Ot-
ton.

Le Duc de Brabant irrité d'ailleurs contre l'Evêque de Liège, prit le même prétexte pour piller la ville. De concert avec l'Empereur Otton il vint à Liège avec des troupes, & déclara que si le Clergé & le peuple ne pretoient serment de fidélité à ce Prince, il abandonneroit la ville au pillage. L'Evêque aiant

re
qu
ço
ce
le
sa
hu
&
ra
ler
qu'
por
ex
de
suj
fall
des
nie.
il g
qu
pie
& re
avo
l'égl
L
tem
tre l
deric
des d
velle
gne,
Rom
qui a
aussi
des tr
Otto
Saxe

refusé de reconnoître Otton, sous prétexte que le Pape l'avoit excommunié, les Brabançons entrèrent dans la ville le jour de l'Ascension troisième de Mai 1212. Ils brisèrent le trésor de la Cathédrale, prirent les vases sacrés, profanèrent les hosties & les saintes huiles, dépouillèrent les prêtres, les femmes & les enfans réfugiés dans l'église, qui demeurera interdite plus d'un an. Le Duc vouloit brûler la ville, mais il se contenta du serment qu'il exigea des Chanoines & des bourgeois pour l'Empereur Otton. L'Evêque de Liège excommunia ensuite dans un Synode le Duc de Brabant & ses complices : mais des Abbés sujets de ce Prince dirent à l'Evêque, qu'il falloit pour le réduire, d'autres armes que des cierges qu'on éteignoit en cette cérémonie. L'Evêque assembla donc des troupes, & il gagna une bataille sur le Duc de Brabant, qui fut obligé de venir à Liège se jeter aux pieds de l'Evêque pour obtenir l'absolution, & relever de ses propres mains les Reliques qui avoient été mises à terre pendant l'interdit de l'église.

L'Empereur Otton apprit vers le même temps que les Allemans s'étoient révoltés contre lui, & avoient élu pour Empereur, Frideric Roi de Sicile, à qui ils avoient envoyé des députés. Quand il eut appris ces tristes nouvelles, il quitta l'Italie & repassa en Allemagne, Frideric s'y rendit aussi, passa ensuite à Rome, où il fut très-bien reçu par le Pape, qui avoit procuré son élection. Il retourna aussi-tôt en Allemagne, où Otton vint avec des troupes pour s'opposer à son progrès. Mais Otton se trouvant le plus foible, retourna en Saxe ; où il mourut l'an 1218. Pour témoi-

gnier combien il se repentoit de ses péchés il obligeoit ses serviteurs de lui mettre les pieds sur la gorge ; & pendant sa maladie , qui fut longue , il se faisoit donner tous les jours la discipline. Il reçut l'absolution de l'Evêque d'Hildesheim , & le Pape Honorius le confirma.

I V.

IX. Frideric n'ayant plus de compétiteurs , alla à Rome pour recevoir la Couronne Impériale. Il la reçut du Pape Honorius III , & renouvella publiquement le vœu qu'il avoit déjà fait d'aller à la Terre-Sainte : mais il différa toujours de l'accomplir sous différens prétextes. Grégoire IX successeur immédiat d'Honorius III l'excommunia , croiant que toutes les raisons que ce Prince alléguoit pour différer son voyage , n'avoient aucune solidité ; & il le menaça en même-temps de le déposer de l'Empire. Frideric écrivit aussi-tôt à tous les Rois & à tous les Princes Chrétiens , soutenant que ses excuses n'étoient point frivoles , comme le Pape le prétendoit faussement ; mais qu'il avoit été retenu par une maladie très-sérieuse , & qui étoit de notoriété publique : ajoutant qu'aussi-tôt qu'il auroit recouvré la santé , il accompliroit son vœu d'une manière convenable à la dignité Impériale.

X.
Lettre de l'Empereur Frideric à tous les Princes Chrétiens contre la Cour de Rome.
Fleuri liv. 79. n. 38.

Voici comme il parloit dans sa lettre au Roi d'Angleterre : L'église Romaine brûle d'une telle avarice , que les biens ecclésiastiques ne lui suffisant plus , elle ne rougit pas de dépouiller les Princes souverains , & de se les rendre tributaires. Vous en avez un exemple bien sensible en votre pere le Roi Jean. Vous avez celui du Comte de Toulouse , & de tant d'autres Princes , dont elle tient les terres en interdit ,

interdit, jusqu'à ce qu'elle les réduise à une pareille servitude. Je ne parle point des simonies, des exactions inouïes qu'elle exerce sur le Clergé, des usures manifestes ou palliées, dont elle infecte tout le monde. Cependant ces sangsues insatiables tiennent des discours tout de miel, disant que la Cour de Rome est l'Eglise notre mere, au lieu que c'est une marâtre & la source de tous les maux. On la connoît par ses fruits : elle envoie de tous côtés des Légats avec pouvoir de punir, de suspendre, d'excommunier; non pour annoncer la parole de Dieu, mais pour amasser de l'argent & moissonner ce qu'ils n'ont pas semé. Ils pillent ainsi les églises, les monasteres & les autres lieux de piété, que nos peres ont fondés pour la nourriture des pèlerins & des pauvres. Ces Romains sans noblesse & sans courage, enflés de leur littérature, aspirent aux Roiaumes & aux Empires. L'Eglise a été fondée sur la pauvreté & la simplicité, & personne ne peut poser d'autre fondement que celui que Jesus-Christ y a mis.

Le Pape Grégoire renouvela le Jeudi-Saint de l'an 1228 l'excommunication de l'Empereur. Dans une lettre qu'il écrivit à tous les Evêques de Pouille, il dit : Si Frideric continue de mépriser l'excommunication, nous absoudrons de leur serment tous ceux qui lui ont juré fidélité, parce que suivant le Décret du Pape Urbain II, on n'est point obligé de garder la foi que l'on a jurée à un Prince Chrétien, quand il méprise les commandemens de Dieu. Nous n'avons point vu ailleurs ce Décret d'Urbain II. L'Empereur Frideric ne fit aucun cas des excommunications du Pape. Il se disposa à faire le voiage d'Outre-mer, quoi-

XI.

Suite de la division entre le Pape Grégoire IX & l'Empereur Frideric.

que Grégoire IX lui eût défendu de partir ; avant que de s'être fait absoudre des censures prononcées contre lui. Mais avant que de s'embarquer, il écrivit au Pape, qu'il avoit laissé plein pouvoir à Rainald Duc de Spolete de traiter de la paix avec lui. Le Pape aiant refusé de traiter avec Rainald, celui-ci commença à attaquer le patrimoine de saint Pierre, aiant dans ses troupes des Sarrasins de Sicile, sujets de l'Empereur son Maître ; & dans cette guerre il y eût des Prêtres & d'autres clercs, pris, mutilés, aveuglés & pendus. Rainald ataquua ensuite la Marche d'Ancone & le Duché de Spolete, & ses troupes y commirent encore de grands excès de cruauté. Le Pape employa d'abord l'excommunication contre Rainald & ses gens : mais voiant qu'on s'en moquoit, il eut recours au glaive matériel.

Il envoya donc contre Rainald de la cavalerie & de l'infanterie sous la conduite de Jean de Brienne Roi de Jérusalem, & lui associa le Cardinal Jean Colonne. Ces troupes se nommoient l'armée de l'Eglise, quoiqu'elles n'eussent pour objet que de défendre les biens temporels de l'église de Rome, & elles prétendoient servir la Religion comme les Croisés ; mais au lieu de croix, ils portoient des clefs sur leurs habits. Le Pape voulant faire ensuite diversion, assembla une autre armée, & l'envoya attaquer les terres de l'Empereur. Cette armée du Pape brûla les villages, enleva les bestiaux, fit des prisonniers, qu'on obligeoit par les tourmens à se racheter à grand prix. Le Gouverneur de Sicile en écrivant à l'Empereur tous ces malheurs, ajoûtoit : Le Clergé de l'Empire ne comprend pas en quelle conscience un Pape peut tenir cette conduite, &

faire la guerre à des Chrétiens, sur-tout en considérant, que quand saint Pierre voulut frapper du glaive matériel, Notre-Seigneur lui dit de le remettre dans le fourreau, & que quiconque frapperoit de l'épée, périroit par l'épée. On ne conçoit point encore comment celui qui excommunié presque tous les jours les voleurs, les incendiaires & ceux qui tourmentent les Chrétiens, peut autoriser ces violences.

V.

L'Empereur Frideric étant arrivé en Palestine, deux Freres Mineurs apporterent au Patriarche de Jérusalem des lettres du Pape, qui ordonnoit de dénoncer l'Empereur excommunié & parjure. Il défendoit aussi qu'on lui obéît & qu'on eût aucun égard pour lui. L'Empereur aiant appris que le Sultan d'Egypte étoit campé près de Gaza, envoya deux Seigneurs avec des présens, & lui fit dire que s'il vouloit rendre Jérusalem, il seroit inutile de faire la guerre. Le Sultan bien informé de la division qui étoit entre les Chrétiens, lui répondit, que les Musulmans ne pouvoient pas céder aisément Jérusalem, à cause du respect qu'ils avoient pour le temple, où ils venoient de toutes parts avec aiant de dévotion que les Chrétiens au Sépulcre de Jesus-Christ. Ce que l'on appelloit alors le temple de Jérusalem, étoit la mosquée bâtie à la même place, depuis que le Calife Omar eut pris Jérusalem en 636. Cette mosquée fut changée en église à la conquête de Godefroi de Bouillon, & on faisoit croire aux pélerins que c'étoit le Temple de Salomon rebâti par les Chrétiens après avoir été ruiné par les Romains. C'étoit l'église pa-

XII.

Traité entre Frideric & le Sultan d'Egypte.

triarchale : mais Saladin aiant pris Jérusalem la rétablit en mosquée.

Après une négociation très-secrete , l'Empereur fit un traité avec le Sultan. Jérusalem devoit être livrée à l'Empereur , à condition qu'il ne toucheroit point à l'enceinte où étoit la mosquée des Musulmans , qui y viendroient librement faire leurs prieres. Par ce traité le Sultan rendoit aux Chrétiens Béthléem, à condition qu'on n'empêcheroit aucun Musulman d'y aller en pèlerinage. Le Patriarche de Jérusalem , les Templiers & les Hospitaliers , ne voulurent prendre aucune part à ce traité. Le Patriarche alla même jusqu'à défendre de célébrer l'Office divin à Jérusalem. Il refusa aussi à tous les pèlerins la permission d'y entrer & de visiter le saint Sépulchre , & écrivit deux lettres très-vives contre l'Empereur. Ce Prince , après avoir fait son entrée à Jérusalem & avoir visité l'église du saint Sépulcre , se hâta de partir pour l'Allemagne , sachant que le Pape lui faisoit la guerre avec succès. Il n'étoit pas même en sûreté en Palestine ; car Matthieu Paris dit que les Templiers & les Hospitaliers voyant le Pape déclaré si hautement contre l'Empereur , écrivirent au Sultan d'Egypte , que l'Empereur avoit résolu d'aller à pied & avec peu de gens au fleuve du Jourdain , & qu'ainsi le Sultan pourroit le prendre ou le tuer. Le Sultan aiant reçu la lettre dont il connoissoit le sceau , détesta la perfidie des Chrétiens , & particulièrement de ces religieux ; & de l'avis de son Conseil , il envoya la lettre à l'Empereur , qui avoit été déjà averti de la trahison sans avoir voulu la croire. Elle fut la source de sa haine contre ces deux Ordres militaires. On chargeoit plus

les T
talier

L'a
nombr
d'Ital
cile.
en pe
Pape
nace q
Frider
reur en
paix ,
d'Allen
avec le
pereur
Lorsqu'
mit à se
manger
rent apr
particul
affermie

Henri
Frideric
sa Adela
moitié
prété ser
Grégoir
daigne l
de la m
noit que
partenu
de retire
Il envoi
para de
en fut de
rité , &

les Templiers de cette trahison que les Hospitaliers.

L'armée du Pape avoit conquis un grand nombre de places dans toutes les Provinces d'Italie qui dépendoient du Roiaume de Sicile. Mais l'Empereur à son retour recouvra en peu de temps tout ce qu'il avoit perdu. Le Pape en étant outré de douleur, exécuta la menace qu'il avoit faite, de dégager les sujets de Frideric de leur serment de fidélité. L'Empereur envoya faire au Pape des propositions de paix, & fit venir en Italie plusieurs Seigneurs d'Allemagne pour être arbitres de ses différens avec le Pape. La paix se fit l'an 1230. L'Empereur alla trouver Grégoire IX à Anagni. Lorsqu'il fut devant lui, il ôta son manteau, se mit à ses pieds, & reçut le baiser de paix. Ils mangèrent ensemble à une même table, & eurent après le repas une longue conversation particuliere. Cette paix qui ne fut jamais bien affermie, fut rompue huit ans après.

VI.

Henri ou Hents, fils naturel de l'Empereur Frideric, passa en Sardaigne en 1238, & épousa Adelasie veuve d'Ubalde, & Dame de la moitié septentrionale de l'Isle. Elle en avoit prêté serment de fidélité avec son mari au Pape Grégoire IX, qui prétendoit que toute la Sardaigne lui appartenoit, comme toutes les isles de la mer. Au contraire, l'Empereur soutenoit que l'Isle de Sardaigne avoit autrefois appartenu à l'Empire, & qu'il avoit fait serment de retirer tout ce qui en avoit été démembre. Il envoya donc son fils Hents, qui s'empara de la plus grande partie de l'Isle, & en fut déclaré Roi. Le Pape en fut très-irrité, & il fit à l'Empereur plusieurs moni-

XIII.

Paix entre le Pape Grégoire IX & l'Empereur.

XIV.

Rupture de la paix.

ions dans les formes; enforte que Frideric vit bien qu'il vouloit le pousser à bout. Pour le prévenir, il écrivit ainsi aux Cardinaux: Puisque vous êtes les successeurs des Apôtres & les lumieres de l'Eglise, qui entrez dans tous les Conseils du Pape, il est étonnant que vous n'empêchiez point qu'il s'emporte jusqu'à vouloir tirer le glaive spirituel contre l'Empereur Romain & le protecteur de l'Eglise. Nous vous prions de retenir ces mouvemens du Pape, qui viennent plus de passion que de justice, afin de prévenir les scandales qui en seroient les suites.

XV.

Le Pape ex-
communie
l'Empereur
& absout ses
sujets du ser-
ment de fidé-
lité.

Lettre de
l'Empereur à
ce sujet.

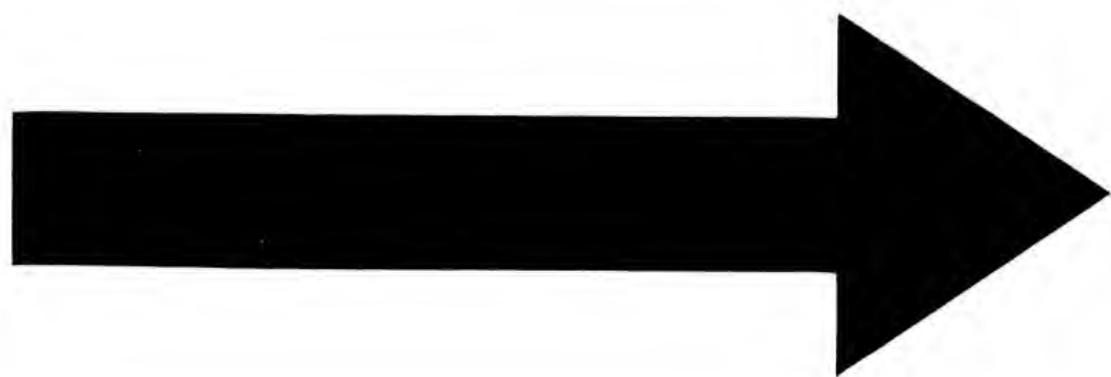
Cette Lettre ne produisit aucun effet. Le Pape Grégoire IX publia solennellement à Rome le Dimanche des Rameaux & le Jeudi-Saint 1239 l'excommunication contre Frideric, déclara ses sujets absous du serment de fidélité qu'ils lui avoient fait, & leur défendit étroitement de l'observer. L'Empereur aiant appris cette nouvelle en fut transporté de colere, & écrivit sur le champ aux Romains, pour leur faire de grands reproches d'avoir souffert que le Pape lui fit une telle injure. En même-temps le Pape écrivit une lettre circulaire à tous les Evêques de la Chrétienté, pour leur ordonner de publier tous les Dimanches & les Fêtes au son des cloches la sentence contre l'Empereur. Cette lettre fut aussi adressée aux Rois, aux Ducs & aux principaux Seigneurs, avec les changemens convenables selon la qualité des personnes. Frideric de son côté écrivit aux Rois & aux Princes une lettre, où il expose tous les sujets de plaintes qu'il prétendoit avoir contre Grégoire IX depuis le commencement de son Pontificat. Il la termine ainsi: Quoique pour notre intérêt particu-

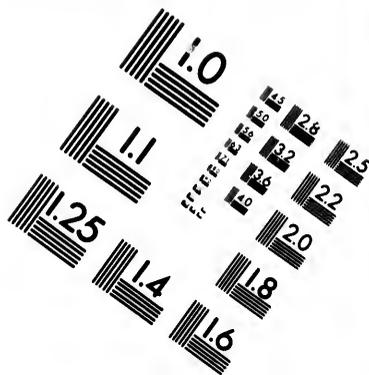
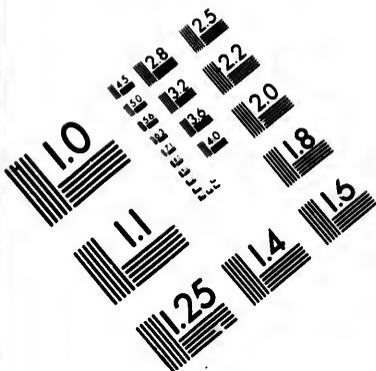
lien
geu
éga
men
vert
poi
déli
pub
mis
tenc
de la
être
s'est
Et af
sent
n'est
Pape
te ég
& le
cile g
ceux
nous
avons
gardé
votre
allum
ger vo
aisém
pereur
Qu
publia
les Pr
longu
de nos
& le r
de l'A
lon G

lier & la honte du Pape, il nous soit avanta-
geux qu'il ait violé toutes les règles à notre
égard, nous en sommes néanmoins sensible-
ment affligés pour l'honneur de l'église uni-
verselle. Au reste nous ne le reconnoissons
point pour notre Juge, puisqu'il s'est toujours
déclaré notre ennemi capital, en favorisant
publiquement nos sujets rebelles & les enne-
mis de l'Empire. Si nous craignons peu la sen-
tence d'un tel Juge, ce n'est point par mépris
de la dignité Papale, à laquelle tout fidèle doit
être soumis, mais à cause de la personne, qui
s'est rendue indigne d'une place si éminente.
Ét afin que tous les Princes Chrétiens connoi-
sent la droiture de notre intention, & que ce
n'est point la passion qui nous anime contre le
Pape, nous conjurons les Cardinaux de la sain-
te église Romaine par le sang de Jesus-Christ
& le jugement de Dieu, de convoquer un Con-
cile général, y appellent nos Ambassadeurs &
ceux des autres Princes, en présence desquels
nous sommes prêts de prouver ce que nous
avons avancé. Rois & Princes de la terre, re-
gardez l'injure qui nous est faite, comme la
vôtre : apportez de l'eau pour éteindre le feu
allumé dans votre voisinage. Un pareil dan-
ger vous menace. On croira pouvoir abaisser
aisément les autres Princes, si on écrase l'Em-
peur.

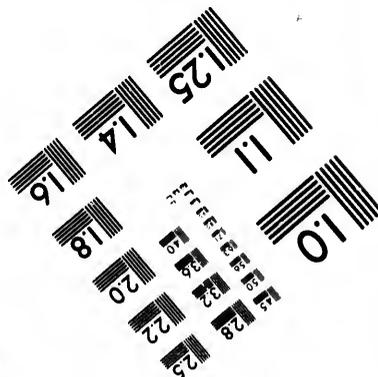
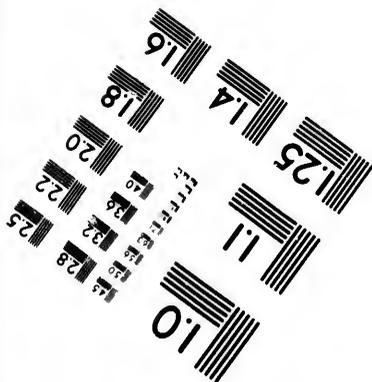
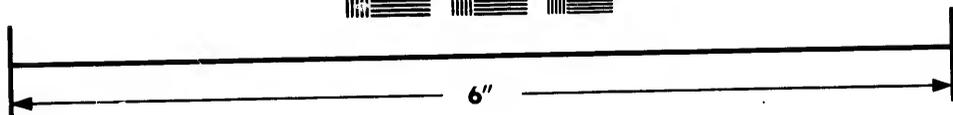
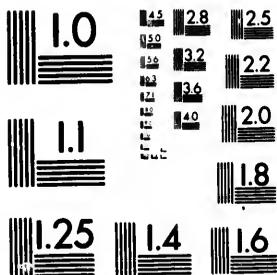
Quand le Pape eut vu cette lettre, il en
publia aussi une de son côté, adressée à tous
les Princes & à tous les Prélats, qui est très-
longue, & commence ainsi : Une bête pleine
de noms de blasphème s'est élevée de la mer ;
& le reste de la description de cette bête tirée
de l'Apocalypse. Cette bête est Frideric, se-
lon Grégoire IX. Dans sa lettre, il prétend

XVI.
Réponse du
Pape.
Replique de
l'Empereur.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 26 25
18 32 22
24 20
8

11
01
35
71

détruire tout ce que ce Prince avoit avancé contre lui, comme étant des mensonges & des calomnies. Il l'accuse ensuite d'avoir proféré des blasphèmes contre Jesus-Christ, & d'estimer la Religion de Mahomet plus que la Religion Chrétienne. L'Empereur aiant vu cette lettre, ne demeura pas sans replique. Il en fit écrire une adressée aux Cardinaux, où d'abord il établit l'allégorie des deux grands luminaires, pour signifier le Sacerdoce & l'Empire: ce qui fait voir que c'étoit alors un principe dont on convenoit de part & d'autre. Ensuite il rend au Pape injures pour injures, employant de même des figures tirées des Livres sacrés. C'est, dit-il, le grand dragon qui séduit l'univers, l'Antechrist, un autre Balaam, & un Prince de ténèbres. Pour se justifier touchant le reproche de favoriser la religion de Mahomet, il fait sa profession de Foi, exacte & catholique, sur la divinité de Jesus-Christ & le Mystere de l'Incarnation, & parle de Mahomet comme doit faire un Chrétien. Il reproche aux Cardinaux de n'avoir pas retenu les emportemens du Pape, qu'il attribue à la jalousie de ses bons succès contre les Lombards. Il soutient que le Pape a perdu sa puissance en perdant la vertu; il regarde ses censures comme nulles, & comme des injures dont il doit tirer vengeance même par le fer, si les Cardinaux ne ramènent la Pape à la raison, & n'arrêtent le cours d'un procédé si violent. L'Empereur fit chasser ensuite du Roiaume de Lombardie les Freres Prêcheurs & Mineurs, leva un subside sur tous les biens ecclésiastiques, ordonna à tous ceux qui étoient à la Cour de Rome d'en revenir, défendit à toute personne sous peine d'être pendu, d'appor-

ter

C
 l'Ev
 de C
 com
 Pap
 y av
 l'En
 main
 en cl
 les C
 mém
 tre P
 les P
 donn
 Mais
 chés
 ne les
 contr
 à fair
 excit
 ques
 Pape
 quer t
 ment
 Pape
 voian
 nouve
 quer u
 tres p
 & aux
 pereur
 cile,
 roit,
 ce &
 pour

Cependant le Pape Grégoire IX. envoya l'Evêque de Palestrine, qui avoit été moine de Cîteaux, publier par toute la France l'excommunication de l'Empereur Frideric. Le Pape dans sa lettre à saint Louis, disoit qu'il y avoit plus de mérite à combattre contre l'Empereur, qu'à retirer la Terre-Sainte des mains des infidèles. L'Evêque Légat se déguisa en changeant d'habit, de peur d'être arrêté par les Gardes de l'Empereur. Le Pape écrivit en même-temps en Allemagne deux lettres contre Frideric, menaçant d'excommunier tous les Prélats, les Seigneurs & les fidèles, qui donneroient le moindre secours à Frideric. Mais les Prélats d'Allemagne furent peu touchés de ces menaces: ils prièrent le Pape de ne les point contraindre à publier ses censures contre l'Empereur, & de songer au contraire à faire la paix avec lui, pour ôter le scandale excité dans l'Eglise. Les Chevaliers Teutoniques prirent aussi le parti de Frideric; & le Pape les menaça, s'ils y persistoient, de révoquer tous leurs privilèges. Nous avons vu comment saint Louis répondit aux instances que le Pape lui faisoit d'attaquer Frideric. Le Pape voyant que ce Prince faisoit chaque jour de nouveaux progrès en Italie, résolut de convoquer un Concile, & écrivit par-tout des lettres par lesquelles il ordonnoit aux Evêques & aux Princes d'y envoyer des députés. L'Empereur qui avoit auparavant demandé un Concile, crut devoir s'opposer à celui-ci. Il seroit, dit-il dans une lettre aux Rois de France & d'Angleterre, très-indécent pour nous, pour l'Empire, & pour tous les Princes, de

XVII.
Suites de la
déposition de
l'Empereur.

soumettre au Tribunal de l'Eglise ou au jugement d'un Concile, une cause où il s'agit de notre Puissance temporelle. Ce Prince fit en même-temps répandre par-tout une lettre anonyme, où étoient représentés tous les dangers auxquels s'exposeroient ceux qui auroient l'imprudence d'aller au Concile que le Pape convoitait à Rome. Les Evêques de France s'y rendirent néanmoins, & s'assemblerent à Gènes où ils devoient s'embarquer avec les Prélats Anglois & plusieurs Espagnols. L'Empereur les envoya prier de ne point s'embarquer; mais encouragés par les promesses du Pape & de ses Légats, ils se mirent sur la flotte des Génois, qui témoignoit une grande confiance en leurs forces, & beaucoup de mépris pour leurs ennemis. Mais l'armée navale de l'Empereur ayant attaqué la flotte, les Génois furent défaits après un rude combat, & la plupart des Prélats furent arrêtés.

XVIII.

S. LOUIS.
fait rendre la
liberté aux
Prélats Fran-
çois que
l'Empereur
tenoit pri-
sonniers.

Ils eurent beaucoup à souffrir: on les enchaîna & on les maltraita tellement, que la prison où on les mit ensuite leur parut un soulagement. Les plus délicats néanmoins tomberent malades, & quelques-uns y moururent. Le Pape écrivit à ces Evêques prisonniers des lettres de consolation, & les exhorta à la patience par l'exemple des anciens Martyrs: mais en même-temps il promettoit de ne rien omettre pour les délivrer par la force, & pour se venger de l'affront qu'il avoit reçu. Le Roi S. Louis écrivit à l'Empereur pour demander la liberté des Prélats François. L'Empereur l'ayant refusée, saint Louis lui écrivit de nouveau pour lui représenter l'union qui avoit toujours été entre la France & l'Empire. C'est vous, ajoute-t-il, qui avez rompu cette

union, en faisant prendre les Prélats de notre Roiaume qui alloient à Rome, ne pouvant résister aux ordres du S. Siège. On voit ici qu'on croioit alors en France, que les Evêques mandés par le Pape ne pouvoient se dispenser de l'aller trouver. Nous avons appris, continue saint Louis, par leurs lettres, qu'ils n'avoient aucun dessein de vous nuire, quand même le Pape auroit voulu faire quelque chose contre les régles. C'est pourquoy vous devez les mettre en liberté. Pensez-y sérieusement: car le Roiaume de France n'est pas tellement affoibli, qu'il souffrit davantage vos coups d'éperon. Cette lettre eut son effet: & l'Empereur délivra, quoique malgré lui, tous les François. Il continuoit cependant ses conquêtes en Italie, faisant le déguât autour des villes qui ne vouloient pas le recevoir. Pour fournir aux frais de la guerre, il obligea les Evêques de donner à titre de prêt, les trésors de leurs églises, c'est-à-dire, l'argenterie, les ornemens de soie, & les pierres.

VIII.

On espéroit que la mort de Grégoire IX feroit enfin cesser une si funeste division, surtout quand on vit sur le S. Siège le Cardinal Sinibale qui prit le nom d'Innocent IV. Mais on vit bien-tôt que l'Empereur avoit raison de craindre, que d'un Cardinal ami il ne devint un Pape ennemi. On fit néanmoins l'an 1244 un traité dont les conditions étoient fort favorables au Pape. Mais il est remarquable qu'il n'y est fait aucune mention de réhabiliter Frideric à la dignité Impériale, dont Grégoire IX l'avoit déposé, ni de faire rentrer les sujets sous son obéissance, mais seulement

XIX.

Les troubles recommencent sous Innocent IV.

de l'absoudre des censures. Aussi malgré cette déposition, il n'étoit pas moins reconnu pour Empereur & pour Roi de Sicile, non-seulement par ses sujets, mais par saint Louis, par Henri Roi d'Angleterre, & par les autres Princes étrangers. Frideric se repentit bien-tôt de s'être abaissé devant le Pape; & il refusa de ratifier ce que ses Agens avoient solennellement promis. Le Pape pour se fortifier créa dix Cardinaux; qui tous, excepté un Anglois moine de Cîteaux, n'avoient d'autre mérite que celui de leur naissance. Ils s'enfuirent aussi-tôt après à Gènes, d'où ils auroient voulu se retirer en France ou en Angleterre, ou en Espagne; mais on trouva, comme nous l'avons vû, que la Cour de Rome étoit trop à charge à ses hôtes; & ainsi le Pape se retira à Lyon qui appartenoit alors à son Archevêque.

XX.
Convocation
du Concile
de Lyon.

Dès que le Pape fut dans cette ville, il écrivit une lettre circulaire aux Archevêques pour la convocation d'un Concile général. Voulant, dit-il, rétablir dans sa première splendeur l'Eglise agitée par une horrible tempête, délivrer la Terre-Sainte du danger où elle est, réprimer les Tartares & les autres infidèles, & terminer le différend qui est entre l'Eglise & l'Empereur: Nous avons résolu d'appeler les Rois, les Prélats & les autres Princes. C'est pourquoy nous vous mandons de venir en personne, afin que l'Eglise reçoive de vous un conseil utile. Vous devez savoir que nous avons cité publiquement Frideric pour comparoitre dans le Concile. Vous ordonnerez aussi de notre part à vos suffragans de venir dans le même terme; & à leurs Chapitres, d'envoyer des députés. Il est remarquable que le Pape ne demande aux Evêques que leur

conseil
ges a
qui é
Conc
séculi
ple &
ron c
ques
ches
& d'A
procu
excusi
de fai
ses m
sans d
du mé
Conc
vint p
étoit c
d'Alle
pereur
de la
lés, à
vêque
occaf
il éto
de tou
Da
Pape
saint
de Su
maître
& rec
tares
ler en
pour
rétabl

conseil, comme s'ils ne devoient pas être Juges avec lui dans le Concile. A la saint Jean, qui étoit le tems marqué pour la tenue du Concile, se trouverent à Lyon deux Princes séculiers, Baudoin Empereur de Constantinople & Raimond Comte de Toulouse, & environ cent quarante tant Archevêques qu'Evêques, à la tête desquels étoient trois Patriarches Latins, de Constantinople, d'Antioche, & d'Aquilée ou de Venise. Il y avoit plusieurs procureurs des Prélats absens, chargés de leurs excuses, & les députés des Chapitres. L'Abbé de saint Alban en Angleterre y envoya un de ses moines accompagné d'un clerc; & ce fut sans doute par eux que Matthieu Paris moine du même monastere, apprit tout le détail de ce Concile qu'il rapporte dans son Histoire. Il ne vint personne du Roiaume de Hongrie, qui étoit désolé par les Tartares; & peu de Prélats d'Allemagne, la guerre entre le Pape & l'Empereur ne leur en laissant pas la liberté. Ceux de la Terre-Sainte ne purent même être appelés, à cause de l'incurfion des barbares. L'Evêque de Beryte fut le seul qui s'y trouva par occasion, aiant apporté cette triste nouvelle: il étoit chargé de procuration comme Syndic de tous les Chrétiens du pais.

Dans la congrégation préliminaire, que le Pape tint dans le réfectoire des religieux de saint Just, chez lesquels il étoit logé, Thadée de Suesse au nom de l'Empereur Frideric son maître, offrit au Pape, pour rétablir la paix & recouvrer son amitié, de s'opposer aux Tartares & aux autres ennemis de l'Eglise, d'aller en personne à ses dépens à la Terre-Sainte pour la délivrer du péril où elle étoit, & la rétablir selon son pouvoir; afin de rendre à

XXI.

Congrégation préliminaire.

Le Pape rejette les offres de l'Empereur.

l'église Romaine ce qu'il lui avoit ôté, & réparer les injures qu'il lui avoit faites. Le Pape s'écria : O les grandes promesses ! mais elles n'ont jamais été accomplies, & ne le seront jamais. On voit bien qu'elles se font pour éviter le coup qui menace, & se moquer ensuite du Concile : votre Maître a juré la paix depuis peu ; qu'il l'observe selon la forme de son serment, & jacquiesce. Mais si j'acceptois ses offres, & qu'il voulût s'en dédire, comme je m'y attends, qui seroit sa caution, & qui le contraindrait à tenir sa parole ? Le Roi de France & le Roi d'Angleterre, répondit Thadée. Le Pape reprit : Nous n'en voulons point. Car s'il manquoit à ses promesses, comme nous n'en doutons point par les exemples du passé, nous serions obligés de nous en prendre à ces Princes, & l'Eglise auroit pour ennemis les trois plus puissans Princes séculiers.

XXII.
Premiere
Session.

La premiere session solennelle se tint deux jours après, le mercredi vingt-huitième de Juin veille de saint Pierre. Le Pape & tous les autres Prélats revêtus pontificalement se rendirent à l'église Métropolitaine de saint Jean, où le Pape aiant célébré la Messe, monta à un lieu élevé : l'Empereur de Constantinople s'assit à sa droite, & quelques autres Princes séculiers à sa gauche. Les Patriarches étoient assis plus bas. Dans la nef de l'église, aux premieres places s'assirent les Cardinaux Evêques, & après eux les Archevêques & Evêques, les Envoies de Frideric & plusieurs autres. Quand chacun eut prit sa place, le Pape entonna le *Veni, Creator*, & après que tous l'eurent chanté, un Cardinal dit, *Flectamus genua*, un autre répondit, *Levate* : le Pape dit l'Oraison : un Chapelain commença les Litanies, & le

Pape
prono
les cir
compa
La pre
& de l
Sarrafi
la quat
quiem
ric. Il
senta l
glise &
Pape fi
sonnel
sie & d
Alon
de mon
role à l
n'étoit
l'égard
ne peut
tant, à
soit pré
a dans l
probabl
ne souffi
là Thad
Rome d
dée supp
délai po
der, s'il
cile, o
ple. A q
se. S'il
ne me f
ni à la
session,

Pape dit l'Oraison du Saint-Esprit. Ensuite il prononça son Sermon, dont il prit pour sujet les cinq douleurs dont il étoit affligé, qu'il compara aux cinq plaies de Notre-Seigneur. La première étoit le dérèglement des Prélats & de leurs peuples: la seconde, l'insolence des Sarrasins: la troisième le schisme des Grecs: la quatrième, la cruauté des Tartares: la cinquième, la persécution de l'Empereur Frideric. Il s'étendit sur ce dernier point, & représenta les maux que ce Prince avoit faits à l'Eglise & au Pape Grégoire son prédécesseur. Le Pape finit son Sermon par les reproches personnels contre Frideric, qu'il accusoit d'hérésie & de sacrilège.

Alors Thadée de Suesse se leva, & entreprit de montrer que le Pape avoit manqué de parole à l'Empereur, & en conclut que ce Prince n'étoit plus obligé de tenir ses promesses. A l'égard du reproche d'hérésie, il dit: Personne ne peut être éclairci sur cet article si important, à moins que l'Empereur mon Maître ne soit présent, & ne déclare de sa bouche ce qu'il a dans le cœur. Mais je donne un argument probable qu'il n'est point hérétique; c'est qu'il ne souffre point d'usuriers dans ses Etats. Par là Thadée accusoit indirectement la Cour de Rome d'être infectée de ce vice. Ensuite Thadée supplia le Concile de lui accorder un petit délai pour écrire à l'Empereur, & lui persuader, s'il pouvoit, de venir en personne au Concile, ou de lui envoyer un pouvoir plus ample. A quoi le Pape répondit: A Dieu ne plaise. S'il venoit, je me retirerois aussi-tôt. Je ne me sens pas encore préparé au martyre, ni à la prison. Ainsi se termina la première session.

XXIII.
L'Envoïé de
l'Empereur
parle pour
son Maître.

XXIV.
Sessions sui-
vantes.

La seconde se tint huit jours après, & on y observa les mêmes prières & les mêmes cérémonies. Quelques Evêques parlerent avec vivacité contre l'Empereur : mais Thadée repoussa leurs accusations avec beaucoup de force, & soutint hardiment les intérêts de son Maître. Dans la troisième, le Pape ordonna avec l'approbation du Concile, que désormais on célébreroit l'Octave de la Nativité de la sainte Vierge. Ensuite il fit lire dix-sept articles de réglemens, dont la plupart regardent la procédure judiciaire. On y voit l'esprit de chicane qui régnoit alors entre les ecclésiastiques, occupés pour la plupart à poursuivre ou à juger des procès ; & c'est ce qui obligeoit les Conciles d'entrer si avant dans ces matieres, qui dans de meilleurs temps auroient paru indignes de l'attention des Evêques. On trouve dans le Sixte des Décrétales & ailleurs, plusieurs Constitutions attribuées au Concile de Lyon. Le Pape, car c'est toujours lui qui parle en ces Décrets, ordonna qu'on procureroit du secours à l'Empire de Constantinople, & qu'on y emploieroit la moitié des revenus de tous les bénéfices où les Titulaires ne résident pas au moins pendant six mois. Le Pape exhorta aussi les Prélats à conseiller aux peuples dans leurs Sermons & au Tribunal de la pénitence, de laisser par leurs testamens quelques sommes d'argent pour le secours de la Terre-Sainte ou de l'Empire de Constantinople. A cette occasion quelques-uns se plaignirent que la Cour de Rome avoit souvent détourné ces contributions.

XXV.
Plaintes des
Anglois con-
tre les Ita-
liens.

Après la lecture de ces Décrets, le Pape dit qu'il avoit fait faire des copies de tous les privilèges accordés à l'Eglise Romaine, par les

En
qu
Pr
cop
na
se
que
fou
con
Ro
exa
une
Ro
ce :
l'ég
nét
elle
man
par
été
pas
qu'il
don
fiat
les
cess
gent
la c
l'ho
song
emp
de l
mill
revi
votr
mais
crian

Empereurs, les Rois & les autres Princes, & qu'il y avoit fait mettre les sceaux de tous les Prélats qui étoient présens, voulant que ces copies eussent la même autorité que les originaux. Alors les envoiés du Roi d'Angleterre se leverent pour empêcher qu'on n'autorisât quelques concessions faites à l'église Romaine, soutenant que les Seigneurs n'y avoient point consenti. C'étoit apparemment la donation du Roi Jean. Ces envoiés se plainquirent aussi des exactions de la Cour de Rome, & firent lire une lettre adressée au Pape au nom de tout le Roiaume d'Angleterre, qui portoit en substance: Nous avons accordé depuis long-temps à l'église Romaine notre mere, un subside honnête appelé le denier de saint Pierre; mais elle ne s'en est pas contentée, & nous a demandé dans la suite tant par ses Légats que par ses Nonces, d'autres secours qui lui ont été libéralement accordés. Vous n'ignorez pas que nos ancêtres ont fondé des monasteres qu'ils ont richement dotés, & leur ont même donné le patronage de quelques églises paroissiales. Mais vos prédécesseurs voulant enrichir les Italiens, dont le nombre est devenu excessif, leur ont donné ces cures qu'ils négligent entièrement, ne prenant aucun soin de la conduite des ames. Ils n'exercent point l'hospitalité, ne font point d'aumônes, ne songent qu'à prendre les revenus, pour les emporter hors du Roiaume: ces Italiens tirent de l'Angleterre tous les ans plus de soixante mille marcs d'argent, qui est plus qu'il n'en revient au Roi même. Nous espérons qu'à votre promotion vous réformeriez cet abus; mais au contraire, il est encore devenu plus criant. Le Docteur Martin votre prétendu Lé-

gat dispose en faveur des Italiens, des plus riches bénéfices vacans, à l'insçu & contre le droit des Patrons; il extorque des religieux des sommes excessives, & jette des excommunications & des interdits sur ceux qui s'opposent à ces entreprises. Nous ne pouvons croire qu'il agisse ainsi par votre ordre: & nous vous prions d'y remédier promptement: autrement nous ne pourrions souffrir plus longtemps de telles vexations. Après la lecture de cette lettre on garda un grand silence; & le Pape, quelque instance que fissent les Envoies d'Angleterre, ne répondit autre chose, sinon qu'une affaire de cette importance demandoit une mûre délibération.

XXVI.
Appel de
l'Envoié de
l'Empereur.
Déposition
de Frideric.

Alors Thadée de Suesse vit bien que le Pape alloit prononcer une sentence contre l'Empereur son Maître. Il se leva donc, & déclara que si le Pape vouloit procéder contre l'Empereur, il en appelloit au Pape futur & à un Concile général. Le Pape lui répondit: Ce Concile est général, puisque tous les Princes y ont été invités tant séculiers qu'ecclésiastiques: mais l'Empereur n'a pas permis à ceux qui sont sous son obéissance de s'y trouver; c'est pourquoi je n'admets point votre appel. Ensuite le Pape prononça de vive voix la sentence de déposition contre Frideric, & la fit lire dans le Concile. Ne pouvant plus, dit le Pape, sans nous rendre nous-mêmes coupables, tolérer les iniquités de Frideric, nous sommes obligés en conscience de le punir. Il réduit ensuite les crimes de ce Prince à quatre principaux, qu'il soutient être de notoriété publique: parjure, sacrilège, hérésie & félonie. Sur tous ces excès, continue le Pape, & plusieurs autres, après en avoir mûrement

délibéré
en v
Jesu
saint
de t
indig
cette
leur
défer
mais
Roi,
quic
seil e
seul f
de l'E
cette
Sicile
nos fr
Donn
1245.

Ap
Pape
il eut
la lec
lats te
assista
avoien
voies.
en pou
parole
lere, c
de rem
le Pap
présen
approb
Car il

délibéré avec nos confreres & avec le Concile, en vertu du pouvoir de lier & de délier que Jesus-Christ nous a donné en la personne de saint Pierre, nous dénonçons ce Prince privé de tout honneur & dignité, dont il s'est rendu indigne par ses crimes, & l'en privons par cette sentence : absolvant pour toujours de leur serment tous ceux qui lui ont juré fidélité; défendant expressément que personne désormais lui obéisse comme Empereur ou comme Roi, ni le regarde comme tel; & voulant que quiconque à l'avenir lui donnera aide ou conseil en cette qualité, soit excommunié par le seul fait. Au reste ceux que regarde l'élection de l'Empereur, lui éliront librement un successeur dans l'Empire: & quant au Roiaume de Sicile, nous y pourvoions avec le conseil de nos freres, ainsi que nous jugerons à propos. Donné à Lyon le dix-septième de Juillet 1245.

IX.

Après que cette sentence eut été lue, le Pape se leva & entonna le *Te Deum*; & quand il eut été chanté, le Concile se sépara. Pendant la lecture de la sentence, le Pape & les Prélats tenoient des cierges allumés, & tous les assistans étoient saisis de crainte, comme s'ils avoient vu la foudre tomber du ciel. Les Envoyés de l'Empereur frapportoient leur poitrine en poussant de profonds soupirs. Thadée dit ces paroles de l'Ecriture: C'est ici un jour de colere, de calamité & de misere. Il est important de remarquer que dans le titre de la sentence, le Pape dit seulement qu'il la prononce en présence du Concile, mais non pas avec son approbation, comme dans les autres Décrets. Car il seroit injuste d'attribuer à ce Concile

XXVII:

Comment l'Empereur reçoit la nouvelle de sa déposition.

une telle entreprise sur l'autorité temporelle. Le Pape, aiant déclaré l'Empire vacant, écrivit aux Princes d'Allemagne qui étoient alors reconnus pour Electeurs, de choisir un autre Empereur, leur promettant son secours & celui de toute l'Eglise, & les assurant d'abord de quinze mille marcs d'argent. L'Empereur fut transporté de colere en apprenant la nouvelle de sa déposition. Quoi, dit-il, ce Pape a eu l'audace de me déposer dans son Concile, & de m'ôter ma Couronne ! Qu'on m'apporte mes cassettes. Quand on les eut ouvertes, il dit : *Voiez si mes couronnes sont perdues. Il en mit une sur sa tête, & se redressant il dit avec des yeux menaçans & une voix terrible ; Je n'ai pas encore perdu ma Couronne : & le Pape ni le Concile ne me l'ôteront pas, sans qu'il y ait beaucoup de sang répandu. Un homme du commun a l'insolence de vouloir m'ôter la dignité Impériale, à moi qui suis au-dessus de tous les Princes ! Ma condition au reste en devient meilleure ; j'étois obligé de le respecter, & maintenant je ne lui dois plus rien. Il étoit alors à Turin ; & aussi-tôt il retourna à Crémone, où il régla les affaires de l'Empire. Il passa ensuite en Pouille, & envoya promptement son fils Conrad en Allemagne.*

XXVIII.

Lettres de l'Empereur aux Princes Souverains contre le Pape.

Pour se rendre les Princes favorables, il leur écrivit deux lettres. Dans la première il les exhorte à profiter de son exemple, & dit : *Que ne devez-vous point craindre d'un tel Pape chacun en particulier, puisqu'il entreprend de me déposer, moi qui suis couronné Empereur de la part de Dieu après l'élection solennelle des Princes ? Il n'a aucun droit de nous juger quant au temporel, en supposant*

qu'
dés
mi
de
Vo
me
poi
tion
de l
pas
ils
Roi
recc
dim
Ne
abat
m'el
inter
fiatr
ils é
une
Notr
ressu
Rois
par l
ivrés
Leur
gion
leur s
trava
Ce
odieu
la lib
croic
grand
à fair
alién

qu'il y eût des accusations graves & bien fondées contre nous. Mais je ne suis pas le premier que le Clergé a ainsi attaqué en abusant de sa puissance, & je ne serai pas le dernier. Vous en êtes vous-même cause, en vous soumettant à ces hypocrites dont l'ambition n'a point de bornes. Si vous vouliez y faire attention, combien découvririez-vous dans la Cour de Rome d'infamies dont la pudeur ne permet pas de parler? Ce sont les grands revenus dont ils se sont enrichis aux dépens de plusieurs Roiaumes, qui les rendent insensés. Quelle reconnoissance vous témoignent-ils pour les dîmes & les aumônes dont vous les nourrissez? Ne croiez pas que la sentence du Pape m'ait abattu. La pureté de ma conscience dont Dieu m'est témoin, m'assure qu'il est avec moi. Mon intention a toujours été de réduire les ecclésiastiques, sur-tout les plus grands, à l'état où ils étoient dans la primitive Eglise, menant une vie apostolique, & imitant l'humilité de Notre-Seigneur. Ils guérissent les malades, ressuscitoient les morts, & soumettoient les Rois & les Princes, non par les armes, mais par leur vertu. Ceux-ci, livrés au siècle, enivrés de délices, n'ont aucune crainte de Dieu. Leurs grandes richesses leur ôtent toute religion. Il faut donc leur ôter ces richesses, qui leur sont si pernicieuses: c'est à quoi vous devez travailler avec moi.

Cette lettre ne servit qu'à rendre Frideric odieux, parce qu'il paroissoit vouloir diminuer la liberté & la dignité de l'Eglise, que l'on croioit alors inséparable des richesses & de la grandeur temporelle. Mais celle qu'il écrivit à saint Louis, produisit un effet contraire, & aliéna du Pape plusieurs Princes, qui crai-

gnoient la hauteur de la Cour de Rome, si Frideric venoit à succomber. Cette seconde lettre a pour objet principal de montrer les nullités de la sentence du Pape. La premiere est l'incompétence du Juge. Aucune loi, dit-il, divine ou humaine n'a accordé au Pape le pouvoir de transférer l'Empire à son gré, ou de juger les Rois & les Princes pour le temporel, ou de les punir par la privation de leurs États. La lettre expose ensuite tous les vices de la procédure. Nous recevons, ajoûte-t-il, avec respect, & nous observons avec soin les peines spirituelles, c'est-à-dire, les pénitences qui nous sont imposées pour nos péchés, non-seulement par le Pape que nous reconnoissons, par rapport au spirituel, pour notre pere & notre maître, mais encore par quelque Prêtre que ce soit. On ne peut sans injustice nous rendre suspects touchant la Foi. Nous la croions fermement & la professons simplement, telle que l'enseigne l'Eglise Catholique & Romaine : Dieu en est témoin. Considérez donc si nous devons obéir à cette sentence, si préjudiciable, non-seulement à nous, mais à tous les Rois, les Princes & les Seigneurs temporels. Considérez les suites d'une telle entreprise. On se vante publiquement, qu'on n'a plus rien à craindre, après avoir abattu notre puissance. Défendez donc votre droit avec le nôtre, & songez aux intérêts de vos successeurs. Soiez persuadé qu'avec le secours du Roi des Rois qui protège la justice, nous nous opposerons si efficacement à ces commencemens, que vous n'aurez pas sujet d'en craindre les suites. Dieu fera rendre compte de ces troubles qui causent tant de maux dans toute l'Eglise, à celui qui en est le véritable auteur. Telle est

la l
auss
blab
Fr
son
où i
préc
de p
ces,
dépo
Rois
soudr
vu qu
com
gneu
des p
nous
Franc
ment
ques &
écoute
pas se
de no
nous,
oppos
nous d
Roi ju
d'emp
réparen
ce qu'i
Concil
l'honne
nous p
tre ses
étant p
tion qu
sa Nobl

la lettre de l'Empereur à S. Louis. Elle fut aussi envoyée au Roi d'Angleterre, & vraisemblablement à d'autres Princes.

Frideric envoya en France Pierre des Vignes son secrétaire & son confident, avec une lettre où il disoit : Le Pape & quelques-uns de ses prédécesseurs nous ont donné de justes sujets de plaintes, à nous & à plusieurs autres Princes, en s'attribuant l'autorité d'établir & de déposer de leurs Etats, les Empereurs, les Rois & tous les Seigneurs temporels ; & d'absoudre les vassaux du serment de fidélité, pourvu qu'il y ait seulement une sentence d'excommunication prononcée contre les Seigneurs. C'est pour montrer ces entreprises par des preuves évidentes & pour y remédier, que nous envoions Pierre des Vignes au Roi de France notre très-cher ami : le priant instamment d'assembler en sa présence les Pairs laïques & les autres Nobles de son Roiaume, pour écouter nos raisons sur ce sujet. S'il ne veut pas se charger de cette affaire, nous le prions de nous la laisser poursuivre sans s'opposer à nous, ni permettre qu'aucun de ses sujets s'y oppose, & de ne donner aucun secours contre nous durant la présente contestation. Mais si le Roi juge à propos, comme il est digne de lui, d'employer sa médiation, d'engager le Pape à réparer ses torts, & en particulier à révoquer ce qu'il vient de prononcer contre nous au Concile de Lyon, nous voulons bien pour l'honneur de Dieu & l'affection singulière que nous portons au Roi de France, remettre entre ses mains notre différend avec le Pape, étant prêt de donner à l'Eglise telle satisfaction qu'il jugera convenable par le conseil de sa Noblesse. L'Empereur offre ensuite au Roi

XXIX.
Ambassade
de Frideric
à S. Louis

son secours pour la Croisade, quand même son accommodement avec le Pape ne réussiroit pas. Cette lettre est adressée à tous les François, & datée de Crémone le vingt-deuxième de Septembre 1245. Nous avons vu que saint Louis n'approuvoit point la déposition de Frideric, & qu'il entreprit de faire sa paix avec le Pape, dont la dureté affligea beaucoup le saint Roi, & excita son indignation.

X.

XXX.
Le Pape fait nommer un autre Empereur.

Suite de cette entreprise,

Innocent IV regardant l'Empire comme vaquant, pressa les Princes d'Allemagne d'élire pour Roi des Romains, Henri Lantgrave de Thuringe. Il envoya un Légat, à qui il donna l'autorité de contraindre par des peines temporelles, les Seigneurs laïques qui refuseroient d'obéir au Roi qui seroit élu. Le Pape chargea en même-temps les Freres Prêcheurs & les Freres Mineurs, qui avoient beaucoup de crédit parmi le peuple, de prêcher en faveur du nouveau Roi, & de promettre des indulgences à ceux qui s'attacheroient à lui. Enfin le Lantgrave fut élu, & aussi-tôt on prêcha la Croisade contre tous les infidèles, entre lesquels on comptoit Frideric. Ce Prince découvrit vers le même temps une conspiration qu'il y eut contre sa vie dans le Roiaume de Sicile. Il en fit part aux Rois & aux Princes. Nous cacherions volontiers, dit-il, l'auteur de cette conjuration, si la voix publique & l'évidence des faits ne le découvroit. Les coupables sont accompagnés des Freres Mineurs qui les ont croisés; & montrant des lettres du Pape, ils disent hautement qu'ils soutiennent les intérêts de l'église Romaine. Nous n'aurions jamais cru des Evêques capables d'un si noir dessein. Frideric voulant écarter de lui tout soupçon

son d'hérésie, se fit examiner par des Evêques & des Abbés qui l'interrogerent sur les articles du Symbole & les autres points de la Foi Catholique. Il déclara & jura qu'il les croioit fermement, & il en fit dresser un acte qu'il envoya au Pape à Lyon.

Le Pape se préparoit à couronner le Lantgrave Henri avec beaucoup de solemnité : mais Conrad, aiant assemblé une armée nombreuse au lieu où se devoit faire le couronnement, on donna un grand combat où Henri eut d'abord l'avantage ; mais à la fin il fut défait & obligé à s'enfuir : il en mourut de chagrin l'année 1247. Le Pape sensiblement affligé de cette mort, envoya des Légats en différens endroits de la Chrétienté, pour animer tout le monde contre Frideric & Conrad, & lever des deniers pour les frais de cette guerre. Peu de tems après, le Pape fit prêcher contre Frideric une croisade qui excita de grands mouvemens, & fut en partie cause de la guerre civile, qui s'alluma dans la Bohême. Plusieurs Seigneurs mécontents du Roi Vincelas IV qui soutenoit le parti du Pape, se déclarerent pour Frideric, & engagerent dans leur révolte Primislas fils aîné du Roi. A Ratisbone le peuple se souleva contre l'Evêque qui exécutant les ordres du Pape, les avoit excommuniés & interdit leur ville. Ils continuerent d'enterrer leurs morts dans le cimetière. Le Pape manda à l'Evêque de Ratisbonne de déclarer, qu'outre l'excommunication & l'interdit, les rebelles étoient privés des fiefs qu'ils tenoient de l'Eglise, & que leurs enfans seroient privés de bénéfices jusqu'à la quatrième génération.

Le mépris des censures ecclésiastiques fut

XXXI.
Défaite du
nouvel Em-
pereur.
Le Pape fait
prêcher une
Croisade con-
tre Frideric
& son fils
Conrad.

XXXII.
Mépris des
censures en
Allemagne.

porté en Allemagne jusqu'à l'hérésie manifeste : & ceux qui la soutenoient , la prêcherent publiquement l'an 1248 dans la ville de Hall en Souabe , où ils assemblèrent les Seigneurs du pais au son des cloches. Ils disoient que le Pape étoit hérétique, les Evêques simoniaques, & les prêtres privés de l'autorité de lier & de délier à cause de leurs péchés. Enfin ils faisoient entendre clairement , qu'on ne devoit s'attacher qu'à eux seuls , & qu'il falloit rompre avec le corps des Pasteurs. Ils exhortoient à prier pour Frideric & son fils Conrad auxquels ils donnoient de grandes louanges. Frideric de son côté se rendoit odieux & méprisable. Il assiégeoit Parme depuis long-tems , & se croioit sur de la prendre, quand tout d'un coup les assiégés, par un mouvement de désespoir , firent une sortie & prirent son camp, c'est-à-dire , sa nouvelle ville nommée Victoire. Il fut réduit à se retirer à Cremone & perdit son bagage & son trésor. Thadée de Suesse à qui il en avoit laissé la garde , fut mis en pièces par les Parmesans.

XXXIII.
Guillaume
de Hollande
Roi des Ro-
mains.

Le Pape avoit fait nommer Roi des Romains Guillaume frere du Comte de Hollande. Ce jeune Seigneur voulut se faire couronner à Aix-la-Chapelle suivant la coutume : mais Conrad fils de l'Empereur empêcha qu'il n'y entrât. Le Légat du Pape , l'Archevêque de Cologne & quelques autres , exhorterent Conrad à ne pas suivre le parti de Frideric ; mais il répondit : Des traîtres comme vous ne me feront jamais manquer à ce que je dois à mon pere. La ville d'Aix-la-Chapelle fut donc assiégée par le parti de Guillaume , & il y eut une guerre sanglante dans tout le pais. Cologne , Mayence & Strasbourg étoient pour

Guil-
tres
pour
forti-
cheu-
qu'en
pelle
la fa-
croiss-
rendr-
jour
De
ba ma-
il fit
fils ,
très-
sainte.
de Ro-
que de
une bo-
che &
le Roi
voit eu
Comté
qui ven-
pauté d
froi son
l'Arche-
zième d
deux an
Sicile ,
te-trois
Mont-r
Le Pa-
cile peu
terre à

d'Allemagne. XIII. siècle. 483

Guillaume : Mets , Vorms , Spire , & les autres villes de Souabe & de Baviere étoient pour Frideric. Mais le parti de Guillaume se fortifioit par les prédications des freres Prêcheurs & des freres Mineurs , & par l'argent qu'envoioit le Pape. Le siège d'Aix-la-Chapelle dura long-tems ; mais enfin pressée par la famine & par les troupes des assiégeans qui croissoient toujours , elle fut obligée de se rendre , & le Roi Guillaume y fut couronné le jour de la Toussaint 1248.

Deux ans après , l'Empereur Frideric tomba malade ; & se trouvant en danger de mort , il fit son principal héritier le Roi Conrad son fils , & lui ordonna d'employer une somme très-considérable pour recouvrer la Terre-sainte. Il le chargea aussi de rendre à l'église de Rome tout ce qu'il lui avoit pris , pourvu que de son côté elle en usât envers lui comme une bonne mere. Il laissa les Duchés d'Autriche & de Souabe à Frideric son petit-fils , & le Roiaume de Sicile à son fils Henri qu'il avoit eu d'Isabelle d'Angleterre : réservant le Comté de Catane pour son petit-fils Conradin qui venoit de naître à Conrad , & la principauté de Tarente qu'il avoit donnée à Mainfroi son fils naturel. Il reçut l'absolution de l'Archevêque de Palerme , & il mourut le treizième de Décembre 1250 âgé de cinquantedeux ans , dont il fut cinquante & un Roi de Sicile , trente-huit Roi de Jérusalem , & trente-trois Empereur. Mainfroi lui fit faire à Mont-réal des funérailles magnifiques.

XI.

Le Pape , dans une lettre qu'il écrivit en Sicile peu de temps après , invite le ciel & la terre à se réjouir de la mort de Frideric , &

XXXIV.
Mort de
l'Empereur
Frideric.

XXXV.
Mort de Conrad.
Démêlés du

Pape avec
Mainfroi.

484

Art. VI. *Eglise*

exhorte les Siciliens à se soumettre à l'Eglise, c'est-à dire, à lui. Dans une autre lettre écrite à l'Archevêque de Palerme, il traite ce Prélat de vieux pécheur endurci, parce qu'il avoit donné l'absolution à l'Empereur, & célébrait ses funérailles. En même-tems le Pape s'appliqua à empêcher que les Allemans ne se soumissent à Conrad. Il fit publier contre lui la croisade en Allemagne, en promettant l'indulgence de la Terre-sainte. Conrad étant entré en Italie au mois de Mai 1251 pour prendre possession du Roiaume de Sicile, le Pape fit prêcher contre lui une nouvelle croisade, avec une indulgence encore plus grande que celle de la Terre-sainte: ce qui excita de grandes plaintes en France de la part de la Reine Blanche & de toute la Noblesse. Tous ces efforts n'empêcherent point Conrad de s'avancer dans la Pouille; & il y faisoit tous les jours de nouveaux progrès, lorsque sa mort en arrêta le cours. Ce Prince mourut l'an 1254 âgé d'environ ving-six ans, laissant un fils nommé aussi Conrad ou Conradin encore enfant. Mainfroi étant devenu son tuteur, crut devoir se soumettre à tout ce que le Pape exigeroit. Mais ne pouvant supporter l'indignité avec laquelle le traitoit le Légat du Pape en Sicile, il en sortit, assembla une armée, & remporta de grands avantages sur les troupes du Pape. Après la mort d'Innocent IV, il y eut des propositions de paix entre Alexandre IV & Mainfroi, mais qui n'eurent point d'effet: la guerre continua, le Pape fit prêcher la croisade contre lui, & fit demander des sommes immenses aux Anglois pour fournir aux frais de cette guerre. Mainfroi fit de grands progrès malgré les efforts du Pape, & se rendit

ma

L
Ron
guér
en f
gran
foute
Emp
sieur
la m
de si
d'exc
Les E
ne pu
chevè
l'Arch
tin, é
les, fr
que de
pouvoi
rent qu
cureur
eux. L
chard d
craigna
dernier
point in
ajouta-
églises
tirer la c
Rich
qu'il n'a
ni par a
leur état
vêque d
quelque

d'Allemagne. XIII. siècle. 485
maître de presque toute la Pouille & la Sicile.
XII.

L'an 1256, Guillaume de Hollande Roi des Romains périt malheureusement en faisant la guerre aux Frisons. Le Pape Alexandre IV en fut fort affligé, & regretta beaucoup les grandes sommes qu'il avoit employées pour le soutenir. Il craignoit qu'on ne voulût élire Empereur le jeune Conradin, sachant que plusieurs Seigneurs Allemans étoient attachés à la maison de Suzæbe qui régnoit depuis près de six-vingts ans. Il défendit donc sous peire d'excommunication d'élire ce jeune Prince. Les Electeurs furent long-temps partagés, & ne purent se rassembler tous à Francfort. L'Archevêque de Cologne qui avoit pouvoir de l'Archevêque de Mayence, & le Comte Palatin, élurent Richard Comte de Cornouailles, frere du Roi d'Angleterre. L'Archevêque de Treves & le Duc de Saxe, qui avoient pouvoir du Marquis de Brandebourg, déclarerent que cette élection étoit nulle. Les Procureurs du Roi de Bohême se joignirent à eux. Le Roi d'Angleterre conseilloit à Richard d'accepter l'Empire: mais il hésitoit, craignant un sort semblable à celui des deux derniers élus. On lui représenta qu'il n'étoit point intrus comme les deux autres. Le Pape, ajouta-t-on, les a soutenus en dépouillant les églises, & un pareil secours ne pouvoit qu'attirer la colere de Dieu.

Richard se rendit, & protesta avec serment qu'il n'acceptoit ce Roiaume ni par ambition ni par avarice, mais pour le mettre en meilleur état & y faire régner la justice. L'Archevêque de Cologne vint ensuite à Londres avec quelques Seigneurs Allemans, inviter Richard

XXXVI.
Double élection pour
l'Empire.

XXXVII.
Richard de
Cornouailles
Roi des Romains.

à venir prendre possession du Roiaume : mais ils se garderent bien de dire qu'une partie des Seigneurs vouloient élire Roi des Romains Alfonso Roi de Castille. En effet , il fut nommé par quatre Electeurs & accepta l'Empire. Il ne vint point en Allemagne ; mais le Comte Richard y passa promptement , & fut couronné à Aix-la-Chapelle le jour de l'Ascension l'an 1257. Le Pape reconnut Richard pour Roi des Romains , ce qui fit que plusieurs Seigneurs d'Italie lui promirent fidélité. Ce Prince mourut l'an 1271 , sans avoir pu se faire couronner Empereur. Quelques mois après , le Pape Grégoire X déclara à Alfonso Roi de Castille , qu'il ne trouvoit point recevables ses prétentions sur l'Empire. Les Electeurs s'assemblerent à Francfort l'an 1273 , & se plainquirent entre eux des maux que causoit la longue vacance de l'Empire , qui avoit duré vingt-huit ans , depuis la déposition de Frideric. L'Archevêque de Mayence proposa Rodolphe Comte de Habsbourg , louant sa sagesse & son courage , & représentant que ces qualités étoient préférables aux richesses & au crédit de ceux qu'on proposoit. Son avis fut goûté , & Rodolphe fut élu tout d'une voix , & couronné à Aix-la-Chapelle un mois après son élection.

XIII.

XXXVIII.
Etat de l'E-
glise d'Alle-
magne.

Grégoire X en convoquant le Concile général de Lyon , avoit ordonné aux Evêques de lui envoyer des mémoires touchant les abus qui étoient à réformer dans leurs Provinces. Brunon Evêque d'Olmuts , qui gouvernoit cette église depuis vingt - six ans avec beaucoup de sagesse , & qui s'étoit acquis une grande réputation , envoya le sien , qui fait con-

noï
Il y
tren
qu'i
des
à la
pas
méti
déré
tous
Le p
prédi
à eux
Prêch
freres
point
Messe
ment
sieurs
Messe
celles
Les F
mons
leurs C
muts
prie le
Le H
dolphe
préten
prenoit
& écriv
ces d'A
dans so
désister
sures e
menace
lui acc

notre le triste état de l'église d'Allemagne. Il y parle ainsi : Le nombre de ceux qui entrent dans l'état ecclésiastique, est si grand, qu'il n'est pas possible de leur donner à tous des bénéfices. Ils sont donc réduits à mendier à la honte du Clergé ; ou bien, ne voulant pas travailler à la terre, & ne sachant pas de métier, ils s'abandonnent à toutes sortes de dérèglemens. Les Eglises paroissiales perdent tous les jours de leurs biens & de leurs droits. Le peuple ne les fréquente plus, il méprise la prédication des Curés, & ne se confesse plus à eux, sur-tout dans les villes où les freres Prêcheurs & Mineurs ont des maisons. Car ces freres disent sans cesse des Messes depuis la pointe du jour jusqu'à Tierces, & outre la Messe conventuelle qu'ils disent solemnellement, ils continuent encore d'en dire plusieurs basses. Comme on aime aujourd'hui les Messes courtes, le peuple recherche plutôt celles-ci, que les Messes des autres églises. Les Freres attirent le peuple par leurs Sermons, & ils donnent à leurs Fêtes & pendant leurs Octaves des Indulgences. L'Evêque d'Olmutz se plaint de plusieurs autres abus, qu'il prie le Pape d'abolir.

Le Pape Grégoire X se déclara pour Rodolphe, & le soutint contre Alphonse, qui prétendoit avoir été élu selon les règles. Il prenoit en Espagne les ornemens Impériaux, & écrivoit avec le sceau de l'Empire aux Princes d'Allemagne & d'Italie, pour les engager dans son parti. Le Pape lui fit ordonner de se désister de ses prétentions, sous peine des censures ecclésiastiques. Alphonse céda à cette menace, & renonça à l'Empire. Alors le Pape lui accorda une décime pour les frais de la

XXXIX.
Rodolphe
Empereur.
Mort de
Mainfroi &
de Conradin.

guerre contre les Musulmans qui l'attaquoient vivement ; & c'est ce qui le rendit plus traitable au sujet de la dignité Impériale. Mainfroi ne fut pas aussi soumis aux ordres d'Urbain IV, qui ne pouvant le réduire par les censures, résolut de lui faire la guerre, & de donner le Roiaume de Sicile à Charles Comte d'Anjou & de Provence, & frere de S. Louis. Clément IV exécuta cette grande entreprise, comme nous l'avons dit ailleurs. Il y eut entre l'armée de Charles & celle de Mainfroi, une grande bataille où les François remporterent une victoire complete. Mainfroi demeura sur la place, & fut privé de la sépulture ecclésiastique, parce que le Pape l'avoit excommunié. Charles le fit enterrer sous un monceau de pierres le long du grand chemin.

Après la défaite de Mainfroi, Conradin prit le titre de Roi de Sicile, y étant excité par les Princes Allemans ses parens, ou amis de sa famille. Le Pape Clément défendit à qui que ce fût de le reconnoitre, & déclara excommunié ce jeune Prince, aussi-bien que tous ceux qui le favorisoient. Les censures n'empêcherent pas Conradin de faire de grands progrès. Il s'avança jusqu'à Rome, où il fut reçu avec une extrême joie, comme s'il eût été Empereur. Il passa ensuite en Pouille, où le Roi Charles vint pour s'opposer à lui, & lui livra une bataille sanglante, où Conradin fut défait, pris & conduit à Naples en prison. Il fut condamné à mort avec le Duc d'Autriche son parent, & quelques autres Seigneurs ; mais avant que de les exécuter, on les mena dans une chapelle, où on leur fit entendre une Messe des Morts pour le repos de leurs ames, & on leur donna le temps de se confesser. Ensuite

on
eure
rend
par
ce fi
R
cour
Fran
Com
Aix-
trois
ment
bert
dolph
pour
devan
s'étan
comb
Juille
Franc
tous le
à Aix-

Saint
des

D
d
d'Osma

On les conduisit au Marché de Naples, où ils eurent la tête tranchée. La mort de Conradin rendit odieux le Roi Charles, qui en fut repris par le Pape & les Cardinaux. En ce jeune Prince finit la maison de Suaube.

Rodolphe mourut l'an 1291 sans avoir été couronné à Rome. On élut l'année suivante à Francfort pour Roi des Romains, Adolphe Comte de Nassau, qui fut ensuite couronné à Aix-la-Chapelle. Après avoir régné six ans, trois Electeurs mécontents de son gouvernement, le déposerent & élurent en sa place Albert Duc d'Autriche fils de l'Empereur Rodolphe. Ce Prince s'avança avec une armée pour se faire reconnoître. Adolphe alla au-devant de lui avec de plus grandes forces ; & s'étant rencontrés près de Spire, il y eut un combat où Adolphe fut tué le douzième de Juillet 1298, & ensuite Albert se rendit à Francfort, où il fut élu Roi des Romains par tous les Electeurs, & aussi-tôt après couronné à Aix-la-Chapelle.

XL.
Mort de Rodolphe.
Adolphe Empereur.
Sa déposition.
Election d'Albert Duc d'Autriche.

ARTICLE VII.

Saint Dominique Instituteur de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Saint François Instituteur des Freres Mineurs.

I.
Dominique naquit l'an 1170. au bourg de Calarvega en Castille au Diocèse d'Osma, de parens nobles & vertueux. Son

I.
Naissance de S. Dominique.
Son éducation.

peré fut Félix de Gusman, sa mere Jeanne d'Aça, qui avoit un frere Archiprêtre à qui Dominique fut confié dès son enfance, afin qu'en apprenant les lettres, il fût en même temps formé à la vertu. A quatorze ans ses parens l'envoierent à Palencia, où étoit alors la plus célèbre Ecole de Castille. Le Roi Alphonse IX y avoit assemblé des savans de France & d'Italie, & établi des Professeurs de toutes les Facultés, à qui il donnoit des appointemens considérables. Dominique y étudia la Philosophie & la Théologie pendant quatre ans. Il ménoit une vie sérieuse & retirée, & avoit un grand amour pour la pureté. Il prioit & veilloit beaucoup, & il passa dix ans sans boire de vin. Sa charité pour le prochain étoit telle, que pendant une grande famine il vendit jusqu'à ses livres pour assister les pauvres.

II.
Son zèle
pour le salut
des ames.

L'Evêque d'Osma aiant oui parler de Dominique qui étudioit encore à Palencia, & s'étant exactement informé de son mérite, l'appella à Osma & le fit chanoine régulier de son église. Dominique voulant avancer dans la perfection s'appliqua à la lecture des Conférences de Cassien, & sa vertu devint si éclatante, qu'il fut fait Soupprieur du Chapitre : c'étoit la premiere dignité après l'Evêque, qui en étoit le Prieur, aiant aussi embrassé la vie réguliere. Le principal attrait de Dominique étoit de s'employer tout entier à la conversion des pécheurs. Il commença à y travailler pendant le voiage qu'il fit en France pour accompagner l'Evêque d'Osma. Etant arrivé à Toulouse, ils trouverent cette ville infectée de l'hérésie des Albigeois. Leur hôte même l'étoit ; mais Dominique fit si bien, tant par ses manieres douces & insinuanes, que par ses raisons, que la

même

Il y
bles,
leurs f
les inf
les reti
établis
& Mon
prian
de édif
allant
nique,
voiant
des am
favorab
le dess
Ordre
vant, le
mettre
citoyens
Domini
te, l'un
mas. Pi
compag
louse, &
vêque F
de son ch
de son di
pour sub
que d'alle
assemblés
prouvée ;
Pape, &
Ordre. D
qui étoit
tablir le C

même nuit il le ramena au sein de l'Eglise.

II.

Il y avoit dans cette Province quelques nobles, qui pressés par la pauvreté, donnoient leurs filles à des hérétiques pour les nourrir & les instruire. Dominique en eut pitié; & pour les retirer d'entre les mains des Albigeois, il établit un monastere à Prouille entre Fanjeaux & Mont-réal; où elles vivoient enfermées, priant & travaillant en silence avec une grande édification. Foulques Evêque de Toulouse allant au Concile de Latran y mena S. Dominique, avec lequel il étoit étroitement lié, voyant le zèle ardent qu'il avoit pour le salut des ames. Ils crurent avoir trouvé l'occasion favorable, pour exposer au Pape Innocent III le dessein qu'ils avoient formé d'instituer un Ordre de Prédicateurs. Peu de tems auparavant, lorsque les Evêques commençoient à se mettre en chemin pour aller au Concile, deux citoyens de Toulouse vinrent se présenter à S. Dominique: c'étoient deux hommes de mérite, l'un nommé Pierre Cellan, l'autre Thomas. Pierre donna au saint homme & à ses compagnons, des maisons qu'il avoit à Toulouse, & ce fut leur première habitation. L'Evêque Foulques leur donna, du consentement de son chapitre, la sixième partie des décimes de son diocèse, tant pour avoir des livres que pour subsister. Le Pape conseilla à Dominique d'aller retrouver les freres qu'il avoit déjà assemblés & de choisir avec eux une règle approuvée; après quoi il reviendroit trouver le Pape, & obtiendrait la confirmation de son Ordre. Dominique suivit ce conseil du Pape, qui étoit conforme au Décret que venoit d'établir le Concile de Latran au sujet de l'insti-

III.

Ses travaux dans le Languedoc.

Il jette les fondemens de son Ordre.

IV.
 Approbation
 de l'Ordre
 des Freres-
 êcheurs.
 PrRegle de S.
 Dominique.

tution des nouveaux Ordres Religieux.
 Le Pape Honorius III qui succéda à Innocent, approuva dès le commencement de son Pontificat l'Ordre des Freres Prêcheurs. Après le Concile de Latran, saint Dominique retourna vers ses compagnons, & leur dit que le Pape Innocent lui avoit ordonné de choisir avec eux une régle déjà approuvée qu'ils pussent suivre. Aiant donc invoqué le Saint Esprit, ils prirent la régle de saint Augustin, à laquelle ils ajouterent quelques pratiques plus austeres. L'an 1216 l'Evêque Foulques leur donna leur premiere église, fondée en l'honneur de saint Romain dans la ville de Toulouse. On leur bâtit aussi-tôt près de cette église, un cloître avec des cellules au-dessus, pour y étudier le jour & s'y reposer la nuit. Ils étoient environ seize. Ensuite Dominique retourna à Rome, & se présenta au Pape & aux Cardinaux. Quoiqu'il fût seul, pauvre & sans secours humain, il obtint la confirmation de son Ordre, & tout ce qu'il demanda. On voit par une Bulle que le Pape fit expédier en sa faveur, que les Freres Prêcheurs, dans leur premiere institution, n'étoient ni mendians ni exempts de la juridiction des Ordinaires, mais Chanoines réguliers. Ainsi le Pape Honorius en approuvant leur institut, ne faisoit rien contre le Décret du Concile de Latran.

III.

V.
 Progrès de
 l'Ordre des
 Freres-Prê-
 cheurs.

Après que saint Dominique eut obtenu la confirmation de son Ordre, il revint à Toulouse, & choisit sept d'entre ses disciples qu'il envoya à Paris en 1217. Ils y louerent une maison entre l'Evêché & l'Hôtel-Dieu, & y demeurèrent quelque tems. Mais l'année suivante 1218, la maison de S. Jacques leur fut

Dominique. XIII. siècle. 493

donnée par le Docteur Jean Doien de S. Quentin, & par l'Université de Paris. De cette maison leur est venu le nom de Jacobins par toute la France. S. Dominique vint lui-même à Paris l'année suivante, & trouva trente freres au Couvent de saint Jacques. Il demeura peu de temps avec eux, retourna en Italie, & arriva pendant l'été à Bologne, où il trouva une grande communauté à S. Nicolas, sous la conduite du frere Renaud. Un nommé Ode-ric vouloit donner à Dominique ses héritages, qui étoient très-considérables; mais le serviteur de Dieu les refusa absolument, & fit casser l'acte de donation, qui en avoit été passé devant l'Evêque de Bologne. Car il vouloit que ses freres fussent pauvrement vêtus, & pauvrement logés dans de petits bâtimens. En son absence, le procureur de la maison de Bologne avoit commencé à relever les cellules qui étoient fort petites. Dominique l'ayant vu, en fit une forte réprimande au procureur & aux autres, & dit avec larmes: Quoi, voulez-vous déjà renoncer à la pauvreté & bâtir des Palais? L'ouvrage demeura imparfait tant qu'il vécut.

Pendant que S. Dominique étoit à Rome, il obtint du Pape Honorius en faveur de son Ordre, une lettre circulaire adressée à tous les Evêques, par laquelle il leur ordonnoit de confier aux Freres Prêcheurs le ministère de la prédication, & de pourvoir à tous leurs besoins, puisque c'étoit le zèle du salut des âmes qui leur avoit fait embrasser la pauvreté volontaire. Par une autre lettre le Pape accorda à Dominique & aux freres de son Ordre, l'église de S. Sixte à Rome, mais ils n'y demeurèrent pas long-temps. Car la connoi-

VI.

S. Dominique
que rassemble les Religieuses à Rome.

sance que le Pape avoit des talens de Domini-
 que, le lui fit choisir pour une œuvre qui lui
 paroissoit très-difficile; c'étoit de rassembler
 en une maison toutes les religieuses disper-
 sées des différens quartiers de Rome; afin
 qu'il fût plus facile de veiller sur elles & de
 les gouverner. Il vouloit les mettre à S. Six-
 te, & transférer ailleurs les Freres Prêcheurs.
 Dominique n'osa résister à la volonté du Pape,
 mais il lui représenta modestement qu'il ne
 pouvoit exécuter seul une si grande entrepri-
 se; & le Pape lui donna trois Cardinaux pour
 travailler avec lui. Ils trouverent beaucoup de
 résistance de la part de toutes ces religieuses,
 qui vivoient depuis long-tems dans une gran-
 de liberté. Dominique néanmoins vint à bout
 de persuader à l'Abbesse & à presque toutes les
 religieuses du monastere de sainte Marie au-
 de-là du Tibre, d'obéir au Pape, & de quitter
 leur maison, pourvu qu'on leur permit d'em-
 porter avec elles l'image de la Vierge que l'on
 croioit avoir été peinte par S. Luc, à laquelle
 non-seulement ces religieuses, mais tous les
 Romains avoient une grande dévotion. Do-
 minique accepta la condition; mais il ajouta
 que désormais les religieuses ne sortiroient
 plus pour voir leurs parens, ou faire d'autres
 visites. Quand leurs parens & leurs amis eu-
 rent appris qu'elles avoient fait ces promesses,
 ils entrèrent en fureur & vinrent leur faire de
 grands reproches, de ce qu'elles s'étoient lais-
 sé persuader par un inconnu, de quitter un
 lieu si célèbre; & ils s'emportèrent contre le
 saint homme, le traitant de charlatan & d'im-
 posteur. Enfin ils intimidèrent tellement ces
 religieuses, que plusieurs se repentirent de
 leur bonne résolution. Mais Dominique leur

parla
 tes d'
 prude
 re, &
 cessain
 & ne
 moins
 paren

Pen
 de la
 ligieu
 Marc
 tadene
 saint h
 un en
 elle le
 doules
 porta
 roit en
 des ou
 gée tr
 pitre,
 aiant
 devan
 lui ren
 passio
 près u
 fit sur
 par la
 à sa m
 ne: n
 s'emp
 Il v
 nétré
 si gran
 lut de

Dominique. XIII. siècle. 495

parla de nouveau , & leur fit promettre à toutes d'obéir. Il choisit quelques freres convers prudens & vertueux , pour garder le monastere , & fournir aux sœurs toutes les choses nécessaires. Puis il ôta aux religieuses les clefs , & ne permit plus qu'elles parlassent sans témoins à personne , même à leurs plus proches parens.

IV

Pendant qu'on travailloit aux réparations de la maison de S. Sixte pour y mettre les religieuses , Dominique prêchoit un jour à saint Marc ; & une Dame Romaine nommée Goutadene , qui avoit une grande confiance en ce saint homme , quitta pour entendre le sermon un enfant malade qu'elle avoit. A son retour elle le trouva mort ; & sans faire éclater sa douleur , elle prit avec elle ses servantes , & porta son fils à S. Sixte où Dominique demouroit encore. La maison étant ouverte à cause des ouvriers qui y travailloient , la mere affligée trouva le saint homme à la porte du Chapitre , comme s'il attendoit quelqu'un ; & aiant mis l'enfant à ses pieds , elle se prosterna devant lui fondant en larmes , & le priant de lui rendre son fils. Dominique touché de compassion , se retira un peu , se jeta à terre , & après une courte priere s'approcha de l'enfant , fit sur lui le signe de la croix , & l'aiant pris par la main , le releva plein de vie & le rendit à sa mere , lui défendant d'en parler à personne : mais dans l'excès de sa joie , elle ne put s'empêcher de publier le miracle.

Il vint à la connoissance du Pape , qui pénétré de joie de ce que Dieu avoit opéré une si grande merveille sous son Pontificat , résolut de le faire publier en chaire devant tout le

VII.

Miracles de
S. Domini-
que.

peuple. Dominique s'y opposa, & protesta que si on le faisoit, il passeroit les mers & ne paroîtroit plus jamais dans le pais. L'ordre fut donc révoqué; mais le Pape & les Cardinaux conçurent pour Dominique une nouvelle estime & un nouveau respect; & à leur exemple tout le monde, les grands & les petits le regardoient comme un Ange, le suivoient partout, s'estimoient heureux de le toucher, & encore plus d'avoir quelque chose qui lui eût servi. On coupa tant de piéces de sa chape & de son capuce, qu'à peine avoit-il les genoux couverts. Pendant qu'on travailloit au bâtiment de S. Sixte, il ressuscita encore un maçon, qui avoit été accablé dans une cave par la chute de la voute. Vers le même-temps un jeune homme nommé Napoléon, neveu d'un des trois Cardinaux que le Pape avoit associés à Dominique pour la réformation des religieuses, étant mort d'une chute de cheval, Dominique fit emporter secrètement le corps dans une chambre, où par la force de ses priéres il lui rendit la vie & l'amena devant tout le monde.

Après que les Freres Prêcheurs eurent passé de S. Sixte à sainte Sabine où ils sont encore, Dominique marqua le jour où les religieuses devoient venir à S. Sixte: c'étoit le premier Dimanche de Carême 1220. En entrant dans l'église, elles reçurent toutes le nouvel habit de la main de Dominique. Ces religieuses étoient au nombre de quarante-quatre. Les Romains ne vouloient point souffrir que l'on ôtât de leur ancienne église au-delà du Tibre l'image de la sainte Vierge, que l'on croioit avoir été peinte par S. Luc: mais saint Dominique l'alla prendre la nuit suivante, & l'ap-

porta
deux
cette
S. Six
Domi
terron
démor
le non

La m
de ten
le bien
logne
glé qu
pauvre
fonds
qu'ils
leur a
miere
que vo
me en
lurent
consen
tabliro
pitre a
néral;
fin du
avoit
Pape:
voulur
qualité
fit rien
disting
ses veil
tousjour
Il corr
discret

porta sur ses épaules, marchant nuds pieds avec deux Cardinaux & une suite nombreuse. Ainsi cette image fut transférée solennellement à S. Sixte où elle est encore. Huit jours après, Dominique prêchant dans cette église, fut interrompu par une possédée dont il chassa sept démons, & qui depuis se consacra à Dieu sous le nom de sœur Aimée.

V.

La même année 1220, S. Dominique résolut de tenir tous les ans un Chapitre général pour le bien de son Ordre. Il tint le premier à Boulogne aux fêtes de la Pentecôte. Il y fut réglé que les Freres Prêcheurs embrasseroient la pauvreté parfaite, renonçant pour toujours aux fonds de terre & aux revenus, même à ceux qu'ils avoient à Toulouse, & dont le Pape leur avoit confirmé la possession par sa première Bulle. Dans ce Chapitre, saint Dominique voulut se démettre de la supériorité comme en étant incapable. Mais les Freres ne voulurent pas recevoir sa démission; & de leur consentement, il fut arrêté qu'à l'avenir on établirait des Définites, qui pendant le Chapitre auroient tout pouvoir, même sur le Général; sans préjudice de son autorité après la fin du Chapitre. Jusques-là Saint Dominique avoit gouverné son Ordre par l'autorité du Pape: mais les Peres du Chapitre de Boulogne voulurent qu'il les gouvernât désormais en qualité de Maître général. Cette dignité ne lui fit rien changer dans sa conduite, & il ne se distinguoit de ses freres, que par son austerité, ses veilles, & ses autres mortifications, étant toujours le premier à toutes les observances. Il corrigeoit ses disciples avec une extrême discrétion, S'il en voioit un tomber dans quel-

VIII.
Il assemble le premier Chapitre de son Ordre. Sa conduite.

protesta
ners & ne
ordre fut
ardinaux
velle es-
exemple
tits le re-
ient par-
ner, & en-
ui eût ser-
ape & de
s genoux
au bâti-
e un ma-
e cave par
temps un
vevu d'un
it associés
s religieu-
il, Domi-
corps dans
es prieres
nt tout le
rent passé
t encore,
religieuses
le premier
trant dans
vel habit
gieuses é-
e. Les Ro-
e l'on ôtât
Tibre l'i-
croioit a-
nt Domi-
, & l'ap-

que faite, il la dissimuloit pour lors, & prenoit un temps favorable pour le reprendre avec douceur, & lui faire avouer sa faute; ensuite il le consolait avec beaucoup de tendresse & d'affection. Il n'y avoit presque point de jour qu'il ne fit à ses freres une conférence, & il parloit avec tant d'onction, qu'il les faisoit fondre en larmes.

Second
Chapitre gé-
néral de l'Or-
dre des Freres
Prêcheurs.

S. Dominique tint à Bologne son second Chapitre général aux fêtes de la Pentecôte de l'an 1221. Il y fit élire huit Provinciaux fort recommandables par leur vertu, pour gouverner les freres déjà répandus en autant de Provinces, sçavoir l'Espagne, la France, la Lombardie, la Romagne, la Provence, l'Allemagne, la Hongrie, & l'Angleterre. En ce même Chapitre il fit Prieur de la Province de Lombardie frere Jourdain, qui étoit alors à Paris sous le Prieur Matthieu, à qui cette même année l'Université donna pour lui & pour son Ordre, tout le droit qu'elle avoit sur la maison de S. Jacques, où ils étoient établis. Les conditions de la donation furent, que les Freres-Prêcheurs reconnoitroient tenir ce lieu de l'Université de Paris, & feroient part de leurs prieres & de leurs bonnes œuvres aux maîtres & aux écoliers dont elle étoit composée. Vers le même temps Evrard Archidiaque de Langres, homme d'une grande vertu & qui avoit beaucoup d'autorité, embrassa à Paris l'Institut des Freres Prêcheurs, & son exemple procura plusieurs conversions. Il aimoit tendrement le Frere Jourdain, & il le suivit en Lombardie par le désir de voir S. Dominique. Comme Evrard étoit fort connu en France & en Bourgogne, on admiroit par-tout où il passoit, sa pauvreté évangélique. Il tomba malade

à Lau-
mouru
que les
Provir
mort e
je ne c
sérable
céleste

Apr
quelqu
quelqu
parla d
vie pré
d'eux :
Dieu a
alla vo
bardie
dre, &
Juillet
qui éto
tamme
de beso
Mais il
prieres
Quand
qu'il av
qué de
une fié
patien
l'empêc
ne voul
seuleme
chant q
novices
& la pr
aiant ap

Dominique. XIII. siècle. 499

à Lausanne, dont il avoit refusé l'Evêché, & il mourut en peu de jours. Comme on lui cachoit que les médecins désespéroient de lui, il dit au Provincial : C'est à ceux à qui le nom de la mort est amer, qu'il faut la cacher ; pour moi je ne crains point d'être dépouillé de cette misérable chair, dans l'espérance de la demeure céleste.

VI.

Après le chapitre S. Dominique demeura quelque temps à Bologne ; & étant allé voir quelques-uns de ses amis du Clergé, il leur parla du mépris du monde & de la vanité de la vie présente, & il leur dit en prenant congé d'eux : Vous ne voiez en santé, mais j'irai à Dieu avant l'Assomption de Notre-Dame. Il alla voir le Cardinal Hugolin Légat en Lombardie, pour lui parler des affaires de son Ordre, & revint à Bologne sur la fin du mois de Juillet, fort fatigué du voiage & de la chaleur qui étoit excessive. Les freres le prièrent instamment de prendre le repos dont il avoit tant de besoin, & de ne point venir à Matines. Mais il alla à l'église ; y passa toute la nuit en prieres à son ordinaire, & assista à Matines. Quand elles furent finies, il dit au Prieur, qu'il avoit mal à la tête ; & il fut dès-lors attaqué de la maladie dont il mourut, qui étoit une fièvre accompagnée de dysenterie. Sa patience étoit si grande, que ses douleurs ne l'empêchoient pas de paroître toujours gai. Il ne voulut point être couché dans un lit, mais seulement sur un sac selon sa coutume. Sachant que sa fin étoit proche, il fit venir les novices, & leur recommanda l'amour de Dieu & la pratique exacte de leur Regle. Ensuite ayant appelé le Prieur & plusieurs prêtres, il

X.
Derniere
maladie de S.
Dominique.

leur fit une confession générale de tous ses péchés, & leur dit : Jusqu'à présent Dieu m'a conservé dans la virginité : afin de la garder aussi, évitez tout commerce avec les femmes. Cette vertu & la pauvreté vous rendront agréables à Dieu, & utiles au prochain par la bonne odeur de votre réputation. Servez Dieu avec ferveur, & travaillez à la propagation de cet Ordre. Il leur recommanda sur-tout la pauvreté évangélique, la regardant comme le fondement de leur Institut ; & de peur que la prudence de la chair ne la leur fit perdre, il défendit très-sévèrement sous peine de la malédiction de Dieu & de la sienne, d'introduire dans l'Ordre la possession des biens temporels.

XI.
Sa mort.
Son portrait.

S. Dominique mourut étendu sur la cendre le vendredi sixième d'Août 1221. On trouva sur son corps une ceinture de fer. Il fut enterré à Bologne auprès de ses confrères par le Cardinal Hugolin, qui avoit eu pour lui une estime & une amitié singulière, & qui avoit été présent quand il ressuscita Napoleon. Avec lui se trouverent à ses funérailles le Patriarche d'Aquilée, plusieurs Evêques, plusieurs Abbés & un prodigieux concours de peuple. Il se fit plusieurs miracles au tombeau de ce grand serviteur de Dieu. S. Dominique étoit d'une taille médiocre, mais fine, le visage beau, le teint incarnat, la barbe & les cheveux d'un blond ardent, les yeux brillans, qui lui attiroient l'amour & le respect de tout le monde. Il paroissoit toujours gai, excepté quand il étoit touché de compassion pour le prochain. Sa voix étoit belle, douce, mais sonore comme une trompette. Il mourut dans sa cinquante-unième année.

Douze ans après sa mort, ses disciples n'a-

voient e
moire.
leur sim
sainteté
peine qu
mes. Le
Saint, p
maladies
les nuits
été guéri
des imag
tres mem
blissement
toient ce
ces mirac
d'agir pa
se multipli
fallut aug
en démol
découver
qui fit per
plus déce
faire sans
reprit sév
gé de ren
ble, & é
métropol
ses suffrag
Le jour
titude in
nois prire
ne leur en
Prêcheurs
long-tems
corps ne
quand on
en sortit u

voient encore rien fait pour honorer sa mémoire. Quelques-uns même demeurant dans leur simplicité, disoient qu'il suffisoit que sa sainteté fût connue de Dieu, sans se mettre en peine qu'elle vînt à la connoissance des hommes. Le peuple néanmoins invoquoit ce grand Saint, pour obtenir la guérison de diverses maladies; & plusieurs qui passoient les jours & les nuits à son tombeau, disoient qu'ils avoient été guéris, & par reconnoissance suspendoient des images en cire, de pieds, de mains & d'autres membres dont ils avoient obtenu le rétablissement. Plusieurs des Freres Prêcheurs ôtoient ces images, & refusoient de reconnoître ces miracles, de peur qu'on ne les soupçonnât d'agir par intérêt. Mais le nombre des Freres se multipliant de jour en jour à Bologne, il fallut augmenter les logemens & l'église; & en démolissant l'ancien bâtiment, on laissa à découvert le tombeau de S. Dominique: ce qui fit penser à transférer le corps dans un lieu plus décent. Les Freres cependant n'osèrent le faire sans consulter le Pape Grégoire IX. Il les reprit sévèrement d'avoir si long-temps négligé de rendre à leur Pere l'honneur convenable, & écrivit à l'Archevêque de Ravenne, métropolitain de Bologne, de s'y rendre avec ses suffragans pour assister à cette translation.

Le jour étant venu, il s'y assembla une multitude inouïable de peuple; & les Boloinois prirent les armes, pour empêcher qu'on ne leur enlevât ce précieux trésor. Les Freres Prêcheurs craignoient que le cercueil aiant été long-tems exposé au soleil & à la pluie, le corps ne fût corrompu: mais au contraire quand on eut levé la pierre qui le couvroit, il en sortit une odeur excellente, ce qui étonna

ses pé-
m'a con-
der aussi,
es. Cette
réables à
ne odeur
avec fer-
cet Or-
pauvreté
é fonde-
e la pru-
re, il dé-
la malé-
ntroduire
emy orels.
la cendre
On trouva
ut enterré
ar le Car-
i une esti-
avoit été
on. Avec
Patriarche
sieurs Ab-
uple. Il se
e ce grand
oit d'une
e beau, le
veux d'un
ui lui atti-
le monde.
quand il
prochain.
more com-
cinquan-
ciples n'a-

beaucoup les assistans ; & cette odeur se communiquoit à tout ce qui touchoit le saint corps. Cette translation fut faite le vingt - quatrième de Mai 1233. On commença ensuite à procéder à la canonisation de S. Dominique. Dès la même année le Pape Grégoire IX nomma Commissaires l'Archidiacre de Bologne & deux autres , pour faire l'information de sa vie & de ses miracles , & nous avons les dépositions authentiques de neuf témoins qui furent ouïs & qui parlerent sur ce qu'ils avoient vû & entendu de sa bouche. Enfin l'année suivante 1234 le Pape le canonisa solennellement , & l'Eglise fait sa fête le quatrième d'Août, parce que le sixième elle célèbre le mystere de la Transfiguration de Notre Seigneur.

VII.

XIII.
Renaud de
s. Gilles dis-
ciple de saint
Dominique.

Lorsque S. Dominique étoit à Rome en 1217, Renaud de saint Gilles Docteur célèbre, qui avoit enseigné le Droit Canon à Paris pendant cinq ans, aiant accompagné à Rome Marnassés de Seignelai Evêque d'Orléans, fit part à un Cardinal du dessein qu'il avoit formé, d'aller par tout le monde prêchant Jesus-Christ & imitant sa pauvreté. Le Cardinal lui dit : Vous trouverez ce que vous cherchez, dans un nouvel Ordre qui s'éleve, & qui fait profession de prêcher en pratiquant la pauvreté volontaire, & son Fondateur est ici occupé à la prédication. Renaud plein de joie fit venir Saint Dominique, & charmé de la douceur & de la solidité de ses discours, il entra aussi-tôt dans cet Ordre. Après avoir fait profession, il obtint la permission de faire le voiage d'Outremer à la suite de l'Evêque d'Orléans. Après son retour il vint à Bologne, où il commença à se donner tout entier à la prédication. Il s'en

acquies
impressi
renouve
ensuite
y prêcha
dain, qu
l'Ordre
Saxe dan
ses étude
Théolog
Dominiqu
de temps
L'an 1
Paris leu
remplir la
minique,
Frere Jou
& demi qu
entier à a
pourquoi
les villes
bres, & p
année à F
comme de
religieux
il arrivoit
un grand n
ce que Die
vent il en
pas. Plusie
paier les de
l'Ordre. Se
de grace,
ser del'ent
à Paris, c'
Freres ; &
liers savoie

Dominique. XIII. siècle. 503

acquittoit avec un si grand zèle, qu'il faisoit impression sur les cœurs les plus durs, & qu'il renouvella toute la ville de Bologne. Il alla ensuite à Paris par ordre de S. Dominique, & y prêcha avec le même zèle. Il gagna Jourdain, qui fut un des plus grands ornemens de l'Ordre des Freres-Prêcheurs. Il étoit né en Saxe dans le Diocèse de Paderborn, avoit fait ses études à Paris, & étoit déjà bachelier en Théologie, quand il embrassa l'Ordre de S. Dominique. Frere Renaud mourut à Paris peu de temps après en 1218.

L'an 1222, les Freres Prêcheurs tinrent à Paris leur troisième Chapitre général. Pour remplir la place vacante par la mort de S. Dominique, on y élut Maître général de l'Ordre, Frere Jourdain, quoiqu'il n'y eût pas deux ans & demi qu'il y étoit entré. Il s'appliquoit tout entier à attirer des sujets dans son Ordre. C'est pourquoi il demuroit presque toujours dans les villes où étoient les Ecoles les plus célèbres, & passoit ordinairement le Carême, une année à Paris, & l'autre à Bologne. C'étoit comme deux séminaires, d'où il envoioit des religieux dans les diverses Provinces; & quand il arrivoit à ces deux maisons, il faisoit faire un grand nombre de tuniques, dans la confiance que Dieu lui enverroit des Freres; & souvent il en venoit tant, qu'elles ne suffisoient pas. Plusieurs fois il mit sa Bible en gage, pour payer les dettes des écoliers qui entroient dans l'Ordre. Ses discours avoient tant de force & de grace, que les écoliers ne pouvoient se lasser de l'entendre. C'est pourquoi quand il étoit à Paris, c'étoit toujours lui qui instruisoit les Freres; & quand un autre prêchoit, si les écoliers savoyent qu'il y fût, ils avoient peine à

XIV.
Le B. Jourdain.

Rome en
ur célèbre,
Paris pen-
Rome Ma-
ans, fit part
it formé,
esus-Christ
l lui dit:
ez, dans un
t profession
eté volon-
bé à la pré-
venir Saint
eur & de la
si-tôt dans
on, il ob-
e d'Outre-
ans. Après
commença
tion. Il s'en

se retirer, qu'il ne leur eût dit aussi quelque chose après les autres.

R V.
 Ferveur des
 premiers dis-
 ciples de S.
 Dominique.

Jourdain attira ainsi à l'Ordre plusieurs personnes distinguées par leur noblesse & leur dignité, plusieurs riches bénéficiers, plusieurs Docteurs de diverses Facultés, & une multitude de jeunes étudiants élevés délicatement. Ces conversions étoient sincères, & les nouveaux Religieux faisoient tous leurs efforts pour arriver à une parfaite pureté de cœur. Ils sondoient tous les replis de leur conscience, pour expier jusqu'aux moindres fautes. Ils étoient toujours en garde contre les tentations, & allarmés des moindres mouvemens de sensualité. Il n'étoit point question chez eux des affaires qui les avoient occupés, ou des plaisirs qu'ils avoient goûtés dans le monde. Ils ne songeoient qu'à pleurer leurs péchés, qu'à soumettre leur corps à l'esprit & à s'attacher uniquement à Dieu; & quand ils considéroient la pureté & la beauté de leur Institut, tout leur regret étoit de l'avoir embrassé si tard.

On instruisoit les Novices avec beaucoup de soin, & on ménageoit extrêmement leur santé; car leur zèle avoit besoin d'être modéré. Bien loin de les éveiller pour l'Office, il falloit le soir les aller chercher en divers coins, où ils étoient en prières, pour les obliger à prendre le repos de la nuit. Le silence étoit exact, & s'observoit depuis Complies jusqu'à Tierce: après Matines la plupart passaient le reste de la nuit en prières. Quoique leur table fût très-frugale, quelques-uns y ajoutoient des abstinences particulières, comme d'être huit jours sans boire, ou de verser de l'eau froide sur leurs portions. Plusieurs sous leurs habits, déjà assez rudes, portoient des cilices ou des ceintures

ceim
 char
 autre
 ce ét
 tém
 tendu
 qui av
 une d
 Ils reg
 Dieu
 discou
 tion;
 science
 ces par
 les opé
 ne por
 Matthie
 me S. I
 dans un
 d'envoie
 les barba
 nombre
 s'offroie
 avoient
 du mart
 Tels é
 rapport d
 ron soixa
 cette pre
 Jacques d
 de S. Do
 dain, par
 nom de C
 gagés de
 ne reçoive
 que jour po
 usent de vi
 Tor

ceintures de fer. Ils s'empressoient avec une charité merveilleuse à se rendre les uns aux autres toute sorte de services. Leur innocence étoit telle, qu'un de leurs Prêtres rendoit témoignage, qu'en peu de temps il avoit entendu les confessions générales de cent Freres; qui avoient gardé la virginité: aussi avoient-ils une dévotion particulière à la sainte Vierge. Ils regardoient la prédication de la parole de Dieu comme l'essentiel de leur Institut. Leurs discours étoient simples, mais pleins d'unction; & Dieu suppléoit au défaut de leur science, en rendant leurs prédications efficaces par le grand nombre de conversions qu'elles opéroient. Quand ils alloient prêcher, ils ne portoient avec eux que l'Évangile de S. Matthieu & les sept Epîtres canoniques, comme S. Dominique l'avoit ordonné. Lorsque dans un Chapitre général on se proposoit d'envoyer des Freres au-delà de la mer ou chez les barbares, il y en avoit toujours un grand nombre, qui prosternés & fondant en larmes, s'offroient pour ces missions par le zèle qu'ils avoient pour le salut des ames & par le désir du martyre.

Tels étoient alors les Freres Prêcheurs, au rapport de Thieri d'Apolde qui écrivoit environ soixante ans après, & qui se plaignoit que cette première ferveur étoit déjà rallentie. Jacques de Vitri, qui vivoit du temps même de S. Dominique & du bienheureux Jourdain, parle ainsi de leurs disciples sous le nom de Chanoines de Bologne: Ils se sont dégagés de tout soin des choses temporelles, & ne reçoivent d'aumônes que ce qui suffit chaque jour pour la nécessité d'une vie frugale. Ils usent de viande trois fois la semaine si on leur

en sert ; mangeant dans le réfectoire, couchant au dortoir, & chantant l'Office canonial dans l'église. Ils sont du nombre des étudiants de Bologne : Un d'eux leur fait tous les jours une leçon des saintes Ecritures, & ils prêchent tous les jours de fête, par l'autorité du Pape, joignant la prédication à la vie canoniale. Ils ont un grand zèle pour le salut des ames, & cette sainte Congrégation s'augmente de jour en jour.

XVI.

Fin du bienheureux Jourdain.

Paroles remarquables de ce saint homme.

L'an 1236, le bienheureux Jourdain tint à Paris un Chapitre général de son Ordre. Ensuite il passa en Palestine pour visiter les saints lieux, & les couvents de son Ordre dans cette Province. Mais étant sur les côtes de Galilée, une tempête le fit périr avec deux Freres & plusieurs autres personnes. Jourdain & ses deux compagnons furent d'abord enterrés sur le lieu : mais ensuite les Freres Prêcheurs d'Acre vinrent avec une barque & les transférèrent dans leur église. Il se fit plusieurs miracles par l'intercession du bienheureux Jourdain, & on rapporte de lui plusieurs paroles remarquables. Il vint un jour trouver l'empereur Frideric, & après qu'ils eurent été longtemps assis ensemble en silence, Jourdain lui dit : Seigneur, je vais en diverses Provinces pour le devoir de ma charge : c'est pourquoi je m'étonne que vous ne me demandiez pas ce qu'on dit de vous. J'ai mes envoiés, répondit l'Empereur, dans toutes les Cours & les Provinces, & je sçai tout ce qui se fait dans le monde. Vous n'êtes qu'un homme, reprit Jourdain, & vous ignorez beaucoup de choses que l'on dit de vous, & qu'il seroit fort à propos que vous sçussiez. On dit que vous opprimez les églises, que vous méprisez les censu-

res e
res.
vous.
ceux
dans
pondi
l'eau,
vent d
geois q
vent le
ne de l'
phes :
une fête
les parol
ils y sont
logiens
cours ; &
accoutum
salue plus
Se trou
vêques, ils
ques tirés
Prêcheurs
dans l'Epi
prendre à
chement
passé dans
dans le nô
De plus il
Ordre, &
Pape ni au
drale, m'a
périeur, un
choisissent
eurs parens
solide. Il d
pas étonna

res ecclésiastiques, que vous croiez aux augures. Assurément tout cela n'est pas digne de vous. On lui demandoit un jour pourquoi ceux qui cultivent les arts, entroient plutôt dans son Ordre que les Théologiens. Il répondit : Les paisans accoutumés à boire de l'eau, s'enivrent plus aisément quand ils trouvent de bon vin, que les nobles ou les bourgeois qui y sont accoutumés. Ceux qui cultivent les arts, boivent pendant toute la semaine de l'eau d'Aristote & des autres Philosophes : c'est pourquoi quand un Dimanche ou une fête ils viennent au sermon, & entendent les paroles de Jesus-Christ & de ses serviteurs, ils y sont aisément pris : au lieu que les Théologiens ont souvent oüi de semblables discours ; & ils ressemblent à un sacristain, si accoutumé à passer devant l'autel, qu'il ne le salue plus.

Se trouvant un jour dans une assemblée d'Evêques, ils lui demanderent pourquoi les Evêques tirés de ces deux Ordres si parfaits des Prêcheurs & des Mineurs, ne réussissoient pas dans l'Episcopat. Vous devez, dit-il, vous en prendre à vous-mêmes, puisque ce relâchement ne leur arrive qu'après qu'ils ont passé dans votre Ordre : car tant qu'ils ont été dans le nôtre, nous les avons bien corrigés. De plus il y a long-tems que je suis dans cet Ordre, & je ne me souviens point que ni le Pape ni aucun Prélat ou Chapitre de Cathédrale, m'ait demandé, ou à quelqu'autre Supérieur, un bon sujet pour être Evêque. Ils les choisissent eux-mêmes, ou par affection pour leurs parens, ou par quelque autre raison peu solide. Il dit dans une autre occasion : Il n'est pas étonnant que nos Freres ne se conduisent

pas si bien dans l'Épiscopat, que les autres religieux : ils sont plus éloignés de leur profession, qui leur défend de rien posséder, même en commun. On parloit un jour devant lui d'un grand homme de l'Ordre, & on disoit qu'on devoit le faire Evêque. J'aimerois mieux, dit-il, le voir porter au tombeau, que sur une chaire Episcopale.

Journal nous a laissé une courte relation des commencemens de l'Ordre des Freres Prêcheurs. A la fin de cet Ecrit il marque à quelle occasion on institua dans l'Ordre après Complies l'antienne *Salve, Regina.* Au couvent de Bologne étoit un Frere nommé Bernard, qui pour l'expiation de ses péchés passés, demanda à Dieu quelque pénitence extraordinaire ; & après en avoir beaucoup délibéré, il consentit enfin d'être obsédé du démon, comme il le fut en effet. Cette affliction de frere Bernard fut la premiere occasion de chanter *Salve, Regina,* dans la maison de Bologne, d'où cet usage s'étendit à toute la Province de Lombardie, & ensuite à tout l'Ordre. Le B. Journal avoit gouverné les Freres Prêcheurs près de seize ans. Pour élire un nouveau Général on assambla le Chapitre à Bologne ; & comme on ne s'accordoit pas sur le choix, on ordonna des prieres au tombeau de S. Dominique, après lesquelles étant revenus à l'élection, ils élurent tout d'une voix Raimond de Pegnafort, quoiqu'absent.

VIII.

XVII.
S. Raimond
de Pegnafort,
& S. Hyacin-
the.

Il étoit né à Barcelone d'une famille noble, & avoit si bien étudié, que dès l'âge de vingt ans il enseignoit les arts libéraux dans la même ville : ce qu'il faisoit gratuitement. Ensuite il passa à Bologne, où il étudia le Droit canon-

g
d
qu
qu
ré
qu
Ra
où
arc.
dest
l'est
des
avec
blis
ser le
Saint
cinq
sonne
naissa
Const
nous p
lection
aussi.
Rai
charge
s'en fit
tenu à
à Barc
tre ans
piété.
Freres
cas de
qui est
lui attr
d'Arrag
étoit c
grand

qu'il & le Droit civil avec tant de succès, qu'il devint lui-même professeur du Droit canonique. Il avoit exercé cette fonction pendant quelques années, & sa réputation s'étoit déjà répandue dans l'Italie, lorsque Bérenger Evêque de Barcelone, qui connoissoit le mérite de Raimond, le pressa de retourner à Barcelone, où il lui donna peu après un canonicat & un archidiaconé dans son église. Sa piété, sa modestie, & ses autres vertus lui avoient attiré l'estime de tout le monde, particulièrement des Prélats & des Seigneurs. Mais s'étant lié avec les Freres Prêcheurs nouvellement établis à Barcelone, il quitta tout pour embrasser leur Institut, & en prit l'habit le Vendredi-Saint de l'an 1222 à l'âge d'environ quarante-cinq ans. Son exemple y attira plusieurs personnes distinguées par leur science & par leur naissance. Ce fut Raimond qui composa les Constitutions de l'Ordre de la Merci, dont nous parlerons. Ce fut aussi lui qui fit une collection de Décretales dont nous parlerons aussi.

Raimond ne voulut garder que deux ans la charge de Général des Freres Prêcheurs, & il s'en fit décharger dans le vingtième Chapitre tenu à Bologne l'an 1240. Il retourna ensuite à Barcelone, où il vécut encore trente-quatre ans, occupé de l'étude & des exercices de piété. Il mit en ordre les Constitutions des Freres Prêcheurs, & composa une Somme de cas de conscience à l'usage des Confesseurs, qui est le premier Ouvrage de cette nature. On lui attribue aussi l'Institution de l'Inquisition d'Arragon, la première de toute l'Espagne. Il étoit consulté de toutes parts, & avoit un grand talent pour gagner les cœurs de ceux

qui conversoient avec lui. Il mourut âgé de près de cent ans, le jour de l'Epiphanie 1275. Les deux Rois Alphonse de Castille & Jacques d'Arragon assisterent à ses funérailles avec plusieurs Prélats; & comme on rapportoit de lui plusieurs miracles faits de son vivant & après sa mort, le Roi d'Arragon commença dès lors à solliciter sa canonisation, qui néanmoins ne fut faite que plus de trois cens ans après par le Pape Clément VIII.

Saint Hyacinthe qui avoit été chanoine de Cracovie, fit aussi beaucoup d'honneur à l'Ordre de S. Dominique, & fut formé à la vertu par ce grand serviteur de Dieu. Nous aurons occasion de faire connoître ailleurs plusieurs grands hommes de ce saint Ordre. Nous avons parlé dans l'article de l'église de France, des démêlés que les Freres Prêcheurs eurent avec l'Université de Paris. Ainsi nous n'en dirons rien ici.

XVIII.

S. François.
Sa naissance.

Sa charité
pour les pauvres
dès son enfance.

Commencement
de sa pénitence.

IX.
François naquit à Assise en Ombrie l'an 1182. Son pere Pierre Bernardon étoit marchand, comme la plupart des citoiens des villes d'Italie. L'enfant fut nommé Jean au Baptême, mais depuis on lui donna le surnom de François, à cause de la facilité avec laquelle il avoit appris la langue François, nécessaire alors aux Italiens pour le commerce. Pierre Bernardon y appliqua son fils dès la premiere jeunesse, après lui avoir donné un legere teinture des Lettres. François avoit dès son enfance une tendresse particuliere pour les pauvres, & n'en refusoit aucun. S'étant fait faire un bel habit après une grande maladie, il rencontra un gentilhomme pauvre & mal vêtu: il se dépouilla de son habit, & l'en revêtit. Il

prioit
l'état
jour à
un lép
flexion
comm
cendit
lépreu
étoit s
Passion
un jour
hors de
ne, il se
crucifix
baignés
qui lui
leva au
lui pren
ville vo
val. Ent
où il tra
qui en a
respect,
rations
pauvres
quelque
recevoir
craignar
çois jetta
me si c'e
Après
ce Prêtre
ce qui s'é
saint Da
rens: m
miers mo
cha dans

prioit Dieu ardemment de lui faire connoître l'état auquel il l'appelloit. Comme il alloit un jour à cheval dans la campagne, il rencontra un lépreux qui lui fit horreur ; mais faisant réflexion que pour servir Jesus-Christ, il faut commencer par se vaincre soi-même, il descendit de cheval, & en donnant l'aumône au lépreux il le baïsa. Il cherchoit la solitude ; & étoit sensiblement touché du souvenir de la Passion & de la Croix de Jesus-Christ. Etant un jour entré dans l'église de S. Damien située hors de la ville d'Assise, & qui tomboit en ruine, il se prosterna pour faire sa priere devant le crucifix ; & comme il le regardoit les yeux baignés de larmes, il crut entendre une voix qui lui ordonnoit de réparer ce bâtiment. Il se leva aussi-tôt, fit le signe de la croix, alla chez lui prendre des étoffes, qu'il porta dans une ville voisine où il les vendit, & même son cheval. Ensuite il revint à l'église de S. Damien, où il trouva un pauvre prêtre nommé Pierre qui en avoit pris soin ; & l'ayant abordé avec respect, il lui offrit son argent pour les réparations de l'église & pour le soulagement des pauvres, le priant de consentir qu'il demeurât quelque temps avec lui. Le Prêtre voulut bien recevoir François, mais non pas son argent ; craignant l'indignation de ses parens. François jeta son argent dans une fenêtre, comme si c'eût été de l'ordure.

Après qu'il eut demeuré quelque temps avec ce Prêtre, Bernardon son pere aiant appris ce qui s'étoit passé, accourut fort en colere à saint Damien avec quelques-uns de ses parens : mais François voulant éviter les premiers mouvemens de leur indignation, se cacha dans une fosse, où il passa quelques jours

XIX.

Il est mal-
traité de son
pere.

en priere. Se reprochant ensuite sa lâcheté, il sortit plein de joie & de confiance, & retourna à Assise. Les citoiens le voiant tout défiguré, crurent qu'il avoit perdu l'esprit, & courroient après lui, lui jettant de la boue & des pierres; & il passoit au milieu d'eux sans s'émouvoir. Mais son pere étant venu au bruit, le traîna chez lui, ajouta les coups aux reproches, l'enferma & le lia comme un insensé. Peu de temps après, Bernardon fit un voiage, pendant lequel la mere de François, qui n'approuvoit pas la conduite de son mari, & qui désespéroit de vaincre la constance de son fils, le laissa aller; & il retourna à S. Damien. Le pere étant revenu, fit de grands reproches à sa femme, & alla en colere chercher son fils, pour le chasser au moins du país, s'il ne pouvoit pas le ramener.

XX.
Il renonce
à tout.

François alla au devant de lui & lui déclara qu'il comptoit pour rien ses coups & ses biens, & qu'il souffriroit tout pour l'amour de Jesus-Christ. Le pere voiant la fermeté de son fils, lui dit de venir devant l'Evêque, pour y renoncer à tout ce qu'il espéroit de lui. François témoigna qu'il l'y suivroit volontiers, & étant venu devant l'Evêque, il n'attendit pas que son pere parlât. Sans rien dire, il se dépouilla de tous ses habits & les rendit à son pere: alors on vit qu'il portoit un cicile sous ses habits. Le Prêlat voiant la ferveur de ce jeune homme, se leva, le prit entre ses bras, & le couvrit de son manteau, ordonnant à ses domestiques d'apporter de quoi le vêtir. On lui donna un méchant manteau d'un païsan qui étoit au service de l'Evêque. François le reçut avec plaisir & s'en couvrit. En rendant ses habits à son pere, il lui dit: Jusqu'ici je vous ai appelé mon pere sur la terre; désormais je dirai avec

plus de
Cieux.
rence
sa ving
Après
de l'Ev
s'en alla
les loua
voisin
donna a
alla enf
amis l'a
revêtit
qua à se
baisoit
ainsi à
dre qu'il
pour ré
vint à A
avec le f
honte d
riche au
son trav
il portoi
glise de
réparati
de la vill
Apôtre.
me dédi
pas d'Ass
mée de
bâtie, ap
on la no
Cette ég
mais Fra
préféra à
Un jo

plus de confiance : Notre Pere qui êtes aux Cieux. Tel fut le commencement de la pénitence de saint François, qui étoit alors dans sa vingt-cinquième année, l'an 1206.

Après qu'il eut renoncé à tout en présence de l'Evêque d'Assise, il sortit de la ville & s'en alla dans les bois, chantant à haute voix les louanges de Dieu. Il vint à un monastere voisin où il demanda l'aumône; & on la lui donna avec mépris comme à un inconnu. Il alla ensuite à Eugubio, où un de ses anciens amis l'ayant reconnu, le reçut chez lui & le revêtit d'une pauvre tunique. Alors il s'appliqua à servir les lépreux; il leur lavoit les pieds, baïsoit & bandoit leurs ulcères, s'exerçant ainsi à l'humilité. Mais se souvenant de l'ordre qu'il croioit avoir reçu de Notre-Seigneur, pour réparer l'église de saint Damien, il revint à Assise & entreprit de faire ce bâtiment avec le secours des aumônes, n'ayant point de honte de demander à ceux qui l'avoient vu riche auparavant. Il y contribuoit aussi par son travail, & quoiqu'affoibli par les jeûnes, il portoit les pierres. Après avoir réparé l'église de saint Damien, il entreprit encore la réparation de celle de S. Pierre plus éloignée de la ville, par la dévotion qu'il avoit à ce saint Apôtre. Il entreprit d'en réparer une troisième dédiée à la sainte Vierge, située à six cens pas d'Assise au pied d'une montagne, & nommée de la Portioncule, du lieu où elle étoit bâtie, appartenant à des moines Bénédictins: on la nommoit aussi Notre-Dame des Anges. Cette église étoit entièrement abandonnée; mais François l'ayant rétablie s'y logea & la préféra à tout autre lieu.

Un jour il entendit lire à la Messe l'endroit

XXI.

Il rétablit plusieurs églises & commença à prêcher.

§ 14 Art. VII. *Saint*

de l'Évangile où Notre-Seigneur dit à ses Apôtres: Ne portez ni or, ni argent, ni deux tuniques, &c. Aussi-tôt plein d'une grande joye, il dit: Voilà ce que je cherche, voilà ce que je désire de tout mon cœur. Alors il ôte ses souliers, son bâton, sa besace, renonce à l'argent; & ne gardant qu'une tunique, il quitte sa ceinture de cuir & s'en fait une de corde, cherchant tous les moiens d'accomplir à la lettre ce qu'il venoit d'entendre, & de se conformer en tout à la règle des Apôtres. Il commença dès-lors à prêcher la pénitence par des discours simples, mais solides & efficaces, qui étonnoient les auditeurs & les pénétoient jusqu'au fond du cœur. Il commençoit toujours par ces mots: Dieu vous donne la paix.

X.

XXII.
Il commen-
ce à avoir des
disciples. Sa
pénitence ex-
traordinaire.
Sa patience.

Son exemple engagea quelques-uns à faire pénitence & à tout quitter, à se joindre à lui & à prendre son habit & sa maniere de vivre. Le premier fut Bernard un des principaux citoyens d'Assise, qui aiant bien examiné le serviteur de Dieu & reconnu sa sainteté, résolut de quitter le monde, & lui demanda conseil pour exécuter son dessein. C'est à Dieu, répondit François, qu'il le faut demander. Ils entre-
rent donc dans l'église de saint Nicolas, & après avoir prié, François ouvrit trois fois le livre de l'Évangile, demandant à Dieu d'affermir par son témoignage la résolution de Bernard. La première fois il trouva ces paroles: Si vous voulez être parfait, allez & vendez tout ce que vous avez. La seconde fois: Ne portez rien en voiage. La troisième fois: Que celui qui veut venir après moi, renonce à soi-même, qu'il porte sa croix & me suive. Voilà, dit le saint homme, ma règle & celle

de ceux
faites ce
ici un ro
vant on
PLICITÉ &
pouvoit

Son f
Chanoi
d'Assise
nard. L
& sans l
dans la
plation.
tions à f
& Pierre
lui-mêm
frere Gi

soient ce
lorsque
tout don
Quelque
çoient e
étoient
& de l'au
ques vil
on les d
les appe
gens inf
pierres,
capuce.
extrême
étoient

Lorsq
assemble
du Roia
du reno
portific

de ceux qui voudront se joindre à moi. Allez, faites ce que vous venez d'entendre. On voit ici un reste de ce que plusieurs siècles auparavant on appelloit le fort des Saints. Mais la simplicité & la foi de François rectifioient ce qu'il pouvoit y avoir de blâmable en sa conduite.

Son second disciple fut Pierre de Catane, Chanoine de saint Ruffin, qui est la Cathédrale d'Assise : il prit l'habit le même jour que Bernard. Le troisieme fut Gilles, homme simple & sans lettres, mais qui fit de grands progrès dans la vertu, & parvint à une haute contemplation. Après avoir donné quelques instructions à ses disciples, François envoya Bernard & Pierre prêcher dans la Romagne, & alla lui-même dans la Marche d'Ancone avec le frere Gilles. Ils louoient Dieu par-tout & faisoient considérer sa bonté; ils se rejouissoient lorsque quelque chose leur manquoit, aiant tout donné pour la pauvreté évangélique. Quelques-uns les recevoient volontiers & exerceoient envers eux la charité. Mais la plupart étoient choqués de leur habit extraordinaire, & de l'austérité singuliere de leur vie. En quelques villes on se mocquoit d'eux, en d'autres on les chargeoit d'injures & de coups, & on les appelloit vagabonds & fainéans. Les jeunes gens insolens leur jettoient de la boue & des pierres, & les traînoient dans les rues par leur capuce. Ils souffroient ces affronts avec une extrême patience, sachant combien ils leur étoient utiles.

Lorsque François eut sept disciples, il les rassembla; & après leur avoir beaucoup parlé du Roiaume de Dieu, du mépris du monde, du renoncement à la propre volonté, & de la mortification du corps, il leur déclara le des-

XXIII.
Instructions
qu'il donne à
ses disciples.

sein qu'il avoit de les envoyer dans toutes les parties du monde prêcher la pénitence. Considérons, mes chers freres, leur dit-il, que Dieu nous a appellés non-seulement pour notre salut, mais pour le salut de plusieurs autres : afin que nous allions dans le monde, exhortant tous les hommes, plus par notre exemple que par nos paroles, à faire pénitence de leurs péchés, & à observer les Commandemens de Dieu. Ne craignez point, parce que nous paroissions méprisables & insensés : mais annoncez simplement la pénitence, & espérez que le Seigneur qui a vaincu le monde, parlera en vous par son Esprit. Prenons garde qu'après avoir tout quitté, nous ne perdions le Royaume des Cieux pour quelque petit intérêt ; & si nous trouvons en quelque lieu de l'argent, n'en faisons pas plus de cas que de la poussiere sur laquelle nous marchons. Ne jugeons ni ne méprisons point ceux qui vivent délicatement. Dieu est leur maître comme le nôtre, & peut les appeller à lui. Ils sont nos freres, puisqu'ils sont ses créatures, & nos maîtres en ce qu'ils aident les serviteurs de Dieu à faire pénitence, en leur procurant les besoins de la vie. Vous trouverez des hommes fidèles & doux qui vous recevront avec joye, & d'autres au contraire, qui vous maltraiteront : apprenez à souffrir tout avec patience & humilité. Mais ne craignez point ; dans peu de temps plusieurs sages & plusieurs nobles se joindront à vous pour prêcher aux Rois, aux Princes & aux peuples.

X I.

Les disciples de saint François encouragés par ce discours, alloient annoncer la parole de Dieu, exhortant tous ceux qu'ils rencon-

XXIV.
Il dressé sa
Repte.

troient à
ciel & d
demens.
discours
ne plaifo
mandoit
répondō
d'Assise.
tiers dan
de les lo
bonds &
gés de pa
sous des p
çons que
désintere
ce. Le sa
peu le n
déjà onz
tre d'Assi
tre qui en
çois écriv
de vie, p
y ajoutan
nécessair
Voulant
Innocent
solut de
société,
protectio
Rome, i
reçut ave
dessein,
ticulier d
Sabine.
tueuses ;
que d'Ass
de son In

troient à craindre & à aimer le Créateur du ciel & de la terre, & à garder ses commandemens. Leur figure extraordinaire & leurs discours si différens de ceux des gens du siècle, ne plaisoient pas à tout le monde. On leur demandoit de quelle nation ils étoient ; & ils répondoient qu'ils étoient des pénitens venus d'Assise. Quelques-uns les recevoient volontiers dans leurs maisons ; d'autres craignoient de les loger, les soupçonnant d'être des vagabonds & des voleurs. Souvent ils étoient obligés de passer la nuit aux portes des églises ou sous des portiques. Ils ne dissipèrent les soupçons que l'on avoit contre eux, que par leur désintéressement, leur douceur & leur patience. Le saint homme voioit augmenter peu à peu le nombre de ses freres. Car ils étoient déjà onze, dont le dernier venu étoit un Prêtre d'Assise nommé Silvestre, le premier Prêtre qui entra dans leur compagnie. Alors François écrivit pour eux & pour lui un règlement de vie, posant l'Évangile pour fondement, & y ajoutant quelques préceptes qui paroissoient nécessaires pour rendre leur vie uniforme. Voulant ensuite faire approuver par le Pape Innocent III la règle qu'il avoit écrite, il résolut de s'aller présenter à lui avec sa petite société, ne s'appuyant uniquement que sur la protection divine. Étant arrivé à la Cour de Rome, il trouva Gui Evêque d'Assise qui le reçut avec joie, & promit de l'aider dans son dessein, en lui apprenant qu'il étoit ami particulier du Cardinal de saint Paul Evêque de Sabine. Ce Prélat aimoit les personnes vertueuses ; & ayant déjà entendu parler à l'Evêque d'Assise de François, & de la singularité de son Institut, il desiroit ardemment de le

voir, & de l'entretenir lui & ses confreres. Sachant donc qu'ils étoient à Rome, il les fit venir, les reçut avec honneur; & après les avoir entendus, il les pria de le regarder comme un d'entre eux.

XXV.
Il en obtient
du Pape Inno-
cent III
l'approbation.

Peu de temps après, François se présenta au Pape Innocent, qui étant occupé de grandes affaires, ne voulut pas l'écouter, & même le rebuta. Mais bien-tôt il le fit chercher & amener en sa présence; & après l'avoir entendu parler, il apperçut en lui une merveilleuse simplicité, accompagnée d'innocence & de fermeté dans sa résolution. Il le prit en affection, & étoit prêt à lui accorder sa demande; mais il différa, parce que quelques Cardinaux trouvoient dans cet Institut quelque chose de nouveau & d'extraordinaire. Alors l'Evêque de Sabine dit au Pape & aux autres Cardinaux: Si vous rejettez la demande de ce pauvre homme, prenez garde que vous ne rejettiez l'Evangile, puisque la règle dont il demande la confirmation n'en est que la pratique. Car ce seroit blasphémer contre Jesus-Christ, Auteur de l'Evangile, de dire que le désir de l'accomplir est quelque chose de déraisonnable & d'impossible. Le Pape touché de cette raison, se tourna vers François, & lui dit: Priez Dieu, mon fils, qu'il nous fasse connoître sa volonté. Le saint homme pria, & après avoir encore entretenu le Pape, il lui persuada d'approuver sa Règle. Ce fut l'an 1210 qu'Innocent III approuva de vive voix la Règle de S. François.

XXVI.
Progrès de
son Ordre.
Sa réputation.

XII.

Cette approbation fut pour lui un mortif de confiance que son entreprise venoit de l'Esprit de Dieu. Il ne s'occupa plus avec ses com-

pagn
ment
& de
dans l
devoi
cher l
server
noître
loit qu
retira
hane a
quoies
plus in
voient
canon
Leur l
ils prie
Dieu d
peut pa
fermer
avoit d
sieurs a
n'avoit
nédict
autres
le pais
fut la
des Fr
De-
& les v
diés, n
Tout le
extrao
Ciel, e
bla bie
émines
autres

pagnons que des moiens d'observer exactement sa Règle, d'avancer dans la perfection, & de gagner des ames à Jesus-Christ. Etant dans la vallée de Spolette, ils examinerent s'ils devoient converser avec les hommes, ou chercher la solitude. François adressa à Dieu de ferventes prieres, le conjurant de lui faire connoître sa volonté; & il comprit que Dieu vouloit qu'il se consacrat au salut des ames. Il se retira donc avec ses compagnons dans une cabane abandonnée près d'Assise, où ils s'appliquoient continuellement à la priere. Elle étoit plus intérieure que vocale, parce qu'ils n'avoient pas encore les livres pour dire l'Office canonial, tant leur pauvreté étoit grande. Leur livre étoit une croix autour de laquelle ils prioient. François apprit à ses freres à louer Dieu dans toutes les créatures, à avoir un respect particulier pour les prêtres, & à s'attacher fermement à la Foi de l'Eglise Romaine. Il avoit déjà douze disciples, & voiant que plusieurs autres vouloient se joindre à, lui & qu'il n'avoit pas où les loger, il demanda aux Bénédictins l'église de la Portioncule qu'il avoit autrefois réparée, la plus pauvre qui fût dans le pais. L'ayant obtenue, il s'y établit: ce fut la premiere maison & l'origine de l'Ordre des Freres Mineurs.

De-là François alloit prêcher par les villes & les villages; ses discours n'étoient pas étudiés, mais pleins de l'onction du Saint-Esprit. Tout le monde le regardoit comme un homme extraordinaire. Il avoit toujours le visage au Ciel, où il vouloit attirer les autres. Il assémbloit bien-tôt douze nouveaux disciples d'une éminente vertu, qui furent suivis de plusieurs autres; & pendant l'année 1211 il fonda plu-

fiours couvents, dont les plus considérables furent ceux de Cortone, de Pise & de Bologne. Après avoir parcouru la Toscane, il revint à Assise au commencement du Carême de l'an 1212. L'on avoit pour lui un si profond respect, que quand il entroit dans une ville on sonnoit les cloches; le Clergé & le peuple venoient le recevoir avec des cantiques de joie & des rameaux. On s'estimoit heureux de toucher ses habits & de baiser ses mains ou ses pieds. Le frere qui l'accompagnoit, étonné de ce qu'il souffroit ces honneurs, lui en demanda la raison. Le serviteur de Dieu répondit: Sachez, mon frere, que je renvoie à Dieu tous ces respects sans m'en rien attribuer, comme une image renvoie tout l'honneur qu'on lui rend, à son original; & les autres y gagnent, en honorant Dieu dans la plus vile de ses créatures. Il prêcha à Assise pendant ce Carême, & fit plusieurs conversions, dont la plus remarquable fut celle de sainte Claire.

XXVII.
Il consulte Dieu sur son œuvre. Avis qu'il donne à ses disciples.

On rapporte que saint François alla au Concile de Latran, qui se tint l'an 1215, & que le Pape Innocent III y déclara publiquement, qu'il avoit approuvé sa Règle. Ce fut peut-être en cette occasion qu'il délibéra pour la seconde fois, s'il s'appliqueroit à la prédication ou à la priere. Après avoir long-temps consulté ses freres sur cette difficulté, ne pouvant connoître certainement ce qui seroit plus agréable à Dieu, il dit au frere Silvestre Prêtre, qui étoit sur la montagne près d'Assise, continuellement occupé à la priere, de demander à Dieu de lui faire connoître sa volonté à ce sujet. Il manda aussi à sainte Claire de consulter Dieu, soit par elle-même, soit par quelqu'une de ses religieuses, la plus sim-

ple &
s'acc
rent q
s'appl
& par
rempl
donno
Au no
avec h
silence
Tierce
mens c
sion p
que vo
soit au
étiez d
le. Co
forte,
entend
leste. A
dans le
Ne dor
casion
portez
à l'unio
qui son
ceux qu
roissent
jour de

On c
à ses co
vinces l
Bernard
avec pl
Bonelle
gne, J

ple & la plus pure. Frere Silvestre & Claire s'accorderent dans leurs réponses, & décidèrent que la volonté de Dieu étoit que François s'appliquât à la prédication. Il obéit aussi-tôt, & parut avoir reçu de nouvelles graces pour remplir ce ministere. Voici l'instruction qu'il donnoit à ses freres, en les enyoiant prêcher : Au nom du Seigneur, marchez deux à deux avec humilité & modestie : gardez sur-tout un silence très-exact depuis le matin jusqu'après Tierce, offrant à Dieu sans cesse les gémissemens de votre cœur. Qu'il ne soit jamais question parmi vous de paroles inutiles; & quoi-que vous soyez en voiage, que votre conduite soit aussi humble & aussi honnête, que si vous étiez dans un hermitage ou dans votre cellule. Conduisez-vous dans le monde de telle sorte, que tous ceux qui vous verront ou vous entendront soient portés à louer le Pere céleste. Annoncez la paix à tous : mais aiez-la dans le cœur encore plus que dans la bouche. Ne donnez jamais à personne la moindre occasion de scandale : mais par votre douceur, portez tout le monde à la bonté, à la paix & à l'union. Nous sommes appellés à guérir ceux qui sont blessés, & à rappeler dans la voie ceux qui sont égarés. Car plusieurs vous paroissent être les membres du démon, qui un jour deviendront disciples de Jesus-Christ.

XIII.

On croit que saint François donna ces avis à ses confreres en les enyoiant en diverses Provinces l'an 1216. Il envoya en Espagne frere Bernard de Quintevall son premier disciple, avec plusieurs autres : en Provence, frere Jean Bonelle, & trente-trois autres : en Allemagne, Jean de Penna avec soixante freres. En

XXVIII.

Il envoya de ses disciples dans tous les Roiaumes.

Lombardie il établit Ministre Jean de Strachia, qu'il révoqua depuis, ayant trouvé qu'il se conduisoit trop suivant la prudence du siècle: dans la Marche-d'Ancone, frere Benoit d'Arrezze, qu'il aimoit beaucoup: en Toscane, frere Elie de Corrone; depuis Général de tout l'Ordre. Saint François avoit résolu d'aller lui-même à Paris, & dans ce qu'on appelloit proprement France, & jusqu'aux Pays-Bas. Il avoit choisi Paris à cause du respect qu'on y avoit pour le Saint-Sacrement. Mais le Cardinal Hugolin qui favorisoit François en tout, l'engagea à rester en Italie. C'est pourquoi il envoya en France à sa place frere Pacifique, qui avoit été un faiseur de chansons si fameux, que l'Empereur l'avoit couronné, & que depuis on le nommoit le Roi des vers. Aiant été converti par un discours de S. François, il renonça au monde & s'attacha à ce grand serviteur de Dieu, qui le voiant parfaitement tranquille, le nomma Pacifique. Ce fut lui qu'il envoya en France quatre ou cinq ans après sa conversion, & qui le premier y fut Ministre des freres Mineurs.

La mission d'Allemagne ne réussit pas, parce que les freres qu'on y avoit envoyés, ne savoient point la langue; & que venant d'Italie, on les soupçonnoit d'être du nombre des Flagellans, qui y étoient alors poursuivis & qui se retiroient en d'autres pais. Leur habit pauvre & singulier augmentoit le soupçon, & ils ne pouvoient répondre aux questions qu'on leur faisoit. Ils furent donc honteusement chassés, après avoir souffert divers mauvais traitemens. François aiant ensuite appris que ses confreres étoient traités durement par plusieurs Prélats, prit la résolution de demander au

Pape
nu à P
dinal
désir
Pape
excusi
pressa
Sermon
vant le
qu'il n
invoq
avec t
& les
été en
sence
Pere,
les int
accabl
nez-no
dans n
le lui
ainsi le
Que
Perou
Hugol
gat. Co
des aff
manda
de leu
ecclési
qu'ils
même
miers
avoien
qu'à in
nique
pour

Pape un protecteur pour son Ordre. Etant venu à Rome, il découvrit son dessein au Cardinal Hugolin, qui de son côté lui déclara le désir qu'il avoit de le voir prêcher devant le Pape & les Cardinaux. Le saint homme s'en excusa le plus qu'il put : mais le Cardinal le pressa si vivement, qu'il composa avec soin un Sermon, & l'apprit par cœur. Quand il fut devant le Pape, il oublia tellement son Sermon, qu'il ne put en dire un mot. Mais après avoir invoqué le secours du Saint-Esprit, il parla avec tant de force & d'efficace, que le Pape & les Cardinaux en furent très-touchés. Aiant été ensuite admis à l'audience du Pape en présence du Cardinal Hugolin, il lui dit : Saint Pere, je suis confus de vous importuner pour les intérêts de nos pauvres freres, vous voiant accablé de tant d'affaires importantes. Donnez-nous ce Cardinal pour avoir recours à lui dans nos besoins sous votre autorité. Le Pape le lui accorda ; & le Cardinal Hugolin fut ainsi le premier protecteur des freres Mineurs.

Quelque temps après, S. Dominique vint à Perouse pour voir saint François & le Cardinal Hugolin leur ami commun, qui y étoit Légat. Comme ils s'y entretenoient sérieusement des affaires de l'Eglise, le Cardinal leur demanda s'ils trouveroient bon que quelques-uns de leurs disciples fussent élevés aux dignités ecclésiastiques. Car, ajouta-t-il, je suis persuadé qu'ils gouverneroient leurs troupeaux avec la même application que ces Evêques des premiers siècles, qui vivoient dans la pauvreté, avoient une charité sincere & ne songeoient qu'à instruire & édifier leurs peuples. S. Dominique répondit que c'étoit assez d'honneur pour ses freres, d'être appelés à instruire les

XXIX.

Premier Chapitre général des Freres Mineurs. Leur multiplication. étonnante.

autres & à défendre la Foi contre les hérétiques. Saint François dit que les siens ne seroient plus freres Mineurs, s'ils devenoient grands, & que si l'on vouloit qu'ils fissent du fruit, il falloit les laisser dans leur état. Ils conclurent donc l'un & l'autre à refuser les Prélatures. Le Cardinal fut très-édifié de leur humilité; mais il ne changea pas d'avis, & crut que de tels Ministres seroient utiles à l'Eglise, sur-tout dans l'état déplorable où elle étoit. S. Dominique proposa à S. François d'unir leurs deux Congrégations pour n'en faire qu'une. Mais S. François répondit: Mon cher frere, c'est la volonté de Dieu qu'elles demeurent séparées; afin que ceux qui trouvent l'une trop rude, puissent embrasser l'autre. Ils témoignèrent un grand désir que l'étroite union qui étoit entre eux, fût aussi entre leurs disciples. Saint Dominique assista au Chapitre général que tint S. François près d'Assise à la Pentecôte de l'an 1219. Il s'y trouva plus de cinq mille freres Mineurs, tant l'Ordre étoit déjà multiplié en neuf ou dix ans; & ils camperent comme ils purent dans la campagne, couchant sur des nattes & sous de pauvres huttes. Ils n'avoient point fait de provisions, & néanmoins rien ne leur manqua. Les villes voisines, Assise, Perouse, Foligni, Spolete, & même d'autres plus éloignées, leur fournirent les choses nécessaires. On y voioit accourir de tout le pais, les ecclésiastiques, les laïques, la noblesse, le peuple; & chacun s'empressoit de les servir de ses propres mains, tant ils étoient touchés de voir la paix & la joie de ces nouveaux Religieux, qui menotent une vie si dure & si pénitente. Voilà, disoient-ils, la voie étroite de l'Evangile: voilà pourquoi il est si diffi-

oile au
Cieux.

Le C
donna
un disc
qu'ils r
leur re
tions a
dit le r
cadenc
eux-m
té à co
avoien
force,
les sen
vrit en
un peu
qui lui
ver la
ceux e
sez pro

Le l
cane,
sieurs
golin,
lui-m
ses fre
pables
me sim
de sa f
tes les
devoit
gles;
saint J
une R
re, co

deuxième aux riches d'entrer dans le Roiaume des Cieux.

XIV.

Le Cardinal Hugolin assista au Chapitre, & donna beaucoup de louanges aux freres dans un discours qu'il leur fit, François craignant qu'ils n'en tirassent vanité, parla à son tour, leur représenta les persécutions & les tentations auxquels ils devoient s'attendre, & prédit le relâchement de leurs successeurs & la décadence future de l'Ordre. Il leur reprocha à eux-mêmes leur lâcheté, & leur peu de fidélité à correspondre aux graces singulieres qu'ils avoient reçues de Dieu; & il parla avec tant de force, que non-seulement il reprima en eux les sentimens de complaisance, mais les couvrit encore de confusion. Le Cardinal en fut un peu mortifié, & s'en plaignit à François, qui lui dit : Seigneur, je l'ai fait pour conserver la matiere de vos louanges, & soutenir ceux en qui l'humilité n'a pas encore jetté d'assez profondes racines.

Le lendemain frere Elie Ministre de Toscane, frere Jean Ministre de Bologne, & plusieurs autres vinrent trouver le Cardinal Hugolin, le priant de dire à François comme de lui-même, qu'il devoit écouter les conseils de ses freres, dont plusieurs étoient savans & capables de gouverner; au lieu qu'il étoit homme simple & sans Lettres, & que la foiblesse de sa santé ne lui permettoit pas de faire toutes les affaires de l'Ordre. Ils ajouterent qu'on devoit respecter l'autorité des anciennes Régles; de saint Benoit, de saint Augustin, de saint Basile, & ne pas tant s'en éloigner par une Règle nouvelle & d'une rigueur excessive, comme si nous voulions être meilleurs

XXX.

Humilité de
S. François.
Sa fermeté.

que nos peres. Le Cardinal dans une conversation particuliere, proposa ces objections à François, comme des maximes de bon gouvernement dont il étoit convaincu. Mais François reconnut bien-tôt l'artifice; & se levant de la place où il étoit assis avec le Cardinal, il le mena aux freres assemblés en Chapitre, & leur dit: Mes freres, Dieu m'a appelé pour suivre la folie de la croix par la voie de la simplicité & de l'humilité. Ne me parlez donc point d'aucune autre règle que de celle que le Seigneur a bien voulu me prescrire. Je crains que ceux qui s'en éloignent & en détournent les autres, n'éprouvent les effets de la vengeance divine. Après que François se fut retiré, le Cardinal exhorta les Religieux à obéir en tout à cet homme apostolique, en qui il croioit voir d'une maniere sensible la présence de l'Esprit de Dieu.

XXXI.
Sa soumission
à l'égard des
Evêques.
Il ne veut
point de pri-
vilèges.

Plusieurs freres vinrent des Provinces éloignées, pour se plaindre au Chapitre des mauvais traitemens qu'ils avoient eu à souffrir en divers lieux, faute d'avoir des Lettres autentiques, pour montrer que leur institut étoit approuvé de l'Eglise. Ils se plaignoient encore qu'on ne leur permettoit pas de prêcher, & prioient François d'obtenir du Pape un privilège en vertu duquel ils pussent prêcher partout où il leur plairoit, même sans permission des Evêques. Le saint homme répondit avec indignation: Quoi, mes freres! Vous ne connoissez pas la volonré de Dieu? il veut que nous gagnions les Supérieurs par l'humilité & le respect, & les peuples par la parole & les bons exemples. Quand les Evêques verront que vous vivez saintement, & que vous ne voulez point entreprendre sur leur autorité,

ils vous
avec eu
gés, &
& pour
doit do
Ils ne se
ner trop
stations.
Quel
trouvé p
pu les fle
ni par fo
pour. ob
Paroissie
ce corpo
nous son
pour sup
agréable
nous les
les Prêtr
S'ils s'opp
en punira
gagnerez
plus agré
que le pe
vrez leur
que, & n
dant Fran
tres testin
de son in
tecteuer,
Pape Hon
1219, adr
Supérieurs
recommen
hommes a
cevoir fav

ils vous prieront d'eux-mêmes de travailler avec eux au salut des ames dont ils sont chargés, & vous appelleront pour vous entendre & pour vous imiter. Votre privilège singulier doit donc être de n'avoir point de privilèges. Ils ne serviroient qu'à vous enfler, à vous donner trop de confiance, & à exciter des contestations.

Quelques-uns représentoient qu'ils avoient trouvé plusieurs Curés si durs, qu'ils n'avoient pu les fléchir ni par priere, ni par industrie, ni par soumission, ni par leur vie exemplaire, pour obtenir la permission de prêcher à leurs Paroissiens, ou d'en recevoir quelque assistance corporelle. François répondit : Mes freres, nous sommes envoiés au secours des Prêtres, pour suppléer à leur défaut. Ce qui est plus agréable à Dieu, c'est le salut des ames; & nous les gagnerons plutôt en vivant bien avec les Prêtres, qu'en nous divisant d'avec eux. S'ils s'opposent au salut des peuples, Dieu les en punira. Si vous êtes enfans de la paix, vous gagnerez le peuple & le Clergé; ce qui sera plus agréable à Dieu, que si vous ne gagniez que le peuple, en scandalisant le Clergé. Couvrez leurs défauts, suppléez à ce qui leur manque, & n'en soiez que plus humbles. Cependant François jugea nécessaire d'avoir des lettres testimoniales pour montrer l'approbation de son institut; & de l'avis du Cardinal protecteur, il obtint pour cet effet une Bulle du Pape Honorius III, datée du onzième de Juin 1219, adressée à tous les Evêques & aux autres Supérieurs ecclésiastiques, par laquelle il leur recommandoit les freres Mineurs comme des hommes apostoliques, & les exhortoit à les recevoir favorablement. C'est la premiere Bulle

accordée en faveur de ce nouvel Ordre.

XXXII.
[Il refuse la
conduite des
Religieuses.

Après ce Chapitre, François envoya ses principaux disciples en différens pais avec un certain nombre de compagnons, prenant pour lui & pour douze autres la mission de Syrie & d'Egypte. Il chargea ces Missionnaires de trois Lettres : la premiere aux Evêques & au Clergé de chaque lieu : la seconde, aux Gouverneurs, aux Consuls & aux Magistrats : la troisième, aux Custodes de son Ordre, auxquels il mandoit de faire faire plusieurs copies des lettres précédentes & de les distribuer. La lettre aux Ecclésiastiques est une exhortation à rendre un profond respect au Corps & au Sang de Notre-Seigneur, qu'ils ont l'honneur de consacrer & d'administrer aux autres, de le garder proprement dans des vases précieux & de le porter avec décence. Comme S. François se préparoit pour sa mission du Levant, le Cardinal Hugolin lui parla du gouvernement de la maison de saint Damien, & des autres monasteres de filles de son Institut, qui commençoient à se multiplier. Il répondit : Excepté celui-là où j'ai enfermé Claire, je n'en ai fondé ni fait fonder aucun autre ; & je ne me suis chargé du soin que de celui-là seul, soit pour la discipline réguliere, soit pour la subsistance. Car rien ne me déplaît tant que l'empressement qu'ont eu les freres d'établir ailleurs des maisons de filles & de les gouverner, sur-tout de leur avoir donné le nom de Mineures. C'est pourquoi il pria instamment le Cardinal de décharger ses freres, autant qu'il seroit possible, du soin des religieuses, s'il vouloit conserver leur réputation, & ne point arrêter leur progrès dans la vertu : le Cardinal se chargea d'en parler au Pape. Le saint
homme

hom
qu'en
femm
seurs

Per

ler an
il env
ciden
Arrag
les cir
qu'à C
cus pa
d'Alfo
tablisse
Les ci
particu
les terre
& deme
Chrétie
mosqué
rent rep
de coup
l'entrée
gion. L
porte du
Ambassa
Jesús-Ch
rent la d
se conve
ajoutere
met & c
comman
moins à
de les fai
suite il
Chrétien
Tom

homme disoit souvent avec émotion : Je crains qu'en même-temps que Dieu nous a ôté les femmes , le démon ne nous ait procuré des sœurs.

XV.

Pendant que saint François se dispoſoit à aller annoncer la Foi aux Muſulmans du Levant, il envoya ſix de ſes diſciples à ceux de l'Occident, c'eſt-à-dire, à Maroc. Étant arrivés en Arragon, leur Supérieur tomba malade; mais les cinq autres continuerent leur voiage juſqu'à Conimbre. Ils y furent favorablement reçus par Urraque Reine de Portugal, épouſe d'Alfonſe II, qui avoit le plus contribué à l'établifſement des freres Mineurs à Conimbre. Les cinq Miſſionnaires aiant pris des habits particuliers par-deſſus les leurs, entrèrent ſur les terres des Muſulmans, arriverent à Séville, & demeurèrent huit jours dans la maiſon d'un Chrétien. Après cela ils vinrent à la grande moſquée, & voulurent y entrer; mais ils furent repouſſés avec de grands cris & chargés de coups : car les Muſulmans ne permettent l'entrée des moſquées qu'à ceux de leur Religion. Les Miſſionnaires allerent enſuite à la porte du Palais, & dirent qu'ils étoient des Ambaſſadeurs envoiés au Roi, de la part de Jeſus-Chriſt le Roi des Rois. Ils lui expliquèrent la doctrine chrétienne, & l'exhortèrent à ſe convertir & à recevoir le Baptême. Mais ils ajouterent pluſieurs reproches contre Mahomet & contre ſa loi. Le Roi en étant irrité, commanda qu'on leur coupât la tête. Néanmoins à la priere de ſon fils, ils ſe contentèrent de les faire enfermer dans une tour, d'où enſuite il les renvoia à Maroc avec quelques Chrétiens. Ils trouverent à Maroc Dom Pé-

XXXIII:
Freres Mi-
neurs Mar-
tyrs à Maroc.

dro, Infant de Portugal & frere du Roi Alfonso, qui les reçut avec beaucoup de charité, & leur fit donner les choses nécessaires pour leur subsistance.

Les Missionnaires prêchoient aux Musulmans avec un grand zèle, par-tout où ils en rencontroient. C'est ce qui engagea le Roi de Maroc à les faire chasser; & l'Infant Dom Pedro leur donna de ses serviteurs pour les conduire au lieu où ils devoient s'embarquer. Mais ils se déroberent en chemin à leurs conducteurs & retournerent à Maroc, où ils commencerent à annoncer la Foi dans la place publique. Le Roi l'aïant appris, les fit mettre en prison, & ils y demeurèrent vingt jours sans boire ni manger. Il en fut surpris, & ordonna qu'on les fit sortir du país. Mais ils s'échapperent encore, & vinrent pour la troisième fois à Maroc. Alors les Chrétiens craignant l'indignation du Roi, prièrent l'Infant Dom Pedro de leur donner des gardes pour les empêcher de paroître en public. Cependant ils sortirent secrètement un vendredi & se présentèrent au Roi, comme il passoit pour aller visiter les tombeaux de ses prédécesseurs: un des Missionnaires commença même à prêcher. Le Roi en fut irrité & les condamna à mort: il se les fit amener; & après avoir essayé de les ébranler par les promesses & les tourmens, il leur coupa la tête de sa propre main le 16 de Janvier 1220. Leurs corps aïant été traînés hors de la ville & mis en pièces par les infidèles, furent recueillis par les Chrétiens, & l'Infant Dom Pedro les envoya en Portugal. Ils furent mis dans le monastere de sainte Croix de Conimbre, où ils sont encore aujourd'hui. Il s'y fit un grand nombre de miracles; & deux

cens
rent
mit a
bliqu
mém
frere J
& céle
Fre
Franç
que. I
lettres.
Franç
travail
ne vivre
Etant à
avoir en
éloigné
portoit
qu'il ven
femme
avoir du
qu'elle v
promis;
vaincre p
du prix.
stait du g
jours du t
Gilles, q
ques autre
d'Afrique
ne voulan
Tunis, un
mans, co
ces nouve
pouvoient
rent vers S
frere Gilles
res; Voici

cent soixante ans après, ces cinq Martyrs furent canonisés par le Pape Sixte IV, qui permit aux freres Mineurs d'en faire l'Office publiquement. Leur histoire fut écrite vers le même temps sur les anciens Mémoires, par frere Jean Tisserand religieux du même Ordre, & célèbre Prédicateur à Paris.

Frere Gilles, le troisieme disciple de saint François, fut un de ceux qu'il envoya en Afrique. Il étoit d'Assise, homme simple & sans lettres. Il quitta tout pour s'attacher à saint François. Il avoit une si grande ardeur pour le travail des mains, qu'il prit la résolution de ne vivre que de ce qu'il gagneroit, & l'exécuta. Etant à Rome l'an 1212, tous les jours après avoir entendu la Messe, il alloit à une forêt éloignée de cinq quarts de lieues, d'où il apportoit sur ses épaules une charge de bois, qu'il vendoit pour en tirer sa subsistance. Une femme aiant fait marché avec lui pour avoir du bois, il lui parut si homme de bien, qu'elle voulut lui donner plus qu'elle n'avoit promis; mais il dit: Je ne veux pas me laisser vaincre par l'avarice, & il lui remit la moitié du prix. Il donnoit aux pauvres ce qui lui restoit du gain de sa journée, & réservoir toujours du temps pour la priere. Tel étoit frere Gilles, que saint François envoya avec quelques autres prêcher la Foi aux Musulmans d'Afrique, aucun des freres qui avoient étudié ne voulant y aller. Lorsqu'ils furent arrivés à Tunis, un des plus savans d'entre les Musulmans, conseilla de faire passer au fil de l'épée ces nouveaux venus. Alors voiant qu'ils ne pouvoient exécuter leur dessein, ils retournerent vers S. François, qui estimoit si fort le frere Gilles, qu'il disoit de lui aux autres freres: Voici notre héros,

XXXIV.

Freres Mineurs en Afrique.

Vertu de frere Gilles.

XXXV. Cependant saint François passa dans la Terre-Sainte. C'étoit le troisiéme voiage que son zéle pour le salut des infidèles & le désir du martyre lui faisoient entreprendre. La première fois fut la sixième année de sa pénitence l'an 1212. Il s'étoit embarqué ; mais les vents contraires l'obligerent à revenir. L'année suivante il passa en Espagne pour aller à Maroc ; mais une maladie le retint en Espagne : & voiant qu'il étoit nécessaire au troupeau qu'il commençoit à former , il retourna en Italie. Enfin la treiziéme année de sa conversion l'an 1219, il s'embarqua à Ancone avec onze de ses freres, sur les bâtimens qui portoient du secours au siège de Damiette. Peu de jours après qu'il y fut arrivé, les Chrétiens se préparèrent à combattre contre les infidèles, & François dit à son compagnon : Le Seigneur m'a fait connoître que si l'on en vient aux mains, les Chrétiens auront du désavantage. Si je le dis, je passerai pour un fou : si je ne le dis pas, ma conscience en sera chargée : que vous en semble ? Son compagnon répondit : Mon frere, ne vous arrêtez pas au jugement des hommes, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on vous regarde comme un insensé : délivrez votre conscience, & craignez Dieu plus que le monde. François alla aussitôt déclarer sa révélation, qui fut prise pour une rêverie : on donna le combat, les Chrétiens furent battus, & perdirent environ six mille hommes.

XXXVI. Les deux armées étoient en présence, & on ne pouvoit passer d'un camp à l'autre sans un grand péril ; parce que le Sultan avoit promis une somme considérable à quiconque lui ap-

XXXV.
S. François
se fait res-
pecter du Sul-
tan d'Egypte.

porte
après
de m
comp
qui ac
jures
dit : J
tre. C
ledin
deux r
çois ré
m'a en
tre peu
son cou
quelque
de lui. I
convert
volontie
Christ :
en quitta
un grand
prêtres,
qu'il faut
ceux que
qui comm
chent da
Je ne cro
entrer da
il en avoi
à la prop
qua : Si v
& pour v
Chrétiens
entier, j'
l'imputer
conserve,
vrai Dieu

porteroit la tête d'un Chrétien. Mais François après s'être fortifié par la priere, ne laissa pas de marcher au camp des infidèles avec son compagnon. Ils rencontrèrent des Sarrafins qui accoururent vers eux, les chargerent d'injures & de coups, & les lierent. François leur dit: Je suis Chrétien, menez-moi à votre maître. C'étoit le Sultan d'Egypte, nommé Méledin par les auteurs Latins. Il demanda aux deux religieux: qui les avoit envoies? François répondit: C'est le Dieu Très-haut, qui m'a envoié pour vous montrer à vous & à votre peuple la voie du salut. Le Sultan voiant son courage, l'écouta tranquillement pendant quelques jours, & l'invita à demeurer auprès de lui. François répondit: Si vous voulez vous convertir avec votre peuple, je demeurerai volontiers avec vous pour l'amour de Jesus-Christ: que si vous hésitez à embrasser sa Loi, en quittant celle de Mahomet, faites allumer un grand feu, & j'entrerais dedans avec vos prêtres; afin que vous voyiez quelle est la Foi qu'il faut suivre. S. François nommoit prêtres, ceux que les Musulmans appelloient Imans, qui commencent la priere publique, & prêchent dans les mosquées. Le Sultan répondit: Je ne crois pas qu'aucun de nos Imans voulût entrer dans le feu pour sa Religion; & en effet il en avoit vu un des plus anciens disparoître à la proposition du saint homme, qui répliqua: Si vous voulez me promettre pour vous & pour votre peuple d'embrasser la Religion Chrétienne en cas que je sorte du feu sain & entier, j'y entrerais seul: si je suis brûlé, on l'imputera à mes péchés; mais si Dieu me conserve, vous reconnoîtrez Jesus-Christ pour vrai Dieu & Sauveur de tous les hommes. Le

Sultan dit, que s'il acceptoit ce défi, il craignoit une sédition : mais il offrit à François de riches présens, qu'il méprisa comme de la boue ; & le Sultan en conçut encore plus de vénération pour lui. Enfin craignant que quelques-uns des siens touchés des discours du saint homme, ne passassent à l'armée des Chrétiens, il le congédia, en disant : Priez pour moi, afin que Dieu me fasse connoître la Religion qui lui est la plus agréable.

XXXVII.
Témoignage
des freres
Mineurs.

Ce récit est tiré en partie de saint Ronaventure, dans la vie de saint François, & en partie de Jacques de Vitri, qui étoit alors Evêque d'Acres & présent au siège de Damiette. Il fait l'éloge des freres Mineurs dans son Histoire Occidentale & en parle ainsi : Ils s'efforcent d'accomplir non-seulement les préceptes, mais encore les conseils de l'Évangile. Il ne leur est pas permis de rien posséder : ils n'ont ni monastères, ni églises, ni terres, ni bestiaux. Leur prédication, & plus encore leur extérieur pauvre & modeste, attire un grand nombre de personnes, qui abandonnent les villes, leurs terres & leurs grands biens, & se réduisent à l'habit des freres Mineurs, c'est-à-dire, à une pauvre tunique & une corde pour ceinture. Ils se sont tellement multipliés en peu de temps, qu'il n'y a point de Province dans la Chrétienté, où ils n'aient de leurs freres. Car ils ne refusent personne, s'il n'est engagé dans le mariage ou dans quelque Ordre religieux ; & ils les reçoivent d'autant plus facilement, qu'ils laissent à la Providence le soin de leur subsistance. Les Musulmans mêmes admirent leur humilité & leur perfection, & les reçoivent volontiers, quand ils vont chez eux prêcher l'Évangile. Nous avons vû le fon-

dateur &
qui est un
ble à Dio
çois.

Saint I
vant à V
pour l'a
coup de
laissé son
qu'elles é
fenta dev
d'une me
puce long
monde,
peu mode
pour un
sien, rele
à grands
air tout n
tours au
habit avec
avec mépr
Voilà, di
qui auron
je ne pour
fans. Ensu
sa posture
avec son h
ques parol
démarche
il révoqua
troduit de
défense de
pour un te
favorisoit
pitre géné

dateur & le Supérieur général de cet Ordre, qui est un homme simple & sans lettres, agréable à Dieu & aux hommes, nommé frere François.

XVII.

Saint François à son retour d'Égypte, arrivant à Venise, convoqua un Chapitre général pour l'année 1220 à Assise. Il y reçut beaucoup de plaintes contre frere Elie, qu'il avoit laissé son Vicaire général. Il vit lui-même qu'elles étoient bien fondées : car Elie se présenta devant lui avec un habit plus propre & d'une meilleure étoffe que les autres, un capuce long, comme portoient alors les gens du monde, des manches larges & une démarche peu modeste. François lui demanda son habit pour un moment, s'en revêtit par-dessus le sien, releva le capuce sur sa tête, & marchant à grands pas, il salua la compagnie avec un air tout mondain. Il fit ainsi trois ou quatre tours au milieu de ses freres : puis étant cet habit avec indignation, il le jeta loin de lui avec mépris ; & se tournant vers frere Elie : Voilà, dit-il, comme marcheront les freres qui auront dégénéré de notre Ordre, & que je ne pourrai jamais regarder comme mes enfans. Ensuite changeant de visage, reprenant sa posture modeste, & marchant humblement avec son habit pauvre & déchiré, il dit quelques paroles d'édification, & ajouta : Voilà la démarche des véritables freres Mineurs. Enfin il révoqua tout ce que frere Elie avoit introduit de nouveau dans l'Ordre, excepté la défense de manger de la viande, qu'il toléra pour un temps, afin qu'on ne crût pas qu'il favorisoit la gourmandise. Il assembla le Chapitre général, & y déchargea frere Elie du

XXXVIII.
Déposition
de frere Elie

Vicariat, mettant à sa place Pierre de Catane son second disciple. Il remit entre ses mains le gouvernement des freres, auquel il ne croioit plus pouvoir suffire, à cause de leur multitude & de ses infirmités. Se prosternant ensuite aux pieds de Pierre, il lui promit obéissance & respect, comme au Ministre général de l'Ordre. Mais les freres ne purent y consentir, & voulurent que tant qu'il vivroit, aucun autre ne portât le nom de Ministre, mais seulement de Vicairo.

XXIX.
Esprit de S.
François.

Pierre de Catane voiant qu'il ne pouvoit fournir aux besoins de tant de freres qui venoient à la Portioncule, demanda à S. François s'il permettoit de réserver quelque chose des biens des novices qui se présentoient, pour le soulagement des autres. Le saint homme le refusa absolument. Il vaut mieux, dit-il, dépouiller l'autel de la Vierge de tous ses ornemens : soiez persuadé que la Vierge aimera mieux voir dépouiller son autel, que de voir violer l'Evangile de son Fils. On lui demanda s'il trouvoit bon que les hommes de Lettres déjà reçus dans l'Ordre, étudiaissent l'Ecriture-Sainte. Je l'approuve très-fort, dit-il, pourvu qu'ils ne manquent pas de s'appliquer à la priere; qu'ils n'étudient pas seulement pour savoir comment ils doivent parler, mais pour pratiquer ce qu'ils ont appris, & le faire ensuite pratiquer aux autres. Il disoit encore : Je ne veux pas que mes freres soient curieux de science & de livres; mais qu'ils s'appliquent à la pratique de l'humilité, de la simplicité, de la priere & de la pauvreté. Plusieurs freres, ajoutoit-il, mettent tout leur soin à acquérir de la science, & négligent l'humilité & la priere. Quand ils ont prêché, & qu'ils savent

que qu
succès
l'a acc
ques fr
la simp
avec un
vraie jo
freres
de gran
seroien
les aveu
ils saur
sciences
tie, & c
quand il
convert
grands a
de joie,
bres, le
temens.

Il env
en Allen
temps all
souffrirer
François
voisines
les habit
tout pou
nombre c
leur app
lement un
quitter, &
Mais Fra
leurs main
promit de
andre ausi

que quelques-uns ont été édifiés & touchés, ce succès les enfla; & ils ignorent que Dieu l'a accordé aux prières & aux larmes de quelques freres, qui vivent dans l'humilité & dans la simplicité. François s'entretenant un jour avec un de ses freres sur ce qui devoit faire la vraie joie des religieux, lui disoit: Quand les freres Mineurs donneroient par toute la terre de grands exemples de vertu; quand ils chasseroient les démons; guériroient les sourds & les aveugles, ressusciteroient les morts; quand ils sauroient toutes les langues & toutes les sciences; quand ils auroient le don de prophétie, & connoitroient le secret des consciences; quand ils prêcheroient si efficacement, qu'ils convertiroient tous les infidèles: tous ces grands avantages devoient leur donner moins de joie, que le bonheur de souffrir les opprobres, les outrages, & les plus indignes traitemens.

XVIII.

Il envoya l'an 1221 plusieurs de ses freres en Allemagne; & quelques-uns vers le même temps allerent à Ceuta ville d'Afrique, où ils souffrirent le martyre. La même année S. François prêcha la pénitence dans les villes voisines d'Assise, entre autres à Canarie, dont les habitans charmés de ses discours, quittoient tout pour le suivre. Il en vint aussi un grand nombre de la campagne, qui le prierent de leur apprendre les moïens de mener plus facilement une vie chrétienne. Ils vouloient tout quitter, & s'enfermer dans des monasteres. Mais François leur conseilla de rester dans leurs maisons & d'y servir Dieu fidèlement; & promit de leur donner une Règle propre à les rendre aussi parfaits que des religieux, sans les

XL.
Tiers-Ordre
de S. François.

obliger à la même austérité. Ce fut là l'origine du Tiers-Ordre de saint François, dont on ne trouve point les Constitutions telles qu'il les écrivit lui-même, mais telles que le Pape Nicolas IV les fit rédiger soixante-huit ans après. On donna à ceux qui entrèrent dans le Tiers-Ordre, le nom de freres de la pénitence. Leur habit étoit gris & modeste, avec une ceinture pleine de nœuds.

XLI.
Règle de
S. François
pour les Freres
Mineurs.

Le Pape Honorius III confirma authentiquement l'an 1223 la Règle de saint François. Voici comme elle commence. La règle & la vie des Freres Mineurs est d'observer l'Evangile, pratiquant l'obéissance, la pauvreté & la chasteté. Frere François promet obéissance & respect au Pape Honorius & à ses successeurs. On voit ici que saint François étoit toujours reconnu pour vrai Supérieur de l'Ordre, & que Frere Elie qui avoit été choisi de nouveau après la mort de Pierre de Catane, étoit seulement son vicaire. La règle dit ensuite qu'il n'y a que le ministre provincial qui puisse recevoir les freres; & qu'après les avoir examinés, s'il les trouve propres à l'Institut, il doit leur dire qu'ils aillent vendre tous leurs biens & les distribuer aux pauvres: mais les freres ne doivent point se mêler de cette distribution du temporel des postulans. Après l'année d'épreuve, ils promettent de garder toujours cette Règle, & dès-lors ils porteront une tunique & un capuce: en cas de nécessité ils pourront même porter des souliers. Tous seront vêtus pauvrement, & ne mépriseront point ceux qui portent des habits de couleur, ou qui vivent délicatement. Les Clercs feront l'Office divin selon l'usage de l'église de Rome: les laïques diront vingt-quatre *Pater* pour Matines, cinq pour Laudes,

sept p
pour V
pour le
puis la
dront
depuis
du tem
particu
n'auron
ront c
iront a
e. Auc
le Min
Pavoir
un Dio
cours s
un frer
pour le
ministr
rôt; &
s'il est
poser p
y eût p
puilque
La régl
viteurs
vent; l
humilit
tout ce
cience
doivent
les cont
re mes
vaine g
sans lert
appren
& s'ex

sept pour chacune des petites heures, douze pour Vêpres, sept pour Complies, & prieront pour les morts. Tous les freres jeûneront depuis la Toussaint jusqu'à Noël. Ceux qui voudront, jeûneront une première quarantaine depuis l'Epiphanie jusqu'au Catême; le reste du temps ils ne seront obligés à aucun jeûne particulier, si ce n'est le vendredi. Les freres n'auront rien en propre: mais ils se regarderont comme étrangers en ce monde, & ils iront avec confiance demander l'aumône.

Aucun des freres ne prêchera au peuple, que le Ministre général ne le lui ait permis, après l'avoir examiné. Ils ne prêcheront point dans un Diocèse, si l'Evêque s'y oppose: leurs discours seront simples, tendants à l'édification. Si un frere commet un péché mortel de ceux pour lesquels on sera convenu de recourir au ministre provincial, on ira le trouver au plutôt; & le ministre lui imposera la pénitence, s'il est prêtre; s'il ne l'est pas, il la fera imposer par un prêtre de l'Ordre. Il falloit qu'il y eût peu de prêtres chez les freres Mineurs, puisque tous les Provinciaux ne l'étoient pas. La règle ajoute: Les ministres qui sont les serviteurs des autres freres, les visiteront souvent; les avertiront, & les corrigeront avec humilité & charité. Les freres leur obéiront en tout ce qui n'est point contraire à leur conscience, & à notre Règle. Les ministres leur doivent donner toute liberté de leur parler, les considérant comme leurs égaux. Exhortez mes freres à se garder de l'orgueil, de la vaine gloire & de l'envie. Que ceux qui sont sans lettres, ne se mettent pas en peine de les apprendre: mais qu'ils s'appliquent à la priere, & s'exercent à l'humilité & à la patience.

C'est ce qui nous paroît de plus remarquable dans la Règle de S. François.

XIX.

XLII.
Stigmates de
S. François.
Ses souffran-
ces

Saint François avoit coutume de partager tout son temps entre l'action pour l'utilité du prochain, & le repos pour la contemplation. Deux avant sa mort, l'an 1224 il se retira sur le mont-Alverne pour y passer les quarante jours qu'il avoit coutume de jeûner depuis l'Assomption jusqu'à la fin de Septembre. Cette montagne est aux confins de la Toscane & fait partie de l'Apennin, située entre l'Arne & le Tibre assez près de Camaldoli & de Vallombreuse. Le saint homme s'étant retiré sur un côté de la montagne pour prier, il eut une vision, après laquelle ses pieds & ses mains parurent percés de cloux dans le milieu : les têtes des cloux se voioient au-dedans des mains & au-dessus des pieds, & les pointes repliées de l'autre côté & enfoncées dans la chair. A son côté droit, paroissoit une cicatrice rouge comme d'un coup de lance ; & souvent elle jettoit du sang, dont sa tunique étoit teinte.

Le serviteur de Dieu voiant que ces plaies qu'on a nommées stigmates, ne pouvoient demeurer cachées à ses compagnons les plus familiers, & craignant d'ailleurs de publier cette merveille, se trouva dans un grand embarras. Il en appella quelques-uns, leur proposa sa difficulté en termes généraux, & leur demanda conseil. Un des freres lui dit que si Dieu lui accordoit quelque grace extraordinaire, ce n'étoit pas seulement pour lui, mais encore pour les autres ; & qu'il devoit craindre d'être repris d'avoir caché le talent. François touché de ces paroles, rapporta en tremblant la suite de sa vision ; ajoutant que celui qui lui

avoit ap-
découvert
sa quara-
cendu d
pression
sieurs au-
Quelq
put emp
mains &
là il ma
ses main
François
assureren
avoient
les viren
avoient
levés dan
nes qu'il
ont rend
voix & p
préchant
freres, &
ture don
dant la v
stigmates
ajoute, q
freres les
Claire av
brable de
& les tou
furer dav
avoit reçu
de jour en
de march
villes & le
porter la
grand des

avoit apparu, lui avoit dit des choses qu'il ne découvroit à personne. Après qu'il eût passé sa quarantaine dans la solitude, & qu'il fût descendu de la montagne, Dieu confirma l'impression miraculeuse de ses stigmates par plusieurs autres miracles.

Quelque soin qu'il prit de les cacher, il ne put empêcher que l'on ne vît les plaies des mains & des pieds: quoique depuis ce temps-là il marchât chaussé & tint presque toujours ses mains couvertes. Plusieurs confreres de S. François, très-dignes de foi par leur sainteté, assurerent dans dans la suite par serment qu'ils avoient vu les stigmates. Quelques Cardinaux les virent, à cause de la familiarité qu'ils avoient avec le saint homme, & ils les ont relevés dans les proses, les hymnes & les antennes qu'ils ont publiées en son honneur, & ont rendu témoignage à cette vérité de vive voix & par écrit. Enfin le Pape Alexandre IV prêchant au peuple en présence de plusieurs freres, & de moi-même, dit saint Bonaventure dont tout ce récit est tiré, assura que pendant la vie de saint François, il avoit vu ces stigmates de ses propres yeux. S. Bonaventure ajoute, qu'à la mort du Saint, plus de cinquante freres les virent, aussi-bien que la pieuse vierge Claire avec ses sœurs, & une multitude innombrable de séculiers, dont plusieurs les baisèrent & les touchèrent de leurs mains, pour s'en assurer davantage. Depuis que saint François avoit reçu ses stigmates, sa santé s'affoiblissoit de jour en jour, & il ne lui étoit plus possible de marcher. Il se faisoit donc porter par les villes & les villages, pour animer les autres à porter la Croix de Jesus-Christ. Il avoit un grand desir de revenir à ses premières prati-

ques d'humilité, de servir les lépreux, & de réduire son corps en servitude comme au commencement de sa conversion. La ferueur de l'esprit suppléoit à la foiblesse du corps : mais ses infirmités augmenteroient tellement, qu'à peine y avoit-il quelque partie où il ne sentit de grandes douleurs, & qu'il ne lui restoit plus que la peau & les os. Ses freres croioient voir un autre Job, & ils ne cessoient d'admirer sa patience au milieu de tant de souffrances. Il connut le temps de sa mort, en avertit ses disciples, & se fit porter à l'église de Notre-Dame de la Portioncule, pour mourir dans le lieu où il avoit reçu tant de graces.

XLIII.
Son testament.

Dans cette dernière maladie saint François écrivit une lettre à tous les supérieurs, prêtres & freres de l'Ordre, par laquelle il leur recommande le respect envers le Saint-Sacrement de l'autel. Il exhorte les prêtres à ne célébrer la Messe qu'avec une grande pureté de cœur & d'intention. Je desire, dit-il, que dans les lieux où demeurent nos freres, on ne célèbre qu'une Messe par jour, suivant l'usage de la sainte Eglise Romaine : s'il y a plusieurs prêtres, que l'un se contente d'entendre la Messe de l'autre. Toute la suite de la lettre fait bien voir qu'il n'avoit d'autre vue dans ce règlement, que d'attirer plus de respect au saint Sacrifice. C'étoit aussi la pratique des Chartreux : ils ne disoient la Messe que rarement, & les Dimanches mêmes, ils n'avoient guères que la Messe conventuelle. En même-temps saint François fit son testament, dans lequel il recommande particulièrement le respect à l'égard des prêtres, parce que ce sont eux qui consacrent le Corps & le Sang du Fils de Dieu & les ad-

ministr
ajoute-
nous in
est Espr
lument
vail, &
ler l'app
& fuir l
pas notr
Notre-S
défends
te-t-il,
aucun p
pour un
dication
lieu, qu
pénitenc
en conju
donner a
son testam
Cependan
neurs all
du Roi de
du Pape
articles ;
laisser cr
de recevo
facileme

François
re, se co
plus sens
vant les
main gau
à ses frere
tre-Seign
vez faire

ministrent aux autres. Nous devons aussi, ajoute-t-il, honorer tous les Théologiens, qui nous instruisent de la sainte Parole de Dieu, qui est Esprit & Vie. Ce saint homme veut absolument que ses disciples s'appliquent au travail, & que ceux qui ne savent pas travailler l'apprennent; pour donner le bon exemple & fuir l'oisiveté. Et si, dit-il, on ne nous paie pas notre travail, aions recours à la table de Notre-Seigneur, en demandant l'aumône. Je défends expressément à tous nos freres, ajoute-t-il, de jamais demander en Cour de Rome aucun privilège, soit pour une église, soit pour un autre lieu, soit même pour la prédication. Que si on ne les reçoit pas dans un lieu, qu'ils passent dans un autre, pour y faire pénitence avec la bénédiction de Dieu. Il finit en conjurant tous les freres de l'Ordre, de ne donner aucune interprétation à sa Règle & à son testament, & de les suivre littéralement. Cependant la même année quelques freres Mineurs allant prêcher l'Evangile sur les terres du Roi de Maroc, demanderent & obtinrent du Pape la dispense de leur Règle sur certains articles; comme de porter un autre habit, de laisser croître leur barbe & leurs cheveux, & de recevoir de l'argent, afin de converser plus facilement avec les infidèles.

XX.

François sentant approcher sa dernière heure, se coucha sur la terre nue, pour rendre plus sensible son parfait dépouillement; & levant les yeux au Ciel, il couvrit de sa main gauche la plaie de son côté droit, & dit à ses freres: J'ai fait ce qui me regarde; Notre-Seigneur vous apprendra ce que vous devez faire. Ils fondoient tous en larmes; &

XLIV.
Sa mort.

l'un d'eux qu'il nommoit son gardien, devinant son intention, prit une tunique & une corde, les lui présenta, & lui dit : Je vous prête cet habit comme à un pauvre, prenez-le par obéissance. Le saint homme leva les yeux au Ciel, & loua Dieu de ce qu'il alloit à lui dépouillé de tout. Ensuite il fit appeler tous les freres qui étoient en ce lieu-là, & les exhorta à conserver l'amour de Dieu, la patience, la pauvreté & la Foi de l'Eglise Romaine : puis étendant sur eux ses bras mis en forme de croix, il donna sa bénédiction tant aux absens qu'aux présens. Il se fit lire l'Evangile de saint Jean à l'endroit qui commence ainsi : Avant la fête de Pâques. Enfin il récita comme il put le psaume CXLI, & après l'avoir achevé il rendit l'esprit. C'étoit la nuit du samedi au Dimanche quatrième d'Octobre 1226, la quarante-cinquième année de son âge, la vingtième de sa pénitence, & la dix-huitième de l'institution de son Ordre.

Après sa mort on vit librement ses stigmates, qui étoient, dit saint Bonaventure, des cloux formés de sa chair. Il étoient noirs comme du fer ; mais la plaie du côté étoit rouge & retirée en rond comme un espèce de rose. Le peuple aiant appris la mort du serviteur de Dieu, accourut en foule pour les voir, chacun voulant s'en assurer par soi-même. On permit à plusieurs citoiens d'Assise de les voir & de les baiser. Un d'entre eux nommé Jérôme, homme de Lettres, aiant peine à croire cette merveille, l'examina sérieusement ; il toucha de ses mains les pieds, les mains & le côté, & il en demeura si convaincu, qu'il fut un des témoins qui déposa en faveur de la vérité des stigmates de saint François. En portant le corps

à Assise
mien,
gnes : c
la conf
Saint a
dans la
comme
par plus
Deux
Pape G
tombeau
l'Eglise
tint Con
pagnois
pour le
exacte d
furent o
écrit ; &
des Car
vorables
na à Pér
sistoire l
nification
ment, il
il assen
de Seig
vinces.
dans l'é
étoit ent
fit un sé
Ensuite
tion des
cours po
le Pape
de Dieu,
tres saint
de l'Egli

à Assise, le convoi passa à l'église de saint Damien, où étoit sainte Claire avec ses compagnes : on s'y arrêta un peu, pour leur donner la consolation de voir & de baiser le corps du Saint avec ses stigmates. Enfin on l'enterra dans la ville à l'église de saint Georges. Dieu commença dès-lors à faire éclater sa sainteté par plusieurs miracles.

Deux ans après la mort de S. François, le Pape Grégoire IX alla à Assise prier Dieu au tombeau de ce Saint, & lui recommander l'Eglise agitée de tant de troubles. Ensuite il tint Conseil avec les Cardinaux qui l'accompagnoient, pour savoir ce qu'il falloit faire pour le canoniser. On fit une information exacte des miracles du Saint : les témoins furent ouïs, & leurs dépositions rédigées par écrit ; & l'information fut examinée par ceux des Cardinaux qui paroissoient les moins favorables à la Canonisation. Le Pape retourna à Pérouse, où il fit examiner en plein consistoire la validité de la procédure. La canonisation étant résolue d'un commun consentement, il revint avec toute sa Cour à Assise, où il assembla une grande multitude de Prélats, de Seigneurs & de peuple de diverses Provinces. Enfin le seizième de Juillet 1228, dans l'église de saint Georges où le Saint étoit enterré, le Pape étant sur un trône élevé, fit un sermon à la louange de saint François. Ensuite un Cardinal lut publiquement la relation des miracles, & un autre prononça un discours pour appuyer cette relation. Après cela le Pape se leva, & dit à haute voix : A la gloire de Dieu, de la sainte Vierge Marie, des Apôtres saint Pierre & saint Paul, & à l'honneur de l'Eglise Romaine, nous avons résolu par le

XLV.
Sa canonisation.

conseil de nos freres, de mettre au catalogue des Saints le bienheureux pere François, que Dieu a glorifié dans le Ciel; & sa fête sera célébrée le jour de sa mort. Aussi-tôt les Cardinaux entonnerent le *Te Deum*, & le peuple répondit avec de grandes acclamations de joie. La Bulle de canonisation fut expédiée trois jours après: elle porte que la fête sera solennisée le quatrième d'Octobre.

XLVI.
Translation
de ses Reli-
gues.

Au mois de Mai 1230, les Freres Mineurs tinrent à Assise leur Chapitre général, pendant lequel on fit la translation du corps de saint François. Le Pape Grégoire IX accorda des indulgences à ceux qui y assisteroient, & des privilèges à la nouvelle église où le corps du Saint devoit être mis. La translation se fit solennellement la veille de la Pentecôte. Le corps fut tiré de l'église de saint Georges, où il avoit d'abord été placé, & porté dans la nouvelle du nom de saint François. On donna l'église de saint Georges à sainte Claire & à ses filles, afin qu'elles fussent dans la ville, & plus au large qu'à saint Damien. Le Magistrat & les citoyens d'Assise craignant que cette translation ne fût un prétexte pour leur enlever le corps de saint François, s'en saisirent par force, & ne souffrirent point qu'il fût porté par d'autres que par eux; ce qui troubla un peu la joie de cette solennité.

XLVII.
Relâche-
ment de Fre-
re Elie Gé-
néral.

Elie qui étoit alors Ministre général des Freres Mineurs, avoit pris soin du bâtiment de la nouvelle église, qui étoit magnifique; & pour subvenir aux frais, il avoit exigé de l'argent de toutes les Provinces de l'Ordre. Mais ce qui choqua le plus ceux qui avoient conservé l'esprit de saint François, c'est qu'il mit à l'entrée de l'église une colique

de marbr
transgress
défendoit
On porta
re Elie a
gent qu'i
l'église, i
ses comm
un bon ch
particulie
chere. Il
la multitu
plusieurs p
de la Rég
vivre de sa
à la lettre.

Elie avo
nombre de
simplicité
les intimid
potique. Il
résister en f
Anglois :
ment. Ils fu
rudement
toient la
contre eux
lerent . . . S
té la pris
secours d'u
les garanti
près du Pa
IX qui co
à bras ouve
il gémit de
après la m
voya donc

Un marbre pour servir de tronc : c'étoit une transgression publique de la Règle, qui leur défendoit absolument de toucher de l'argent. On porta donc de grandes plaintes contre frere Elie au Chapitre de l'an 1230. De l'argent qu'il avoit amassé pour le bâtiment de l'église, il en avoit détourné une partie pour ses commodités particulieres. Il s'étoit donné un bon cheval & des valets : il mangeoit en particulier dans sa chambre & faisoit bonne chere. Il avoit cherché à se rendre favorable la multitude des freres, en obtenant du Pape plusieurs privilèges contre l'observance exacte de la Règle, & soutenoit que la maniere de vivre de saint François n'étoit pas praticable à la lettre.

Elie avoit attiré à son parti le plus grand nombre des freres; les uns, en abusant de leur simplicité & de leur ignorance; les autres, en les intimidant; car il exerçoit une autorité despotique. Il n'y en eut que deux qui osèrent lui résister en face, saint Antoine de Pade, & un Anglois : encore ne le firent-ils pas impunément. Ils furent chargés d'injures & maltraités rudement, comme des schismatiques qui mettoient la division dans l'Ordre. On rendit contre eux quelques sentences, dont ils appellerent au S. Siège : mais ils n'auroient pas évité la prison qu'Elie leur destinoit, sans le secours d'un Génois confesseur du Pape, qui les garantit de ce péril, & les conduisit auprès du Pape en sûreté. Le Pape Grégoire IX qui connoissoit leur mérite, les reçut à bras ouverts; & aiant entendu leurs plaintes, il gémit de voir leur Institut ébranlé aussi-tôt après la mort de leur saint Fondateur. Il envoya donc un courier pour citer Elie & tous

XLVIII.
Sa déposition.

les capitulans. Quand ils furent venus devant le Pape, Antoine & le frere Adam Anglois reprocherent à Elie son cheval, ses serviteurs, sa table particuliere, & sur-tout les privilèges obtenus subrepticement au préjudice de l'exacte observance de la Règle. Elie répondit : J'ai été élu, saint Pere, malgré moi après la mort de notre Instituteur : & les freres me dirent que s'il étoit nécessaire pour l'exercice de ma charge, je pourrois avoir un cheval, un homme pour le panser, & un autre pour différentes commissions. Il faut de l'argent pour les nourrir ; & quoique je fusse suffisamment autorisé par la nécessité & le consentement des freres, pour plus grande sûreté de ma conscience, j'ai prié Votre Sainteté de m'en donner la permission. Quant au bâtiment de l'église dont on m'a donné le soin, j'ai déclaré la volonté de saint François qu'il m'avoit découverte en secret, & que V. S. connoissoit en partie : outre qu'on ne pouvoit bâtir une église digne des Reliques d'un si saint homme, sans une grande somme d'argent. Ainsi se défendoit le frere Elie, avec tant d'art, que les assistans le trouvoient injustement condamné. Il ajoutoit même que ses freres lui avoient dit qu'il pourroit manger de l'or, pourvu qu'il travaillât au bien de l'Ordre.

Antoine de Pade répondit : Si on lui a permis, par une maniere de parler, de manger de l'or, on ne lui a pas permis d'en amasser : s'il a dû pourvoir en particulier à ses besoins, il ne s'enfuit pas qu'il dût vivre en Prince ; & par son mauvais exemple, porter tout l'ordre au relâchement. Elie plein de colere ne put s'empêcher de lui donner un démenti, sans penser au respect qu'il devoit au Souverain Pontife.

Le Pape a
tion, décl
ordonna d
velle élect
à s'accorde
ils élurent
alors Min
d'une gran
lection.

Nous au
freres Min
venture.

A R

A U co
Alfo
ve qu'il av
mans, qui
sieurs Prov
été déclar
temps de g
manda al
Chrétiens
deurs. Le
où étoit l
France &
césains à s
donner à l
promettan
solicitation

Le Pape après y avoir fait une sérieuse attention, déclara Elie déchargé du Généralat, & ordonna de procéder en sa présence à une nouvelle élection. Les freres n'eurent pas de peine à s'accorder; & d'un commun consentement, ils élurent pour Ministre général, Jean Parent alors Ministre provincial d'Espagne, homme d'une grande vertu; & le Pape confirma l'élection.

Nous aurons encore occasion de parler des freres Mineurs dans l'Article de saint Bonaventure.

ARTICLE VIII.

Eglise d'Espagne.

I.

AU commencement du treizième siècle, Alfonse IX Roi de Castille rompit la trêve qu'il avoit faite avec les Mores ou Musulmans, qui régnoient en Afrique & dans plusieurs Provinces d'Espagne. La guerre ayant été déclarée, les infidèles firent en peu de temps de grands progrès. Le Roi Alfonse demanda alors du secours à tous les Princes Chrétiens, & envoya par-tout des Ambassadeurs. Le Pape Innocent III sachant le péril où étoit l'Espagne, manda aux Evêques de France & de Provence, d'exhorter leurs diocésains à se trouver à la bataille qui devoit se donner à l'Octave de la Pentecôte 1211, leur promettant l'indulgence de la Croisade. Ces sollicitations procurèrent au Roi de Castille

I.
Alfonse IX
Roi de Castille.

Il demande
du secours à
tous les Princes
Chrétiens
contre les
Musulmans.

Procession
à Rome pour
les besoins
de l'Espagne.

350 Art. VIII. *Eglise*

de grands secours. Le Pape ordonna aussi une procession solennelle à Rome pour le mercredi de la Pentecôte, afin d'implorer le secours de Dieu contre les Mores d'Espagne. Voici comme il en régloit la marche. Dès le grand matin les femmes s'assembleront à Sainte Marie Majeure; le clergé à la basilique des douze Apôtres, & les laïques à Ste Anastasie. Ils marcheront tous vers la place de Latran en cet ordre. Les femmes suivront la croix de sainte Marie-Majeure; les religieuses iront les premières, & les autres ensuite, sans ornemens d'or ni de soie & nuds pieds, du moins celles qui le pourront. A la tête du Clergé marcheront les moines & les chanoines réguliers; & à la tête des laïques, les Hospitaliers. Quand ils seront tous dans la place, le Pape avec les Evêques & les Cardinaux ira prendre la vraie Croix, & viendra en procession aux degrés qui sont au milieu de la place, où il fera un sermon au peuple. Ensuite les femmes iront à sainte Croix, où un Cardinal leur célébrera la Messe: le Pape la dira à la basilique de Latran pour tous les hommes clerics & laïques, & tous ensuite iront nuds pieds à sainte Croix. Tout le monde jeûnera, sans manger de poisson ni rien de cuit: ceux qui le pourront, jeûneront au pain & à l'eau, & feront des aumônes abondantes.

II.
 Victoire
 d'Alfonse.

Le Pape reçut quelque temps après une lettre du Roi Alfonso, contenant la relation de la victoire qu'il avoit remportée sur les Musulmans le seizième de Juillet 1212. On dit qu'on y prit cent quatre-vingts-cinq mille cavaliers, & une multitude innombrable de gens de pied: qu'il y en eut plus de cent mille qui furent tués, & seulement trente Chrétiens,

A cette b
 gon & de
 qui faiso
 vèque de
 un grand
 Te Deum
 la victoire
 envoya a
 sçavoir u
 tissu d'or
 saint Pier
 reuse nou
 ple de Ro
 lire la let
 pliqua lui
 lien; & y
 sujet.

Alfonse
 Henri troi
 de Henri
 & en fit r
 âgé de dix
 se Roi de L
 parente de
 Innocent. I
 firma néan
 les deux Ro
 quel ce der
 son fils légi
 firma de. n
 le dixième
 dinand & sc
 ciale du S. S
 réprimer pa
 qui prendro
 ce. Car il av

A cette bataille se trouverent le Roi d'Arragon & de Navarre, l'Archevêque de Tolède qui faisoit porter sa croix devant lui, l'Archevêque de Narbonne, & plusieurs autres, avec un grand nombre de clercs qui chanterent le *Te Deum* sur le champ en action de graces de la victoire. Le Roi de Castille avec sa lettre envoya au Pape des présens de son butin, savoir une tente de soie, & un étendard tissu d'or qui fut suspendu dans l'église de saint Pierre. Le Pape aiant reçu cette heureuse nouvelle, assembla le clergé & le peuple de Rome, rendit graces à Dieu, & fit lire la lettre du Roi de Castille, qu'il expliqua lui-même la traduisant de latin en italien; & y ajouta un discours convenable au sujet.

II.

Alfonse IX mourut l'an 1214, & son fils Henri trois ans après. Berengere sa fille sœur de Henri succéda à la Couronne de Castille, & en fit reconnoître Roi Ferdinand son fils âgé de dix-huit ans, qu'elle avoit eu d'Alfonse Roi de Léon. Mais comme Berengere étoit parente de ce Roi au troisiéme degré, le Pape Innocent III les obligea de se séparer. Il confirma néanmoins le traité fait ensuite entre les deux Rois de Castille & de Léon, par lequel ce dernier reconnoissoit Ferdinand pour son fils légitime. Le Pape Honorius III le confirma de nouveau par une Bulle qu'il donna le dixième de Juillet 1218, & mit le Roi Ferdinand & son Roiaume sous la protection spéciale du S. Siège: ordonnant aux Evêques de réprimer par les censures ecclésiastiques ceux qui prendroient les armes contre ce jeune Prince. Car il avoit appris que quelques Seigneurs

III.

Regne de S.
Ferdinand.

Castillans refusoient de le reconnoître pour Roi ; & même Alfonse de Léon son pere, malgré son serment , prétendoit à la Couronne de Castille. Cependant Ferdinand demeura en possession , regna trente-quatre ans , & mérita par ses vertus le titre de saint. Ce Prince ne souffroit pas que l'on établît des Evêques sans son consentement , quoique l'élection eût été confirmée , il l'obligea de sortir de l'Evêché & fit saisir ses biens. L'Archevêque de Toléde & quelques Evêques de la Province s'en plainquirent au Pape Honorius , qui écrivit au Roi en ces termes : Quelque déférence que nous aïons pour vous , nous ne pouvons vous flatter en cette occasion , sans intéresser notre conscience & la vôtre : non-seulement à cause du mérite personnel de l'Evêque élu , mais par la considération de la liberté des élections , que les Rois doivent laisser toute entière

IV.
Alfonse Roi
de Léon
meurt & Fer-
dinand lui
succède.

L'an 1230, Alfonse Roi de Léon assiégea & prit l'ancienne ville de Merida ; & aiant ensuite remporté une grande victoire sur les infidèles , il assiégea Badajos & la prit en peu de jours. Les Musulmans avoient abandonné plusieurs places , que les Chrétiens trouverent vuides , & qu'ils repeuplerent. Ainsi le Roi Alfonse retourna chez lui chargé de dépouilles & comblé de gloire , rendant grâces à Dieu , & à saint Jacques , que l'on disoit avoir apparu dans la bataille avec des guerriers vêtus de blanc combattant contre les infidèles. Alfonse se préparoit à continuer la guerre ; mais allant en pèlerinage à saint Jacques , il tomba malade à Villa nueva de Lemos en Galice ; & aiant reçu de la main des Evêques la pénitence & le

Viatique,

d
Viatique,
régne qua-
de son per-
Jacques. S-
le , lui suc-
mes de Ca-

Peu de
Mineurs ,
souffrirent
1220 étan-
Valence pr-
riverent à
tirent deux
saint Barth-
Ensuite ils
cherent dan-
lierent d'am-
qui étoient
prêchoient
menés devant
quoi ils étoient
n'avoient eu
l'erreur lui &
manda de re-
brasser la sic-
constamment
le jardin me-
l'exécution in-
derent à Dieu
récompense
& leur priere
tien quelques
mort le vingt
collation de

La Religio
Tom

Viaticque, il mourut la même année 1230 aiant régné quarante-deux ans. Il fut enterré auprès de son pere à Compostelle dans l'église de saint Jacques. Son fils Ferdinand déjà Roi de Castille, lui succéda, & réunit ainsi les deux Roiaumes de Castille & de Léon.

III.

Peu de temps après en 1231 deux Freres Mineurs, Jean prêtre & Pierre simple laïque souffrirent le martyre en Espagne. Des l'année 1220 étant partis de Sarragoce pour aller à Valence prêcher la Foi aux Musulmans, ils arriuerent à la petite ville de Teruel. Ils y bâtirent deux pauvres cellules près de l'église de saint Barthelemi, où ils demurerent dix ans. Ensuite ils passerent à Valence, où ils se cachèrent dans l'Eglise du saint Sépulcre, & se lierent d'amitié avec deux Seigneurs Castillans qui étoient charmés de leur vertu. Comme ils prêchoient la Foi de Jesus-Christ, ils furent menés devant le Roi, qui leur demanda pourquoy ils étoient venus. Ils répondirent qu'ils n'avoient eu d'autre dessein que de le tirer de l'erreur lui & son peuple. Le Roi leur commanda de renoncer à leur Religion pour embrasser la sienne; & comme ils le refuserent constamment, il leur fit couper la tête dans le jardin même où il se promenoit. Avant l'exécution ils se mirent à genoux, & demanderent à Dieu la conversion de ce Prince, pour récompense de l'avantage qu'il leur procuroit; & leur priere fut exaucée; car il se fit Chrétien quelques années après. Ils souffrirent la mort le vingt-neuvième d'Août fête de la Décollation de saint Jean-Baptiste.

IV.

La Religion faisoit toujours du progrès en
Tom. V.

V.
Martyrs en
Espagne.

VI.
Conquêtes

du Roi Ferdinand.

Espagne par les conquêtes de Ferdinand Roi de Castille, qui avoit pris en Andalousie plusieurs places sur les Musulmans. L'an 1234 il prit Ubeda, & l'Infant Alfonse son frere gagna sur les infidèles une grande bataille près de Xerès; ce qui ouvrit au Roi le chemin pour s'avancer jusqu'à Cordouë. Le Pape Grégoire IX aiant appris ces heureux succès, écrivit à Rodrigue Archevêque de Toléde, d'établir par l'autorité du S. Siège des Evêques dans les villes qui en avoient eu autrefois, & qui pouvoient alors avoir besoin d'un Siège Episcopal. Quatre ou cinq ans après, le Roi Ferdinand transféra à Salamanque l'école de Palencia fondée par son pere Alfonse Roi de Léon. Salamanque est dans le Roiaume de Léon, mais dans une situation plus agréable & plus commode. Aussi devint-elle dans la suite la plus célèbre Université d'Espagne.

Au mois de Janvier 1235, les troupes de Ferdinand s'emparèrent pendant la nuit d'un fauxbourg de Cordouë fermé de murailles & de tours; & ce Prince en étant averti vint en personne devant la ville, & en commença le siège quoiqu'avec peu de monde. Le Roi des Musulmans auroit pu donner du secours à la ville; mais il en fut détourné par un chevalier chrétien en qui il se fioit, & qui le trompa de concert avec Ferdinand. Ensuite comme ce Roi alloit au secours de Valence attaquée par Jacques Roi d'Aragon, il fut tué en trahison par un des siens; & après sa mort les Musulmans de ces quartiers se divisèrent, ne voulant plus obéir à un seul maître. Cependant l'armée de Ferdinand croissoit de jour en jour, & il pressoit le Siège de Cordouë, dont les habitans se voyoient abandonnés & réduits à la famine, de-

VII.

Prise de Cordouë par Ferdinand.

Il y rétablit le Christianisme.

mander
corda p
la vie sa
lui fut r
après av
523 ans
capitale
bord me
on appel
Evêques
la princip
ornée de
que d'Of
y dressa un
ge, y célé
des saints.
fia beaucoup
for avoit a
cloches de
dans la gra
pendues à
Mais le Ro
Jacques sur
me la ville
très-abonda
velle fut ré
accourut de
préféroient
qu'il s'y tro
de maisons p
Episcopal se
la comptoir
du monde,
Séville.
Le Pape
heureuse nou
pagne d'enco

manderent à capituler. Ferdinand ne leur accorda point d'autres conditions, que de sortir la vie sauve sans rien emporter. Ainsi Cordoue lui fut rendue la veille de la Saint-Pierre 1236, après avoir été sous la puissance des Musulmans 523 ans, depuis l'an 713 qu'ils en firent leur capitale en Espagne. Le Roi Ferdinand fit d'abord mettre une croix au haut de la tour d'où on appelloit les Musulmans à la priere; & cinq Evêques qui l'accompagnoient entrèrent dans la principale mosquée, la plus grande & la plus ornée de toutes celles des Musulmans. L'Evêque d'Osma aiant fait purifier cette mosquée, y dressa un autel en l'honneur de la sainte Vierge, y célébra solennellement la Messe le jour des saints Apôtres, & y fit un discours qui édifia beaucoup toute l'assemblée. Le Roi Almanzor avoit autrefois enlevé de Conpostelle les cloches de saint Jacques, & les avoit apportées dans la grande Mosquée, où elles étoient suspendues à la renverse & servoient de lampes. Mais le Roi Ferdinand les fit reporter à saint Jacques sur les épaules des Musulmans. Comme la ville de Cordoue est située dans un pais très-abondant & très-agréable, dès que la nouvelle fut répandue qu'elle avoit été prise, il y accourut des habitans de toutes parts, qui la préféroient au lieu de leur naissance: en sorte qu'il s'y trouva bientôt plus d'hommes que de maisons pour les loger. On rétablit le Siège Episcopal sous la métropole de Tolède; & on la comptoit pour une des plus grandes villes du monde, après Rome, Constantinople & Séville.

Le Pape Grégoire IX aiant appris cette heureuse nouvelle, écrivit aux Evêques d'Espagne d'encourager le Roi Ferdinand à conti-

556 Art. VIII. Eglise

quer ses conquêtes sur les infidèles; & d'exhorter les peuples de leurs Diocèses à l'aider de tout leur pouvoir, leur promettant l'indulgence de la Terre-Sainte. Le Pape à la priere du Roi écrivit aussi à l'Archevêque de Tolède & aux Evêques de Burgos & d'Osma, de faire paier à ce Prince pendant trois ans sur les revenus des églises & des monasteres, un subside annuel de mille pièces d'or monnoie du pais pour les frais de cette guerre. Vers le même-temps le Roi Ferdinand aiant découvert des hérétiques à Palencia, ordonna qu'ils fussent marqués au visage d'un fer chaud: ce qui les fit rentrer en eux-mêmes, & demander à être reçus dans le sein de l'Eglise; & le Pape donna à l'Evêque du lieu la commission de les absoudre. La même année les Juifs furent maltraités en plusieurs Provinces de la Chrétienté, mais particulièrement en Espagne, où on en fit un grand carnage.

V.

VIII.
Jacques Roi
d'Arragon
fait la con-
quête de l'Is-
le de Major-
que & du
Roiaume de
Valence.
Le Christiani-
sme y est
établi.

L'an 1237, le Pape Grégoire IX fit établir un Evêque dans l'Isle de Majorque. Sept ans auparavant Jacques Roi d'Arragon âgé seulement de vingt ans, en avoit fait la conquête sur les Musulmans. Ce Prince avoit prié le Pape d'y ériger une Cathédrale, ce qu'il n'avoit pu obtenir alors. L'Evêque de Majorque a depuis été soumis à l'Evêque de Valence, comme il est encore à présent. Le Pape donna aussi un Evêque à la ville de Maroc en Afrique, où il y avoit un grand nombre de Chrétiens au milieu des infidèles. Après la conquête de l'Isle de Majorque, Jacques Roi d'Arragon entreprit celle du Roiaume de Valence. Il prit plusieurs places; & s'avança jusques à la Capitale, qu'il assiéga au commencement de 1238,

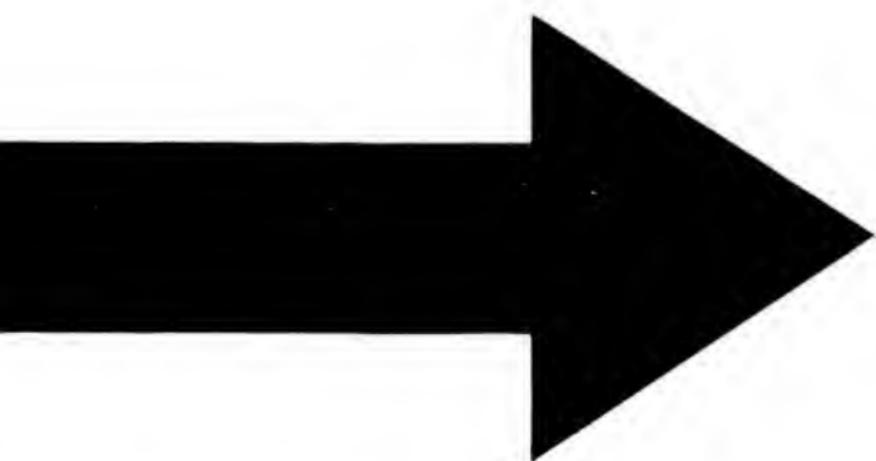
d
Il avoit d
vint enfu
Catalogn
& d'Angl
Roi des M
ce, à con
sûreté & se
emporter
entra victo
bre de la
chel. Entr
défendit a
des esclav
riens, ni d
enfants: de
de travail
il permit a
terres tous
les quatre
égard pour
fidèles, il d
ges de pier
afin qu'on n
mes; ni de
que les ima
changé en é
blit un Evêc
& un Clerg
On tint u
pour réconc
été excomm
Il avoit eu d
leuse avec u
daure, qui le
de, le pour
dant qu'il lu
comme cette

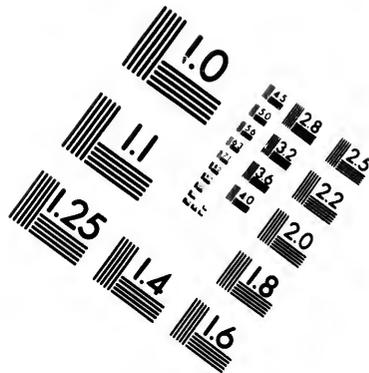
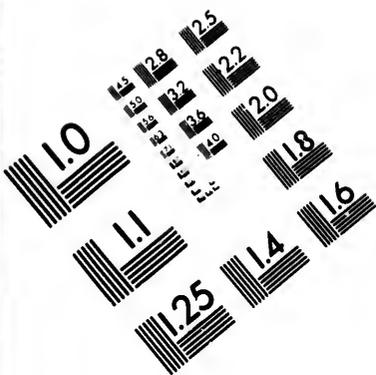
Il avoit d'abord peu de troupes, mais il lui en vint ensuite, non-seulement d'Arragon & de Catalogne, mais aussi de Provence, de France & d'Angleterre. Après six mois de siège, le Roi des Musulmans fut réduit à rendre Valence, à condition que les habitans sortiroient en sûreté & se retireroient avec ce qu'ils pourroient emporter sur eux. Ainsi Jacques d'Arragon y entra victorieux le vingt-huitième de Septembre de la même année 1238 veille de S. Michel. Entre autres loix que fit ce Prince, il défendit aux Musulmans & aux Juifs d'avoir des esclaves, ou d'autres serviteurs Chrétiens, ni des nourrices Chrétiennes pour leurs enfans: de tenir leurs boutiques ouvertes, ni de travailler les Dimanches & les Fêtes: mais il permit aux Musulmans de travailler à leurs terres tous les jours indifféremment, excepté les quatre plus grandes fêtes de l'année. Par égard pour la foiblesse & les préjugés de ces infidèles, il défendit de tailler en public les images de pierre de Jesus-Christ & des Saints, afin qu'on ne les vît point ébauchées & difformes; ni de les vendre dans les rues, non plus que les images en peinture. Aussi-tôt qu'il eut changé en église la grande mosquée, il y établit un Evêque, des chanoines, des Dignités, & un Clergé.

On tint un Concile à Lerida l'an 1246, pour réconcilier Jacques d'Arragon qui avoit été excommunié par le Pape à cette occasion. Il avoit eu dans sa jeunesse une liaison scandaleuse avec une Dame nommée Therese Vidaure, qui le voyant ensuite marié avec Yolande, le poursuivit en cour de Rome, prétendant qu'il lui avoit promis de l'épouser. Mais comme cette promesse avoit été secrète, Thé-

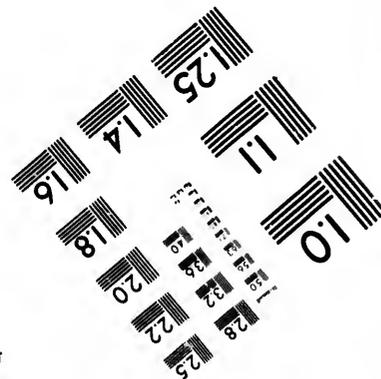
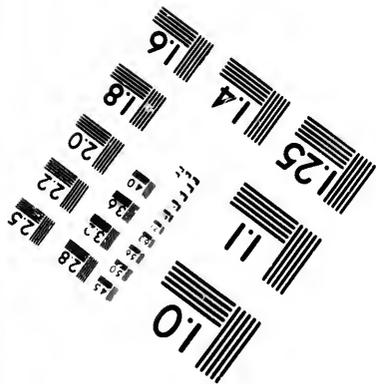
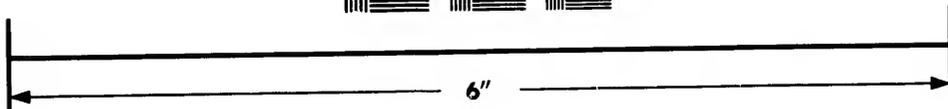
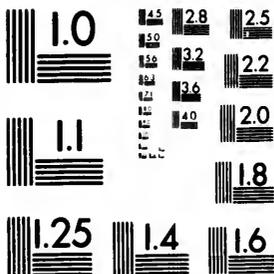
IX.
Jacques
d'Arragon
excommunié.
A quelle oc-
casion.







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

14
26
28
32
36
20
18

01

rese ne put la trouver, & fut déboutée de sa poursuite. Elle eut recours à Berenger Evêque de Girone, sachant qu'il étoit bien informé de la vérité : & elle l'engagea à écrire secrètement au Pape Innocent IV, après quoi le bruit commença à se répandre, que le mariage de Thérèse seroit examiné de nouveau. Le Roi en fut averti, & jugea que cet avis n'avoit pu être donné au Pape que par l'Evêque de Girone, à qui il avoit avoué la chose en confession. Il en fut outré de colere; & aiant mandé l'Evêque, il le fit entrer dans sa chambre, lui fit couper la langue, & le renvoya à Girone. Le Pape l'aïant appris, excommunia le Roi, & mit son Roïaume en interdit; mais le Roi commençant à reconnoître sa faute & voulant la diminuer, écrivit au Pape que cet Evêque après avoir été fort avant dans ses bonnes graces, avoit formé des desseins contre lui, & même révélé sa confession. C'est pourquoi il demandoit l'absolution des censures, & que l'Evêque sortit de son Roïaume. Le Pape répondit: Vous n'avez pas dû croire légèrement un crime aussi difficile à prouver, que celui d'avoir violé le secret de la confession; & quand même l'Evêque en seroit coupable, il ne vous étoit pas permis de vous en venger: il falloit en demander justice à celui qui est son maître & son juge. Ne trouvant donc pas encore en vous l'esprit de pénitence, nous ne pouvons vous accorder l'absolution que vous demandez: mais nous vous envoions notre pénitencier, pour vous représenter la grandeur de votre faute & vous donner des conseils salutaires.

X.
Son absolu-
tion.

Le Roi envoya au Pape qui étoit alors à Lyon, l'Evêque de Valence avec des Lettres où il témoignoit une entiere soumission; & le Pape

lui env
ner l'af
donc u
des Ab
d'un pe
qu'il av
sincère
Légats
ver le
bâtit d
mettre d
ner deu
promit
& de lui
enfin de
cathédra
pe fit e
aux Lég
ce qui fu

Dès l
Roi de
les Mus
Andalou
ne pouvo
mand, s
d'obéissa
remit la
tout le C
grande n
sous l'inv
vêque de
conduit d
pe. Cett
le Roi éta
des villes
Alfons

lui envoya l'Evêque de Camerino pour terminer l'affaire avec son pénitencier. On assembla donc un Concile à Lérida, où se trouverent des Abbés & des Seigneurs. Là en présence d'un peuple nombreux, le Roi confessa le crime qu'il avoit commis, en témoigna un repentir sincère, suivant la formule prescrite par les Légats; & pour réparation, il promit d'achever le monastere qu'il avoit commencé de bâtir dans les montagnes de Tortose, d'y mettre des moines de Citeaux, & de lui donner deux cens mars d'argent de revenu. Il promit aussi d'achever l'hôpital de Valence, & de lui donner un revenu de six cens mars: enfin de fonder une chapellenie dans l'église cathédrale de Girone. A ces conditions le Pape fit expédier une Bulle, portant pouvoir aux Légats de donner au Roi l'absolution: ce qui fut solennellement exécuté à Lerida.

VI.

Dès l'année précédente 1245, Ferdinand Roi de Castille continuant ses conquêtes sur les Musulmans, assiégeoit la ville de Jaën en Andalousie. Le Roi de Grenade voiant qu'il ne pouvoit secourir Jaën, vint trouver Ferdinand, se soumit à lui, baisa sa main en signe d'obéissance, & pour gage de sa fidélité, lui remit la place assiégée. Ferdinand y entra avec tout le Clergé en procession, & marcha à la grande mosquée, qu'il fit consacrer en église sous l'invocation de la sainte Vierge par l'Evêque de Cordoue, qui en cette guerre avoit conduit des troupes avec l'approbation du Pape. Cette église fut la cathédrale de Jaën, où le Roi établit un nouvel Evêché, lui donnant des villes, des châteaux & des terres suffisantes.

Alfonse fils du Roi Ferdinand, qui avoit eu

XI.
Nouvelles
conquêtes de
Ferdinand.

XII.
Le Pape ex-
communie
le Roi de
Portugal, met
le Roiaume
en interdit,
& établit un
Régent pour
le gouverner.

grande part aux conquêtes de son pere, se plain-
gnit au Pape d'Alfonse Comte de Boulogne
frere du Roi de Portugal. Ce Roi étoit Sanche
II homme foible & absolument gouverné par
sa femme. Elle lui faisoit suivre les conseils de
quelques personnes de basse naissance, avec
lesquels elle dispofoit des charges & des digni-
tés, des châtimens & des graces, souvent à
l'insçu du Roi. Les Grands en furent indignés;
& quelques Prélats en porterent leurs plaintes
au Pape Grégoire IX, qui après plusieurs aver-
tiffemens, prononça un interdit contre le
Roiaume & excommunication contre le Roi.
Ces censures aiant été long-temps observées,
le Roi promit de réformer les abus dont on se
plaignoit, de réparer les dommages, & de se
conduire suivant un règlement que le Pape
lui donna, & pour l'exécution duquel il nom-
ma des commissaires: mais rien ne fut exécu-
té, & le Roi Sanche ne se conduisit pas mieux
qu' auparavant.

Les Prélats & les Seigneurs de Portugal
porterent donc de nouveau leurs plaintes au
Pape Innocent IV. Le Roi, disoient-ils, ac-
cable les églises & les monasteres d'exactions
intolérables. Il est si négligent, que les biens
des ecclésiastiques sont pillés impunément, &
que l'on commet hardiment toutes sortes de
crimes. Les Nobles & d'autres à leur exemple,
contractent des mariages défendus: ils mépri-
sent l'excommunication, & ne laissent pas d'as-
sister au service divin & de recevoir les Sacre-
mens: ils disputent témérairement sur les ar-
ticles de la Foi, & prétendent les expliquer.
Les Patrons des églises & des monasteres, &
d'autres qui se disent faussement patrons, en
donnent les biens à leurs enfans, qui ne sont

pas lé-
liers,
person-
On en
des rei-
mens a-
en tire
terres
fulmar-
res des
nocent
ment a-
chargé
de Co-
cheurs
de sa c-
se tenir
Ces
d'Alfon-
de Boule-
& hériti-
Roi San-
lui-mém-
Pape, q-
Bulle ad-
de Portu-
totité le
étonnant
qu'on de-
à-dire, u-
l'on eût.
de trouve-
& Alfonse
sieurs vill-
maître du
se réfugié
de Castill

pas légitimes, & logent dans les lieux réguliers, dans les cloîtres & les réfectoires, des personnes indignes, & jusqu'à leurs chevaux. On enlève impunément des femmes, même des religieuses : on fait souffrir de cruels tourmens à des laboureurs & à des marchands pour en tirer de l'argent. Le Roi laisse dépérir les terres de son domaine, & souffre que les Musulmans de la frontiere empiètent sur les terres des Chrétiens. Sur ces plaintes le Pape Innocent écrivit encore une lettre d'avertissement au Roi de Portugal, marquant qu'il a chargé l'Evêque de Porto en Galice & celui de Conimbre, & le Prieur des Freres Prêcheurs du même lieu, de lui rendre compte de sa conduite au Concile de Lyon qui alloit se tenir.

Ces plaintes se faisoient à la sollicitation d'Alfonse frere du Roi de Portugal, Comte de Boulogne-sur-Mer par sa femme Mathilde, & héritier présomptif de la Couronne : car le Roi Sanche n'avoit point d'ensans. Alfonse alla lui-même à Lyon, & négocia si bien avec le Pape, qu'après le Concile il fit expédier une Bulle adressée aux Barons & à tous les peuples de Portugal, dans laquelle le Pape de son autorité le déclare Régent du Roiaume. De cette étonnante entreprisse du Pape, il arriva ce qu'on devoit en attendre naturellement, c'est-à-dire, une guerre civile. Quelque mépris que l'on eût pour le Roi Sanche, il ne laissa pas de trouver des Seigneurs qui lui furent fidèles; & Alfonse ne put réduire à son obéissance plusieurs villes que par la force. Enfin il demeura maître du Portugal; & Sanche fut obligé de se réfugier à Tolède près de Ferdinand Roi de Castille.

Entre les places dont Alfonse Comte de Boulogne se rendit maître, il y en avoit que le Roi Sanche avoit données à Alfonse fils du Roi Ferdinand. Celui-ci en fit ses plaintes au Pape, qui lui répondit: Vous devez savoir, qu'en établissant le Comte de Boulogne pour la garde du Roiaume, afin de faire cesser les abus intolérables qui s'y commettoient, nous n'avons pas eu intention de déroger en rien au droit ou à la dignité du Roi, s'il devient capable de gouverner par lui-même. C'est pourquoi nous écrivons au Comte, que s'il a excédé les bornes que nous lui avons prescrites, ou s'il vous a fait quelque tort, de le réparer incessamment. Néanmoins le Roi Sanche mourut dépouillé & exilé; & Alfonse garda le Roiaume, & régna trente-trois ans.

VII.

XIII.
Eglise de
Maroc.

Le Pape Innocent IV aiant appris la mort de l'Evêque de Maroc, lui envoya un successeur l'an 1246. En même-temps il écrivit en sa faveur au Roi de Maroc, qu'il loue de la protection qu'il donne aux Chrétiens qui sont dans ses Etats; & auquel il marque qu'il fait des vœux pour sa conversion à la Foi. Le Pape écrivit de même au Roi de Tunis & à tous les fidèles des côtes maritimes d'Espagne; aux Evêques des mêmes côtes, & enfin à tous les Chrétiens qui se trouvoient en Afrique. Mais quelques années après, l'Evêque de Maroc étant venu à Lyon, se plaignit au Pape que le Roi n'avoit pas donné aux Chrétiens ses sujets des places de sûreté, comme le Pape l'en avoit prié, pour les mettre à couvert des insultes de leurs ennemis. Le Pape écrivit au Roi de Maroc de satisfaire à ces plaintes; le menaçant, s'il ne le faisoit pas, de détourner de son ser-

vice les
de dése
droit av
dres, à
gneur té

Le R
tinuoiem
fulmans.
ville cap
de ne la
camp éto
licée, o
denrées l
faisoient
mes & l'é
ses, dema
propositio
rent à lu
ailleurs. I
fut perm
moins sa t
prévoiant
à l'usage
s'en rapp
lue pas fo
Enfin la v
1248, ap
ans au po
rent au no
rerent les
Roiaume
tenoient
nand n'en
22 de Dé
Isidore Ev
en proces

vice les Chrétiens qui sont dans ses terres, & de défendre à d'autres d'y passer. Mais quel droit avoit le Pape de donner de pareils ordres, à des Chrétiens dont il n'étoit point Seigneur temporel ?

VIII.

Le Roi Ferdinand & son fils Alphonse continuoient toujours leurs conquêtes sur les Musulmans. Ferdinand assiégea long-temps Séville capitale de l'Andalousie, aiant fait vœu de ne la point quitter qu'il ne l'eût prise. Son camp étoit comme une grande ville bien policée, où chaque métier avoit sa rue, & les denrées leurs marchés séparés : les soldats en faisoient leur demeure fixe, avec leurs femmes & leurs enfans. Les assiégés se voiant pressés, demandèrent à capituler; & après plusieurs propositions que le Roi refusa, ils consentirent à lui abandonner la ville & à se retirer ailleurs. Ils se réduisirent à demander qu'il leur fût permis d'abattre la grande mosquée, ou du moins sa tour d'où l'on annonçoit la prière : prévoyant que ces bâtimens seroient employés à l'usage de la Religion Chrétienne. Le Roi s'en rapporta à son fils Alphonse, qui ne voulut pas souffrir qu'on en ôtât une seule tuile. Enfin la ville fut rendue le 13 de Novembre 1248, après avoir été cinq cens trente-quatre ans au pouvoir des Musulmans. Ils en sortirent au nombre de trois cens mille, & se retirèrent les uns en Afrique, les autres dans le Roiaume de Grenade & dans les terres qu'ils tenoient encore en Espagne. Le Roi Ferdinand n'entra dans Séville qu'un mois après, le 22 de Décembre jour de la translation de S. Isidore Evêque de la même ville. Il y fut reçu en procession par les Evêques & le Clergé, &

XIV.

Ferdinand prend Séville & y rétablit le Christianisme.

entra dans l'église de sainte Marie, où la Messe fut célébrée par Gontier élu Archevêque de Tolède. Rodrigue Chimenes célèbre par son Histoire, étoit mort l'année précédente 1247, en revenant de Lyon où il étoit allé voir le Pape. Le premier soin de Ferdinand fut de rétablir le Siège métropolitain de Séville avec son Chapitre, ses Chanoines, ses Dignités; & il donna de grands biens pour doter cette église. Ferdinand destina l'Archevêché de Séville à l'Infant Philippe son quatrième fils. Ce Prince fut élu; mais il ne prit que le titre d'administrateur, renonça depuis à l'élection, & se maria.

XV.
Mort de S.
Ferdinand.
Regne d'Al-
fonse X sur-
nommé le
Sage.
Université
de Salaman-
que.

Ferdinand mourut l'an 1252, après trente-cinq ans de règne, & il a été canonisé dans le siècle dernier par le Pape Clément X. Alfonso X son fils aîné lui succéda. Son inclination pour les sciences, & particulièrement pour l'astrologie, lui fit donner le surnom d'Astrologue ou de Sage, c'est-à-dire, savant, selon le style de ce temps-là. Il est regardé comme le Fondateur de l'Université de Salamanque, à laquelle il donna de grands revenus; le Pape confirma cette fondation l'an 1255, permettant à tout le monde, excepté aux réguliers, d'étudier le Droit civil pendant trois ans dans la nouvelle Université; à laquelle il accorda que ceux qui y auroient été reçus Docteurs, pourroient exercer les fonctions de Professeur dans toutes les autres Universités, excepté celles de Bologne & de Paris.

IX.

XVI.
Croisade en
Espagne.
Lettres du

L'an 1265, les petits Rois Musulmans de Grenade & de Murcie, voulant s'affranchir de la dépendance du Roi de Castille dont ils étoient tributaires, appellerent les Musulmans.

d'Afrique
flotte no
Jacques
tant pou
secourir
Il mand
sein qu'il
vit à ce
à l'Evêq
cher la
gon, de
vince de
du Roi d
privilège
subvenir
ragon de
sur les ég
temps de
en ces ten
dre du D
Etats ne
jusqu'à c
Mais con
gne par la
engager
vous acco
un temps
me de s'e
la liberté
& vos pro
passé. A
à ce qui
flatter pit
se plaign
contento
sastiques
cette gue

d'Afrique, qui vinrent à leur secours avec une flotte nombreuse & firent de grands ravages. Jacques Roi d'Arragon résolut de s'y opposer, tant pour en garantir son Roiaume, que pour secourir Alphonse Roi de Castille son gendre. Il manda donc au Pape Clément IV le dessein qu'il avoit de se croiser; & le Pape écrivit à ce sujet à l'Archevêque de Tarragone & à l'Evêque de Valence, les chargeant de prêcher la Croisade dans les Roiaumes d'Arragon, de Valence & de Majorque, dans la Province de Tarragone, & dans toutes les terres du Roi d'Arragon, avec les indulgences & les privilèges ordinaires pour les Croisés. Pour subvenir aux frais de cette guerre, le Roi d'Arragon demandoit au Pape une levée de deniers sur les églises, qui se plaignoient en même temps de ses vexations. Le Pape lui répondit en ces termes: Si nous voulions observer l'ordre du Droit à la rigueur, les églises de vos Etats ne devroient vous fournir aucun secours jusqu'à ce que vous leur eussiez fait justice. Mais considérant qu'un cœur généreux se gagne par la condescendance, nous croions vous engager davantage à aimer ces églises, si elles vous accordent le secours dont il s'agit, dans un temps où elles avoient une cause si légitime de s'en dispenser. Laissez-les donc jouir de la liberté que le droit leur donne, & que vous & vos prédécesseurs leur avez conservée par le passé. Autrement nous aurions plus d'égard à ce qui seroit utile à votre ame, qu'à ce qui flatteroit votre passion. Le Clergé de Castille se plaignoit aussi du Roi Alphonse, qui ne se contentoit pas du centième des revenus ecclésiastiques que le Pape lui avoit accordé pour cette guerre; mais qui prenoit encore le tiers

Pape Clément IV aux Rois d'Arragon & de Castille.

destiné aux réparations des églises. Le Pape chargea l'Archevêque de Séville de lui en faire des reproches, & de lui représenter qu'il n'étoit pas sage de s'exposer aux périls de la guerre, étant en guerre avec sa propre conscience. Cet Archevêque étoit aussi chargé de prêcher la Croisade en Castille.

X.

XVII.
Le Roi d'Arragon veut faire dissoudre son mariage. Ce que le Pape lui répond.

Jacques I Roi d'Arragon, à qui ses victoires sur les Musulmans firent donner le surnom de Conquérant, demanda l'an 1266 au Pape Clément IV la dissolution de son mariage avec la Reine Thérèse sa femme, prétendant qu'elle étoit infectée de lépre; & il vouloit épouser une malheureuse nommée Berengere, avec laquelle il avoit, depuis long-temps, un commerce criminel. Le Pape lui répondit: Comment le Vicaire de Dieu séparera-t-il ceux que Dieu a unis? Qu'il nous preserve de violer ses Loix pour plaire aux hommes. Si vous demandez ce que vous devez faire, ne pouvant habiter avec la Reine sans mettre votre personne en péril; souffrez cet accident que Dieu vous a envoyé, sans vous en prendre à celle qui en souffre la première. Si toutes les Reines du monde devenoient lépreuses, & que les Rois nous demandassent permission de se marier à d'autres, nous la refuserions à tous, quand toutes les Maisons Royales devroient périr faute d'enfans. Faites attention à l'âge avancé où vous êtes, & à la vie pure & innocente que mène le Roi de France avec lequel vous avez fait amitié (c'étoit alors S. Louis) & ne dites point que vous ne pouvez être continens: Dieu ne commande point l'impossible; mais les pécheurs disent toujours qu'ils ne peuvent ce qu'en effet ils ne veulent pas.

Ensuite
gon avo
Murcie,
victoire.
gés de vo
vainqueu
me-temp
daleusem
quelle il
mélé d'i
chez de l
vous ne
n'arriver
ne peut r
Prince ét
trois ans,
autre Let
Musulman
combien l
porel & p
nourrir un
chez soi d
le Roi d'A
posoit d'a
Sur quoi
savoir que
crifice de
une vie sc
& éloigne
nous vous
ecclésiasti
Ce Prin
continnan
la liaison
Dame qu'
X l'en ave
Ne consid

Ensuite le Pape sachant que le Roi d'Arragon avoit pris sur les Musulmans la ville de Murcie, lui écrivit pour le féliciter de cette victoire. Mais il ajoute : Nous sommes affligés de voir en même-temps, que celui qui est vainqueur de si puissans ennemis, soit en même-temps esclave de sa passion, & méne scandaleusement à sa suite une femme, avec laquelle il continue de commettre un adultere méle d'inceste. Considérez que vous approchez de la mort, qui est inévitable ; & que si vous ne vous convertissez auparavant, vous n'arriverez point au Roiaume du Ciel, où il ne peut rien entrer d'impur & de souillé. Ce Prince étoit Roi d'Arragon depuis cinquante-trois ans, & en avoit soixante-deux. Par une autre Lettre le Pape l'exhorte à chasser les Musulmans de son Roiaume, lui représentant combien leur séjour est dangereux pour le temporel & pour le spirituel. C'est, lui dit-il, nourrir un serpent dans son sein, que de garder chez soi de tels ennemis. Quelque temps après, le Roi d'Arragon manda au Pape qu'il se proposoit d'aller au secours de la Terre-Sainte. Sur quoi le Pape lui répondit : Vous devez savoir que Jesus-Christ ne peut agréer le sacrifice de celui qui le crucifie de nouveau par une vie scandaleuse. Quittez donc Berengere, & éloignez-la de vous absolument : autrement nous vous y contraindrons par les censures ecclésiastiques.

Ce Prince à l'âge de soixante & onze ans continuant de scandaliser son Roiaume, par la liaison criminelle qu'il entretenoit avec une Dame qu'il avoit ôtée à son mari, Grégoire X l'en avertit comme avoit fait Clément IV. Ne considérez-vous pas, lui dit-il, qu'à l'âge

XVIII.

Avertissement du Pape Grégoire X à ce Prince au sujet du scandale qu'il continuoit de donner.

où vous êtes, vous devriez quitter cette passion avant qu'elle vous quitte; que la fidélité doit être réciproque entre le Seigneur & le sujet; & que c'est là violer indignement que de lui enlever sa femme? Est-ce ainsi que vous vous préparez au voiage de la Terre-Sainte, où vous vous êtes engagé si solennellement? Et ne savez-vous pas que pour rendre à Dieu un service agréable, il faut commencer par se purifier de ses crimes? A quel péril vous exposez-vous, en donnant dans une place si éminente un exemple si pernicieux? Il l'exhorte à ne se pas laisser surprendre par la mort, à quitter incessamment cette femme & à la rendre à son mari. Autrement, ajoute-t-il, je ne pourrois me dispenser de satisfaire à mon devoir. Le Roi d'Arragon reçut mal cette réprimande, & fit au Pape une réponse, où, sans nier le fait, il s'efforçoit d'en affoiblir les circonstances. Il disoit qu'il ne l'avoit point enlevée de force, & qu'elle s'étoit attachée à lui volontairement: que celui qu'elle avoit quitté n'étoit pas son mari légitime; enfin qu'elle ne pouvoit retourner avec lui sans mettre sa vie en péril. Le Pape réfuta ces mauvaises excuses, & pria le Roi de quitter absolument cette femme huit jours après la réception de sa Lettre; sinon qu'il l'excommunieroit, & mettroit en interdit tous les lieux où lui & cette femme se trouveroient. Nous ne voions pas que ces menaces aient fait beaucoup d'impression sur ce Prince.

XIX.
Mort de
Jacques I.
Roi d'Arra-
gon.

Il mourut à Valence l'an 1276, laissant le Roiaume d'Arragon à Pierre son fils aîné, & à Jacques son second fils les Isles de Majorque & de Minorque à titre de Roiaume. Il avoit régné soixante-trois ans depuis la mort de

Pierre II
Il avoit l
mans, &
avoit bâti
qu'il avoit
mosquées
malade,
Citeaux,
jours au m
enterré:
temps.

Nous a
démêlés q
au sujet d
fut reçue
le Pape M
ronne. Ce
quarante-
Il fut récon
cremens de
gone. Alf
Roiaume d
té de Barce
Roiaume d
par son test
des censure
tre lui, co
sujet de la S
fonsé enve
de sa désob
Romaine u
aieul avoit
bonne flotte
qu'il oblige
Roiaume d
temps que

d'Espagne. XIII. siècle. 569

Pierre II tué en 1213 à la bataille de Muret. Il avoit livré trente-trois batailles aux Musulmans, & toujours avec avantage. On dit qu'il avoit bâti jusqu'à mille églises, c'est-à-dire, qu'il avoit fait consacrer un grand nombre de mosquées. Lorsqu'ils s'étoit vu dangereusement malade, il s'étoit fait revêtir de l'habit de Citeaux, déterminé à passer le reste de ses jours au monastere de Poblet où il vouloit être enterré : mais la mort ne lui en donna pas le temps.

XI.

Nous avons vu dans l'article d'Italie, les démêlés qu'eut son fils Pierre avec les Papes au sujet du Roiaume de Sicile, & comment fut reçue en Espagne la sentence par laquelle le Pape Martin IV prétendoit lui ôter sa Couronne. Ce Prince mourut l'an 1285 âgé de quarante-six ans, dont il en avoit régné neuf. Il fut réconcilié avant sa mort, & reçut les Sacremens des mains de l'Archevêque de Tarragone. Alfonse son fils aîné, lui succéda au Roiaume d'Arragon & de Valence, & au Comté de Barcelone, & Jacques son second fils au Roiaume de Sicile, comme il l'avoit réglé par son testament. Alfonse craignant les effets des censures que les Papes prononcèrent contre lui, conclut un Traité avec la France au sujet de la Sicile. Les conditions étoient, qu'Alfonse enverroit à Rome demander pardon de sa désobéissance; qu'il paieroit à l'église Romaine un tribut considérable que son bis-aieul avoit promis; qu'il passeroit avec une bonne flotte au secours de la Terre-Sainte; & qu'il obligerait son frere Jacques à renoncer au Roiaume de Sicile. On convenoit en même-temps que Charles de Valois renonceroit au

XX.

Pierre d'Arragon.
Alfonse son fils.

droit que le Pape lui avoit donné sur l'Arragon ; que le Pape rendroit ses bonnes graces à Alfonse , & enverroit un Prélat pour lever l'interdit jetté sur l'Arragon. Ce Traité fut conclu sans la participation du Roi Jacques & des Siciliens , qui en furent très-mécontents.

XXI.

Jacques frere d'Alfonse lui succéde. Le Pape veut lui ôter la Couronne , mais inutilement.

Alfonse Roi d'Arragon se dispoſoit à épouſer Eléonore fille d'Edouard Roi d'Angleterre , quand il mourut à Barcelone l'an 1291. Le Pape Nicolas IV aiant appris cette mort , écrit à Jacques ſon frere pour lui ordonner de renoncer abſolument à la Sicile , & pour lui défendre de ſe mêler en aucune maniere du gouvernement de quelque Roiaume que ce fût , particulièrement de celui d'Arragon & de ſes dépendances. Le Pape écrit auſſi aux Evêques & aux Abbés du Roiaume , leur défendant ſous les peines les plus rigoureuſes , de reconnoître Jacques pour leur Roi. Mais ces défenſes & ces menaces furent ſans effet. Car auſſi-tôt que Jacques eût appris la mort d'Alfonſe ſon frere , il partit de Sicile , dont il laiffa le gouvernement à Frideric ſon autre frere ; & étant débarqué à Barcelone , il paſſa à Sarragoce où il ſe fit couronner ſolemnellement Roi d'Arragon. L'an 1297 il alla à Rome , & le Pape Boniface VIII lui donna en fief pour lui & pour toute ſa poſtérité , le Roiaume de Sardaigne & de Corſe ; à condition de fournir à l'église Romaine un certain nombre de troupes , & de lui paier tous les ans deux mille marcs d'argent. Le Pape lui donna l'investiture par une coupe d'or , & reçut ſon ſerment de fidélité.

XXII.
Frideric
d'Arragon

Boniface avoit fait tous ſes efforts l'année précédente , pour perſuader aux Siciliens & à Frideric d'Arragon , de remettre le Roiaume

de Sicile
mais to
les Sic
menace
pas mê
contrai
ric , qui
ment à
l'aïant a
de l'AG
ne furen
face les
fut avec

L'an 1
Bulle pl
Roi de P
il , à nos
ſions des
qui néan
l'église R
ordonnon
lement p
eſt conté
rius III &
ſerment
ſes Offici
charges à
cette Ord
ce du Roi
lieux où
un mois a
que nous p
un mois a
Roiaume
tres mois
du ſermen

de Sicile au pouvoir de l'église Romaine : mais tous ses efforts furent inutiles. Frideric & les Siciliens avoient renvoié avec mépris & menaces les Nonces du Pape, & n'avoient pas même voulu leur donner audience : au contraire ils avoient élu Roi de Sicile Frideric, qui se fit sacrer & couronner solennellement à Palerme le jour de Pâques. Le Pape l'ayant appris, publia une Bulle terrible le jour de l'Ascension. Mais Frideric & les Siciliens ne furent point effraïés de ces censures. Boniface les renouvela quelque temps après ; & ce fut avec aussi peu d'effet.

XII.

L'an 1275, le Pape Grégoire X publia une Bulle pleine de menaces contre Alphonse III Roi de Portugal. On s'est souvent plaint, dit-il, à nos prédécesseurs & à nous, des oppressions des églises dans le Roiaume de Portugal, qui néanmoins est particulièrement soumis à l'église Romaine dont il est tributaire. Nous ordonnons que ce Prince s'obligera solennellement par serment, à l'observation de ce qui est contenu dans les Bulles des Papes Honorius III & Grégoire IX. Il fera faire le même serment à ses deux fils Denys & Alphonse, à ses Officiers & à ceux auxquels il donnera des charges à l'avenir. Si dans les trois mois que cette Ordonnance sera venue à la connoissance du Roi, il n'accomplit son serment, tous les lieux où il se trouvera seront en interdit ; & un mois après, il encourra l'excommunication que nous prononçons dès-à-présent contre lui : un mois après, l'interdit s'étendra à tout son Roiaume de Portugal & d'Algarve ; & trois autres mois après, tous ses sujets seront absous du serment de fidélité & dispensés de lui obéir.

est élu Roi de Sicile malgré le Pape Boniface.

XXIII.

Alfonse Roi de Portugal excommunié par le Pape.

Mais la mort du Pape arrivée cinq mois après cette Bulle, en arrêta l'exécution. Il n'y avoit pas lieu d'en attendre beaucoup d'effet : les sermens sont de foibles remèdes pour les parjures ; & les censures ecclésiastiques, pour ceux qui les méprisent.

XXIV.
Mort de ce
Prince.

Le Pape Jean XXI né sujet de ce Prince, lui donna encore inutilement des avis semblables. Enfin Alphonse se voiant à l'article de la mort l'an 1279, promit par serment d'obéir purement & simplement aux ordres de l'Eglise Romaine, de restituer tous les biens qu'il avoit usurpés, tant sur les ecclésiastiques que sur les Templiers, & ordonna de réparer les torts qu'il leur avoit faits. Cet acte fut fait à Lisbonne en présence & du consentement de Denys, fils & successeur d'Alphonse ; & le Roi reçut ensuite l'absolution, & fit son Testament, dont il demandoit la confirmation au Pape, qu'il nommoit le Seigneur de son ame & de son corps, & à qui il faisoit un legs de cent marcs d'argent.

XXV.
Accommodement entre
Le Roi de Portugal & le
Clergé.)

Les différens qu'Alphonse avoit eus avec le Clergé, continuerent après sa mort. Le Roiaume demeura interdit, & le Roi Denys excommunié. La dixième année de son règne 1289, le Pape Nicolas IV nomma trois Cardinaux pour examiner cette affaire, & les parties comparurent devant eux. On lut les plaintes du Clergé, & les envoiés du Roi répondirent à tout, article par article. Et sur la plupart ils soutinrent que le Roi n'avoit jamais fait ce dont on l'accusoit, & promirent qu'il ne le feroit jamais : sur les autres ils déclarerent qu'il se conformeroit au droit commun, & donneroit satisfaction à l'Eglise. Ainsi les parties étant d'accord, les trois Cardinaux com-

mis par
conséque
pouvoir
jettées pa
tugal. Il
vec les p
tion. Si
médie da
terdite ;
monition
où le Ro
encourra
menace d
soudre se

Nous
avoit été
fut obligé
tre les Mu
1275. L'A
Roi d'Arr
sembla de
tête & m
Grégoire
louer son
un comba
tête & la
neau pasto
Alphonse
ceun dém
re & dont
fils, Ferdi
de la Cerd
fille de sai
fonse & F
Quoique
sant Sanch

mis par le Pape en firent dresser un acte, en conséquence duquel le Pape Nicolas donna pouvoir aux Ordinaires de lever les censures jettées par Grégoire X sur le Roiaume de Portugal. Il confirma ensuite le concordat, avec les peines suivantes en cas de contravention. Si le Roi averti par l'Ordinaire n'y remédie dans deux mois, sa chapelle sera interdite; après les deux mois & une seconde monition, l'interdit s'étendra à tous les lieux où le Roi se trouvera: quatre mois après, il encourra l'excommunication. Ensuite on le menace d'interdire tout son Roiaume, & d'absoudre ses sujets du serment de fidélité.

XIII.

Nous avons vû qu'Alfonse Roi de Castille avoit été nommé à l'Empire, & comment il fut obligé d'y renoncer. Il eut à soutenir contre les Musulmans une guerre considérable l'an 1275. L'Archevêque de Tolède fils naturel du Roi d'Arragon se signala en cette guerre, assembla des troupes de croisés, se mit à leur tête & marcha contre les infidèles. Le Pape Grégoire X l'ayant appris, lui écrivit pour louer son zèle. Mais l'Archevêque fut tué dans un combat, & les infidèles lui couperent la tête & la main gauche, où il portoit son anneau pastoral.

Alfonse de Castille eut avec le Roi de France un démêlé, qui fut cause d'une longue guerre & dont voici le sujet. Ce Prince eut deux fils, Ferdinand & Sanche: Ferdinand nommé de la Cerda qui étoit l'aîné, épousa Blanche fille de saint Louis, & en eut deux fils, Alfonse & Ferdinand, qu'il laissa en bas âge. Quoique le Roi Alfonse vécut encore, l'Infant Sanche son second fils s'étoit attribué tou-

XXVI.

Alfonse Roi de Castille.

Révolte de son fils contre lui.

te l'autorité ; & il fit assembler des Etats à Segovie , où il fut déclaré successeur à la Couronne au préjudice de ses neveux. C'est ce que ne pouvoit souffrir le Roi de France leur oncle maternel ; & il crut devoir soutenir leur droit par les armes. Les Papes travaillèrent souvent à procurer la paix entre la France & la Castille ; mais ce fut toujours inutilement. En 1279 , le Pape Nicolas III reçut de grandes plaintes de la part du Clergé du Roiaume de Castille contre le Roi Alfonse ; & en 1283 , ce Prince se vit abandonné de la plupart de ses sujets ligués contre lui , aiant à leur tête son fils Sanche. Alfonse eut alors recours au Pape Martin IV , & lui représenta que la révolte donneroit occasion aux Musulmans de faire des progrès en Espagne au préjudice de la Religion : mais c'étoit lui-même qui les appelloit , & il fit venir deux fois le Roi de Maroc à son secours. Il prioit donc le Pape d'envoyer un Légat en Castille pour faire cesser la persécution qu'il souffroit. Le Pape répondit au Roi Alfonse , qu'il ne jugeoit pas à propos d'envoyer un Légat en Castille , parce qu'il avoit déjà mandé aux Prélats & aux Maîtres des Ordres militaires , d'apporter le remede convenable aux troubles du Roiaume , & n'en avoit pas encore reçu de réponse.

XXVII.

Le Pape entreprend inutilement de faire cesser la guerre civile.

Quelques jours auparavant il avoit écrit à Dom Sanche de Castille , pour le reprendre du mariage illégitime qu'il avoit contracté avec Marie , sa parente au troisième degré. Il lui ordonnoit de la quitter incessamment , le menaçoit de l'excommunier , & d'interdire tous les lieux où ils se trouveroient l'un ou l'autre ; se réservant d'user , s'il étoit besoin , de plus grandes peines spirituelles & temporelles.

Mais Dom
plusieurs
lui succé
ensuite a
Supérieur
Ordres m
sujets des
des autres
nant de lu
tes ses vill
de lui prêt
rendre tou
Roi , sous
séquence d
res qu'il av
ceux qui s
& mirent e
tres lieux
loin de se f
de mort les
boient entr
censures fit
sur plusieurs
l'obéissance
qu'allumer
parti de Do
fort.

Alfonse d
1284 après
fut le premi
crire les con
langue Espa
traduisit l'Ec
Il fit écrire d
de ce temps
poser suivant

Mais Dom Sanche garda sa femme & en eut plusieurs enfans, entre autres Ferdinand qui lui succéda à la Couronne. Le Pape écrivit ensuite aux Evêques, aux Abbés, aux autres Supérieurs ecclésiastiques, & aux Maîtres des Ordres militaires, aux Seigneurs, & à tous les sujets des Roiaumes de Castille, de Léon & des autres Etats du Roi Alfonse, leur ordonnant de lui laisser la jouissance paisible de toutes ses villes, châteaux, terres & autres droits, de lui prêter les sermens de fidélité, & de lui rendre tous les autres devoirs comme à leur Roi, sous peine d'excommunication. En conséquence de cet ordre du Pape, les Commissaires qu'il avoit nommés, excommunierent tous ceux qui suivoient le parti de Dom Sanche, & mirent en interdit toutes les villes & les autres lieux qui lui obéissoient. Dom Sanche, loin de se soumettre à ces censures, menaçoit de mort les Commissaires du Pape, s'ils tomboient entre ses mains : mais la crainte des censures fit impression sur plusieurs villes & sur plusieurs Seigneurs, qui retournerent à l'obéissance du Roi Alfonse : ce qui ne fit qu'allumer davantage la guerre civile ; car le parti de Dom Sanche étoit toujours le plus fort.

XIV.

Alfonse de Castille mourut à Séville l'an 1284 après avoir régné trente-deux ans. Ce fut le premier Roi d'Espagne qui ordonna d'écrire les contrats & les autres actes publics en langue Espagnole, & il ordonna aussi que l'on traduisit l'écriture-sainte en la même langue. Il fit écrire de même, c'est-à-dire, en Espagnol de ce temps-là, un corps de Loix qu'il fit composer suivant l'intention du Roi Ferdinand son

XXVIII.

Mort du Roi
Alfonse de
Castille.
Loix de ce
Prince.

pere & l'ordre qu'il en avoit reçu de lui. Il est divisé en sept parties. Ce sont plutôt des leçons que des loix; & la première partie qui contient les matieres de Religion, est un abrégé de Théologie & de Droit canonique. Voici ce que l'on y trouve de plus remarquable par rapport à l'histoire de l'Eglise.

L'Evêque impose la pénitence solennelle le mercredi des Cendres, en mettant les pénitens hors de l'église avec les prières & les cérémonies prescrites. L'Archiprêtre les présente à l'Evêque le Jeudi-Saint de chaque année, jusqu'à ce que leur pénitence soit accomplie; & alors ils rentrent dans l'église & sont réconciliés. La pénitence publique est imposée publiquement, mais par un prêtre & avec moins de solennité. On ordonne au pénitent d'aller en pèlerinage avec un bourdon, un scapulaire, ou quelque autre habit singulier; ou de porter un carcan de fer au bras ou au cou: ou bien on l'enferme dans un monastere toute sa vie. Chaque paroissien doit se confesser à son Curé. En danger de mort, on peut se confesser même à un laïc; & quoiqu'il ne puisse pas donner l'absolution, la confession ne laisse pas d'être utile. Les Evêques donnent des indulgences pour la construction d'une église, d'un pont, ou pour d'autres bonnes œuvres. Le Prêtre peut en certains cas dire deux Messes en un jour; mais il faut toujours qu'il soit à jeun, sans avoir pris l'ablution. Si un Juif ou un Musulman rencontre le Saint-Sacrement que l'on porte à un malade, il doit se mettre à genoux comme les Chrétiens, sous peine de trois jours de prison. (Les prérogatives du Pape, qui sont exposées ici fort au long, sont tirées pour la plupart des fausses décrétales.)

En

En Esp
Doien du
& lui dem
l'élection
glise vacan
der, & il
près qu'il
c'est une pr
avoir cong
fondé ou de
que les Roi
ces droits d
sans avoir fa
ce droit ét
Castille. L
Clergé rapp
réduisent pri
personnes,
charges loca
villes & des
les autres Pri
puissance, p
ecclésiastique
Les Religieux
cette premier
nes & les cha
fait mention
ment parce q
veaux, & qu
Canons & les
tirées.

Dans le pro
dit que la Reli
seulement par
encore par la
ennemis déclarés
tre les mauvais

Tome V.

En Espagne, quand un Evêque est mort, le Doien du Chapitre le doit faire sçavoir au Roi, & lui demander la permission de procéder à l'élection, lui recommandant les biens de l'église vacante. Il envoie des gens pour les garder, & il les fait remettre à l'Evêque élu, après qu'il lui a été présenté. La Loi dit que c'est une prérogative des Rois d'Espagne, pour avoir conquis le país sur les Musulmans, & fondé ou doté les églises: mais nous avons vû que les Rois de France étoient en possession de ces droits dès le temps de la seconde race, sans avoir fait de pareilles conquêtes: d'ailleurs ce droit étoit contesté par le Pape au Roi de Castille. Les franchises & les privilèges du Clergé rapportés fort au long dans ces loix, se réduisent principalement à la sûreté pour leurs personnes, & à l'exemption des tributs & des charges locales, ausquelles les habitans des villes & des châteaux sont sujets. Les Rois & les autres Princes séculiers doivent user de leur puissance, pour réprimer les entreprises des ecclésiastiques, préjudiciables à la Religion. Les Religieux, dont il est beaucoup parlé dans cette premiere partie, sont seulement les moines & les chanoines réguliers: il n'y est point fait mention des freres mendiants, apparemment parce qu'ils étoient encore trop nouveaux, & qu'il ne s'en trouvoit rien dans les Canons & les Décrétales dont ces loix furent tirées.

Dans le prologue de la seconde partie, il est dit que la Religion doit être soutenue, non-seulement par la Puissance spirituelle, mais encore par la temporelle, tant contre les ennemis déclarés, qui sont les infidèles, que contre les mauvais Chrétiens. Pour montrer que

Ces deux Puissances sont établies de Dieu, on rapporte l'allégorie des deux glaives dont il est parlé dans l'Évangile ; & on y ajoute que ces deux Puissances doivent être toujours d'accord pour s'aider mutuellement : sans quoi la foi ni la justice ne pourroient durer long-tems sur la terre. Il est dit ensuite que l'Empereur n'est tenu d'obéir à personne, sinon au Pape dans les choses spirituelles. Ces paroles sont clairement entendre, qu'il n'est pas obligé de lui obéir pour le temporel.

XXIX.
Ordre de la
Merci établi
en Espagne
par S. Pierre
Nolasque.

XV.
L'an 1223 commença en Espagne un nouvel Ordre religieux, sçavoir celui de la Merci, pour la rédemption des captifs. L'Instituteur fut Pierre Nolasque, gentilhomme de Languedoc, né près de Castelnau-dari. Le Roi Jacques d'Arragon étant retenu comme prisonnier à Carcassonne après la bataille de Muret, où son pere avoit été tué, Simon de Montfort mit Pierre Nolasque auprès de ce jeune Prince qui n'avoit encore que six ans, & qui fut renvoié chez lui l'année suivante 1214. Pierre l'alla trouver à Barcelone environ trois ans après ; & comme depuis long-tems il avoit un grand zèle pour regirer les Chrétiens captifs chez les Musulmans, il persuada au jeune Roi de favoriser l'établissement d'un Ordre religieux destiné à cette bonne œuvre ; car Pierre avoit déjà rassemblé quelques compagnons pour y travailler avec lui. Ce qui les touchoit le plus, c'étoit le danger où se trouvoient les Chrétiens, de renoncer la Foi pour recouvrer la liberté. Pierre Nolasque fut fortifié dans son dessein par Raimond de Pegnafort, qui étoit à Barcelone, & qu'il avoit choisi pour son confesseur. L'Ordre fut solennellement établi l'an

1223 à Bar
diée à la S
d'un peup
Messe : Ra
il rendit ra
l'offertoire
de l'Evêqu
consistoit e
chape ; & s
mes d'Arra
mond leur
approuvées
ans après.

A R

Nous avo
me siécl
vint à l'Empir
ziant appris la
III, lui envoya
présens, le pri
Le Pape lui env
in notaire de s
Il l'exhorte à
procurer la réu
joite le Pape,
le vous faire de
vous dispenser d
crivit en mém
Patriarche de Co

Espagne. XIII. siècle, 579

1223 à Barcelone dans l'église Cathédrale dédiée à la sainte Croix, en présence du Roi & d'un peuple nombreux. L'Evêque célébra la Messe : Raimond Pegnafort fit un sermon où il rendit raison de ce nouvel Institut : après l'offertoire, Pierre reçut le premier des mains de l'Evêque l'habit, qui étoit blanc & qui consistoit en une tunique, un scapulaire & une chape ; & sur le scapulaire étoit l'écu des armes d'Arragon avec une croix en chef. Raimond leur dressa des Constitutions qui furent approuvées par le Pape Grégoire IX douze ans après.

ARTICLE IX.

Eglise Grecque.

I.

Nous avons vu dans l'histoire du douzième siècle, comment Alexis l'Ange parvint à l'Empire de Constantinople. Ce Prince ayant appris la promotion du Pape Innocent III, lui envoya des Ambassadeurs avec de riches présens, le priant de le visiter par ses Légats. Le Pape lui envoya Albert sôudiacre, & Albertin notaire de sa chambre, avec une Lettre où il l'exhorte à secourir la Terre-Sainte, & à procurer la réunion des Grecs. Autrement, ajoute le Pape, quelque fâcheux qu'il nous fût de vous faire de la peine, nous ne pourrions nous dispenser de faire notre devoir. Le Pape écrivit en même-temps sur le même sujet au Patriarche de Constantinople, insistant forte-

I.

Régne d'Alexis l'Ange.
Il écrit au Pape qui lui répond.

Bbij

ment sur l'Unité de l'Eglise & sur la primauté de S. Pierre. L'Empereur Alexis répondit au Pape par une Lettre qui est de l'année 1199. Il témoigne qu'il n'est pas insensible au reproche de peu de zèle pour le recouvrement de la Terre-Sainte ; mais il dit que le temps n'en est pas venu , & qu'il craint de s'opposer à la volonté de Dieu encore irrité par les péchés des Chrétiens. Car , ajoute-t-il, nous sommes trop divisés entre nous pour avoir d'heureux succès. Vous n'ignorez pas les ravages que le Roi d'Allemagne Frideric a faits sur mes terres, après les sermens les plus solennels d'y passer paisiblement. Comment pouvois-je aider des gens si mal intentionnés pour mes Etats , & marcher avec eux ? Tournez donc vos réprimandes contre ceux qui faisant semblant de travailler pour Jesus-Christ , agissent contre la volonté de Dieu. A l'égard de la réunion de l'Eglise , l'Empereur dit qu'elle seroit très-facile , si les esprits étoient réunis , & si les Prélats renonçoient à la prudence de la chair. Et pour y parvenir , il exhorte le Pape à assembler un Concile , auquel il promet que l'Eglise Grecque ne manquera pas de se trouver.

II.

Le Patriarche de Constantinople écrit au Pape.

Réponse que lui fait le Pape.

Le Patriarche de Constantinople étoit Jean Camatere , qui avoit succédé à Xiphilin l'année précédente 1198. Ce Patriarche répondant à la Lettre du Pape , loue d'abord son zèle pour l'union des églises , & ensuite lui propose ses objections par maniere de doute avec beaucoup de politesse. Il demande comment l'Eglise Romaine peut être univèrselle , puisqu'il y en a d'autres particulieres ; & comment elle peut être la mere de toutes les églises , puisque toutes sont sorties de celle de Je-

rusalem. soit aux triarche prit proc les de Jet aux Décr Papes. A d'être les a qua par un bord sur le établie par passant , qu seulement les homme vorablemen toute l'Egl tions du Pa maine est un elle toutes mere de tou Rome , à ra qu'il a résolu quel il invite promesse de par quelques trement , qu l'Empereur , l'Eglise Gre l'Empereur A texte qu'allé courir la Ter chant le Conc che , avec la L'Empereur lettres , & se l tirent de ce q parce qu'il s'é

rusalem. Quant au reproche que le Pape faisoit aux Grecs d'avoir divisé l'Eglise, le Patriarche soutient qu'en disant que le Saint-Esprit procède du Père, ils s'attachent aux paroles de Jesus-Christ, au symbole de Nicée, & aux Décrets des autres Conciles reçus par les Papes. Ainsi il accuse tacitement les Latins d'être les auteurs de la division. Le Pape repliqua par une longue Lettre, où il s'étend d'abord sur les preuves de la primauté du S. Siège établie par l'autorité de Dieu même; & dit en passant, que S. Pierre seul peut remettre non-seulement tous les péchés, mais ceux de tous les hommes, c'est-à-dire, pour l'expliquer favorablement, que lui seul a juridiction sur toute l'Eglise. Répondant ensuite aux questions du Patriarche, il dit que l'Eglise Romaine est universelle, en ce qu'elle tient sous elle toutes les églises; que Jerusalem est la mere de toutes les églises, à raison du temps; Rome, à raison de la dignité. Le Pape ajoute qu'il a résolu de tenir un Concile général, auquel il invite le Patriarche de venir suivant la promesse de l'Empereur, ou en personne ou par quelques-uns des plus grands Prélats: autrement, qu'il sera obligé de procéder contre l'Empereur, contre lui Patriarche, & contre l'Eglise Grecque. Le Pape répondit aussi à l'Empereur Alexis. Après avoir réfuté le prétexte qu'alléguoit ce Prince, pour ne pas secourir la Terre-Sainte, le Pape ajoute touchant le Concile ce qu'il avoit écrit au Patriarche, avec la même menace.

L'Empereur & le Patriarche aiant reçu ces lettres, & se les étant fait expliquer, se repentirent de ce qu'ils avoient écrit: l'Empereur, parce qu'il s'étoit engagé à envoyer les Grecs

III.

Autres lettres de l'Empereur au Pape & du Pape à l'Empereur.

au Concile que convoqueroit le Pape, & à leur en faire observer les Décrets : le Patriarche, parce qu'il se trouvoit convaincu par ses propres lettres de l'obéissance qu'il devoit au Pape. L'Empereur après une longue délibération écrivit au Pape, que s'il faisoit tenir un Concile en Grece, où les quatre premiers Conciles avoient été tenus, l'Eglise Grecque y enverroit ses députés. Ensuite allant plus loin, il s'efforça de prouver que l'Empire étoit au-dessus du Sacerdoce. Le Pape dans sa réponse allégué ce qui est dit à Jérémie : Je vous ai établi sur les nations pour arracher & dissiper, pour édifier & pour planter. Ce qu'il prétend lui être dit comme prêtre : quoiqu'il soit évident par la suite du discours, qu'il ne s'agit dans cet endroit que de la mission prophétique. Le Pape continue : Vous deviez encore sçavoir que Dieu a fait deux grands luminaires dans le ciel, l'un pour présider au jour, l'autre pour présider à la nuit : c'est-à-dire, qu'il a mis dans l'Eglise deux grandes dignités, la Pontificale & la Royale ; l'une pour présider aux choses spirituelles, l'autre aux corporelles, ce qui met entre elles autant de différence, qu'entre le soleil & la lune. Si vous y aviez fait réflexion, vous ne permettriez pas que le Patriarche de Constantinople fût assis à gauche près de votre marche-pied ; tandis que les autres Rois se levent devant les Evêques, & les font asseoir auprès d'eux. On a tiré une fameuse Décrétale de cette lettre, comme contenant les preuves de la supériorité du Sacerdoce sur l'Empire : mais le Lecteur instruit du vrai sens des saintes Ecritures peut juger de la force de ces preuves, sur-tout de l'allégorie des deux luminaires, qu'il est aussi

facile de ni
véritable p
puice sur de

Environ d
de France
disposoient
te, il y vint
ge, fils de l'E
avoit détrôn
Prince s'étoit
me, & avoit
sence des Ca
mains. Il sou
un usurpateur
té avec laque
re, il deman
trouvant per
recours. Nou
pondit ; mais
min pour all
Philippe de S
Irene, Etant
lés étoient à
demander du
aux Seigneur
Philippe de S
aider au reco
à cette condi
qu'ils aideroie
tatinople. L
ainsi en Allem
lippe de Suau
pour les exho
comme aiant
pire : & il leur
Prince un tra

facile de nier que d'avancer. A l'égard de la véritable puissance de l'Eglise ; elle est appuyée sur de plus solides fondemens.

II.

Environ deux ans après, comme les Croisés de France & d'Italie étoient à Venise, & se dispoient à s'embarquer pour la Terre-sainte, il y vint des envoiés du jeune Alexis l'Ange, fils de l'Empereur Isaac, qu'Alexis son frere avoit détroné & aveuglé en 1195. Ce jeune Prince s'étoit sauvé en Italie, étoit venu à Rome, & avoit porté sa plainte au Pape en présence des Cardinaux & de plusieurs nobles Romains. Il soutenoit que son oncle Alexis étoit un usurpateur ; & après avoir relevé la cruauté avec laquelle il traitoit l'Empereur son frere, il demandoit justice au Pape, comme ne trouvant personne au-dessus à qui il pût avoir recours. Nous ignorons ce que le Pape lui répondit ; mais le jeune Prince continua son chemin pour aller en Allemagne trouver le Roi Philippe de Suaube, qui avoit épousé sa sœur Irene. Etant à Vérone, il apprit que les Croisés étoient à Venise, & on lui conseilla de leur demander du secours. Ses envoiés s'adresserent aux Seigneurs croisés, qui envoierent au Roi Philippe de Suaube, savoir s'il vouloit les aider au recouvrement de la Terre-sainte ; & à cette condition les Croisés promettoient qu'ils aideroient Alexis à la conquête de Constantinople. Les envoiés des Croisés allerent ainsi en Allemagne avec le jeune Alexis. Philippe de Suaube écrivit aux Seigneurs croisés, pour les exhorter à rétablir le jeune Alexis, comme aiant été injustement privé de l'Empire : & il leur fit proposer au nom de ce jeune Prince un traité, par lequel Alexis s'enga-

IV.

Le jeune Alexis fils d'Isaac demandoit du secours au Pape & aux Croisés.

geoit à réunir l'Eglise Grecque avec l'Eglise Latine, à fournir des vivres aux troupes des Croisés, à leur donner deux cens mille marcs d'argent, & à les aider à conquérir la Terre-sainte. Il y eut de la division entre les Croisés au sujet de ce traité, mais les principaux Seigneurs l'emporterent, & le traité fut conclu.

V.
Prise de Constantinople
par les Croisés.

L'Empereur Alexis aiant appris que l'armée des Croisés devoit venir l'attaquer, envia des Ambassadeurs au Pape Innocent III, pour le prier de détourner les Croisés de ce dessein. Le Pape répondit qu'il auroit lieu d'être content. Et ensuite il ajouta: Depuis le temps de Manuel de glorieuse mémoire, l'Empire de Constantinople n'a pas mérité que nous entrions dans ses intérêts; puisque nos prédécesseurs & nous n'en avons jamais reçu que des paroles sans effet. Nous voulons bien néanmoins user de douceur à votre égard; & nous vous exhortons à être plus fidèle dans la suite à tenir vos promesses, comme nous le ferons de notre côté. Cependant la nouvelle vint à Rome que le jeune Alexis étoit arrivé à Zara, où étoit alors l'armée des Croisés, & que ce Prince avoit fait avec eux un traité, par lequel ils s'engageoient à l'établir Empereur de Constantinople. Le Pape & tout son Clergé en fut alarmé, craignant que ce ne fût un artifice du démon pour ruiner l'armée, & empêcher le secours de la Terre-sainte. Le Pape écrivit donc aux Croisés, pour leur défendre de piller l'Empire des Grecs, sous prétexte qu'il n'étoit pas assez soumis au S. Siège; & que l'Empereur avoit usurpé l'Empire sur son frere. Quelque crime, ajoute le Pape, que cet Empereur ou ses sujets aient commis, ce n'est point à vous d'en juger; & vous n'avez pas

pris la couronne
l'opprobre
menace
si au lieu
Sainte, in
les Grecs
Les Cr
ferent par
ils vinrent
Constantinople
Alexis s'é
Isaac son
le trône:
sés, qui dé
lui firent
Ainsi ils en
nerent le j
pereur le j
dans l'Eglise
xis avoit ré
Croisés écr
faire sçavoir
Alexis écriv
Nous avou
gagé les pé
nous avon
serment, q
ment le Pon
tique de to
seur de S. Pi
de tout not
Dieu par sa
ronne: com
seroit très-u
pour nous. N
messe par ces
dons votre c
Ouvrage.

pris la croix pour venger cette injure, mais l'opprobre de Jesus-Christ. En finissant, il les menace de ne leur point accorder de pardon, si au lieu de passer au secours de la Terre-Sainte, ils forment quelque entreprise contre les Grecs qui étoient leurs freres.

Les Croisés François & Vénitiens ne laisserent pas de poursuivre leur entreprise; & ils vinrent avec le jeune Alexis devant Constantinople, qu'ils prirent d'assaut. L'Empereur Alexis s'enfuit: les Grecs tirerent de prison Isaac son frere l'aveugle, & le remirent sur le trône: ensuite ils le manderent aux Croisés, qui députerent vers l'Empereur Isaac, & lui firent ratifier le traité fait avec son fils. Ainsi ils entrerent à Constantinople, & y amenèrent le jeune Alexis, qui fut couronné Empereur le jour de saint Pierre aux liens 1203 dans l'Eglise de sainte Sophie. Son oncle Alexis avoit régné huit ans & quelques mois. Les Croisés écrivirent au Pape Innocent, pour lui faire sçavoir tout ce qui s'étoit passé. Le jeune Alexis écrivit aussi au Pape une lettre où il dit: Nous avouons que le principal motif qui a engagé les pèlerins à nous secourir, c'est que nous avons promis volontairement & avec serment, que nous reconnoîtrions humblement le Pontife Romain pour Chef ecclésiastique de toute la Chrétienté & pour successeur de S. Pierre; & que nous lui attacherions de tout notre pouvoir l'Eglise Orientale, si Dieu par sa miséricorde nous rendoit la Couronne: comprenant bien que cette réunion seroit très-utile à l'Empire & très-glorieuse pour nous. Nous vous réitérons la même promesse par ces Présentés, & nous vous demandons votre conseil pour travailler à ce grand Ouvrage.

VI.
Le Roi des
Bulgares veut
se réunir avec
le Pape.

Quelque temps après, le jeune Empereur Alexis sortit de Constantinople accompagné d'une grande partie des Barons François, pour se faire reconnoître par tout son Empire. Tous les Grecs tant d'Europe que d'Asie se soumirent, & lui jurèrent fidélité. Mais Jean Roi de Bulgares & des Valaques ne voulut point le reconnoître. Les Bulgares après avoir été soumis aux Grecs pendant cent cinquante ans, s'étoient révoltés contre l'Empereur Isaac l'Ange, & son frere Alexis s'efforça inutilement de les soumettre. Jean ou Joannice leur commandoit alors, se donnant la qualité d'Empereur, avec les mêmes titres fastueux que les Grecs, dont ces barbares imitoient les manieres autant qu'ils pouvoient. Pour affermir sa nouvelle domination, Joannice avoit envoyé à Rome dès l'an 1197, témoignant vouloir tenir du Pape la Couronne, & se soumettre au S. Siège lui & tout son peuple: car ils étoient séparés de l'église Romaine depuis long-tems, comme les Grecs. Il envoya à Rome jusqu'à trois fois sans recevoir de réponse. Mais Innocent III étant monté sur le S. Siège, lui envoya la seconde année de son Pontificat en 1199 un archiprêtre des Grecs nommé Dominique, avec une lettre dans laquelle il exhorte Joannice à bien recevoir Dominique, & lui promet de lui envoyer des Nonces plus considérables pour le confirmer dans son affection pour le S. Siège. Mais auparavant le Pape veut être pleinement instruit de la sincérité de ses intentions.

VII.
Réponse du
Pape à l'Em-

Cependant le Pape Innocent III fit réponse à la lettre que le jeune Empereur Alexis lui avoit écrite au sujet de son rétablissement sur

le trôn
de rele
sa foun
ramene
met tou
le: & s'
bera à f
voit bie
Empere
commen
sitoit plu
point le
avoit né
aux orne
le rendi
Croisés e
foi, lui d
défier lui
Palais. L
irriterent
Alexis; &
voulut pr
couronne
Mourcho
révolte é
de l'an 12
l'église de
les Evêqu
assembler
proposa p
jours, un
nabe fut
étoit alors
appris la r
Boniface,
troupes de
pereur. A

le trône de Constantinople. Il ne manqua pas de relever la protestation que faisoit Alexis de sa soumission au S. Siège, & la promesse d'y ramener l'Eglise Orientale. Le Pape lui promet toute sorte de prospérités, s'il y est fidèle : & s'il y manque, il lui prédit qu'il succombera à ses ennemis. Mais l'état des affaires avoit bien changé à Constantinople. Le jeune Empereur croiant sa puissance bien affermie, commença à mépriser les Croisés. Il ne les visitoit plus comme auparavant, & n'exécutoit point les promesses qu'il leur avoit faites. Il avoit néanmoins pris jusqu'aux vases sacrés & aux ornemens des églises pour les paier : ce qui le rendit très-odieux aux Grecs. Enfin les Croisés ennuiés de ses délais & de sa mauvaise foi, lui déclarerent la guerre, & l'envoierent défier lui & Isaac son pere jusques dans leur Palais. Les désordres qu'attira cette guerre, irritèrent encore davantage les Grecs contre Alexis ; & un autre Alexis de la famille Ducas, voulut profiter de cette occasion pour se faire couronner Empereur. On l'avoit surnommé Mourchoufle, à cause de ses sourcils épais. La révolte éclatta au commencement de Janvier de l'an 1204. Le peuple accourut en foule dans l'église de sainte Sophie, & obligea le Sénat, les Evêques, & les principaux du Clergé à s'y assembler, pour élire un Empereur. On en proposa plusieurs, & enfin au bout de trois jours, un jeune homme nommé Nicolas Canabe fut élu & couronné. L'Empereur Isaac étoit alors à l'agonie ; & son fils Alexis aiant appris la révolte, envoya chercher le Marquis Boniface, & résolut avec lui de faire venir les troupes des Latins, pour chasser ce nouvel Empereur. Alors Mourchoufle profitant de l'oc-

pereur Alexis.
 Troubles à Constantinople.
 Mort du jeune Alexis.

caſion, mena Alexis dans ſa chambre comme pour le ſauver. Mais auſſi - tôt il lui mit les fers aux pieds, & le jetta dans une priſon affreuſe. Enſuite il ſe fit reconnoître Empereur, & fit mettre en priſon Nicolas Canabe, que le peuple avoit abandonné. Mourchouſſe eſſaya pluſieurs fois d'empoifonner le jeune Alexis; & n'ayant pu y réuſſir, il étrangla ce malheureux Prince, qui n'avoit régné que ſix mois. Le nouvel Empereur Mourchouſſe publia qu'Alexis étoit mort naturellement, affectant d'en paroître fort affligé; & il lui fit faire des funérailles magnifiques, mais la vérité ne peut demeurer cachée.

VIII.

Les Latins pillent Conſtantinople & ſe portent à toute ſorte d'excès.

IV.

Sur cet événement les Barons croiſés ſ'aſſemblerent avec le Duc de Veniſe, les Evêques, le Clergé, & ceux qui avoient les ordres du Pape. Ceux - ci déclarerent aux Seigneurs & aux autres Croiſés, que celui qui avoit commis un tel meurtre, ne devoit avoir aucune autorité, & que tous ceux qui le reconnoiſſoient étoient ſes complices; d'autant plus qu'ils s'étoient ſouſtraits de l'obéiſſance des Romains. C'eſt pourquoi nous vous diſons, ajouterent-ils, que la guerre eſt juſte; & ſi vous avez une intention droite de ſoumettre le païs à l'obéiſſance du S. Siège, vous gagnerez l'indulgence que le Pape vous a accordée. Ce diſcours encouragea les Croiſés: ils attaquèrent Conſtantinople du côté de la mer, & la prirent par eſcalade le douzième d'Avril 1204. Mourchouſſe ſ'enfuit la nuit ſuivante, après avoir régné deux mois & demi. Le lendemain les François & les Vénitiens ne trouvant point de réſiſtance, commencerent à piller la ville, & partagerent enſuite également le butin; la part des Fran-

çois fut eſt
gent, ſans
lage on co
ſuites ordi
que rien n
épargnées
gés, on jet
des, on ré
de Notre S
crés à des u
ſainte Soph
précieuſes,
miration de
ces & part
pour enleve
on fit entre
tuaire, qu
Une femme
ſeoir dans le

Ces déſo
Auteur Gre
ple; & il ajo
vous qui pr
les à vos ſer
nemis des m
ſtes que nou
ſervateurs d
plus: Vous
les, & qui a
de paſſer pa
répandre de
mes que con
continence
portez la cro
Vous cherch
& vous exe
Chriſt, Vou

çois fut estimée quatre cens mille marcs d'argent, sans ce qui avoit été caché. Dans ce pillage on commit tous les désordres qui sont les suites ordinaires de la fureur & de l'avidité que qu'on ne retient. Les églises ne furent pas épargnées; on foula aux pieds les saintes images, on jeta les Reliques en des lieux immondes, on répandit par terre le corps & le sang de Notre Seigneur, on employa les vases sacrés à des usages profanes. La table sacrée de sainte Sophie, composée des matieres les plus précieuses, avec un tel art, qu'elle étoit l'admiration de tous les peuples, fut mise en pièces & partagée comme le reste du butin; & pour enlever les portes & les balustres d'argent, on fit entrer des mulets jusques dans le sanctuaire, qu'ils profanerent de leurs ordures. Une femme insolente vint y danser, & s'asseoir dans les sièges des prêtres.

Ces désordres sont rapportés par Nicéas Auteur Grec, qui étoit alors à Constantinople; & il ajoute: Voilà ce que vous avez fait, vous qui prétendez être sçavans, sages, fidèles à vos sermens, amateurs de la vérité, ennemis des méchans, plus religieux & plus justes que nous autres Grecs, & plus exacts observateurs des préceptes de Jesus-Christ. Je dis plus: Vous qui portez la croix sur vos épaules, & qui avez souvent promis avec serment de passer par les terres des Chrétiens sans y répandre de sang, comme n'ayant pris les armes que contre les Sarrasins; & de garder la continence pendant tout le temps que vous portez la croix, comme étant consacrés à Dieu. Vous cherchez à venger le saint Sépulcre, & vous exercez votre fureur contre Jesus-Christ, Vous qui portez la croix sur l'épaula,

I X.
Plaintes de
Nicéas à ce
sujet.

vous ne craignez pas de la mettre sous vos pieds, pour prendre un peu d'or ou d'argent. Les Sarrasins n'en ont pas usé de même: ils ont traité vos compatriotes avec toute sorte d'humanité à la prise de Jerusalem. Ils n'ont point insulté aux femmes des Latins, ni rempli le saint Sépulcre de corps morts; mais ils leur ont permis de se retirer librement, moyennant un léger tribut par tête, laissant à chacun les biens dont il étoit en possession. C'est ainsi que les ennemis de Jesus-Christ ont traité des gens qui avoient une Religion toute différente de la leur; & c'est ainsi que vous avez traité des Chrétiens, dont vous n'aviez aucun sujet de vous plaindre. Ainsi parloit Nicéas.

X.
Reliques
emportées.

Le butin que les Latins se crurent le plus permis, furent les Reliques, dont il y avoit à Constantinople une quantité prodigieuse; & qui se répandirent depuis dans les églises d'Occident; mais il ne fut pas facile d'empêcher qu'elles ne fussent profanées. Car les soldats rompoient les châsses & les reliquaires, pour prendre l'or, l'argent & les pierreries, sans se mettre en peine des Reliques. Les Seigneurs l'ayant appris en furent sensiblement affligés, craignant que ces sacrilèges ne leur attirassent quelque malheur: c'est pourquoi le Légat & les Evêques défendirent sous peine d'excommunication, que personne ne retint des Reliques, & ordonnerent de les remettre toutes à Garnier Evêque de Troyes. On trouva entre autres un chef entouré d'un cercle d'argent, où étoit écrit en grec, saint Mamas (ou Mamès.) C'est un illustre Martyr qui souffrit à Césarée en Cappadoce dans le troisième siècle. Un diacre du Diocèse de Langres nommé Galon de Dampierre obtint du Légat cette Reli-

que, & il
elle fut rec

Entre l
Constantin
portion de
l'or, que l
portoit à l
Empereur
la Couronn
plusieurs R

Après la
ses nomme
Empereur,
élurent Bau
fut couronne
& qui prit de
Empereurs C
ans, & n'en
écrivit une l
qualifie son
la mauvaise
Constantinop
ment, il dit
tre ministère
rendus coupa
la fertilité &
conquis; il aj
stamment d'e
te condition &
pais si fertile &
l'indulgence.
l'Empereur B
tre, il s'est ré
opérées pour
Siège. Il pro
pour conserve

Grecque. XIII. siècle. 591

que, & il l'apporta lui-même à Langres, où elle fut reçue avec beaucoup de solennité.

Entre les Reliques qui furent trouvées à Constantinople, le Duc de Venise obtint une portion de la vraie Croix enchâssée dans de l'or, que l'on disoit être celle que Constantin portoit à la guerre. Baudouin qui fut ensuite Empereur de Constantinople, retint pour lui la Couronne de Notre-Seigneur, & envoya plusieurs Reliques au Roi de France.

V.

Après la prise de Constantinople, les Croisés nommerent douze électeurs pour choisir un Empereur, six François & six Vénitiens. Ils élurent Baudouin Comte de Flandre, qui fut couronné solennellement à sainte Sophie, & qui prit des-lors les titres & les ornemens des Empereurs Grecs. Il étoit âgé de trente-deux ans, & n'en régna gueres que deux. Baudouin écrivit une lettre au Pape Innocent, où il se qualifie son chevalier; & après avoir raconté la mauvaise foi du jeune Alexis, la prise de Constantinople, son élection & son couronnement, il dit: La justice divine a puni par notre ministère les crimes dont les Grecs se sont rendus coupables. Après avoir loué la bonté, la fertilité & la beauté du pais nouvellement conquis; il ajoute: Nous vous prions donc instamment d'exciter les Occidentaux, de toute condition & de tout sexe, à venir habiter un pais si fertile & si abondant, en leur proposant l'indulgence. Le Pape Innocent répondit à l'Empereur Baudouin, qu'ayant reçu sa lettre, il s'est réjoui des merveilles que Dieu a opérées pour sa gloire & pour l'utilité du S. Siège. Il promet de donner tous ses soins pour conserver & augmenter la dignité du

XI.

Baudouin
Empereur de
Constantino-
ple.

nouvel Empereur. Enfin il l'exhorte à maintenir l'Eglise Grecque & l'Empire de Constantinople dans l'obéissance à l'Eglise Romaine. Le Pape écrivit aussi aux Evêques, aux Abbés, & à tout le Clergé croisé qui étoit à Constantinople, pour l'exhorter à travailler à la réunion des Grecs. L'Empereur Baudouin avoit joint à sa lettre au Pape de très-riches présens, que deux citoiens de Gênes pillerent, quoique celui qui en étoit chargé leur protesta que c'étoit des présens envoyés au Pape par l'Empereur Baudouin. Le Pape ordonna aux Gênois de faire restituer ce qui avoit été pris, & leur déclara qu'autrement leur ville seroit en interdit.

XII.
Le Roi des Bulgares envoïe une ambassade au Pape.

Avant la prise de Constantinople, un Chapelain que le Pape avoit envoïé en Bulgarie l'année précédente, revint à Rome accompagné d'un Evêque Bulgare, avec une Patente du Roi Joannice, par laquelle il reconnoît que quelques-uns de ses prédécesseurs ont reçu du S. Siège de Rome la Couronne Impériale, & les Patriarches leurs dignité; & en conséquence il déclare qu'il veut recevoir sa Couronne du Pape Innocent III, & qu'il accordera la liberté d'exercer les fonctions patriarcales, à celui que le Pape aura établi Patriarche en sa ville de Trinove. Il promet d'être toujours soumis à l'Eglise Romaine, & d'y soumettre toutes les terres qu'il pourra conquérir, soit sur les Chrétiens, soit sur les païens. Le Pape écouta favorablement les demandes que lui fit l'Evêque Bulgare au nom du Roi son maître; & après une mûre délibération, il résolut de lui donner le titre & les ornemens de la Roiauté. Il lui envoia le Cardinal Léon, pour le sacrer en son nom, & le chargea d'une Bulle,

où après avoir
S. Siège, i
res & aux
pour le tem
tre & la Co
vous les de
sant faire
meurerez d
ne. Nous v
monnoie,
nous avez
voient le R
d'onction n
des Prêtres
Pape Inno
Latin, fit
Bulgare qu
écrivit sur
garie une g
tion sacer
pendant on
maine de v
avant saint
étoit encore

Les Grecs
recours à J
qu'alors avo
firent un tra
promettoier
reur, s'il le
Grecs se rév
autres places
pleque l'Em
peu det rou
eut un rude
y fut tué av
l'Empereur.

où après avoir relevé la dignité & l'autorité du S. Siège, il dit: Voulant pourvoir aux Bulgares & aux Valaques tant pour le spirituel que pour le temporel, nous vous envoions le Sceptre & la Couronne par Léon notre Légat, qui vous les donnera de notre part, en vous faisant faire serment, que vous & vos sujets demeurerez dans l'obéissance de l'Eglise Romaine. Nous vous donnons aussi pouvoir de battre monnoie, à la priere de l'Evêque que vous nous avez envoié. Comme les Bulgares suivoient le Rit des Grecs, ils n'usoient point d'onction non plus qu'eux, dans l'ordination des Prêtres ni des Evêques. C'est pourquoi le Pape Innocent voulant les soumettre au Rit Latin, fit sacrer en sa présence cet Evêque Bulgare que Joannice avoit envoié. Le Pape écrivit sur ce sujet au nouveau Primat de Bulgarie une grande Lettre, où il dit, que l'onction sacerdotale est d'institution divine. Cependant on ne trouve point dans l'Eglise Romaine de vestiges de l'onction des Evêques avant saint Léon; & l'onction des prêtres y étoit encore inconnue du temps de Nicolas I.

Les Grecs se sentant les plus foibles, eurent recours à Joannice Roi des Bulgares, qui jusqu'alors avoit été leur plus grand ennemi, & firent un traité secret avec lui, par lequel ils promettoient de le reconnoître pour Empereur, s'il les délivroit des Francs. Alors les Grecs se révolterent de toutes parts, & entre autres places, se rendirent maîtres d'Andrinople que l'Empereur Baudouin vint assiéger avec peu de troupes. Joannice vint au secours; il y eut un rude combat; le Comte Louis de Blois y fut tué avec plusieurs autres Seigneurs; & l'Empereur Baudouin fut pris, Cette défaite

XIII.
Prise de
l'Empereur
Baudouin.
Sa fin mal-
heureuse.

arriva le jeudi de Pâques quatorzième d'Avril de l'an 1205. Henri frere de l'Empereur Baudouin venoit cependant de Natolie au secours d'Andrinople; mais il arriva trop tard, & fut élu Regent de l'Empire pendant la prison de Baudouin. Par le conseil des Barons il envoya au Pape, en France, en Flandre & autres pais demander du secours; & le chef de la députation fut l'Evêque de Soissons. Quelque temps après, Henri écrivit encore au Pape, pour lui donner avis que les François avoient encore été battus depuis peu, & le pressa de nouveau de lui envoyer du secours. Le Pape écrivit donc à Joannice Roi de Bulgarie une Lettre, où après l'avoir assuré de sa singuliere affection, il l'exhorte à faire la paix avec les Latins, & à donner la liberté à l'Empereur Baudouin. Joannice lui répondit: Qu'ayant été attaqué par les Latins il avoit été obligé de se défendre, & que Dieu qui résiste aux superbes, lui avoit accordé la victoire par l'intercession de saint Pierre; que quant à Baudouin, il ne pouvoit le délivrer, puisqu'il étoit mort en prison.

En effet Joannice aiant pris l'Empereur Baudouin près d'Andrinople, l'amena chargé de chaînes à Trinove sa capitale, & le garda plus d'un an. Mais étant irrité de ce qu'un Seigneur Grec l'avoit quitté pour se joindre aux Latins, il entra en fureur, tira Baudouin de prison, & lui fit couper les bras & les jambes. On dit même qu'il lui fit couper la tête; & qu'ayant nettoié & orné le crâne, elle lui servit de coupe pour boire, suivant l'ancienne coutume des Scythes. Baudouin est fort loué, même par les Grecs, sur-tout pour sa justice & sa chasteté. Lorsque les Seigneurs François

6
furent assurés
stantinople
son frere.

Le Patriarche
à Nicée en M
pereur. Ce f
épousé Anne
ge, & qui p
re. Il fut co
huit ans. Il é
contenant pl
qu'il traitoit
des églises &
res, pour av
avoient faite
ne prétendoit
les avoit souv
qu'ils avoient
ner les schism
Sainte. Quoi
ajoute le Pap
Dieu s'est ser
pour punir les
que Dieu qui
transféré celu
seillons de v
l'Empereur H
gnes que nous
S. Pierre. Cet
pre à satisfaire
nople. Il mou
fans mâles, &
Vatace son ge
Irene. Jean ét
regna trente-t
qualités. Auff

Grecque. XIII. siècle. 595

furent assurés de sa mort, ils allerent à Constantinople, & couronnerent Empereur Henri son frere.

VI.

Le Patriarche Grec alla faire sa résidence à Nicée en Natolie, où s'établit un nouvel Empereur. Ce fut Théodore Lascaris, qui avoit épousé Anne fille de l'Empereur Alexis l'Ange, & qui par-là croioit avoir droit à l'Empire. Il fut couronné l'an 1206 & regna dix-huit ans. Il écrivit au Pape une grande Lettre contenant plusieurs plaintes contre les Latins qu'il traitoit de sacrilèges, pour avoir pillé des églises & tué des Chrétiens; & de parjures, pour avoir souvent violé les trêves qu'ils avoient faites avec lui. Le Pape répondit qu'il ne prétendoit pas excuser les Latins, & qu'il les avoit souvent repris dans leurs excès; mais qu'ils avoient toujours eu intention de ramener les schismatiques & de secourir la Terre-Sainte. Quoiqu'ils ne soient point innocens, ajoute le Pape, nous croions néanmoins que Dieu s'est servi d'eux par un juste jugement, pour punir les Grecs schismatiques. Puis donc que Dieu qui est le maître des Empires, a transféré celui-ci aux Latins, nous vous conseillons de vous soumettre à notre cher fils l'Empereur Henri, & à nous, qui tout indignes que nous en sommes, tenons la place de S. Pierre. Cette Lettre du Pape étoit peu propre à satisfaire l'Empereur Grec de Constantinople. Il mourut l'an 1222 sans laisser d'enfans mâles, & eut pour successeur Jean Ducas Vatace son gendre, qui avoit épousé sa fille Irene. Jean étoit âgé de vingt-sept ans, & en regna trente-trois. Ce Prince avoit de grandes qualités. Aussi la puissance des Latins dans

XIV.
Théodore
Lascaris :
Jean Vatace
Empereurs
Grecs.
Le Pape Innocent III
approuve la
prise de Constantinople.

L'Empire de Constantinople, alla toujours en diminuant sous son regne.

VII.

XV.
Négociation
pour la réu-
nion.

Grégoire IX reçut l'an 1232 un Envoïé de Germain Patriarche Grec de Constantinople avec une Lettre pour la réunion des églises. Voici quelle fut l'occasion de cette ambassade. Cinq freres Mineurs qui étoient allés en Natolie travailler à la conversion des ames, furent pris par les Turcs & retenus en prison. Quand ils en furent sortis, ils allerent à Nicée où Germain faisoit sa résidence, aussi-bien que l'Empereur Jean Vatace. Le Patriarche les reçut avec bonté, & fut édifié de leur pauvreté & de leur zèle. Ils s'entretinrent de diverses choses, & principalement du schisme qui divisoit l'Eglise depuis long-temps. Ils lui proposerent de travailler à la paix & à la réunion entre les Grecs & les Latins, & ils furent favorablement écoutés. On avoit fait quelques démarches pour cette réunion à la fin du douzième siècle; mais la prise de Constantinople avoit fort aliéné les esprits. Le Patriarche Germain fit part de la proposition des Freres Mineurs à l'Empereur Jean Vatace, qui avoit alors intérêt de se rendre le Pape favorable, pour détourner l'orage qui le menaçoit de la part de Jean de Brienne nouvel Empereur Latin de Constantinople. Il permit donc au Patriarche d'écrire au Pape pour la réunion, & il lui écrivit aussi lui-même.

XVI.
Lettre du
Patriarche
Grec de Con-
stantinople
au Pape.

La Lettre du Patriarche commence par une priere à Jesus-Christ, qu'il invoque en qualité de pierre angulaire, qui a réuni les diverses nations en une même Eglise. S'adressant ensuite au Pape, il reconnoît qu'il a la primauté du Siège Apostolique, & le prie de descendre

un peu de son
rablement.
prétend poin
Pape; & ent
chons avec
sont les aute
montrez-no
de: si ce son
que vous vo
nelle, dem
gneur. Tout
vision est la
points qui a
tion des can
monies que
Tout le mon
mandons à n
que la vérité
que de part
schismatique
nous croion
personnes c
elles ne crai
ctions odieu
de ceux qui
ce de tant de
pour laquell
églises fermé
il ne nous
nous croions
de Chypre d
Le Patriarch
qui après tro
& il ajoute
Pierre, quan
s'éloigner de
que de part &

un peu de son élévation pour l'écouter favorablement. Il répète encore ensuite qu'il ne prétend point donner atteinte à la primauté du Pape ; & entrant en matière, il ajoute : Cherchons avec toute l'application possible qui sont les auteurs de la division. Si c'est nous, montrez-nous le mal, & appliquez-y le remède : si ce sont les Latins, nous ne croions pas que vous vouliez par une obstination criminelle, demeurer exclus de l'héritage du Seigneur. Tout le monde sait que le sujet de la division est la diversité de sentimens sur des points qui appartiennent au dogme, l'abolition des canons, & le changement des cérémonies que nous avons reçues de nos peres. Tout le monde aussi est témoin que nous demandons à mains jointes de nous réunir, après que la vérité aura été examinée à fond, afin que de part & d'autre on ne se traite plus de schismatiques. Et, pour toucher jusqu'au vif, nous croions devoir vous dire que plusieurs personnes considérables vous obéiroient, si elles ne craignoient les oppressions, les exactions odieuses, & tout ce que vous exigez de ceux qui vous sont soumis. Voilà la source de tant de guerres cruelles : c'est la raison pour laquelle les villes sont dépeuplées, les églises fermées, le service divin interrompu : il ne nous manque que le martyre ; mais nous croions n'en être pas éloignés ; l'Isle de Chypre doit entendre ce que je veux dire. Le Patriarche veut parler des moines Grecs qui après trois ans de prison furent brûlés, & il ajoute : Est-ce là ce qu'enseigne saint Pierre, quand il recommande aux Pasteurs de s'éloigner de l'esprit de domination ? Je sçai que de part & d'autre nous croions avoir rai-

fon, & ne nous tromper en rien : mais rapportons-nous-en à l'Écriture & aux Ecrits des saints Peres.

XVII.
Lettre du
même Pa-
triarche aux
Cardinaux.

Germain écrivit aussi aux Cardinaux, pour les exhorter à procurer la paix, comme étant du Conseil du Pape. Permettez-nous, dit-il, de dire la vérité ; notre division est venue de la tyrannie que vous exercez, & des exactions de l'église Romaine, qui de mere est devenue une marâtre, & foule aux pieds les autres églises à proportion qu'elles s'abaissent devant elle. Il propose ensuite l'exemple de S. Pierre qui prit en bonne part la réprimande de saint Paul, en sorte qu'elle ne produisit point de division, mais un plus grand examen de la question touchant les cérémonies légales. Il ajoute : Nous sommes scandalisés de vous voir uniquement attachés aux biens de la terre, & occupés du soin d'amasser de tous côtés de l'or & de l'argent, & de vous rendre les Roiaumes tributaires. Plusieurs nations nombreuses nous sont unies, & sont parfaitement d'accord avec nous : les Ethyopiens, les Syriens, les Ibériens, les Lazes, les Alains, les Goths, les Chazares, les Bulgares, & le peuple innombrable de Russie.

XVIII.
Réponse du
Pape.

Le Pape Grégoire IX répondit au Patriarche Germain par une longue Lettre, où il promet de lui envoyer des religieux pour lui expliquer ses intentions & celles des Cardinaux. A l'égard de l'exemple de S. Pierre repris par saint Paul, il répond avec quelques anciens, que l'un & l'autre en userent ainsi de concert, & par un artifice charitable pour gagner les Juifs & les Gentils. Mais nous avons vu combien saint Augustin a réfuté solidement cette explication donnée par S. Jérôme. Le

Pape dit e
Grecque s'e
du la liberté
sance séculie
pureté de la
ment de ce r
Evêques &
soumis aux
Grecs que
mieux dans
ecclésiastique
Pour tenir
née suivante
dians, deux fi
neurs, & les
che Germain
Grecs à celui
pas laissé de
teurs, tels qu
goire de Nazi
Cyrille ; con
Elisée & les a
monter bien h
pose ensuite l
dit appartenir
le matériel, e
Christ à saint
son fourreau.
de l'Eglise, &
mes, disant qu
sente le corp
avant sa Résur
des Latins son
Les quatre
Pape Grégoir
& au Patriarch
solie au com

Grecque. XIII. siècle. 599

Pape dit ensuite, qu'aussi-tôt que l'Eglise Grecque s'est séparée de la Latine, elle a perdu la liberté, & est devenue esclave de la Puissance séculière, & s'est écartée peu à peu de la pureté de la foi & de la discipline. Le fondement de ce reproche, dit M. Fleuri, est que les Evêques & tout le Clergé étoient bien plus soumis aux Princes & aux Magistrats chez les Grecs que chez les Latins, & contenoient mieux dans ses anciennes bornes l'immunité ecclésiastique.

Pour tenir sa promesse, le Pape envoya l'année suivante à Natolie quatre religieux mendiants, deux freres Prêcheurs & deux freres Mineurs, & les chargea d'une Lettre au Patriarche Germain, où il compare le schisme des Grecs à celui de Samarie; & dit que Dieu n'a pas laissé de susciter chez eux de grands Docteurs, tels que saint Chrysostôme, saint Grégoire de Nazianze, S. Basile-le-Grand, & S. Cyrille; comme chez les Samaritains Elie, Elisée & les autres Prophètes. C'étoit faire remonter bien haut le schisme des Grecs. Il propose ensuite l'allégorie des deux glaives, qu'il dit appartenir l'un & l'autre au Pape, même le matériel, en vertu de ces paroles de Jesus-Christ à saint Pierre: Remets ton épée dans son fourreau. Il insiste sur les figures de l'unité de l'Eglise, & finit par la question des azyms, disant que le pain levé des Grecs représente le corps de Jesus-Christ corruptible avant sa Résurrection, & le pain sans levain des Latins son corps glorieux.

Les quatre freres mendiants envoyés par le Pape Grégoire à l'Empereur Jean Vatace & au Patriarche Germain, arriverent en Natolie au commencement de 1234. Ils arri-

XIX.

Il envoie des Religieux au Patriarche Grec avec une Lettre.

XX.

Arrivée des Nonces à Nicée. Comment ils y sont reçus.

verent à Nicée un Dimanche vers le soir. Mais avant que d'y entrer, ils rencontrèrent plusieurs Grecs envoiés les uns par l'Empereur, les autres par le Patriarche, pour les complimenter; & enfin les Chanoines de la grande église, qui vinrent au devant d'eux loin de la ville, & les y amenerent avec honneur. Les quatre Nonces demandoient qu'on les menât à la grande église pour faire leur prière: mais on les mena dans celle où avoit été tenu le premier Concile général, & on leur montra sur les murailles les portraits des Peres qui y avoient assisté. Ensuite après leur avoir fait faire un long circuit dans la ville, accompagnés d'un grand clergé, & suivis de tout le peuple, on les conduisit au logement honorable que l'Empereur leur avoit fait préparer, où ils trouverent en abondance tous les soulagemens nécessaires pour les remettre de leurs fatigues. Le lendemain lundi ils furent mandés par le Patriarche, & l'aïant trouvé avec son clergé assemblé, ils le saluerent premièrement de la part du Pape, & ensuite de la leur, & le remercièrent des bontés dont il les avoit honorés. Après quoi ils lui présentèrent la Bulle, dont il baïsa le sceau. Il leur demanda s'ils étoient Légats du Pape, & s'ils vouloient être honorés comme tels. Ils déclarerent que non, & qu'ils n'étoient que de simples Nonces; & considérant ce clergé si nombreux ils ajouterent, qu'ils n'étoient envoiés qu'au Patriarche & non à un Concile. Le Patriarche déclara qu'on devoit un grand respect pour le moindre Nonce du Pape; & après plusieurs discours de part & d'autre, son clergé les conduisit avec honneur à leur logis.

Le lendemain mardi, l'Empereur les fit ap-
peller

pellé à son
présence d
du clergé.
de part & d
ou des Lat
Nonces dir
pour disput
foi dont l'E
féder amiab
doutez vou
proposer. A
répondirent
de séparatio
Esprit: l'autr
Nonces répo
cile, & nou
ment sans le
demain nous
célébrerons la
pit, afin qu'
Procession. M
d'oratoire, no
de nous en a
église assez co
lendemain me
service, plusie
& d'autres nati
On tint en
quelles les Gr
goit qu'ils avo
vaines subtilit
sion de la Pr
Grecs reconnu
même Foi qu'e
cun reproche à
stere, ils se pla
Symbole. Les
Tome V

peller à son Palais , & leur donna audience en présence du Patriarche & d'une grande partie du clergé. Après plusieurs raisons proposées de part & d'autre , pour favoir qui des Grecs ou des Latins commenceroit la dispute , les Nonces dirent : Nous ne sommes pas envoiés pour disputer avec vous sur quelque point de foi dont l'Eglise Latine doute ; mais pour conférer amiablement sur les points dont vous doutez vous-mêmes. C'est donc à vous à les proposer. Après plusieurs chicanes , les Grecs répondirent : Nous disons qu'il y a deux causes de séparation : l'une , la Procession du Saint-Esprit : l'autre , le Sacrement de l'Autel. Les Nonces répondirent : Cette matiere est difficile , & nous ne pourrons la terminer dignement sans le secours de Dieu. C'est pourquoi demain nous vacquerons à la priere , & nous célébrerons la Messe , invoquant le Saint-Esprit , afin qu'il nous découvre la vérité de sa Procession. Mais comme nous n'avons point d'oratoire , nous prions le Seigneur Patriarche de nous en assigner un. Il leur donna une église assez commode près de leur logis ; & le lendemain mercredi , comme ils y faisoient le service , plusieurs Latins , François , Anglois & d'autres nations , vinrent l'entendre.

On tint ensuite des conférences dans lesquelles les Grecs donnerent des preuves du goût qu'ils avoient pour la chicane & pour les vaines subtilités. On examina d'abord la question de la Procession du Saint-Esprit. Les Grecs reconnurent que les Latins avoient la même Foi qu'eux sur la Trinité ; & n'ayant aucun reproche à leur faire sur la foi de ce Mystere , ils se plainquirent de l'addition faite au Symbole. Les Nonces du Pape firent voir que

XXI.
L'Empereur leur donne audience.

XXII.
Conférences entre les Grecs & les Latins.

ces mots *Filioque*, étoient plutôt une explication qu'une addition, en prouvant par l'Écriture & par les Peres Grecs & Latins, que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Pere. Les Grecs furent même pressés si vivement, qu'ils n'osèrent dire que les Latins fussent dans l'erreur sur ce point de la Procession du Saint-Esprit. Ils ne pouvoient donc se plaindre que de l'addition; à quoi les Nonces répondoient: Il est permis aux Latins de confesser publiquement & de chanter à haute voix ce qu'il leur est permis de croire. On remit à un autre tems l'examen de la question de l'Eucharistie. Les Nonces allant prendre congé de l'Empereur pour aller à Constantinople, la conversation tomba sur les conditions que le Pape exigeroit pour la réunion. Les Nonces dirent, que si l'on étoit véritablement d'accord sur la Foi, ils ne croioient pas que le Pape exigeât d'eux autre chose, ni qu'il les obligeât de chanter l'addition ou l'explication que les Latins avoient cru devoir faire au Symbole.

XXIII.
Concile de
Nymphée.
Disputes
vives entre
les Grecs &
les Latins.

Lorsque les Nonces eurent demeuré quelque temps à Constantinople, le Patriarche Germain leur écrivit de Nicée, pour les prier de se rendre à Lescare, maison de campagne de l'Empereur Vatace, où il promettoit d'assembler un Concile. Les Nonces furent surpris de cette proposition: mais le mauvais état où ils voioient les affaires des Latins à Constantinople, les engagea à se rendre à Lescare; & de-là à Nymphée où se tint le Concile. Les Grecs ne chercherent qu'à amuser les Nonces, & à les embarrasser par toute sorte de chicanes. Toute la controverse entre les Grecs & les Latins, fut réduite à la question de la Procession du Saint-Esprit & à celle des

Azyn
agitée
ces re
lurent
de. Le
sur ce
que le
Comm
voulure
gagea
Ils pr
Azymes
croioien
blement
forcés de
qu'ils cr
consacrer
les Grecs
mieux de
pas qu'ils
mais les
ment à ce
c'étoit une
à l'Emper
l'Empereur
les Princes
ce ou sur u
cun relâche
pour parve
ce que doiv
ya deux qu
Saint-Espr
voulez la p
deux. Nous
consacrez;
de votre Sy
lise. Ils rép

Azymes. Comme la première avoit été fort agitée dans les conférences de Nicée, les Nonces refusèrent d'y entrer de nouveau, & voulurent qu'on passât à l'examen de la seconde. Les Grecs firent d'abord de vifs reproches sur ce qui s'étoit passé à Constantinople, lorsque les Latins s'en étoient rendus maîtres. Comme la dispute s'échauffoit, les Nonces voulurent se retirer; mais l'Empereur les engagea à rester.

Ils proposèrent nettement la question des Azymes, & demanderent aux Grecs, s'ils croioient que les Latins consacroient véritablement avec du pain sans levain. Les Grecs forcés de donner une réponse précise, dirent qu'ils croioient que les Latins ne pouvoient consacrer. Les Nonces croioient d'abord que les Grecs vouloient dire que les Latins feroient mieux de consacrer avec du pain levé, & non pas qu'ils ne pussent consacrer absolument: mais les Grecs s'étant expliqués conformément à ce dernier sens, les Nonces dirent que c'étoit une véritable hérésie. Ils demanderent à l'Empereur la permission de se retirer, & l'Empereur leur dit alors: Quand les Rois ou les Princes ont quelque différend sur une place ou sur une Province, c'est l'usage que chacun relâche quelque chose de ses prétentions, pour parvenir à la paix. Il me semble que c'est ce que doivent faire votre Eglise & la nôtre. Il y a deux questions, celle de la Procession du Saint-Esprit, & celle de l'Eucharistie; si vous voulez la paix, relâchez-vous sur l'une des deux. Nous approuverons la manière dont vous consacrez; & vous de votre côté, retranchez de votre Symbole l'addition qui nous scandalise. Ils répondirent: Sachez que l'Eglise La-

rine ne retranchera pas un iota de ce que nous difons dans notre Symbole. Et comment donc, reprit l'Empereur, pourrions-nous faire la paix? Les Nonces répliquèrent : Si vous en voulez favoir la maniere , la voici : Vous devez croire fermement & enseigner aux autres , qu'on peut consacrer le corps de Notre-Seigneur avec des azymes comme avec du pain levé ; & condamner tout ce que les Grecs ont écrit de contraire à cette vérité. Quant au Saint-Esprit , vous devez croire qu'il procède du Fils comme du Pere , & il est nécessaire de l'enseigner au peuple : mais le Pape ne vous obligera point à le chanter dans votre Symbole , si vous ne le voulez pas ; il faudra néanmoins que tous les livres qui enseignent le contraire, soient condamnés & brûlés.

XXIV.
Retour des
Nonces.
Leur négocia-
tion sans
aucun succès.

L'Empereur fut fort choqué de cette réponse , & dit qu'il n'y avoit pas moien de faire la paix à de telles conditions. Dans la dernière séance du Concile , les Grecs s'efforcèrent de surprendre les Nonces par divers artifices ; mais ceux-ci se tinrent sur leurs gardes , & ne donnerent dans aucun des pièges qui leur furent tendus. Leurs dernières paroles furent celles-ci : Vous nous déclarez que vous ne croiez pas que le Saint-Esprit procède du Fils : vous dites aussi qu'on ne peut consacrer le corps de Jesus-Christ avec des azymes. Ces aveux vous convainquent d'hérésie. Vous trouvant donc hérétiques & excommuniés, nous vous laissons tels. Après avoir ainsi parlé , ils sortirent du Concile , les Grecs criant après eux : C'est vous-mêmes qui êtes hérétiques. Il presserent l'Empereur de les renvoyer ; & quand ils furent en route , on fit courir après eux , pour retirer un Ecrit que les Grecs leur avoient

donné fu-
force ; n-
qu'ils pou-
lieu de l'E-
le Pape ,
de la doct-
procédé
plus forts
mes. On v-
l'Empereu-
triarque &
par ce mo-
du secours

Environ
nous venon-
Vatace mo-
Nymphée ,
dont il en a
Lascaris lui-
car il étoit
reconnu Em-
vacant par la
cond Patriar-
le nouvel Em-
ner prompte-
Bulgares ; &
par le Patriar-
d'abord les ye-
aimoit & don-
étoit fort fav-
Nicéphore se-
& l'Empereur
le refusât. Le
soumis & con-
rement les ig-
sont plus ferm-

donné sur les azymes : on le leur enleva de force ; mais ils en avoient fait une traduction qu'ils portèrent au Pape. On leur donna au lieu de l'Écrit sur les azymes, une Lettre pour le Pape, qui est une très-longue explication de la doctrine des Grecs sur le Saint-Esprit. Ce procédé est une preuve qu'ils se croioient plus forts sur cet article que sur celui des azymes. On voit aussi par cette négociation, que l'Empereur souhaitoit plus l'union que le Patriarche & le Clergé : mais c'est qu'il espéroit par ce moyen détourner le Pape de procurer du secours aux Latins de Constantinople.

VIII.

Environ vingt ans après l'événement que nous venons de rapporter, l'Empereur Jean Vatace mourut d'apoplexie l'an 1254 près de Nymphée, étant âgé de soixante & deux ans, dont il en avoit régné 33. Son fils Théodore Lascaris lui succéda âgé de trente-trois ans : car il étoit né en même-tems que le Pere fut reconnu Empereur. Le Siège Patriarchal étoit vacant par la mort de Manuel, qui étoit le second Patriarche depuis Germain. Cependant le nouvel Empereur vouloit se faire couronner promptement, afin de marcher contre les Bulgares ; & il ne pouvoit être couronné que par le Patriarche de Constantinople. Il jetta d'abord les yeux sur Nicephore Blemmide qu'il aimoit & dont il étoit aimé ; car ce Prince qui étoit fort savant, avoit été son disciple : mais Nicéphore se soucioit peu d'être Patriarche, & l'Empereur lui-même n'étoit pas fâché qu'il le refusât. Les Princes veulent des Patriarches soumis & complaisans, tels que sont ordinairement les ignorans : au lieu que les savans sont plus fermes & résistent aux volontés des

XXV.
Théodore
Lascaris Em-
pereur.

maîtres. Ce sont les paroles de l'Historien George Acropolite. L'Empereur Théodore choisit donc un moine nommé Arsene, qui n'avoit étudié qu'un peu de grammaire, & n'étoit point dans les Ordres sacrés; & l'ayant fait venir de son monastere, il le fit ordonner par les Evêques avec tant de diligence, qu'en une semaine ils le firent Diacre, Prêtre, & Patriarche de Constantinople.

XXVI.
Nouvelles
démarches
pour la réu-
nion.

Deux ans après, le Pape Alexandre IV envoya l'Evêque d'Orviette au nouvel empereur Grec Théodore, pour renouer la négociation commencée avec Jean Vatace son pere touchant la réunion des deux Eglises. L'instruction que le Pape donna à ce Légat, contenoit d'abord les articles que Vatace avoit fait proposer au Pape Innocent IV, savoir que les Grecs reconnoitroient la primauté du S. Siège & du Pape au-dessus de tous les autres Patriarches, avec la préséance dans les Conciles: que les ecclésiastiques Grecs qui se croiroient vexés par leurs supérieurs, auroient la liberté d'appeller à l'Eglise de Rome, & de recourir à elle particulièrement dans les disputes qui s'éleveroient sur la Foi: qu'ils obéiroient au Pape & seroient soumis à ses Décrets, pourvu qu'ils ne fussent contraires ni aux maximes de l'Evangile, ni aux Canons des Conciles. Les Grecs de leur côté demandoient la restitution de la ville de Constantinople pour leur Empereur, & que les Patriarches Grecs fussent rétablis dans leurs Sièges. Le Pape Innocent avoit accepté ces propositions de l'avis des Cardinaux; mais néanmoins avec cette clause: Qu'il ne pouvoit rien décider sur la restitution de l'Empire, sans appeller l'Empereur Latin; & qu'il tâcheroit de l'engager à convenir

amiablen
Patriarch
tat où ils
eût décid
tre dès-lo
nople, &
l'Empere
à conditi
reroit aus
Alexandr
te son Lég
Grecs déj
à moins q
tageuses.
avec ceux
où ils séj
ge Acrop
voit laiss
verneur, l
ce; & on r
aucun effe

L'an 12
fut attaqu
cins ne tro
être enfor
faisoit arr
qu'il y eût
l'épreuve d
duroit enc
voiant près
nastique; &
Mitylene, i
nant à ses p
mes, crian
vous ai aba
de grandes

amiablement avec Théodore. Et à l'égard des Patriarches : qu'ils devoient demeurer dans l'état où ils étoient, jusqu'à ce que le Concile en eût décidé. Il offroit cependant de reconnoître dès-lors le Patriarche Grec de Constantinople, & de lui faire rendre son Siège dès que l'Empereur seroit devenu maître de la ville ; à condition que le Patriarche Latin y demeureroit aussi pour gouverner les Latins. Le Pape Alexandre donna pouvoir à l'Evêque d'Orviete son Légat, d'accepter ces propositions des Grecs déjà approuvées par son prédécesseur, à moins qu'il ne pût en obtenir de plus avantageuses. Le Légat partit en effet, & arriva avec ceux de sa suite à Bérée en Macédoine, où ils séjournèrent quelque temps : mais George Acropolite, que l'Empereur Théodore avoit laissé dans la Province en qualité de Gouverneur, les renvoia suivant l'ordre de ce Prince ; & on ne voit pas que cette légation ait eu aucun effet.

IX.

L'an 1259, l'Empereur Théodore Lascaris fut attaqué d'une maladie à laquelle les Médecins ne trouvoient point de remède. Il crut être enforcélé ; & sur le moindre soupçon, il faisoit arrêter ceux qui étoient dénoncés, sans qu'il y eût d'autre moyen de se justifier, que l'épreuve de fer chaud : car cette superstition duroit encore chez les Grecs. Theodore se voyant près de mourir, se revêtit de l'habit monastique ; & ayant fait venir l'Archevêque de Mitylene, il lui fit sa confession, & se prosternant à ses pieds, il arrosa la terre de ses larmes, criant plusieurs fois : Jesus - Christ, je vous ai abandonné ; & il distribua de sa main de grandes aumônes. Il mourut ainsi dans sa

XXVII.

Michel Paléologue Empereur.

trente-sixième année, & laissa un fils nommé Jean, qui n'avoit pas encore huit ans. Par son testament il avoit déclaré Régent de l'Empire George Muzalon. Les Grands de l'Empire ne voulurent point le reconnoître, & il fut massacré dans l'église même où l'on faisoit les funérailles de Théodore. On jetta ensuite les yeux sur Michel Paléologue, qui prenoit le nom de Comnene : & Arsène Patriarche de Constantinople, qui avoit aussi été nommé tuteur du jeune Prince, se laissa persuader de lui donner la Régence. Ce Prélat, qui n'étoit pas grand politique, après en avoir délibéré avec les principaux Evêques & les Grands de l'Empire, consentit à donner le gouvernement des affaires à Michel Paléologue pendant le bas âge du jeune Empereur Jean Lascaris, avec le titre de Despote. Mais bien-tôt après, les Grands de l'Empire proclamèrent Paléologue Empereur à Magnésie. Le Patriarche Arsène qui étoit alors à Nicée en fut pénétré de douleur, craignant pour le jeune Prince ; & pensa d'abord excommunier Paléologue & ceux qui l'avoient élu : mais il se retint, & crut qu'il valoit mieux les engager par les sermens les plus terribles, à ne point attenter sur la vie de cet enfant, & à ne lui faire aucun mal. Le Patriarche même couronna devant l'autel à Nicée Michel Paléologue comme Empereur, mais seulement pour un temps, jusqu'à ce que Jean Lascaris fût en état de gouverner : & à condition qu'il quitteroit alors de lui-même le trône & toutes les marques de l'Empire, ce qu'il lui fit promettre par des sermens encore plus grands que les précédens.

XXVIII.

Constantino-

X.

Mais bien-tôt après, Arsène fut sensiblement

G
 affligé de
 pereur Je
 Paléologu
 toutes les
 gligence
 si importan
 dans un pe
 Nicée, où
 d'aucune a
 pour enga
 mais comm
 dans sa tetr
 stantinople
 se, qui mo
 pereur Mi
 de Juillet
 troupes co
 comme elle
 tinople, il
 commando
 que allarm
 aucune ent
 chefs de ce
 campagne
 François &
 François en
 à la derniere
 de vivres ;
 qu'ils avoier
 place sur le
 te lieues de
 qui étoient
 Alexis, qu'i
 en cet état,
 troupes, &
 rendit en eff
 quième de J

affligé de voir avec quel mépris le jeune Em-
 pereur Jean Lascaris étoit traité par Michel
 Paléologue, qui s'étoit rendu maître absolu de
 toutes les affaires. Arsene se reprochoit sa né-
 gligence & sa foiblesse dans une occasion
 si importante ; & il prit le parti de se retirer
 dans un petit monastere à quelques lieues de
 Nicée, où il vivoit en repos sans se mêler
 d'aucune affaire. On fit quelques démarches
 pour engager Arsene à reprendre sa dignité ;
 mais comme il demeura ferme à vouloir rester
 dans sa retraite, on nomma Patriarche de Con-
 stantinople, Nicéphore Métropolitain d'Ephe-
 se, qui mourut l'année suivante 1261. L'Em-
 pereur Michel envoya au commencement
 de Juillet de cette même année, quelques
 troupes contre le Gouverneur d'Epire ; &
 comme elles devoient passer près de Constan-
 tinople, il chargea le César Alexis qui les
 commandoit, de la menacer & de donner quel-
 que allarme aux Latins, sans faire néanmoins
 aucune entreprise. Alexis conféra avec les
 chefs de certains volontaires, qui tenoient la
 campagne pour piller indifféremment les
 François & les Grecs ; & il apprit d'eux que les
 François enfermés dans la ville, étoient réduits
 à la dernière extrémité, manquant d'argent &
 de vivres ; & qu'ils venoient d'envoyer le peu
 qu'ils avoient de troupes, assiéger Daphnusié
 place sur le Pont-Euxin en Thrace à cinquante
 lieues de Constantinople. Les volontaires
 qui étoient Grecs, firent entendre au César
 Alexis, qu'il étoit facile de surprendre la ville
 en cet état, lui offrirent d'y faire entrer ses
 troupes, & le servirent si bien, qu'il s'en
 rendit en effet le maître la nuit du vingt-cin-
 quième de Juillet 1261. L'Empereur Baudouin

ple reprise
 par les Grecs.

fut réduit à se sauver dans une barque ; il passa dans l'Isle de Negrepoint , & de-là en Italie. Justinien Patriarche Latin s'enfuit de même. C'est ainsi que les François perdirent Constantinople , après l'avoir possédée cinquante-sept ans. L'Empereur Michel Paléologue aiant appris en Asie cette nouvelle si surprenante, passa promptement en Europe, & vint à Constantinople où il fit son entrée le quatorzième d'Août. Il marchoit à pied sans ornemens impériaux, & faisoit porter devant lui l'image de la Vierge nommée la Conductrice, que l'on prétendoit avoir été peinte par saint Luc. Etant ensuite monté à cheval, il alla à sainte Sophie rendre grâces à Dieu, & de-là au grand Palais, où il prit son logement.

XVIX.

Le Patriarche Grec rétabli à Constantinople.

Un de ses premiers soins fut de remplir le Siège Patriarcal vacant par la mort de Nicéphore. Dans cette vue il assembla les Evêques, dont les sentimens furent partagés au sujet d'Arfene. L'Empereur après avoir été lui-même indécis pendant quelque temps, se déterminâ enfin à rappeler ce Patriarche, qui d'un côté n'étoit pas fâché de voir Constantinople, & de remonter sur son Siège, mais qui craignoit aussi de retomber dans les mêmes inconvéniens qui l'avoient obligé de se retirer. Il vint à la priere des Evêques & de l'Empereur, qui lui fit des excuses de ce qui s'étoit passé, lui rendit de grands honneurs, le mena à sainte Sophie accompagné des Grands & de tout le peuple ; & le prenant ensuite par la main, il lui dit: Voilà votre chaire, Seigneur, jouissez-en maintenant après en avoir été privé si long-temps. Il le mit en possession des revenus du Patriarcat, & fit rétablir l'église de sainte Sophie dans

l'état où elle étoit
à la subsistance
sacrés, & de
ce du service
bon gré à
cile à le con
ce Prince
ne fut point
Jean Lafc
gue exécuté
lui depuis
d'état de
avoit faits
fit donc c
naissance
fit enferme
mer, lui
fister: le j
ans. Ains
l'Empire.

Urbain
toient rem
stantinople
reur Baudo
à saint Lou
prêcher co
la même
sainte. Per
ees Latins
pereur n'é
Quand Arf
yeux au jeu
fut pénétré
il montoit
jettant de g
prenant à t
lant à son s

l'état où elle étoit autrefois. Enfin il pourvut à la subsistance des chantres & des ministres sacrés, & à tout ce qui contribuoit à la décence du service divin. Le Patriarche en sçut si bon gré à l'Empereur, qu'il se rendit plus facile à le couronner une seconde fois, comme ce Prince le désiroit. Dans cette cérémonie il ne fut point fait mention du jeune Empereur Jean Lascaris: au contraire Michel Paléologue exécuta peu après ce qu'il méditoit contre lui depuis long-temps, de le mettre hors d'état de régner, malgré les sermens qu'il avoit faits quand il fut associé à l'Empire. Il lui fit donc créver les yeux le jour même de la naissance de Notre-Seigneur; & ensuite il le fit enfermer dans un château sur le bord de la mer, lui donnant suffisamment de quoi subsister: le jeune Prince avoit environ dix-sept ans. Ainsi Michel demeura seul maître de l'Empire.

Urbain IV aiant appris que les Grecs s'étoient remis en possession de la ville de Constantinople, & la fuite honteuse de l'Empereur Baudouin & du Patriarche Latin, écrivit à saint Louis contre Michel Paléologue, & fit prêcher contre lui la croisade en France, avec la même indulgence que celle de la Terre-sainte. Pendant que le Pape excitoit les Princes Latins contre Michel Paléologue, cet Empereur n'étoit pas tranquille à Constantinople. Quand Arsene apprit qu'il avoit fait créver les yeux au jeune Empereur Jean Lascaris, il en fut pénétré de douleur: & ne se possédant plus, il montoit & descendoit par toute sa maison, jettant de grands cris, se frappant la poitrine, prenant à témoins le ciel & la terre, & appelant à son secours toute la nature. Ensuite aiant

XXX.

Le Pape excite les Princes Latins contre les Grecs.

L'Empereur Michel Paléologue excommunié par le Patriarche de Constantinople.

assemblé les Prélats qui se trouverent auprès de lui, il leur représenta que Paléologue s'étoit moqué de Dieu & de lui, en violant ses fermens; & leur demanda ce qu'il falloit faire afin que son crime ne demeurât pas impuni & qu'il n'en profitât point. Nous ne pouvons pas, ajouta-t-il, nous dispenser d'agir, quand ce ne seroit que pour ne paroître pas l'autoriser par notre silence. Les Prélats témoignèrent l'horreur qu'ils avoient de ce qui s'étoit passé, & la disposition où ils étoient de suivre en tout la conduite du Patriarche. Il résolut donc d'user de toute son autorité contre l'Empereur Michel; & les autres Prélats n'osèrent s'y opposer, quoiqu'ils en craignissent les suites. Le Patriarche Arsene prononça donc l'excommunication contre Michel Paléologue, en lui reprochant son crime; mais afin de ne le point pousser à bout, & de ne pas attirer de plus grands maux, il permit au Clergé de chanter des prieres pour lui; & lui-même continua de le nommer dans la liturgie.

Paléologue souffrit patiemment la censure, & se soumit, du moins en apparence: il ne se plaignit point, & se contenta de s'excuser comme il put, espérant que s'il cédoit pour quelque temps à la juste indignation du Patriarche & témoignoit ensuite du repentir, il obtiendrait bien-tôt l'absolution. Ainsi pendant plusieurs jours il porta des habits modestes comme un pénitent, & fit parler au Patriarche par des personnes de piété & amies du Prélat, le priant instamment de l'absoudre, puisqu'il se repentoit de sa faute; & de lui imposer telle satisfaction qu'il voudroit. Les médiateurs n'ayant pu rien obtenir, l'Empereur crut qu'il réussiroit mieux en parlant lui-même au Patriar-

che: il
d'apporte
Le Patriar
raux, de
grands pe
ration. L'
pliquer, l
de quitter
cha son é
der. Le P
main pour
retint, &
sa vie. Ne
se jetta au
de plusieurs
stamment
reur contin
sa chambre
pereur par
nant deux
triarche Ar

Cependant
bassades au
des Latins
pas tranqui
me-temps
pour quelqu
qui avoient
des Lettres
Pape, il qua
ne Rome, s
pere spiritu
ensuite un g
& marquoit
ce sujet, au
inople. Ma

che : il le vit donc plusieurs fois, le priant d'apporter à son mal le remède convenable. Le Patriarche lui répondit en termes généraux, de faire ce qu'il falloit, disant que les grands péchés demandoient une grande réparation. L'Empereur après l'avoir pressé de s'expliquer, lui dit : Quoi donc m'ordonnez-vous de quitter l'Empire ? En même-temps il détacha son épée, & la lui présenta pour le sonder. Le Patriarche étendit promptement la main pour prendre l'épée ; mais l'Empereur la retint, & lui reprocha qu'il en vouloit donc à sa vie. Néanmoins il se découvrit la tête, & se jetta aux pieds du Patriarche en présence de plusieurs personnes. Le Prélat persista constamment dans son refus ; & comme l'Empereur continuoit de le presser, il se retira dans sa chambre & lui ferma la porte. Enfin l'Empereur par plusieurs instances réitérées pendant deux ans, ne put jamais fléchir le Patriarche Arsene.

XI.

Cependant Paléologue envoya plusieurs Ambassades au Pape, craignant toujours de la part des Latins & sachant qu'ils ne demeureroient pas tranquilles à son égard. Il envoyoit en même-temps des présens tant pour le Pape, que pour quelques-uns des Cardinaux, & pour ceux qui avoient du crédit auprès de lui. Dans une des Lettres que Michel Paléologue écrivit au Pape, il qualifioit Urbain IV Pape de l'ancienne Rome, successeur du Trône apostolique, & pere spirituel de l'Empereur. Il témoignoit ensuite un grand désir pour la paix & l'union, & marquoit qu'il avoit déjà écrit au Pape pour ce sujet, aussi-tôt après la prise de Constantinople. Mais, ajoutoit-t-il, j'ai été sensible.

XXXI.

L'Empereur écrit au Pape pour la réunion.

ment affligé d'apprendre que vous avez excommunié les Génois, pour avoir fait alliance avec moi, & que vous les pressez de la rompre. Je m'étonne que vous qui tenez le premier rang entre les Evêques, préféreriez la guerre à la paix & à l'amitié entre les Chrétiens. Il décrivait les maux arrivés à la Chrétienté depuis les conquêtes des Latins sur les Grecs: la profanation des églises, la cessation des divins Offices, les sacrilèges. Puisqu'on ne peut faire que le passé ne soit pas, il faut du moins pour l'avenir faire cesser les inimitiés & les scandales; & comme je le désire de tout mon cœur, si vous y voulez penser sincèrement, rien ne peut empêcher un si grand bien. C'étoit à vous qui êtes notre pere, à nous prévenir; & néanmoins j'ai bien voulu vous offrir la paix le premier: protestant devant Dieu & ses Anges, que si vous la refusez, je n'aurai rien à me reprocher. Je ne parle quant à présent, ni des dogmes ni des cérémonies de la Religion. S'il y a quelques différends sur ce sujet, il sera plus facile de les terminer quand la paix sera faite. Enfin je vous prie de m'envoyer des Nonces, qui aient véritablement l'esprit de paix; & j'attends par eux votre réponse.

XXXII.
Réponse du
Pape.

Quand le Pape eut reçu cette Lettre de Paléologue, il résolut de lui envoyer pour Nonces quatre freres Mineurs. Mais il ne put les faire partir aussi-tôt qu'il auroit voulu, parce qu'ils étoient alors en des pais éloignés, & que d'ailleurs le Pape craignoit que Paléologue n'eût changé de disposition, voiant que les Grecs faisoient la guerre aux Latins qui étoient dans l'Achaïe. Enfin il les envoya au mois d'Août 1263 avec une Lettre à l'Empe-

reur, où ces qu'il grand dé t-il, no fance du dans sa co S'il leur vifion, l mere, se armes des ge à faire Princes q gner: el défend, q pens, cor on faisoit glife, ou Lettre ajo sein, elle non-fid les autres Lat de tous les liques du m ferez poin vous souffr ni quelque nent du sec ses & aux a homme se Latins; ma tôt à ceux malheurs. me, si elle vous n'avez & les cérés & toute cor suivre ce fu

reur, où il témoigne une grande joie des avances qu'il fait pour la paix & l'union, & un grand désir de la conclure. En ce cas, ajoutet-il, nous vous ferons voir combien la puissance du S. Siège est utile aux Princes qui sont dans sa communion & dans ses bonnes graces. S'il leur arrive quelque guerre ou quelque division, l'Eglise Romaine, comme une bonne mere, se jette au milieu d'eux, leur ôte les armes des mains, & par son autorité les oblige à faire la paix. Elle sert aussi de mere aux Princes qui ne sont pas encore en âge de régner : elle les gouverne, les protège & les défend, quand il est nécessaire même à ses dépens, contre les usurpateurs. Voilà en quoi on faisoit alors consister la grandeur de l'Eglise, ou plutôt de la Cour de Rome. La Lettre ajoute : Si donc vous rentrez dans son sein, elle attirera pour appuyer votre Trône, non-seulement le secours des Génois & des autres Latins, mais s'il est besoin, les forces de tous les Rois & de tous les Princes Catholiques du monde entier. Mais tant que vous ne serez point soumis au S. Siège, nous ne pouvons souffrir en conscience, que ni les Génois, ni quelques autres Latins que ce soit, vous donnent du secours. Quant aux pillages des églises & aux autres désordres semblables, aucun homme sensé ne peut les imputer à tous les Latins ; mais aux voleurs particuliers, ou plutôt à ceux qui par leur schisme ont attiré ces malheurs. Comme la paix ne seroit point ferme, si elle n'avoit la Foi pour fondement, vous n'avez pas dû la mettre avant les dogmes & les cérémonies de la Religion : toute paix & toute concorde n'est qu'un adjectif, qui doit suivre ce substantif. Ainsi parloit-on alors dans

les affaires les plus sérieuses. Mais ce qu'il est plus important de remarquer, c'est que suivant ce raisonnement du Pape, les Chrétiens ne pourroient jamais faire de paix solide avec des gens de différente Religion: ce qui vient de l'équivoque du mot de foi, pris tantôt pour la créance des vérités révélées, tantôt pour la fidélité dans les traités.

XII.

XXXIII.
Déposition
du Patriarche
Arsene.
Division par-
mi les Grecs.

L'Empereur Michel Paléologue excommunié depuis deux ans par le Patriarche Arsene, ne se pouvoit plus souffrir en cet état. Aiant tenté toutes sortes de voies pour obtenir son absolution par la douceur, & désespérant de fléchir Arsene, il résolut de s'en venger. Il assembla donc les Prélats, & leur dit: Le Patriarche, au lieu de m'attirer charitablement à la pénitence, n'a point d'égard à ma soumission, & ne cherche qu'à me jeter dans le désespoir. Il me fait entendre indirectement que je dois quitter l'Empire, & me réduire à la condition d'un particulier: mais je ne vois pas à qui ma renonciation pourroit être utile. L'Eglise a des règles certaines pour la pénitence, suivant lesquelles vous traitez les particuliers: en a-t-elle d'autres pour les Empereurs? Si vous n'avez point de loix sur ce sujet, d'autres églises en ont; j'y aurai recours, & j'y trouverai le remède que je cherche. Il vouloit dire qu'il s'adresseroit au Pape; & c'étoit une menace terrible pour les Evêques Grecs. Ils résolurent donc de secourir l'Empereur, qui envoya encore au Patriarche Arsene plusieurs intercesseurs l'un après l'autre, mais le Patriarche demeura inflexible. Quelque temps après, on présenta à l'Empereur un libelle contenant plusieurs chefs d'accusation contre Arsene,

L'Empereur se trouva da confes-
municat
justifia et
lidemen
trouva p
il voulu
Evêques
ches d'A
se tint da
miere pla
personne
le Sénat.
Abbés de
poux d'en
de compa
envoïé en
la côte de

Mais fa
les Grecs
jours pour
Evêques l
lui qu'ils
élurent G
L'Empere
aïant dep
fection. G
Pontificat
sonnes les
ce ou par
s'intéressé,
il avoit un
aïant usu
& comme
du Siège
nople. Le

Grecque. XIII. siècle. 617

L'Empereur assébla aussitôt les Evêques qui se trouvoient à Constantinople & leur demanda conseil. Le Patriarche Arsene aiant eu communication des plaintes formées contre lui, se justifia en répondant en peu de mots, mais solidement sur chaque article. L'Empereur ne trouva pas les réponses d'Arsene suffisantes; & il voulut assembler un Concile de tous les Evêques, où se trouvassent même les Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche. Ce Concile se tint dans son Palais. Il y occupoit la première place, étant accompagné de toutes les personnes constituées en dignité & de tout le Sénat. Outre les Evêques, on y voioit des Abbés de tous les monasteres, & les principaux d'entre les moines. Arsene aiant refusé de comparoître, fut condamné, déposé, & envoyé en exil dans l'Isle de Proconese près de la côte de Natolie.

Mais sa déposition causa un schisme parmi les Grecs, & plusieurs le reconnoissoient toujours pour Patriarche. L'Empereur laissa aux Evêques la liberté d'élire pour Patriarche celui qu'ils en jugeroient le plus digne, & ils élurent Germain Métropolitain d'Andrinople. L'Empereur approuva volontiers ce choix, aiant depuis long-tems pris Germain en affection. Germain dès le commencement de son Pontificat, donna toute sa confiance aux personnes les plus recommandables par leur science ou par leur vertu. Il étoit parfaitement désintéressé, & avoit d'excellentes qualités; mais il avoit un grand nombre d'ennemis, comme aiant usurpé le Siège du Patriarche Arsene, & comme aiant été transféré contre les règles, du Siège d'Andrinople à celui de Constantinople. Le plus ardent de ses ennemis étoit Jo-

seph Abbé d'un monastere, qui persuada à l'Empereur d'engager Germain à se retirer. Ce Prince en étant venu à bout par différens artifices, fit élire cet Abbé Joseph, qui avoit plusieurs qualités très-estimables.

XXXIV.
L'Empereur
reçoit l'absolu-
tion.

Comme Michel n'avoit rien plus à cœur que de se faire absoudre de l'excommunication, il donna au Patriarche un mois entier pour en délibérer avec les Evêques : accordant au Prélat de son côté tout ce qu'il lui demandoit, jusqu'à écrire par-tout l'Empire, que les ordres du Patriarche fussent exécutés comme les siens mêmes. Il ouvrit aussi les prisons, donna la grace à plusieurs criminels, rappella les exilés, & rendit ses bonnes grâces à ceux qu'il avoit pris en averfion ; le tout à la priere du nouveau Patriarche. Le second jour de Février 1267, fête de la Purification, le Patriarche Joseph avec tous les Evêques aiant veillé toute la nuit, & fait l'Office solemnellement dans l'Eglise magnifiquement éclairée, célébra la liturgie ; & quand elle fut achevée, l'Empereur accompagné de ses gardes, du Sénat & des Magistrats, se présenta aux portes du sanctuaire, au-dedans duquel étoient les Evêques. Aiant ôté son bonnet Impérial, il se prosterna tête nue aux pieds du Patriarche, & demandant humblement pardon, confessa son crime à haute voix. Pendant qu'il étoit ainsi sur le pavé, le Patriarche prit entre ses mains la formule d'absolution, où le crime commis contre le jeune Empereur Jean Lascaris étoit exprimé nommément. Le Patriarche la lut distinctement, ensuite tous les Evêques l'un après l'autre ; donnant chacun à l'Empereur leur absolution, à mesure qu'il la demandoit. Les assistans fondoient en larmes, particulié-

rement
reçut la
grâces,
Palais.
Prince
tout ce q
& sa con

Mais
foit de r
le schism
familles
de leurs
ner par la
le recon
ce, qui l
me, que
beaucoup
mais cette
re moins
jou Roi d
se sentoi
avoit par
gageoit à
conjur
re la guer
comme le
eux le Pa
Il promet
rétablir d
voit de
ceux qui
ble. Il écr
Comme l
pereur M
mer de r
Rome. Il
riarche &

rement le Sénat. Enfin l'Empereur se leva , reçut la sainte Communion , fit son action de graces , salua la compagnie , & retourna au Palais. Il donna ordre ensuite que le jeune Prince dans sa prison reçût abondamment tout ce qui étoit nécessaire pour sa subsistance & sa consolation. XIII.

Mais un grand nombre de personnes refusoit de reconnoître le Patriarche Joseph ; & le schisme augmenta tellement , que dans les familles , les peres & les meres se séparoient de leurs enfans. Joseph désespérant de ramener par la douceur ceux qui ne vouloient pas le reconnoître, eut recours à l'autorité du Prince , qui les fit punir avec rigueur. Ce schisme , que la violence n'arrêtoit pas , causoit beaucoup d'inquiétude à l'Empereur Michel ; mais cette division intestine l'allarmoioit encore moins que la prétention que Charles d'Anjou Roi de Sicile avoit sur Constantinople. Il se sentoioit inférieur aux forces que Charles avoit par mer & par terre ; & c'est ce qui l'engageoit à s'adresser souvent au Pape , & à le conjurer de ne pas permettre à Charles de faire la guerre aux Grecs , qui étoient Chrétiens comme les Latins , & reconnoissoient comme eux le Pape comme le premier des Evêques. Il promettoit de faire cesser le schisme , & de rétablir dans l'Eglise l'ancienne union. Il envoioit de l'argent aux Cardinaux , & à tous ceux qui pouvoient lui rendre le Pape favorable. Il écrivit aussi à S. Louis sur le même sujet. Comme les Papes changeoient souvent , l'Empereur Michel ne cessoit point d'envoier par mer de nouvelles ambassades à la Cour de Rome. Il s'efforçoit d'y faire concourir le Patriarche & les Evêques , mais ils ne s'y pré-

XXXV.
Division entre les Grecs.
L'Empereur travaille à la réunion avec les Latins.
Veccus s'y oppose.

roient que par complaisance. Ils n'osoient lui résister ni le contredire ouvertement ; & néanmoins ils étoient persuadés que leur Eglise demeureroit toujours dans l'indépendance : ils étoient fort éloignés de vouloir être sous la juridiction des Latins , qu'ils regardoient comme des gens fort méprisables.

Quand le Pape Grégoire X fut élu , l'Empereur Michel conçut de grandes espérances , aiant appris que Grégoire avoit du zèle pour l'union des églises. Son espérance augmenta quand il vit que Grégoire lui apprenoit son élection , & l'assuroit que s'il souhaitoit la paix & l'union , il n'en auroit jamais une plus belle occasion que sous son Pontificat. L'Empereur crut donc devoir suivre sérieusement cette importante affaire. Il en parla au Patriarche Joseph & aux Evêques , leur représentant que l'on pouvoit traiter avec les Latins sans aucun danger , & leur rappelant les négociations qui avoient été commercées sous le regne de Jean Vatace. Les circonstances présentes , ajoutoit-il , sont beaucoup plus favorables. Nous communiquons avec les Latins dans les plus grands sacremens : nous ne les accusons d'aucune hérésie : nous voudrions seulement qu'ils ôtassent du Symbole l'addition *Filioque* , consentant qu'ils la laissent dans leurs autres Ecrits. Est-il donc contraire aux Canons de nommer le Pape dans les prieres , & de lui donner le titre de Premier ? En accordant les appellations , s'empressera-t-on de traverser la mer pour aller si loin ? L'Empereur aiant ainsi parlé , le Patriarche s'attendoit que Jean Veccus , qui tenoit dans l'assemblée la place de celui que nous appellerions Promoteur , le refuteroit aussi-tôt. Mais voyant que la crain-

te le reten
d'excommu
sentiment p
fé des deux
aimoit mie
qu'à la spiri
il dit que
ques sans l'e
le nom ; &
nier genre.
che & irrita
pouvant le
blée.

Quelques
vant le Con
ambassade.
étoit surann
l'Empereur
fendre. Les
connoissanc
Patriarche r
mission : ma
permettre. A
fut inutile.
& le supplia
contre lui ,
offrit même
plutôt que d
de perdre l
enfin il se s
renvoia che
tendant qu'
grande églis
pouvoit ven
un ordre de
toute sorte d
chemin , il

te le retenoit, il lui commanda sous peine d'excommunication, de déclarer quel étoit son sentiment par rapport aux Latins. Veccus pressé des deux côtés, avoua franchement qu'il aimoit mieux s'exposer à la peine temporelle qu'à la spirituelle; & s'expliquant sur le fonds, il dit que quelques-uns ont le nom d'hérétiques sans l'être, d'autres le sont sans en avoir le nom; & que les Latins étoient de ce dernier genre. Ce discours rassura fort le Patriarche & irrita au contraire l'Empereur, qui ne pouvant le souffrir, rompit aussi-tôt l'assemblée.

Quelques jours après il fit accuser Veccus devant le Concile d'avoir prévariqué dans une ambassade. Veccus soutint que l'accusation étoit surannée, & que sa véritable partie étoit l'Empereur, contre lequel il ne pouvoit se défendre. Les Evêques s'excusèrent de prendre connoissance de l'affaire, disant qu'un clerc du Patriarche ne pouvoit être jugé sans sa permission: mais le Patriarche n'avoit garde de le permettre. Ainsi cette tentative de l'Empereur fut inutile. Cependant Veccus l'alla trouver, & le supplia de n'avoir point de ressentiment contre lui, puisqu'il n'étoit point coupable. Il offrit même de quitter sa place & ses revenus, plutôt que de faire un schisme dans l'Eglise, ou de perdre les bonnes grâces de l'Empereur: enfin il se soumettoit à l'exil. L'Empereur le renvoya chez lui sans rien dire, Veccus ne s'attendant qu'à être exilé, se réfugia dans la grande église: mais l'Empereur voyant qu'il ne pouvoit venir à bout de son dessein, lui envoya un ordre de le venir trouver, le traitant avec toute sorte d'honneur; & quand il se fut mis en chemin, il le fit mettre en prison. Ensuite

XXXVI.
L'Empereur
fait arrêter
Veccus.

L'Empereur fit composer par des savans qu'il avoit auprès de lui, un Ecrit où l'on prouvoit que la doctrine des Latins étoit exacte; & il l'envoia au Patriarche avec ordre d'y répondre incessamment, mais seulement par des passages de l'écriture. L'Empereur parloit avec cette confiance, ne croiant pas que personne entreprît de lui répondre, après qu'il s'étoit assuré de Veccus.

XXXVII.
Conversion
de Veccus.
Il se déclare
pour l'union
avec les La-
tins.

Mais le Patriarche avec son Concile aiant délibéré sur cet Ecrit, assembla ceux qui étoient dans ses sentimens. Il y en avoit parmi eux quelques-uns qui avoient fait schisme avec lui; mais ils se réunissoient pour ce qu'ils croioient être la cause commune de l'Eglise. La sœur de l'Empereur se trouva aussi à cette assemblée, & tout ce qu'il y avoit de savans & de moines opposés aux Latins. On lut l'Ecrit de l'Empereur, & un moine se chargea d'y répondre avec le secours de quelques autres, entre lesquels étoit l'Historien George Pachymere. La réponse fut lue dans l'assemblée; on y corrigea les expressions qui paroissent trop dures pour l'Empereur, & on la lui envoya. L'Empereur l'ayant lue exactement, se trouva frustré de son espérance; & faisant semblant de la mépriser il différa de la faire lire publiquement; enfin voiant son entreprise manquée de ce côté-là, il résolut de gagner Veccus. Pour cet effet il lui fit donner dans sa prison tous les passages de l'écriture & des Peres qui paroissent favorables aux Latins; & comme Veccus étoit un homme droit, aimant en tout la vérité, il commença à douter s'il ne s'étoit point trompé jusqu'alors; car il avoit plus étudié les auteurs profanes que les saintes Écritures. Il demanda à voir les Livres dont on

G
avoit tiré ce
ment, & d'
s'il la trouvo
raisons qui
L'Empereur
les Livres po
avec tant de
facile, & fu
reprocher au
bole. Veccus
pereur en ce
rance. Il pr
voriser l'uni
long-temps
envoies.

Mais avant
triarque Josep
ces de l'Empe
ne une déclai
qu'il ne vould
tins. Il l'envo
ma par sermo
trèrent dans ce
l'Empereur fu
de Veccus le c
sur le point de
pereur y envo
Germain anc
ple, Theoph
& entre les Sé
a écrit l'Histe
le maître de la
prête. Ils por
l'église de sa
images à fond
fums précieux
autel de sainte

avoit tiré ces passages, afin de les lire exactement, & d'approuver la doctrine des Latins, s'il la trouvoit exacte; ou pour marquer les raisons qui l'empêcheroient de l'approuver. L'Empereur le tira de prison, & lui fit donner les Livres pour les étudier à loisir; ce qu'il fit avec tant de succès, qu'il trouva la réunion facile, & fut persuadé que l'on ne pouvoit reprocher aux Latins que l'addition au Symbole. Veccus se déclara pour la paix, & l'Empereur en conçut dès-lors une grande espérance. Il pressoit donc les Evêques de favoriser l'union, afin de ne pas retenir plus long-temps les Nonces que le Pape lui avoit envoïés.

Mais avant que Veccus se fût déclaré, le Patriarche Joseph craignant de céder aux instances de l'Empereur, fit par le conseil d'un moine une déclaration par écrit, pour montrer qu'il ne vouloit point de réunion avec les Latins. Il l'envoia à tous les fidèles, & la confirma par serment. La plupart des Evêques entrèrent dans ce malheureux engagement, dont l'Empereur fut fort affligé. Mais la conversion de Veccus le consola. Le Pape Grégoire étant sur le point de tenir le Concile de Lyon, l'Empereur y envoya des Ambassadeurs, qui furent Germain ancien Patriarche de Constantinople, Theophane Métropolitain de Nicée: & entre les Sénateurs, George Acropolite qui a écrit l'Histoire des Empereurs précédens, le maître de la garderobe, & le grand interprète. Ils portoiert plusieurs offrandes pour l'église de saint Pierre, des ornemens, des images à fonds d'or, des compositions de parfums précieux, un tapis destiné pour le grand autel de sainte Sophie, de couleur de rose,

XXXVIII.
L'Empereur s'efforce de procurer la réunion.

tissu d'or & semé de perles. Quand ils furent partis, l'Empereur ne pouvant se résoudre à rompre avec le Patriarche qui lui avoit donné l'absolution, fit avec lui une convention, qu'il quitteroit le Palais Patriarcal, & se retireroit dans un Monastere en conservant ses privilèges. Que si la négociation ne réussissoit pas, il rentreroit dans son Palais; mais que si la négociation réussissoit, il céderoit absolument, & qu'on élieroit un autre Patriarche, puisqu'il ne croioit pas pouvoir violer le serment qu'il avoit fait de ne jamais consentir à la réunion. Suivant cette convention, Joseph se retira dans un monastere au mois de Janvier 1274.

Cependant l'Empereur craignoit fort que les Evêques ne voulussent pas consentir à la réunion, d'autant plus que Veccus leur avoit parlé plusieurs fois, & leur avoit rapporté les passages des Peres sans les avoir persuadés. Il voulut encore essayer de les gagner par la douceur; & les aiant assemblés & fait asseoir autour de lui, il leur dit: Je ne travaille à la paix que dans le dessein d'éviter de cruelles guerres & d'épargner le sang des Romains, sans cependant rien innover dans l'Eglise. La négociation avec l'Eglise Romaine se rapporte à trois articles, la Primauté, les appellations, & la nomination du Pape dans la priere; & chacun de ces articles bien examiné se réduit à rien. Car quand le Pape viendra-t-il ici prendre la premiere place? Qui s'avisera de passer la mer, & de faire un si grand voiage pour poursuivre ses droits? & enfin, quel inconvenient y a-t-il de faire mention du Pape dans la grande église, quand le Patriarche célèbre la liturgie? Combien de fois nos peres ont-ils usé de pareilles condescendances? En-

suite

suite l'Empereur
opposition à
pour ceux qui
conciliation qu'
de lui donner
vouloit chan
les forcer de
Les Evêques
né des maléd
disconvinren
sentimens, p
vre l'avis qui
& même d'en
leur étoit pas
mun sans le P
mis; mais qu'
lier, s'ils éto
interrogea do
qui rejetterent
falloit conserv
avoient reçue
quelque péril
remédier autre
que c'étoit à l'
reté publique p
uns accordoien
parce qu'on p
venir à l'exécu
me article qui
priere, ils disc
avec ceux qui
la Foi. Xiphilin
confiance que
sa familiarité a
genoux, & le c
voulant détour
n'en excitât au
Tome V.

suite l'Empereur reprocha aux Evêques leur opposition à la réunion , & leur éloignement pour ceux qui entroient dans les vues de conciliation qu'il proposoit. Il les accusa même de lui donner des malédictions , comme s'il vouloit changer tous les usages des Grecs , & les forcer de parler en tout comme les Latins. Les Evêques nierent absolument d'avoir donné des malédictions à l'Empereur ; mais ils ne disconvinrent pas qu'ils ne fussent partagés de sentimens , parce que chacun est libre de suivre l'avis qui lui semble le plus raisonnable , & même d'en changer. Ils ajouterent qu'il ne leur étoit pas permis de dire leur avis en commun sans le Patriarche auquel ils étoient soumis ; mais qu'ils le diroient chacun en particulier , s'ils étoient interrogés. L'Empereur les interrogea donc , & il y en eut quelques-uns qui rejetterent les trois articles , disant qu'il falloit conserver à la postérité la tradition qu'ils avoient reçue : Que si l'état étoit menacé de quelque péril , ce n'étoit pas à eux à y remédier autrement que par la priere , mais que c'étoit à l'Empereur à pourvoir à la sûreté publique par d'autres moiens. Quelques-uns accordoient la primauté & l'appellation , parce qu'on pouvoit le faire de parole sans venir à l'exécution : mais à l'égard du troisième article qui étoit de nommer le Pape à la priere , ils disoient que c'étoit communiquer avec ceux qui avoient altéré le symbole de la Foi. Xiphilin grand Econome , usant de la confiance que lui donnoit son grand âge & sa familiarité avec l'Empereur , lui prit les genoux , & le conjura de prendre garde qu'en voulant détourner une guerre étrangere , il n'en excitât au-dedans une plus dangereuse.

L'Empereur ne réussissant pas par la douceur ; employa la violence & les menaces ; & déclara en même-temps sous des malédictions & des sermens terribles , qu'il ne demandoit autre chose que la souscription des trois articles, la primauté, l'appellation, & la nomination du Pape aux prières. Alors tous les Ecclésiastiques se rendirent, excepté quelques-uns qui souscrivirent peu de temps après ; enforte qu'il n'y eut personne dans le Clergé, qui n'obéit à l'Empereur.

XIV.

XXXIX.
Les Ambassadeurs de l'Empereur Michel arrivent au Concile de Lyon.

Les Ambassadeurs que l'Empereur avoit envoyés au Concile de Lyon, s'étant embarqués au commencement du mois de Mars 1274, firent naufrage le soir du Jeudi saint. La tempête sépara les deux galeres, & la nuit les empêchoit de se voir. Celle qui portoit le Patriarche Germain & les autres Prélats prit le large, l'autre fut brisée contre la côte ; enforte qu'il ne s'en sauva qu'un seul homme, & que les riches présens que l'Empereur envoyoit au Pape furent perdus. La galere du Patriarche, après avoir pensé périr, se trouva le lendemain à Modon, où les Prélats apprirent la perte de l'autre. Ils continuerent leur voyage & arriverent à Lyon le jour de la-saint Jean vingt-quatrième de Juin. Tous les Prélats du Concile allerent au-devant d'eux avec leurs domestiques ; les Cameriers avec toute la maison du Pape & toutes les familles des Cardinaux. Ils conduisirent les Ambassadeurs Grecs avec honneur jusqu'au Palais du Pape, qui les reçut dans la salle, debout, accompagné de tous les Cardinaux & de plusieurs Prélats, & leur donna le baiser de paix. Ils lui présentèrent les lettres de l'Empereur scellées

en or & le
venoient
Eglise Ro
tient : enf
de la fête
bra la Mesi
de tous les
en latin &
latin par le
ensuite un
Après l'Eva
on chanta le
né par les
chanoines d
Symbole fut
par le Patria
chevêques G
trois fois l'art
Fils. Après le
autres Grecs
de louange en
nua la Messe,
près de l'Aute
Le jour de l
tint la quatri
Grecs y furent
après les Cardin
cérémonies qu'
Messe, le Pape
Que contre l'op
e, les Grecs ve
l'Eglise Roma
e l'Empereur &
e l'Empereur d
remier & de So
nénique, & de p
ens. Elle cont

en or & les Lettres des Prélats ; & dirent qu'ils venoient rendre toute obéissance à la sainte Eglise Romaine & reconnoître la Foi qu'elle tient : ensuite ils allerent à leur logis. Le jour de la fête de S. Pierre & S. Paul , le Pape célébra la Messe à S. Jean de Lyon , en présence de tous les Prélats du Concile. On lut l'Épître en latin & en grec : l'Évangile fut chanté en latin par le Cardinal Ottobon de Fiesque , & ensuite un diacre Grec le chanta en grec. Après l'Évangile saint Bonaventure prêcha : on chanta le Symbole en latin , qui fut entonné par les Cardinaux , & continué par les chanoines de saint Jean. Ensuite le même Symbole fut chanté en grec solennellement par le Patriarche Germain , avec tous les Archevêques Grecs de Calabre. Ils chanterent trois fois l'article : Qui procède du Pere & du Fils. Après le Symbole , le Patriarche & les autres Grecs chanterent en Grec un cantique de louange en l'honneur du Pape , qui continua la Messe , à laquelle ils assisterent debout près de l'Autel.

Le jour de l'octave de la saint Pierre , on tint la quatrième session. Les Ambassadeurs Grecs y furent placés au côté droit du Pape après les Cardinaux , & on y observa les mêmes cérémonies qu'à la première session. Après la Messe , le Pape parlant à tout le Concile , dit : Que contre l'opinion de presque tout le monde , les Grecs venoient librement se soumettre à l'Eglise Romaine. Il fit ensuite lire la lettre de l'Empereur & celle des Prélats. La lettre de l'Empereur donnoit à Grégoire le titre de premier & de Souverain Pontife, de Pape Œcuménique, & de pere commun de tous les Chrétiens. Elle contenoit aussi une profession de

XL:
Réunion des
Grecs.

Foi que Clément IV avoit envoyée à Michel en 1267, & l'Empereur ajoutoit : Nous reconnoissons cette Foi pour vraie, sainte, catholique, & orthodoxe. Nous reconnoissons la primauté de l'église Romaine, comme elle est exprimée dans ce texte : nous vous prions seulement que notre Eglise dise le Symbole comme elle le disoit avant le schisme, & que nous demeurions dans nos usages que nous suivions avant la division, & qui ne sont contraires ni à la profession de Foi que nous venons de présenter, ni à l'écriture-sainte, ni aux Conciles généraux, ni à la tradition des Peres approuvée par l'église Romaine. La lettre des Prélats ne qualifie le Pape Grégoire, que grand & excellent Pontife du Siège Apostolique, & ne désigne ceux qui l'écrivent que par leurs Sièges, sans nommer les personnes. Dans le corps de la lettre, les Prélats marquent l'empressement de l'Empereur pour la réunion des églises, malgré la résistance de quelques-uns d'entre eux. Ensuite ils disent : Nous avons prié notre Patriarche d'y consentir ; mais il est extrêmement attaché à sa primauté, & toutes nos instances n'ont pu lui faire changer de sentiment. Nous lui avons donc ordonné & l'Empereur avec nous, de demeurer en retraite dans un monastere de Constantinople jusqu'à ce que les Ambassadeurs nous rapportent votre réponse; & si vous le jugez à propos, vous enverrez des Nonces avec les nôtres. Si nous pouvons engager le Patriarche à rendre au S. Siège l'honneur qui lui a été rendu autrefois, nous le reconnoîtrons pour Patriarche comme auparavant ; s'il demeure inflexible, nous le déposerons, & en établirons un autre qui reconnoisse votre primauté. Après que ces

lettres
au nom
il abjur
de Foi
primauté
Alors le
lequel i
pendant
res ordin
parla au
que dev
Patriarch
littain de
l'église,
Pape com
qu'il fut a
grec, &
du Pere &
Après le
Grecs s'en
neurs qu'il
d'amitié qu
ticulierem
des mitres
l'Eglise lat
sur la fin de
amenant av
alors questio
comme on
pas sans diff
pas de lui-n
moins sur la
pereur de se
cette prome
consentir à
équivalente
ils déclarere

lettres eurent été lues, George Acropolite fit au nom de l'Empereur le serment par lequel il abjuroit le schisme, acceptoit la profession de Foi de l'église Romaine, & reconnoissoit sa primauté, promettant de ne s'en jamais écarter. Alors le Pape entonna le *Te Deum*, pendant lequel il demeura debout & sans mître, répandant beaucoup de larmes. Après les prières ordinaires, il s'assit dans son fauteuil, & parla au Concile en peu de mots sur la joie que devoit causer cette réunion : ensuite le Patriarche Germain & Théophane Métropolitain de Nicée, descendirent dans la nef de l'église, & s'assirent sur des sièges élevés. Le Pape commença le Symbole en latin ; & après qu'il fut achevé, le Patriarche le commença en grec, & on y chanta deux fois : Qui procède du Pere & du Fils.

Après le Concile de Lyon, les Ambassadeurs Grecs s'en retournerent très-contens des honneurs qu'ils y avoient reçus, & des marques d'amitié que le Pape leur avoit données, particulièrement aux Prélats, qui reçurent de lui des mîtres & des anneaux, suivant l'usage de l'Eglise latine. Ils arriverent à Constantinople sur la fin de l'automne de la même année 1274, amenant avec eux les Nonces du Pape. Il fut alors question de déposer le Patriarche Joseph, comme on en étoit convenu : ce qui n'étoit pas sans difficulté, parce qu'il ne renonçoit pas de lui-même. On entendit donc des témoins sur la promesse qu'il avoit faite à l'Empereur de se retirer, si la réunion réussissoit ; & cette promesse, jointe au serment de ne jamais consentir à l'union, fut jugée par les Evêques équivalente à une renonciation. C'est pourquoi ils déclarerent le Siège vacant. Le neuf de Jan-

XLI.
Déposition
du Patriarche
Joseph.

vier 1275, on cessa de nommer Joseph à la priere publique, & le seizième du même mois, jour auquel les Grecs honorent les chaînes de saint Pierre, on commença à y nommer le Pape Grégoire, après avoir chanté l'Évangile en grec & en latin. Cependant la retraite du Patriarche Joseph causa un nouveau schisme dans l'Église Grecque, déjà divisée par celle d'Arseme. Les deux partis se regardoient réciproquement comme excommuniés, jusqu'à ne vouloir ni boire ni manger ensemble, ni même se parler. On proposa plusieurs sujets pour remplir le Siège de Constantinople; mais on crut que personne n'étoit plus digne de l'occuper que Jean Veccus, homme d'une grande réputation, & qui avoit déjà une dignité considérable dans l'église de Constantinople.

XLII.

Jean Veccus est élevé sur le Siège de Constantinople.

Il fut donc élu Patriarche dans l'assemblée des Evêques à sainte Sophie, le Dimanche vingt-sixième de Mai, jour auquel les Grecs faisoient la fête des Peres du Concile de Nicée, qu'ils font à présent le seizième de Juillet. Veccus fut ordonné le Dimanche suivant, qui étoit celui de la Pentecôte, second jour de Juin 1275. L'Empereur crut pouvoir se décharger sur lui des affaires ecclésiastiques. Il lui donna la liberté de lui recommander ceux qu'il jugeroit à propos, persuadé qu'il n'en abuseroit pas; mais il y fut trompé: Veccus trop ardent dans ses sollicitations, vouloit absolument obtenir tout ce qu'il demandoit. Un jour entre autres, l'Empereur à la fin de la Messe se présentant à la communion, & étendant déjà les mains pour la recevoir, le Patriarche qui tenoit à sa main droite la particule du pain sacré, lui demanda une grace pour un malheureux. L'Empereur dit que ce n'étoit pas là le

temps. L pas de pl du Sauve sans avoir tous les j modérer duisit les a de la semait quoit jama

L'An r XXI & pe verent à V me, des A qui étoient fées au Pap étoit infér goire X, & prescrite pa mettoit la r nom au Co de l'Emper aussi au Pap long compl désiré l'unio pressement. après la mo çonner, qu sance pour f rriarche Jea comme il y ment arrivés près de nous stantinople. le qui vous avons ratifié criptions, qu

temps. Le Patriarche soutint qu'il n'y en avoit pas de plus convenable pour imiter la bonté du Sauveur. L'Empereur en colere se retira sans avoir communiqué. Enfin, pour n'être pas tous les jours exposé à de pareils affronts, & modérer l'empressement du Patriarche, il réduisit les audiences qu'il lui donnoit à un jour de la semaine qui fut le mardi, & il n'y manquoit jamais.

XV.

L'An 1277, après la mort du Pape Jean XXI & pendant la vacance du S. Siège, arrivèrent à Viterbe où étoit alors la Cour de Rome, des Ambassadeurs de l'Empereur Michel, qui étoient porteurs de plusieurs Lettres adressées au Pape Jean. Dans l'une de ces Lettres étoit insérée celle qu'il avoit envoyée à Grégoire X, & qui contenoit la profession de Foi prescrite par Clément IV. Ensuite l'Empereur mettoit la ratification du serment fait en son nom au Concile de Lyon. Andronic fils aîné de l'Empereur & associé à l'Empire, écrivoit aussi au Pape Jean : mais sa lettre n'est qu'un long compliment, par lequel il témoigne avoir désiré l'union des églises avec un grand empressement. La conduite que tint ce Prince après la mort de Michel donne lieu de soupçonner, qu'il n'écrivit ainsi que par complaisance pour son pere. La lettre du nouveau Patriarche Jean Veccus est plus sérieuse. Voici comme il y parle: Vos Nonces sont heureusement arrivés près des Empereurs nos maîtres, près de nous & du Concile qui se tient à Constantinople. Vous verrez par la Lettre synodale qui vous sera présentée, comment nous avons ratifié & confirmé l'union par nos souscriptions, qui tiennent lieu de serment parmi

XI. III.
Ambassade
des Grecs à
la Cour de
Rome.
Lettre im-
portante du
Patriarche
Veccus au
Pape.

nous. Vous l'allez voir encore par cette Lettre, où en présence de Dieu & de ses Anges, nous renonçons absolument au schisme introduit mal-à-propos entre l'ancienne Rome & la nouvelle, qui est la nôtre. Nous reconnoissons la Primauté du Siège Apostolique, nous lui sommes soumis, & nous promettons de lui conserver toutes les prérogatives que lui ont attribuées ceux qui avant le schisme ont tenu le Siège de Constantinople, & tous les privilèges que lui ont accordés les Empereurs. En conséquence de la primauté de l'Eglise Romaine, nous reconnoissons que le Pape a la plénitude de puissance; & que comme il est plus obligé que les autres à défendre la Foi, aussi les questions de Foi doivent être décidées par son jugement. Ceux qui se trouvent lésés dans les affaires qui appartiennent à la juridiction ecclésiastique, peuvent appeler à l'Eglise Romaine: toutes les Eglises lui sont soumises, & tous les Prélats lui doivent le respect & l'obéissance. Jean Veccus met ensuite sa profession de Foi qui est très-catholique. L'article de la Procession du Saint-Esprit y est néanmoins enveloppé d'un trop grand nombre de paroles, qui depuis ont donné occasion aux Grecs de chicaner sur ce point. Il parle du Purgatoire & des suffrages pour les morts; & il reconnoît les sept Sacremens.

XLIV.
L'Empereur
& le Patriar-
che travail-
lent à affer-
mir la réu-
nion,

Quelque temps après, le Patriarche Veccus publia une Bulle, où il dit: Nous faisons savoir que dans le Concile assemblé à Constantinople, pour l'examen du schisme qui est depuis long-temps entre l'Eglise Latine & la Grecque, nous avons excommunié tous ceux qui ne reconnoissent pas que la sainte Eglise Romaine est mère & chef de toutes les autres

Eglises, &
thodoxe;
le Pasteur
quelque
excommu-
violences
rer l'unio-
instruits d'
fermes; n
Pape Nic-
tion les A-
rivés l'ann-
du S. Siég-
léologue
pour appre-
core pour
les Roi de
modéré son
verent touj-
des instance
tenir la per-
nople. Ils
aux pieds
sceptre qu'
l'usage des
Pape n'avo-
qu'il lui re-
ratifs qu'il a
Le Pape lui
Grecs n'avo-
qui leur avo-
droit de co-
Chrétiens &
qu'il ne pou-
tiens de leur
colere de D.

églises , & la maîtresse qui enseigne la Foi orthodoxe ; & que son Pontife est le premier & le Pasteur souverain de tous les Chrétiens , en quelque rang qu'ils soient. Nous avons aussi excommunié tous les autres schismatiques. Les violences que l'Empereur exerça pour procurer l'union , aigriront fort les esprits. Les plus instruits d'entre les schismatiques demeurèrent fermes ; mais ils étoient en petit nombre. Le Pape Nicolas III renvoia peu après son élection les Ambassadeurs Grecs , qui étoient arrivés l'année précédente pendant la vacance du S. Siége. Il faut observer que Michel Paléologue les avoit envoyés , non - seulement pour apprendre au Pape la réunion , mais encore pour s'informer de la conduite de Charles Roi de Sicile , & savoir s'il n'avoit point modéré son ardeur & sa fierté. Mais ils le trouverent toujours le même , & ils furent témoins des instances qu'il faisoit au Pape , pour en obtenir la permission d'aller attaquer Constantinople. Ils le voioient tous les jours se jeter aux pieds du Pape , & mordre de fureur le sceptre qu'il tenoit entre ses mains suivant l'usage des Princes d'Italie , parce que le Pape n'avoit point d'égard à ses prieres , quoiqu'il lui représentât son droit , & les préparatifs qu'il avoit déjà faits pour son voyage. Le Pape lui remontróit au contraire , que les Grecs n'avoient fait que reprendre une ville qui leur avoit appartenu : qu'ils l'avoient par droit de conquete : & qu'enfin c'étoit des Chrétiens & des enfans de l'Eglise , en sorte qu'il ne pouvoit permettre à d'autres Chrétiens de leur faire la guerre , sans attirer la colere de Dieu.

XLV.
Conduite du
Pape Nicolas
III à l'égard
des Grecs.

Après que les Ambassadeurs Grecs furent partis, le Pape envoya de son côté à Constantinople quatre nouveaux Nonces, qui étoient tous quatre de l'Ordre des freres Mineurs. Au lieu d'être occupé principalement du grand objet de la réunion, il s'étendit dans ses Lettres à l'Empereur sur les intérêts temporels, & fit par rapport à la réunion des difficultés qui ne devoient plus avoir lieu. Il montra par toute sa conduite combien Grégoire X avoit raison d'exhorter l'Empereur Michel à profiter de son Pontificat, l'assurant qu'il ne trouveroit certainement point de Pape aussi favorable que lui à la réunion. Nicolas III, plus touché de ses intérêts que de ceux de Dieu, voulut user de la fine politique de la Cour de Rome pour tirer des Grecs le plus qu'il pourroit, & exercer sur eux une autorité absolue; & par une si étrange conduite, il contribua à renverser entierement une union déjà assez mal affermie de la part du plus grand nombre des Grecs. L'instruction qu'il donna à ses Légats est tout-à-fait remarquable, & montre bien le génie de la Cour de Rome. Nous la rapporterons toute entiere, telle que nous la trouvons dans l'Histoire ecclésiastique de M. Fleuri, sans même y changer aucune expression.

Nv. 87. n. 23.

XLVI.
Instruction
du Pape Ni-
colas à ses
Légats pour
la Grece.

A votre arrivée, dit le Pape à ses Légats, vous donnerez la bénédiction de notre part à l'Empereur Michel & à son fils Andronic, & vous leur témoignerez quelle a été notre joie à la réception de leurs Lettres, & quelle est celle de tous les Latins, dans l'espérance de la parfaite réunion avec les Grecs. Ensuite vous présenterez à l'Empereur la lettre qui garde le spirituel, c'est-à-dire, la premiere,

G
puis à And
leur sont ad
relles, pour
près de l'En
d'abord que
comme rent
voriser entre
tant que la ju
des le temps
mulé à l'Em
seil salutaire
Princes Latin
tort, & ont g
& en leur pu
ticle vous inf
Pape Jean au
tre concernat
seconde, que
ché ce qui vie
Mais avan
temporel, il
duplicata de
Ambassadeurs
la profession
primauté, ave
notre nom au
quoi même il
demander un
dronic, & pre
tes soient en b
lé d'or, comm
présenter à l'E
autres Prélats
fession de foi,
l'Eglise Romain
que toute l'affa
absolument en

puis à Andronic & au Patriarches celles qui leur sont adressées. Quant aux affaires temporelles, pour vous insinuer plus facilement auprès de l'Empereur & de son fils, vous direz d'abord que l'église Romaine les regardant comme rentrés dans son sein, prétend les favoriser entre tous les Princes catholiques, autant que la justice le permettra. C'est pourquoi dès le temps du Pape Jean, elle n'a rien dissimulé à l'Empereur, mais lui a donné le conseil salutaire de faire la paix avec quelques Princes Latins, qui prétendent qu'il leur fait tort, & ont grande confiance en leur bon droit & en leur puissance. Vous pouvez sur cet article vous instruire amplement par la lettre du Pape Jean au même Empereur, & par la nôtre concernant le temporel; c'est-à-dire, la seconde, que vous lui rendrez, après avoir touché ce qui vient d'être dit.

Mais avant que d'insister sur l'article du temporel, il faut demander à l'Empereur un duplicata de ses lettres qu'il a envoyées par les Ambassadeurs retournés depuis peu, touchant la profession de foi & la reconnaissance de la primauté, avec ce seul changement d'y mettre notre nom au lieu de celui de Grégoire; sur quoi même il ne faut pas trop insister. Il faut demander un pareil duplicata au Prince Andronic, & prendre garde que ces secondes lettres soient en bon parchemin & scellées en bulle d'or, comme les premières. Il faut aussi représenter à l'Empereur que le Patriarche & les autres Prélats n'ont pas encore fait leur profession de foi, suivant le formulaire donné par l'église Romaine. C'est pourquoi lui qui assure que toute l'affaire dépend de lui, & qu'elle est absolument en sa puissance, doit faire en sorte

que les Prélats y satisfassent effectivement, & qu'ils accomplissent tout ce qui peut servir à affermir l'union.

Quant à ce que l'Empereur a demandé dans ses lettres, que l'église Grecque dise le Symbole comme elle le disoit avant le schisme, & qu'elle garde ses rits, il faut répondre que l'unité de créance ne permet pas que les professions de foi soient différentes, principalement quant au Symbole, qui doit être d'autant plus uniforme, qu'on le chante plus souvent. C'est pourquoi l'Eglise Romaine a résolu que les Latins & les Grecs chantent uniformément avec l'addition *Filioque*, parce qu'il a été particulièrement traité de cette addition, & que la reconnoissance de la vraie Foi, loin d'être cachée, doit être hautement publiée. A l'égard des autres rits des Grecs, il faut répondre que l'Eglise Romaine veut bien les tolérer en tout ce qu'elle ne jugera contraire ni à la Foi ni aux canons. Au reste comme pendant cette négociation, il est à propos de s'abstenir entièrement des insultes & des violences qui pourroient aigrir les choses, il faut traiter d'abord d'une trêve, & convenir avec l'Empereur Michel du temps nécessaire pour avoir le consentement de l'Empereur Philippe & du Roi de Sicile.

Voici maintenant ce qu'il faut demander au Patriarche, aux autres Prélats & au Clergé de chaque ville, bourg ou village : Que chacun d'eux en particulier fasse sa profession de foi, suivant le formulaire contenu dans la lettre de Grégoire X, dont vous êtes porteurs, qui leur sera lu & expliqué fidèlement : qu'ils la fassent sans aucune condition ou addition, & la confirment par serment. La forme en est

rapportée
ne doivent
dispenser
veau ; &
mes con
principale
plutôt des
aussi que l
porte, qu
en partic
foi, & qu
stere de la
ment au p
toutefois a
cautions o
votre prud
lières.

Au reste
qui a été c
transporte
dérables d
pour rece
mens ; &
on délivre
sceaux aut
garder les
autres en
Siège par
dans ses an
ces actes s
thentiques
considérab

En trav
représente
s'étonne qu
surer leur
se faire abs

rapportée, puis l'Instruction continue : Or ils ne doivent alléguer aucune coutume pour se dispenser de ce serment. C'est ici un cas nouveau ; & on ne doit observer ces coutumes contraires aux droits des Supérieurs, principalement de l'Eglise Romaine : ce sont plutôt des abus que des usages. Nous voulons aussi que la promesse des Prélats & du Clergé porte, qu'ils n'enseigneront rien en public ni en particulier contraire à leur profession de foi, & que même ceux qui exercent le ministère de la prédication, expliqueront fidèlement au peuple ces vérités. Vous ajouterez toutefois à ces reconnoissances les autres précautions que vous jugerez à propos, selon votre prudence & les circonstances particulières.

Au reste pour l'exécution plus facile de ce qui a été dit, nous croions expédient de vous transporter en personne à tous les lieux considérables du pais où vous aurez un libre accès, pour recevoir ces professions de foi & ces sermens ; & l'on en fera des actes publics, dont on délivrera plusieurs expéditions scellées de sceaux authentiques, afin que vous puissiez en garder les unes par devers vous, & mettre les autres en dépôt, & en envoyer d'autres au S. Siège par divers couriers, pour être gardées dans ses archives. Vous aurez encore soin que ces actes soient enregitrés dans les livres authentiques des cathédrales, des autres églises considérables & des monasteres des lieux.

En travaillant à ces reconnoissances, vous représenterez aux Grecs que l'Eglise Romaine s'étonne qu'ils n'aient pas encore eu soin d'affurer leur état pour le passé, c'est-à-dire, de se faire absoudre des censures qu'ils ont encou-

riés à cause de leur schisme ; & que le Patriarche & les autres Prélats , après leur retour à l'Eglise Romaine , n'aient point demandé d'être confirmés dans leurs dignités. De-là vous pourrez prendre occasion de conseiller à l'Empereur & aux autres , de demander un Cardinal Légat , comme nous avons intention d'en envoyer un , pour y rétablir toutes choses avec plus de solidité. Vous aurez donc soin d'insinuer discrètement dans vos conférences , que la présence d'un Cardinal Légat muni d'une pleine autorité , seroit très-utile dans ces quartiers-là ; & après avoir traité des autres affaires , quand vous serez près de la conclusion , vous proposerez à l'Empereur de demander un Légat de lui-même. Mais soit que vous puissiez le lui persuader ou non , vous vous informerez avec soin , comment un Légat pourroit entrer sûrement dans le pais & y demeurer. Pour vous en instruire , peut-être vaudra-t-il mieux d'abord interroger , qu'affirmer ; & leur demander s'ils n'ont point de mémoire par écrit ou autrement , comment les Légats du S. Siège y ont été reçus & défrayés : quels honneurs & quelle obéissance on leur a rendus , quelle juridiction ils ont exercée , quelle étoit leur famille & leur suite. Si la réponse de l'Empereur est conforme à l'état d'un Cardinal Légat , il faut faire ensorte de l'avoir par écrit. Sinon vous lui expliquerez ce qui s'observe chez les Latins à l'égard des Cardinaux Légats , tant par le droit que par la coutume. Or il ne faut pas tout dire à la fois , ensorte qu'un Légat paroisse à charge : mais modestement & avec mesure , pour attirer plutôt que de rebuter. Vous pouvez joindre quelques raisons : que le Légat représenté la personne du Pape : qu'il

peut remédier
spirituel qu'
à la priere
plus évident

Vous dev
une lettre qu
donnons po
qui dans ces
re de l'union
de mettre le
céder contre
lement , com
S. Siège aian
deux Evêque
voies depuis
léologue les
censures cont
avoient fait a
de Constantin
me perturbate
après s'être in
point contre c
décesseurs Gré
point écouter
contre tous ceu
sance , comme
vous avez. C'es
doit la même
garder de proc
alliés à l'Empé
les & ennemis d
s'ils empêchent
Au reste quoi
sion , vous dev
occasion de rup
que vous ne trai
lement , comme

Grecque. XIII. siècle. 639

peut remédier à beaucoup de maux, tant au spirituel qu'au temporel; & que s'il étoit envoieé à la priere de l'Empereur, ce seroit un signe plus évident de la sincérité de l'union.

Vous devez aussi prendre garde, que par une lettre que nous vous adressons, nous vous donnons pouvoir d'excommunier tous ceux qui dans ces quartiers-là, troubleront l'affaire de l'union, de quelque dignité qu'ils soient, de mettre leurs terres en interdit, & de procéder contre eux spirituellement & corporellement, comme vous jugerez à propos. Or le S. Siège aiant donné le même pouvoir aux deux Evêques de Férentine & du Turin, envoies depuis peu pour la même affaire, Paléologue les pressa fortement d'employer les censures contre quelques Seigneurs Grecs, qui avoient fait alliance avec l'Empereur Latin de Constantinople & le Roi de Sicile, comme perturbateurs de l'union. Mais les Evêques après s'être informés du fait, ne procédèrent point contre ces Grecs: sachant que nos prédécesseurs Grégoire & Innocent ne voulurent point écouter la même priere de Paléologue, contre tous ceux qui se retiroient de son obéissance, comme il se voit par leurs lettres que vous avez. C'est pourquoi si l'on vous demandoit la même chose, vous devez bien vous garder de procéder contre les Grecs, comme alliés à l'Empereur Philippe & au Roi Charles & ennemis de Paléologue, mais seulement s'ils empêchent directement l'union.

Au reste quoiqu'en exécutant votre commission, vous deviez éviter de donner quelque occasion de rupture, nous voulons toute fois que vous ne traitiez point l'affaire superficiellement, comme quelques-uns l'ont fait jusqu'à

présent, mais en sorte que vous pénétriez à fond les intentions des Grecs ; & que sur chaque article, vous tiriez une réponse affirmative ou négative, ou un refus exprès de répondre ; afin qu'à votre retour le S. Siège puisse être informé clairement de ce qui reste à faire. Telle est l'instruction du Pape Nicolas à ses Légats. Elle prouve combien il connoissoit peu les dispositions des Grecs. La plupart étoient résolus de ne pas même écouter les propositions les plus justes & les plus raisonnables. Comment auroient-ils pu accepter toutes les conditions contenues dans l'acte que nous venons de rapporter ? La seule proposition de leur envoyer un Légat étoit capable de les mettre en fureur. En étoit-il question avant le schisme ? Comment donc le Pape pouvoit-il se flatter que cet article passeroit ?

XVII.

XLVII.
Retraite du
Patriarche
Veccus.

Les mouvemens que l'Empereur se donnoit pour affermir la réunion avec les Latins, exciterent des révoltes qu'il eut beaucoup de peine à dissiper. On l'appelloit hérétique, lui, le Patriarche de Constantinople, & tous ceux qui se soumettoient au Pape. Sa nièce Reine de Bulgarie s'efforça de soulever contre lui jusqu'au Sultan d'Egypte. En même-temps arriva la retraite de Jean Veccus, qui paroissoit être le principal appui de la réunion. Il y avoit quatre ans qu'il étoit Patriarche de Constantinople, lorsque quelques-uns de son clergé proposèrent contre lui plusieurs accusations. Quoiqu'elles fussent fausses & frivoles, elles ne déplurent pas à l'Empereur, qui desiroit humilier ce Prélat, & modérer la vivacité de ses sollicitations. Les accusateurs étoient excités par Isaac Evêque d'Ephèse, qui étoit

alors le p
pouvoit fo
jurisdiction
Natolie, c
à la seule v
qui étoit de
ques Dioc
l'Empereur
obtint de l
tres réglem
nasteres dé
soumis à l'E
qu'ils fuisse
ôter au Pat
bornant à l
laisser mêm
des Evêque
rerent deu
l'Empereur
souffroit qu
ce divers ré
fense, & tr
teurs. Enfi
ces insultes
de l'an 127
fit écrire l'a
à l'Empere
pas le recev
nasteres, & l
ra vacant.

Dans ces
du Pape N
reur comme
ce voulant
che, leur d
séparables c
quelque rep

alors le pere spirituel de l'Empereur. Il ne pouvoit souffrir que le Patriarche étendit sa juridiction immédiate sur quelques lieux de Natolie, croiant qu'elle devoit être bornée à la seule ville de Constantinople, & que ce qui étoit dehors devoit être soumis aux Evêques Diocésains. Il saisit donc l'occasion où l'Empereur étoit mécontent du Patriarche, & obtint de lui une Constitution, qui entre autres réglemens, porte que les terres & les monasteres dépendans du Patriarche, seroient soumis à l'Evêque diocésain, en quelques lieux qu'ils fussent situés. C'étoit, dit Pachymere, ôter au Patriarche le titre d'Œcuménique, le bornant à la ville de Constantinople, sans lui laisser même un territoire, comme au moindre des Evêques. Les poursuites contre Veccus durerent deux mois entiers, pendant lesquels l'Empereur jouoit deux personages. Tantôt il souffroit qu'on l'accusât & qu'on lui fit en face divers reproches : tantôt il prenoit sa défense, & traitoit ses adversaires de calomnieux. Enfin le Patriarche Veccus fatigué de ces insultes, résolut vers le milieu du Carême de l'an 1279 de renoncer à sa dignité. Il en fit écrire l'acte par Pachymere, & le présenta à l'Empereur, qui fit semblant de ne vouloir pas le recevoir. Veccus se retira dans un monastere, & le Siège de Constantinople demeura vacant.

Dans ces circonstances arriverent les Légats du Pape Nicolas. Ils rencontrèrent l'Empereur comme il revenoit d'Andrinople. Ce Prince voulant leur cacher la retraite du Patriarche, leur dit qu'étant fatigué des travaux inséparables de sa dignité, & voulant prendre quelque repos, il étoit sorti pour quelque tems

XLVIII.
Arrivée des
Légats du Pape
à Constantinople.

du Palais Patriarcal : mais qu'ils le verroient & conféreroient avec lui dans quelqu'un des monasteres de Constantinople. Cependant il envoya prier le Patriarche de ne conserver aucun ressentiment de ce qui s'étoit passé, de n'en rien témoigner aux Légats, & de se rendre au monastere des Manganes pour y conférer avec eux. Aussi-tôt que les Légats furent à Constantinople, les schismatiques s'empresserent de leur dire que la réunion étoit une chimere ; qu'il n'y avoit que l'Empereur & Veccus qui la souhaitoient ; que pour tous les autres, ils n'y entroient que par feinte.

XLIX.

Précautions que prend l'Empereur, pour prévenir les mauvais effets de l'instruction du Pape Nicolas,

L'Empereur de son côté sachant tout ce que renfermoit l'instruction que le Pape Nicolas avoit donnée à ses Légats, ne doutoit point qu'elle ne révoltât les plus modérés d'entre les Grecs, s'il n'avoit soin de les y préparer. C'est pourquoi il assembla les Evêques & le Clergé, & leur dit : Vous savez avec quelle difficulté les affaires de l'Eglise ont été amenées au point où elles sont ; & je fais tout ce qu'il m'en a coûté. J'ai abandonné le Patriarche Joseph, que j'aimois comme mon Pere ; j'ai maltraité plusieurs personnes, sans épargner mes parens & mes amis ; j'en tiens encore en prison plusieurs, qui n'ont attiré mon indignation qu'à cause de ces traités avec les Italiens. Je croiois donc l'affaire entièrement finie, quand j'ai appris que quelques-uns d'entre vous, qui aiment la division & qui veulent me chagriner, ont pris plaisir à publier que cette paix n'étoit qu'une illusion, & ont excité les Latins à demander des assurances plus solides. Je suis bien aise de vous prévenir au sujet des propositions que font les Latins, afin que vous ne soiez point trop affligés de la conduite que je

G
tiendrai à le
Dieu, que
dans nos ut
Symbole de
re non-seul
nation qui v
ticle. Je voi
Mais vous r
juse de mén
je les renvoi
leur faire am
comme on d
plus que nou
qui ne nous
goire. Au r
Légats sans r
vous faire pa
Après que
riarche Vec
ganes, & ne
de ce qui s'ét
de plusieurs E
gé. Quand
la commissio
bien que l'E
venir les Gre
ne contenant
reur fut causé
quillement d
auroient reje
mieux persua
l'Eglise étoit
eux Isaac Ev
ses parens da
Paléologue
Echanson, s
gue neveu d'

tiendrai à leur égard. Je vous promets devant Dieu, que je ne souffrirai aucun changement dans nos usages, ni la moindre addition au Symbole de nos peres, & que je ferai la guerre non-seulement aux Italiens, mais à toute nation qui voudroit nous inquiéter sur cet article. Je vous en donne une entiere assurance. Mais vous ne devez pas trouver mauvais que juse de ménagement avec les Légats, & que je les renvoie en paix. Je crois donc qu'il faut leur faire amitié & les caresser, pour ne pas, comme on dit, effaroucher le gibier: d'autant plus que nous avons affaire à un nouveau Pape, qui ne nous est point favorable comme Grégoire. Au reste j'aurai soin de répondre aux Légats sans m'écarter du plan dont je viens du vous faire part.

Après que l'Empereur eut ainsi parlé, le Patriarche Veccus vint au monastere des Man-ganes, & ne laissa entrevoir aux Légats rien de ce qui s'étoit passé. Il les reçut en présence de plusieurs Evêques & des principaux du Clergé. Quand les Légats se furent expliqués sur la commission dont ils étoient chargés, on vit bien que l'Empereur avoit eu raison de prévenir les Grecs, & de les exhorter à faire bonne contenance. Cette précaution de l'Empereur fut cause que les Grecs écouterent tranquillement des propositions, que sans cela ils auroient rejetées avec indignation. Afin de mieux persuader aux Légats que la paix de l'Eglise étoit sérieuse, l'Empereur envoya avec eux Isaac Evêque d'Ephése, qui leur montra ses parens dans les prisons. C'étoit Andronic Paléologue premier Ecuier, Raoul Manuel Echanson, son frere Isaac, & Jean Paléologue neveu d'Andronic. Ils étoient tous quatre

dans une prison quarrée, chargés de grosses chaînes chacun dans un coin. C'est ainsi que l'Empereur Michel sauva les apparences avec les Légats.

XVIII.

L. Mais il traita plus sérieusement le rappel de Vercus. Il fut prié par un commun consentement de reprendre le gouvernement de son église; & le sixième d'Août de la même année 1279 il rentra dans son Palais, accompagné d'un grand nombre de Sénateurs & d'ecclésiastiques. Alors on écrivit au Pape une Lettre, où l'on mit une multitude de souscriptions d'Evêques qui n'existoient point, toutes écrites de la même main. Je ne sçai, dit Pachymere, si c'étoit de l'avis du Patriarche: mais l'Empereur vouloit égaliser les nombreuses souscriptions des Latins, qui comptent jusqu'à plusieurs centaines d'Evêques dans leurs Conciles. Dans cette même Lettre on eut soin d'obscurcir l'article de la Procession du Saint-Esprit. Les Grecs dans cet Ecrit artificieux emploioient la flaterie à l'égard des Latins, tandis que plusieurs d'entre eux regardoient le Pape & ceux qui lui étoient soumis, comme des hérétiques & des excommuniés. L'Empereur écrivit aussi au Pape Nicolas sur la réception de l'Evêque de Grossetto & des trois frères Mineurs qui l'accompagnoient: mais il ne fait dans sa Lettre que répéter la profession de Foi & le serment fait en son nom au Concile de Lyon, sans même faire mention des nouvelles demandes des Légats. Il fit écrire la même chose par Andronic, dont la Lettre n'est qu'une adhésion à celle de son pere.

Cependant les schismatiques ne cessoient de répandre des Ecrits, où ils traitoient d'aposta-

Gr
 sie la réuni
 prétendu cri
 saires les ma
 cus crut de
 résolu de ga
 pussent dire
 pour montr
 paix, & qu
 l'écriture &
 ce des deux
 que nous avo
 trer que le S
 cus se servoi
 ronie Arche
 curer la pai
 Traités, pou
 pouvoient a
 science. Ces
 schismatique
 de dire qu'
 traitant à co
 quelles on le
 mirent à l'E
 pourvu qu'il
 de doctrine
 L'Empereur
 de ménager
 formellemen
 doit être à
 respiration,
 doctrine, m
 Ecritures.

Jean Métro
 tres Evêques
 beaucoup de
 résisté. Pour
 qu'ils avoien

fit la réunion avec les Latins, exagérant ce prétendu crime, & reprochant à leurs adversaires les maux où on les avoit engagés. Vec-cus crut devoir leur répondre, quoiqu'il eût résolu de garder le silence, quelque chose que pussent dire les schismatiques. Il écrivit donc pour montrer qu'on avoit eu raison de faire la paix, & qu'elle étoit appuyée sur l'autorité de l'Écriture & des Peres. Il eut alors connoissance des deux Ecrits de Nicéphore Blemmide, que nous avons encore, dont le but est de montrer que le Saint-Esprit procède du Fils. Vec-cus se servoit aussi du livre de Nicéas de Maronie Archevêque de Thessalonique, pour procurer la paix des églises. Il écrivit plusieurs Traités, pour prouver eux schismatiques qu'ils pouvoient accepter la paix en sûreté de conscience. Ces Ecrits furent un prétexte pour les schismatiques de se plaindre du Patriarche, & de dire qu'il renouvelloit les querelles, en traitant à contre temps des questions sur lesquelles on leur avoit imposé silence. Ils promirent à l'Empereur de demeurer tranquilles, pourvu qu'il défendît expressément de parler de doctrine en quelque maniere que ce fût. L'Empereur fit un Edit dans lequel il tâchoit de ménager les schismatiques; mais il y disoit formellement, que comme le souvenir de Dieu doit être à un Chrétien aussi fréquent que la respiration, on doit aussi sans cesse parler de sa doctrine, mais sans s'écarter en rien des saintes Ecritures.

Jean Métropolitain d'Ephése & plusieurs autres Evêques n'avoient accepté la paix qu'avec beaucoup de peine, & après avoir long-temps résisté. Pour appaiser les peines de conscience qu'ils avoient de s'être prêtés à une œuvre ex-

II.
Zèle du même Patriarche pour la réunion.

cellente en foi, mais qui ne leur paroiffoit point telle, ils rappelloient plusieurs exemples de ce que les Saints avoient fait dans l'Eglise par condescendance pour éviter de plus grands maux. Ainsi ils disoient qu'en se réunissant avec les Latins, ils avoient péché, si on les jugeoit à la rigueur. Mais le Patriarche Veccus monroit par l'Ecriture & les Peres, que ceux qui étoient dans cette disposition se trompoient dangereusement, & que la réunion avec l'Eglise Latine, bien loin d'être une faute dont on dût s'humilier, étoit une action juste en soi & très-agréable à Dieu. Il assembla même pour ce sujet plusieurs Conciles. Ce zèle de Veccus irritoit de plus en plus les schismatiques.

LII.
Cruautés de
l'Empereur
Michel.

L'Empereur les mettoit au désespoir par les violences qu'il exerçoit contre eux. Il étoit indigné qu'on l'accusât de renverser la Foi, lorsqu'il travailloit le plus à la rétablir dans sa pureté. Etant donc en Natolie l'an 1280, il se fit amener les Princes qu'il tenoit en prison à Constantinople; & après les avoir interrogés pendant quelques jours, les chargeant d'injures & de reproches, il fit créver les yeux à Manuel & à Isaac fils de Raoul, qui demouroient inflexibles: Jean Catecuzene se rendit, & Andronic étoit mort en prison. Le Patriarche Veccus étoit alors auprès de l'Empereur, en présence duquel les deux freres lui reprocherent qu'ils souffroient ce supplice, pour défendre la même Foi dont Veccus lui-même avoit fait profession, & pour laquelle il avoit été dans les fers, avant que de parvenir à sa dignité. L'Empereur fit encore aveugler & mettre à la question plusieurs autres personnes, sur des soupçons d'aspirer à l'Empire au

préjudice
avoit pour
crimes. Co
la liberté
libelles co
pouvant en
donnance
conque en
que celui qu
scandaleux
le montrer

L'Empereur
motion du
Métropolitain
Nicée: mai
ils l'avoient
savoient ce
qu'excepté l'
ques-uns de
tous étoient
palement à c
res que l'Emp
cher de l'affé
furent donc
beaucoup de p
Bien plus, c
excommunia
chel à Orvietto
se. L'excomm
rmes: Nous d
Paléologue,
Grecs, comm
de leur héré
ment à tous
& autres de qu
aux villes & co

préjudice de ses enfans ; & l'affection qu'il avoit pour eux , lui fit commettre beaucoup de crimes. Comme la crainte des supplices ôtoit la liberté de parler , on répandoit la nuit des libelles contre l'Empereur ; & ce Prince ne pouvant en découvrir les auteurs , fit une Ordonnance portant peine de mort contre quiconque en seroit trouvé saisi : car il vouloit que celui qui auroit découvert un de ces écrits scandaleux , le brûlât aussi-tôt , sans le lire ni le montrer à personne.

XIX.

L'Empereur aiant appris l'an 1281 la promotion du Pape Martin IV , lui envoya Léon Métropolitain d'Héraclée & Théophane de Nicée : mais ils ne furent pas reçus comme ils l'avoient espéré. Le Pape & les Cardinaux favoient ce qui se passoit chez les Grecs , & qu'excepté l'Empereur , le Patriarche & quelques-uns de ceux qui leur étoient attachés , tous étoient mécontents de la réunion , principalement à cause des violences extraordinaires que l'Empereur avoit employées pour tâcher de l'affermir. Les Ambassadeurs Grecs furent donc traités avec mépris ; ils eurent beaucoup de peine à obtenir audience du Pape. Bien plus , ce qui paroît incroyable , le Pape excommunia publiquement l'Empereur Michel à Orviette dans la place de la grande église. L'excommunication étoit conçue en ces termes: Nous dénonçons excommunié Michel Paléologue , que l'on nomme Empereur des Grecs , comme fauteur de leur ancien schisme & de leur hérésie , & nous défendons expressément à tous les Rois , Princes , Seigneurs , & autres de quelque condition qu'ils soient , de faire avec lui

LIII.
Etrange
conduite du
Pape Martin
IV à l'égard
des Grecs.

tant qu'il demeurera excommunié, aucune alliance, sous peine d'excommunication qui sera encourue par le seul fait, d'interdit & d'autres peines, selon que nous jugerons à propos. Le Pape pouvoit blâmer les moïens que l'Empereur emploioit pour engager les Grecs à se réunir avec les Latins; mais étoit-ce le cas d'excommunier ce Prince? Il faut se souvenir que depuis plusieurs siècles, l'excommunication sembloit être l'unique remède de tous les maux.

Ce fut à la sollicitation de Charles Roi de Sicile, que le Pape Martin prononça cette sentence contre Michel Paléologue. On soupçonnoit cet Empereur d'avoir favorisé le Roi d'Arragon dans la conquête de la Sicile. Les Ambassadeurs furent renvoïés sans avoir reçu les honneurs accoutumés. Le Métropolitain d'Héraclée mourut en ce voiage, & celui de Nicée étant de retour, rapporta le succès de l'Ambassade à l'Empereur, qui en fut fort indigné. Comme dans la Liturgie le diacre alloit nommer le Pape selon la coutume, l'Empereur qui étoit présent, le lui défendit, disant qu'il avoit beaucoup gagné à faire la paix avec les Latins, puisqu'après avoir fait la guerre à ses proches à cause d'eux, au lieu de lui en savoir gré, ils avoient la dureté de l'excommunier. Le jour de l'Ascension de l'année suivante 1282, le Pape Martin renouvela à Viterbe dans la place de la grande église, l'excommunication contre l'Empereur Michel, avec la défense à tous Princes ou communautés, de contracter avec lui aucune alliance, ni de lui fournir armes, chevaux, vaisseaux ou autres moïens de faire la guerre.

Le

Le Prince
ve faite ave
mettre les T
le blâma fo
faire la gue
Michel se n
dition. Il ét
aïant beauco
cins le juge
personne n'
le Prince A
être son succ
d'annoncer a
cheuse nouve
charistie par
nemens com
ché & regard
tentivement
debout de l'au
mains les sain
ment que le n
ainsi assez lon
pereur, soit
ou autrement
aperçu de l'a
Le Prêtre rép
vous, nous ap
qui se viront
terrompit, se
ture, & récita
paroles de l'E
de cette heure
convenable, i
se recoucha, &
vie peu chrétie
demandoit; ce
paration pour
Tom

Le Prince de Thessalie aiant rompu la trêve faite avec lui, Michel appella pour le soumettre les Tartares d'au-delà du Danube : & on le blâma fort d'avoir attiré des infidèles pour faire la guerre à des Chrétiens. L'Empereur Michel se mit en campagne pour cette expédition. Il étoit déjà incommodé, & le voyage aiant beaucoup augmenté son mal, les Médecins le jugerent en très-grand danger. Mais personne n'osoit le lui dire : on en avertit le Prince Andronic son fils aîné qui devoit être son successeur ; & qui craignant lui-même d'annoncer à l'Empereur son pere une si fâcheuse nouvelle, s'avisa de faire apporter l'Eucharistie par un Prêtre du Palais revêtu des ornemens convenables. L'Empereur étoit couché & regardoit vers la muraille, pensant attentivement à quelque chose, & le Prêtre étoit debout de l'autre côté du lit, tenant entre ses mains les saints Mysteres, & attendant seulement que le malade se retournât. Il demeura ainsi assez long-tems en silence ; & enfin l'Empereur, soit qu'il se doutât de quelque chose ou autrement, se tourna vers lui, & s'étant aperçu de l'artifice, demanda ce que c'étoit. Le Prêtre répondit : Après avoir prié pour vous, nous apportons encore les dons sacrés, qui se viront à votre santé. L'Empereur l'interrompit, se leva de son lit, prit une ceinture, & récita le Symbole : ensuite il dit ces paroles de l'Evangile : Seigneur, sauvez-moi de cette heure ; & aiant témoigné le respect convenable, il reçut la sainte Communion. Il se recoucha, & expira peu de temps après. La vie peu chrétienne qu'avoit menée ce Prince, demandoit ; ce semble, une plus grande préparation pour lui donner le saint Viatique. Il

LIV.
Mort de
l'Empereur
Michel.

avoit vécu cinquante-huit ans, & en avoit régné vingt-quatre. Son corps fut enlevé pendant la nuit du camp où il étoit mort, & porté à un monastere où il fut enterré sans aucune cérémonie.

XX.

LV.
Regne d'Andronic. Il renonce à l'union avec les Latins.

Andronic ennemi de l'union avec les Latins, crut que son pere qui l'avoit procurée, ne méritoit pas la sépulture ecclésiastique. Ce Prince avoit vingt-quatre ans quand il succéda à son pere, qui l'avoit fait couronner Empereur, & il en régna près de cinquante. Quand il fut de retour à Constantinople, ses premiers soins furent de faire cesser le schisme que la réunion avec les Latins avoit causé entre les Grecs. Il entreprit de se justifier auprès des schismatiques, comme étant entré malgré lui dans tout ce qu'avoit fait son pere pour la réunion: il déclara qu'il s'en repentoit, & qu'il étoit prêt à recevoir la pénitence qu'on voudroit lui imposer pour cette faute; assurant que les Lettres qu'il avoit écrites au Pape, & les sermens qu'elles contenoient, n'étoient que l'effet de l'autorité de son pere. Il résolut ensuite de rétablir le Patriarche Joseph, qui n'avoit plus qu'un soufle de vie, & d'éloigner Veccus. Il écrivit à celui-ci pour se justifier de ce qu'il méditoit contre lui, l'assurant que ce n'étoit point par mépris pour sa personne, mais par nécessité. Il faut, lui disoit-il, que je travaille dès le commencement de mon règne, à arrêter l'orage qui s'éleve. Plusieurs personnes considérables prennent pour prétexte de leur schisme la retraite de Joseph. Je suis si persuadé de votre amitié, que je compte que pour affermir ma Couronne, vous ne balancerez pas de quitter la dignité de Patriarche.

che. Je
gnité, &
pourroit
se retira
circonsta
geoient d
n'étoit pa
l'Eglise.
On por
card Josef
schismatiq
son autorit
plus crians.
conciliatio
sion de l'ear
& sur celles
les colonne
saintes imag
Tout le mon
si la réunion
mes. On lu
Décret fait a
roit suspens
Evêques. Ceu
furent déposés
Messe que cél
dronic souffr
On tint ensuit
où Veccus fut
ans qu'il surv
toujours en ex
sévéra dans l'
mourut à la fin
la plus grand
Grecque. Il fit
mourant en ex
dont ils puisse

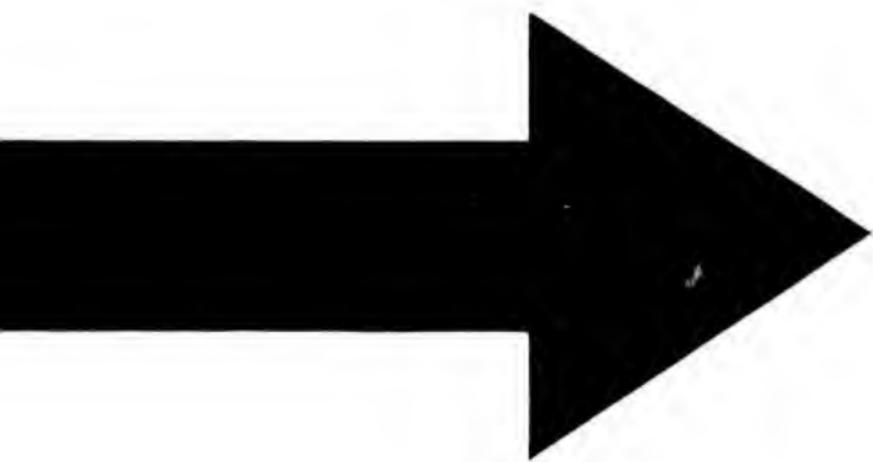
che. Jean Veccus qui n'aimoit pas cette dignité, & qui espéroit que le retour de Joseph pourroit arrêter la fureur des schismatiques, se retira dans un monastere, croiant que les circonstances critiques où il se trouvoit, exigeoient de lui cette démarche, qui d'ailleurs n'étoit pas conforme aux régles communes de l'Eglise.

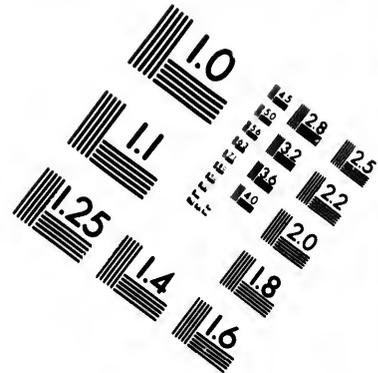
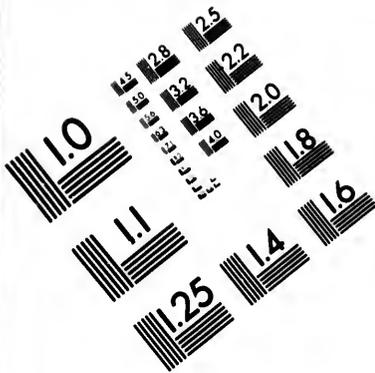
On porta au Palais Patriarcal sur un brancard Joseph, qui à peine respiroit encore. Les schismatiques se servirent de son nom & de son autorité pour s'abandonner aux plus crians. Ils firent les cérémonies de réconciliation de la grande église, & de aspersion de l'eau-benite sur les galeries extérieures & sur celles du vestibule, sur les tribunes & les colonnes; & au dedans de l'église sur les saintes images, qu'ils croioient profanées. Tout le monde se mit en pénitence, comme si la réunion eût été un crime des plus énormes. On lut publiquement dans l'église un Décret fait au nom du Patriarche; qui déclaroit suspens pour trois mois les Prêtres & les Evêques. Ceux qui avoient été envoiés à Rome furent déposés, parce qu'ils avoient assisté à la Messe que célébroit le Pape. L'Empereur Andronic souffroit & autorisoit tous ces excès. On tint ensuite un Concile à Constantinople, où Veccus fut condamné. Pendant les quinze ans qu'il survécut à sa condamnation, il fut toujours en exil & en diverses prisons. Il persévéra dans l'union avec l'Eglise Latine, & mourut à la fin du mois de Mars 1298. C'étoit la plus grande lumiere qu'eût alors l'Eglise Grecque. Il fit un testament où il dit: Plusieurs mourant en exil & en prison, & n'ayant rien dont ils puissent disposer, ne laissent pas de

LVI.

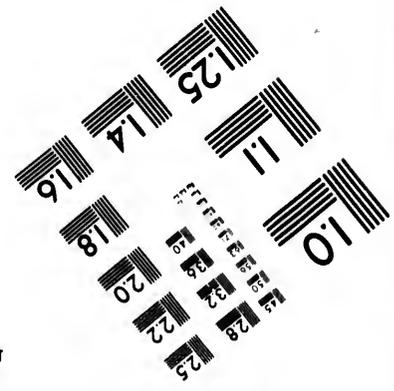
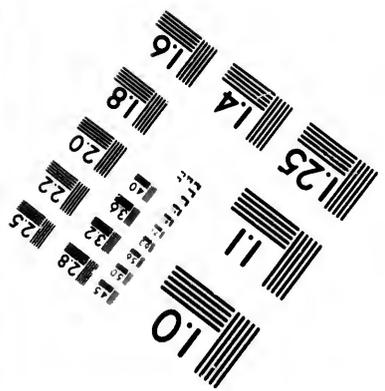
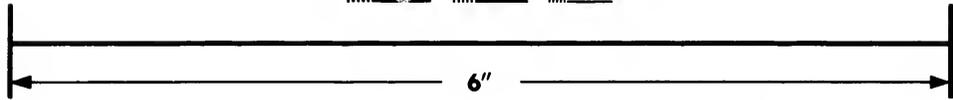
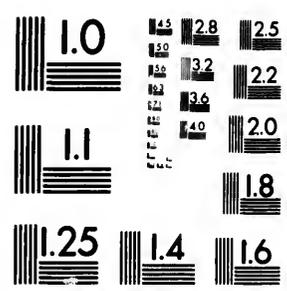
Fureur des
schismatiques
Exil de Jean
Veccus.
Sa Fin.
Réflexions.







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5
1.8
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10.0
11.2
12.5
14.0
16.0
18.0
20.0
22.5
25.0
28.0
31.5
36.0
40.0
45.0
50.0
56.0
63.0
71.0
80.0
90.0
100.0

1.5
1.8
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10.0
11.2
12.5
14.0
16.0
18.0
20.0
22.5
25.0
28.0
31.5
36.0
40.0
45.0
50.0
56.0
63.0
71.0
80.0
90.0
100.0

faire un testament pour se justifier des crimes dont on les accuse. Je fais le mien au contraire pour confesser le crime pour lequel je suis persécuté, qui est de soutenir que le Saint-Esprit procède du Pere par le Fils. Il s'étend ensuite sur la preuve de ce dogme, & ajoûte à la fin : Je n'ai ni argent ni héritages dont je puisse disposer ; on m'a tout ôté avec mon Siège ; mais le peu qui me reste dans ma pauvreté, je le laisse à partager à ceux qui sont demeurés avec moi dans ma prison, dont l'un me tient lieu de fils, & l'autre de domestique. Il fut enterré sans cérémonie au lieu même où il étoit enfermé. Il a laissé un nombre considérable d'Ecrits, la plupart sur la Procession du Saint-Esprit & sur l'union des églises. Tous les Ouvrages de ce grand homme se trouvent dans le premier & dans le second volume de la Grèce Orthodoxe d'Allatius, qui fait encore mention de quelques Traités de Veccus dans le second livre de l'Accord de l'Eglise Grecque & de l'Eglise Latine.

Le Lecteur sent à combien de réflexions peut donner lieu la grande affaire que nous venons d'exposer : mais nous croions devoir les renvoyer au dernier Article. Nous ne pouvons néanmoins nous dispenser d'en faire ici une, qui se présente tout naturellement à l'esprit. Qui n'auroit cru que tant de démarches de la part de l'Empereur Michel, du Patriarche Veccus, de plusieurs Papes, & des plus grands hommes de l'Eglise, ne dussent avoir les suites les plus heureuses pour la réunion des Grecs avec les Latins ? Cependant tous ces mouvemens aboutirent à la dernière conformation du schisme des Grecs, & ne servirent qu'à montrer que le mal étoit incurable. A ne

juger
que le
sa part
autre
dans c
près d
grand
sur l'E
églises
n'ait pa
n'étoit,
gion ?

*Fin du
siècle*

Grecque. XIII siècle. 653

juger que par les dehors, rien de plus beau que le zèle de l'Empereur : mais ce n'étoit de sa part qu'intérêt temporel & politique. D'un autre côté la plupart des Papes qui entrèrent dans cette affaire, n'avoient pas à beaucoup près des vues assez pures : il paroît que leur grand objet étoit d'étendre leur domination sur l'Eglise Grecque, comme sur toutes les églises d'Occident. Est-il étonnant que Dieu n'ait pas béni une entreprise, dont le motif n'étoit, ni sa gloire, ni l'intérêt de la Religion ?

Fin du neuvième Article du treizième siècle, & du cinquième volume.



T A B L E

D E S M A T I E R E S

Contenues dans le cinquième Volume.

A.

A BAILLARD. Ses aventures. 48. <i>& suiv.</i>	
Condamné à brûler son livre de la Trinité. 49. Ses erreurs combattues par S. Bernard. 51. Fait son apologie. 52. Sa fin. <i>Ibid.</i>	
<i>Adolphe</i> Comte de Nassau, couronné Roi des Romains. 489. Déposé. <i>Ibid.</i>	
<i>Adrien IV.</i> Pape. Son entretien avec Jean de Sarisbéri. 13. <i>& suiv.</i> Sa mort. 15.	
<i>Adrien V.</i> Pape. 427.	
<i>Agnès d'Harcourt</i> Abbessé de Longchamp, écrit la vie de la Bienheureuse Isabelle de France. 381.	
<i>Agnès</i> abandonnée de Philippe Auguste. Sa mort. 304.	
<i>Aimée</i> fille possédée du démon délivrée par S. Dominique. 497.	
<i>Albéric</i> Légat en France. 45.	
<i>Albert</i> Duc d'Autriche, couronné Roi des Romains. 489.	
<i>Albert</i> Evêque de Riga, étend la Religion en Livonie. 287.	
<i>Albigéois</i> hérétiques. 46. 47.	
<i>Alger</i> Auteur Ecclésiastique. 124. <i>& suiv.</i>	
<i>Alexandre III.</i> Pape. Sa science. 15. Son élection. 37. Excommunié l'Empereur Frideric. 40. Passe en France. 41. Retourne à Rome	

& en
43. S
Sa m
Alexand
contr
418.
tre le

Alexand
d'entr
Alexand
Alexis C
chef d
à Rom
lités.
Alexis Co
fin.
Alexis l'A
nople.
deurs a
à ce Pa
Alexis fils
& aux
avoit d
sur le tr
pe. *ibid*
Alexis Cés
Alexis Mi
odieux.
Alfonse VI
Alfonse VI
son indi
Alfonse VI
Pape l'o
Son dé
Alfonse He
gent le t

Table des Matieres. 655

- & en sort. 42. Se réconcilie avec l'Empereur.
 43. Son entrée solennelle à Rome. *Ibid.* 44.
 Sa mort. *ibid.*
Alexandre IV. publie plus de quarante Bulles
 contre l'Université. 332. 333. Son Pontificat.
 418. Son caractère. *ibid.* 419. Ecrit contre
 les désordres du Clergé. 420 Sa mort.
 422.
Alexandre Roi d'Ecosse, empêche un Légat
 d'entrer dans son Roiaume. 267.
Alexandrie de la Paille. Sa fondation. 42. 43.
Alexis Comnene Empereur Grec. Fait brûler un
 chef d'hérétiques. 56. Envoie un Ambassadeur
 à Rome. 57. Sa mort. *ibid.* Ses bonnes qua-
 lités. *Ibid.* 58.
Alexis Comnene le jeune, Empereur Grec. 70. Sa
 fin. 75.
Alexis l'Ange proclamé Empereur de Constanti-
 nople. 77. Envoie des présens & des Ambassa-
 deurs au Pape Innocent III. 579. Les Lettres
 à ce Pape. *Ibid.* & *suiv.*
Alexis fils d'Isaac, demande du secours au Pape
 & aux Croisés contre son oncle Alexis, qui
 avoit détrôné & aveuglé son pere. 583. Rétabli
 sur le trône par les Croisés. 585. Ecrit au Pa-
 pe. *ibid.* Sa fin malheureuse. 587. 588.
Alexis César reprend Constantinople. 609.
Alexis Ministre sous Alexis le jeune, se rend
 odieux, est pris par Andronic. 70. 71.
Alfonse VI. Roi de Castille. 24.
Alfonse VII. Fait sentir aux Evêques les effets de
 son indignation. 25.
Alfonse VIII. 25. Nommé Empereur. 486. Le
 Pape l'oblige de renoncer à l'Empire. *ibid.*
 Son démêlé avec le Roi de France. 573.
Alfonse Henriquès obtient du Pape pour de l'ar-
 gent le titre de Roi de Portugal. 25.

- Alfonse IX.* Roi de Castille favorise les Savans. 490. Demande du secours contre les Musulmans 549. Rempporte sur eux une grande victoire. 551. Sa mort. *bid.*
- Alfonse* Roi de Léon, remporte une grande victoire sur les Musulmans. 552. 553. Sa mort.
- Alfonse* frere du Roi de Portugal, établi Régent du Roiaume par le Pape. 561. Devient Roi. 562. Excommunié par le Pape Grégoire X. 571. Sa mort. 572.
- Alfonse* surnommé le sage, fils de S. Ferdinand, succède aux Etats de son pere. 564. Sa mort. 575. Ses Loix. *ibid. & suiv.*
- Alfonse* fils de Pierre Roi d'Arragon, succède à la Couronne de son pere. 569. Sa mort. 570.
- Amédée III.* Comte de Savoie. 86.
- Anastase IV.* Pape. 12. 13.
- Andronic Comnene.* Son caractère. 73. *& suiv.* Fait massacrer les Latins. 74. Sa barbarie à l'égard du jeune Alexis. 77. Révolte contre lui. 78. Sa fin malheureuse. 79.
- Andronic* fils de Manuel Paléologue succède à son pere. 650. Favorise tous les excès des Grecs contre les Latins. 651.
- Angleterre.* Maux de cette Eglise. 185. *& suiv.* Plaintes des Anglois contre le Pape Innocent IV. 473. 474.
- Annales* de Baronius : où elles finissent. 19.
- Anne Comnene* Princesse savante. 58.
- Anselme* Evêque. Réfute les objections des Grecs. 149.
- Antoine de Pade* (saint) accuse frere Elie devant le Pape. 547.
- Appellations* à Rome. Leurs inconveniens. 110. 111. 123. Source de plusieurs maux. 189. 120.

Ariston
Arnault
te,
vif.

Arnoul
tion.

Arsene
606.

Exco
Schif

Artus n
à mor

Azimes.
Nym

B A s

Pa
Basil Pat

Baudouin
594. S

Baudouin
nople.

Benoit Ca
Berenger.

lui fait
Berengere

Bernard (
Pape Eu

cent II a

pour éte

ele écla

bat les A
51. Cell

la Vie d

des Matieres.

657

- Aristote.* Sa Physique interdite. 330.
Arnauld de Bresse excite les Romains à la révolte, enseigne des erreurs. 52. 53. Est brûlé
 vif. 54.
Arnoul (saint) Evêque de Soissons. Sa canonisation. 169. 170.
Arsene ordonné Patriarche de Constantinople. 606. Se retire. 609. Rentre à Constantinople. Excommunie l'Empereur. 612. Déposé. 616. Schisme à cette occasion. 617.
Artus neveu de Richard Roi d'Angleterre, mis à mort par le Roi Jean Sans-terre. 242.
Azimes. La question discutée au Concile de Nymphée. 603. 604.

B.

- B**ASILE Archevêque de Thessalonique. Le Pape lui écrit. Sa réponse. 65.
Basile Patriarche de Constantinople, déposé. 76.
Baudouin Empereur de Constantinople. Sa prise. 594. Sa fin malheureuse. *ibid.*
Baudouin II. Empereur Latin de Constantinople. Sa fuite. 610.
Benoît Cajetan Cardinal. 434.
Berenger. Evêque de Girone. Le Roi d'Arragon lui fait couper la langue. 558.
Berengere succède à la Couronne de Castille. 551.
Bernard (saint) Ses Lettres sur l'élection du Pape Eugene. & *suiv.* Se déclare pour Innocent II au Concile d'Etampes. 33. Ses travaux pour éteindre le schisme. *ibid.* & *suiv.* Miracle éclatant qu'il fait à Sarlat. 45. 46. Il combat les Albigeois. *ibid.* Les erreurs d'Abailard. 51. Celles de Gilbert de la Porée. 55. Ecrit la Vie de S. Malachie. 85. Sa canonisation.

E e v

176. Peinture qu'il fait des maux de l'Eglise.	
203. 204. Son éloge.	223. 224.
Bernard premier disciple de S. François.	510.
Bernardon pere de S. François.	514.
Bertrade excommuniée au Concile de Poitiers.	
160. Reconciliée.	162.
Blanche épouse du Roi Louis VIII. 319. & suiv.	
Soin qu'elle prend de l'éducation de S. Louis.	
335. & suiv. Belles paroles de cette pieuse	
Reine. <i>ibid.</i> Sa mort.	359.
Boleslas Duc de Silésie. Violences qu'il exerce.	
	301.
Bonaventure (saint) fait Cardinal. 426. Auteur	
de la Vie de S. François. 534. Prêche au Con-	
cile de Lyon.	627.
Boniface VIII. 442. Comment il traite son pré-	
décesseur saint Célestin. 443. 444. Ses démê-	
lés avec les Cardinaux Colannes <i>ibid.</i> 445.	
Institue le Jubilé.	445. & suiv.
Bourdin Anti-Pape. 3. Sa fin misérable.	4.
Brunon Evêque d'Olmutz fonde une ville. 300. Se	
plaint des maux de l'Eglise d'Allemagne. 486.	
Brunon de Signi Ecrivain Ecclésiastique. 143.	

C.

C ALATRAVE. Ordre militaire établi en Es-	
pagne.	28.
Calliste II. Pape, tient les Conciles de Toulouze	
& de Reims. 166. & suiv. Son entrée à Rome.	
5. & suiv. Sa mort.	7.
Celestin II. Pape.	7. 8.
Celestin III. Pape.	18.
Celestin IV. Pape	405. 405.
Celestin V. (saint) Ses commencemens. 433. &	
<i>suiv.</i> Fonde l'Ordre des Célestins. 436. Elu	
Pape <i>ibid.</i> 437. Son caractère. Son défaut de	

con
442.
Celse A
Censure
Allen
Charlem
deric
Charles
mort.
Charles
Conr
affiég
Chartreu
éloge.
Chevalier
Chrétien,
Circoncisi
des abt
Citeaux.
Ordre.
Claire (sa
Clairvaux
nard él
fon.
Clément II
Clément I
Son Po
parens.
cile à C
lités es
d'Arrag
Clercs. La

- conduite. 438. & suiv. Sa démission 441.
 442. Sa fuite. Sa prison & sa mort 443. &
 suiv.
- Celse** Archevêque d'Armac. 80. 81.
- Censures.** Jusqu'où elles étoient méprisées en
 Allemagne. 482.
- Charlemagne.** Mouvemens que l'Empereur Fri-
 deric se donne pour sa canonisation. 175.
- Charles d'Anjou** Roi de Sicile. 425. 431. Sa
 mort. 432.
- Charles** Roi de Sicile. Sa conduite à l'égard de
 Conradin. 488. Prie le Pape de lui laisser
 assiéger Constantinople. 633.
- Chartroux.** Etat de cet Ordre. 120. 121. Leur
 éloge. 223. & suiv.
- Chevaliers Teutoniques;** établi en Prusse 290. &
 suiv.
- Chrétien,** Moine ordonné Evêque des Prussiens.
 289. 290.
- Circoncision** de Notre-Seigneur. Condamnation
 des abus qui régnoient ce jour-là. 182. 183.
- Citeaux.** Approbation des Réglemens de cet
 Ordre. 168. 169. Eloge de cet Ordre. 220.
 221.
- Claire** (sainte) convertie par S. François. 520.
 521.
- Clairvaux.** Vertu sublime à laquelle S. Ber-
 nard éleva les Religieux de cette sainte mai-
 son. 220 221.
- Clément III.** Pape. 17.
- Clément IV.** Plainte en France contre lui. 373.
 Son Pontificat. 423. 424. Refuse d'élever ses
 parens. 424. 428. Donne le Roiaume de Si-
 cile à Charles Comte d'Anjou. 425. Ses qua-
 lités estimables. *ibid.* Ses Lettres aux Rois
 d'Arragon & de Castille. 424. & suiv.
- Clercs.** La continence leur est commandée. 162.
 Ee vj

168. Réglemens qui les concernent.	178.
<i>Cloches.</i> Les Orientaux ne s'en servoient pas-	182.
<i>Clun.</i> Schisme dans cette Abbaie. 112. 113.	
Apologie de cet Ordre par l'Abbé Pierre.	116. 117.
Statuts pour la réforme. 117. 118.	
Etat de cet Ordre. <i>ibid.</i> Sa décadence. 118.	201.
<i>Collèges.</i> Leur institution.	324. 325.
<i>Colonnes.</i> Cardinaux. Leur démêlé avec Boni-	
face VIII.	444. 445.
<i>Conception</i> de la sainte Vierge.	167.
<i>Conciles</i> tenus pendant le douzième siècle. 158.	
<i>& suiv.</i> Trois généraux de Latran: 165. 166.	
170. Plusieurs autres Conciles (Voiez Art.	
XI.) Concile de Lion: 468. 469. Concile	
d'Etampes où Innocent II. est reconnu. 33.	
<i>Conclave.</i> On force les Cardinaux de s'y enfer-	
mer.	427. 428.
<i>Conférence.</i> entre les Grecs. & les Latins. 62. &	
<i>suiv.</i>	
<i>Confrairies.</i> Premières que l'on connoisse. 425.	
<i>Conrad</i> Duc de Moscovie ne peut appaiser les	
Barbares. 290. 291.	
<i>Conrad</i> fils de l'Empereur Frideric. 482. & <i>suiv.</i>	
Le Pape Innocent IV. fait prêcher la Croi-	
sade contre lui 484. Sa mort. <i>ibid.</i>	
<i>Conradin</i> fils de Conrad. 484. Ses progrès en	
Italie. Sa fin malheureuse. 487. & <i>suiv.</i>	
<i>Constance</i> Impératrice. 23. 24. Sa mort. 24.	
<i>Constantin Manassès</i> Historien Grec. 155.	
<i>Constantinople</i> prise par les Croisés. 584. 585.	
Reprise par les Grecs. 608. & <i>suiv.</i>	
<i>Conversions.</i> peu solides. 300.	
<i>Cosme.</i> Patriarche de Constantinople déposé dans	
un Concile. 61.	
<i>Croisades.</i> Occasionnent plusieurs maux. 208	

ell
Crois
la

Curés
Curla

D
Le
VII
Décrés

Denis
tre l
Dena d

Discipl
tenc

con
Dispute

de l'E
Distin

Distrib
gine.

Domin
490.

Sa R

Son a
ble l

eles.
semb

derni
900.

- & suiv. On examine si elles étoient justes en
 elles-mêmes. 210. & suiv.
 Croisade dans le Nord. 299. 300. Innocent IV.
 la fait prêcher contre l'Empereur Frideric.
 481.
 Curés Titulaires. 175.
 Curlandois. Leur conversion. 292. 293.

D.

- D**ANNEMARC. Violences exercées contre les
 Evêques de ce Royaume. 301. & suiv.
 Le Roi excommunié par le Pape Boniface
 VIII. 303.
 Décrétales fausses. Leurs suites funestes. 189. &
 suiv.
 Denis Roi de Portugal. Accommodement en-
 tre lui & le Clergé. 572. 573.
 Dent de Notre - Seigneur, fausse relique. 130.
 131.
 Discipline. Changement dans celle de la pénit-
 tence. 193. 194. L'ancienne discipline mieux
 conservée en Orient. *ibid.*
 Dispute entre un Grec & un Latin en présence
 de l'Empereur Lothaire. 59. 60.
 Distinction du fait & du droit. 151. 152.
 Distributions manuelles aux Chanoines. Leur ori-
 gine. 111.
 Dominique (saint). Ses commencemens. 489.
 490. Jette les fondemens de son ordre. 491.
 Sa Règle. 492. Progrès de son Ordre. *ibid.*
 Son amour pour la pauvreté. 493. Il rassem-
 ble les Religieuses à Rome. *ibid.* Ses mira-
 cles. 495. 496. Sa conduite. 497. 498. Af-
 semble le Chapitre de son Ordre. *ibid.* Sa
 dernière maladie. 499. Sa mort. Son portrait.
 500. Sa canonisation. 501. 502. Ferveur de

les premiers Disciples. *ibid. & suiv.*
 Dositée Patriarche de Constantinople, déposé
 & rétabli. 78.

E.

ECBERT frere de sainte Elisabeth de Scho-
 nauge écrit les révélations de sa sœur.
 105. 106. Ecrit contre les Cathares. 106.
 Ecoliers de l'Université. Leurs mœurs. 326. 327.
 Leur querelle avec les Bourgeois de Paris.
ibid. & suiv.
 Edmond (saint) Archevêque de Cantorberi. 264.
 & suiv. Se plaint des exactions de la Cour de
 Rome. 271. 272. Se retire en France. Sa piété.
 Sa mort. 273. 274.
 Edouard pere de saint Edmond. 264.
 Edouard Roi d'Angleterre. 286.
 Eglise. Injustice de lui attribuer les vices des
 méchans qu'elle souffre dans son sein. 205.
 Election. Tous les Fidèles doivent concourir à
 celle de l'Evêque. 173. Election remarquable.
 308. 309.
 Elie déposé du Généralat, par S. François. 535.
 Rétabli. 538. Déposé de nouveau. 547. &
suiv.
 Elisabeth de Schonauge (sainte). Ses visions &
 ses extases. 104. & suiv.
 Eon de l'Etoile, fanatique. 174.
 Eris Roi de Dannemare se soumet aux ordres
 du Pape. 302. 303.
 Etienne de Grammon (saint) son éloge. 222.
 223.
 Etienne de Langton sacré Archevêque de Cantor-
 beri par le Pape Innocent III. 245. Le Roi
 Jean Sans-terre refuse de le recevoir. *ibid.*
 S'oppose aux maux que faisoit un Légat du

Pape.
 Etienne
 fonde
 Citéa
 Etienne
 Etienne
 suiv.
 condu
 plaint
 Etudes.
 Eucharis
 Doctr
 Etudes de
 Louis.
 Etudes de
 l'électi
 Evêques
 tion.
 Evêques.
 Saints
 Eugene I
 suiv. I
 11. Pa
 ce Pap
 Evrard e
 498. S
 Eutymius
 Manich
 Eutymius
 Excommu
 nic fin

- Pape. 253. 254. Sa mort. 260.
 Etienne d'Obazine (saint). Sa vie. 91. 92. Il
 fonde des monasteres qu'il unit à l'ordre de
 Cîteaux. 92. & suiv.
 Etienne Evêque de Die. Sa grande vertu. 315.
 Etienne Evêque de Tournai. Sa vie. 312. &
 suiv. Abbé de sainte Geneviève. *ibid.* Sa
 conduite dans l'Episcopat. 313. & suiv. Se
 plaint des études de son temps. *ibid.* Sa mort.
 315.
 Etudes. Défauts de celles du treizième siècle.
 133. 134. 136. 139. 325. 326.
 Eucharistie donnée aux petits enfans. 3. 140.
 Doctrine de l'Eglise sur ce mystère. 124. 125.
 129. 131. 135.
 Eudes de Châteaux-Roux Légat lié avec saint
 Louis. 358. 362.
 Eudes de Sulli Evêque de Paris. 183. Préside à
 l'élection de Saint-Guillaume de Bourges.
 308. 309.
 Evêques Grecs. Leur lâcheté & leur prévarica-
 tion. 75.
 Evêques. Réglemens qui les concernent. 178.
 Saints Evêques du douzième siècle. 226.
 Eugene III. Pape, disciple de S. Bernard. 8. &
 suiv. Révolte des Romains contre lui. 10.
 11. Passe en France. 12. Diverses actions de
 ce Pape. Sa mort. *ibid.*
 Evrard embrasse l'Institut des Freres Prêcheurs.
 498. Sa vertu. *ibid.*
 Eutymius moine Grec. Combat les nouveaux
 Manichéens & les Musulmans. 56. 57.
 Eutymius Zigabenus, Auteur Ecclésiastique Grec.
 153.
 Excommunication prononcée avec une cérémo-
 nie singuliere. 168.

F.

- F**ELIX DE GUSMAN pere de S. Dominique;
490.
Ferdinand (saint) Roi de Castille. 551. & *suiv.*
 & de Léon. 552. Ses conquêtes sur les Mu-
 sulmans. 554. Prend Cordoue, y rétablit le
 Christianisme. *ibid.* 555. Autres conquêtes.
 559. Prend Séville & y rétablit la Religion
 Chrétienne. 563. 564. Sa mort. *ibid.*
- Fêtes** des Grecs. 67.
- Flagellans.** Leur pénitence dégénère en super-
 stition. 420. & *suiv.*
- Fomevraud.** Bizarrerie du gouvernement de cet
 Ordre. 201. Produit un grand nombre de
 Saints Pénitens. 220. 221.
- Foulque,** Evêque de Toulouse chassé de son
 diocèse par les hérétiques. 317. Se lie avec
 S. Dominique. 491. Lui donne une église.
492.
- Fous.** Condamnation de la Fête des Fous. 182.
183.
- France.** Asile des Papes persécutés. 205. & de
 ceux qui souffrent pour la justice. 220.
- François (S)** Ses commencemens 510. & *suiv.*
 Maltraité de son pere. 511. Renonce à tout,
 & commence à prêcher & à avoir des disci-
 ples. 512. & *suiv.* Instructions qu'il leur don-
 ne 515. 516. Sa Règle. 517. En obtient l'ap-
 probation du Pape Innocent. III. 518. Pro-
 grès de son Ordre. 519. Sa réputation. *ibid.*
 Il envoie ses Disciples dans tous les Roiaum-
 es. 521. 522. Prêche devant le Pape. 523.
 Son union avec S. Dominique. 524. Mul-
 tiplication étonnante de son Ordre. *ibid.* Son
 humilité. 525. Sa fermeté. 526. Sa soumis-

son :
 cond
 discip
 te. 5
 538.
 testam
 canon
 Reliqu
 Frangipa
 Frescati.
 Frideric
 Frideric
 gré le
 Frideric
 456.
 S. Lou
 Grégo
 se donn
 du S. S
 cent IV
 qui lui
 Grégoi
 contre
 avec le
 avec G
 veau, d
 lité. 46
 sition a
 ment il
 Lettres
 Se rend

GAUR
 fo
 Gautier de

- son à l'égard des Evêques. *ibid.* Refuse de conduire des Religieuses. 528. Envoie de ses disciples à Maroc. 529. & *suiv.* Va à Damiette. 532. Sa Règle pour les Freres Mineurs. 538. 539. Ses stigmates. 540. & *suiv.* Son testament. 542. 543. Sa mort. *ibid.* 544. Sa canonisation 545. 546. Translation de ses Reliques. 546.
- Frangipanes* maltraitent le Pape Gélase. 3. 4.
- Frescati.* Origine de ce lieu.
- Frideric Barberouffe* élu Roi des Romains.
- Frideric* d'Arragon est élu Roi de Sicile malgré le Pape Boniface. 570. 571.
- Frideric* fils de Henri VI. couronné Empereur. 456. Ce qu'il répond aux Ambassadeurs de S. Louis 340. 341. Son différend avec le Pape Grégoire IX. 403. & *suiv.* Mouvemens qu'il se donne pour mettre fin à la longue vacance du S. Siège. 406. & *suiv.* Déposé par Innocent IV. 413. Récompense un Curé de Paris qui lui étoit favorable. 414. Excommunié par Grégoire IX. 456. Ecrit à tous les Princes contre la Cour de Rome. 456. 457. Son traité avec le Sultan d'Egypte. 459. 460. Fait sa paix avec Grégoire IX. 461. Evcommunié de nouveau, & ses sujets absous du serment de fidélité. 462. Sa lettre à ce sujet. *ibid.* Sa déposition au Concile de Lyon. 474. 475. Comment il en reçoit la nouvelle. 475. 476. Ses Lettres aux Princes Souverains. 476. & *suiv.* Se rend odieux. 482. Sa mort. 483.

G.

GAUTIER Archevêque de Palerme, élu à force d'argent. 22.

Gautier de Saint-Victor Auteur Ecclésiastique. 141.

- Gélasé* établi Evêque d'Armac par S. Malachie. 82.
- Gélasé* II. élu Pape. Maltraité. 3. Sacré. 4. Sa fuite. Sa mort. 5.
- Geneviève* (sainte). Réforme de cette Abbaie. 12.
- Geoffroi* Archevêque de Rouen. Son zèle indiscret. 163.
- Geoffroi* de Beaulieu, Confesseur de S. Louis. 360.
- Geoffroi* de Poitiers soutient les intérêts de l'Université. 329. 330.
- Geoffroi* de Vendôme. 149.
- Geoffroi* Evêque de Chartres, déposé. 107. Rétabli. *ibid.*
- Geoffroi* Evêque de Chartres va en Languedoc avec S. Bernard combattre les hérétiques. 45. 46.
- George Acropolite* Historien. Parole remarquable de cet Auteur. 605. 606. Renvoie le Légat du Pape. *ibid.* Va au Concile de Lyon. 623.
- George Muzalon* déclaré Régent de l'Empire Grec. Massacré. 608.
- Géraud* Archevêque de Bourges, fait canoniser S. Guillaume son prédécesseur. 311.
- Gerlac* Abbé. 103.
- Germain* Métropolitain d'Andrinople, élevé sur le siège de Constantinople. 617. Forcé de se retirer. 618.
- Germain* Patriarche Grec de Constantinople, écrit au Pape Grégoire IX. pour la réunion des Eglises. 596. *O' suiv.* & aux Cardinaux. 598.
- Gilbert de la Porée*. Ses erreurs 54. Les rétracte. 55. Combattues par S. Bernard. *ibid.*
- Gilbert* (saint) de Sempringan, Fondateur d'une

Congrès
Gilles, I

Godefroi ()
Quitte

Gratien. S.
Combie

Grecs. Cru
204. 20
Confon

Grégoire V
mes.

Grégoire V
les Pisan

Grégoire I
261. Tr

sité de P
portante

401. Cir
Son go

l'Emper
tions. *ib*

Grec de
Nonces.

nise S. P
res de S.

Royaume
sujets de

462. 463

Grégoire X
guliere d

nion des
faire de

Guibert Ab

Matieres. 667

- Congrégation en Angleterre. 225.
Gilles, Disciple saint François. Sa vertu. 531.
Godefroi (saint) Evêque d'Amiens. Sa vie. 97.
 Quitte son Eglise. Est forcé d'y retourner. 98. 99.
Gracien. Son recueil des Canons. 137. *& suiv.*
 Combien il a nui à la discipline. *ibid.*
Grecs. Cruautés qu'ils exercent contre les Latins. 204. 205. Leur schisme non consommé. 70.
 Consummé dans le treizième siècle. 650.
Grégoire VII. Progrès de ses nouvelles maximes. 149. 194.
Grégoire VIII. Pape. Entrepren d réconcilier les Pisans avec les Génois. 17. Sa mort. *ibid.*
Grégoire IX. Son autorité en Angleterre. 260. 261. Travaille au rétablissement de l'Université de Paris. 329. 330. Donne une Règle importante aux Professeurs. *ibid.* Son caractère. 401. Circonstances de son couronnement. *ibid.*
 Son goût & son stile. 402. Son différend avec l'Empereur Frideric. 403. 404. Diverses actions. *ibid.* 405. Ecrit à Germain Patriarche Grec de Constantinople. 598. Lui envoie des Nonces. 499. *& suiv.* Sa mort. 405. Canonise S. François. 545. S'intéresse aux victoires de S. Ferdinand. 554. Met en interdit le Roiaume de Portugal. 560. 561. Absoud les sujets de l'Empereur du serment de fidélité. 462. 463. Sa Lettre contre l'Empereur. 463. 464.
Grégoire X. Son Pontificat. 426. Action singuliere de ce Pape. 427. Est favorable à la réunion des Grecs. 614. *& suiv.* Termine l'affaire de la réunion. 627. *& suiv.*
Guibert Abbé de Nogent. Auteur Ecclésiastique. 130. 131.

- Gui de Creme* Anti-Pape, sous le nom de Pascal III. 41. 42. Sa mort. 43.
Gui de Montfort. Sa cruauté. 392. 393.
Gui Evêque d'Assise favorisé S. François. 513.
Gui Evêque de Beauvais, fonde le monastère de S. Quentin.
Guigues Chartreux. Son recueil des usages des Chartreux. Sa mort. 120. & suiv.
Guillaume IX. Duc d'Aquitaine, s'oppose à l'excommunication du Roi de France. 160.
Guillaume (saint) Archevêque de Bourges. Sa vie. 307. & suiv.
Guillaume Archevêque de Tyr. Fait l'éloge de l'Empereur Manuel. 70.
Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris, repris par le Pape d'avoir abandonné l'Université. 329.
Guillaume d'Auxerre soutient les intérêts de l'Université. 329.
Guillaume de Champeaux, Docteur célèbre. 149.
Guillaume de Hollande Roi des Romains. 481. 483. Sa fin. 485.
Guillaume de Seignelai Evêque d'Auxerre, informe de la vie & des miracles de S. Guillaume de Bourges.
Guillaume de Saint-Thierry dénonce à S. Bernard deux Livres d'Abailard. 51.
Guillaume de Tyr Historien des Croisades. 149. 150.
Guillaume d'Yorc (saint). Sa grande vertu. 218. 219.
Guillaume Evêque de Modène, Légat dans le Nord. 290. 295.
Guillaume-le-Bon Roi de Sicile. 21. Sa mort. *ibid.*
Guillaume-le-Mauvais Roi de Sicile. 21.

Guillaume
Guiparé
Otton

H *Abailard*
Haquin R
écrit.
Héloïse ép
Fonde
Henri II.

Henri III.
voueme

Henri de

Henri de
nom de

Henri Disc
feite le

Henri Evê

Henri Evê
gleterre

Henri frer
gent de

Henri Lans

480. For

Hérétiques.

traire à l

Hildebert

Ecrits.

Hildegarde

révélatio

ibid. Rep

Guillaume Pinchon (saint). Sa vie. 333. 334.
 Guiparé Légat du Pape Innocent III. déclare
 Otton Roi des Romains. 449.

H.

HABITS des Clercs doivent être différens de
 ceux des Laïques. 162.
 Haquin Roi de Norvège. 395. 396. S. Louis lui
 écrit. *ibid.*
 Héloïse épouse d'Abailard. Son caractère. 49. 50.
 Fonde l'Abbaie du Paraclet. 51.
 Henri II. Roi d'Angleterre. Ses défauts. 185.
 186.
 Henri III. Roi d'Angleterre. 258. 259. Son dé-
 vouement à la Cour de Rome. 266. 267.
 269.
 Henri de Lusignan Roi de Jérusalem. 347.
 Henri de Suse, connu dans les Ecoles sous le
 nom de Cardinal d'Ostie. 423.
 Henri Disciple de Pierre de Bruis hérétique, in-
 feste le Languedoc. 45.
 Henri Evêque de Prusse. 295. 298.
 Henri Evêque de Vinchestre, frere du Roi d'An-
 gleterre, se retire à Cluni. 118.
 Henri frere de l'Empereur Baudouin, élu Ré-
 gent de l'Empire. 594. Couronné Empereur.
 595.
 Henri Lantgrave de Turinge, élu Empereur.
 480. Forcé de prendre la fuite. 481.
 Hérétiques. Rigueur exercée contre eux, con-
 traire à l'esprit de l'Eglise. 192. 193.
 Hildebert Archevêque de Tours. Sa vie & ses
 Ecrits. 126. & suiv.
 Hildegarde (sainte). Son éducation. 99. 100. Ses
 révélations approuvées par le Pape Eugène.
ibid. Reprend les vices de son temps, 102. 103.

<i>Hildelin</i> premier Abbé de Schonauge.	104.
<i>Honoré</i> Auteur Ecclésiastique.	149.
<i>Honorius</i> II. Pape.	7.
<i>Honorius</i> III. soutient le jeune Roi d'Angleterre Henri III. contre Louis VIII. 258. 259. De- mande deux prébendes en chaque église. 259. 260. Exerce des exactions en Angleterre. 261. 262. Soutient les missions du Nord. 289. 290. Son Pontificat & son caractère 289. 290. Approuve l'Ordre de S. Dominique. 401.	
<i>Honorius</i> IV.	432. 433.
<i>Hubert</i> Archevêque de Cantorberi est fait Chan- celier. 240. 241. Son caractère	<i>ibid.</i>
<i>Mugolin</i> Cardinal, ami de S. Dominique. 499. 500. Favorise S. François. 522. & <i>suiv.</i>	
<i>Hugues</i> (saint) de Grenoble, excommunié l'An- ti-Pape Anaclet.	32. 33.
<i>Hugues de Lincolne</i> (saint). Son éloge. 219. 220.	
<i>Hugues de Saint-Victor</i> Ecrivain Ecclésiastique.	140. 141.
<i>Hugues Etérien</i> . Son Ouvrage contre les Grecs.	147. 148.
<i>Humiliés</i> . Il y en avoit de vrais & de faux. 180. 181.	
<i>Hyacinthe</i> (saint) de l'Ordre de S. Dominique.	508. 510.

J.

J ACOBINS. Pourquoi les Dominicains ont été ainsi nommés.	492. 493.
<i>Jacques de Virri</i> écrit la vie de la Bienheureuse Marie d'Oignies. 318. Rend témoignage à la ferveur des Disciples de S. Dominique. 505. & celle des Disciples de Saint François	534.
<i>Jacques</i> (saint) (Ordre de) établi en Espagne. 29.	

Jacques
Roi
d'An
malg
Jacques
Jacques
dans
conq
comu
faire
avis
Roiau
mort.
Jean XX
Jean Ab
Callist
Jean Can
écrit a
Jean Cho

Jean Com
mort.
Jean de S
Adrien

Jean Doie
que la
Jean Frere
Jean Lasca
suiv. M

Jean Pare

Jean Sans-
barie 24
nocent
absout f

des Matieres. 671

- Jacques* fils de Pierre Roi d'Arragon, devient Roi de Sicile. 569. Succède à la couronne d'Arragon après la mort d'Alfonse son frere, malgré la défense du Pape. 570.
- Jacques Pantaléon.* 422.
- Jacques* Roi d'Arragon rétablit le Christianisme dans l'Isle de Majorque. 556. & *suiv.* Fait la conquête du Roiaume de Valence. *ibid.* Excommunié & ensuite absous. 557. 558. Veut faire rompre son mariage. 566. 567. Sages avis que le Pape lui donne. Scandalise son Roiaume. Repris par le Pape. 567. 568. Sa mort. 568. 569.
- Jean XXI.* Son caractère. 427. & *suiv.*
- Jean* Abbé de Strum Anti-Pape sous le nom de Calliste III. 43. Renonce au schisme. 44.
- Jean Camasere* Patriarche de Constantinople, écrit au Pape. 580.
- Jean Cholet* Cardinal Légat en France. 394. 432.
- Jean Comnene* Empereur Grec. 58. & *suiv.* Sa mort. 60.
- Jean de Sarisbéri.* Son entretien avec le Pape Adrien IV. 13. 14. Sa vie & ses Ouvrages. 131. & *suiv.*
- Jean Doien* de S. Quentin donne à S. Dominique la Maison de S. Jacques. 493.
- Jean* Frere Mineur, Martyr en Espagne. 553.
- Jean Lascaris* Empereur. Il est méprisé. 603. & *suiv.* Michel Paléologue le fait aveugler. 611.
- Jean Parens* élu Général des Freres Mineurs. 594.
- Jean Sans-terre* Roi d'Angleterre. 240. Sa barbarie 241. 242. Ecrit fortement au Pape Innocent III. 245. Le Pape l'excommunié & absout ses sujets du serment de fidélité. 247.

248. Il se foumet au Pape & lui donne son Roiaume. 249. & *suiv.* Fait la guerre aux Seigneurs de son Roiaume. 256. 257. Sa mort. 258.
Jean Vasace Empereur Grec. 596. Ses mouvemens pour la réunion. 600. & *suiv.* Sa mort. 605.
Jérôme examine les stigmates de S. François. 544.

I.

- I**NGEBURGE femme de Philippe-Auguste, reprise par le Roi. 304. 305. Maltraitée de nouveau. *ibid.* Reconciliée avec le Roi. 305.
Innocent II. Pape. 7. Prisonnier de Roger Roi de Sicile. 19. Son élection 30. & *suiv.* Sa réception à S. Denys & à Clairvaux. 35. 36. Il tient plusieurs Conciles. 171. & *suiv.* Comment il traite les Evêques ordonnés dans le schisme. 174.
Innocent III. casse les deux élections que les Moines de Cantorbéri avoient faite d'un Archevêque. 244. Ses démêlés avec le Roi d'Angleterre. *ibid.* & *suiv.* Ordonne au Roi de France de détrôner celui d'Angleterre. 240. Accepte la donation du Roiaume d'Angleterre. 252. Soutient le Roi Jean contre les Seigneurs. 254. & *suivantes.* Plaintes des Anglois contre lui. *ibid.* Paroles remarquables de ce Pape. 305. Sa vie & son caractère. 395. & *suiv.* Se déclare en faveur d'Otton. 449. & *suiv.* Ses Lettres à ce sujet. *ibid.* Il écrit à l'Empereur & au Patriarche de Constantinople. 579. & *suiv.* Répond au jeune Alexis que les Croisés avoient rétabli. 586. 587. Ecrit au Roi des Bulgares. 594. Approuve la prise de Constantinople. 595. 596.
 Ser

Ses
 juge
 Bra
Innocent
 en A
 à Ly
 474.
 Ecrit
 nomm
 de la
 traint
 tes con
 tificat.
 mande
 à S. L
 & le n
Innocent V
Inquisition
Interdit je
 247. Le
Joachim A
 te.
Joannice R
 d'Emper
 l'église
 gard de
Joseph sacre
 Reconcil
 S'engage
 lier avec
 déposé.
 matiques
Jourdain G
suiv. Son
 remarqua
Jourdain Pa
 Tou

- Ses Lettres aux Princes d'Allemagne. 451. Il juge un grand différend entre l'Archevêque de Brague & celui de Compostelle. 30.
- Innocent IV.** On refuse de le recevoir en France, en Arragon & en Angleterre. 412. Se retire à Lyon, & y dépose l'Empereur. 413. 414. 474. 475. Reçoit de grands présens. 414. Ecrit par tout contre l'Empereur. 415. Fait nommer un autre Empereur. 480. Se réjouit de la mort de l'Empereur. 483. 484. Il restreint les prétentions des Réguliers. 332. Plaintes contre lui en France. 358. 359. Son Pontificat. 408. 409. Se retire à Gènes. 410. Demande de l'argent aux Anglois & du secours à S. Louis. 411. 412. Ecrit au Roi de Maroc & le menace. 562. 563. Sa mort. 417.
- Innocent V.** 427.
- Inquisition** contre les hérétiques. Son origine. 180.
- Interdit** jetté sur toute l'église d'Angleterre. 246. 247. Levé solennellement. 154.
- Joachim Abbé.** Ses Ouvrages sur l'écriture Sainte. 150. & *sui.*
- Joannice** Roi des Bulgares, prend la qualité d'Empereur. Témoigne vouloir se réunir à l'église Romaine. 586. 594. Sa cruauté à l'égard de l'Empereur Baudouin. *ibid.*
- Joseph** sacré Patriarche de Constantinople. 618. Reconcilie l'Empereur Michel. *ibid.* 619. S'engage par serment à ne jamais se réconcilier avec les Latins. 623. Se retire. 624. Est déposé. 629. Rappellé. Ce que font les schismatiques sous son autorité. 651.
- Jourdain** Général des Freres Prêcheurs. 503. & *sui.* Son zèle. *ibid.* Sa fin. 506. Ses paroles remarquables. *ibid.* & *sui.*
- Jourdain** Patrice de Rome, révolté contre le

- Pape Eugène. 11.
Irene Ducas Impératrice fonde un monastere de Religieuses. 58. 59.
Irlande Etat déplorable de cette Eglise. 188.
 Triste état du Christianisme dans ce pais. *ibid.* Biens qu'y fait Saint Malachie. 79. & *suiv.*
Isaac l'Ange proclamé Empereur. 76. Ses défauts. Sa fin. 77. & *suiv.*
Isabelle (la B.) de France. 380. & *suiv.*
Isabelle fille du Roi d'Arragon, femme de Philippe le Hardi. 369.
Jubilé. Son institution. 445. & *suiv.*
Ives de Chartres accusé de tolérer la simonie. 163. Comment il se justifie. *ibid.* Se plaint du Pape qui vouloit forcer un homme d'accepter l'Episcopat. 164. Sa vie & ses Ecrits. 107. & *suiv.* Ses plaintes au sujet des Légats & des Appellations à Rome. 110. 111.
Juifs Violences exercées contre eux en Angleterre. 188. En Espagne. 556.
Juste forme à la piété sainte Hildegarde. 100.

L.

- L**ATIN Cardinal, fait élire Pape Pierre Mouron. 433. 434.
Latins Croisés pillent Constantinople & s'abandonnent aux plus horribles excès. 588. 589.
 Cruautés qu'ils exercent contre les Grecs. 204. 205.
Laurent (saint) Evêque de Dublin. Sa vie. 88. & *suiv.*
Légats du Pape. Maux qu'ils font. 198. & *suiv.*
Léonce Patriarche de Constantinople, chassé. 77.
Léproseries Leur origine. 179.

Lévin
LivorLouis
gne

ge

s'em

259.

III.

321.

Les

Louis I

tion.

l'Emp

ses fre

& à

malad

sainte.

l'Emp

& *suiv.*

Arrive

Son P

351. 3

captivi

sermen

suiv. C

mort d

361. 36

Infidèle

264. So

son Roi

teaux. 4

lats Fra

pris. 46

gieux. 3

368. Rej

369. 37

Lérins (Monastère de) pillé & brûlé. 126.
 Livonie Conversion des peuples de ce pays. 288.

Louis VIII. appellé en Angleterre par les Seigneurs. 257. Le Pape Honorius III. l'oblige d'abandonner le dessein qu'il avoit de s'emparer de la Couronne d'Angleterre. 258. 259. Son règne. 319. Le Pape Honorius III. lui écrit. *ibid.* Ses conquêtes. 320. 321. Se croise contre les Albigeois. *ibid.* Les abbat. 322. Sa fin. *ibid.*

Louis IX. (saint). Sa naissance, son éducation. 335. & *suiv.* Son mariage 337. Refuse l'Empire que le Pape lui offroit pour un de ses freres. 338. 339. Sa valeur à Taillebourg & à Saintes. 341. Tombe dangereusement malade. *ibid.* 342. se croise pour la Terre-sainte. *ibid.* 343. Entrepren de reconcilier l'Empereur Frideric avec Innocent IV. 343. & *suiv.* Modestie de ses habits. 345. 346. Arrive à Damiete & la prend. 348. & *suiv.* Son Portrait. *ibid.* Pris par les Sarrasins. 351. 352. Sa patience & sa piété dans sa captivité. 352. & *suiv.* Refuse de faire un serment qu'il ne croioit pas permis. 355. & *suiv.* Comment il reçoit la nouvelle de la mort de sa mere. 359. & *suiv.* Sa charité. 361. 362. Son zèle pour la conversion des Infidèles. 363. Son retour en France 263. 264. Son zèle pour répandre la lumiere dans son Roiaume 366. 367. Son voiage à Cîteaux. 411. Fait rendre la liberté aux Prélats François que l'Empereur Fridéric avoit pris. 466. 467. Son affection pour les Religieux. 367. Son amour pour la paix. 367. 368. Rejette une demande injuste du Clergé. 369. 370. Pacifie l'Angleterre. 370. 371.

- Comment il rend la justice à ses sujets. 371.
 372. Se croise de nouveau. 372. Ses exer-
 cices de piété 374. & suiv. Ses mortifica-
 tions. 376. & suiv. Ses aumônes. 378. 379.
 Son testament. 382. Part pour l'Afrique. *ibid.*
 383. Arrive à Tunis. *ibid.* 384. Sa maladie.
ibid. Instructions à son fils. 384. & suiv. Ses
 grands sentimens de piété dans sa dernière
 maladie. *ibid.* Sa mort. Ses funérailles. 387.
 & suiv. Sa canonisation. 389. & suiv.
Louis-le-Gros indique un Concile à Etampes
 pour faire examiner quel étoit le Pape légi-
 time. 33.
Lucius II. Pape, soumet les Evêques de Bre-
 tagne à l'Archevêque de Tours. 7. 8. Sa
 mort. 8.
Lucius III. élu par les seuls Cardinaux. 15.
 16. Tient un Concile à Vérone. 180. Sa
 fuite. Il demande par-tout de l'argent. Sa
 mort. 16.
Luigarde. (sainte) Sa vision au sujet du Pape
 Innocent III. 400.

M.

- M**ABILE mere de saint Edmond. Sa piété. 264.
Mainfroi, fils naturel de l'Empereur Fridéric.
 418. S'oppose aux Flagellans. 422. Attaque
 les troupes du Pape. 484. Sa défaite. 488.
Malachie (saint) Archevêque d'Armac. Sa vie
 Ses vertus. Ses travaux. Sa réputation. Ses
 miracles. 79. & suiv.
Malc Evêque célèbre. 79.
Mamas. (saint) Ses Reliques apportées en Fran-
 ce. 590.
Mamelucs. Commencement de leur règne en

Eg
 Mani
 Mani
 Dé
 Manu
 une
 au
 deux
 Pape
ibid.
 Marab
 Marab
 Margue
 zèle
 Margue
 Marie a
 inspir
 Maronite
 lique.
 Marin I
 d'Arra
 à l'ég
 Matthieu
 Ce qu
 Parle
 Matthieu
 Maurice I
 Maurice s
 Merci (C
 Michel Pa
 Michel G
 Michel Pa

- Égypte.** 355.
Manichéens condamnés. 173.
Manichéisme prend une nouvelle forme. 44.
 Découvert à Cologne. 47.
Manuel Comnene Empereur Grec. 61. 62. Envoie
 une ambassade au Pape Eugène. 62. Ecrit
 au Pape Adrien. 65. Envoie des Ambassa-
 deurs au Roi de France. 66. Reconnoît le
 Pape Alexandre & lui envoie des présens.
ibid. Fin de cet Empereur. 68. 69.
Marabouts. Secte de Mufulmans. 25.
Marcellin Evêque d'Arreze, exécuté à mort.
 416. 417.
Marguerite femme de S. Louis. Sa vertu. Son
 zèle contre les mauvais livres 337. & *suiv.*
Marguerite Reine de Sicile. 22.
Marie d'Oignies. (B.) Sa vie & son zèle pour
 inspirer la piété aux personnes de son sexe.
 316. 317.
Maronites. Leur réunion avec l'Eglise Catho-
 lique. 182.
Martin IV. 429. Entrepred de déposer le Roi
 d'Arragon 431. 432. Son étrange conduite
 à l'égard des Grecs. 647. Sa mort. 432.
Matthieu Paris moine Anglois, Historien. 296.
 Ce qu'il dit au Pape Innocent III. 399.
 Parle d'un prétendu privilège des François.
 408.
Matthieu Prieur de S. Martin - des - Champs.
 113.
Maurice Evêque de Paris. 137.
Maurice s'empare du siège d'Armac. 81.
Mercé (Ordre de la) établi en Espagne. 578.
 579.
Michel Patriarche de Constantinople. 61.
Michel Glycas Historien Grec. 155.
Michel Paléologue proclamé Empereur. 608.

- Fait son entrée à Constantinople 610. Son injustice & sa cruauté à l'égard de Jean Lascaris. Excommunié. 612. Sollicite son absolution pendant deux ans. 613. Ecrit au Pape pour la réunion. *ibid.* Reçoit l'absolution. 618. Travaille à la réunion des Grecs avec les Latins 619. & *suiv.* Précautions qu'il prend pour empêcher les mauvais effets de l'instruction du Pape Nicolas. 642. Violences qu'il exerce. 646. 647. Sa fin. 649. 652.
- Mindof* Roi de Lithuanie, fait semblant de vouloir se convertir. 297. Persécute les Chrétiens. 298.
- Moadam*, le dernier des Sultans Aïoubites. 355.
- Moines.* Comment l'Empereur Manuel vouloit qu'ils véussent. 69. Leurs exemptions. 176. Plaintes contre eux. 171. 172. 177. 179. Plusieurs faisoient la consolation de l'Eglise. 228.
- Mosarabes* attachés à leurs usages. 26.
- Mourchoufle* fait mourir le jeune Empereur Alexis. 587. Se fait reconnoître Empereur. 588. Les Croisés l'obligent de s'enfuir. *ibid.*

N.

- N**APOLÉON neveu d'un Cardinal, ressuscité par S. Dominique. 496.
- Nicéphore Blemmide* refuse d'être Patriarche. 605.
- Nicetas* Auteur Grec. Ses plaintes contre les Croisés. 589. 590.
- Nicetas* Patriarche de Constantinople, chassé. 77.
- Nicolas III.* Son caractère. 429. Sa conduite

étra
rem

Nicola
Nicola
Aba
Nicola
tiqu
Nicola
glet
Nicola
tinoy
Nigel
Norber
Norgan
béir.
Norman
Nymphé
qui f

O C
cile d
Odon Pr
sainte
Ordres
Otocar

Oton de
Oton de
lui. 44
Excon

Oton Lé

des Matieres.

679

étrange à l'égard des Grecs. 634. Instruction remarquable qu'il donne à ses Légats. *ibid.*

& *suiv.*

- Nicolas IV.* 433.
Nicolas Canabe élu & couronné Empereur. 587.
 Abandonné. 588.
Nicolas Evêque de Methone, Auteur Ecclésiastique. 154.
Nicolas Evêque de Tusculum, Légat en Angleterre. S'y enrichit. Maux qu'il y fait. 253.
Nicolas le Grammairien Patriarche de Constantinople. Sa mort. 56.
Nigel faux Archevêque d'Armac. 81.
Norbert. (saint) Son éloge. 226.
Norgand Evêque d'Autun déposé, refuse d'obéir. 158. 159.
Normands. Fin de leur règne en Sicile. 23.
Nymphée (Concile de) où l'on discute les points qui séparent les Grecs des Latins. 602.
 & *suiv.*

O.

- O**CTAVIEN. Anti-Pape sous le nom de Victor III. 38. Reconnu dans le Concile de Pavie. 40. Sa mort. 41.
Odon Prieur de S. Victor, met la réforme à sainte Geneviève. 12.
Ordres Militaires. 26. Plaintes contre eux. 178.
Ottocar Roi de Bohême à la tête des Croisés. 299. 300.
Oton de Frisingues. Sa vie & ses Ecrits. 141.
Oton de Saxe. Innocent III. se déclare pour lui. 448. Couronné Roi des Romains. 453.
 Excommunié par le Pape. 454. Sa mort. 455.
Oton Légat en Angleterre. 266. Reçoit de

grands présens. 267. Obligé de s'enfuir. 268.
269. Demande le cinquième des revenus
Ecclesiastiques. 270.

P.

PACIFIQUE Disciple de saint François. 522.
Envoié en France. *ibid.*
Pandolfe Souâdiacre de Rome, reconcilie le Roi
d'Angleterre avec le Pape. 249. 250.
Pantocrator monastère célèbre de Constantino-
ple. 69.
Papes. Règlement sur leur élection. 177. 178.
Trop occupés d'affaires temporelles. 189.
Paraclet. Origine de cette Abbaie. 50.
Pascal II. Pape tient plusieurs Conciles. 161.
& *suiv.* Se reconnoît coupable. 165.
Paul (Cardinal de S.) favorisé S. François. 517.
518.
Pedro (Dom) Infant de Portugal, reçoit avec
charité les Freres Mineurs. 530.
Pélerinages. Sentiment d'Hildebert sur cette dé-
votion. 128.
Pénitence. Evêque interdit pour l'avoir impo-
sée trop légère. 68.
Philippe-Auguste Roi de France, fait citer le
Roi d'Angleterre. 242. Répond fortement
au Pape. *ibid.* Se reconcilie avec la Reine
Ingeburge. 305. Excommunié au Concile de
Poitiers. 160. Réconcilié. 163. Discours édi-
fiant qu'il fait à ses troupes. 306. Ses victoi-
res. *ibid.* Sa mort. 307.
Philippe de Suaube. Le Pape Innocent III. se
déclare contre lui. 449. Plaintes des Sei-
gneurs & Evêques d'Allemagne contre le
Pape. 450. élu & couronné une seconde fois.
452. Sa mort. 453.

Phil
gn
Pierr
qu

Pierre
Pierre

II.

Ecr

l'Ég

Pierre

Pierre

çois

Pierre

Pierre

cler

Pierre

Pierre

Frid

Pierre

copa

Pierre

Pierre

Pierre

Mani

Pierre

Pierre

Pierre

Merc

Pierre

par la

lui ôte

Pons Abb

- Philippe-le-Hardi* fils de Saint Louis. Son ré-
gne. 391. & suiv. Son mariage. 369.
- Pierre Cellan* donne des maisons à S. Domini-
que. 491.
- Pierre Comestor*. Ses Ecrits. 146. 147.
- Pierre de Blois*, Précepteur du Roi Guillaume
II. Refuse l'Archevêché de Naples. 22. Ses
Ecrits. 143. Ses plaintes sur les maux de
l'Eglise. *ibid.* & suiv.
- Pierre de Bruis* hérétique. 44. Brulé vif. 45.
- Pierre de Catane* second Disciple de S. Fran-
çois. 515. Etabli Général par S. François.
536.
- Pierre de Celles* Ecrivain Ecclésiastique. 143.
- Pierre de Léon* Anti-Pape, sous le nom d'Ana-
clet II. 7. 30. & suiv. Sa mort. 76.
- Pierre de Poitiers* Ecrivain Ecclésiastique. 143.
- Pierre des Vignes* Ambassadeur de l'Empereur
Frédéric auprès de S. Louis. 479.
- Pierre de Tarentaise*. (saint) Sa vie. Son Epif-
copat. Ses travaux. Ses miracles. 85. &
suiv.
- Pierre Frere Mineur Laïc*, Martyr en Espagne.
553.
- Pierre le Chantre* Ecrivain Ecclésiastique. 148.
- Pierre le Vénérable* écrit contre les nouveaux
Manichéens. 44. 45. Sa vie & ses Ecrits. 112.
& suiv.
- Pierre Lombard* Maître des Sentences. 134.
- Pierre Mouron* (V. Célestin V.)
- Pierre Nolasque* Instituteur de l'Ordre de la
Merci. 578. 579.
- Pierre Roi d'Arragon* se moque de la sentence
par laquelle le Pape Martin avoit prétendu
lui ôter la Couronne. 431. 432. Sa mort.
569.
- Pons Abbé de Cluni*. Ses excès 112. Sa mort, 113.

- Pons de Laraze.** (Le B.) Sa conversion. Sa pénitence. 94. & *suiv.* Fonde la maison de Salvanès. 96. 97.
- Pragmatique** de S. Louis. 379.
- Prêtres.** Il y en avoit peu parmi les Freres Mineurs. 539.
- Primauté** du Pape reconnue par les Grecs mêmes. 63. 64.
- Procession** à Rome pour les besoins de l'Espagne. 549.
- Procession** du Saint-Esprit examinée dans les Conférences de Nicée. 602.
- Prusse.** La Foi y pénètre. 288. Persecution qui y est excitée. 290. 292. La Foi y fait du progrès. 294.
- Puissances.** Concours des deux Puissances pour l'extirpation des hérésies. 180.
- Puissance temporelle.** Combien sa réunion avec la Puissance spirituelle a été funeste à la Religion. 195. 196.

R.

- R**AIMOND Archevêque de Tolède vient trouver le Pape Eugène en France pour différentes affaires. 25. 26.
- Raimond de Pegnasfort.** (saint) 508. & *suiv.* Ses Ecrits. 579.
- Raimond** dernier Comte de Toulouse. Sa mort. 350.
- Raison humaine** Nécessité de la soumettre à la Foi. 154.
- Raoul** Archevêque de Reims, fait l'éloge de S. Godefroi. 98.
- Religion Chrétienne.** Le Roi de Maroc en estime la sainteté. 252.
- Reliques.** Traité des Reliques des Saints par Gui-

be
tin
Renau
S.
Réun
tin
pro
&
cile
651
Richar
Richar
Rom
Richar

Richar
vertu
Richar
que.
Richar
se pla
Richard
Richard
Richer
Proph
Robert d
Règle
Robert f
Empe
Robert
Ses p
Peintu
278. e
Robert P
Rodolphe
Roger I.
Roger II

- bert. 130. Emportées à la prise de Constantinople. 590.
- Renaud de Saint - Gilles* Embrasse l'Institut de S. Dominique. Son zèle. Sa mort. 502.
- Réunion de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Latine* : mouvemens qu'on se donne pour la procurer, sous le règne de Jean Vatace. 599. & suiv. Elle se fait solennellement au Concile de Lyon. 627. Les Grecs y renoncent. 651. Réflexions à ce sujet. 652. 653.
- Richard Archevêque de Cantorbéri.* 261. 263.
- Richard Comte de Cornouailles*, élu Roi des Romains. 485. 486.
- Richard Evêque d'Albane*, Légat en France. 162.
- Richard (saint) Evêque de Chichestre.* 274. Ses vertus. Sa mort. 275. 276.
- Richard de Saint-Victor*, Auteur Ecclésiastique. 141.
- Richard frere du Roi d'Angleterre Henri III.* se plaint du Gouvernement. 270.
- Richard Roi d'Angleterre.* Ses défauts. 188.
- Richard II. Roi d'Angleterre.* 240.
- Richer Moine de Senones.* Ce qu'il pensoit des Prophéties de Sainte Hildegarde. 102.
- Robert de Courçon* Légat du Pape, fait un Règlement pour l'Université de Paris. 324.
- Robert frere de S. Louis.* Le Pape veut le faire Empereur. 338.
- Robert Grosse - tête* Evêque de Lincoln. 276.
- Ses plaintes contre la Cour de Rome. 277.
- Peinture qu'il fait des maux de l'Eglise. 278. & suiv. Sa mort. 281. 282.
- Robert Pullus* Auteur Ecclésiastique. 142.
- Rodolphe* élu Empereur. 487. Sa mort. 489.
- Roger I. Comte de Sicile.* 19.
- Roger II.* obtient le titre de Roi de Sicile. 19.

Le Pape Innocent II. devient son prisonnier.	
20. Pierre-le-Vénéable l'exhorte à attaquer les Grecs.	21. Sa mort. <i>ibid.</i>
Romains usuriers.	262. Maltraités en Angleterre. 263.
Rugiens. Leur conversion.	226.
Rupert Abbé. Auteur Ecclésiastique.	142.

S,

S ALAMANQUE, célèbre Université d'Espagne.	556. 564.
Salve, Regina. Origine de cette Antienne.	508.
Sanche II. Roi de Portugal. Entreprise du Pape sur son autorité.	560. Meurt dépouillé de ses Etats. 561.
Sanche de Castille se révolte contre le Roi Alfonso son pere.	573. N'a point égard aux censures du Pape. 574.
Savigni. Eloge de cette Congrégation.	221.
Schismatiques Grecs. Leurs excès & leur fureur	651.
Schisme dans toute l'Eglise. Combien il causa de maux.	200.
Schismes de l'Anti-Pape Anaclet. 30. & suiv.	
Sa fin. 37. De l'Anti - Pape Octavien sous le nom de Victor III. 37. 38. Sa fin.	41.
Scholastiques. Combien leur méthode est peu digne de la grandeur du Christianisme.	206. & suiv.
Seval Archevêque d'Yorc injustement persécuté par le Pape Alexandre.	282. 283.
Sibile veuve de Tancrede, Roi de Sicile, prisonnier de l'Empereur.	23.
Sigebert Ecrivain Ecclésiastique.	149.
Silvestre premier Prêtre qui entre dans l'Ordre de S. François.	517. 520.

Simon
Sorbon
Subve

Suède.
Suger
S. I

TA

Templic

ibid.

voir

Teffesin

Thadée

ric au

son m

général

Theodore

Ecrits

Theodore

au Pa

Theodore

605. 6

Theologi

Thibaud

Thierry

garde.

Thomas

Thomas d

Thomas I

le Duc

des Matieres:

685

<i>Simonie</i> défendue.	162. 167.
<i>Sorbonne</i> (Collège de). Sa fondation.	324.
<i>Subventions</i> pécuniaires exigées par les Papes.	205.
<i>Suède</i> . Etat de cette Eglise.	297.
<i>Suger</i> réunit l'Abbaie d'Argenteuil à celle de S. Denys. 50. Sa conversion.	227.

T.

T ANCRÉDE Roi de Sicile. 23. Sa mort.	<i>ibid.</i>
<i>Templiers</i> . Leur institution. 26. 27. Leur règle.	<i>ibid.</i>
Leurs désordres. 201. 202. Accusés d'avoir trahi l'Empereur Frideric.	460. 461.
<i>Teffesin</i> Fondateur de Maroc.	25.
<i>Thadée de Sæsse</i> Envoié de l'Empereur Frideric au Concile de Lyon, prend la défense de son maître. 471. & <i>suiv.</i> Appelle à un Concile général.	474. 475. Sa fin. 481.
<i>Théodore Balzamon</i> . Son ambition. 77. 78. Ses Ecrits.	155.
<i>Théodore Lascaris</i> Empereur Grec. 595. Ecrit au Pape Innocent III.	<i>ibid.</i>
<i>Théodore Lascaris</i> le jeune, Empereur Grec. 605. 606. Sa mort.	607. 608.
<i>Théologie</i> . Corps entier de Théologie.	129.
<i>Thibaud</i> Roi de Navarre.	392.
<i>Thierry</i> Abbé, écrit la vie de sainte Hildergarde.	103.
<i>Thomas de Cantinpré</i> lié avec sainte Lutgarde.	400.
<i>Thomas de Cantorbéri</i> . (S.) Son éloge. 185. & <i>suiv.</i> 217.	217.
<i>Thomas</i> Evêque de Breslau, fait prisonnier par le Duc de Silésie.	302.

<i>Thomas</i> (saint) Evêque d'Herfort.	285. 286.
<i>Tiers-Ordre</i> de S. François.	537. 586.
<i>Tiron</i> . Eloge de cette Congrégation.	121.
<i>Tonsure</i> des Clercs réservée aux Evêques, celle des Moines réservée aux Abbés.	159.
<i>Tournai</i> . Son Evêché séparé de celui de Noion.	12.
<i>Tournois</i> défendus.	172. 173. 179.
<i>Transubstantiation</i> . Ce mot employé par Hildebert.	129.
<i>Tusculum</i> détruit.	18.

V.

V A N D O I S. Leur origine.	182.
<i>Vecus</i> s'oppose à la réunion avec les Latins.	
621. Mis en prison. <i>ibid.</i> Sa conversion. 622.	
Est élevé sur le Siège de Constantinople. 630.	
Sa Lettre au Pape. 631. 632. Il seconde l'Empereur pour affermir la réunion. 632.	
633. Sa retraite. 641. Son retour. 644. 645.	
Ecrit contre les schismatiques. 644. 645. Son zèle pour la réunion. 645. 646. Se retire. 651. Son exil. <i>ibid.</i> 652. Sa persévérance dans l'union avec l'Eglise Latine. Sa fin. <i>ibid.</i>	
<i>Vêpres Siciliennes</i> . Ce que c'est.	430. 431.
<i>Villani</i> Historien Florentin.	447.
<i>Vincestas IV</i> . Roi de Bohême. Révolte contre lui.	481.
<i>Universités</i> . Leur établissement. 322. & <i>suiv.</i>	
Celle de Paris se retire. 328. Recommence ses leçons. 331. Son différend avec les Freres Prêcheurs. <i>ibid.</i> Donne aux Dominicains le droit qu'elle avoit sur la maison de Saint Jacques	498.
<i>Urbain IV</i> . Son Pontificat. 422. 423. Ecrit à	

Sa
Ré
po
Urrac
Urrac
Ursul
de
rac
qu'

XI

Zo

des Matieres. 687

Saint Louis contre Michel Paléologue.	611.
Répond à l'Empereur qui faisoit des avances pour la réunion.	614. & <i>suiv.</i>
<i>Urraque</i> Reine d'Arragon.	24.
<i>Urraque</i> Reine de Portugal.	529.
<i>Ursule</i> (sainte) découverte de son tombeau & de ceux de ses Compagnes.	103. Son histoire racontée par Elisabeth de Schonauge. Ce qu'il en faut penser.
	104. 105.

X.

XIPHILINS'oppose à la réunion des Grecs: 625.

Z.

ZONARE Historien Grec. 155.

Fin de la Table des Matieres.

286.
586.
121.
celle
159.
cion.
12.
179.
ilde-
129.
18.

182;
latins.
1. 622.
2. 630.
conde
3. 632.
4. 645.
5. Son
retire.
érance
n. *ibid.*
6. 431.
7. 447.
contre
8. 481.
9. *suiv.*
amence
10. es Fre-
nicains
11. e Saint
12. 498.
13. Ecrit à

Additions & Corrections.

Page 10. ligne 35. lisez disoit. *Ibid.* l. 36. lisez rétabli; *Ibid.* l. 37. après Chevaliers, mettez un point *O* une virgule. p. 25. l. 19. de l'obédience, lisez d'obédience. p. 29. l. 21. immédiatement avant le nombre XII, ajoutez. Il est à propos de marquer encore ici l'origine des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, dont nous avons déjà eu occasion de parler plusieurs fois. Pendant que Jérusalem étoit sous la puissance des Califes Fatimites, des Marchands d'Analfi en Italie, qui trafiquoient en Egypte & en Syrie, obtinrent la permission de bâtir vis-à-vis du Saint Sépulture un monastère en l'honneur de la Sainte Vierge, où les Pèlerins Latins pussent trouver l'hospitalité. Et comme il y avoit aussi des femmes qui faisoient le pèlerinage, on bâtit ensuite un autre Monastère dédié à Sainte Magdelaine, pour des Religieuses, qui pussent rendre les mêmes services aux personnes de leur sexe. Enfin les moines du premier monastère fondirent un Hôpital pour les Pèlerins malades ou pauvres: car plusieurs aiant consumé ou perdu dans le voiage ce qu'ils avoient apporté, se trouvoient réduits à la dernière misère. Cet Hôpital fut établi sous le nom de Saint Jean-Aumônier, & étoit sous la direction de l'Abbé de Sainte Marie. Les trois Maisons, savoir les deux Monastères & l'Hôpital, n'avoient point de revenu fixe, & subsistoient de ce que les Marchands Latins offroient volontairement. Quand les Croisés firent la conquête de Jérusalem, l'Abbesse de la Magdeleine étoit une noble Romaine nommée Agnès: le Maître de l'Hôpital étoit un homme vertueux nommé Gérauld, qui servoit les pauvres depuis long-temps, sous les ordres de l'Abbé & des Moines de Sainte Marie. Son successeur fut Raimond du Pui, qui eut avec le Patriarche Foucher le différend dont nous avons parlé dans l'Article V. à la fin du vol. précédent. Depuis la conquête des François, ces Hospitaliers se tirèrent de la juridiction de l'Abbé de Sainte Marie. Et ensuite étant devenus fort riches, ils obtinrent du Pape d'être exempts même de la juridiction du Patriarche. On voit quels étoient leurs privilèges par la Bulle d'Anastase IV, adressée au Maître Raimond,

à sa pr
 Ain II,
 Saint
 Siège,
 la mèn
 soient
 liers, l
 firma à
 qu'il po
 che de J
 de gran
 soient de
 accordés
 les autre
 Comme
 glise du
 de sonne
 vouloit p
 faire ente
 forte d'oc
 s'embarqu
 aller en It
 tes. Mais
 voiage si l
 naux qui le
 rendu leur
 sens. Nous
 autre Ordr
 riche & fo
 Allemans
 pour les n
 établirent
 ritablement
 rusalem un
 que la ville
 lemans qui
 point la lan
 ne favoient
 tueux Alle
 à ses dépen
 de sa Natio
 y joignit un
 Quelques p
 se donacres

A sa priere & à l'exemple des Papes Innocent II, Célestin II, Lucius II & Eugène III, il prend l'Hôpital de Saint Jean de Jérusalem, sous la protection du Saint Siège, & lui accorde de grands privilèges. On voit dans la même Bulle trois sortes de personnes, qui composoient l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, les Chevaliers, les Clercs, & les Freres Servans. Le Pape confirma à cet Hôpital toutes les Seigneuries & les terres qu'il possédoit en Asie & en Europe. Foucher Patriarche de Jérusalem fit en 1155, comme nous l'avons dit, de grandes plaintes contre les Hospitaliers, qui abusoient des étranges privilèges que les Papes leur avoient accordés. Outre celles qui lui étoient communes avec les autres Evêques, il en faisoit encore de particulieres. Comme l'Hôpital de Saint Jean étoit vis-à-vis de l'église du Saint Sépulcre, les Chevaliers avoient la malice de sonner leurs cloches toutes les fois que le Patriarche vouloit prêcher, enforte qu'il lui étoit impossible de se faire entendre. Ils ne cessent aussi de l'insulter en toute sorte d'occasions. Quoiqu'âgé de près de cent ans, il s'embarqua avec deux Archevêques & cinq Evêques, pour aller en Italie adresser au Pape Adrien IV. ses justes plaintes. Mais nous avons vu combien son voyage fut infructueux & si pénible. Il n'y eut que deux Cardinaux qui leur furent favorables. Les Hospitaliers avoient rendu leur cause favorable par la grandeur de leurs présens. Nous pouvons joindre encore ici l'établissement d'un autre Ordre Militaire, qui en peu de temps devint fort riche & fort puissant. Pendant le siège d'Acree, quelques Allemans de Brème & de Lubec, touchés de compassion pour les malades de l'armée qui manquoient de tout, établirent un Hôpital sous une tente où ils servoient charitablement les malades. Il y avoit déjà auparavant à Jérusalem un Hôpital de la Nation Teutonique. Car depuis que la ville fut habitée par les Chrétiens Latins, les Allemans qui y venoient en grand nombre, n'entendant point la langue qui s'y parloit, c'est-à-dire, le François, ne savoient à qui s'adresser. Mais Dieu inspira à un verveux Allemand qui étoit établi avec sa femme, de bâtir à ses dépens un Hôpital pour les pauvres & les malades de sa Nation. Ensuite, du consentement du Patriarche, il y joignit un Oratoire en l'honneur de la Sainte Vierge. Quelques personnes touchés de l'exemple de sa charité se donnèrent à cet Hôpital, & s'engagèrent par vœu au

service des Pauvres. Dans la suite il s'y joignit des Chevaliers & des Nobles, qui crurent devoir prendre aussi les armes pour la défense de la Terre-Sainte. Cette dévotion s'étant donc renouvelée à l'occasion de l'Hôpital dressé dans le camp, on résolut de former un troisième Ordre Militaire, à l'imitation des Templiers & des Hospitaliers de Saint Jean. Le dessein fut approuvé par le Patriarche, les Archevêques de Nazaret, de Tyr & de Césarée, & par les Evêques d'Acre & de Bethléem, par les Maîtres du Temple & de l'Hôpital de S. Jean, par le Roi Henri de Jérusalem, & les autres Seigneurs du pais. Le Pape Célestin III confirma par une Bulle de 1192 ce nouvel Ordre, qui fut nommé l'Ordre des Chevaliers Teutoniques de la Maison de Sainte Marie de Jérusalem. Leur habit étoit un manteau blanc sur lequel il y avoit une croix noire. Le Pape leur donna les mêmes privilèges qu'avoient les Templiers & les Hospitaliers de S. Jean. P. 31. l. 29. *lis.* retirèrent. p. 35. l. 29. *lis.* fortit. p. 36. l. 30. *lis.* lui même p. 39. l. 20. après publiquement *mettez deux points.* p. 42. l. 2. après trois ans *mettez un point.* p. 62. l. 18 & 19. *lis.* imposer. p. 77. l. 21. *lis.* après. p. 80. au sommaire III. *lis.* rétablit. p. 81. l. 26 & 27. *lis.* dignité. p. 88. au sommaire XI. *lis.* éducation. p. 90. l. 8. après ardeur, ôtez la virgule. p. 97. l. 33. *lis.* leurs. p. 104. l. 25. *lis.* résoudre. p. 120. l. 22. après dit-il, *mettez une virgule.* p. 122. l. 14. *lis.* par. p. 123. l. 1. *lis.* soulagement. *ibid.* l. 13. après nourriture *mettez deux points.* p. 131. l. 32. *lis.* 1137. p. 133. l. 31. *lis.* subtilisoient. p. 134. l. 34. *lis.* de Luques. p. 135. l. 35. *lis.* choses. p. 138. l. dern. *lis.* simplement. p. 140. l. 21. *lis.* Ouvrages p. 142. l. 27. *lis.* ont passé. p. 145. l. 26. *lis.* Champeaux. p. 150. l. 30. 4. *lis.* troisième. p. 152. l. 1. après Flore ôtez la virgule. p. 155. l. 36. *lis.* d'Afrique. p. 158. *lis.* Article XII. *de même au titre courant jusqu'à la fin de l'Article.* p. 159. l. 25. après prébende *mettez deux points.* *ibid.* l. 26. après serviettes ôtez le point & la virgule. p. 164. l. 26. *lisez* II. p. 175. l. 25. *lis.* avec une partie. p. 179. l. 18. *lis.* Clercs. p. 184. *lis.* Article XIII. *de même au titre courant jusqu'à la fin de l'Article.* p. 185. l. 9. *lis.* qui. p. 189. l. 23. *lis.* qu'il y eût. p. 191. l. 30. enrichi, *lis.* enchéri. p. 199. l. 12. *lis.* certains. p. 204. l. 18. apprend, *lis.* apprendra. *ibid.* l. 20. *lis.* s'exprimoit ainsi. p. 205. l. dern. *lis.* dégénérèrent. p. 209. l. 30. après raisonnement *mettez un point.* p. 211. l. 4. *lis.* première. *ibid.* l. 27. *lis.* voioient.

p. 2
l. 2
lis.
Mor
lis.
mair
an so
p. 27
an son
lis. C
conn
l. 7. l
suite n
lis. été
Contra
p. 376.
p. 383.
l. 1. tr
deux po
reufeme
soustrai
Chaire.
p. 411.
lis. Cite:
prieres,
la fin du
mandoic
p. 425. l
34. lettr
p. 457. l
p. 464. l
l. 30. *lis.*
lis. m'app
p. 501. l.
p. 508. l.
p. 518. l.
9. *lis.* aufe
lis. si. p. 5
rendre. p.
Deux ans
ibid. l. 16.
l. 26. un,
l. 33. *lis.* c

p. 212. l. 7. *lis.* Christianisme. p. 214. l. 8. *lis.* tous. *ibid.*
 l. 28. *lis.* Chrétiens. p. 215. l. 11. *lis.* Terre. p. 218. l. 21.
lis. Peut mis. p. 226. l. 34. *lis.* fut. p. 232. l. 6. *ajoutez* :
 Mort de S. François. p. 235. l. 9. *lis.* 1248. p. 238. l. 32.
lis. Conciles. *ibid.* l. 35. *lisez* Concile. p. 245. *au som-*
maire mettez le nombre V. p. 247. l. 3. *lis.* fossés. p. 252.
au sommaire mettez le nombre X. p. 254. l. 30. *lis.* dit.
 p. 271. l. 31. *lis.* présence. p. 285. l. 10. *lis.* d'une. p. 287.
au sommaire lis. Eglise. p. 291. l. 14. *lis.* étoit. p. 305. l. 33.
lis. Comte. p. 313. l. 1. *lis.* Euverte. p. 326. l. 32. *lisez*
 connoissance. p. 331. l. 17. *ou* 18. *lis.* l'Université. p. 335.
 l. 7. *lis.* château. p. 337. l. 4. *lis.* Provence *ou mettez en-*
suite un point ou une virgule. *ibid.* *lis.* parens. p. 339. l. 7.
lis. été. p. 341. l. 29. *lis.* dysenterie. p. 347. l. 34. *lis.*
 Conrad. p. 348. l. 18. *lis.* entre. p. 362. l. 5. *lis.* plaine.
 p. 376. *au sommaire Les, lis.* Ses. p. 382. l. 35. *lis.* chemin.
 p. 383. l. 26. *lis.* d'abord. p. 390. l. 6. *lis.* Comme. p. 391.
 l. 1. *trouve, lis.* se trouve. *ibid.* *après miracles, mettez*
deux points. p. 392. l. 22. *lis.* Chef. *ibid.* l. 26. *lis.* heu-
 reusement. p. 401. l. 13. *lis.* différens. p. 405. l. 4. *lis.*
 fonstraire. p. 406. l. 30. *lis.* S. Siège. *ibid.* l. 36. *lis.*
 Chaire. p. 407. l. 16. *lis.* résolut. p. 410. l. 29. *lis.* qu'il.
 p. 411. l. 12. *après l'argent, mettez un point.* *ibid.* l. 13.
lis. Cîteaux. *ibid.* l. 28. *lis.* de l'Ordre. *ibid.* l. 29. *après*
prieres, mettez un point. *ibid.* l. 35. *lis.* Cens. p. 415. *à*
la fin du sommaire, lis. allarmes. p. 420. l. 19. *lis.* de-
 mandoient. p. 424. l. 25. *ou* 26. *lis.* C'étoit environ.
 p. 425. l. *dern. du sommaire, lis.* Grégoire X. p. 441. l.
 34. *lettre, lis.* lecture. p. 447. l. 10. *lis.* entre autres.
 p. 457. l. 20. *lis.* fondée. p. 460. l. 26. *lis.* écrivirent.
 p. 464. l. 27. *lis.* vertu. p. 467. l. 17. *lis.* dégat. p. 468.
 l. 30. *lis.* reçoive. p. 474. l. 6. *ces, lis.* ses. p. 476. l. 11.
lis. m'apporte. p. 498. *au sommaire mettez le nombre IX.*
 p. 501. l. 19. *lis.* démolissant. *ibid.* l. 30. *lis.* innombrable.
 p. 508. l. 1. *lis.* l'Episcopat. p. 512. l. 20. *biens, lis.* liens.
 p. 518. l. 35. *lis.* motif. p. 519. l. 22. *lis.* à lui. p. 425. l.
 9. *lis.* auxquelles. p. 529. l. 34. *ils, lis.* il. p. 532. l. 20.
lis. si. p. 534. l. 11. *lis.* Bonaventure. p. 537. l. *dern. lisez*
rendre. p. 538. *au sommaire, lis.* Freres. p. 540. l. 7. *lis.*
 Deux ans. p. 541. l. 10. *lis.* tint. *ibid.* l. 13. *ôtez dans*
ibid. l. 16. *ou* 17. *lis.* relevé. p. 544. l. 24. *lis.* Ils. *ibid.*
 l. 26. *un, lis.* une. p. 555. l. 18. *lis.* Compstelle. p. 558. l.
 1. *trouver, lis.* prouver. p. 565. l. 17. *lis.* plaignoient. p. 567.
 l. 33. *lis.* continuant. p. 569. l. 6. *lis.* Lorsqu'il. p. 579. l. 4.

lis. de Pegnafort. p. 588. l. 14. ne peut, *lis.* ne put. *ibid.*
l. 27. *lis.* intention. p. 595. l. 18. dans, *lis.* de. p. 609. l.
32. *lis.* retraite *ibid.* l. 26. *lis.* réduits. p. 612. l. 12. donc,
lis. aussi-tôt. p. 633. l. 32. *lis.* c'étoient. p. 635. l. 2. *lis.*
Patriarche. p. 637. l. 4. *lis.* on ne doit point. p. 643. l. 16.
lis. je viens de. *ibid.* l. 32. *lis.* avec. p. 645. l. 16. eux, *lis.*
aux. *ibid.* l. 25. *lis.* fût. p. 646. l. 27. *lis.* Cantacuzène. p.
650. l. 2. *lis.* corps. *ibid.* l. 27. *lis.* justifier. p. 653. l. 10.
dont le motif, *lis.* dont le principal motif.

put. *ibid.*
p. 609. l.
12. done,
5. l. 7. *lis.*
643. l. 16.
6. eux, *lis.*
cuzéne. p.
653. l. 10.

